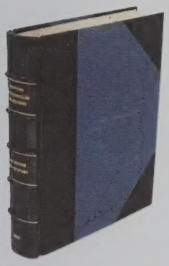

KÜNKER

Auktion 342 vom 02./03.11.2020

Los-Nr.
0622

DIE NUMISMATISCHE BIBLIOTHEK ALAIN POINSIGNON, STRASSBURG Teil 1. MONOGRAPHIEN, SAMMELWERKE UND AUFSÄTZE. FRANKREICH, MONACO. POEY D'AVANT, F. Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poey d'Avant. Fontenay 1853. XI, 470 S., 2 unpaginierte S., 8 S., 26 Tfn. Halbledereinband Poinsignon.

Schätzpreis (EUR): 50,-

Zuschlag:

ünker GmbH & Co. KG

Druck: www.danner-pcsys.de

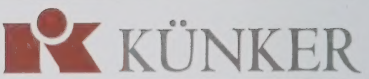

Profitieren Sie von unserem Service – liefern auch Sie bei uns ein!
Einfach gebührenfrei anrufen. Wir freuen uns auf Ihren Anruf.

0800 – 583 653 7

Send us your consignments now – for more information please call:

+49 541 96202 0

Сотрудничайте с нами - выставляйте Ваши монеты у нас:

+49 541 96202 0

Fritz Rudolf Künker GmbH & Co. KG
Nobbenburger Straße 4a 49076 Osnabrück Germany
Telefon +49 541 96202 0 Fax +49 541 96202 22
www.kuenker.de Email: service@kuenker.de

Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
Funded by SNS Library, LLC in collaboration with Washington University Libraries

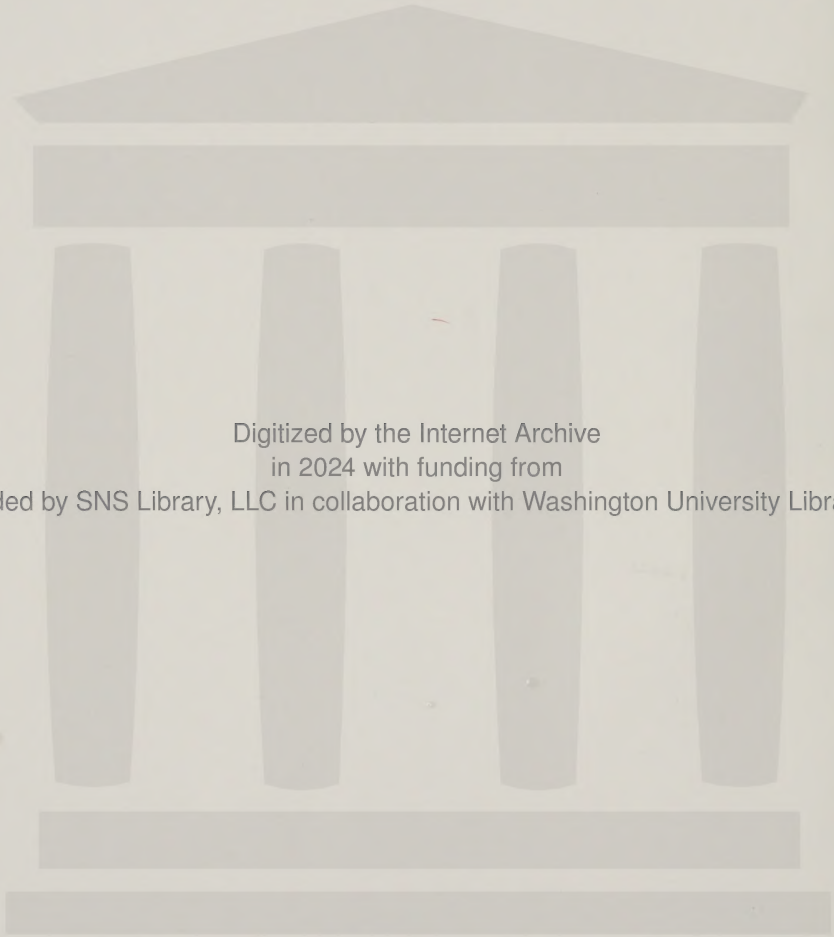

https://archive.org/details/monnaiesseigneur00dava

N 43

DESCRIPTION

DES MONNAIES SEIGNEURIALES FRANÇAISES

COMPOSANT LA COLLECTION DE M. F. POEY-D'AVANT.

PARIS.

ROLLIN, bureau de la *Revue numismatique*, rue Vivienne, 12;
J.-B. DUMOULIN, libraire de l'École des Chartes, quai des Augustins, 13.

MALINES.

DE COSTER, l'un des directeurs de la *Revue numismatique belge*.

123610

3/17/.33

DESCRIPTION

DES

MONNAIES SEIGNEURIALES

FRANÇAISES

COMPOSANT

LA COLLECTION DE M. F. POEY D'AVANT.

ESSAI DE CLASSIFICATION

PAR M. F. POEY D'AVANT.

FONTENAY-VENDÉE

IMPRIMERIE DE ROBUCHON, GRANDE-RUE, 27

ÉDITEUR DE LA STATISTIQUE DE LA VENDÉE.

—

1853

INTRODUCTION.

En publiant le Catalogue des monnaies de ma Collection, je ne suis pas mû par le désir de montrer ce que je possède et de faire parade de mes richesses; un motif plus sérieux me guide : celui d'être utile à la science. La numismatique seigneuriale a été longtemps oubliée et pourtant elle est bien digne d'attirer l'attention de ceux qui s'occupent de nos anciennes monnaies. Elle se rattache tout-à-fait à l'histoire nationale, et, à l'époque où nos vieilles chroniques sont l'objet de si incessantes recherches, il serait impardonnable de négliger une branche d'investigations qui, plus que tout autre, peut fournir des points certains de repère et aider à éclairer des questions obscures et à fixer des données encore incertaines. D'un autre côté, c'est dans cette partie de l'histoire monétaire de notre pays que l'on est plus sûr de faire des découvertes intéressantes. Le dernier mot n'est certainement pas dit sur les monnaies de la suite royale, et l'on a l'espoir de voir surgir de temps à autre quelques pièces nouvelles et importantes qui pourront ajouter quelques matériaux utiles au grand monument qui reste encore à élever, c'est-à-dire à un ouvrage qui comprenne toutes les monnaies connues et qui expose d'une manière largement scientifique toutes les conséquences que l'on peut en tirer. Mais c'est plus particulière-

ment dans la numismatique seigneuriale que l'on peut espérer à coup sûr des rencontres plus heureuses et plus inattendues. Chaque jour la terre nous restitue des pièces sur lesquelles nous étions loin de compter, et chaque jour aussi l'on sent la nécessité d'avoir un guide qui puisse servir à classer nos nouvelles richesses.

Jusqu'à présent la numismatique seigneuriale n'a été le sujet d'aucun travail d'ensemble; nous avons seulement quelques bonnes monographies et d'excellents articles insérés dans les *Revues française et belge*. L'ouvrage de Duby, si important pour l'époque où il a été publié, est maintenant fort incomplet et n'offre d'ailleurs presque aucune ressource pour les classifications. Et puis la science moderne a fait d'immenses progrès; des principes fondamentaux ont été posés, et, si l'on voulait suivre les errements de l'ancienne routine, on s'exposerait à des mécomptes sans nombre et à des erreurs continuelles.

Il s'agissait donc de mettre à profit les connaissances acquises, de se débarrasser des erreurs accréditées depuis longtemps, de résumer les opinions de chacun et de former un faisceau homogène en appliquant les lois reconnues immuables de la science numismatique. C'est ce que, en utilisant les monnaies de ma Collection, j'ai osé entreprendre, sans avoir trop l'espérance d'être entièrement parvenu au but que je me suis proposé.

Je dois commencer par dire que si l'on m'accuse d'avoir été trop osé en promenant un peu hardiment ma faux sur les opinions de mes devanciers, je répondrai que, si je n'ai pas été plus loin, ce n'a pas été faute d'encouragements et d'excitations. Par exemple, le plan que j'ai adopté a été vivement critiqué. On eût voulu que, laissant tout-à-fait de côté la vieille routine, j'eusse classé les monnaies par provinces et par atelier. J'ai résisté à de bien pressantes sollicitations, et, tout en avouant que le système que j'ai cru devoir suivre est souvent défectueux, j'ai craint qu'en adoptant celui qu'on me suggérait je ne fusse entré dans un dédale dont je n'aurais pas pu

sortir. C'est qu'en effet la classification par officine monétaire, si séduisante au premier coup-d'œil, n'offre pas moins dans l'application des difficultés extrêmes, et je ne me suis pas senti les forces nécessaires pour les surmonter. Je me suis attaché particulièrement, ainsi que l'indique mon titre, à établir un mode de classement fondé sur l'examen du style des monnaies, moyen qui a été trop négligé jusqu'au moment où il a été si heureusement employé par M. de Longpérier. J'ai été puissamment aidé dans cette opération par l'étude que j'ai pu faire d'un certain nombre de dépôts monétaires que le hasard a fait tomber entre mes mains.

Je laisse à mes successeurs le soin de pousser plus loin les démonstrations que je n'ai fait qu'effleurer; je serai heureux s'ils trouvent que je leur ai un peu aplani le chemin et que les matériaux que j'ai fournis n'ont pas été tout-à-fait inutiles pour la construction d'un édifice dont j'appelle l'achèvement de tous mes vœux.

J'ai à remercier les numismatistes des encouragements qu'ils n'ont cessé de me donner et de l'impatience qu'on a bien voulu manifester plusieurs fois au sujet de l'émission de cet Ouvrage. Je crains qu'il n'ait été beaucoup trop prôné à l'avance et que sa lecture ne réponde pas à l'attente des amateurs. J'ai lieu de redouter aussi que l'on n'ait beaucoup trop exagéré l'importance de ma Collection et que les numismatistes n'éprouvent encore à ce sujet plus d'une déception. Pour m'excuser sur ce dernier point, je ne puis mieux faire que de donner, en quelque sorte, l'historique de la formation de ma suite de monnaies seigneuriales. Commencée il y a douze ans au plus, et ne pouvant y consacrer que des ressources fort restreintes, il m'a fallu, pour ainsi dire, la former pièce par pièce. J'ai pourtant été assez heureux pour recueillir, ainsi que je viens de le dire, quelques dépôts monétaires assez importants; mais on sait combien de pareilles bonnes fortunes sont rares et combien peu souvent la composition des enfouissements répond à l'attente des collecteurs.

J'ai été puissamment aidé par quelques amis dévoués et par de nombreux correspondants, et, s'il me fallait remercier individuellement tous ceux qui sont venus à mon secours, il me faudrait nommer une grande partie des numismatistes de France et de Belgique. Je ne puis pas néanmoins passer sous silence l'obligeance de quelques amateurs qui ont poussé très loin le dévouement en ma faveur : M. Courpon père, dont la perte est si regrettable, avait mis, avec un complet désintéressement, à ma disposition toutes les monnaies seigneuriales de son riche cabinet. Cet exemple a été suivi par l'honorable directeur de la *Revue numismatique*, M. Cartier, qui, par ses conseils, m'a encore rendu de plus grands services. Enfin mes amis particuliers, MM. Hucher, Fillon, Parenteau, Ardant, Lecarpentier, Morin, etc., m'ont abandonné généreusement le résultat de leurs découvertes. J'ai eu un appui aussi bienveillant quand il s'est agi d'obtenir des conseils et des renseignements; tous mes collègues y ont mis la même facilité. Je mentionnerai particulièrement mes compatriotes et amis, MM. B. Fillon et F. Parenteau. Le premier m'a communiqué toutes les notes ayant trait à mon travail qu'il a recueillies pour une seconde édition de ses *Considérations historiques sur les Monnaies de France*. On s'apercevra facilement, en lisant ce Catalogue, combien ces documents m'ont été utiles. Le second a bien voulu orner mon livre de toutes les planches qui l'accompagnent. Que tous ceux qui m'ont aidé reçoivent l'expression de ma vive reconnaissance. J'espère qu'ils trouveront encore une plus douce récompense dans l'idée d'avoir été utiles à la science.

On trouvera dans ma Collection un grand nombre de monnaies publiées dans la *Revue numismatique* et dans d'autres recueils. J'ai indiqué tout exprès par un astérisque celles qui ont été dessinées sur des exemplaires maintenant en ma possession; il y aura complète certitude sur leur identité et sur l'exactitude des dessins.

Je dois répondre à un reproche bienveillant à moi adressé : on a trouvé

que je m'attachais trop à recueillir des variétés souvent insignifiantes. J'ai à objecter que l'on rencontre difficilement des pièces intéressantes, et qu'en général je n'ai jamais négligé d'acquérir les raretés dont l'existence m'a été signalée; que d'ailleurs la réunion d'un grand nombre de variétés de la même monnaie n'est pas non plus sans utilité, et que c'est par l'examen et le rapprochement de ces variétés que l'on peut parvenir à établir un bon système de classement.

Je dois m'expliquer aussi sur l'ordre que j'ai suivi; ce n'est qu'après de mûres délibérations que j'ai fini par l'adopter. On m'avait d'abord proposé de placer les provinces par ordre alphabétique. C'est le moyen le plus commode, mais il présente le grave inconvénient de renvoyer à une très grande distance les uns des autres des types quelquefois identiques et qu'au contraire il y a un grand intérêt scientifique à rapprocher. M. Barthélemy, dans son *Manuel*, a adopté une autre marche qui séduit tout d'abord et que j'avais été tenté de suivre : il établit quelques grandes divisions géographiques, telles que *Aquitaine*, *Neustrie*, etc., et y fait entrer successivement toutes les subdivisions de ces vastes provinces. Ce système a, quoique à un degré bien moindre, les mêmes inconvénients que je viens de signaler.

Partant d'un centre, je passe d'une province à une autre province voisine, en cherchant autant que possible à rapprocher et grouper les types depuis leur origine jusqu'à leur dégénérescence; c'est le moyen de les suivre et d'en établir la filiation. Je suis loin de croire cependant que mon système de classement soit irréprochable, et je pense que ce que je n'ai fait qu'en tâtonnant pourra plus tard être modifié et rectifié.

Je viens de parler du *Manuel* de M. Barthélemy. L'impression de mon Catalogue était déjà entamée quand cet Ouvrage a paru. J'ai eu le temps d'utiliser quelques-unes de ses appréciations, mais j'ai regretté qu'il n'ait pas été publié plus tôt; car, outre qu'il m'a été un bon guide dans ma marche un peu incertaine, j'eusse beaucoup modifié mon plan si j'avais pu con-

naître à l'avance celui de mon collègue. J'aurais surtout élagué quelques documents qui sont déjà dans le *Manuel* et ne deviennent plus aussi utiles aux numismatistes. Par exemple, j'aurais pu supprimer sans inconvénient la chronologie des seigneurs, qui a beaucoup augmenté ma besogne sans aucun avantage pour ceux qui possèdent l'Ouvrage de M. Barthélemy. J'ai en outre trouvé un écueil qu'il n'était plus temps d'éviter, à moins de refondre mon travail : me servant, pour la plupart du temps, des mêmes documents que mon collègue, traitant le même sujet, les appréciations, la rédaction même de ces documents doivent parfois avoir une grande ressemblance, et souvent on pourrait croire que je n'ai fait que copier le *Manuel*, tandis que mon texte était complet quand ce livre est venu entre mes mains.

Je dirai, en terminant, que je n'ai point eu la prétention de faire un traité complet sur les monnaies baronales. La refonte de l'ouvrage de Duby, dont on a beaucoup parlé depuis quelques années, serait un gigantesque travail, et il est à craindre qu'il ne soit pas de longtemps entrepris. Si l'on s'y livrait quelque jour, j'ai l'espoir que mon modeste Catalogue ne sera pas tout-à-fait inutile à ceux qui se chargeront de cet immense labeur. Leur tâche serait un peu simplifiée si chaque amateur suivait mon exemple et apportait son contingent de monnaies inédites.

On ne devra pas aussi perdre de vue que je ne décris que les pièces de mon cabinet et que je ne mentionne que fort rarement celles qui existent dans d'autres collections. Il est possible que les monnaies que je ne connais pas auraient pu quelquefois modifier et même détruire quelques-unes de mes assertions. Si j'avais voulu profiter des bienveillantes offres qui m'ont été faites et comprendre dans ma publication quelques pièces inédites appartenant à diverses collections, mon travail eût été plus complet et plus intéressant ; mais c'eût été sortir du cadre que je m'étais tracé et qui était déjà bien vaste et peut-être au-dessus de mes forces.

J'aurais voulu éviter de donner un Supplément, ce qui rend toujours un

Ouvrage un peu confus ; mais durant l'impression il m'est arrivé un si grand nombre de monnaies curieuses, que je n'ai pas pu résister au désir de les faire connaître. D'ailleurs, pendant le cours de mon travail et à mesure que j'avançais dans ma tâche, mes idées se sont élargies, et cela nécessite la modification de quelques-unes de mes assertions. J'ai aussi à rectifier quelques classifications que je crois erronées. Je prie donc mes lecteurs de prendre une connaissance entière de ce Supplément avant d'asseoir un jugement définitif sur mon Ouvrage.

DESCRIPTION

DES

MONNAIES SEIGNEURIALES FRANÇAISES

COMPOSANT LA COLLECTION

DE M. F. POEY D'AVANT.

DUCHÉ DE FRANCE.

Le duché et marquisat de France, dont l'étendue ne paraît pas avoir été la même à son origine que lorsqu'il fut réuni à la couronne, comprenait, outre les comtés de Paris et d'Orléans, le Gâtinais, le Pays Chartrain, le Blésois, le Perche, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la partie de la Sologne située au midi de la Loire, le Beauvoisis et une partie de l'Amiénois. Il fut créé au parlement de Compiègne, en 861, par Charles-le-Chauve, en faveur de Robert-le-Fort, pour le récompenser de services rendus et l'opposer aux Bretons.

Selon M. de Longpérier (*Catalogue Rousseau*, page 260), ce duché n'aurait été donné à Eudes qu'après le siége de Paris, c'est-à-dire en 886, tandis que, d'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Eudes l'aurait eu, en 866, à titre héréditaire de son père.

Le duché de France fut réuni au domaine royal, alors réduit à quatre ou cinq villes, par Hugues Capet, lors de son avénement à la couronne, en 987.

Les monnaies des ducs de France sont extrêmement rares, et cela doit être, puisqu'elles étaient plutôt le résultat d'une usurpation que d'un droit. Elles sont au type du monogramme carolin d'abord complet, ensuite plus ou moins altéré. Ce type n'avait plus dès lors une signification complète; il n'était produit que comme une imitation et pour donner à la monnaie un cours plus facile.

DUCS DE FRANCE.

DUCHÉ DE FRANCE. ROBERT-LE-FORT, 861—866.
EUDES, 866—887.
ROBERT II, 887—923.
HUGUES-LE-GRAND, 923—956.
HUGUES CAPET, 956-987.

EUDES, 866—887.

1. — GRATIA D—I REX ✠D✠. Monogramme de Charles. — ℞. + AVRELIANIS CIVITAS. Croix.

Denier d'argent : 32 grains. (*B. Fillon*, p. 85, vignette.)

Ce denier a d'abord été donné comme le produit de l'alliance de Charles-le-Simple et d'Eudes, puis on a cru qu'il avait pu être frappé par le dernier comme tuteur du premier. M. de Longpérier (*Catalogue Rousseau*, n° 608) établit que ces deux opinions ne sont pas soutenables, et qu'il est probable que Eudes, parvenu au duché de France, qui lui donna un haut degré de pouvoir, se sera empressé, pour constater sa puissance, de faire battre monnaie, en y mettant son nom et en conservant le type royal de Louis II et Carloman.

Dans ses *Considérations historiques sur les Monnaies de France*, M. B. Fillon a corroboré cette assertion, qui me paraît devoir être définitivement acceptée.

ORLÉANS.

2. — AVRELIANIS CIVA. Croix simple. — ℞. + D—I DEXTRA BE. Porte de la ville entourée d'un O, d'un gamma et de deux I.

Denier d'argent : 26 gr. (COMBROUSE, *Catal. des Monn. de Fr.*, dernier supplément, n° 40.)

Où placer ce denier, et quelle attribution lui donner? Les opinions varient à ce sujet, et j'avoue qu'aucune ne me paraît tout-à-fait satisfaisante. M. Combrouse (*loco cit.*), qui la place au règne de Philippe Ier, veut en faire des monnaies municipales d'Orléans. Dans l'état actuel de la science, je ne crois pas que cette opinion puisse se soutenir. M. Duchalais (*Rev. num.*, 1840, p. 436), sans proposer d'attribution directe, dit que ces monnaies sont antérieures à Philippe Ier. Leur poids et leur aloi sont bien supérieurs à ceux des monnaies de ce roi. Elles seraient la suite des monnaies de Charles-le-Simple et auraient duré jusqu'à Philippe Ier, qui, de sa signature et de son titre royal, serait venu corroborer l'autorité de la vieille légende. Le même auteur a consacré un nouvel article à ces monnaies dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France* (*verbo*, Orléans), mais il n'est pas beaucoup plus explicite sur leur attribution. Il les place aux Xe et XIe siècles et ajoute seulement que la légende du revers a été mal interprétée et qu'il faut y lire : DEXTRA DEI BENEDICTA. Ces mots seraient la suite de la légende du droit, et par conséquent s'y appliqueraient.

Comme on le voit, on reste toujours dans l'incertitude sur l'attribution de ce denier. N'y aurait-il pas moyen de lever toute difficulté en le donnant aux ducs de France? On peut opposer, il est vrai, que la fabrique de ces monnaies n'a point de rapport avec celle du denier de Eudes. Mais pendant un siècle le type et le style d'une monnaie a bien eu le temps de se modifier. Je ne propose cette question que très timidement, et je laisse le soin de l'éclairer à ceux qui, mieux placés que moi, peuvent étudier les monnaies connues des ducs de France.

HENRI Ier, 1037—1060.

Ce roi ayant été associé à la couronne dès 1027, on pourrait faire remonter son règne à cette époque.

3. ✢ HANIRICVS REX. Deux pals portant à leur extrémité l'alpha et l'oméga. — ℟. ✢ PAISIVIS CIVITAS. Croix.

Denier d'argent : 20 gr. Pl. Ire, no 1er.

Je ne viens point prétendre que cette monnaie doit être placée parmi celles des ducs de France, puisque ce duché était réuni à la couronne depuis quarante ans quand elle a été émise. Il m'a seulement semblé que sa place naturelle était à leur suite.

M. Hucher a parlé de ce denier dans la *Revue numismatique*, 1850, p. 58, mais il n'en a pas donné le dessin. Outre l'intérêt qu'offre une variété nouvelle de cette rare monnaie, ce denier acquiert une grande importance par sa présence dans le petit trésor dont il faisait partie, et qui se trouvait composé uniquement de deniers et oboles de Vendôme, de deniers de Blois et Saint-Martin de Tours. Il permet de donner une époque certaine à la fabrication de ces dernières pièces. C'est une preuve de l'utilité que l'on trouve à étudier avec soin tous les dépôts de monnaies. Dans le cours de cet ouvrage, j'aurai l'occasion de revenir souvent sur ce sujet. On verra que l'application de ce principe m'a permis de rectifier un grand nombre d'attributions.

CHATEAU-LANDON.

4. ✢ LVDOVICVS REX. Crosse, pal et croisette entre deux points. — ℟. ✢ LAIIID✠-NIS CAST. Croix anglée d'une croisette aux 2e et 3e cantons.

Denier d'argent : 19 gr. (*Rev. num.*, 1836, pl. VI, no 4.)

Ce denier a été regardé pendant longtemps comme purement royal et attribué à Louis VI. M. Combrouse dit seulement que la crosse désigne l'abbaye de Saint-Séverin, où ce denier paraît avoir été frappé. M. Delombardy, dans le *Catalogue de la collection Rignault*, va un peu plus loin, et avance que le comté de Château-Landon était un fief de la couronne réuni au domaine en 1018, mais que les abbés avaient conservé leurs priviléges. Il fait donc de ce denier la monnaie anonyme des abbés de Saint-Séverin.

On est du reste d'accord en général pour voir sur le droit de cette monnaie la

DUCHÉ DE FRANCE. dégénérescence du type odonique transformé en signe abbatial. Cependant M. B. Fillon y reconnaît une altération du monogramme de Raoul, employé dans plusieurs ateliers voisins de Château-Landon, tels qu'Orléans, Etampes, etc. (*Considérations historiques sur les Monnaies de France*, p. 90 et 130.)

M. Duchalais, en rendant compte de l'ouvrage de M. Delombardy dans la *Revue numismatique*, 1848, p. 298, dit que l'on doit revenir à la première opinion et ne voir dans ce denier qu'une monnaie frappée par les officiers royaux. Les raisons qu'il allègue paraissent être d'un certain poids. Toutefois il ajoute qu'il faut attendre les preuves promises par M. Delombardy à l'appui de plusieurs de ses assertions, qui ont besoin d'être solidement étayées.

Le procès n'est pas encore jugé. J'ai cru provisoirement devoir classer cette monnaie parmi les baronales et la mettre à la suite des monnaies des ducs de France, quoiqu'elle soit de beaucoup postérieure.

TOURAINE.

ABBAYE DE SAINT-MARTIN DE TOURS.

TOURAINE. L'abbaye de Saint-Martin de Tours fut fondée par saint Perpète vers 590. Quand bien même nous n'en aurions pas le témoignage par les monnaies elles-mêmes, on saurait que cette célèbre abbaye possédait à une époque reculée le droit de monnayage; car, par une charte de 919, qui nous a été conservée, on apprend que Charles-le-Simple reconnut que le droit de battre monnaie avait été accordé aux abbés de Saint-Martin par les rois ses prédécesseurs et qu'il le leur donna de nouveau. Ce privilége fut confirmé par Raoul en 930 et par Hugues Capet en 987. Cette monnaie, au dire de Ducange, fut d'un très grand usage, parce qu'elle avait l'avantage de ne changer jamais de valeur, ni de loi, ni de poids. Cela doit s'entendre sans doute des premières monnaies émises par les abbés, c'est-à-dire des grands deniers au type du portail carlovingien; car lorsque ce type dégénère, que le portail s'allonge et prend presque la forme du chatel, le poids commence à diminuer, et plus tard encore, quand le type du chatel règne seul, le titre et le poids sont singulièrement affaiblis.

Il y aurait beaucoup à dire sur le monnayage de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Ne voulant pas dépasser les limites que je me suis tracées, je suis forcé de m'abstenir et de laisser à d'autres le soin de disserter sur ces monnaies qui ont été imitées dans presque toute l'Europe.

Je m'abstiendrai également de donner la liste chronologique des abbés de Saint-Martin. Elle serait sans objet, puisque nous ne prenons aucune monnaie signée ou qui puisse être attribuée à un abbé plutôt qu'à tel autre.

Il y a, ainsi que je l'ai déjà dit, trois périodes très distinctes dans le monnayage de Saint-Martin de Tours. La première est celle au type carlovingien avec le portail. Dans la deuxième, contemporaine de la première partie de la troisième race, le portail dégénère, prend une forme allongée tenant le milieu entre le type du portail pur et celui du chatel. La troisième période n'offre que le chatel proprement dit, ou plutôt le type auquel on a donné ce nom, car ce n'est évidemment que le portail dégénéré. Cette période embrasse deux siècles; aussi, sans s'éloigner du type primitif, les monnaies offrent de nombreuses variétés. J'ai formé un paragraphe particulier des deniers de Philippe-Auguste, qui pourraient à la rigueur être classés comme appartenant à une quatrième période. Les deniers de la première et de la deuxième période sont rares; ceux de la troisième sont au contraire fort communs. Leur circulation a été si grande qu'il n'y a guère de dépôts monétaires où on ne les trouve, et la plupart du temps ils sont fort usés. Les oboles de toutes les périodes sont fort rares.

PREMIÈRE PÉRIODE.

5. + SC̄S MARTINVS. Temple carlovingien. — ℞. + TVRONIS CIVITAS. Croix.
Grand denier d'argent : 27 gr. (*Rev. num.*, 1838, pl. v, n° 4.)

6. + Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 12 gr. Pl. I^re^, n° 2.

Cette obole a été décrite mais non figurée dans le *Catalogue des monnaies inédites du cabinet d'Assy.*

7. + Mêmes légendes et types des deux côtés.
Grand denier d'argent : 27 gr. *Ibid.*, n° 3.

Ce denier diffère essentiellement de celui qui précède par sa fabrique, qui pourrait faire supposer qu'il est d'une époque antérieure. Les lettres, mieux formées et moins allongées, offrent un peu le caractère des monnaies carlovingiennes battues en Lorraine.

8. + Mêmes légende et type. — ℞. + TVR✠NIS CIVITAS. Croix.
Grand denier d'argent : 27 gr. (*Rev. num.*, 1838, pl. v, n° 5.)

DEUXIÈME PÉRIODE.

9. + SCS MºARTINVS. Portail allongé ou chatel. — ℞. + TVRONVS CIVI. Croix.
Denier d'argent : 20 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

10. + SCƵ MARTINVƵ. Même type. — ℞. Mêmes légende et type [1].
Denier d'argent : 22 gr. Pl. I^re^, n° 4.

---

[1] Chaque fois que cette indication de *même légende* ou *même type* est exprimée, elle se rapporte selon sa place au droit ou au revers du numéro précédent.

TOURAINE. 11. + SCS MᵒARTINVS. Temple allongé. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 22 gr.

12. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le temple est plus large et moins allongé. Les légendes ont les caractères plus saillants ; la croix du revers est plus petite.
Denier d'argent : 22 gr.

Ces trois derniers deniers faisaient partie d'un petit dépôt de monnaies recueilli par mon ami M. Hucher, qui me l'a cédé en entier. Il l'a publié, sans en donner les dessins, dans la *Revue numismatique*, 1850, p. 57, et a fait ressortir que leur présence avec un très beau denier de Henri Ier (V. ci-dessus, nº 2) fixait définitivement l'époque de l'émission de cette nature de deniers de Saint-Martin, époque que l'on mettait vaguement au commencement de la troisième race. Leur poids doit aussi les faire placer avant le nº 9.

TROISIÈME PÉRIODE.

13. SCS MARTINvS. Chatel des tournois. — ℞. + TVRONVS CIVI. Croix.
Denier d'argent : 19 gr.

L'A du mot MARTINVS a une forme particulière et est beaucoup plus allongé que les autres lettres de la légende. Je présume que ce denier est l'un des plus anciens de cette série.

14. Mêmes légendes et types.
Denier : 19 gr.

L'A a une forme semblable à celui du denier précédent, mais l'V reprend sa taille ordinaire.

15. SCS MARTINVS. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier : 19 gr.

16. SCS MARTINV2. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier : 19 gr.

17. SCS MꟸRTINVS. Chatel. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier : 19 gr. (*Rev. num.*, 1838, pl. v, nº 7.)

L'ꟸ du revers a pour lui servir de trait un chevron brisé ayant un point à son angle saillant ; le trait de l'N a aussi un point au milieu.

18. SCS MARTINVS. Chatel. A et N ordinaires. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier : 19 gr.

19. SC2 MꟸRTINVS. Chatel. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier : 19 gr.

L'ꟸ et l'N sont semblables à ceux du nº 17.

20. SCS MARTINVS. Chatel. Même forme des lettres. — ℞. + TVRONVS CIVII. Croix.
Denier : 19 gr.

21. ƧCƧ MARTINVS. Même type. — ℞. + TVRONVS CIVI. Croix.
Denier : 17 gr.

22. SCS MARTINVS. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier en cuivre pur : 15 gr. Pièce des faussaires du temps.

23. Mêmes légendes et types qu'au n° 17, sauf qu'au revers la croix est cantonnée d'un oméga au 2e et de l'alpha au 4e.
Obole d'argent : 9 gr. (*Rev. num.*, 1838, pl. v, n° 8.)

Dans une discussion soulevée au Congrès de Tours de 1847, M. Lecointre-Dupont a donné l'explication suivante de la présence de l'alpha et de l'oméga sur cette obole. Il pense « que les comtes d'Anjou, devenus maîtres de la Touraine, usurpèrent ou obtinrent, à la faveur de leur titre d'avoués de l'abbaye de Saint-Martin, quelques droits sur la monnaie de cette abbaye, et qu'ils durent en partager les bénéfices avec les chanoines; de là les oboles angevines au style tournois, et l'alpha et l'oméga des monnaies d'Anjou sur l'obole de Saint-Martin. »

PHILIPPE-AUGUSTE, 1214—1223.

24. SCS MARTINVS. Chatel. — ℞. + PHILLIPVS R€. Croix.
Denier d'argent : 22 gr.

25. Mêmes légende et type. — ℞. + PHILLIPVS RE. Croix.
Denier d'argent : 22 gr. (*Rev. num.*, 1838, pl. v, n° 9.)

26. Mêmes légende et type. — ℞. + PHILIPVS REX. Croix.
Denier d'argent : 19 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

27. Mêmes légende et type. — ℞. + PHILIPV·S REX. Croix.
Denier d'argent : 16 gr.

28. Mêmes légende et type. — ℞. + PHIL·IPV·S R€X. Croix.
Denier d'argent : 23 gr.

29. Mêmes légende et type. — ℞. + PHIL·IPVS REX.
Denier d'argent : 19 gr.

30. Mêmes légende et type. — ℞. + PHIL·IPVS RE.
Denier d'argent : 19 gr.

31. Mêmes légende et type. — ℞. PHILIPVS R€X. Croix.
Denier d'argent : 20 gr.

TOURAINE. 32. Mêmes légendes et types. Des deux côtés, lettres très larges.
Denier d'argent : 19 gr.

33. Mêmes légende et type. — ℞. PHILIPVS REX. Croix.
Denier d'argent : 15 gr.

34. SCƵ MARTINVS. Chatel. — ℞. PHILIPVS R€X. Croix.
Denier d'argent : 19 gr.

Voici ce que, dans ses *Lettres numismatiques* (*Rev. num.*, 1838, p. 95), M. Cartier dit des monnaies de Saint-Martin au nom de Philippe : « Aussitôt après la réunion des provinces confisquées sur Jean-sans-Terre, Philippe-Auguste, pour s'éloigner davantage des monnaies baronales, ne conservant que les parisis dans ses anciens domaines, adopta pour ses nouvelles possessions d'outre-Loire la monnaie de Saint-Martin de Tours, connue par toute la France et, particulièrement par l'avénement des Plantagenet au trône d'Angleterre, dans les pays soumis à l'étranger. »

Le même numismatiste, dans une discussion au Congrès de Tours, et M. B. Fillon, dans ses *Considérations historiques sur les Monnaies de France*, p. 102 et 225, ont parfaitement établi et expliqué la filiation des monnaies de Saint-Martin. Selon M. Fillon, lorsque les ducs de France devinrent abbés de Saint-Martin (on sait que Hugues-le-Grand aimait à se parer de ce titre) l'atelier du seigneur laïque de Tours fut transporté à Chinon (932—956). Cet atelier cessa de fonctionner à la mort de Thibaut-le-Tricheur, arrivée en 978, et, par suite d'une transaction, les seigneurs laïques discontinuèrent de battre monnaie, et l'abbaye conserva le privilége d'émettre exclusivement la sienne. Elle accola alors le nom de la cité au sien pour exprimer la fusion des deux monnayages. Cet ordre de choses continua sous la domination des comtes d'Anjou et même après que ceux-ci furent devenus rois d'Angleterre ; mais au moment de la confiscation par Philippe-Auguste, ce roi mit son nom sur la monnaie. Enfin, lorsque, par suite d'une cession sans doute forcée, ce prince fut seul en possession du droit de monnayage, la monnaie devint purement royale, et le nom de Saint-Martin disparut et fut remplacé au revers par la légende TVRONVS CIVI.

COMTES DE TOURS.

Je viens de dire, en parlant des monnaies de Saint-Martin de Tours, comment les vicomtes et ensuite comtes de cette ville avaient momentanément transporté leur atelier monétaire à Chinon. Ils commencèrent par y frapper des espèces avec le monogramme carolin, puis au buste de profil, dégénéré de celui d'un denier de Louis-le-Débonnaire frappé à Tours. Selon M. B. Fillon, dont je suis en ce moment le système, le monnayage de Chinon aurait commencé vers 938, sous Thibaut Ier. Son fils, Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois et de Chartres, hérita de Chinon et continua le monnayage. Hugues-le-Grand l'avait établi comte héréditaire de Tours en 941. Les

deniers au monogramme doivent donc être placés au commencement du Xe siècle, tandis que les monnaies à la tête seraient du milieu de ce même siècle. L'émission de ces dernières fut sans doute continuée jusqu'à la mort de Thibaut-le-Tricheur, arrivée en 978, car l'on a des monnaies fort curieuses où leur type est déjà singulièrement altéré. Le nom de la ville de Tours figure sur ces monnaies. Il y est joint à celui de Chinon ; mais ce dernier y est au datif, circonstance qui sert toujours à indiquer l'atelier de fabrication. Les deniers émis à Chinon sont tous assez rares, particulièrement ceux à la tête. On possède aussi des oboles qui sont plus rares encore. TOURAINE.

TOURS ET CHINON.

35. Buste de profil à droite avec un bandeau. Devant la face, le mot TVRON avec un trait abréviatif sur la dernière lettre. Derrière la tête, deux jambages verticaux, qui sont les débris des rubans du bandeau. — ℞. + CAINONI CASTRO. Croix.
Denier d'argent : 27 gr. (*Rev. num.*, 1837, pl. VIII, n° 15.)

Ce denier et ses dégénérescences sont d'une grande importance en numismatique, puisqu'ils servent à démontrer l'origine d'un type fort répandu dont on avait en vain cherché jusqu'ici à expliquer la filiation. Il s'agit du type dit chartrain, auquel je vais consacrer un article séparé.

TYPE CHARTRAIN.

Je dois commencer par dire que je n'adopte cette expression de *type chartrain* que pour me conformer aux errements de mes prédécesseurs et faire connaître plus clairement le sujet que je veux traiter. Pour être complétement dans le vrai, il faudrait lui donner le nom de type *turonien* ou *chinonais*. Malgré tout, il est probable que la première dénomination subsistera, tant il est difficile de détruire une erreur quand une fois elle est un peu fortement enracinée. TYPE CHARTRAIN.

M. Cartier, en discutant dans la *Revue numismatique*, 1844, p. 409, les opinions émises sur la formation du type chartrain, dit avec raison qu'il n'y a pas de type monétaire plus diversement expliqué par les historiens et les numismatistes. Il est inutile que je reproduise toutes ces opinions. Ceux qui voudront les connaître pourront recourir à l'article de M. Cartier. Je me contenterai de dire que les anciens auteurs y avaient vu une lettre syriaque, des caractères hiéroglyphiques, des fortifications, &c., lorsqu'en 1832 M. Jeuffrain crut y reconnaître la représentation d'une bannière et soupçonna que ce pouvait être celle d'Etienne, comte de Blois et de Chartres. M. Cartier s'empara de cette idée en la modifiant. Selon lui, cette bannière devait être celle de la cathédrale de Chartres, ou plutôt la célèbre relique du voile de la Vierge, conservée

TYPE CHARTRAIN.

dans cette église, et qui, dans des circonstances mémorables, avait été portée en tête de l'armée. La question resta en cet état jusqu'en 1835, que M. Lelewel fit paraître son ouvrage sur la numismatique du moyen-âge. Ce savant, qui a fait faire de si immenses progrès à la science numismatique, reconnut dans le type chartrain la représentation d'une tête humaine vue de profil, et rendit sa démonstration évidente par le dessin de quelques monnaies anciennes. M. Cartier, dans son excellente monographie des monnaies chartraines, s'est entièrement rallié à l'opinion du docte Polonais; mais, après avoir recherché et discuté quelle pouvait être l'origine de cette tête, il ne peut pas arriver à une solution précise.

On devait regarder cette question de la tête comme définitivement adoptée, quand, dans la *Revue numismatique*, 1849, p. 258, M. Cartier a fait volte-face, est revenu à son ancienne opinion et a voulu voir de nouveau dans le type appelé chartrain la représentation du voile de la Vierge. Il a été appelé à faire cette conversion par un Mémoire savamment développé par son fils et inséré dans les *Mélanges d'Archéologie*. L'article précité de la *Revue* reproduit textuellement les principales observations de M. Cartier fils. Il faut l'avouer, quelques-unes de ces considérations ne manquent pas d'avoir une certaine valeur, et les conséquences que l'auteur en tire présentent quelque chose de spécieux. Nul doute que l'on ne doive tenir compte des idées religieuses enracinées au moyen-âge et que ces idées n'aient quelquefois réagi sur le type des monnaies.

La question présentée au point de vue de M. Cartier fils pourrait donc entraîner quelques convictions. Elle n'a pas entamé la mienne, et j'ai toujours persisté à voir une tête dans le type chartrain. Sans vouloir combattre pied à pied avec M. Cartier et réfuter une à une ses assertions, ce qui m'entraînerait trop loin, je me contenterai de dire que toutes n'ont pas un poids égal et que tel argument sur lequel il paraît beaucoup compter est facile à détruire. Par exemple, il avance qu'à l'époque où le type chartrain dut être créé, la ville de Chartres était le rendez-vous des artistes célèbres en tout genre, attirés par la construction de la cathédrale, et qu'il est impossible de croire que les graveurs fussent au-dessous des autres artistes, au point de représenter une tête aussi informe que celle que l'on voit sur les monnaies. Il est trop facile de rétorquer cet argument et de demander à M. Cartier comment des artistes aussi habiles ont pu créer une bannière qui ressemble à tout hormis à l'objet que l'on a voulu représenter, tandis que sur les monnaies d'autres provinces on trouve des étendards parfaitement reconnaissables.

Le système de M. Cartier ne me paraissait donc pas acceptable. Il vient de s'écrouler tout-à-fait devant la démonstration logique et irréfutable de M. B. Fillon. Cet auteur, dans ses *Considérations historiques sur les Monnaies de France*, p. 102 et 229, a eu l'ingénieuse idée de chercher l'origine de la tête chartraine sur les monnaies à la tête de Chinon, et de là, comparant cette tête et ses dégénérescences avec celles que l'on trouve sur les monnaies au type chartrain, il est arrivé à démontrer péremptoirement que la filiation était tout-à-fait naturelle, et qu'il suffisait d'une suite de figures pour le prouver

jusqu'à l'évidence. Il s'est utilement servi d'un nouveau denier récemment acquis par le Cabinet national, et dont il donne le dessin dans son Appendice. Si l'on rapproche, en effet, le profil qui se trouve sur ce denier avec celui que l'on voit sur les pièces de Saint-Aignan, l'identité est telle qu'il est impossible de n'y pas reconnaître la suite du même monnayage. TYPE CHARTRAIN.

En outre, si l'on étudie la question historique, on arrive au même but, puisque Thibaut-le-Tricheur, qui a pu certainement émettre des monnaies à Chinon, était en même temps comte de Blois et de Chartres, et qu'il a dû y introduire le type de ses premières monnaies.

Il est à regretter que M. Fillon n'ait pas donné plus de développement à son ingénieux système et qu'il se soit contenté de jeter en avant son idée sans l'accompagner de toutes les déductions que l'on peut en tirer. Je ne suppléerai point à cette lacune, que mon compatriote comblera plus tard.

Ce qu'il y a de remarquable et ce qui corrobore d'une manière convaincante l'opinion de M. Fillon, c'est qu'au moment même où elle naissait dans son esprit, M. Duchalais, par des voies différentes, arrivait au même résultat. Cette coïncidence est une preuve excellente en faveur de ce système, que M. A. Barthélemy vient aussi d'adopter dans son *Nouveau Manuel de numismatique.*

Je ne suivrai pas toutefois M. Fillon dans toutes les conséquences de son système. D'abord, je ne l'appliquerai pas au type de Vierzon, où je ne saurais voir la dégénérescence d'une tête ; ensuite, quant à l'introduction successive du type de la tête dans les lieux où l'on s'en est servi, je n'adopterais pas la même marche que lui. Je sais d'ailleurs que ses idées à ce sujet sont un peu modifiées, et qu'il pense comme moi que le type, au lieu de voyager d'un atelier à un autre, a rayonné, dans certaines circonstances, d'un point central sur plusieurs villes à la fois. M. Fillon nous promet, au reste, de refondre son travail et d'étudier alors la question sous ses différentes faces.

On dit que M. Cartier fils ne se regarde pas comme battu et qu'il a d'autres arguments à nous opposer et une réfutation toute faite de nos opinions. Il faut donc attendre qu'il nous les fasse connaître. Je doute néanmoins qu'ils soient assez péremptoires pour renverser un système fondé sur des bases aussi solides. Je soutiendrai le type de la tête jusqu'à ce que l'on me démontre d'une manière irrésistible que je me suis trompé.

—

SAINT-AIGNAN.

Saint-Aignan, qui appartenait à Thibaut-le-Tricheur, fut donné par Thibaut II, son petit-fils, en l'an 1000, à Geoffroi de Donzi, et forma dès lors une seigneurie particulière. La descendance de Geoffroi a possédé Saint-Aignan jusqu'à nos jours. M. Cartier fait observer qu'une aussi longue possession est peut-être sans exemple.

TYPE CHARTRAIN. Ainsi que je l'ai déjà fait observer, les monnaies de Saint-Aignan sont celles où le type de la tête est le plus apparent et se rapproche le plus des monnaies de Chinon. Il y a pourtant un fait remarquable, c'est que les deniers de Saint-Aignan qui sont venus jusqu'à nous offrent de très nombreuses variétés de coin, ce qui prouve de fréquentes émissions. On est presque tenté de croire que ce type a été continué et a été employé postérieurement à Thibaut-le-Tricheur. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est qu'à Saint-Aignan on ait brusquement abandonné le type de la tête pour en adopter un autre qui en diffère complétement.

Toutes les monnaies connues de Saint-Aignan sont anonymes; comme il n'est pas impossible toutefois qu'on en découvre de signées, je vais donner la liste des seigneurs jusqu'à l'époque où il est supposable qu'ils ont pu exercer le droit monétaire.

SEIGNEURS DE SAINT-AIGNAN.

GEOFFROI DE DONZI, vers 1020—1037.
HERVÉ Ier, 1037—1055.
GEOFFROI II, 1055—1112.
HERVÉ II, 1112—1120.
GEOFFROI III, 1120—1160.
HERVÉ III, 1160—1194.
HERVÉ IV, 1194—1222.
AGNÈS DE DONZI (1122) épouse GUI DE CHATILLON, mort en 1226.
GAUCHER DE CHATILLON, 1227?—1259.
YOLANDE DE CHATILLON, 1250—1250.
MAHAUT, 1250—1267.
JEAN DE CHALONS, 1267—1291.

36. — SANCTI ANIANNO. Les deux N sont liés. Croix cantonnée de quatre points; un cinquième marqué à la réunion des quatre branches. — ℞. Sans légende; profil dégénéré.

Grand denier d'argent : 23 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. XIV, n° 3.)

M. Fillon a fait remarquer avec beaucoup de sagacité que la croisette et les quatre points qui se voient au-devant de la tête de Saint-Aignan ne sont autre chose que les débris du mot TVRON des deniers chinonais. Cette observation est une preuve de plus à l'appui de la bonté de son système.

Les grands deniers à la tête de Saint-Aignan sont très rares, malgré les fréquentes émissions qui en ont été faites. Cela s'explique facilement par leur poids élevé et la pureté de leur métal, qui donnaient intérêt à les refondre.

37. + SANCTI ANIAI. Même croix qu'à la pièce précédente. ℞. + CASTRVM. Sorte de porte de château avec des tours ou poteaux.

Denier d'argent : 15 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 13, et 1845, pl. XIX, n° 8.)

M. Cartier donne une attribution incertaine à ce denier depuis Hervé IV (1194) jusqu'à Jean de Chalons (1267).

CELLES.

Quoique la seigneurie de Celles soit située en Berry, le type de ses monnaies force à la joindre au Pays Chartrain. Celles était un fief des comtes de Blois que Thibaut II donna à Humbaud II, dit le Tortu, seigneur de Vierzon, vers l'an 1010. Cette seigneurie fut réunie à celle de Saint-Aignan par le mariage d'Alix de Bourgogne avec Jean II, de Chalons. Plus tard elle fut vendue à la famille de La Trémouille et de Béthune. Erigée en comté en faveur de Philippe de Béthune, elle resta dans cette maison jusqu'à nos jours. On ne connaît pas de monnaies anonymes des anciens seigneurs de Celles. La première qui nous soit parvenue paraît appartenir à Robert Ier. Elle est au type des grands deniers de Saint-Aignan; cependant, par son titre, son poids et sa fabrique, elle est évidemment d'une époque postérieure. TYPE CHARTRAIN.

Sur d'autres monnaies le type est radicalement changé. Comme explication possible de ce fait, M. Cartier dit : « La monnaie de Robert Ier a été probablement frappée à Mehun, du moins elle était commune aux deux seigneuries; peut-être que Robert II, à son tour, aura fait monnayer à Celles et aura voulu consacrer ce transport par une variété de types. Plus tard, Robert d'Artois, qui avait épousé Amicie de Courtenay, fille de Pierre, qui lui-même était frère d'Isabeau de Celles, frappa monnaie à Mehun, qui lui était venu par héritage de Robert II, son père. »

SEIGNEURS DE CELLES.

HUMBAUT III, LE TORTU, 1000—1031.

GEOFFROI Ier, 1031—1040.

HUMBAUT IV (1°), 1040—1070.

GIMON Ier, 1072—1102,
HUMBAUD II, 1102—1141,
GIMON II, 1141—1178,
ROBERT Ier 1178—1189,
RAOUL, 1189,
PHILIPPE, frère de RAOUL,
MAHAUT, fille de PHILIPPE, épouse de ROBERT DE COURTENAY, 1198—1239,
} Tous seigneurs de Mehun et de Celles.

ISABEAU, fille de ROBERT II, épouse JEAN DE CHALONS, 1239—1267.

JEAN II DE CHALONS, seigneur de Celles, épouse ALIX DE BOURGOGNE, héritière de Saint-Aignan, 1267—1291.

GUILLAUME, seigneur de Celles et de Saint-Aignan, 1291.

ROBERT Ier, 1178—1189.

38. + ROB' DE CELE. Croix cantonnée d'un S aux 1er et 4e, et de deux besants aux 2e et 3e. — ℞. Type primitif de la tête.

TYPE CHARTRAIN. Denier d'argent : 17 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. XIX, n° 1er; LELEWEL, pl. VIII, n° 15.) — Pl. Ire, n° 5.

Le denier que je possède paraît être identique avec celui qui a été dessiné par M. Lelewel. Il diffère de celui qui appartient à M. Cartier, en ce que l'S du 1er canton est droit et celui du 4e retourné. Le type du mien est d'ailleurs plus complet ; c'est ce qui m'a engagé à le reproduire.

Je ferai remarquer que la légende de ce denier est en français, comme celle des deniers qui vont suivre. C'est à tort que M. Cartier y lit : ROB' DE CELL', et traduit par *Robertus de Cellis ;* pourtant sur son dessin le dernier E est bien indiqué. Il existe certainement sur le mien. Il faut croire qu'en rédigeant son article, M. Cartier n'avait pas la monnaie sous les yeux, et qu'il s'en est rapporté au dessin de M. Lelewel, où l'on voit en effet deux L.

ROBERT DE COURTENAY, 1198—1239.

39. — ROBERT . DE . MTV. Le dernier jambage du V est barré. Croix évidée en losange et dont les quatre extrémités égales sont terminées en fleur de lys. — ℞. + SIRES *(sic)* DE CELES. Croix simple.
Denier d'argent : 18 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. XIX, n° 2.)

49. Mêmes légende et type des deux côtés, sauf qu'au droit la pointe des fleurs de lys manque ; ce n'est plus guère qu'une croix ancrée aux quatre branches, mais évidée.
Denier d'un module plus grand et à plus bas titre : 18 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

Sur ces deux dernières monnaies, Robert de Courtenay, devenu, ainsi que nous l'avons dit, seigneur de Celles par son mariage avec Mahaut, met le titre de seigneur de Mehun-sur-Yèvre et de Celles.

—

BLOIS.

Les comtes de Blois, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ont la même origine que nos rois de la troisième race. Théodebert, quatrième enfant de Hugues Capet, eut trois fils, dont le second, appelé Guillaume, fut comte de Blois. Cependant on doit regarder Thibaut-le-Tricheur comme le premier comte héréditaire de cette seigneurie. Sous le titre de comtes de Blois, l'histoire réunit pendant longtemps les possesseurs des deux comtés de Blois et de Chartres ; aussi leur chronologie est-elle la même à compter de Thibaut-le-Tricheur, en 922. Les deux comtés se divisent momentanément en 1218, et se réunissent, en 1269, sur la tête de Jean de Chatillon. Séparés de nouveau en 1292, ils ne sont plus joints jusqu'à l'extinction de la branche de Blois, en la personne de Gui II de Chatillon, en 1397. Louis d'Orléans, devenu roi de France en 1498, sous le nom de Louis XII, réunit le comté de Blois à la couronne.

TYPE CHARTRAIN.

Selon M. Cartier, dans son travail sur les monnaies chartraines, inséré, quant aux comtes de Blois, dans la *Revue num.*, 1845, p. 122, il faudrait établir que les premières monnaies anonymes ne remonteraient pas au-delà du commencement du XIe siècle. Il est prouvé par les faits et par l'examen du type appelé chartrain que cette époque doit être de beaucoup reculée. J'ai déjà parlé (Cf. le commentaire du n° 2) du trésor découvert par M. Hucher, et dont il a rendu compte dans la *Revue num.*, 1850, p. 60. Ce petit dépôt, composé en entier de monnaies du commencement du XIe siècle, comprenait deux grands deniers de Blois ayant des traces visibles d'usure, et par conséquent d'une assez longue circulation, tandis que toutes les autres monnaies étaient à fleur de coin. Il y a donc déjà lieu à reculer de beaucoup la date de ces deniers, dont M. Cartier place l'émission au milieu du XIe siècle et dans le courant du XIIe. Maintenant, si l'on jette les yeux sur la planche qu'il a consacrée aux monnaies anonymes de Blois, on voit que son n° 1er, où la tête a devant son profil le besant accompagné de la croisette, est de beaucoup antérieur aux deniers dont je parle, qu'il dessine sous les nos 9 et 10, et que ce denier primitif, au lieu d'être, comme il l'avance, du commencement du XIe siècle, est plus ancien et peut remonter jusqu'à Thibaut-le-Tricheur.

D'après ce que j'ai dit en exposant les généralités du type chartrain, il est inutile de revenir sur celui qui était particulier à Blois, et que M. Cartier appelle type blésois. C'est toujours la tête de Chinon, plus ou moins dégénérée, que nous allons voir se succéder dans un assez grand nombre de lieux.

COMTES DE BLOIS.

THIBAUT-LE-TRICHEUR, 922—978.
EUDES Ier, 978—995.
THIBAUT II, 995—1004.
EUDES II, 1004—1037.
THIBAUT III, 1037—1089.
ETIENNE, 1089—1102.
THIBAUT IV LE GRAND, 1102—1152.
THIBAUT V LE BON, 1152—1191.
LOUIS, 1191—1205.
THIBAUT VI, 1205—1218.
MARGUERITE, 1218—1231.
MARIE, femme d'HUGUES DE CHATILLON, 1231—1241.
JEAN DE CHATILLON, 1241—1279.
JEANNE DE CHATILLON, 1279—1292.
HUGUES DE CHATILLON, 1292—1307.
GUI DE CHATILLON, 1307—1342.
LOUIS Ier DE CHATILLON, 1342—1361.
LOUIS II, 1361—1372.
JEAN II, 1372—1381.
GUI II, 1381—1391.
LOUIS D'ORLÉANS, 1391—1407.
CHARLES D'ORLEANS, 1407—1466.
LOUIS D'ORLÉANS, roi de France, 1466.
Réunion à la couronne en 1498.

MONNAIES ANONYMES.

41. + BLESIS CASTRO. Croix simple. — ℞. Type de la tête déjà dégénéré. La croisette a disparu et l'on ne trouve plus qu'un besant devant le profil. Il y en a un autre au centre du type et un troisième au bas.

Grand denier d'argent : 23 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. VI, n° 4.)

TYPE CHARTRAIN. Ce denier est une variété de coin très distincte de celui publié par M. Cartier. Ces différences sont néanmoins trop peu importantes pour le dessiner de nouveau.

42. Variété consistant en ce que les panses du B sont très éloignées du jambage qui les précède. C'est cette distance qui, sur un exemplaire probablement fruste, a fait croire à M. Cartier qu'il pouvait exister une lettre précédant le B.
Grand denier d'argent : 20 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. VI, n° 9.)

43. + BLESIS CATRO. Même type. — ℟. Même type.
Grand denier d'argent : 21 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

Cette monnaie est aussi une variété de coin assez distincte.

44. + BEISIS CASTO. Même type. — ℟. Même type.
Denier d'argent : 16 gr. (*Ibid.*, n° 13.)

45. + BLESIS CASTRO. Croix. — ℟. Même type. Les trois barres ou chevrons de droite ont un besant au-dessus et au-dessous.
Obole. Pl. I^re^, n° 6.

Cette obole, par son style et son type, tient le milieu entre les grands deniers qui précèdent et les petits qui vont suivre ; l'L a la forme particulière que l'on retrouve sur les grands deniers.

46. Mêmes légende et type. — ℟. Même type, sauf que le besant de gauche se trouve transporté à droite.
Denier : 16 gr. Variété inconnue à M. Cartier.

47. + BLESIS CASTRO. Croix simple. — ℟. Même type avec la fleur de lys droite entre deux besants.
Denier : 12 gr. Variété du n° 19. Celui de M. Cartier porte BLISIS. Cet auteur l'attribue à Jean de Chatillon.

48. Même légende. La croix est cantonnée d'un besant au 1^er^ et d'un lys au 4^e^. — ℟. Même type.
Obole : 10 gr. (*Ibid.*, n° 17).

49. Même légende. Croix cantonnée au 1^er^ d'un lys la pointe en dedans et d'un besant au 2^e^.
Obole : 10 gr. Pl. I^re^, n° 7.

Les oboles à ce type sont très rares. Selon M. Cartier, elles pourraient appartenir à Marguerite ou à son mari, Gautier d'Avesnes, ou bien encore à Hugues I^er^ de Chatillon, époux de Marie d'Avesnes.

JEANNE DE CHATILLON, 1279—1292.

50. : I : COITISSA. Ancien type, avec la fleur de lys à droite. — ℞. + BL·ESIS CASTRO·. Croix cantonnée d'un besant au 2e. TYPE CHARTRAIN.
Denier d'argent : 17 gr. Diffère. (*Rev. num.*, 1845, pl. VII, n° 2.)

51. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole : 10 gr. (*Ibid.*, n° 3.) Variété de coin très distincte. Dans celle publiée par M. Cartier, la croix n'est pas cantonnée.

Les monnaies de Jeanne sont rares.

HUGUES II DE CHATILLON, 1292—1307.

52. + · HCOM. BLESENSIS. Croix simple. — ℞. Type dégénéré. Le besant du centre est supprimé. Celui qui reste est percé en annelet, ainsi que l'extrémité du type principal; à droite, une étoile entre deux besants remplace la fleur de lys qui est placée au-dessus du type.
Obole : 10 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

GUI DE CHATILLON.

53. GVIDO COMES. La légende est précédée d'un trèfle, et il en existe deux autres entre les deux mots. Type semblable à celui des nos 49 et 50 ci-dessus. — ℞. + BLESIS CASTRO. Croix simple.
Denier : 17 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

54. Mêmes légende et type des deux côtés.
Obole : 10 gr. Variété inconnue à M. Cartier.

55. GVIDO COMES. Même type. — ℞. BLESIS CASTRO. Même type.
Obole : 10 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

56. GVIDO : COMES. Même type, mais se rapprochant du type tournois à ses extrémités percées. — ℞. BLESIS . CASTRO. Croix simple.
Denier : 17 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

—

ROMORANTIN.

Romorantin ne paraît pas avoir eu de seigneurs particuliers. On ne trouve aucuns documents sur leurs monnaies, qui appartenaient probablement aux comtes de Blois antérieurement à la maison de Chatillon. Pourtant il résulte du relevé des domaines du

TYPE CHARTRAIN. comte de Blois, au moment de leur réunion à la couronne, qu'à cette époque Romorantin aurait eu le titre de comté.

57. + T COREMOR. Croix simple. — ℞. Type des monnaies de Blois à droite, avec une fleur de lys au centre; trois branches sortant de dessous; sur le type, une croisette entre quatre points; à gauche, trois petites barres entre deux croissants opposés.

Denier : 16 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. XX, n° 2.)

Ce rare et précieux denier est attribué par M. Cartier à Thibaut V, comte de Blois, mort en 1191, qui avait épousé Alix, fille du roi Louis-le-Jeune. Cet auteur fait remarquer que cette monnaie est très analogue par la fabrique, le titre, le poids et le module, au denier de Robert de Celles (n° 38), 1171—1189. Les exemplaires de ces deux monnaies qui font partie de ma collection sont très beaux, et celui de Romorantin est même plus complet que le denier dessiné par M. Cartier, et qui appartient à M. de La Saussaye. J'ai donc pu m'assurer de la parfaite identité qu'il y a entre eux. Pour dernière preuve qu'ils sont contemporains, j'ajouterai que ceux que je possède ont été trouvés ensemble à Châteauroux (Indre).

M. Cartier se demande pourquoi le nom d'un comte de Blois se trouve sur une monnaie de Romorantin, tandis qu'avant l'avénement de la maison de Chatillon toutes les monnaies blésoises sont anonymes. Il ne peut pas résoudre pleinement la question. Il pense seulement qu'il faut expliquer la légende ainsi : *Thibaut, comte; monnaie de Romorantin.* « Thibaut V, qui avait droit de frapper monnaie *dans tout son comté*, aura voulu, dans une circonstance qui ne nous est pas connue, en user à Romorantin, et ne se sera pas astreint rigoureusement au type et aux usages monétaires de Blois; peut-être aussi aura-t-il délégué ce droit à quelques-uns de ses lieutenants ou de ses compagnons d'armes. »

Quelque hasardée que soit cette dernière conjecture, je la préfère encore à l'autre.

ANONYME.

58. — R€MORANTI. Croix cantonnée d'un besant au 1er. — ℞. Type spécial de Chartres. Au milieu, un annelet au lieu d'un besant; d'autres besants au-dessus et au-dessous de trois petits pieux placés à droite.

Obole : 9 gr. Pl. Ire, n° 8.

M. Cartier figure (pl. XX, n° 3) une autre obole qui diffère essentiellement de celle-ci par le type et plus particulièrement par la fabrique et la forme des lettres de la légende; il la suppose postérieure au denier ci-dessus. Je ne le pense pas, du moins en ce qui concerne l'obole de ma collection. La forme de l'A particulièrement ferait remonter la date de cette monnaie au milieu du XIIe siècle au plus tard. M. Cartier l'a parfaitement démontré dans sa description des monnaies de Chartres, où il fait observer que, par

sa forme particulière, cet Λ se trouve identiquement le même que celui que l'on voit sur les monnaies de Thibaut, comte de Champagne, qui était en même temps comte de Blois. Ce serait Thibaut III, mort en 1089, ou Thibaut IV, devenu comte de Champagne en 1125. Mon obole me paraît être évidemment de cette époque. TYPE CHARTRAIN.

M. Cartier ne cherche pas à expliquer pourquoi sur les deniers de Romorantin on trouve le type des monnaies de Blois, tandis que c'est celui de Chartres qui se voit sur les oboles. Avec les données nouvelles que l'on possède sur la filiation du type chartrain, peut-être parviendrait-on à se rendre compte de cette anomalie.

—

CHARTRES.

Suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Thiebolt ou Thibaut, père de Thibaut-le-Tricheur, aurait acquis, en 904, le comté de Chartres d'Hastings, son compatriote, c'est-à-dire comme lui d'origine normande. Hastings le tenait de Charles-le-Gros, qui, au commencement de son règne, le lui aurait donné pour le gagner à sa cause. Ce Thibaut ne paraît pourtant pas avoir pris le titre de comte de Chartres, et Thibaut-le-Tricheur, son fils, serait le premier qui s'en serait paré. Ses descendants conservèrent ce domaine jusqu'à Jeanne de Chatillon, qui, en 1286, le vendit à Philippe-le-Bel. Celui-ci le donna en apanage, en 1293, à Charles Ier, comte de Valois, dont le fils, Charles II de Valois, périt à la bataille de Crécy, en 1346. Son frère, Philippe de Valois, le réunit alors à la couronne.

Sur les monnaies des comtes de Chartres, le type de la tête est singulièrement dégénéré; mais rien ne nous prouve que les monnaies les plus anciennes de ce pays soient venues jusqu'à nous. Espérons que le hasard, qui vient de nous rendre des anciennes vendômoises, viendra encore à notre secours. Le travail de M. Cartier sur les monnaies de Chartres est inséré dans la *Revue* de 1845, p. 26.

COMTES DE CHARTRES.

THIBAUT Ier, 922—978.
EUDES Ier, 978—995.
THIBAUT II, 995—1004.
EUDES II, 1004—1037.
THIBAUT III, 1037—1089.
ETIENNE, 1089—1102.
THIBAUT IV LE GRAND, 1102—1152.
THIBAUT V LE BON, 1152—1191.
LOUIS, 1191—1205.
THIBAUT VI, 1205—1218.
ISABELLE, 1218—1249.
MAHAUT, 1249—1269.
JEAN DE CHATILLON, 1269—1279.
JEANNE DE CHATILLON, 1279—1286.
CHARLES Ier DE VALOIS, 1293—1325.
CHARLES II DE VALOIS, 1325—1346.

MONNAIES ANONYMES.

TYPE CHARTRAIN.

59. + CARTIS CIVITAS. Croix. — ℞. Type simple avec trois besants ou tourteaux et trois petits pieux.
Grand denier d'argent : 25 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. II, n° 2.)

60. Mêmes légende et type. La croix est cantonnée d'un besant au 3e. — ℞. Même type, sauf que les pieux ont deux besants au-dessus et au-dessous.
Denier d'argent : 16 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

61. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 10 gr. Variété du n° 9.

62. + CARTICZ CIVITAS. Même type. — ℞. Même type.
Obole d'argent : 10 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

63. + CARTIZ CIVITAS. Même type. — ℞. Même type.
Obole d'argent : 10 gr. (*Ibid.*, n° 11.)

64. + CARTIS * CIVITAS. Même type. — ℞. Même type. Les trois pieux sont remplacés par une croix entre deux besants.
Denier : 16 gr. (*Ibid.*, n° 12.)

65. CARTIS . CIVITAS. Même type. — ℞. Même type, sauf qu'une longue fleur de lys remplace les petits pieux de droite ; sans besants.
Denier d'argent : 19 gr. (*Ibid.*, n° 13.)

66. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 9 gr. Pl. Ire, n° 9.

CHARLES Ier DE VALOIS, 1293—1325.

67. + K. COMCARTIS CIVIS. Croix simple. — ℞. Même type. Le besant du centre est remplacé par une rosace.
Denier de billon : 17 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. II, n° 16.)

68. Même légende. Croix cantonnée d'un lys au 2e et d'un besant au 3e. — ℞. Même type. Lys au centre et la rosace à droite.
Obole de meilleure fabrique : 10 gr. (*Ibid.*, n° 19.)

—

VENDOME.

Le Vendômois, qui primitivement n'était formé que du château de Vendôme et de quelques terres, fut possédé par les comtes d'Anjou jusqu'à Hugues Capet. Il devint,

en 958, la propriété particulière de Bouchard, fils puîné de Foulques-le-Bon, comte d'Anjou. Son frère aîné, Geoffroi, dit Grisegonnelle, devint en même temps comte d'Anjou. Le comté de Vendôme, érigé en duché-pairie par François Ier, en 1515, fut réuni à la couronne lorsque Henri, duc de Vendôme en 1562, roi de Navarre en 1572, devint roi de France, en 1589. TYPE CHARTRAIN.

Le type primitif de Vendôme se rattache d'assez près à la tête chinonaise ; sa dégradation est facile à suivre de siècle en siècle jusqu'au moment où il affecte la forme du type tournois.

Grâce aux découvertes de mon ami M. Hucher, j'ai pu combler plus d'une regrettable lacune dans la suite vendômoise ; le trésor de Mareuil m'a aussi mis à même de modifier quelques attributions ; de sorte que le savant travail consacré à ces monnaies dans la *Revue numismatique*, 1845, p. 196, demanderait à être entièrement refondu.

COMTES DE VENDOME.

Bouchard Ier, dit le Vieux, 958—1012.
Renaud, 1012—1020.
Eudes, Odon ou Bodon, 1020?
Bouchard II, 1020—1031.
Geoffroi-Martel, 1031—1050.
Foulques-Loison, 1050—1066.
Bouchard III le Chauve, 1066—1085.
Geoffroi-Jourdain, 1085—1102.
Geoffroi-Grisegonelle, 1102—1136.
Jean Ier, 1136—1192.
Bouchard IV, 1192—1202.
Jean II, 1202—1207.
Jean III, 1207—1218.
Jean IV de Montoire, 1218—1239.
Pierre de Montoire, 1239—1249.
Bouchard V, 1249—1272.
Jean V, 1271—1315.
Bouchard VI, 1315—1354.
Jean VI, 1354—1366.
Bouchard VII, 1366—1371.
Catherine et Jean de Bourbon, 1374—1393 et 1412.
Louis de Bourbon, 1412—1446.
Jean VII, 1446—1478.
François de Bourbon, 1478—1495.
Charles de Bourbon, 1495—1532.

MONNAIES ANONYMES.

69. + VIAIDOCINO CAS· Croix. — ℞. Type de la tête. Au-dessus et au centre, deux croisettes; en dessous, trois liens terminés par des besants; à droite, trois barres ou poteaux ayant en dessous un S renversé et couché.
Denier d'argent : 20 gr. Pl. Ire, n° 10.

70. + VINDoCINo CASTRo. Croix. Même type. L'S est droit.
Denier d'argent : 20 gr. Pl. Ire, n° 11.

71. + VINDoCINo CASTRo. Croix. — ℞. Même type.
Denier d'argent : 20 gr. Pl. Ire, n° 12.

TYPE CHARTRAIN. 72. + VNIDOCINO CASTRo. Croix. — R̸. Même style. S renversé.
Obole d'argent : 9 gr. Pl. Ire, no 13.

73. + VIIDOCINO CASTRO. Croix. — R̸. Même type.
Obole d'argent : 9 gr.

Ces cinq monnaies, qui faisaient partie du petit trésor dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, et qui m'a été cédé par M. Hucher, sont tout-à-fait nouvelles dans la suite vendômoise ; cependant M. Cartier a publié, sous le no 10 de sa planche x, une obole dont le type est presque identique et qui ne diffère que par la légende. Ces monnaies ne prennent pas tout-à-fait la tête de la série, ainsi que l'a fait observer très judicieusement M. Hucher, il faut les placer après le denier portant VINDENS CASTRO, publié par M. Cartier sous le no 1er de la planche x. Il y a lieu de faire remarquer que cette pièce porte, comme les miennes, la bandelette bifurquée. Cette particularité doit servir de moyen de classement ; les types identiques doivent toujours être rapprochés. Par cette raison, peut-être y aurait-il lieu à mettre encore en avant de mes dernières oboles les numéros 2 et 5 de la planche de M. Cartier : ils n'ont que la bandelette bifurquée, il est vrai, mais la légende est à peu près la même, et chacun d'eux a un besant devant le type, comme au numéro 1er, particularité qui ne se représente plus dans la suite vendômoise. Dans tous les cas, il y a lieu à retrancher de la planche de M. Cartier les numéros 9 et 10 de la place qu'ils occupent et à les mettre immédiatement après les monnaies que je fais connaître. Le numéro 10 devra précéder le numéro 9.

Cette classification me paraît si naturelle et tellement évidente, que, quoique je n'aie pas vu en nature les monnaies publiées par M. Cartier, je n'hésite pas à la proposer. Il n'est pas inutile d'appeler l'attention sur la forme tout-à-fait insolite de l'A des numéros 70, 71, 72 et 73.

74. + VqCINO∾NONI. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e. — R̸. Type des nos précédents. La croisette de devant la tête est remplacée par une large rosace ayant un besant au-dessus et au-dessous ; la bandelette est bifurquée et a au centre un annelet.
Denier d'argent : 16 gr. Pl. Ire, no 14.

Contrairement à l'opinion de M. Cartier, je crois qu'il y a lieu à placer ce denier avant les monnaies portant VDON CAOSTO, que je vais décrire.

75. + VDON CAOSTO. Croix simple. — R̸. Même type, sauf que la rosace est remplacée par un croissant entre deux annelets.
Denier d'argent : 17 gr. (*Rev. num.*, 1849, pl. VIII, no 3.)

76. + VDONCAO∾TO. Croix. — R̸. Même type.
Denier d'argent : 17 gr. (*Ibid.*) Variété.

77. + VDONCAOSTO. Croix. — ℟. Même type. L'S est droit. TYPE CHARTRAIN.
Denier d'argent. (*Rev. num.*, 1845, pl. X, n° 4.)

78. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les annelets du revers sont remplacés par des besants.
Denier d'argent : 17 gr.

79. + VINDOCINO. Croix. — ℟. Même type. Rosace au centre ; rosette à six branches entre deux annelets devant la tête ; à droite, une fleur de lys.
Obole d'argent : 11 gr. (*Ibid.*, 1846, pl. II, n° 7.)

80. VЄDOꝏE CⱯSTR. Croix. — ℟. Type tout-à-fait dégénéré et se rapprochant de celui que l'on trouve sur quelques monnaies de Chartres. La couronne pend à la potence ; un gros besant est au-dessus ; au centre, une rosace ; au bas, un grand V renversé, avec un besant au milieu, tient la place de la bandelette bifurquée ; à droite, une étoile.
Obole d'argent : 9 gr. (*Ibid.*, 1845, pl. X, n° 12.)

81. + VIDOCINENSIS. Croix. — ℟. Base du type tournois. Rosace au centre, surmontée d'une croix longue entre deux S (*signum salutis*, suivant M. Cartier) ; une fleur de lys de chaque côté du type ; dessus, rosace à six branches entre deux annelets.
Denier : 20 gr. (*Ibid.*, n° 15.)

Selon M. Cartier, ces dernières monnaies seraient la fin du monnoyage anonyme de Vendôme et pourraient être attribuées à Jean III.

JEAN III, 1207—1218.

82. IЄh—Ɐ. Type du n° 79. La légende remplace la rosace et les deux annelets. — ℟. + VЄDOꝏE CⱯSTR. Croix cantonnée d'une croisette au 2e.
Obole : 11 gr. (*Ibid.*, pl. XI, n° 2.)

J'ai hésité, comme M. Cartier, à donner cette monnaie à Jean III. Sa fabrique ne paraît pas être de cette époque ; mais, comme le fait très bien observer ce numismatiste, ce prince est le seul parmi ceux qui ont porté le nom de Jean auquel la fleur de lys soit propre. D'ailleurs, en plaçant cette monnaie plus bas, il y aurait lieu de s'étonner du retour à l'ancien type.

83. + IOHⱯN COMES. Croix simple. — ℟. VIDOCINI. Type tournois carré ; une croisette au centre et au bas ; en haut, une bandelette bifurquée avec un annelet au centre (signe caractéristique des monnaies de Vendôme) ; cet annelet fait l'O de la légende.
Denier d'argent : 19 gr. (*Ibid.*, n° 13.)

TYPE CHARTRAIN. 84. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 9 gr. (*Rev. num.*, 1846, pl. II, n° 10.)

JEAN IV, 1218—1239.

85. + IOHAN COMES. Type tournois carré. Au centre, la rosace ; au bas, la rosette à branches ; en haut, une molette d'éperon ou une étoile. — ℞. + VIDOCINENSIS. Croix cantonnée d'un besant au 2e.
Denier d'argent : 19 gr. (*Ibid.*, 1845, pl. XI, n° 4.)

86. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix est cantonnée au 1er.
Obole d'argent : 9 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

87. Mêmes légendes et types des deux côtés. La fabrique est toute différente : la légende et le type sont très saillants.
Obole d'argent : 9 gr.

88. + IOHAN COMEZ. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Obole d'argent : 9 gr. Pl. Ire, n° 15.

La classification de ces cinq dernières monnaies s'éloigne de celle proposée d'abord par M. Cartier ; elle est fondée sur l'examen attentif des types, de la forme des lettres des légendes, plus particulièrement encore de la fabrique, et sur le rapprochement qu'il m'a été permis de faire des quelques deniers de Vendôme qui figuraient au trésor de Mareuil avec les autres monnaies de cet immense dépôt. Déjà M. Cartier (*Rev. num.*, 1846, p. 42) s'est rangé à mon avis pour les deux premières ; il y a évidemment lieu à déplacer aussi les trois autres. Il m'a fallu une conviction profonde pour me séparer d'opinion avec le savant directeur de la *Revue*.

PIERRE DE MONTOIRE, 1239—1249.

89. + PETRVS COMES. Même type. — ℞. VIDOCINENSIS. Croix cantonnée d'un besant au 2e.
Obole d'argent : 10 gr. *Ibid.*, n° 8.

90. + PETRVS COMES. Croix simple. — ℞. Même légende. Croix à branches égales, ancrée aux quatre extrémités.
Obole d'argent : 10 gr. *Ibid.*, n° 9.

Les monnaies de Pierre de Montoire sont très rares. Le denier l'est beaucoup plus encore que les oboles.

BOUCHARD V, 1249—1271.

91. BOCARD COMES. Type tournois dégénéré. On y voit une sorte de porte de château entre deux tours ; du sommet de la porte sort une barre portant la rosace à

branches ; au-dessous, une étoile à six pointes aigues. — ℞. + VIDOCINENSIS. Croix cantonnée d'un annelet au 1er. TYPE CHARTRAIN.

Obole d'argent : 9 gr. Pl. Ire, no 10.

92. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix est cantonnée d'un annelet au 2e.
Obole d'argent : 9 gr. *Ibid.*, no 11.

93. BOCOHES. Type tournois défiguré et renversé. Rosace au centre ; des deux côtés, une fleur de lys. — + ℞. VIDOCINENSIS. Croix cantonnée au 2e d'un point et d'un croissant.
Obole d'argent : 9 gr. (*Rev. num.*, 1846, pl. IX, no 3.)

94. Mêmes légende et type. — ℞. + VIDONЄINENSIS. Même type.
Obole d'argent : 9 gr. Variété.

—

CHATEAUDUN.

Selon quelques auteurs, le premier vicomte de Châteaudun aurait été Geoffroi Ier. M. Cartier établit autrement cette chronologie, et la fait remonter à Hugues Ier. C'est celle que je suivrai. Le fait n'a d'ailleurs aucune importance numismatique, puisqu'à cette époque les monnaies de ce pays étaient anonymes. Ce n'est que sous Geoffroi IV, au XIIIe siècle, que l'on voit paraître les premières pièces signées.

Le type des monnaies de Châteaudun a beaucoup varié. Par des raisons commerciales ou de convenance de voisinage, il fut d'abord une imitation de celui de Chartres, puis on y ajouta pour signe caractéristique le croissant qui a persisté jusqu'à la fin de ce monnayage. Geoffroi IV continua ce type et ensuite l'abandonna pour mettre un croissant seul dans le champ. Sous son successeur, Geoffroi V, la dégénérescence fut encore plus grande ; le type fut transformé et devint une espèce de chatel imitant d'abord, puis copiant presque servilement celui des tournois. L'article de M. Cartier concernant les monnaies de Châteaudun se trouve dans la *Revue* de 1845, p. 275.

VICOMTES DE CHATEAUDUN.

HUGUES Ier, 1004?—1020.
HUGUES II, 1020.
MELISSANDE, sœur de HUGUES II, épouse WARIN.
GEOFFROI Ier, 1028—1040.
ROTROU Ier, 1040—1079.
HUGUES III, 1079—1102.
GEOFFROI II, 1102—1136.
HUGUES IV, 1136—1166.
GEOFFROI III, 1167—1183.
HUGUES V, 1183—1215.
GEOFFROI IV, 1215—1235.
GEOFFROI V, 1235—1259?
ALIX, RAOUL DE CLERMONT, 1259?
ALIX, GUILLAUME DE FLANDRE, 1291.
GUILLAUME II, 1317.
JEAN DE FLANDRE, 1320.
MARGUERITE DE FLANDRE, GUILLAUME DE CRAON, 1325.

TYPE CHARTRAIN. En dernier lieu, Charles VI confisqua tous les biens de Pierre de Craon, à cause de l'assassinat du connétable de Clisson, et les donna à Louis d'Orléans, qui lui-même les céda, en 1439, à son frère naturel, Jean, bâtard d'Orléans, si connu sous le nom de Dunois.

MONNAIES ANONYMES.

96. + DVNIC : ꝏAꝏTL. Croix cantonnée de deux S droits aux 2e et 3e. — ℞. Type appelé improprement dunois. Un besant au centre ; deux croissants opposés sur le type et dessous.
Denier : 19 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. xv, n° 5.)

97. + DVNIC : ꝏAꝏTL. Même type. — ℞. Même type.
Denier : 18 gr. Variété du précédent.

98. + DVNIC · SAꝏTL. Croix cantonnée d'un Ƨ aux 3e et 4e. — ℞. Même type.
Denier : 18 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

99. + DVNIOSTILI. Croix simple. — ℞. Type en sens opposé à toutes les autres pièces. Deux croisettes au lieu de croissant ; à gauche, un long pieu ; à droite, la seconde couronne est sans crénelure.
Denier : 19 gr. (*Ibid.*, n° 8.) Très commun.

100. + CATRVM DVNI. Croix simple. — ℞. Type dunois dénaturé. Une des couronnes à gauche a fait place à l'M gothique, semblable à celui de droite ; les deux ont un point dessus et dessous ; le croissant supérieur est remplacé par un S entre deux annelets ; au centre, il y a un large annelet.
Obole : 8 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

101. + CASTRI · DVNI·. Croix. — ℞. Type ordinaire. Couronne crénelée ; un croissant renversé au-dessus ; au-dessous et au centre, un besant ; à droite, une étoile entre deux points.
Denier de billon : 19 gr. (*Ibid.*, n° 13.)

Le denier dessiné par M. Cartier était incomplet. Le mien est fort beau. Je ne le reproduis pas, parce qu'il est identique avec l'obole ci-après.

102. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 8 gr. (*Ibid.*, n° 14.)

Les deux lettres de la légende sont séparées par un annelet au lieu d'un point.

103. Variété ayant au centre du type un besant en forme de croissant. Les lettres de la légende sont séparées par un annelet.
Obole de billon : 8 gr.

GEOFFROI IV, 1215—1235.

104. GAVFRID'. Dans le champ, grand croissant les pointes en bas; la légende coupée par deux croissants, dont le supérieur a un point au centre. — ℞. + CATRVM DVNI. Croix cantonnée d'un besant au 2e. TYPE CHARTRAIN.

Denier : 14 gr. (*Rev. num.*, pl. XVI, n° 2.)

105. GAVFRID'. Type dunois ordinaire. Un besant au centre. — ℞. + CASTRI DVNI. Croix cantonnée d'un annelet au 2e.

Obole : 8 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

106. Même légende, type renversé. — ℞. Mêmes légende et type.

Obole : 8 gr. (*Ibid.*, n° 8.)

GEOFFROI V, 1235—1259?

107. GAVFRID'. Type tournois percé en annelets aux quatre extrémités. Au centre, un lys; deux croissants coupant la légende. — ℞. CASTRVN DVNI. Croix simple.

Denier d'argent : 24 gr. (*Ibid.*, n° 11.)

Le dessin de M. Cartier porte CASTRI DVNI. Il est inexact, ou bien c'est une variété.

RAOUL DE CLERMONT.

108. + RADVLFVS VICOMS. Croix cantonnée d'un besant au 2e et d'un signe inconnu au 3e. — ℞. + CASTRIDVNI. Type tournois. La fleur de lys du centre est surmontée de la croisette de la légende; le croissant d'en bas a un point au milieu.

Denier : 15 gr. (*Ibid.*, n° 16.)

109. Mêmes légende et type des deux côtés.

Piéfort en billon : 66 gr.

Quoique ce piéfort n'ait pas été publié, il est tellement identique avec le denier qui précède qu'il est inutile de le dessiner.

Quel est le signe qui figure au 3e canton de ces monnaies et que l'on retrouve sur les deniers et oboles de Bretagne avec la légende CASTRI GIGANPI? C'est ce qui n'a pas été déterminé jusqu'à présent. Est-ce une machine de guerre, comme M. Cartier l'avance avec le signe du doute? est-ce un petit chatel, dont ce signe a un peu la forme?

—

PERCHE.

Le Perche eut des comtes particuliers sous la deuxième race; mais ce ne fut qu'en 1028 que Warin, ou Guérin, seigneur de Domfront, fils de Guillaume Ier,

TYPE CHARTRAIN. seigneur de Bellême et comte d'Alençon, devint la tige des comtes du Perche. Leur race s'étant éteinte en 1226, le comté fut réuni à la couronne. Saint Louis en disposa, en 1268, en faveur de Pierre, son cinquième fils; celui-ci étant mort sans enfants, Philippe-le-Bel donna le comté du Perche à Charles de Valois, son frère, dont la descendance en jouit jusqu'en 1509, qu'il fut de nouveau réuni à la couronne.

On rencontre dans les chartes des stipulations en monnaies percheronnes dès 1158. Les produits de cette émission, qui devaient être d'un module et d'un poids supérieurs à ceux que nous connaissons, ne sont pas venus jusqu'à nous, les monnaies que nous possédons ne remontant pas au-delà du XIII^e^ siècle.

Le type des monnaies du Perche a été imité de celui de Châteaudun. Je crois qu'il n'en faut pas chercher la cause ailleurs que dans les convenances du commerce. Le type est en sens inverse. Toutes les monnaies percheronnes n'ont de légende que d'un seul côté.

COMTES DU PERCHE.

WARIN, mort en 1026.
GEOFFROI I^er^, 1026—1040.
ROTROU I^er^, 1040—1079.
GEOFFROI II, 1079—1100.
ROTROU II, 1100—1144.
ROTROU III, 1144—1191.
GEOFFROI III, 1191—1202.
THOMAS, 1202—1217.
GUILLAUME, 1217—1226.

Je ne donne pas la chronologie des autres branches des comtes du Perche, parce qu'ils n'ont pas dû faire battre monnaie. Saint Louis, en faisant de ce comté un apanage pour son fils, y joignit celui d'Alençon, qui faisait partie de la Normandie et n'avait jamais pu jouir des droits monétaires réservés aux ducs.

MONNAIES ANONYMES.

110. + PЄRTICЄNSIS. Croix. — ℞. Type à droite; au centre, une croisette; dessus et dessous, un annelet; à gauche, un grand pieu.
Denier de billon : 18 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. XVII, n° 2.)

111. + PERTICENSIS. Croix. — ℞. Même type. Le pieu est crénelé; la couronne de droite est remplacée par trois petits pieux et un besant au-dessus et au-dessous : annelet au-dessous du type et croissant au-dessus.
Denier : 21 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

112. Mêmes légende et types, tant au droit qu'au revers.
Obole d'argent : 9 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

Toutes les monnaies du Perche sont rares. M. Lecointre-Dupont a inséré dans la *Revue*, 1843, p. 116, un Mémoire sur ces monnaies. M. Cartier les a comprises dans sa description des monnaies chartraines. Son travail est aussi dans la *Revue*, 1845, p. 303. Je ne puis que renvoyer à ces savantes recherches.

M. Cartier a joint aux monnaies chartraines celles de Brosse et d'Huriel, dont le type est semblable, quoique ces localités fussent très éloignées du pays chartrain. Je possède une de ces monnaies ; mais, comme j'en ai aussi qui sont particulières à Brosse et à Huriel, je n'ai pas jugé à propos de les séparer. TYPE CHARTRAIN.

NORMANDIE.

Le duché de Normandie fut créé en 912, lors du traité de Saint-Clair-sur-Epte, par Charles-le-Simple, en faveur de Rollon, qui, venu de Norwége, avait non-seulement conquis le pays qui lui fut abandonné, mais diverses autres portions du territoire français, qu'il consentit à laisser pour s'en tenir à la possession paisible d'une partie de la Neustrie. Ce duché a subsisté jusqu'à Geoffroi Plantagenet, qui le joignit aux autres propriétés qu'il avait déjà, à savoir : le Maine et l'Anjou. La Normandie fut réunie à la couronne par le roi Jean, lorsqu'il monta sur le trône, en 1350. NORMANDIE.

Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, et un autre fait au même lieu en 946, le droit de monnayage était accordé au possesseur de la Normandie; mais cette concession était particulière au duc. C'est ce qui explique pourquoi, dans une province aussi riche et aussi étendue, on ne trouve aucune monnaie appartenant à des seigneurs particuliers. Quelques auteurs ont cru pouvoir en attribuer aux évêques de Rouen; c'est une erreur. M. Lecointre-Dupont, dans ses savantes recherches sur les monnaies de Normandie, a démontré que c'était impossible. Ce numismatiste a en outre expliqué la cause de l'extrême rareté des monnaies normandes. Du X^e^ au XI^e^ siècle, les émissions de monnaies n'étaient pas nombreuses ; à la fin du XI^e^ siècle, c'est-à-dire sous Guillaume-le-Conquérant, les deniers ne contenaient que la moitié d'argent et ne pesaient que 24 grains. Il y avait donc un immense avantage à refondre les monnaies anciennes, qui étaient à un bien meilleur titre, et naturellement le plus grand nombre a été retiré de la circulation à cette époque. L'altération des monnaies, si profitable aux seigneurs, causait de grands dommages à leurs sujets ; ceux de Normandie voulurent arrêter le mal et accordèrent à leur duc un droit appelé *fouage* ou *monnéage*. qui consistait en un impôt triennal de douze deniers par feu, sous la condition que les monnaies ne seraient pas altérées. Cette convention ne parut pas assez avantageuse au duc, qui toutefois conserva le droit de fouage en s'abstenant d'un monnayage onéreux et en introduisant dans ses Etats les monnaies royales bonnes ou mauvaises et celles des pays voisins. Aussi à cette époque voit-on cesser dans les chartes les mentions de la monnaie *roumoise*.

M. Lecointre établit qu'à la fin du XI^e^ siècle et pendant la première moitié du XII^e^, la monnaie mansaise devint, avec les esterlins d'Angleterre, la véritable monnaie courante en Normandie. Plus tard, lors de l'avénement de la maison d'Anjou à la couronne

NORMANDIE. ducale de Normandie, les deniers angevins, toujours frappés au monogramme de Foulques, inondèrent cette province, et, comme leur altération et celle des autres monnaies qui avaient cours en Normandie était plus ou moins forte, la monnaie tournois fut établie comme régulatrice. Peut-être même les diverses monnaies dont il est question, quoique au coin d'autres pays, furent-elles réellement frappées en Normandie.

A l'époque où M. Lecointre écrivait (1843), les monnaies des ducs de Normandie étaient en effet d'une extrême rareté, presque introuvables; à peine si l'on en connaissait quelques spécimens dans les grandes collections. Cet état de choses a cessé, et, sans être devenues communes, ces monnaies se trouvent à la portée de presque tous les collecteurs. Il est facile d'en donner l'explication. Les savants travaux de MM. Lecointre et de Longpérier, et particulièrement la discussion qui a si longtemps retenti dans les journaux au sujet de la prétendue découverte de deniers normands dans le fameux sac de l'abbé Grégoire, ont attiré d'une manière toute spéciale l'attention sur ces monnaies, et il s'est trouvé que presque tous les collecteurs en possédaient parmi les pièces indéterminées ou mal classées. La recherche des monnaies du moyen-âge est aussi plus active, et des découvertes qui autrefois auraient été anéanties ou seraient passées inaperçues en ont mis un certain nombre en circulation.

Parmi ces découvertes, il faut citer celle qui a été faite récemment à Châteauneuf-sur-Cher, et qui comprenait plus de vingt variétés de monnaies normandes à des types pour la plupart inconnus.

Il y a lieu toutefois à faire remarquer que le nouvel état de choses que je signale n'a lieu que pour les monnaies à légendes altérées et souvent indéchiffrables, et que les beaux deniers avec des noms de ducs et parfaitement lisibles sont toujours d'une extrême rareté.

M. de Longpérier a fait connaître, dans la *Revue*, 1843, pl. v, et 1849, pl. II et III, trente-cinq variétés de deniers normands. J'en publie neuf variétés nouvelles, et je sais que les cabinets des amateurs en contiennent encore un bon nombre qui sont inédites. Il y aurait donc lieu à s'occuper de nouveau de ces monnaies et à faire un travail d'ensemble devenu tout-à-fait nécessaire par suite des récentes découvertes.

DUCS DE NORMANDIE.

Rollon, 912—927.
Guillaume Longuépée, 927—943.
Richard Ier sans Peur, 943—996.
Richard II le Bon, 996—1026.
Richard III, 1026 ou 1027.
Robert-le-Diable, 1027 ou 1028—1035.
Guillaume II le Conquérant, 1035—1087.
Robert II Courteheuse, 1087—1096.
Guillaume Leroux, duc ou régent, 1096 — 1100.
Henri Ier, 1100—1135.
Étienne de Blois, 1135—1141.
Geoffroi, 1144—1151.
Henri II, 1151—1189.
Richard-Coeur-de-Lion, 1189—1199.
Jean-sans-Terre, 1199—1204.

ANONYMES.

113. + ROTOMAGVS. Cercle ayant au milieu une croix cantonnée de quatre besants. — ℞. Sans légende. Cercle avec quatre branches terminées par des anneaux ; à l'extrémité de chaque branche, un petit fronton de temple avec un point au centre.

Denier d'argent : 16 gr. Pl. II, n° 1er.

Ce denier est très curieux en ce qu'il offre l'exemple unique d'un denier normand ayant une légende d'un seul côté. Son style me le fait croire un peu antérieur aux monnaies qui suivent. Je n'essaierai pas de l'attribuer à tel ou tel duc ; cette classification serait difficile et probablement tout-à-fait arbitraire.

114. + RATOMS. Croix cantonnée de deux besants et de deux croisettes. — ℞. CORTRS. Trois frontons au centre avec croisette.

Denier d'argent : 18 gr. *Ibid.*, n° 2.

115. Même légende. Croix cantonnée de deux besants et de deux annelets. — ℞. Même légende. Trois frontons surmontés de croix formant le triangle ; au centre, un besant.

Denier d'argent : 18 gr. (*Rev. num.*, 1849, pl. II, n° 7.)

116. Croix cantonnée de quatre points. — ℞. Quatre frontons ayant un point au centre et appuyés sur des barres horizontales.

Denier d'argent : 17 gr. (*Ibid.*, 1849, pl. II, n° 7.)

On a donné ces trois pièces à Richard III. J'avoue que cette attribution me paraît tout-à-fait arbitraire, et que, selon moi, il vaut mieux les placer parmi les anonymes des premières années du XIe siècle.

ANONYMES A LÉGENDES INDÉCHIFFRABLES.

117. Deux temples se touchant et surmontés de frontons ; en dessous, deux larges annelets. — ℞. Croix cantonnée de quatre besants.

Denier d'argent : 17 gr. Pl. II, n° 3.

118. Un fronton en dessous deux larges anneaux, au centre desquels se trouve un A. — ℞. Même type.

Ce denier est remarquable en ce que le type des deux anneaux avec un A au centre, que l'on voit à l'avers, se trouve copié par Guillaume-le-Conquérant sur des monnaies par lui émises, comme roi d'Angleterre, à peu près à la même époque que les deniers normands.

119. Deux frontons avec un besant au centre ; en dessous, deux larges anneaux. — ℞. Même type.

Denier d'argent : 16 gr. Pl. II, n° 5.

120. Croix haussée, accostée de deux anneaux. — ℞. Même type.
Denier d'argent : 16 gr. Pl. II, n° 6.

121. Deux temples avec frontons; en dessous, deux larges anneaux. — ℞. Même type.
Denier d'argent : 16 gr. *Ibid.*, n° 7.

Ce denier se rapproche du n° 117 ci-dessus.

122. Fronton haussé, accosté de deux T couchés et de deux besants; en dessous, deux anneaux. — ℞. Même type.
Denier d'argent : 16 gr. *Ibid.*, n° 8.

123. Un fronton avec un besant au centre; en dessous, un besant et deux barres en forme de croix de saint André. — ℞. Même type.
Denier d'argent : 16 gr. *Ibid.*, n° 8.

Ces monnaies à légendes indéchiffrables proviennent presque toutes de la découverte de Châteauneuf-sur-Cher. En rendant compte de cette trouvaille dans la *Revue* de 1851, p. 224, M. Cartier a établi que les deux découvertes de Saint-Paul-hors-les-Murs-de-Rome et de Châteauneuf concordaient pour faire placer l'émission de ces deniers au XI^e^ siècle.

—

EVREUX.

Le comté d'Evreux fut créé, en 989, par Richard I^er^, duc de Normandie, en faveur de Robert, son fils naturel. Il resta dans la maison de Normandie jusqu'en 1200, qu'il fut cédé, par Amauri III, à Philippe-Auguste, qui l'avait déjà en partie conquis. Il appartint à la couronne jusqu'en 1307. A cette époque, Philippe-le-Bel le donna en apanage à son frère Louis. La maison de France le posséda moins d'un siècle, puisqu'en 1387, Charles-le-Noble le céda au roi Charles VI, qui le réunit de nouveau à la couronne. Il est inutile de suivre plus loin la filiation des comtes d'Evreux. Cette seigneurie passa, en 1569, à François, duc d'Alençon, et, au milieu du XVII^e^ siècle, dans la maison de Bouillon.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, en parlant des monnaies de Normandie, dans cette province la monnaie était réservée exclusivement au duc; nous n'en posséderions donc pas des comtes d'Evreux s'il n'avait plu à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, d'en faire fabriquer dans ce pays. Ce sont toutes des imitations serviles des monnaies royales.

M. Lecointre, dans ses *Lettres sur l'Histoire monétaire de la Normandie*, a consacré (*Revue*, 1845, p. 102) un chapitre aux monnaies de Charles-le-Mauvais comme comte d'Evreux, et en a fait connaître d'assez nombreuses variétés. J'en ajouterai quelques-unes à sa nomenclature.

MAISON DE NORMANDIE.

ROBERT, 989—1037.
RICHARD, 1037—1067.
GUILLAUME, 1067—1118.
AMAURI Ier D'EVREUX, 1118—1137.
AMAURI II, 1137—1140.
SIMON-LE-CHAUVE, 1140—1181.
AMAURI III, 1181—1200.

MAISON DE FRANCE.

LOUIS DE FRANCE, 1307—1319.
PHILIPPE-LE-BON, 1319—1343.
CHARLES-LE-MAUVAIS, 1343—1387.
CHARLES-LE-NOBLE, 1387.

CHARLES-LE-MAUVAIS, 1343—1387.

124. KAROLVS DEI GRA. Légende extérieure, BNDICTV, &c. Croix cantonnée d'une étoile aux 2e et 3e. — ℞. Etoile. MONETA ⁝ DVPLEX ⁝ ALBA. En dehors, bordure de lys; dans le champ, K'OLS NAVRO REX en trois lignes.

Grand blanc à l'étoile : 65 gr. (*Rev. num.*, 1843, p. 112, vignette.) Très rare. Imitation parfaite d'une monnaie du roi Jean.

125. + KAROLVS : REX. — ℞. DE · NAVARRA. Chatel tournois.

Denier de bas billon : 17 gr. Pl. II, n° 10.

126. + KAOL DTY FRA PA. Couronne. — ℞. + MONETA DVPLEX. Croix fleurdelysée, à quatre branches égales.

Double-parisis : 21 gr. Pl. II, n° 11.

Duby a donné un blanc à la couronne de Charles-le-Mauvais, qu'il place parmi les monnaies de Navarre. Le double parisis que je publie est une nouvelle preuve de la copie servile des monnaies royales; c'est l'imitation d'un double du roi Jean. La légende du droit, quoique embrouillée, ne laisse pas de doute sur l'attribution. Elle signifie : KAOL DE NAVARRA.

Cette monnaie est au plus bas titre possible; ce n'est qu'une feuille de cuivre revêtue d'une espèce de vernis noir que je ne crois pas accidentel. On la prendrait de prime-abord pour un produit de l'industrie des faussaires du temps si l'on ne savait que Charles-le-Mauvais était si peu scrupuleux sur l'aloi de ses monnaies qu'il ne laissait rien à faire aux contrefacteurs.

PIRATES DANOIS OU NORMANDS

(ROIS DE LA MER).

NORMANDIE.

Le travail d'ensemble qui sera tôt ou tard entrepris sur les monnaies des ducs de Normandie devra nécessairement comprendre, ou du moins mentionner d'une manière toute spéciale, les monnaies qui ont été trouvées à Cuerdale, en Angleterre, et dont l'attribution n'a pas jusqu'à présent obtenu de solution définitive. Je vais entrer, à leur sujet, dans quelques détails, et si je ne me permets pas de juger le procès, du moins j'en mettrai les pièces sous les yeux des numismatistes, en appelant de tous mes vœux une décision sur ce point important de la numismatique.

Un trésor considérable a été découvert, au mois de mai 1840, à Cuerdale, comté de Lancastre. Il comprenait plus de 7,000 monnaies appartenant à divers pays. Il s'y trouvait des monnaies anglaises, italiennes, lorraines et françaises. Ces dernières étaient au nom de Louis III, Carloman, Eudes et Charles. L'examen de ce précieux dépôt a fait établir que son enfouissement a dû avoir lieu tout au commencement du x^e^ siècle, vers 910. Parmi ces monnaies il s'en est rencontré en grande quantité qui étaient jusqu'alors inconnues et qui offrent de nombreuses variétés. La lecture des légendes, l'examen des types et de la fabrique ont fait reconnaître qu'elles devaient appartenir à ces pirates danois ou normands, appelés *Rois de la mer*, qui ravagèrent la France et l'Angleterre jusqu'à l'établissement de Rollon. Nos côtes du Poitou ont été à diverses reprises l'objet de leurs attaques, et la bande qui a enfoui le trésor de Cuerdale avait certainement pillé notre pays, puisque parmi les monnaies françaises de ce dépôt, plus des deux tiers étaient formés de deniers avec le nom de la ville de Melle.

Ces monnaies appartiennent-elles réellement aux *Rois de la mer?* C'est ce qui paraît incontestable. Les antiquaires français et anglais sont d'accord sur ce point. Mais il y a divergence complète d'opinion quand il s'agit de savoir si elles ont été frappées en France ou en Angleterre. Chacun a fait valoir ses motifs; et ce qu'il y a de singulier, c'est que ce sont les numismatistes d'au-delà le détroit qui, répudiant ces monnaies comme les leurs, établissent les arguments les plus forts pour les donner à la France.

Si l'on ne considérait que le type et la fabrique, la balance pencherait en faveur de l'Angleterre. En effet, si l'on rapproche ces monnaies de celles d'Alfred, dont quelques-unes figuraient au même dépôt, il est impossible de nier l'identité de style presque complète. Toutefois il y a lieu à faire observer que quelques-uns de ces types se rapprochent de ceux de la Normandie et que d'ailleurs leur style varie un peu.

L'interprétation des légendes est aussi fort embarrassante et fournit des arguments aux deux opinions. Si l'on n'avait trouvé que le nom de *Quentovici*, la victoire resterait à la France; mais on rencontre aussi les noms de *Ebraïce* et *Cunetti*. Le premier signifie-t-il Yorck ou Evreux? Au premier coup-d'œil, il semblerait que le mot *Ebraïce* se rapproche davantage d'Yorck que d'Evreux. Cette dernière ville porte sur les

monnaies carlovingiennes le nom d'*Ebroïcas*. Sans vouloir décider la question, ne pourrait-on pas alléguer que les pirates danois ou normands, dont l'idiome devait être nécessairement fort grossier, ont bien pu corrompre un nom de ville, et, pour le rapprocher de cet idiome, lui donner une appellation différente de la nôtre. Cette observation s'appliquerait plus justement encore au mot *Cunetti*, dans lequel quelques antiquaires ont voulu reconnaître la dégénérescence du nom de la ville de Caen. Est-ce, au contraire, *Cunatium*, que l'on a cru être Malborough ? Est-ce *Cuneet*, dans le vieux Domesday, aujourd'hui *Counde*, dans le Shrospshire ? Est-ce enfin un lieu appelé *Condé*, près de Quentovic, selon M. de Longpérier?

Les arguments les plus forts en faveur de la France ont été fournis par M. Hawkins, conservateur du Muséum britannique, qui a fait observer que, contre l'usage constamment suivi en Angleterre à cette époque et non en France, ces monnaies ne portent pas les noms des monétaires et qu'elles ont des légendes religieuses tout-à-fait inusitées en Angleterre. Au sujet de ces légendes religieuses, M. Cartier a fait remarquer qu'elles prouvent que, depuis la conversion de Godefroi et son mariage avec Gisèle, fille de Lothaire, roi de Lorraine, négocié par Sigefroi, en 882, ces aventuriers, quoique barbares, étaient chrétiens.

Que ces monnaies portent ou non des légendes et des types anglais ou français, il y a lieu d'examiner si leur fabrication a eu lieu en Angleterre ou en France. Ce monnayage fut-il l'ouvrage des artistes anglais ou anglo-danois venus à la suite des dévastateurs de la France ? C'est une autre face de la question. Le trésor de Cuerdale, outre les monnaies de divers pays, contenait des lingots de plusieurs dimensions et des ornements d'argent coupés en petits morceaux comme pour en faciliter la fonte.

N'est-il pas vraisemblable que ce butin fut caché en Angleterre par une bande de Normands peu après son retour de France et peut-être lorsqu'on venait d'y fabriquer ces monnaies, car elles sont toutes à fleur de coin et n'ont pas circulé. Comment expliquerait-on autrement la présence de 300 deniers de Sigefroi, inconnus jusqu'alors, qu'on n'a pas retrouvés ailleurs, et qu'ici on rencontre avec des monnaies contemporaines si communes ; par exemple, les *metullo* au monogramme.

Comme on le voit, la question reste toujours en suspens. En attendant qu'elle soit jugée, je n'ai pas cru devoir refuser à la France des monnaies dont quelques-unes peuvent très bien lui appartenir. Que les Anglais, au lieu de les répudier, les revendiquent, mais qu'ils fassent valoir quelques raisons nouvelles ou péremptoires. Les numismatistes des deux pays ne demandent pas mieux que la lumière se fasse.

Pour l'exposé ci-dessus, je me suis servi uniquement des documents fournis par M. Cartier dans deux articles de la *Revue numismatique*, 1841, p. 379, et 1842, p. 439, et d'une dissertation de M. de Longpérier (*Catalogue Rousseau*, p. 152). Je n'y ajoute que quelques observations peu susceptibles d'éclaircir la question, mais qui m'ont paru nécessaires et découler naturellement du sujet.

Lorsque j'ai opéré les pesées de ces monnaies, je me suis toutefois aperçu qu'il y

NORMANDIE. avait lieu de modifier la classification proposée jusqu'ici et de placer d'abord les pièces de Sigefroi, puis celles de Sievert, et enfin celles de Canut, ou plutôt Cnut. La forme des légendes, le style et le faire de ces deniers, indépendamment de leurs poids respectifs, autorisent ce nouveau classement. Les inscriptions des monnaies de Sigefroi et de Sievert ont conservé en effet la tournure de celles des Carlovingiens, prototypes de toutes les espèces contemporaines frappées dans presque toute l'Europe, tandis que l'agencement bizarre du nom de Cnut indique une dégénérescence déjà avancée du monogramme cruciforme.

L'histoire semble appuyer cet essai de chronologie. Elle nous a transmis le nom d'un Sigefroi, qui figure à la fin du IX^e^ siècle. Or, cette date coïncide fort avec celle de l'émission de nos deniers, qui, par leur style semi-français, semblent appartenir plutôt à la Normandie que ceux de Cnut. D'un autre côté, nous ne savons rien de positif sur l'étendue du pouvoir de ces *Rois de la mer*, qui ne devaient avoir été que de simples chefs de guerre, comme les rois des tribus germaniques, et il serait probablement fort absurde de vouloir soumettre leurs noms à un ordre généalogique régulier, tandis qu'ils ont très bien pu être rivaux, contemporains, et avoir battu monnaie dans des ateliers situés sur les côtes de France et d'Angleterre, dont ils ont été alternativement maîtres. Quoi qu'il en soit, toutes ces monnaies, qui sont à fleur de coin, ont un cachet particulier dénotant une influence étrangère à notre pays et se rapprochant davantage de celui des pièces anglo-saxonnes de la même période.

SIGEFROI.

127. + SIEFREDVS REX. Croix recroisetée aux quatre branches. — ℞. + EB ·.· IAI ·.· CEC ·.· IVI. Croix cantonnée ou plutôt accompagnée de douze points trois par trois.

Denier d'argent : 28 gr. (*Rev. num.*, 1852, pl. XXIII, n° 7.)

SIEFRID ?

128. C SIEFRXEDNS RE, en deux lignes verticales des deux côtés d'une longue croix haussée. — ℞. + EB ·.· IAI .·. CEC :: IVI. Petite croix simple.

Denier d'argent : 23 gr. Pl. III, n° 1^er^.

SIEVERT.

129. + SIEURT RE. Croix renversée par le haut et cantonnée de quatre points. — ℞. + D. NS. DS· REX· (*Domine Deus rex*). Petite croix cantonnée d'un point aux 2^e^ et 4^e^.

Denier d'argent : 27 gr. (*Rev. num.*, 1842, pl. XXIII, n° 9.)

129 *bis*. RS—RT—VE—IE (SIEVERT R.). Croix coupant la légende et recroisetée aux

quatre branches ; au centre, elle est cantonnée de douze points trois par trois. — ℞. + EB :: IΛI .·. CEC :: IVI. Petite croix cantonnée de douze besants trois par trois.

Denier d'argent : 27 gr. Pl. III, n° 2.

130. IS—RT—VE—IE. Même nom et même type. — ℞. Même légende et type.

Denier d'argent : 23 gr. Pl. III, n° 3.

Sievert, Siefrid et Sigefroi sont-ils le même prince dont le nom serait écrit d'une manière si différente sur les monnaies de la même époque et presque de la même émission ? On le croit généralement. Cependant M. Cartier fait observer que le monnayage et les types sont assez dissemblables pour que l'on puisse leur donner une attribution séparée. Les monnaies portant *Siefredus* (n° 127) lui paraissent aussi, par leur style, plus françaises que les autres.

Ce Sigefroi est-il, comme il vient d'être dit, celui qui assiégea Paris et avec lequel Charles-le-Chauve fit un traité si honteux ? Dans ce cas, l'origine française de ces monnaies aurait une probabilité de plus, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que EBRAICE fût Evreux, puisqu'à cette époque Sigefroi était maître de la Normandie.

CANUT.

131. CR ·.· TEN ·.· XV :: Croix dont le bras inférieur est recroiseté et cantonné de quatre points. — ℞. + CVN :: NET :: TI :: Très petite croix cantonnée d'un point aux 1er et 4e.

Denier d'argent : 27 gr. Pl. III, n° 4.

132. :: CR.TENXV. Même type. — ℞. + CVN :: NET :: TI :: I. Même type.

Denier d'argent : 23 gr.

133. Mêmes légende et type. — ℞. + CVN :: NET :: ITI ::

Denier d'argent : 23 gr.

134. Mêmes légende et type. — ℞. + CVN :: NET. Même type.

Denier d'argent : 23 gr. Pl. III, n° 5.

135. CR ·.· Λ :: NXLE :: Même type. — ℞. + CVN :: NET :: TI :: Croix cantonnée d'un point aux 2e et 3e.

Denier d'argent : 24 gr.

136. CR ·: TE :: NXV ·.· Même type. La grande croix est aussi cantonnée de deux points. — ℞. + CVN :: NE⊢I :: Croix non cantonnée.

Denier d'argent : 27 gr. Pl. III, n° 6.

137. CRI ·.· NX ·.· V ·.· Même type. Grande croix non cantonnée. — ℞. + CIV :: INT :: T :: I. Croix cantonnée d'un point aux 2e et 3e cantons.

Denier d'argent : 24 gr.

NORMANDIE.

138. CR : : TEN : : XV : : en légende rétrograde. Croix dont les branches supérieure et inférieure sont recroisetées; celle d'en bas, cantonnée de quatre points. — ℞. + CVN : : NET : : TI : : en légende rétrograde. Croix cantonnée aux 1er et 4e.
Denier d'argent : 22 gr. Pl. III, n° 7.

139. C⊱RIINXV en légende rétrograde. Croix recroisetée par en bas et non cantonnée. — ℞. + CVIIDI⊱E. Croix non cantonnée.
Denier d'argent : 24 gr. Pl. III, n° 8.

140. CR : : TEN .·. VX. Même croix cantonnée. — ℞. + CVNE : : NET : : TI : : Croix cantonnée aux 1er et 3e.
Obole d'argent : 10 gr. Pl. III, n° 9.

141. CRTENXV .·. Croix cantonnée de quatre points. — ℞. + EBRAICE CIVITAT. Croix non cantonnée.
Denier d'argent : 23 gr. (*Rev. num.*, 1842, pl. XXIII, n° 1er.)

142. CR ·.· TENXV .·. Croix recroisetée par en bas et cantonnée de quatre points. — ℞. + EB · IAI ·.· CECIT. Petite croix cantonnée d'un point aux 1er et 4e.
Denier d'argent : 24 gr. Pl. III. n° 10.

143. . CR ·.· T · I ·.· XV ·.· Même type. — ℞. + EB ·.· IAI : : ICE .·. I. Croix cantonnée aux 2e et 3e.
Denier d'argent : 27 gr.

144. CR .·. TIE . XBA .·. Même type. — ℞. + EB .·. IAR : : ICE : : I : : Même type.
Denier d'argent : 27 gr.

145. CRTENXV ·.· Croix recroisetée par le haut et cantonnée. — ℞. + EB ·.· IAI .·. CEC ·.· IV ·.· Même type.
Denier d'argent : 23 gr.

146. Même légende terminée par quatre points. Croix croisetée par le bas et cantonnée; la branche supérieure est terminée en R, comme le signe du chrisme? — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 24 gr. Pl. III, n° 11.

147. CR : : T ·.· NX . A : : Croix recroisetée en bas et cantonnée. — ℞. + EB ·.· IAI : : CEI : : Croix cantonnée aux 1er et 4e.
Denier d'argent : 23 gr.

148. CR ·.· TIXA ·.· Même type. — ℞. + EB · IAI ·.· CE ·.· CI ·.· Croix cantonnée aux 2e et 3e.
Denier d'argent : 25 gr.

149. CRT · NXV ·.· Même type. — ℞. + E ·.· B ⊰ECV : Même type.
Denier d'argent 24 gr.

150. + CRTENXV. Même type.— ℞. + MIRABILA FECIT. Croix cantonnée aux 1er et 4e.
Denier d'argent : 25 gr. Pl. II, n° 12.

151. CR ·.· TEN · XV ·.· Même type. — ℞. + MIRABILIA FC. Même type.
Denier d'argent : 23 gr. (*Rev. num.*, 1842, pl. XXIII, n° 4.)

152. CR :: TE :: NXV :: Même type. — ℞. IN ·.· IID ·.· IIIↃ · VII. Croix non cantonnée.
Denier d'argent : 25 gr. Pl. III, n° 13.

Pour trouver le nom de CANUT ou plutôt celui de CNVT sur ces monnaies, il faut prendre les lettres qui se trouvent aux extrémités des branches de la croix, en suivant l'ordre du signe du chrétien; on arrive ainsi au mot CNVT; et les autres lettres intercalées n'offrent plus aucune difficulté : on y lit le mot REX. Cette interprétation est due à M. Cartier, et elle est trop palpable pour qu'elle n'ait pas été généralement adoptée. Quel est ce Canut dont le nom paraît ici pour la première fois? M. Haigh pense que ce pourrait être un frère de Sigefroi, fils de Ragnard Lodbrog.

OLAF?

* 153. DNƨ Dƨƨ — ✠ REX en deux lignes séparées par une croisette. — ℞. + NIRABIA FECIT. Petite croix cantonnée d'un point aux 2e et 3e.
Denier d'argent : 28 gr. (*Rev. num.*, 1852, pl. XXIII, n° 10.)
Dessin inexact ou variété. Pl. III, n° 14.

M. de Longpérier, s'appuyant sur un passage des *Annales d'Ulster*, proposa de lire sur le droit de cette monnaie : *Dominus Deus, Olaf rex.* Cette interprétation lui donnerait un assez haut degré de curiosité. Il semble plus naturel d'y voir : *Dominus Deus, omnipotens rex.*

INDÉTERMINÉES.

154. Croisette cantonnée de quatre points. EB ·.· RA ·.· EC ·.· E ·.· C. Croix recroisetée à droite et cantonnée de quatre points. — ℞. + MIR · ABLIAIECT. Croix.
Denier d'argent : 24 gr. Pl. III, n° 15.

* 155. + E . BR . AI . CEC. Croix recroisetée à gauche et cantonnée. — ℞. + MIRABILIA FC. Croix cantonnée de points aux 1er et 4e.
Denier d'argent : 25 gr. (*Rev. num.*, 1842, pl. XXIII, n° 5.)

Les légendes et la fabrique de ces deux deniers doivent les faire attribuer à Canut.

156. C—T—E—N entre les branches d'une croix recroisetée ayant deux points à chaque croisillon et cantonnée de quatre points au centre. — ℞. EB :: IAI :: CEC :: IV :: Croix simple.
Denier d'argent : 27 gr. Pl. III, n° 16.

Je n'ai trouvé nulle part l'explication de cette monnaie. Au droit, en lisant la légende rétrogradement, on trouve CNET; c'est une dégénérescence de CNVT ou de CVNET?

BRETAGNE.

BRETAGNE. Dès la fin du IVe siècle, la Bretagne a établi sa nationalité, et ne l'a perdue qu'en 1532, date de sa réunion à la couronne de France. Elle a donc été dans sa mouvance pendant 1100 ans environ, ainsi que le font observer les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Elle fut gouvernée d'abord par des rois, puis par des comtes, enfin par des ducs. Il deviendrait sans objet de suivre cette province dans les diverses phases de son gouvernement; je me contenterai de la prendre au commencement du IXe siècle. Conquise par Charlemagne, elle passa à ses faibles successeurs, dont les débiles mains n'étaient pas capables de la retenir longtemps sous leur puissance. Aussi voyons-nous, en 824 ou 825, Nomenoë, créé gouverneur ou duc de Bretagne par Louis-le-Débonnaire, rester d'abord fidèle à ce prince, puis se rendre indépendant et prendre le titre de roi aussitôt après la mort de ce monarque, arrivée en 840. Des comtes régirent la Bretagne depuis 874 jusqu'en 892, époque à laquelle Geoffroi Ier prit le titre de duc. Après la mort, arrivée en 1513, d'Anne, la dernière duchesse, Louis XII céda le duché de Bretagne à Madame Claude. Devenue reine de France, celle-ci transporta ce don à François Ier, son époux, qui, à la mort de sa femme, la réunit à la couronne. Cette réunion avait d'ailleurs été demandée par les Etats de la province.

La numismatique bretonne a déjà été l'objet d'un assez grand nombre de recherches. Malheureusement, à côté de travaux consciencieux, on en a de destinés à soutenir les prétentions les plus absurdes et dont la saine critique a depuis longtemps fait justice. L'ivraie s'est mêlée au bon grain, et l'on peut dire, sans crainte de blesser aucune susceptibilité, que les véritables bases de l'histoire monétaire de Bretagne sont encore à poser.

Que dire, par exemple, de la prétendue découverte d'un triens de Conan-Mériadec, personnage dont l'existence est niée par tous les historiens sérieux de Bretagne, triens que l'on a même publié et figuré dans je ne sais plus quel recueil. Sans avoir vu cette pièce, je ne crois pas trop m'avancer en assurant qu'il faut la reléguer avec celles de même nature publiées par l'abbé Travers, et qui n'étaient que des triens mérovingiens mal lus.

Je sais que l'on nous tient aussi en réserve des monnaies de Nomenoë, d'Erispoë et même d'Alain, avec le titre de roi. Cette dernière me paraît copiée sur le manuscrit de l'abbé Travers, et l'on sait quelle confiance on doit avoir dans ses allégations. J'avoue donc que je suis dans la plus entière incrédulité au sujet des monnaies annoncées. Qu'on les produise et nous pourrons les soumettre à une discussion sérieuse.

Mais laissons de côté toutes ces productions apocryphes, et voyons ce que les documents écrits et les monnaies authentiques nous permettent d'établir d'une manière incontestable.

Les quelques propositions qui vont suivre me semblent appuyées sur des faits diffi-

ciles à combattre ; toutefois j'en laisse la responsabilité à mon ami B. Fillon, qui m'a communiqué, pour la rédaction de cette partie de mon article, des notes manuscrites destinées à entrer dans une réimpression de son travail d'ensemble sur les monnaies de France.

Comme l'a très bien fait observer M. A. Barthélemy *(Manuel de numism.)*, l'histoire monétaire de Bretagne diffère de celle des autres provinces par cela même que sa situation politique fut tout autre que celle des pays environnants. Cependant, malgré l'indépendance complète dont elle jouit sous Erispoë et ses successeurs, elle ne put se soustraire à la loi générale qui régissait alors les monnaies. Les besoins du commerce y mirent obstacle. Ainsi que cela se pratiqua dans tout l'empire carlovingien, ses premières espèces conservèrent l'empreinte immobilisée du roi franc sous lequel eut lieu son complet affranchissement, et ce fait s'étant produit pendant le règne de Charles-le-Chauve, l'empreinte de ce prince continua à figurer sur les pièces bretonnes. Un passage d'une charte citée dans les *Preuves* de D. Morice, tome I^er^, col. 298, ne laisse pas de doute à cet égard, puisqu'elle mentionne un paiement de *vingt sous carolins* effectué sous Erispoë.

Il se produisit alors un fait analogue à ce qui eut lieu en Poitou et dans certaines autres parties de la France. Le nom de l'atelier principal passa à l'état de type, et figura sur les produits de tous ceux de la contrée. Rennes eut ce privilége, et, durant trois siècles, les monnaies portèrent ce nom seul, quoiqu'il soit avéré que d'autres villes, Nantes par exemple, possédaient également des monnaieries. Etienne d'Avaugour, comte des Bretons, fils d'Eudon, chef de la maison de Penthièvre, fut le premier qui se départit de cette règle, vers le commencement du XII^e^ siècle; mais Nantes et les autres officines conservèrent cent ans encore la légende rennoise.

Le partage de la Bretagne entre plusieurs comtes, après la mort de Salomon, neveu de Nomenoë, arrivée en 974, n'apporta d'abord aucun changement dans les empreintes. Ce qui le prouve, c'est que nous possédons des deniers au type carolin émis évidemment pendant la première moitié du X^e^ siècle. Plus tard, tout en conservant le caractère de leur origine, les monnaies bretonnes subirent quelques modifications. Je classe à cette période le denier cité par M. A. Barthélemy (*Manuel de numism.*, T. II, p. 162), denier que j'ai vu en original, et qui porte le monogramme dégénéré de Charles-le-Chauve et les légendes *Moneta civi, Redonis civi.* Un certain nombre d'autres pièces offrant des légendes variées, mais du même genre, doivent aussi être de ce temps. Que les numismatistes ne perdent pas de vue ces dernières monnaies et étudient leurs types avec soin au fur et à mesure que le sol les rendra à leurs études. En elles réside la solution d'un problème capital, qui s'applique aux pièces de la plupart de nos provinces, à savoir si de ces légères variations dans les empreintes, nées vers le second tiers du X^e^ siècle et produites dans des ateliers différents qui, jusque-là, avaient tous scrupuleusement conservé la donnée carlovingienne, si de ces variations transitoires, dis-je, ne naquirent pas des types employés simultanément en Bretagne,

BRETAGNE. lesquels, à leur tour, donnèrent naissance à d'autres types, que l'on suppose être brusquement apparus, parce que nous n'avons pas les monnaies intermédiaires ou génératrices. Lorsque nous serons arrivés au Poitou, nous verrons surgir des faits absolument analogues, qui serviront à corroborer ceux-ci.

Enfin, Conan-le-Tort signa ses espèces, et cette innovation fournit encore un argument de plus en faveur du système que je produis; car les pièces de ce prince dénotent une imitation servile des empreintes carlovingiennes. Ma collection possède plusieurs deniers de Conan-le-Tort, qui offrent entre eux de telles variétés dans le travail, le titre et le poids, qu'on est forcé de croire à une émission très prolongée des pièces à ce type, qui fut, à son tour, immobilisé et persista assez longtemps après la mort de son inventeur. Je reviendrai tout-à-l'heure sur ce sujet en décrivant ces monnaies. J'ai voulu seulement formuler ici quelques points de doctrine nouveaux ou présentés ailleurs d'une manière irrégulière. Les conséquences qui en découlent trouveront plus tard leur place.

Je vais d'abord donner les monnaies des ducs de Bretagne; celles des comtes bretons de la branche de Penthièvre viendront ensuite.

DUCS DE BRETAGNE.

Nomenoé, 824 ou 825—851.
Erispoé, 851—857.
Salomon, 857—874.
Pasquiten et Gurvand, 874—877.
Alain III le Grand et Judicael II, 877-907.
Gurmhaillon, 907—930.
Juhel-Bérenger, 930—937.
Alain IV Barbe-Torte, 937—952.
Drogon, 952—953.
Hoel IV, 953—980.
Guerech, 980—987.
Conan Ier le Tort, 987—992.
Geoffroi Ier, 992—1008.
Alain III ou V, 1008—1040.
Conan II, 1040—1066.
Hoel V, 1066—1084.
Alain-Fergent, 1084—1112.
Conan III le Gros, 1112—1148.
Eudes, Hoel VI, et Geoffroi, 1148-1156.
Conan IV le Petit, 1156—1171.
Geoffroi II, 1171—1196.
Arthur Ier et Constance, 1196—1213.
Pierre Mauclerc, 1213—1237.
Jean Ier le Roux, 1237—1286.
Jean II, 1286—1305.
Arthur, 1305—1312.
Jean III le Bon, 1312—1341.
Charles de Blois et Jean de Monfort, 1341—1364.
Jean IV ou V le Vaillant, 1364—1399.
Jean V ou VI le Bon ou le Sage, 1399-1442.
François Ier, 1442—1450.
Pierre II, 1450—1457.
Arthur III, 1457—1458.
François II, 1458—1488.
Anne, 1488—1514.

Il y a une observation essentielle à faire au sujet de la classification des monnaies de Bretagne, c'est que la loi du poids ne leur est pas applicable; ces poids sont très variables, et l'on trouve souvent des monnaies au même type, qui appartiennent évidemment au même duc, et qui diffèrent très sensiblement par la pesanteur.

CONAN Ier LE TORT, 987—992.

159. + CONANVS CON. Monogramme. — ℞. + REDON CITIAS. Croix.
Denier de billon : 19 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XVIII, n° 2.)

160. + Mêmes légende et type. — ℞. + REDONIS CVITAS.
Denier de billon : 19 gr. (*Ibid.*, n° 1er.)

161. + CONANVS CONS. Même type. — ℞. + REDONIS CIVIT. Croix.
Denier de billon : 21 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

162. + CONANVS CONS. Même type. — ℞. + REDONIS TAS. Croix.
Denier de billon : 19 gr. Pl. IV, n° 1er.

163. + ꝀO... N' ꝀONS. Même type. — ℞. + REDONIS VITAS. Croix.
Denier de billon : 21 gr. *Ibid.*, n° 2.

J'ai cédé, il y a cinq ans, à M. Barthélemy la publication des monnaies inédites de Bretagne que je possédais alors. Dans son travail, inséré dans la *Revue numismatique* de 1847, p. 415 et suiv., il a consacré quelques pages aux curieuses monnaies de Conan, dont il fait, comme moi, le point de départ du monnayage autonome des ducs bretons. Selon lui, il y a à tirer du monogramme que l'on trouve sur ces monnaies et de la différence de leur fabrique les conséquences suivantes : 1° que le monogramme d'Herbert du Mans fut copié sur celui de Conan ; 2° que les monnaies à ce type du monogramme, quoique frappées au nom de Conan, n'appartiennent pas toutes à ce prince, et qu'il faut en restituer une partie à ses successeurs.

Deux autres variétés, que j'ai trouvées depuis la publication de M. Barthélemy, sont venues confirmer ses observations.

M. Ramé (*Revue num.*, 1846, p. 140) propose de diviser ces monnaies entre Conan Ier et Conan II. Je crois que la distinction qu'il établit est complétement arbitraire et qu'il y a lieu de s'en tenir à l'opinion de M. Barthélemy. Cette opinion concorde d'ailleurs avec la loi bien connue que toutes les monnaies frappées au nom d'un prince ne lui appartiennent pas toujours.

ALAIN-FERGENT, 1084—1112.

164. + ALANVS DVIX. Croix composée de croissants. — ℞. + REDONIS CIVIT. Croix simple.
Denier de billon : 19 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 2.)

165. + ALANVꝝ ꝊVX. Même type. — ℞. + REDONIꝝ CIV. Croix.
Denier d'argent : 19 gr.

166. + ALANVꝛ DVX. Même type. — ℞. + REDONIꝛ CIVIT. Croix.
Denier d'argent : 19 gr.

BRETAGNE. 167. Mêmes légende et type. — ℞. + REDONIꝫ CIVITA. Même type.
Denier d'argent : 19 gr.

168. + ALANVS DVX. Même type. — ℞. REDONIꝫ CIVIT. Croix.
Denier d'argent : 19 gr.

169. Mêmes légende et type. — ℞. + REDONIS CIVIT. Croix.
Denier d'argent : 19 gr.

170. Mêmes légende et type. — ℞. + REDONIS CIVT. Croix.
Denier d'argent : 19 gr.

171. Mêmes légende et type. — ℞. + REDONIꝫ CIVT. Croix.
Denier d'argent : 19 gr.

172. + ALANVꝫ DVX. Même type. — ℞. + REDONIS CIVT. Croix.
Denier d'argent : 19 gr.

173. Mêmes légende et type. — ℞. + REDONIꝫ CIVT. Croix.
Denier d'argent : 19 gr.

174. Mêmes légende et type. — ℞. REDONIS CIVI. Croix.
Denier d'argent : 19 gr.

Les neuf derniers deniers, que je dois à l'obligeance de M. de Penguern, faisaient partie d'un dépôt assez considérable qu'il m'a communiqué, et composé uniquement de cette espèce de monnaies. Il a été trouvé au manoir de Saint-Hugeon, commune de Brelevenez, près Lannion (Côtes-du-Nord). Saint-Hugeon est le manoir de l'un des combattants à la journée des Trente. M. de Penguern n'a pu recueillir que quarante de ces deniers; le nombre pouvait en être deux fois plus considérable.

J'ai déjà dit quelle utilité l'on pouvait retirer de l'étude des enfouissements monétaires. Celui-ci suggère encore quelques bonnes observations. La plupart de ces deniers sont d'une fabrique beaucoup plus mauvaise que celle des rares exemplaires que nous possédions déjà. Leur titre est aussi très variable; quelques-uns sont d'un très bas aloi. Les émissions ont donc été très nombreuses. Cela prouve de la part d'Alain une grande activité monétaire; car, en cette circonstance, nous ne pouvons pas croire à un type continué, puisque nous possédons de son successeur des monnaies à un type tout différent. Alain a régné pendant vingt-huit ans; rien ne s'oppose d'une manière formelle à ce qu'on lui donne toutes les monnaies signées de son nom. Pour dernière considération à l'appui de cette opinion, on peut encore faire valoir le poids égal de tous ces deniers.

La croix du droit de ces monnaies est-elle formée des débris du monogramme de Conan? C'est là l'opinion de MM. Ramé et Barthélemy. Doit-elle son origine à une dernière altération du monogramme cruciforme, comme le suppose M. Fillon? Dans

tous les cas, je crois, avec M. Ramé, que cette espèce de croix est l'origine de celle que l'on trouve bientôt sur les monnaies anonymes de Bretagne, et qui se voit pour la première fois sur un denier publié par M. Cartier (*Revue num.*, 1841, p. 365, vignette), et qu'il attribue à Eudes, qui régna peu de temps après Alain.

Je dois faire observer que, parmi les monnaies à bas titre de la découverte de Saint-Hugeon, on en trouve quelques-unes où le type est si mal formé qu'il ne paraît composé que de quatre annelets imitant le type d'Angoulême et d'Aquitaine. Je ne fais cette observation que parce qu'une de ces monnaies, trouvée isolément, pourrait, au premier coup-d'œil, induire en erreur et être reportée au type odonique, ce qui est tout-à-fait impossible.

CONAN III LE GROS, 1112—1148.

175. + CONANVS. Dans le champ, IVS ou VIS. — ℟. + REDONIS. Croix.
Denier d'argent : 19 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. xx, n° 3.)

176. + CONANVS. Même type. — ℟. + REDONIS SC. Croix.
Denier d'argent : 17 gr. Pl. IV, n° 3.

On a jusqu'à présent attribué ce denier à Conan IV. L'examen du style, le rapprochement de la forme des légendes avec celle des deniers d'Alain-Fergent me donne la conviction que la transposition que je propose est naturelle et qu'elle sera acceptée. Il y a d'ailleurs pour cela une autre raison, qui me paraît plausible : c'est le type du champ du droit. Les trois lettres, dont on peut faire à la fois IVS et VIS, ne seraient, selon M. Ramé, qu'une forme transitoire et altérée conduisant au mot DVX. Alors le premier type doit évidemment précéder l'autre. Cet exemple de filiation est, à ce qu'il me semble, suffisant pour appuyer mon attribution ; les monnaies suivantes viendront d'ailleurs l'étayer encore.

GEOFFROI Ier, 1156—1158.

177. + GAVFRIDVS. Croix. — ℟. + BRITANIE. Dans le champ, IVS.
Denier d'argent : 23 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. xx, n° 4.)

Je n'ai point senti davantage qu'en décrivant les monnaies de Bretagne, l'inconvénient des méthodes de classement des monnaies baronales; mais, je l'ai dit dans mon avant-propos, j'ai été obligé de suivre en quelque sorte les errements de mes devanciers, sous peine de m'égarer dans un dédale d'où je ne serais pas sorti. En ce qui concerne la monnaie dont la description précède, je suis forcé de l'attribuer à Geoffroi Ier, parce qu'il y a dans son style et dans son type une grande différence avec celle que je vais donner à Geoffroi II.

Ce Geoffroi Ier, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui régna de la fin du xe siècle au commencement du xie, était frère de Henri, roi d'Angleterre, et fut appelé par les

 Nantais, en 1156, quand ils eurent chassé Hoël. Il mourut, sans alliance, en 1158. Il n'a pas possédé le reste de la Bretagne; mais il est bien probable qu'il a voulu faire acte de présence en émettant des monnaies.

CONAN IV LE PETIT, 1156—1171.

178. + CONANVS. Croix. — ℞. + BRITANNIE. Dans le champ, DVX disposé en triangle.

Denier d'argent : 18 gr. (LELEWEL, pl. XVII, n° 10.)

M. Cartier propose de donner ce denier à Conan III. Je crois, d'après les raisons que j'ai exposées plus haut, qu'il y a lieu à le restituer à Conan IV. On y est d'autant plus fondé, que nous verrons Geoffroi II, gendre et successeur de Conan IV, adopter le même type, et qu'il y a lieu de rapprocher le plus près possible deux monnayages aussi semblables.

GEOFFROI II, 1171—1196.

179. + GAVFRIDVS. Croix cantonnée d'un point aux 2e et 3e. — ℞. + BRITANNIE. Dans le champ, DVX.

Denier d'argent : 18 gr. (*Rev. num.*, 1846, pl. V, n° 4.)

180. Mêmes légende et type. — ℞. + BRITANNIЄ. Dans le champ, DVX.

Obole d'argent : 8 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

Ces deux monnaies se rattachent au même système que j'ai précédemment développé.

181. + GAVFRIDVS. Croix. — ℞. + DVX BRITANI. Plante à trois feuilles ou fleur à trois pétales avec quatre annelets.

Denier d'argent : 23 gr. (LELEWEL, pl. IX, n° 36.)

Le type de ce denier est tout-à-fait exceptionnel, et son style diffère tellement de celui des autres monnaies attribuables à Geoffroi II, que l'on serait presque tenté de ne lui conserver que ce denier, qui lui appartient bien certainement, et de rendre les autres à Geoffroi Ier; mais cela n'est pas possible. Il faut donc chercher à expliquer autrement ce brusque changement de type et à trouver dans la vie de Geoffroi quelque circonstance particulière qui lui soit applicable. Le type de ce denier est entièrement anglais, et Geoffroi n'a-t-il pas eu, en le faisant frapper, quelque réminiscence de sa patrie? D'un autre côté, la diversité de style entre les monnaies de Geoffroi II peut s'expliquer par le changement d'atelier. Geoffroi Ier ne possédait que la ville de Nantes, tandis que Geoffroi II fut maître de toute la Bretagne.

On a émis diverses opinions au sujet de la fleur qui est représentée sur ce dernier denier; on a voulu y voir la fleur de lys primitive, &c., &c. C'est tout simplement la plante ou la fleur de genêt, allusion à la famille des Plantagenet, dont Geoffroi faisait

partie. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer le type de cette monnaie avec la plante ou fleur que, sur leurs sceaux, les Plantagenet portent à la main : l'identité est telle que l'on ne peut pas conserver de doutes.

Irai-je plus loin, comme on m'en a suggéré l'idée, et dirai-je que c'est là l'origine de l'hermine? Quelque ressemblance que l'on trouve entre ce type et quelques-unes des hermines dégénérées, c'est un système que je me garderai bien de développer; c'est peut-être déjà beaucoup trop que d'avoir mis en avant cette supposition!

ANONYMES DE RENNES.

182. + DVX BRITANIE. Même type. — ℞. + REDONIꝏ CIVI. Croix.
Denier d'argent : 16 gr.

183. Mêmes légende et type. — ℞. + REDONIS CIVI. Croix.
Denier d'argent : 16 gr.

184. Mêmes légende et type. — ℞. + REDONIS CIV. Croix.
Denier d'argent : 16 gr.

185. + DVX BRITⱭNE. Même type. — ℞. + RЄDONIS CIVI. Croix.
Denier d'argent : 16 gr.

186. + DVX BRITANЄ. Même type. — ℞. + REDONIS CIVI. Croix.
Denier d'argent : 16 gr.

187. + DVX BRIANIE (*sic*). Même type. — ℞. + REDONIꝏ CIVI. Croix.
Denier d'argent : 16 gr.

188. + DVX BRITAINE. Même type. — ℞. + RЄDONIꝏ CIVI. Croix.
Denier d'argent.

189. + DVX BRITANIE. Même type. — ℞. + SЄDONIS (*sic*) CIVI. Croix.
Denier d'argent : 16 gr.

190. + BRITA BRITANI. Même type. — ℞. + REDOCIVI + CIVI. Croix.
Denier d'argent : 16 gr.

ANONYMES DE NANTES.

191. + DVX BRITANE. Même type. — ℞. + NANTIS' CIVI. Croix.
Denier de billon : 19 gr.

192. + DVX BRITANE. Même type. — ℞. + NⱭNTIS' CIVI. Croix.
Denier de billon : 19 gr.

193. + ⊨VX BRITⱭNE. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 19 gr.

BRETAGNE

194. + DVX BRIATNE (*sic*). Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 19 gr.

195. + DVX BRITANNE. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 19 gr.

J'ai déjà proposé (*Revue num.*, 1844, p. 370 et suiv.) l'attribution de ces deniers à Pierre Mauclerc. Les dépôts que j'ai été depuis à même d'étudier ne sont pas venus infirmer mon opinion ; toutefois je pense qu'il faut les donner aussi à Arthur et à Constance, ses prédécesseurs immédiats, et peut-être encore à Ranulple de Chester, second époux de la veuve de Geoffroi. Ce monnayage anonyme a été très étendu, mais dans des proportions différentes. Quand je serai arrivé aux pièces des comtes de Penthièvre, on verra que son type fut utilisé également dans les ateliers de ces princes. Le seul dépôt de Mareuil comprenait plus de 6,000 de ces monnaies. En présence d'une émission aussi abondante, il est impossible de ne pas croire que ce type a été continué et immobilisé pendant plusieurs règnes. Pourtant on est obligé de le circonscrire dans des limites assez étroites, c'est-à-dire entre l'année 1186, époque de la mort de Geoffroi, dont nous avons des monnaies à un type tout différent, et l'année 1249, époque où Jean Ier changea la monnaie, ainsi qu'il est constaté par le passage d'une chronique que je citerai plus tard. C'est donc pendant une période de soixante-trois ans que ces monnaies ont été émises.

Je ne dois pas oublier de consigner ici que l'étude des dépôts établit que les deniers anonymes de Rennes ont précédé ceux de Nantes. Le titre est d'ailleurs beaucoup meilleur.

PHILIPPE-AUGUSTE, 1206.

196. PHILIPVS REX. Croix simple. — ℟. + DVX BRITANIE. Croix ancrée des deniers précédents.
Denier de billon : 16 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. XI, n° 5.)

197. + PHILIPVS RE. Croix. — ℟. + CIVI REDONIS. Chatel des tournois. La croisette de la légende forme le fronton.
Denier de billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 9.)

198. + PHILIPVS RECI. Croix. — ℟. CIVI REDONIS. Même type.
Denier de billon : 16 gr. Pl. IV, n° 4.

En rendant compte de la découverte du dépôt de monnaies de Mareuil, où ces précieux deniers ont été trouvés (*Revue num.*, 1844, p. 374), j'ai fait ressortir l'importance qu'ils avaient non-seulement pour la science numismatique, mais encore pour l'histoire de la Bretagne. Je ne reviendrai pas sur ce sujet. Je dois seulement ajouter que depuis ma publication on a à diverses fois disserté sur les conséquences historiques qui découlaient de cette découverte. M. B. Fillon particulièrement leur a consacré

deux longues mentions, l'une dans la *Revue numismatique*, 1845, p. 227, l'autre dans ses *Considérations numismatiques*, p. 144 et suiv. Il est maintenant bien positivement établi que Philippe-Auguste a frappé monnaie en Bretagne comme seigneur et non comme tuteur d'Alix. En vain objectera-t-on qu'il est certain que, dans d'autres provinces, les baillistes et les mainbourgs ont frappé monnaie à leurs noms et non à celui de leurs pupilles. Je reconnaîtrai que ce fait est désormais acquis à la science; mais je répéterai que Philippe-Auguste n'a point agi en bailliste, mais bien en duc et seigneur de la Bretagne. Tous les textes produits le prouvent jusqu'à l'évidence.

Je dois faire observer que je répudie une partie des idées que j'avais d'abord émises au sujet de ces monnaies; celles, par exemple, où je cherchais à établir que c'était par suite d'un hommage rendu au roi qu'il avait fait frapper ces monnaies. Cette opinion, qui d'ailleurs ne m'appartenait pas et m'avait été suggérée, n'est plus soutenable après les recherches de M. B. Fillon. Ses conclusions ont été généralement adoptées.

Le monnayage de Philippe-Auguste a été plus durable à Rennes que dans les autres villes de la Bretagne. J'en ai acquis la preuve par l'examen des quelques deniers de Rennes qui m'ont passé sous les yeux, et qui offraient des différences de coin assez sensibles pour indiquer des émissions différentes. J'ai possédé les trois seuls deniers de Guingamp (V. aux *Monnaies de Penthièvre*) et les autres monnaies de Philippe-Auguste qui ont été trouvées, tant au dépôt de Mareuil qu'à celui de Nantes; il y avait parfaite identité de coin. Je note ces observations pour que les numismatistes en tirent telles conséquences qu'il leur plaira, et que les futurs historiens des monnaies de la Bretagne développent les suites de ces prémisses.

JEAN Ier, 1237—1286.

199. + IOhS DVX BRITANNIE. Croix. — ℟. + VRBS VENETENSIS. Croix en rosace. Denier de billon : 22 gr. Pl. IV, n° 5.

Ce remarquable et rare denier, dont je ne connais qu'un autre exemplaire dans la collection d'un amateur breton, mérite une attention toute spéciale. C'est la seule monnaie que l'on puisse attribuer avec certitude à Jean Ier, puisque la date de son émission ne paraît pas laisser de doute. Voici un passage de la *Chronique de Ruys* rapportée dans Dom Morice, T. Ier des *Preuves de son histoire de Bretagne*, p. 152.

« MCCLIX. Nova moneta recepta fuit in venetis in vigilia assumptionis Beatæ M. V. tempore ejusdem comitis. »

Il n'y a pas besoin de torturer ce texte, il suffit de le citer pour voir que la monnaie ci-dessus décrite est un produit de cette nouvelle émission de monnaie à Vannes. On doit surtout appuyer sur le mot *nova*, qui prouve qu'il s'agissait d'un changement quelconque dans la monnaie. Du reste, je pense que ce monnayage fut tout-à-fait exceptionnel et qu'il n'eut pas de suites; la rareté de ces deniers le démontre suffi-

samment. Dans le commencement de son règne, Jean a, sans nul doute, fait frapper les deniers anonymes dont j'ai parlé tout-à-l'heure, et qui sont si communs. A Vannes, il change sa monnaie, et, tout en lui conservant à peu près le même type, elle varie en ce qu'il y met son nom et que le poids, l'aloi et la fabrique ne sont plus du tout les mêmes.

Quand bien même on ne connaîtrait pas le texte de la *Chronique de Ruys*, l'attribution de ce nouveau denier à Jean Ier ne serait pas moins certaine; il suffirait de le rapprocher avec les monnaies contemporaines. Si on le compare surtout avec les deniers coronats de Charles Ier, comte du Maine (1246—1285), on reconnaîtra une telle identité de style et de fabrique que l'on serait tenté de croire que ces monnaies sont sorties du même atelier, ou tout au moins sont l'œuvre du même graveur; il n'y a de différence que les légendes et le type.

200. + DVX BRITANNIЄ. Ecusson coupant tout le champ; quatre mouchetures d'hermines en chef; le reste formé de l'échiquier de Dreux. — ℞. + CASTRI GIGANPI. Croix cantonnée au 2e d'une espèce de trident ou machine de guerre.
Denier d'argent : 16 gr. Pl. IV, n° 6.

Ce denier est curieux par la position qu'occupent les hermines. Je ne sais quelles conséquences en tirer. Les érudits dans la science du blason seront sans doute plus habiles que moi.

201. Mêmes légende et écusson. Bretagne au franc quartier. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 18 gr. (DUBY, pl. LXVII, n° 7.)

202. Mêmes légendes et type des deux côtés.
Obole d'argent : 9 gr. (*Rev. num.*, 1846, pl. V, n° 6.)

Le 3e canton a une mouchetures d'hermine mieux caractérisée que sur le dessin de M. Ramé.

203. + DVX BRITANNIЄ. — ℞. Mêmes légendes et type.
Obole d'argent : 9 gr. Pl. IV, n° 7.

La croix ne paraît pas cantonnée au 3e.

Les quatre dernières monnaies que je viens de décrire ont reçu diverses attributions : elles ont été données à Pierre Mauclerc, à Jean Ier et enfin à Jean II. Je crois qu'elles doivent être définitivement restituées à Jean Ier.

J'ai déjà dit ailleurs (*Revue num.*, 1844, p. 380) que je ne pensais pas qu'elles pussent appartenir à Pierre Mauclerc. Cependant M. Fillon (*Revue num.*, 1845, p. 237) a maintenu cette attribution; ses arguments se trouvent détruits de fond en comble par la découverte de la première monnaie que j'ai donnée à Jean Ier (n° 207). M. Ramé a

établi la même opinion (*Revue num.*, 1846, p. 142). Je ne saurais la partager, et par conséquent adopter les conséquences qui feraient apparaître les armes de Dreux dès le règne de Pierre Mauclerc.

Voici sur quoi je me fonde pour maintenir à Jean Ier avec une certitude presque entière les monnaies avec la légende de CASTRI GIGANPI.

J'ai eu occasion d'étudier récemment un dépôt de monnaies découvert à Pontchâteau (Loire-Inférieure) : j'y ai trouvé la première variété de deniers (n° 208), quelques exemplaires de la seconde (n° 209) et une douzaine d'oboles (n° 210). Or, ces monnaies, dont la conservation est assez bonne, se trouvaient réunies avec d'autres dont pas une ne peut avoir une date postérieure à 1287. Jean Ier étant mort en 1286, il y a évidence, puisque ces monnaies étaient les mieux conservées de ce dépôt, et par conséquent les dernières en date, qu'elles lui appartiennent réellement. On pourrait, à la rigueur, les placer tout au commencement du règne de Jean II. Leur état de conservation au trésor de Pontchâteau ne permet guère de le supposer; mais il détruit entièrement l'opinion de ceux qui voudraient les faire remonter jusqu'à Pierre Mauclerc.

Cette attribution à Jean Ier permet de résoudre un autre problème, c'est-à-dire de fixer l'époque où les hermines commencèrent à paraître sur les monnaies de Bretagne. Si, comme je le pense, mon opinion prévalait, il en résulterait que ce serait vers la fin du règne de Jean Ier qu'il faudrait placer cette apparition.

Je ne sais sur quoi se fonde l'auteur du *Nouveau Traité de diplomatique*, cité dans l'ouvrage de l'*Art de vérifier les dates*, quand il avance qu'à la fin de son règne, Jean Ier quitta les armes de Dreux et prit les hermines telles que les ont portées ses successeurs. Les monuments monétaires viennent tout-à-fait détruire cette allégation.

204. IOhAANNЄS DVX. Croix. — ℞. + BRITA·NIЄ. Ecusson triangulaire ; Dreux au franc quartier de Bretagne.
Denier d'argent : 17 gr. (DUBY, pl. LX, n° 4.)

205. + IOhAANNЄS · DVX. Croix. — ℞. + BRITANIЄ. Même type.
Denier d'argent : 17 gr. Variété.

206. + IOhAANNES · DVX. Croix. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 17 gr. Variété.

207. + IOhAANNЄS : DVX. Croix cantonnée d'un Є au 2e. — ℞. ◦ BRI ◦ TTANIЄ ◦.
Même type.
Petit denier ou obole : 17 gr. (DUBY, pl. LX, n° 3.)

208. ◦ I ◦ DVX BRITANIЄ. Même écusson triangulaire. — ℞. + COMES RIChЄЄVD.
Croix cantonnée d'un Є au 2e.
Petit denier : 23 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XVIII, n° 5.)

Le dessin de M. Barthélemy n'est pas exact, en ce qu'il porte l'écusson plein de

BRETAGNE. Dreux. Un exemplaire mieux conservé m'a fait voir qu'il était au franc quartier de Bretagne.

209. + IOhᴀNNES DVX. Croix simple. — ℞. + BRITᴀNIЄ. Même écusson.
Petite obole : 10 gr. (Duby, pl. XL, nº 5.)

210. + IOhᴀNNES DVX. Croix. — ℞. Mêmes légende et type.
Petite obole : 10 gr. Variété.

L'attribution à Jean Ier de ces sept dernières monnaies a été proposée par M. Barthélemy. Je la crois naturelle. L'absence au trésor de Pontchâteau de deniers et oboles à l'écusson triangulaire viendraient infirmer cette opinion s'il n'était pas permis d'établir qu'elles ont pu être frappées à la fin du règne de Jean Ier. Ce prince n'a eu d'ailleurs le titre de comte de Richemond qu'en 1264. L'affaiblissement du titre et du poids de ces monnaies prouve qu'elles sont postérieures aux autres.

JEAN II, 1286—1305.

211. + IOhᴀNNES DVX. Écusson triangulaire chargé de six hermines. — ℞. + BRITᴀNNIЄ ⁝. Croix à long pied cantonnée d'un B au 2e.
Denier d'argent : 19 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XX, nº 5.)

ARTHUR II, 1305—1312.

212. + ◦ ᴀ ◦ DVX BRITᴀNIЄ. Écusson remplissant le champ de Dreux au franc quartier d'hermines. — ℞. + COⲘЄS◦ RIChЄⲘVD'. Croix cantonnée d'une hermine au 2e.
Denier d'argent : 15 gr.

213. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix est cantonnée d'un n au 2e.
Denier d'argent : 15 gr. (Duby, pl. LXV, nº 9.)

214. Mêmes légende et type. — ℞. + COⲘЄS ◦ RIChⲘD'. Croix cantonnée d'un n au 2e.
Denier d'argent : 15 gr. Variété.

215. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 18 gr. Pl. IV, nº 8.

JEAN III, 1312—1341.

216. + IDVX BRITᴀNNIЄ. Même écusson. — ℞. + COⲘЄS RIChЄⲘVD'. Croix cantonnée d'un n au 2e.
Denier d'argent : 16 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XVIII, nº 6.)

217. ◦ I ◦ DVX BRITANIЄ. Même type. — ℞. Même légende et type.
Denier d'argent : 16 gr.

* 218. + IOhANNЄS DVX. Même type. — ℞. + ⁝ BRITⱭ◦NNIЄ ⁝. Croix cantonnée d'une hermine au 2e.
Denier d'argent : 22 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XVIII, n° 7.)

219. Mêmes légende et type. — ℞. + ⁝ BRITⱭ◦NNII ⁝. Même type.
Denier d'argent : 18 gr. Variété.

220. + IOhⱭNNES DVX. Même type. — ℞. + BRITⱭNNIE. Croix cantonnée d'un ℼ au 1er.
Denier d'argent : 22 gr. Variété.

221. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix du revers est cantonnée d'une hermine au 2e et d'un ℼ au 3e.
Denier d'argent : 22 gr. Variété.

* 222. + · IOhⱭNNЄS DVX. Même type. — ℞. + ⁝ BRITⱭNNIЄ. Croix cantonnée d'un ℼ au 2e.
Obole d'argent : 12 gr. (*Ibid.*, pl. XVIII, n° 8.)

223. + IOhⱭNNES DVX. Écusson remplissant le champ ; Bretagne aux 1er et 4e ; Dreux aux 2e et 3e. — ℞. + BRITⱭNNIE : Croix cantonnée d'une hermine au 2e.
Denier d'argent : 23 gr. Variété.

CHARLES DE BLOIS, 1341—1364.

224. + KⱭROLVS : DEI : GRⱭ : Croix fleurdelysée et à long pied ; légende extérieure, BENEDICTV SIT, &c. — ℞. BRıTⱭ̄RV ⁝ DVX en deux lignes dans le champ et sous une couronne ; bordure extérieure de lys dans des cercles séparés chacun par un I.
Grand blanc de billon : 52 gr. (*Rev. num.*, 1841, p. 367, vignette.)

225. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Piéfort en billon doré : 7 gros 16 gr.

* 226. + KOLVS DEI GRⱭ. Croix traversant la légende et cantonnée de quatre couronnes. Légende extérieure : + BNDICTV, &c. — ℞. + BRITⱭℼOℼVᗰ DVX. Lys sans nombre ; bordure extérieure de lys.
Grand blanc de billon. Imité, comme le précédent et comme la plupart des monnaies de Charles de Blois, de ceux du roi Jean : 64 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XVIII, n° 10.)

* 227. + KROLVS ⁝ DEI ⁝ GRⱭ BRITⱭℼORVN ⁝ DVX. Grande fleur de lys dans un

cercle lobé, chaque lobe extérieur ayant une rosace. — ℟. + BNDIATV : SIT, &c.
Grand blanc de billon : 64 gr. (*Ibid.*, p. 430, n° 14.)

228. Mêmes légende et type. Deux larges besants accostent les deux pétales étalés du lys. — ℟. Même type. Les lys de cantonnement sont dégénérés en pseudo-lys.
Grand blanc de billon.

229. Mêmes légende et type. Les deux besants sont placés au-dessus des pétales. — ℟. Mêmes légende et type.
Grand blanc. (*Rev. num.*, 1850, pl. VIII, n° 1er.)

230. + KOLLVS DEIGRA. Croix. Légende extérieure : + BNDIATV, &c. — ℟. + BRIA-NORVM DVX. Chatel surmonté d'un lys. Les mots de la légende sont séparés par des trèfles évidés et les O ont un point à leur centre.
Blanc : 38 gr. Pl. IV, n° 9.

231 + KOLLVS · DEI · GRA. Croix. Même légende extérieure. — ℟. + BRITA-NORVM. Couronne fleurdelysée dans le champ ; en dessous, le mot DVX.
Grand blanc : 40 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XIX, n° 1er.)

232. Lys. KAROLVS · DEI · GRA. Croix. Même légende extérieure. — ℟. BRITA-NORVM · DVX. Chatel surmonté d'un lys ; bordure de lys ; un point dans chaque O des légendes.
Grand blanc de billon noir. (*Ibid.*, n° 2.)

235. — KAROLVS : DEIGRA. Même type. — ℟. BRITAORV : DVX. Trois lys sous une couronne ; bordure de lys.
Blanc de billon : 55 gr. Pl. IV, n° 10.

234. AhAROLLVS DVX. Grande croix coupant la légende. Même légende extérieure. — ℟. — · MONETA BRITAN · Les deux mots sont séparés par un trèfle.
Grand blanc : 72 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. VIII, n° 2.)

Cette monnaie est l'imitation du grand blanc de Louis de Mâle, comte de Flandre.

235. KAROLVS : DVX dans le champ ; BRITAN en deux lignes au-dessus deux mouchetures d'hermines. — ℟. + MONETA : REDON. Croix fleuronnée ; un annelet dans les deux T des légendes.
Piéfort de billon : 1 gros 29 gr. (*Ibid.*, pl. XVIII, n° 9.)

236. Mêmes légendes et type. — ℟. + MONETA : NANET. Même type ; T ordinaire.
Double de billon : 22 gr. Pl. IV, n° 11.

237. KAROLV : DVX. Dans le champ, BRIT sous une couronne ; en dessous, un lys dégénéré. — ℟. + MONETA : DVPLEX. Croix fleurie.
Double de billon : 23 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XV, n° 1er.)

238. KAROLVS . BRITANORV. Dans le champ, DVX entre deux rangs de chacun trois hermines fleuries; le rang inférieur renversé. — ℞. + ꝎONETA DVPLEX. Croix virolée aux quatre extrémités ou haussée sur un gradin en forme de bourrelet, et surmontée à chaque branche d'un pseudo-lys qui coupe la légende.
Double de billon : 27 gr.

239. Mêmes légendes et type des deux côtés. La croix a trois bourrelets à chaque extrémité.
Double de billon : 27 gr. (*Ibid.*, pl. XVIII, n° 2.)

240. Autre variété avec deux gros points de chaque côté du mot DVX.
Double de billon : 27 gr.

241. + KAROLLVS DVX; dans le champ, BRITONV en deux lignes et entre deux annelets. — ℞. Même légende; croix à pied et fleurie.
Double de billon : 22 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

242. KAROLVS BRITANORV. Couronne à pinacle, surmontée de trois pseudo-lys; au-dessous, DVX. — ℞. Même légende. Croix longue, fleuronnée.
Double de billon : 27 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

243. Même légende. Couronne dans le champ ayant le mot DVX sur le bandeau. — ℞. + SIGNVꝎ DEI VIVI. Croix tréflée et à pied.
Double de billon : 21 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

244. Variété du précédent. Sur l'un, dans l'intérieur de la couronne, les pseudo-lys du milieu sont accostés de trois points de chaque côté, comme sur le dessin de M. Hucher; sur l'autre, ces points sont séparés par des trèfles pleins; deux larges annelets sont en bas et de chaque côté de la couronne, et se retrouvent aussi au revers, en bas de la croix.
Double de billon : 23 gr.

245. KAROLVS · DVX. Dans le champ, BRTN sous une couronne fleurdelysée. — ℞. + NANM ... TAS. Croix fleurdelysée à branches égales.
Double de billon : 22 gr. Pl. IV, n° 12.

246. + KAROLVS BRITANORV. Dans le champ, DVX sous une couronne qui ne coupe pas la légende. — ℞. ꝎONETA DVPLEX. Croix égale ayant au centre un trèfle en creux.
Double de billon : 25 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XVIII, n° 10.)

247. Mêmes légendes et type des deux côtés. La croix a un besant à chacune de ses extrémités.
Plus petit module : 13 gr.

248. KAROLVS · DVX. Deux hermines en pal accostées des lettres NANT. Un

besant, un point et une croix alaisée dans le champ. — ℞. + BRITAN. Croix fleuronnée.
Denier de billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

249. + KAROLVS DVX. Partie inférieure du chatel tournois dont les poteaux sont transformés en hermines renversées; en cœur le tympan du chatel surmonté par un pseudo-lys. — ℞. + BRITANNIE·. Croix longue percée au centre en annelet.
Denier de billon : 16 gr. (*Ibid.*, pl. XV, n° 8.)

250. Mêmes légende et type. — ℞. + BRITANNIЄ. Même type.
Denier de billon : 16 gr. Variété.

251. + BRITANNIE. Même type. — ℞. KAROLVS DVX. Même type.
Denier de billon : 17 gr. Pl. IV, n° 13.

252. + KAROLVS DEI GRA. Croix pattée ayant un point à chaque extrémité. Légende extérieure : BENEDICTV, &c. — ℞. BRITANORV DVX, &c. Trois fleurs de lys sous une couronne; bordure de lys.
Petit double de billon : 19 gr. Pl. V, n° 1er, division du n° 233.

253. Variété en bon billon. La couronne est plus large.
Double : 13 gr.

254. + KAROLVS DVX. Dix mouchetures d'hermines dans le champ : 3 . 4 . 3. — ℞. + BRITANNIE. Croix simple cantonnée d'un R au 3e.
Denier d'argent : 16 gr. (DUBY, pl. LXII, n° 11.)

255. Mêmes légendes et type, sauf qu'il n'y a que sept mouchetures dans le champ.
Denier d'argent : 12 gr. Variété.

Ces deux monnaies, dont la première surtout est d'une assez belle fabrique et d'un titre élevé, ont dû être le commencement du monnayage de Charles de Blois.

256. KAROLVS ◦ G ◦ DVX. Croix. — ℞. BRITANNORVM. Chatel et tournoi.
Denier de billon : 18 gr. Frappé à Guingamp.

257. KAROLVS ◦ R ◦ DVX. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier de billon de Rennes : 16 gr.

258. KAROLVS ◦ N ◦ DVX. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier tournois de Nantes : 16 gr.

259. + KAROLVS. Trèfle . R. Trèfle. DVX. Croix simple. — ℞. Mêmes légende et type; le chatel a un trèfle de chaque côté de son fronton.
Denier de billon : 17 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XV, n° 9.)

260. + KAROLVS ◦ DVX. Croix longue dont le pied coupe la légende. — ℞. + BRITANNORVM. Chatel dont le fronton est formé d'un pseudo-lys.
Denier de billon : 15 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

C'est sous le règne de Charles de Blois que l'on commence à trouver sur la monnaie de Bretagne la fleur de lys dégénérée, c'est-à-dire que les pétales supérieurs ont deux appendices que l'on ne trouve pas sur la fleur de lys véritable. C'est un rapprochement pour arriver à imiter l'hermine. Cette observation est due à mon ami M. Hucher, qui a développé son opinion dans la *Revue num.*, 1847, p. 326, et m'a cédé ensuite toutes les monnaies qui ont servi à la confection de son Mémoire. M. Hucher a donné le nom de pseudo-lys au lys dégénéré et tendant à se rapprocher de la forme de l'hermine. J'ai adopté cette expression, et, tout en félicitant M. Hucher de son ingénieuse découverte, j'ai cru et je crois devoir encore lui faire une observation ; c'est que son système est trop absolu. Le pseudo-lys se rencontre le plus souvent sur la monnaie noire de Bretagne à cette époque ; mais il y a des exceptions assez nombreuses où la fleur de lys véritable reparaît.

C'est aussi au règne de Charles de Blois que l'on voit pulluler ces affreuses et informes monnaies noires qui font un si triste effet dans nos médaillers. C'est le déplorable résultat des guerres civiles, que tant de raisons encore plus puissantes doivent faire détester. En jetant les yeux sur ces mauvais morceaux de métal presque brut et noirci par le temps, on ne doit pas être étonné que nos devanciers aient parlé de la monnaie de cuir : *moneta coriacea;* à une époque où la numismatique du moyen-âge était si peu connue, il était facile de s'y tromper.

JEAN DE MONTFORT, 1341–1345. — JEAN IV OU V LE VAILLANT, 1345–1399.

Il se présente d'assez grandes difficultés pour classer les monnaies de Jean de Montfort et de son fils. Pour y parvenir, il faut étudier l'histoire de Bretagne. Voici les faits qu'il m'a paru nécessaire d'exposer :

Jean de Montfort prétendit au duché de Bretagne après la mort de Jean III, son frère. Il se rendit à Nantes, fut reconnu duc et s'empara de presque tout le duché ; sur les plaintes de Charles de Blois, qui avait les mêmes prétentions comme époux de la nièce de Jean-le-Bon, et désigné pour son successeur, Jean fut cité à comparaître devant le roi de France. Il se rendit à Paris, mais il n'attendit pas le résultat de la décision. L'arrêt ayant été prononcé en faveur de Charles, Jean ne renonça pas pour cela à sa compétition et soutint vivement la guerre. Fait prisonnier dès le début, Jeanne de Flandre, cette courageuse princesse qui a laissé des souvenirs si vifs en Bretagne, soutint, les armes à la main, les prétentions de son mari. Délivré de sa prison en 1345, Jean meurt la même année. Sa veuve ne se déconcerte pas de cet événement, et, avec l'aide des Anglais, continue à guerroyer contre Charles de Blois. Celui-ci est à son tour fait prisonnier, et Jeanne de Penthièvre, sa femme, joue le même rôle que Jeanne de Flandre et prend aussi les armes contre sa rivale. Devenu libre en 1356, Charles de

BRETAGNE. Blois, après des essais de traités et des phases diverses dans sa fortune, périt, le 29 septembre 1364, à la bataille d'Aurai.

En 1345, après la mort de son père, Jean IV ou V (selon que l'on compte ou non son père au nombre des ducs de Bretagne) lui avait succédé; mais il ne devint paisible possesseur du duché qu'en 1364.

Il résulte de cet exposé que Jean de Montfort était fondé, à tort ou à raison, de se regarder comme duc de Bretagne, et il me paraît incontestable qu'il a dû faire frapper monnaie en cette qualité; c'était un droit qu'il ne pouvait pas manquer de s'arroger. C'est donc à tort, selon moi, que dans l'article où M. Barthélemy a décrit les monnaies bretonnes inédites de ma collection, il a donné à Jean IV ou V, son fils, toutes les monnaies que je lui avais communiquées, et dont quelques-unes doivent appartenir au père. Je crois que l'on peut avec certitude lui rendre les monnaies en billon noir, dont la ressemblance avec celles émises par Charles de Blois est parfaite. Il est plus difficile de choisir parmi les monnaies au nom de Jean celles de meilleur aloi que Jean de Montfort aurait pu faire battre, toujours à l'imitation de Charles de Blois, dont nous en possédons.

Quant aux monnaies de bas aloi, où nous voyons figurer le lion de Flandre, on est fort incertain sur la place qu'il faut leur donner. Doit-on supposer qu'elles ont été émises pendant la captivité de Jean de Montfort par sa femme, qui, issue de la maison de Flandre, aurait voulu y placer ce lion, insigne de sa famille? Ou faut-il croire que Jeanne les fit frapper après la mort de son mari, alors qu'elle soutenait en personne les droits de son fils? Cette dernière opinion me semble plus naturelle et plus en rapport avec le style des monnaies que nous ne pouvons pas refuser à Jean IV.

JEAN DE MONTFORT, 1341—1345.

261. IOhANNES DVX. Dans le champ, BRIT en deux lignes; un annelet au centre du T, un autre au centre du type; une moucheture d'hermine en dessus et en dessous; celle d'en bas renversée. — ℞. SIGNVM DEI VIVI. Croix à pied et fleuronnée de pseudo-lys.

Double de billon : 27 gr. (DUBY, pl. LX, n° 14.)

262. + IOhANNES . BRITANNIE. Dans le champ, DVX entre deux mouchetures. — ℞. + MONETA : DVPLEXR. Ces deux mots séparés par une moucheture. Croix à pied dont les trois bras sont ornés de feuillages trifoliés.

Double de billon : 18 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XIX, n° 6.)

263. + IOhANNES : BRITANORV. Dans le champ, DVX entre deux rangs de pseudo-lys. — ℞. MONETA DVPLEX. Croix avec trois bourrelets et un pseudo-lys coupant la légende à chaque extrémité.

Double de billon : 27 gr. (*Ibid.*, pl. XVI, n° 2.)

264. Variété. La croix n'a qu'un seul bourrelet; un point après le mot DVX.
Double de billon : 27 gr.

* 265. IOhAnnES BRITORV. Dans le champ, DVX sous une couronne dont le sommet, formé d'un pseudo-lys, coupe la légende. — ℞. ωOnETA : DVPLEX. Croix fleuronnée à pied.
Double de billon : 27 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

266. + Mêmes légende et type; la couronne est surmontée d'une croix et ne coupe pas la légende. — ℞. Même légende; croix simple et à branches égales.
Double de billon : 22 gr.

* 267. + IOhANILVS ₀ BRITAn. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Double de billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

268. + IOhAnnES BRITAn. DVX sur le bandeau d'une couronne simple formée de deux mouchetures d'hermine; au-dessus, trois trèfles dont celui du milieu est plus élevé. — ℞. + SIGnVω DEI VIVI. Croix à pied dont les trois bras supérieurs sont tréflés.
Double de billon : 23 gr.

* 269. + IOhANNES DVX. Dans le champ, BRIT sous une couronne; au-dessous, un pseudo-lys. — ℞. + ωONETA · DVPLEX. Croix à pied fleuronnée.
Double de billon : 18 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XIX, n° 7.)

270. + IOHAnnES . G ₀ DVX. Croix simple. — ℞. + BRITANnORVω. Chatel.
Denier de Guingamp : 16 gr.

271. + IOhANNES . R . DVX. Croix à pied. — ℞. + BRITANN°RVω. Chatel surmonté d'un lys.
Denier de billon de Rennes : 16 gr.

JEAN IV OU V LE VAILLANT.

* 271 *bis*. + IOhA°nES DVX BRI. Grande croix à pied. Légende extérieure : BNDICTV, &c. — ℞. ωON€TA GVRAn. Chatel surmonté d'un fronton composé de trois mouchetures d'hermine renversées; bordure de trèfles.
Gros de billon : 36 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XIX, n° 3.)

* 272. + IOhANE DVX BRI. Croix anglaise. Même légende extérieure. — ℞. ωON€TA GV€RANT. Lion de Flandre debout au-dessus trois mouchetures; bordure de trèfle.
Gros de billon : 36 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XX, n° 9.)

* 273. Mêmes légendes et type. — ℞. ωON€TA GVRAN. Même type.
Gros de billon : 36 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XIX, n° 4.)

BRETAGNE.

274. Mêmes légende et type. — ℞. MONETA KEPE. Même type.
Gros de billon : 49 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. xx, n° 10.)

275. Couronne à trois mouchetures. IOhANES ◦ DVX. Croix à pied. Mêmes légende et bordure. — ℞. MONETA KEPE. Chatel du n° 271.
Gros de billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

276. Mêmes légende et type, sauf qu'il y a un annelet à l'extrémité de chaque branche de la croix. — ℞. MONETA VENE. Type du chatel.
Gros de billon : 36 gr. Pl. V, n° 2.

277. IOhANE DVX BRI. Croix anglaise. Même légende extérieure. — ℞. MONETA VENET. Type du lion.
Gros de billon : 49 gr. Pl. V, n° 3.

278. ꟽONЄTA . IOhANNЄS ◦ DVX BRIT ◦. Croix cantonnée de deux lions aux 1er et 4e, et de deux mouchetures d'hermine aux 2e et 3e. — ℞. MONETA ◦ VENET. Même type.
Gros de billon : 37 gr. Pl. V, n° 4.

279. Même légende. Croix cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e, et d'un lion aux 2e et 3e. — ℞. Mêmes légende et type.
Gros de billon : 35 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. xx, n° 8.)

280. IOVhANNES DVX. Croix coupant la légende. Légende extérieure : + DNS : MIChI : AIVTOR : N : TIMGBO : q : FAC : M : h : O. — ℞. + MONGTA. Trèfle. BRITAN. Bordure de feuilles de houx.
Gros de billon : 62 gr. Pl. V, n° 5.

Dans un Mémoire plein de faits instructifs, inséré dans la *Revue*, 1847, p. 33, M. Paul de Courcy demande si c'est le lion de Flandre que l'on voit sur ces monnaies ou celui de Montfort-l'Amaury. L'un et l'autre ont la queue *fourchée*. S'il pouvait rester quelques doutes, la dernière monnaie que je publie suffirait pour les lever. Sur ce gros non-seulement on trouve le lion de Flandre, mais encore la légende ou devise des seigneurs de ce pays. Ce gros est donc curieux à plus d'un titre.

281. + IOhANNES : DVX : BRITAN. Écusson triangulaire chargé de huit mouchetures, 4.3.1, au-dessus un annelet. — ℞. + MONETA : KEPERELET. Croix anglaise cantonnée aux 2e et 4e d'une moucheture, et aux 2e et 3e de trois besants.
Gros de billon : 52 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. xx, n° 11.)

282. + IOhANNGS : DVX : BRITAN. Même écusson. Sept mouchetures : 3.3.1. — ℞. Mêmes légende et type ; les besants ont un point au-dessus.
Gros de billon : 45 gr. Variété.

283. + IOhANNGS DVX R. Dans le champ, BREITO en deux lignes. — + BRITONVM CIVIS. Croix simple.
Denier de billon : 24 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. xix, n° 5.)

284. + IOhAnnaS . DVX. Même type. — ℞. + BRITRVM DVCIS. Croix.
Denier de billon : 17 gr. (*Ibid.*, p. 433, n° 24.)

285. + IOhAnnaS DVX n. Même type. — ℞. + BRITORVM DVCIS. Croix.
Denier de billon : 19 gr.

286. + IOhANnES DVX V. Hermine passant à gauche, accolée d'une targe ou écu entaillé, chargé de sept mouchetures : 2.3.2. — ℞. monaTA DVPLaX. Croix fleuronnée et évidée dont les bras sont terminés par des espèces de mouchetures.
Double de billon : 39 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. II, n° 4.)

Ici se termine, à ce que je crois, la première série des monnaies attribuables à Jean IV, et qui auraient été émises soit par lui soit par sa mère, depuis 1345 jusqu'en 1364, époque de la mort de Charles de Blois. Débarrassé de son incommode compétiteur et des embarras et frais d'une longue guerre, Jean put mettre un peu plus d'ordre dans les monnaies et en faire frapper à un meilleur aloi. On doit aussi classer dans cette seconde série les monnaies imitées de celles du roi Jean. Ce prince était monté sur le trône de France en 1350, et c'est faute d'avoir fait cette observation que quelques numismatistes ont trop reculé la date de l'émission de quelques monnaies, qui, copiées sur celles du roi Jean, n'ont pas pu les précéder.

287. · DaI · GRACIA ·. Un grand I accosté de deux mouchetures d'hermine et surmonté d'une couronne perlée. Cercle de quatorze mouchetures. — ℞. + BRITAnORV DVX R. Croix. Légende extérieure : BnDICTV SIT, &c.
Grand blanc : 53 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XX, n° 1er.)

L'observation faite par M. de Courcy dans le Mémoire précité, au sujet de la couronne qui se voit sur le blanc, et où il croit reconnaître une couronne comtale, ne me paraît pas fondée, non plus que les conséquences qu'il prétend en tirer. Je pense que cette couronne est purement idéale.

288. + IOhAnnaS : DaI : GRA : BRITAnORVm : DVX. Gros lys épanoui. — ℞. + BnDIaTV : SIT : nOm : DnI : nRI, &c. Croix cantonnée de quatre lys.
Grand blanc de billon : 48 gr. (DUBY, pl. LXVII, n° 10.)

289. + IOhAnnES : DEI : GRA. Dans le champ, DVX dans un cercle à plusieurs lobes. — ℞. ..... BRITAnnIER. Croix.
Denier de bon billon : 17 gr. Pl. V, n° 6.

290. + IOhAnnaS DVX. Croix à pied. — ℞. + monaTA : BRITAnIa. Écusson triangulaire chargé de six mouchetures : 3.2.1.
Denier de bas billon : 19 gr. Pl. V, n° 7.

291. + IOhAnnaS DVX. Deux mouchetures dans le champ séparées par un point. ℞. + BRITOnV ₀ DVX ₀.
Petit denier de billon : 17 gr. Pl. V, n° 8.

BRETAGNE.

292. + IOhAnnGS DGI GRA. Croix. — ℞. BRITO en une seule ligne entre deux barres en grenetis ; au-dessus, une couronne entre deux lys ; en dessous, une espèce de rosace ; bordure de lys.

Billon noir : 18 gr. Pl. V, n° 9.

293. IOhAnnES ❀ DVX ❀ BRITAnIE ❀ R. Lion mantelé à la tête couverte d'un heaume ayant pour cimier un lionceau à queue fourchée assis sur une ramure de taureau. — ℞. + DEVS ❀ InAIVTORIVM ❀ MEV ❀ InTEn. Croix fleuronnée, cantonnée de quatre mouchetures d'hermine.

Grand blanc de billon : 65 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. II, n° 1er.)

294. + IOhAnnES ❀ DVX ❀ BRITAIE. R. Écu de Bretagne chargé de dix mouchetures posées 4.3.2.1, timbré d'un heaume et cimier comme sur le blanc qui précède ; le tout dans un cercle festonné et accosté de deux points. — ℞. + DEVS ❀ In ADIVTORIVM ❀ MEVM .. I ... Croix fleuronnée chargée d'un quatre-feuilles au centre.

Grand blanc : 55 gr. (DUBY, pl. LXV, n° 5.)

295. Variété avec BRITAnIE.

Grand blanc : 55 gr.

296. Variété avec BRITAIE ❀ n. — ℞. + DEVS × In ADIVTORIVM × MEVM × InTEnE.

Grand blanc : 57 gr.

297. + IOhAn .... GRAAIA : DVX BRITAnIA. Lion à queue fourchée et passée en sautoir, tenant une targe semée de mouchetures d'hermine ; le tout dans un cercle lobé. — ℞. + XPC × VInAIT × XPC × RAGnAT × XPC × ImPARAT. Croix fleuronnée.

Grand blanc : 59 gr. (*Revue num.*, 1847, pl. XX, n° 2.)

298. + IOhAnAS · DVX · BRITAnIA. Même type. La targe n'a que trois mouchetures : 3.2.3. — ℞. + XPC . VInAIT . XPC . RAGnAT. Même type.

Demi blanc : 24 gr. Pl. V, n° 10.

En donnant à Jean IV les monnaies au type tout-à-fait flamand, je me sépare de l'opinion de M. Barthélemy, qui les place à Jean V, pour me rallier à l'opinion de M. de Courcy. Les raisons que ce numismatiste fait valoir sont appuyées sur l'étude de deux dépôts de monnaies et me semblent solides. Toutefois, ce serait toujours à la fin du règne de Jean IV qu'il faut les placer. Leur titre est meilleur que celui des autres monnaies que j'ai attribuées aux mêmes ducs. J'ai donné les causes présumables de cette amélioration dans l'aloi.

299. I ; DVX sur une seule ligne dans le champ, entre deux barres, et accompagné de six mouchetures d'hermine, trois en chef et trois en pointe. Légende DAI ×

GRACIA × BRITANIE × R. — ℟. + BNDITV : SIT : NOME DNI : NR. Croix haussée. BRETAGNE.

Grand blanc de billon : 32 gr. (*Revue num.*, 1847, pl. II, nº 5.)

300. + IOhANNES ❀ DVX ❀ BRIT. Targe ou écusson échangré chargé de six mouchetures : 3.2.1. ; le tout dans un cercle lobé. × BNDICTV × SIT × NOME × ENI × NR. Croix cantonnée de quatre mouchetures d'hermine.

Blanc de billon : 41 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. II, nº 3.)

301. + IOhES × DVX × BRITAIE × N. Même écusson. — ℟. + BNDICTV × SIT × NOME × DNI. Même type.

Demi blanc : 19 gr. (*Rev. num.*, 1837, p. 39.)

Les monnaies suivantes, jusqu'à celles que j'ai pu attribuer avec quelque certitude à Jean V, présentent une extrême difficulté dans leur distribution entre Jean IV et Jean V. Ce dernier peut évidemment en revendiquer une grande partie. Il n'appartiendra qu'au numismatiste qui s'occupera d'une monographie des monnaies bretonnes de mettre un peu d'ordre dans ce chaos. En s'aidant des textes et en étudiant avec soin le style de chaque pièce, on parviendra à une classification plus régulière. Je suis trop dépourvu des documents nécessaires pour tenter une besogne si difficile ; j'ai seulement adopté la classification qui m'a paru la plus naturelle.

302. + IOhANNES : DVX : R. Trois mouchetures dans le champ. — ℟. + MONETA : BRITANIE. Croix pattée.

Double de billon.

303. Mêmes légendes et types des deux côtés ; lettre N. — ℟. + MONETA, &c.

Denier de billon : 24 gr.

304. Même légende. Les mots sont séparés par un gros point ; lettre N. — ℟. Même type. Les hermines sont dégénérées.

Double de billon : 24 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XX, nº 3.)

305. Mêmes légendes et types des deux côtés. L'I du ℟. est formé en mouchetures d'hermine.

Double de billon : 20 gr.

306. Mêmes légendes et types ordinaires ; lettre N. Les hermines sont encore plus dégénérées et se rapprochent des fleurs de lys.

Double de billon : 23 gr.

307. + IOhANNES . BRITONV . DVX. Moucheture d'hermine pour différent. Dans le champ, quatre mouchetures, 1.2.1., dans un cercle à six lobes. — ℟. + SIT : NOME : DNI : BENEDICTV. Croix. (DUBY, pl. LXIV, nº 3 et 4.)

Blanc de billon : 53 gr.

BRETAGNE.

308. Mêmes légendes et types des deux côtés ; lettre V.
Blanc de billon : 55 gr.

309. Autre ; lettre ᴨ.

310. Autre ; lettre R.

311. Autre ; lettre F (Fougères).

312. + IOhᗅᴨNɑS : BRITON : DX : ᴨ. Même type. — ℞. + SIT : ᴨOMɑ : Dᴨi : BɑnɑDITV. Croix.
Blanc de billon.

313. + IOhᗅNnɑƨ : BRITOᴨV : DVX : ᴨ. Même type. — ℞. + ƨIT : ᴨOMɑ : Dᴨi : BɑnɑDIɑTV. Croix.
Blanc de billon : 55 gr.

314. + IOhᗅnɑS : BRITOᴨV : DVX : ᴨ. Même type. — ℞. + SIT : ᴨOMɑ : Dᴨi : BɑnɑDIɑ. Croix.
Blanc de billon : 19 gr.

Cette monnaie, qui a le module des blancs, n'est plus par son poids qu'un demi-blanc. C'est sans doute une contrefaçon ou l'essai de quelque monnayage illicite.

315. Mêmes légendes et types des deux côtés ; lettre ᴨ.
Demi-blanc de billon : 24 gr. (DUBY, pl. LXIV, n° 1er.)

316. Autre ; lettre R.
Demi-blanc de billon : 24 gr.

317. + IOhᗅᴨNɑS × BRITOᴨV × DVX × V ×. Neuf hermines dans le champ : 1.2.3.2.1. ℞. + SIT . ᴨOMɑ . Dᴨi . BɑnɑDIɑTV.
Blanc de billon : 48 gr. (DUBY, pl. LXIV, nos 9 et 10.)

318. — Autre, avec la lettre ᴨ. Un point secret entre la 8e et la 9e lettre : 52 gr.

319. Autre variété sans point secret.

320. Autre, avec la lettre R.

321. + IOhᗅnɑS BRITOᴨV DVX × V. Sept mouchetures : 2.3.2. — ℞. — SIT : ᴨOMɑ : Dᴨi : BɑnɑDIɑ. Croix.
Demi-blanc de billon : 36 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. II, n° 8.) Variété.

322. + IOhᗅᴨNɑS . BRITOᴨV . DVX . R. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Demi-blanc de billon : 22 gr. Variété.

JEAN V OU VI LE BON OU LE SAGE, 1399—1442.

BRETAGNE.

323. + IOhANNeS : DVX : N. Trois hermines dans un cercle trilobé. — ℞. + MO-NeTA : BRITANIe : N : Croix pattée.
Double de billon : 28 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XX, n° 4.)

Cette monnaie a été trouvée dans un tombeau avec le n° 325 ci-après, un blanc de Charles V et un denier de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre. (DUBY. pl. LII, n° 1er.) Les deux bretonnes sont en cuivre rouge et d'une très belle conservation. Ces circonstances les font placer avec certitude au commencement du règne de Jean V.

324. + IOhANNeS : DVX : F. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Double d'assez bon billon : 18 gr.

325. Même légende; lettre R; trois hermines; au-dessus, un point. — ℞. Mêmes légende et type. Les mots séparés par une croisette.
Double de billon : 30 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XX, n° 5.)

326. + Mêmes légende et type. Un annelet au-dessus des hermines. — ℞. Mêmes légende et type. Un point secret sous la 13e lettre; les mots des légendes divisés par une croisette.
Double de billon : 23 gr.

327. Mêmes légendes et types des deux côtés; lettre V. La croix du revers est cantonnée d'une croisette au 1er.
Double de billon : 29 gr.

328. + IOhANNeS : BRITORV : DVX. Écusson triangulaire chargé de trois hermines : 2.1. — ℞. + SIT ⁝ NOMeN ⁝ DNI ⁝ BeNeDICTV. Croix cantonnée d'une couronne aux 1er et 4e, et d'une mouchetture aux 2e et 3e.
Blanc de billon : 32 gr. (DUBY, pl. LXXIII, n° 11.)

329. + IOhANeS : BRITON : DVX. Même type. — ℞. + SIT : NOMeN : DNI : BeNeDIC. Même type.
Demi-blanc : 27 gr.

330. + IOheS BRITONV DVX. Même type. Les mots de la légende séparés par des cercles ayant un point au centre. — ℞. + SIT NOMeN DNI BeNe. Croix cantonnée de deux mouchetures aux 1er et 4e, et de couronnes aux 2e et 3e.
Demi-blanc : 23 gr. Assez bas billon.

331. + IOhANNeS : BRITONV : DVX : N : Targe chargée de huit hermines : 3.2.3. — ℞. SIT NOMe DNI BeNeDICTV. Croix pattée.
Grand blanc de billon : 53 gr.

BRETAGNE. 332. Autre, avec OhANNaS, etc.; lettre N.

333. Autre, avec DVS au lieu de DVX; lettre N.

334. Autre. Légende du n° 331. Moucheture d'hermine pour différent.

335. Autre, avec la lettre D.

C'est le seul exemple que je connaisse de ce différent monétaire. Est-il là pour Dol ou pour Dinant?

336. IOhANNaS : BRITONV : DVX. Même type. — ℞. + SIT : NOMa : DNI : BaNaDIa. Croix.
Demi-blanc : 27 gr.

337. + IOhANaS BRITONV DV... Même type. — ℞. Mêmes légende et type. Petite croix pattée.
Demi-blanc : 29 gr.

338. + IOhANaS × BRITONV × DVX × V. Trois mouchetures d'hermine sous une couronne. — ℞. + SIT . NOMa . DNI . BaNaDIaTV. Croix fleuronnée.
Blanc de billon : 44 gr.

339. Autre, avec la lettre R.

340. Autre, avec la lettre N. — ℞. BaNaDITV.

341. + IOhANaS : BRITONV : DVX. Même type. — ℞. BaNaDIaTV.

342. Mêmes légendes et types des deux côtés; lettre N.
Blanc : 54 gr. Pl. V, n° 9.

Ce blanc est d'une bien plus belle fabrique et d'un meilleur aloi que les précédents. Il se rapproche de celui qui est dessiné dans DUBY, pl. LXIII, n° 6.

343. + IOhANNaS : DVX. Hermine passant et enchaînée à gauche; au-dessus, une moucheture. — ℞. + MONaTA : BRITANIa. Croix cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e.
Double de billon : 30 gr. (DUBY, pl. LXIII, n° 5, mal dessiné.) — Pl. V, n° 10.

344. Même légende; lettre N. Hermine passant à gauche. — ℞. Même légende. Croix simple.
Denier de billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 3.) Incomplète.

FRANÇOIS Ier, 1442—1450.

345. — Moucheture d'hermine entre deux points : FRANaISaVS : BRITONV : DVX : R : Même targe. — ℞. + Moucheture entre deux points. SIT : NOMa, &c. Petite croix pattée et échancrée.
Blanc de billon : 36 gr.

346. + FRACIZCVS ⁝ BRITONV ⁝ DVX ⁝ R. Même type. — ℟. Mêmes légende et type. BRETAGNE.
Blanc de billon : 42 gr.

347. + FRACSCVS ⁝ BRITONV ⁝ DVX ⁝ R. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Blanc de billon : 35 gr.

348. + FRACISCVS ⁝ BRITONV ⁝ DVXR. Même type. — ℟. + SIT ∘ NOME ∘ DNI ∘ BENEDICTV. Croix pattée.
Blanc de billon : 41 gr. Pl. V, nº 11.

Je reproduis ce blanc à cause de la singulière forme des S.

349. + FRACISCVS ⁝ BRITONV ⁝ DVX ⁝ R. Même type. — ℟. + SIT ⁝ NOM ⁝ DNI ⁝ BENEDITV. Même type.
Demi-blanc de billon : 24 gr. (DUBY, pl. LXVI, nº 3.)

350. Autre, avec FRACICVS, &c.
Demi-blanc de billon : 22 gr. Variété.

Ces cinq monnaies me paraissent devoir être attribuées à François Ier. Ce sont le même style, la même forme dans les mouchetures d'hermine, les mêmes abréviations dans les légendes que sur les blancs de Jean-le-Bon. Les monnaies que je donnerai plus loin à François II en diffèrent très sensiblement.

PIERRE II, 1450—1457.

351. + PETRVS : DVX : BRITAN : R : Hermine passant à gauche. — ℟. + MONETA : BRITANIE : R : Croix.
Denier de billon : 13 gr. (*Rev. num.*, 1846, pl. V, nº 8.) Très rare.

ARTHUR II, 1457—1458.

352. + ARTVRVS : DVX : BRITANIE : R. Hermine passant à gauche et enchaînée ; au-dessus, une moucheture.— ℟. + MONETA : BRITANIE : R : Croix cantonnée d'une moucheture aux 2e et 3e.
Denier de billon : 22 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XX, nº 12.)

Les monnaies d'Arthur II sont fort rares. Je n'ai jamais rencontré d'autre spécimen que celui-ci, que je dois à l'obligeance de M. Cartier.

FRANÇOIS II, 1458—1488.

353. + FRANCISCVS : BRITONV : DVX : R et une moucheture. Targe à huit mouchetures : 3.2.3. — ℟. + SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. Moucheture. Croix pattée.
Blanc de billon : 47 gr.

BRETAGNE.

354. Mêmes légendes et types des deux côtés. Au droit, une moucheture précède la légende; au revers, la croix est fourchue.
Grand blanc de billon : 43 gr.

355. Mêmes légendes et types avec BRITOnVm.
Blanc de billon : 42 gr.

356. Mêmes légendes et types avec BRITOnV. La croix est plus fourchue.
Blanc de billon : 43 gr. (DUBY, pl. LXVI, n° 9.)

357. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Demi-blanc : 24 gr.

358. Mêmes légendes et types des deux côtés; lettre R. La targe n'a qu'une échancrure intérieure.
Blanc : 49 gr. (DUBY, pl. LXVI, n° 10.)

359. + FRAnaISaVS ⁝ BRITOnVm ⁝ DVX ⁝ n et moucheture; écusson triangulaire à six hermines : 3.2.1. — ℞. + SIT ⁝ nOman ⁝ DnI ⁝ BanaDIaTVm. Croix fleurie aux quatre branches et cantonnée de quatre points; au centre, un n.
Gros d'argent fin : 63 gr.

360. Mêmes légende et type. DVX; astérisque; R. — ℞. Mêmes légende et type. La légende est terminée par un astérisque; au centre, un R.
Gros d'argent : 72 gr.

361. Mêmes légende et type. n et astérisque. — ℞. Mêmes légende et type. n au centre.
Gros d'argent. (DUBY, pl. LXVI, n° 4.)

362. Mêmes légendes et types des deux côtés, sans les mouchetures; lettre R. La croix est cantonnée de quatre annelets au lieu de points.
Gros d'argent : 51 gr.

363. Mêmes légendes et types. DVX * R. La croix du revers est cantonnée de deux gros points aux 1er et 4e, et de deux larges annelets aux 2e et 3e.
Gros d'argent : 60 gr.

364. Mêmes légende et type. n et moucheture. La légende du revers est terminée par une moucheture et un annelet; n au centre; points pour cantonner.
Gros de billon : 64 gr.

365. + : ERAInaISaVS : *(sic)* BRITOnVm : DVX : I : *(sic)* *. Même type. — ℞. Même légende; n au centre; quatre points.

366. + FRAaISaVS : BRITOnVm : DVX : n : * : — ℞. Mêmes légende et type. n au centre.
Demi-gros d'argent : 32 gr.

367. + Moucheture. FRANCISCVS : DVX : R. Moucheture dans un cercle à quatre lobes. — ℞. + MONETA : BRITA : Croix coupant la légende; au centre, un R dans un cercle à quatre lobes.
Billon : 16 gr. Pl. V, n° 12.

368. + FRANCISCVS ..... Hermine enchaînée à gauche; au-dessus, une moucheture. — ℞. + MONETA : BRITANIA. Croix cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e.
Denier de billon : 24 gr.

369. FRANCISCVS : DVX : N. Hermine passant à gauche. — ℞. Même légende. Croix simple.
Denier de billon : 22 gr.

ANNE, 1488—1514.

370. + Moucheture. ANNA : BRITONVM : DVCISSA : N : Targe à huit hermines : 3.2.3. — ℞. + Moucheture. SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM : N. Croix fourchue.
Blanc de billon : 47 gr. (DUBY, pl. LXVIII, n° 3.)

371. + ANNA : BRITONVM : DVCISSA. Moucheture; N. — ℞. Mêmes légende et type.
Blanc de billon : 47 gr.

372. Même légende. Écusson triangulaire à six hermines : 3.2.1. — ℞. Mêmes légende et type qu'au n° 359. N au centre.
Blanc de billon : 52 gr. (DUBY, pl. LXVII, n° 2.)

373. Moucheture. ANNA : FRACO℞ : R : ET : BRITONV : DVCISSA. Écusson mi-parti France et Bretagne. — ℞. Moucheture. SIT, &c.; N. Croix ayant au centre une moucheture.
Blanc de billon : 43 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XX, n° 7.)

374. Moucheture. ANNA . FRAN . REGIA . ET . BRITON . DVCISSA. Même type. — ℞. Même légende. Croix cantonnée de quatre mouchetures couronnées.
Blanc de billon : 52 gr. (DUBY, pl. LXVII, n° 5.)

375. + ANNA . BRITO . DVCISSA. Hermine passant à gauche et enchaînée; au-dessus, une moucheture. — ℞. + MONETA . BRITANIA. Croix cantonnée d'une moucheture aux 1er et 4e.
Denier de billon. (*Rev. num.*, 1841, pl. XX, n° 13.)

Les monnaies de la duchesse Anne sont toutes assez rares. Leur prix dans les ventes publiques est toujours fort élevé, au-delà même de leur véritable degré de rareté.

CHARLES VIII, ROI DE FRANCE ET DUC DE BRETAGNE.

BRETAGNE. 376. Moucheture. KAROLVS : FRANCORVM : REX : N. Écusson à trois lys, couronné et accosté de deux lys, timbré d'une moucheture, dans un cercle à trois lobes. — ℞. Moucheture. SIT : NOMEN, &c. Croix cantonnée de deux lys et de deux mouchetures d'hermine couronnées.

Grand blanc de billon : 54 gr. (COMBR., *Catal.*, n° 445.)

377. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Demi-blanc : 27 gr.

378. Variété avec KAROLS.

Blanc : 54 gr.

379. KAROLVS : &c. Grand K couronné accosté de deux lys. — ℞. Même légende. Croix couronnée à chaque branche et cantonnée comme sur les précédents.

Grand blanc : 48 gr. (*Ibid.*, n° 451.)

380. Mêmes légendes et types des deux côtés. Poinçonné au droit des armes de Navarre.

Blanc : 40 gr.

Je ne sais pourquoi ce blanc a été ainsi poinçonné. Peut-être a-t-on voulu lui donner cours dans la Navarre?

381. Même légende. Dauphin avec hermeline en pal. — ℞. Même légende. Croix ayant un R au centre et cantonnée de deux lys et de deux hermelines couronnées.

Double de billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 470.)

382. Mêmes légendes et types. — ℞. Un N en cœur. Deux hermelines et deux lys pour cantonner.

Double de billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 471.)

383. Même légende. Buste de face à mi-corps tenant l'épée et le sceptre. — ℞. Même légende. Croix cantonnée de deux lys et de deux hermelines.

Liard de billon : 22 gr. (*Ibid.*, n° 475.)

LOUIS XII, ROI DE FRANCE ET DUC DE BRETAGNE.

384. Hermeline. LVDOVICVS FRANCOR' REX BRITONVM DVX. Écusson aux trois lys, couronné et accosté de deux hermelines, dans un double cercle à trois lobes. — ℞. SIT NOMEN, &c. — ℞. Croix cantonnée de deux lys et de deux hermelines couronnées dans un double cercle à quatre lobes.

Blanc de billon : 44 gr. (*Ibid.*, n° 558.)

FRANÇOIS Ier, ROI DE FRANCE ET DUC DE BRETAGNE.

BRETAGNE.

385. + FRANCISCVS DEI GRA FRANCOR REX. Écusson couronné à trois lys; en dessous, une hermeline, dans un cercle à huit lobes. — ℞. SIT NOMEN DNI BENEDICTV. Cœur; croisette dans un cercle à quatre lobes. Les mots des deux légendes sont séparés par une hermeline.

Blanc de billon : 48 gr. Pl. V, n° 13.

386. FRANCISCVS : FRANCORVM : REX : BRITNM : DVX. Écusson de France couronné et accosté de deux hermelines couronnées. — ℞. + SIT, &c. Croix fourchée, cantonnée de deux F couronnés et de deux hermelines aussi couronnées.

Blanc de billon : 46 gr. (Comb., *Catal.*, n° 741.)

387. Moucheture. Mêmes légende et type. — ℞. Mêmes légende et type, sauf que les F sont remplacés par des E.

Blanc de billon : 45 gr. (*Ibid.*, n° 740.)

Les E des cantons ont-ils été mis là en l'honneur de la reine Éléonore, ainsi que quelques numismatistes l'ont avancé? C'est ce que je laisse à décider à ceux qui s'occupent spécialement des monnaies royales.

HENRI II.

388. HENRICVS . 2 . DEI . G . FRANCOR . REX. Écusson de France couronné et accosté de deux croissants couronnés; en dessous, le chiffre 9. — ℞. SIT, &c. Croix formée de huit croissants entrelacés, terminée par deux lys et cantonnée de deux H et de deux couronnes.

Douzain de billon frappé par la Bretagne : 54 gr.

HENRI III.

389. + HENRICVS . III . D . G . FRANC . ET . POL . REX. 1587. Croix fleurdelysée. ℞. + SIT . NOMEN, &c. Écusson de France couronné et accosté de II—II; sous l'écusson, le chiffre 9 et un croissant; point secret sous la onzième lettre.

Quart d'écu d'argent frappé à Rennes : 2 gros 1/2.

CHARLES X.

390. + CAROLVS . X . FRANC . REX. Coquille. 1594. Même type. — ℞. Mêmes légende et type. Sous l'écusson, 99; point secret sous la onzième lettre.

Quart d'écu frappé à Dinan : 2 gros 1/2.

391. Mêmes légendes et types des deux côtés. Sous l'écusson, la lettre T; millésime, 1597.

Quart d'écu frappé à Nantes : 2 gros 1/2.

BRETAGNE. Le duc Mercœur, qui, du chef de sa femme, prétendait être aux droits des anciens ducs de Bretagne, profita des troubles de la Ligue dans cette province pour tenter de se créer un gouvernement en dehors de l'autorité royale. Afin d'égarer l'esprit public sur ses tendances, il affecta d'intituler ses actes au nom de Charles X, mort depuis le 9 mai 1590, et de faire placer jusqu'en 1597 le nom de ce prince sur les monnaies frappées par son ordre en Bretagne. A ce titre, ces pièces posthumes doivent être regardées comme baronales.

—

PENTHIÈVRE.

Le monnayage de la maison de Penthièvre ayant été dès l'origine distinct de celui des ducs de Bretagne, je lui ai consacré un article séparé dans mon Catalogue. Il y a peu d'années on ne connaissait qu'un seul produit de ce monnayage, le denier si commun au nom d'Etienne Ier. Les découvertes de Saint-Paul-hors-les-Murs-de-Rome, de Mareuil et de l'Hôtel-de-Ville de Nantes ont mis au jour des monnaies de la plus grande importance historique, et cette série, autrefois si pauvre, et que Duby ne connaissait pas, est devenue l'une des plus curieuses que nous possédions. Avant de passer à la description des pièces que renferme mon médailler, quelques détails sont nécessaires.

« Personne ne frappa monnaie en Bretagne, dit avec raison M. A. Barthélemy, excepté les comtes bretons; la branche de Penthièvre, qui fit forger des monnaies portant le nom de la ville de Guingamp, n'agit ainsi que parce qu'elle ne reconnaissait pas la suprématie de ses aînés, et que ses membres portaient, comme les ducs, le titre de comte des Bretons. »

La lutte entre les deux branches rivales fut commencée par Eudon, fils de Geoffroi Ier, et fut continuée pendant 172 ans. Il existe des monnaies du chef de la maison de Penthièvre ornées du temple carlovingien, et d'autres qui portent son monogramme. On a prétendu qu'il avait émis ces pièces en qualité de tuteur de son neveu Conan II; il est plus croyable qu'il les fit frapper comme comte des Bretons, et, du reste, rien ne prouve qu'elles soient sorties de l'officine de Rennes, quoiqu'elles soient décorées du nom de cette ville, qui était passé depuis longtemps à l'état de type, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Etienne, fils de Eudon, rompit avec cette tradition, et inscrivit sur ses espèces le nom de Guingamp, atelier qui pouvait être déjà depuis longtemps en activité, et d'où sortit une masse énorme de numéraire qui jouit d'un grand crédit et circula dans toutes les provinces voisines.

Quelques numismatistes ont voulu voir dans le type des monnaies d'Étienne une dégénérescence d'un monogramme quelconque; quant à moi, je persiste à y reconnaître une tête barbare. Cette empreinte, ayant été immobilisée, fut conservée jusqu'au commencement du XIIIe siècle.

Pour la classification des monnaies des comtes de Penthièvre, les deux dépôts de Mareuil et de Nantes m'ont été d'un puissant secours. Ces deux enfouissements comprenaient presque les mêmes monnaies de Bretagne; leur étude fournit donc un excellent moyen de contrôle.

COMTES DE PENTHIÈVRE.

Eudon, 1034.
Geoffroi Boterel Ier, 1076—1093.
Étienne Ier, 1093—1138.
Geoffroi Boterel II, 1138—1148.
Rivalon, 1148.
Étienne II, mort en 1164.
Geoffroi Boterel III, 1194—1205.
Alain, 1205—1212.
Henri d'Avaugour, 1212—1235.
Hugues de Lusignan, 1235—1272.
Jean Ier de Bretagne, 1272—1286.
Jean II de Bretagne, 1286—1305.
Arthur de Bretagne, 1305—1312.
Jean III de Bretagne, 1312—1317.
Gui de Bretagne, 1317—1331.
Jeanne-la-Boiteuse et Charles de Blois, 1331—1384.
Jean de Blois, 1384—1404.
Olivier de Blois, 1404—1433.
Jean de Blois, dit de Bretagne, 1433—1454.
Nicole de Brosse et Jean de Blois, 1454—1485.
Jean II de Brosse, 1485—1501.
René de Bretagne, 1502—1524.
Jean III de Bretagne, 1524—1565.

MONNAIES AU NOM D'ÉTIENNE.

Ces pièces se divisent en trois périodes. La première commence avec le monnayage au nom d'Étienne et continue jusque vers 1150 ou 1160. Sur les deniers de cette catégorie, la tête est assez bien formée, surtout sur ceux des premières émissions; la croix du revers est accostée de deux étoiles; Guingamp est écrit par un M et le C de *Com* est correctement tracé. Pendant la seconde période, la tête est à peine reconnaissable, tant elle est altérée, et rappelle, par sa barbarie, les dégénérescences du prétendu type chartrain; l'M de Guingamp est devenu un N, et le C de *Com* n'est plus qu'un simple croissant; le poids est en outre plus faible. Enfin la troisième période, qui commence vers 1212, comprend les deniers sur lesquels les étoiles sont supprimées. Cette dernière période est tout-à-fait distincte des autres. Il y a dû avoir un certain intervalle entre elle et la seconde, et l'on doit supposer que le type de la tête a été un moment abandonné. Nous en verrons les raisons probables quand je parlerai des monnaies d'Alain.

Une observation générale, non sans importance, c'est que sur beaucoup de pièces guingampoises des trois périodes on remarque une étoile vis-à-vis la bouche de la tête, tandis que d'autres contemporaines n'en sont pas ornées, d'où l'on arrive à tirer la conséquence qu'il y eut émission simultanée dans au moins deux ateliers de monnaies à ce type. Car à quoi bon un semblable différent, que l'on pourrait à la rigueur

 prendre pour un point secret, sur des deniers d'empreintes, types et poids identiques, s'ils étaient tous sortis d'une même officine? La faveur dont jouirent les étiennes les a fait même copier peut-être en dehors des limites du comté de Penthièvre, limites qui varièrent d'ailleurs pendant le XII^e^ siècle.

PREMIÈRE PÉRIODE.

392. + STЄPhAN COⱭ. Croix cantonnée d'un astérisque aux 1^er^ et 2^e^. — ℞. + GVIN ⁝ GAMP. Tête informe à droite.
Denier : 18 gr. Pl. VI, n° 1^er^.

Je regarde cette variété de denier comme la plus ancienne. Son style est supérieur à celui des autres qui vont suivre. Le poids, semblable à celui des deniers d'Alain-Fergent, décrits plus haut, prouve qu'elle est contemporaine.

393. Mêmes légende et type. — ℞. + GVIN . GAMP. Même tête.
Denier : 17 gr.

394. Mêmes légende et type. — ℞. + GVINGAMP. Tête différente.
Denier : 19 gr. Pl. VI, n° 2.

395. Mêmes légende et type. — ℞. + GVINGAMP.
Denier : 16 gr.

396. Mêmes légende et type. — ℞. + GVIN . GAMP.
Denier : 15 gr.

397. Mêmes légende et type. — ℞. + GVINGA · MP.
Denier : 22 gr.

398. Mêmes légende et type. — ℞. + GVINGAMP.
Denier : 18 gr.

Sur ces trois dernières pièces le sourcil n'est pas aussi indiqué que sur les précédentes.

399. Mêmes légende et type. + GVINGAMP. Astérisque devant la bouche.
Denier : 21 gr.

400. + STЄPhAN (OⱭ. Même type. — ℞. GVINGAMP. Astérisque.
Denier : 18 gr.

DEUXIÈME PÉRIODE.

401. + STЄPhAN (OⱭ. Croix cantonnée de deux astérisques aux 1^er^ et 2^e^. — ℞. + GVINGANP. Tête tout-à-fait uniforme.
Denier : 17 gr.

402. + ꟅTЄPhAN COꝏ. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier : 17 gr.

Il serait tout-à-fait fastidieux et sans utilité de décrire toutes les variétés de deniers de cette période. Ils ne diffèrent entre eux que par la forme de la tête. L'astérisque y paraît quelquefois, mais plus rarement que sur la première série.

403. + ꟅTЄPhAN COꝏ. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Obole d'argent : 8 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. XVIII, n° 4.)

Cette obole est aussi rare que les deniers sont communs. Je la crois unique. Elle appartient à la deuxième période.

Il y a lieu à faire remarquer que la classification des monnaies des deux premières périodes, suivant l'époque probable de leur fabrication, se rapporte assez exactement aux monnaies d'Étienne I[er] et d'Étienne II, et qu'on pourrait à la rigueur les distribuer facilement entre ces deux princes; cependant l'émission de celles de la deuxième période a pu être continuée sous Geoffroi Boterel, successeur d'Étienne II. Pour rendre plus palpable ma méthode de classement des monnaies au nom d'Étienne de Guingamp, je donne les dessins de quatre variétés de deniers des deux premières périodes ; les n[os] 1 et 2 de la pl. VI appartiennent à la première série, et les n[os] 3 et 4 à la deuxième.

La classification que je viens de proposer aidera à fixer la date des monnaies suivantes, qui toutes ont le mérite, soit de la rareté, soit de la valeur historique.

QUIMPERLÉ.

404. GVINGAMP. Tête de profil à gauche. — ℟. + QVEMPERLI. Croix cantonnée d'un seul astérisque au 1[er].
Denier d'argent. (*Rev. num.*, 1841, pl. XX, n° 1[er].)

Ce précieux denier, que je dois à l'obligeance de M. Cartier, et qui, à ma connaissance, ne se trouve dans aucune autre collection, a reçu des attributions diverses. Sans prétendre trancher la difficulté, je vais essayer de déterminer la date réelle de son émission.

D'abord il rappelle le faire des guingampois de la fin de la première période, et puis il a les plus grands rapports de style et de fabrique avec la monnaie donnée précédemment à Geoffroi I[er] (V. n° 177), deux circonstances qui doivent le faire attribuer au milieu du XII[e] siècle. Reste à savoir pourquoi il porte le nom de Quimperlé joint à celui de Guingamp.

Ainsi que je l'ai déjà fait pressentir, je ne puis croire que toutes les monnaies guingampoises aient été frappées dans ce dernier atelier. Maintes fois, en effet, depuis Eudon, il y eut partage des domaines de la maison de Penthièvre, et il est peu

probable que ceux auxquels cet atelier n'était pas échu aient renoncé à un avantage aussi lucratif, si l'on songe surtout à l'état de guerres continuelles qui subsista entre les divers copartageants. La présence du denier de Quimperlé montre que cette ville, pour ne citer que celle-ci, eut une monnaie ; et rien n'empêche de supposer qu'elle fut longtemps en activité, qu'on y fabriqua des espèces que la faveur populaire devait engager à conserver. Un autre fait vient à l'appui de cette assertion. Il est avéré que l'émission des anonymes de Guingamp continua jusqu'au commencement du XIIIe siècle, et cependant on a des deniers d'Alain de Goëllo, comte des Bretons, qui ont été évidemment forgés en même temps que ces anonymes.

ALAIN DE GOELLO, 1190—1212,

SEIGNEUR DE PENTHIÈVRE EN 1205.

405. + ALEN CONEꝄ. Croix cantonnée d'un astérisque au 2e. — ℞. + GVINGANP. Tête informe de la troisième période ci-après.
Denier d'argent : 16 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. XI, n° 4.)

J'ai fait observer ailleurs que sur ce denier le nom du comte paraît être écrit en langue vulgaire.

Ce denier, que j'ai fait le premier connaître au moyen de trois exemplaires seulement qui faisaient partie des 25,000 monnaies de la découverte de Mareuil, a depuis été rencontré en plus grand nombre (15 exempl.) par M. Fillon, dans le trésor de Nantes. Tout fait néanmoins présumer qu'il sera toujours d'une certaine rareté, n'ayant dû être fabriqué que pendant un laps de temps assez restreint. Ce qui le prouve, c'est que tous ceux qui viennent des deux enfouissements me sont passés entre les mains et que je n'y ai pas trouvé la moindre variété de coin. En tout cas, la fabrique de cette monnaie rappelle exactement celle des pièces de la fin de la seconde période des étiennes. Je suis donc convaincu qu'elle fut émise avant 1205, alors qu'Alain n'était encore que sire de Goëllo, de Tréguier et de Guingamp, seigneuries dont il avait hérité, en 1190, de son père, Henri.

Plus tard, Alain fit fabriquer d'autres monnaies qui ont été l'objet d'études approfondies, mais dont les types n'ont pourtant pas encore été analysés d'une manière convenable.

406. + DVX BRITANIE. Même croix ancrée ou en rosace. — ℞. + GVINGANPIS. Croix.
Denier d'argent : 18 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. XI, n° 10.)

407. Mêmes légende et type. — ℞. GVINGANPIꝄ. Même type.
Denier : 20 gr.

408. Mêmes légende et type. — ℞. + GVINGANPPIꝄ. Même type.
Denier : 18 gr. Pl. VI, n° 5.

409. Mêmes légende et type. — ℞. + GVINGANIS. Même type.
Denier : 17 gr.

410. Mêmes légende et type. — ℞. + GVINGANP. Même type.
Denier : 18 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. XI, n° 11.)

411. + DVX BRITANE. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier : 21 gr.

412. Mêmes légende et type. — ℞. + GVINGAMP. Même type.
Denier : 17 gr.

L'état d'usure de ces deniers pourrait à la rigueur faire croire qu'ils ont dû être émis un peu avant les trois suivants.

413. + ST€PhAN (O⍵. Même type. — ℞. + DVX BRITANI€. Même type.
Denier : 16 gr.

414. Autre variété avec ꝏT€PhAN.
Denier : 16 gr. Pl. VI, n° 6.

415. ST€PhAN (O⍵. Croix simple. — ℞. + DVX BRITANIE. Croix en rosace des deniers anonymes de Rennes et de Nantes.
Denier : 15 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. XI, n° 8.)

Ces deniers ont cela de remarquable qu'ils cumulent les légendes des espèces des ducs de Bretagne et des comtes de la branche de Penthièvre. Or, le lecteur doit se rappeler ce qui a été dit à propos des motifs qui firent placer sur les monnaies de Saint-Martin de Tours l'empreinte qui prévalut en dernier lieu. En Penthièvre, des causes à peu près identiques amenèrent des effets de même nature, et cette fusion de légendes fut en outre nécessitée par la raison commerciale, au moment où la maison ducale et sa branche cadette, après avoir été si longtemps rivales, eurent des intérêts communs ; c'est-à-dire lorsque, grâce à l'intervention de la politique de Philippe-Auguste, Alain crut toucher à la réalisation du rêve de toute sa vie, le passage de la couronne ducale dans sa famille, par le mariage de son fils, Henri d'Avaugour, avec la jeune duchesse Alix. Mais, dira-t-on, pourquoi cette diversité de légendes sur deux deniers frappés simultanément, en vue d'un même but et sur les domaines du même prince ? C'est qu'ils sont issus de deux ateliers depuis longtemps distincts, et que l'on voulait permettre de reconnaître ainsi les pièces qui sortaient de chacun d'eux. Les numismatistes bretons nous diront tôt ou tard quel était le second atelier du comté de Penthièvre.

PHILIPPE-AUGUSTE.

BRETAGNE. La position de dépendance dans laquelle Alain s'était placé vis-à-vis du roi de France l'amena à laisser émettre chez lui une monnaie qui témoigne de son vasselage, et qui est le plus fort argument contre le système de ceux qui veulent faire du monnayage de Philippe-Auguste en Bretagne l'exercice d'une simple tutelle, tandis que tout prouve que ce prince faisait battre monnaie en qualité de souverain.

416. PHILIPVS R€X. Croix. — ℟. + GVINGAMP. Tête informe.
Denier d'argent : 17 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. XI, n° 5.)

Ce rare denier, dont il n'a été trouvé que trois exemplaires, appartient à la même époque que les numéros 196-198. Son style, son poids et son titre le placent immédiatement avant les étiennes de la dernière période.

ÉTIENNES.

TROISIÈME PÉRIODE.

417. + ST€PhAN (OŒ. Croix simple. — ℟. + GVINGANP. Tête informe.
(*Revue num.*, 1841, pl. XI, n° 3.)

418. Variété dans la forme de la tête.
Denier : 16 gr.

419. + ꝏT€PhAN (OŒ. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier : 16 gr. Pl. VI, n° 7.

420. + ST€PhAN (OŒ. Même type. — ℟. Mêmes légende et type. L'astérisque reparaît dans le style de la tête.
Denier : 16 gr. Pl. VI, n° 8.

421. Variété dans la tête.
Denier : 16 gr.

422. ꝏT€PhAN (OŒ. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier : 16 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. XI, n° 2.)

423. Autre variété dans la tête.
Denier : 16 gr.

Les prétentions des comtes de Penthièvre au trône ducal de la Bretagne cessèrent probablement après la mort d'Alain, et si son successeur n'abandonna pas cette idée séduisante, au moins il est probable qu'il se garda bien de la manifester. Ç'eut été fort dangereux au vis-à-vis d'un duc aussi entreprenant et aussi peu scrupuleux que Pierre Mauclerc. Ces comtes durent donc revenir sur leurs monnaies à l'ancien type de la tête.

Ainsi, c'est au règne d'Étienne d'Avaugour que je crois qu'il faut placer les deniers au nom d'Étienne de la troisième période. Ce nouveau classement est contraire aux conclusions de M. B. Fillon sur la date probable de l'enfouissement du trésor de Nantes et sur celle qu'il assignait à l'émission de ces pièces ; mais leur examen semble appuyer ce que j'avance. Aux dépôts de Nantes et de Mareuil, ces monnaies étaient celles qui offraient le meilleur degré de conservation, et je ne voudrais pas affirmer que quelques-unes n'ont pas été frappées par Pierre Mauclerc, à l'époque où il s'empara de Guingamp sur Henri d'Avaugour, c'est-à-dire un peu avant l'année 1230. Il y a néanmoins certitude que ce dernier comte a émis des monnaies dans cette ville, puisque nous trouvons dans dom Morice une charte de 1215, mentionnant des deniers guingampois.

Là s'arrête le monnayage de Penthièvre. Plus tard nous retrouvons bien l'atelier de Guingamp en pleine activité, mais alors il est passé entre les mains des ducs de Bretagne. (V. plus haut, p. 50, nº 200.)

Avant d'en finir avec les monnaies de Penthièvre, je vais donner un résumé de la classification que je propose, afin de faciliter les recherches des numismatistes :

Eudon d'abord type au temple et ensuite au monogramme.	Après 1040.
Étienne Ier, après avoir continué, avec son frère Geoffroi, le type au monogramme de son père, prend, vers le commencement du XIIe siècle, celui à la tête. Ce dernier monnayage se divise en trois périodes.	
Première.	1100 (?) à 1150 ou 1160.
Seconde.	1160 à 1190 ou 1200.
Quimperlé (émission accidentelle quant à la légende). .	Vers 1150.
Alain de Goëllo.	Entre 1190 et 1205.
Guingampis, dux Britanie / *Stephan, dux Britanie*	1205 ou 1206 à 1212.
Philippe-Auguste (émission accidentelle).	1206.
Étiennes de la troisième période.	Après 1212.

Tout ce que j'ai dit sur la multiplicité des ateliers où des monnaies au type de Guingamp furent frappées, et sur la fusion des légendes guigampoises et ducales, est empruté aux notes manuscrites de M. B. Fillon.

COMTÉ DU MAINE.

MAINE. Le Maine fit partie du duché de France ; mais, antérieurement à cette époque, il eut des comtes dont le plus ancien connu fut Roricon, qui mourut vers l'an 841 ; selon quelques auteurs, il y en aurait eu dès l'époque mérovingienne.

Hugues-le-Grand, duc de France, établit, en 955, Hugues Ier, fils de David, comme comte du Maine. Ce comté resta héréditaire dans cette famille jusqu'au moment où Henri, duc de Normandie, le fit passer sous la domination anglaise. Repris par Philippe-Auguste sur Jean-sans-Terre, il fut réuni à l'Anjou par le mariage de Foulques le jeune avec la fille d'Hélie de La Flèche. Saint Louis le donna, en 1226, à son frère Charles, dont les descendants le possédèrent jusqu'en 1481. A cette époque, Louis XI, qui l'avait reçu par héritage, l'unit à la couronne.

Mon ami M. Hucher ayant, dans le premier volume des *Mémoires de l'Institut des provinces*, traité à fond la question des monnaies du Maine, je ne puis que renvoyer à son travail, que je n'analyserai même pas. D'ailleurs, le type de ces monnaies a été à peu près toujours le même. Le monogramme d'Herbert et la légende *Signum Dei vivi* ont été conservés presque sans variations, et seulement avec de très nombreuses variétés de coin, jusqu'au moment où la branche de Valois, tout en gardant la légende du revers, adopta le type de la couronne. Dans une notice postérieure à son grand travail, et insérée dans la *Revue numismatique*, 1848, p. 357, M. Hucher, en publiant quelques monnaies nouvelles, a cherché à établir la filiation entre le monogramme d'Herbert et le type de la couronne, qui aurait été formé par la combinaison des clefs angevines. Je ne discuterai point son assertion, qui ne me paraît pas tout-à-fait certaine, et contre laquelle on pourrait faire des objections sérieuses.

En parlant des monnaies de Normandie, j'ai déjà dit qu'il paraissait que toutes les monnaies au nom d'Herbert n'ont pas été frappées dans le Maine. Ce fait de la fabrication des monnaies en dehors des pays dont elles portent les types et les noms, se reproduit dans plusieurs provinces et est désormais acquis à la science. Il jette, il est vrai, de la perturbation dans les idées des numismatistes qui voudraient continuer à attribuer chaque monnaie à un seigneur particulier ; mais ce dernier système de classification offre trop d'exceptions et présente tant d'inconvénients, que l'on est souvent forcé de l'abandonner.

COMTES DU MAINE.

Roricon, 841.
Gauzbert, 841—853.
Roricon II, 853—866.
Gotfrid, 866.
Hugues Ier, 955—1015.
Herbert Ier Éveille-Chien, 1015—1036.
Hugues II, 1036—1051.
Herbert II, 1051—1062.
Gauthier, 1062—1063.
Guillaume-le-Batard, 1063—1087.

ROBERT COURTEHEUSE, 1087—1090.
HÉLIE Ier, 1090—1110.
FOULQUES-LE-JEUNE, 1110—1129.
GEOFFROI PLANTAGENET, 1129—1149.
HENRI DE NORMANDIE, 1151.
RICHARD-COEUR-DE-LION, 1189.
JEAN-SANS-TERRE et ARTHUR, 1200.
CHARLES Ier, 1246—1285.
CHARLES II LE BOITEUX, 1285—1290.
CHARLES III DE VALOIS, 1290—1317.
PHILIPPE DE VALOIS, 1317—1332.

Dans son travail déjà cité, M. Hucher propose une classification des monnaies au monogramme d'Herbert. J'en possède, ainsi qu'on va le voir, de nombreuses variétés, et, faute par M. Hucher d'avoir décrit toutes les variétés connues en les distribuant dans chacune des séries qu'il établit, j'avoue ne pouvoir pas d'une manière assez certaine appliquer la classification qu'il propose. Ce travail reste à faire; il est probable qu'il ne sera pas entrepris, du moins prochainement. Les résultats, du reste, apporteraient peu de profit à la science numismatique.

HERBERT Ier, 1015—1036.

424. + COMES CENOMANIS. Monogramme d'Herbert. — ℟. + SIGNVM DEI VIVI. Croix cantonnée de deux besants aux 1er et 2e, et de l'alpha et de l'oméga aux 3e et 4e.
Denier de billon : 27 gr. (HUCHER, pl. III, n° 2.)

425. + COMES CENOMANNIS. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 27 gr. (*Ibid.*, p. 33.)

Sur ces deux deniers l'M du mot CENOMANIS est oncial et le G du revers a le trait inférieur allongé et d'une forme particulière.

HERBERT II, 1051—1062.

426. + COMES CENOMANI. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 24 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

427. + COMES CENOMANNI. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 24 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

Les C de l'avers de ces deux monnaies ont les traits allongés.

DENIERS A L'Є LUNAIRE.

428. + COMES CЄNOMANNIS. Les deux N liés. Même type. — ℟. + SIGNVM DЄI VIVI. Même type.
Denier de billon : 21 gr. (*Ibid.*, n° 8.)

429. + COMES CENOMANNIS. Même type. — Même revers.
Denier de billon : 21 gr. (*Ibid.*, n° 9.)

MAINE. 430. COИES CENOMANNIS. Les deux N liés. — Même revers.
Denier de billon : 21 gr.

431. + COИES CENOMANNIS. Les deux N liés. Même type. — Même revers.
Denier de billon : 21 gr.

432. + COИES C€NOMANNIS. Même type. — Même revers.
Denier de billon : 21 gr.

On pourrait joindre à ces cinq monnaies un autre denier qui est identique par le type et la fabrique, quoiqu'il ne soit pas certain que l'€ du revers soit lunaire. Il est lunaire par le haut et carré par le bas. C'est peut-être un accident de monnayage.

433. + COИES CENOMINIS. Même type. — Même revers.
Denier de billon : 21 gr.

M. Hucher comprend les deniers à l'€ lunaire dans sa quatrième série et les place à la fin du XI^e^ siècle ; il fait suivre cette assertion du signe du doute, et en cela il a grandement raison. Selon moi, il faut les placer à la fin du XII^e^ siècle. Ces six deniers, dont quelques variétés ont échappé aux recherches de M. Hucher, faisaient partie, sauf un seul, trouvé isolément à Luçon, de l'immense dépôt de Mareuil, où ils étaient en très petit nombre, quoique les deniers au nom d'Herbert s'y trouvassent en abondance. Leur conservation était très belle, ce qui établit qu'ils avaient peu circulé. Or, le dépôt de Mareuil, que j'ai étudié avec soin, a été enfoui dans les premières années du XIII^e^ siècle. Il faut donc reculer d'un siècle au moins l'époque provisoirement donnée par M. Hucher sur l'émission de ces deniers. Leur fabrique est d'ailleurs toute particulière : le flanc est plus large et plus mince, les caractères et les types sont peu saillants ; enfin, pour dernière remarque caractéristique, l'oméga du revers n'est pas suspendu perpendiculairement ; il est fortement incliné à gauche. Cette particularité ne se reproduit sur aucune autre variété des deniers d'Herbert ; c'est donc une émission exceptionnelle. Puisqu'il paraît probable que les deniers au monogramme et au type d'Herbert ont été fabriqués en dehors de la province du Maine, il y aurait lieu à examiner et à rechercher quelles peuvent être ces variétés. Pour y parvenir, il faut étudier les dépôts un peu nombreux de ces deniers, quand on les rencontre dans des provinces où l'on suppose qu'ils ont pu être fabriqués.

434. + COИES CENOMANS. Même monogramme. — ℞. + SIGNVM DEI VIVI. Même type.
Denier : 19 gr.

435. + COИES CENOMANIS. Mêmes type et revers.
Denier : 22 gr.

436. + COИES CИEOMANNIS. Mêmes type et revers.
Denier : 21 gr.

437. + COИES CENONAиIS. Mêmes type et revers.
Denier : 21 gr.

438. + COИES CИEONAиIS. Mêmes type et revers.
Denier : 29 gr.

439. + COИES CИEOMAиIS. Mêmes type et revers.
Denier : 24 gr.

440. + COИES CИEONAиS. Mêmes type et revers.
Denier : 24 gr.

441. + COИES CENOMAиIƧ. Mêmes type et revers.
Denier : 21 gr.

442. + COИES CENOMAиNIS. Les N liés. Mêmes type et revers.
Denier : 24 gr.

Ce denier est en cuivre pur ; c'est une contrefaçon des faussaires du temps.

443. + COИES CENONAиS. Mêmes type et revers.
Denier : 23 gr.

444. + COИES CИEONAиNS. Les N liés. Mêmes type et revers.
Denier : 24 gr.

445. + COИES CENOMAиIS. Même type. — ℞. + SIGMVN DEI VIVI. Même type.
Denier : 21 gr.

446. + CONЄS. N et Є liés. CENOMAиIS. Même type. — ℞. SIGNVM DEI VIVI.
Denier : 21 gr.

Cette dernière monnaie, avec son premier Є lunaire, est une exception, et je ne sais à quoi la rattacher. Elle n'appartient nullement, par sa fabrique, à celles que j'ai décrites sous les numéros 428, 429, 430, 431 et 432; elle ressemble plutôt aux précédentes. Si cette lettre n'était pas tout-à-fait prononcée, j'hésiterais à la reconnaître, surtout dans cette position, et j'attribuerais cette anomalie à un accident de monnayage.

Cette série de deniers au petit A est attribuée par M. Hucher aux longs règnes d'Henri II et de son successeur, Richard, rois d'Angleterre et comtes du Maine; il a été amené à cette classification par l'examen de nombreux dépôts de monnaies. Le même examen, fait par moi, a produit un résultat identique.

Il y a lieu à joindre à cette série les deniers à légendes rétrogrades ; je possède les suivants :

447. + COИES CENOMAиS. Mêmes type et revers.
Denier : 23 gr. (HUCHER, pl. III, n° 19.)

MAINE. 448. + COЄS CENOMANS. Mêmes type et revers. L'oméga est à droite et l'alpha à gauche.
Denier : 26 gr. (HUCHER, pl. III, n° 20.)

449. Mêmes légende et type des deux côtés. L'alpha est à droite et l'oméga à gauche.
Denier : 23 gr.

Voici maintenant pêle-mêle les autres variétés de deniers qui font partie de ma collection et que je renonce à classer :

450. + COЄS CENOMANNIS. Mêmes type et revers.
Denier de belle fabrique : 24 gr.

451. + COЄS CENOMANNIS. Les deux N liés. Mêmes type et revers.
Denier : 18 gr.

452. + COMES CENOMANIS. Mêmes type et revers.
Denier : 22 gr.

453. + COЄS CENOMANIS. Mêmes type et revers.
Denier : 19 gr.

454. + COЄS CЄONANIS. Mêmes type et revers.
Denier : 22 gr.

455. + COЄS CENNONIS. Mêmes type et revers.
Denier : 22 gr.

456. + COЄS CENONANIS. Les deux derniers N et l'A sont liés. Mêmes type et revers.
Denier : 22 gr.

457. + COЄS CNEOMANS. Mêmes type et revers.
Denier : 21 gr.

458. + COЄS CЄOMANS. Mêmes type et revers. Au droit, une espèce de fleur de lys remplace la croisette de la légende.
Denier : 23 gr.

459. + COЄS CENOHANNI. Les deux N liés. Mêmes type et revers.
Denier : 20 gr.

460. + COMES CENOMANNIS. Mêmes type et revers.
Denier : 22 gr. Belle fabrique ; caractères très saillants, à fleur de coin.

461. Mêmes légendes et types des deux côtés. Fabrique plus barbare. La forme du G rapproche cette variété de la première série de M. Hucher ; néanmoins les caractères ne sont pas aussi grêles.
Denier : 21 gr. (*Ibid.*, pl. III, n° 5.)

462. + COMES CENOMANNIS. Monogramme dégénéré. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier de mauvaise fabrique : 21 gr.

463. + COOIS CENOMANIS. Mêmes type et revers.
Denier : 19 gr.

464. + COMES CHNOMANNIS. L'H et l'N liés. Mêmes type et revers.
Denier : 21 gr.

465. + COMES CENOMANNIS. Même type. — ℞. + SIGNVM DEI VIVII. Même type.
Denier : 19 gr.

466. Mêmes légende et type. — ℞. + SIGNVM DEI VIV. Même type.
Denier : 22 gr.

467. + CESCENONONMHIS. L'M et l'H liés. Même type. — ℞. GNVN DEI VIVIVI. Même type.
Denier : 18 gr.

468. + COME CENOMANNIS. Même type. — ℞. + SIGNVM DEI VIVI.

Ce denier est d'une fabrique toute particulière. Les M n'ont que deux jambages assez semblables au II grec; ils sont moins allongés.

469. + COMES CENOMANNIS. Mêmes type et revers.
Denier : 22 gr. Pl. VI, n° 8.

Ce denier se rapproche, par son style, de ceux à l'Є lunaire, et plus encore des coronats de Charles Ier, qui vont suivre. Je crois qu'il faut le placer tout à la fin des séries des herberts. C'est une raison de plus pour rejeter les deniers à l'Є lunaire plus loin que M. Hucher ne l'a proposé. Je ferai observer d'ailleurs que pour toutes les monnaies, et particulièrement pour celles qui ont des variétés aussi nombreuses que les herberts, il est nécessaire, pour arriver à une classification probable, d'avoir les monnaies sous les yeux et de les comparer les unes aux autres; les descriptions et même les bons dessins sont tout-à-fait insuffisants.

On ne connaît pas d'oboles au type des herberts, et il est à peu près certain qu'on n'en trouvera pas. La raison en est fort simple : c'est que la monnaie mansaise étant double en poids que la monnaie angevine et quelques autres qui l'avoisinaient et avaient cours dans le Maine, ces dernières monnaies servaient dans les comptes d'oboles pour les deniers mansais.

M. Hucher, dans son grand travail, a discuté savamment les titres, valeurs, poids et stipulations de la monnaie au type d'Herbert, et fait connaître plusieurs chartes nouvelles qui la mentionnent. M. Cartier s'en était précédemment occupé dans la *Revue num.*, 1837, p. 37. Ce dernier numismatiste a mentionné le fait relatif au dicton populaire : *Un Manceau vaut un Normand et demi*, que l'on voudrait expliquer par la valeur

MAINE. comparative des monnaies. M. Cartier a parfaitement établi qu'il n'y avait rien de vrai dans cette assertion et qu'il fallait chercher ailleurs pour en trouver la signification.

CHARLES Ier, 1246—1285.

470. + CAROL . REX . SICILIE. Couronne seule dans le champ. — ℞. + SIGNVN DEI VIVI. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e, d'un A au 2e et d'un lys au 3e.
Denier d'argent : 23 gr. Pl. VI, n° 9.

Ce beau denier a été inconnu à M. Hucher; je le crois fort rare. La présence de l'A dans un des cantons du revers est évidemment une réminiscence de l'alpha. C'est ce qui me l'a fait placer avant le denier qui va suivre.

471. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix est cantonnée de quatre lys.
Denier : 22 gr. (HUCHER, pl. IV, n° 4.)

CHARLES DE VALOIS, 1290—1317.

472. Lys. MONETA : CENOM. Couronne renversée et seule dans le champ. — ℞. Lys. SIGNVM : DEI : VIVI. Croix cantonnée d'un lys aux 1er et 4e.
Denier de billon assez bas : 21 gr. (*Ibid.*, pl. IV, n° 13.)

Parmi les coronats de Charles de Valois, celui-ci est le plus rare; il est surtout très difficile de le rencontrer de passable conservation. Cela dépend du mauvais aloi de son métal.

473. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Piéfort en argent : 1 gros 47 gr.

Les piéforts sont toujours excessivement rares. J'ai d'ailleurs à faire à leur sujet une observation assez singulière : c'est que sur une vingtaine au plus de piéforts baronaux que l'on connaît, il ne s'en est pas jusqu'à présent rencontré deux de la même monnaie; tandis que, pour les monnaies royales, on rencontre plusieurs exemplaires du même piéfort. Il ne faut pas certainement en tirer la conséquence que ces petits bijoux sont uniques et qu'ils resteront toujours tels. Les règles qui ont été appliquées à leur fabrication, et dont on connaît quelques textes, se rapportent aussi bien aux monnaies baronales qu'aux monnaies royales. J'ai cru devoir signaler un fait qui par lui-même est assez bizarre, et dont l'explication n'est pas facile à donner.

474. + MONETA : CENOM. Couronne; en dessous, un trèfle. — ℞. SIGNVM : DEI : VIVI. Croix cantonnée d'un lys aux 1er, 3e et 4e, et d'un annelet au 2e.
Denier d'argent : 22 gr. (HUCHER, pl. IV, n° 8.)

475. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix est cantonnée d'un lys aux 1er et 4e, et d'un annelet aux 2e et 3e.
Denier d'argent : 19 gr. (*Ibid.*, n° 6; *Rev. num.*, 1846, pl. X, n° 10.)

* 476. Mêmes légendes et types des deux côtés. MAINE.
Piéfort en argent : 1 gros 50 gr. (*Rev. num.*, 1848, pl. XV, n° 8.)

477. Mêmes légendes et types des deux côtés. Au droit, un lys sous la couronne. — ℞. Croix cantonnée d'un trèfle aux 1er et 4e, et d'un lys aux 2e et 3e.
Denier : 16 gr.

478. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Denier en cuivre pur : 16 gr. Denier des faussaires manceaux.

479. Sans croisette, ꟽONЄTA : CE : CЄNO. Même type. — ℞. + SIGNVGNVꟽ . DЄI : V. Même type.
Denier d'argent : 21 gr.

Le riche dépôt de monnaies de Saint-Maixent, que j'ai été assez heureux pour recueillir en entier, contenait 324 coronats du Mans, tous de belle conservation, et dont plusieurs variétés étaient inconnues.

COMTÉ D'ANJOU.

D'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, le comté d'Anjou proprement dit ANJOU. n'aurait été créé que vers la fin du IXe siècle, et Ingelger serait devenu le premier comte vers 870. Le comté d'Anjou fut érigé en duché vers 1360 et réuni à la couronne en 1484.

Le type des premières monnaies d'Anjou que nous connaissons est uniforme : c'est l'imitation dégénérée du monogramme carlovingien, qui est transformé en celui de Foulques. Ce monogramme persiste presque jusqu'à la fin du monnayage angevin et ne subit que de légères variations. Au XIe siècle, l'V disparaît de ce monogramme, qui a été encore légèrement modifié sous Charles Ier.

Ainsi que je l'ai dit, le comté d'Anjou fut réuni à celui du Maine, en 1110, entre les mains de Foulques IV, dit le Jeune, par suite de la mort du comte du Mans, Hélie, dont il avait épousé la fille.

On n'a point trouvé de monnaies que l'on puisse attribuer avec certitude aux premiers comtes d'Anjou et du Maine réunis. Si l'on en rencontrait, il est à peu près certain qu'elles seraient au type du monogramme de Foulques, puisque Charles Ier a commencé à monnayer à ce type en le modifiant, ainsi que je viens de le dire, d'une manière peu sensible. Le comte adopta ensuite le type des deux clefs accolées, puis de la clef seule accostée de fleurs de lys placées dans diverses positions. La clef étant l'emblème héraldique de la capitale de l'Anjou, ce changement suffit pour indiquer

ANJOU. l'époque où l'atelier monétaire fut fixé dans cette ville. Le successeur de Charles suivit son exemple.

J'ai déjà dit, en parlant des monnaies du Maine, que mon ami et collègue M. Hucher a cherché à établir que le type des clefs dérive du monogramme d'Herbert et que la combinaison de ces deux types a introduit celui de la couronne. Je répéterai que ce système a besoin d'être étudié.

COMTES D'ANJOU.

INGELGER, environ 870—888.
FOULQUES Ier LE ROUX, 888—938.
FOULQUES II LE BON, 938—958.
GEOFFROI Ier GRISEGONELLE, 958—987.
FOULQUES III NERRA, 987—1040.
GEOFFROI II MARTEL, 1040—1060.
FOULQUES IV LE RECHIN, 1060—1109.
FOULQUES V LE JEUNE, 1109—1129.
GEOFFROI V LE BEL et PLANTAGENET, 1129—1151.
HENRI III D'ANGLETERRE, 1151—1168.
HENRI COURT-MANTEL, 1168—1189.
RICHARD-CŒUR-DE-LION, 1189—1199.
JEAN-SANS-TERRE et ARTHUR, 1199—1246 ?
CHARLES Ier DE PROVENCE, 1246—1285.
CHARLES II LE BOITEUX, 1285—1290.
CHARLES DE VALOIS, 1290—1332.

FOULQUES II, 938—958.

480. + GRAƆIA · DT COMES ·. Monogramme de Foulques. — ℟. — ANDEƆAVIS CIA. Croix.
Grand denier d'argent : 24 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIII, n° 9.)

481. + GRATIA · DT ƆOMES. Même type. — ℟. + A · NDE · AVIS ƆIVITAS. Croix.
Grand denier d'argent : 24 gr. Pl. VI, n° 10.

482. + GRATIA · DT ƆOMES. Même type. — ℟. + ANDEƆAVIS : CIVIT̄. Croix.
Grand denier d'argent : 24 gr. Pl. VI, n° 11.

Quelques numismatistes ont hésité pour l'attribution de ces deniers entre Foulques Ier et Foulques II. Il suffit d'examiner le style de ces pièces pour être fixé. C'est bien au dernier qu'on doit les donner. On a aussi émis diverses opinions au sujet de la légende du droit. Un seigneur s'intitulant *comte par la grâce de Dieu* est un fait assez remarquable. Toutefois il n'a pas tout-à-fait la portée qu'on voudrait lui donner. Foulques, il est vrai, prenait dans ses chartes ce titre de *comte par la grâce de Dieu*, et il ne serait pas impossible qu'il n'ait voulu faire une tentative audacieuse en reportant ce titre sur ses monnaies; néanmoins, nous avons tant d'autres exemples de seigneurs cherchant uniquement dans un but commercial à imiter les types et les légendes des monnaies royales, qu'il est probable qu'il faut ranger celles-ci dans la même catégorie.

Ces beaux et curieux deniers sont tous rares, et pourtant il est difficile d'en trouver deux du même coin. Tous ceux qui ont été publiés jusqu'à présent offrent dans les légendes des différences assez sensibles. Cette rareté s'explique par l'élévation de leur poids, qui donnait de l'avantage à les refondre.

GEOFFROI Ier, 958—987.

483. + GOSFRIDVS COIS. Croix avec l'oméga au 1er et l'alpha au 2e. — ℟. + VRBS ADЄGAV. Monogramme de Foulques.
Denier d'argent : 22 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIII, n° 10.)

484. + GOSFRIDVS COS. Croix. L'alpha au 1er et l'oméga au 3e. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 21 gr.

485. + GOSIRIDVS COS. Croix. L'oméga au 1er et l'alpha au 2e. — ℟. + VRBS VDЄGV. Même type.
Denier d'argent : 21 gr.

486. + COS... IDVS. Croix. L'oméga au 4e et l'alpha au 3e. — ℟. + VIIBS AIDЄGA. Même type.
Denier d'argent : 23 gr. Pl. VI, n° 11.

487. + GOSIIDVS COS. Croix. L'oméga au 1er et l'alpha au 2e. — ℟. + VIBS AIDC. Même type.
Obole d'argent : 10 gr.

488. + GOSIIDVS CO. Même type. — ℟. + VIBS VDCCV. Même type.
Obole d'argent : 10 gr.

489. + GOSIIDVS COS. Mêmes type et revers.
Obole d'argent : 10 gr.

490. + GOSIIDVS CO. L'alpha au 4e et l'oméga au 2e. — ℟. + VIBS VDCCA. Même type.
Obole d'argent : 10 gr.

FOULQUES NERRA, 987—1040.

491. + FVLCO COMES. Croix. L'alpha au 3e et l'oméga au 4e. — ℟. + ANDEGAVIS CIVITAS. Monogramme en bas.
Denier d'argent : 19 gr. Pl. VI, n° 12.

492. Mêmes légende et type. — ℟. + VRBS AIDCCSV. Monogramme renversé.
Denier d'argent : 18 gr.

493. Mêmes légende et type. L'alpha au 3e et l'oméga au 4e. — ℟. + ANDEGAVЄNS. Monogramme en bas.
Denier d'argent : 18 gr.

ANJOU. 494. + FVLCO CO°MEꟺ. Même type. — ℟. + °ANDEGA VЄNSIS. Monogramme droit.
Denier d'argent : 23 gr.

495. + FVLCO COMEꟺ. Croix. L'oméga au 2e et l'alpha au 4e. — ℟. + VRBS AIDCCSV. Monogramme renversé.
Denier d'argent : 16 gr.

496. + FVLCO COMEꟺ. Croix. L'alpha au 3e et l'oméga au 4e. — ℟. ANDEGAVЄNSIS. Monogramme en bas.
Denier d'argent : 17 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIII, no 12.)

497. Mêmes légende et type des deux côtés. Au droit, l'oméga est au 2e et l'alpha au 4e. Au revers, le monogramme est droit.
Denier d'argent : 17 gr.

J'ai été appelé à classer ces six deniers à Foulques Nerra à cause de la pureté du métal, de la saillie des types et de l'ensemble général des monnaies, qui diffèrent très sensiblement des autres. La première variété est fort rare et remarquable par ses légendes plus complètes. Sur les cinq autres, l'V du monogramme est bien formé, tandis que postérieurement il a une forme particulière et est attaché au jambage d'en bas.

GEOFFROI II, 1040—1060.

498. + GOSFRIDVS COIS. Croix. L'alpha au 3e et l'oméga au 4e. — ℟. + VRBS AIDЄO$_{\Lambda}$V. Monogramme.
Denier d'argent : 21 gr.

499. + GOSRFIDVS COS. Même type. — ℟. + VRBS AIDCCV. Monogramme avec un annelet au centre de l'V.
Denier d'argent : 21 gr.

500. + GOSRIDVS CO. Croix. L'alpha au 1er et l'oméga au 2e. — ℟. Mêmes légende et type, sans l'annelet.
Denier d'argent : 20 gr.

501. + GOSRFIDVS COS. Croix. L'alpha au 3e, l'oméga au 4e. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 19 gr.

502. + GOSRFIDVS CO. Même type. — ℟. + VRBS ° A° IDCCV. Même type.
Denier d'argent : 17 gr. Pl. VI, no 13.

503. + GOSFRIDVS COS. Mêmes types et revers.
Denier d'argent : 18 gr.

504. + GOSRFIDVS COS. Même type. — ℟. + VRBS AIDCCV. Même type.
Obole d'argent.

505. + GOSIDVS COS. Mêmes types et revers.
Obole d'argent : 10 gr.

506. Mêmes légende et type. — ℞. + VRBS AIDCV. Même type.
Obole d'argent : 11 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIII, n° 11.)

507. + GO⊂IDVS COS. Mêmes types et revers.
Obole d'argent : 10 gr.

508. + GOSIDVS COS. Même type. — ℞. VRBS AID⊂CV. Même type.
Obole d'argent : 10 gr. Pl. VI, n° 14.

Ce n'est qu'après un mûr examen que je me suis décidé à diviser les monnaies ci-dessus entre Geoffroi Ier et Geoffroi II. J'ai été guidé particulièrement par la différence du poids, par le style des monnaies et particulièrement par la forme du C du monogramme. Sous Geoffroi Ier, cette lettre est parfaitement carrée ; sous Foulques et son successeur, Geoffroi, elle est sensiblement arrondie. Pour parvenir à cette classification, j'ai comparé entre elles un grand nombre de monnaies faisant partie de dépôts nombreux, dans lesquels il se trouve toujours quelque monnaie à date certaine. Pour rendre ma démonstration plus palpable, j'ai fait dessiner quelques pièces de chaque règne.

FOULQUES V, 1109—1129.

509. + FVICO COMES. Croix. L'oméga au 2e et l'alpha au 4e. — ℞. + VRBS × AIDCCSV. Monogramme renversé.
Denier de billon : 14 gr.

510. + FVLCO COMES. Même type. — ℞. VRBS ANDEGAVIS. Même type.
Denier de billon : 14 gr.

511. Mêmes légende et type. — ℞. + VRBS ANDEGAVI. L'A et l'N liés. Même type.
Denier de billon : 15 gr.

512. + FVLCO COME⊂. Même type. — ℞. + VRBS · AIDCCSV. Même type. Un point dans les O.
Denier de billon : 20 gr.

513. + FVLCO COMES. Même type. — ℞. + VRBS ANDEGAVS. L'A et l'N liés. Même type.
Denier de billon : 20 gr.

514. Mêmes légende et type. — ℞. + VRBS ANDEGAVIS. Mêmes lettres liées. Même type.
Denier de billon : 19 gr.

515. Mêmes légende et type. — ℞. + ANEGAV⊂NSIS. Même type.
Denier de billon : 19 gr.

ANJOU. 516. Mêmes légende et type. — ℞. + ANEGAVEN2I2. Même type.
Denier de billon : 19 gr.

517. Mêmes légende et type. — ℞. + VRBS ANDEGAVS. Même type.
Denier de billon : 22 gr.

518. + FVICO COME∾. Même type. — ℞. VRB∾ · AIDCC∾V. Même type.
Denier de billon : 20 gr.

519. + FVLCO COME2. Même type. — ℞. + VRBS AIDCC2V. Même type.
Denier de billon : 18 gr.

520. + FVLCO COMES. Même type. — ℞. + VRBS · A·NDEGAVIS. Même type.
Denier de billon : 19 gr.

521. + FVLCO COME∾. Croix. L'alpha au 3e et l'oméga au 4e. — ℞. + ANDEGA-V€NSI∾. Monogramme en dessus.
Denier de billon : 19 gr. Il peut appartenir à Foulques Nerra.

522. + FVLCO COMES. Croix. Oméga au 2e et alpha au 4e. — ℞. + ANEGAV€NSIS. Monogramme droit.
Denier de billon : 15 gr.

523. Mêmes légende et type. — ℞. + ANDEGAV€NSIS. Même type.
Denier en cuivre pur : 23 gr.

L'attribution de ces deniers à Foulques V n'a pas une certitude entière ; quelques-uns peuvent appartenir à Foulques IV. La fabrication des monnaies à ce type est tellement nombreuse et présente tant de variétés, qu'une classification certaine est fort difficile, pour ne pas dire impossible. S'il est vrai, comme il n'est guère permis d'en douter, que la fabrication des deniers angevins a eu lieu en dehors de la province, on conçoit que l'attribution de quelques-uns restera toujours fort incertaine.

524. + FVLCO COMES. Même type. — ℞. ANDEGAVIS. Chatel tournois.
Obole d'argent : 9 gr. (*Rev. num.*, 1846, pl. x, n° 11.)

M. Hucher, en publiant cette rare monnaie, la place à l'époque de Foulques V. Je dois faire remarquer que les deux O ont une forme toute particulière et paraissent formés de deux C joints l'un à l'autre. Cette observation n'est peut-être pas inutile pour arriver plus tard à un bon système de classification.

GEOFFROI-LE-BEL OU PLANTAGENET, 1129—1151.

525. — GOSFRIDV2 C. Croix cantonnée d'un oméga au 1er et d'un alpha au 2e. — ℞. VRBS · AIDCCSV. Monogramme renversé.
Denier de billon : 16 gr.

526. + OSFRIDVZ G. Mêmes type et revers.
Denier de billon : 16 gr.

Il y a une telle dissemblance entre ces deux monnaies et celles données précédemment aux deux Geoffroi, et une telle parité de type et de fabrique avec les derniers deniers, que l'on peut attribuer avec quelque certitude à Foulques V, que je ne crois pas devoir hésiter de les donner à Geoffroi-le-Bel. Les poids sont aussi plus faibles.

CHARLES Ier, 1246—1285.

527. + CAROLVS . COMES. Croix cantonnée au 1er d'un oméga, au 2e d'un lys. — ℞. + ANDEGAVENSIS. Monogramme couché.
Denier : 17 gr. (DUBY, pl. LXXII, n° 8.)

527 *bis*. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 7 gr.

528. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le lys du 2e canton a un long pied.
Denier de billon : 18 gr.

529. + CAROLVS COMES. Mêmes type et revers. Petit lys.
Denier de billon : 17 gr.

530. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 6 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. VIII, n° 13.)

531. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Denier en billon noir : 16 gr. Monnaie des faussaires du temps.

* 532. + CARLVS COMES. Même type. — ℞. ANDEGAVIS. Même type.
Obole de billon : 10 gr. (*Rev. num.*, 1846, pl. X, n° 16.) Variété très rare.

533. + : K : REX : SICILIE. Deux clefs accolées. — ℞. + : C · AN DEGAVIE. Croix cantonnée au 2e d'un signe qui paraît être un souvenir de l'oméga et au 2e d'un lys.
Denier d'argent : 19 gr. (*Rev. num.*, 1841, p. 276, vignette.)

534. + · K · REX · SICILIE. Clef et grand lys placés tous deux verticalement, mais horizontalement à l'égard de la position de la croisette de la légende. — ℞. + C · AN DEGAVIE. Croix cantonnée au 2e du signe de l'oméga retourné.
Denier de billon : 17 gr. (DUBY, pl. LXXII, n° 14.)

535. Même légende et même type droit. — ℞. + C · ANDEGAVIE. Croix cantonnée du même signe au 3e.
Denier d'argent : 17 gr. Pl. VI, n° 15.

* 536. + : K · REX S·ICILIE. Même type. — ℞. + ANDEGAVENSIS. Clef couchée et surmontée de deux lys.
Denier de billon : 19 gr. (*Rev. num.*, 1848, pl. XV, n° 13.)

ANJOU. 537. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le point placé après l'S du droit sur la pièce précédente est remplacé par un signe difficile à déterminer et ressemblant à une couronne.

Denier de billon : 19 gr.

Les quatre deniers que je viens de décrire sont assez rares, surtout les trois derniers.

CHARLES II, 1285—1290.

538. + KAROLVS · COMES. Croix. — ℟. + ·ANDEGAVENSIS. Clef accostée de deux lys verticaux.

Denier d'argent : 18 gr. (DUBY, pl. LXXII, n° 12.)

539. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix est cantonnée d'un lys au 2e.

Obole d'argent : 10 gr. (*Ibid.*, n° 16.)

540. Mêmes légende et type. Croix simple. — ℟. Même légende. Lys vertical à gauche et horizontal à droite.

Denier : 19 gr. (*Revue num.*, 1841, pl. XIII, n° 14.)

541. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole d'argent : 6 gr. (DUBY, pl. LXX, n° 13.)

542. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers le lys de droite est remplacé par une fleurette.

Denier : 18 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XI, n° 7.)

543. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole d'argent : 9 gr.

Toutes ces monnaies de Charles II faisaient partie du trésor de Saint-Maixent, que j'ai recueilli en 1837, et dont j'aurai souvent occasion de parler. Le denier et l'obole à la fleurette n'y étaient représentés chacun que par deux exemplaires. Je ne crois pas qu'on ait retrouvé depuis cette curieuse variété.

POITOU.

POITOU. Le Poitou eut des comtes particuliers sous les rois de la race mérovingienne. Charlemagne en établit aussi et les mit sous la domination du duc d'Aquitaine, qui était alors comte de Toulouse. Mais les comtes de Poitiers ne tardèrent pas à partager le premier titre avec eux; car, en 845, Charles-le-Chauve nomma Ranulfe Ier, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, en plaçant le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge dans sa juridiction. Lorsque Hugues Capet eut usurpé le trône, les comtes de Poitou,

toujours ducs d'Aquitaine, étendirent leur autorité sur l'Aunis et le Limousin. Eudes, fils de Guillaume et d'une fille de Sanche-Guillaume, duc de Gascogne, eut en héritage ce dernier duché, et, à son avénement au comté de Poitou, en 1038, le réunit à celui d'Aquitaine. On sait comment, par le mariage d'Éléonore avec Louis VII, puis avec Henri II, roi d'Angleterre, le Poitou et l'Aquitaine passèrent en ces deux maisons. Philippe-Auguste les confisqua, en 1204, sur Jean-sans-Terre. Le traité de 1250 céda définitivement le Poitou à la couronne de France. Donné par Louis IX à son frère Alphonse, il fut, par la mort de celui-ci, réuni pour la seconde fois à la couronne. Conquis de nouveau par les Anglais, le traité de Bretigny (1356) leur en assura la possession jusqu'au moment où Charles V le reprit pour le donner à son frère Jean, duc de Berry, à la mort duquel Charles VI le donna aussi à Jean, son fils. Celui-ci étant mort sans enfants, le Poitou revint définitivement à la couronne. L'histoire des comtes de Poitou étant presque continuellement confondue avec celle des ducs d'Aquitaine, et le numéro d'ordre de ceux qui portent le même nom variant selon qu'on les compte pour le Poitou ou pour l'Aquitaine, leur chronologie devient quelque peu difficile à débrouiller. Dans celle qui va suivre, j'indiquerai, comme le font les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* ceux qui étaient en même temps ducs d'Aquitaine, en faisant observer qu'à l'égard des Guillaume, il y a lieu d'augmenter de deux unités le chiffre de leur rang comme ducs d'Aquitaine. Ainsi, Guillaume Ier de Poitou est Guillaume III d'Aquitaine, et ainsi de suite jusqu'à Guillaume VIII, qui se trouve Guillaume X d'Aquitaine.

COMTES DE POITOU.

Abbon, 778.
Ricuin et Bernard, 832.
Bernard et Émenon, 838—839.
Rainulfe Ier, duc d'Aquitaine, 839—867.
Bernard II, 867—880.
Rainulfe II, 886—893.
Adémar ou Aymar, 893—902.
Ebles Manzer, duc d'Aquitaine, 902-938.
Guillaume Ier Tête-d'Étoupes, duc d'Aquitaine, 932—963.
Guillaume II Fier-a-Bras, duc d'Aquitaine, 963—990.
Guillaume III le Grand, duc d'Aquitaine, 990—1029.
Guillaume IV le Gras, duc d'Aquitaine, 1229—1238.
Eudes ou Odon, duc d'Aquitaine, 1038-1039.
Guillaume V Aigret ou le Hardi, duc d'Aquitaine, 1039—1058.
Guillaume VI, duc d'Aquitaine, 1058—1087.
Guillaume VII le Jeune, duc d'Aquitaine, 1087—1127.
Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, 1127—1137.
Éléonore et Louis-le-Jeune, 1137-1152.
Éléonore et Henri d'Anjou, 1152-1169.
Richard, duc d'Aquitaine, 1169—1196.
Othon de Brunswick, 1196—1197.
Éléonore, 1197—1203.
Alphonse, 1241—1271.
Philippe-le-Long, 1311—1316.
Jean de France, 1357—1360.
Le même, duc de Berry, 1369—1416.

POITOU. L'histoire monétaire de cette province a été fort bien traitée par M. Lecointre-Dupont, qui l'un des premiers a appliqué avec succès la loi si féconde de la persistance et de la dégénérescence des types découverte par Lelewel. Cependant, ce numismatiste n'a pas trouvé la solution de divers points importants, que je vais essayer d'expliquer, en m'aidant des notes manuscrites de M. B. Fillon.

« Préciser l'époque à laquelle un type royal fut immobilisé dans une province, dit mon collègue (*Considérations sur les Monnaies de France*, p. 96), c'est fixer celle du passage de cette province sous l'autorité des seigneurs. » En Poitou, ce fait se produisit sous Charles-le-Chauve, c'est-à-dire précisément à l'époque où les comtes se rendirent indépendants, vers 868. Les guerres dont ce pays fut le théâtre, à l'occasion des querelles de Pépin II d'Aquitaine et de son oncle, le roi de France, furent la cause la plus active de l'affaiblissement du pouvoir central, et ces querelles elles-mêmes eurent pour résultat d'agir directement, comme on le verra tout-à-l'heure, sur le monnayage seigneurial. Mais, avant de passer outre, il est nécessaire d'insister sur un point qui est, en quelque sorte, le pivot de la numismatique poitevine.

Toutes les monnaies émises entre la seconde moitié du VIII^e^ siècle et les dernières années du XII^e^ portent au revers le nom de l'atelier de Melle. Sur une seule, frappée sous Pépin II d'Aquitaine, on lit celui de Poitiers; mais ce fait anormal, né au milieu des guerres civiles, ne se reproduisit plus, sans que pour cela on soit autorisé à croire que Melle fût alors la seule monnaierie de la province. L'existence antérieure et postérieure d'un certain nombre d'autres ateliers suffirait pour détruire cette supposition, lors même que l'étude des pièces ne viendrait pas prouver la multiplicité des lieux d'émission. D'où je conclus qu'aux IX^e^ et X^e^ siècles, le Poitou possédait, comme au XI^e^, plusieurs officines, et que le nom de Melle était passé à l'état de type, ainsi que cela se pratiqua dans plusieurs autres contrées pour les désignations des principaux ateliers.

Ce fut sans doute au commencement du VIII^e^ siècle, alors que l'argent était très recherché par suite de l'établissement du nouveau système monétaire qui prenait faveur, que Melle conquit, à cause de ses mines, ce principal rôle. L'immense quantité de monnaies portant son nom parvenues jusqu'à nous ferait même croire qu'il avait franchi les limites du Poitou, et que, dans l'esprit du peuple, il avait perdu sa signification géographique et avait pris le sens de *métal*, qué Louis-le-Débonnaire avait accrédité en faisant usage de la forme *Metallum*. L'édit de Pistes, qui ne fut point exécuté dans ces contrées, sanctionna pourtant la préférence que l'on manifestait pour les produits de cette monnaierie, en la rangeant au nombre des dix officines conservées. (*Considérations sur les Monn. de France*, p. 234.)

J'ai dit tout-à-l'heure que c'était sous le règne de Charles-le-Chauve que le Poitou s'était soustrait à l'autorité centrale. Aussitôt cette révolution accomplie, le type royal fut immobilisé et continua à figurer sans modifications, au moins dans quelques ateliers, jusqu'à une époque très avancée du XI^e^ siècle, et peut-être au-delà, si l'on en juge par le denier qu'a publié M. Lecointre-Dupont (*Essai sur les Monn. du Poitou*, pl. XI,

n° 12, p. 172), denier qui est parfaitement authentique, quoi qu'on ait pu dire. Cette émission prolongée rend ces pièces les plus communes de la série à laquelle elles appartiennent. Il serait presque impossible d'en énumérer toutes les variétés de coin ; chaque découverte vient ajouter au fastidieux catalogue. Le trésor de Cuerdale, qui a fourni plusieurs centaines de ces monnaies, l'a augmenté surtout d'une manière vraiment énorme, quoique les deniers qu'il contenait appartinssent tous à une période peu étendue. Tout dernièrement une autre découverte, faite à Mourlieu, en Angoumois, composée uniquement de cette nature de pièces, a également fourni une très grande quantité de variétés. D'un autre côté, la présence de tant de ces deniers dans le trésor de Cuerdale, provenant, à n'en pas douter, du pillage de l'Ouest du royaume de France, tandis qu'il ne s'y trouvait aucunes pièces aux noms des autres villes de ce pays, villes qui devaient cependant être dès lors pourvues d'ateliers, ne semblerait-elle pas venir à l'appui de la proposition émise il y a un instant, et démontrer que la signature melloise avait prévalu dans une partie du nord de l'Aquitaine, favorisée qu'elle était par la raison commerciale? Je reviendrai sur cette question lorsque je serai arrivé aux deniers de Sanche, frappés à Bordeaux. POITOU.

Tandis que le type aquitain de Charles-le-Chauve jouissait d'une si grande faveur, une officine protesta quelque temps à sa manière. Il serait impossible de dire exactement où elle était située ; mais toujours est-il que des témoignages palpables de cette opposition existent. Je veux parler de certains deniers de Pépin II d'Aquitaine, qui ont évidemment été frappés après la mort de ce prince. M. Lecointre-Dupont en a donné un de la collection de M. Cartier, n° 3 de la pl. II de l'*Essai sur les Monn. du Poitou*, dont la fabrique est postérieure à cet événement. Celui publié dans l'Appendice des *Considérations sur les Monn. de France*, pl. IV, n° 9, est encore d'émission plus récente, à en juger par son titre, son poids et son style. Ce fait mérite d'être signalé, car il prouve qu'à la faveur des dissensions élevées entre l'oncle et le neveu, une portion du territoire s'était rendue indépendante, et qu'au IX^e^ siècle il y avait au moins deux ateliers fabriquant des *metullo*. Néanmoins, cette divergence de types ne persista pas au-delà des premières années du X^e^.

Vers le milieu de ce siècle, une modification importante s'effectua dans les empreintes poitevines : l'une des inscriptions prit la forme bilinéaire. A partir de ce moment, les monnaies se divisèrent en deux classes bien distinctes, savoir : 1° les deniers et oboles portant au revers *Metalo* en deux lignes ; 2° les oboles sur lesquelles le nom royal a repris, par suite de cette contexture, l'aspect des légendes de Charlemagne.

Les types de ces deux genres de monnaies remontent certainement à la même époque. Que l'on examine avec soin l'agencement des lettres de leurs légendes, et l'on s'apercevra que ce qui paraît au premier coup-d'œil un renversement accidentel de caractères, est l'effet d'un parti pris, et qu'il y a symétrie, puisque sur les unes on lit :

POITOU.

CARLVS REX F. — MET
ALO,

et sur les autres :

CAR — METVLO.
LAS

Les secondes sont beaucoup plus rares que les premières, que l'on trouve à chaque instant.

Les *carlas* ont été classés par quelques numismatistes au règne de Charlemagne. Cette opinion n'est pas soutenable; il suffit de voir les monuments eux-mêmes pour la repousser. M. B. Fillon a cru d'abord y reconnaître la continuation d'un type venu de ce prince. La note qui me sert à rédiger cette partie de mon article démontre qu'il a complétement modifié sa façon de penser, et qu'il range ces empreintes parmi celles créées au x^e^ siècle. L'examen des exemplaires de ma collection a surtout beaucoup influé sur la manière dont il envisage aujourd'hui la question. Selon lui, faire remonter à Charlemagne l'origine de ce type, c'est être en désaccord avec la loi de l'immobilisation des empreintes royales, formulée au commencement de cet article, loi constante, irrécusable, qui n'a jamais subi la moindre dérogation à ses rigoureux principes. Une simple similitude dans l'agencement des lettres et la grossièreté du travail avaient produit l'erreur dans laquelle il était tombé.

Le type royal modifié fut conservé sur les monnaies du Poitou jusqu'au moment où Richard-Cœur-de-Lion lui substitua le sien, et remplaça l'inscription *Metalo* par celle de *Pictaviensis*, séparée en trois lignes. On conçoit que pendant le cours de plus de deux siècles les monnaies durent subir dans leur aspect général, leur poids, leur titre, leur style, de nombreuses altérations, qui servent à les classer et à assigner à chacune d'elles la date de leur émission.

Les numismatistes qui désirent avoir des données exactes sur ce classement doivent recourir au travail de M. Lecointre-Dupont et aux observations qu'a consignées sur ce sujet M. A. de Longpérier dans son *Catalogue du cabinet de Rousseau*, p. 151 et suivantes. La grande quantité de variétés de coin de toutes les époques qui font partie de ma collection me serviront aussi à rectifier quelques erreurs échappées à mes devanciers.

Devenu duc d'Aquitaine en 1169, Richard-Cœur-de-Lion fit forger des monnaies nouvelles. Il est probable néanmoins que le commencement de la fabrication de celles qui portent *Aquitanie* au revers, et qui ont été frappées hors du Poitou, a un peu devancé celui des *pictaviensis*, qui datent seulement de 1189, puisqu'ils portent le titre de roi, dont Richard ne fut revêtu que cette année-là. Quoi qu'il en soit, les *metalo* à l'étoile ont précédé immédiatement ces dernières monnaies, ou plutôt leur sont contemporaines, et ceux au croissant les ont suivies. Il suffit de les comparer pour en être convaincu.

Mais tous les ateliers qui émettaient alors des *metalo* furent-ils, comme on l'a dit, fondus en un seul, celui de Montreuil-Bonnin? Je ne le crois pas, et je me fonde sur ce que des pièces à cette empreinte ont nécessairement été forgées même après la mort de l'illustre roi d'Angleterre; car les premières espèces de Savary de Mauléon portent encore la légende consacrée par un si long usage. On a également prétendu qu'à partir du règne de Jean-sans-Terre on avait complétement discontinué la fabrication des *ricardus*. Je ne puis encore me ranger à cet avis, en présence des premiers deniers d'Alphonse, frère de saint Louis. La numismatique du moyen-âge n'offre pas de ces soubresauts parmi les empreintes, dont nous avons tant d'exemples récents. Il serait donc plus rationnel de dire que les monnaies à l'ancien type royal continuèrent à être émises en Poitou, concurremment avec celles au nom de Richard, jusque vers 1216, et qu'ensuite les secondes persistèrent jusqu'au règne d'Alphonse. La composition de plusieurs dépôts semble confirmer ce que je ne présente que comme une induction.

Alphonse ne se servit pas longtemps du type de Richard. La raison commerciale ayant fait prévaloir celui des tournois, le nouveau comte de Poitou s'empressa de l'adopter et le conserva tant qu'il vécut. Sa mort, arrivée en 1271, fit retourner le comté à la couronne et commencer le monnayage royal, qui continua jusqu'en 1311, époque à laquelle Philippe-le-Long reçut le Poitou en apanage. Devenu roi de France cinq ans après, en 1316, son avénement mit fin au monnayage seigneurial poitevin.

Je dois ajouter qu'il existe des deniers d'Alphonse et de Philippe-le-Long décorés au revers des armes de France et de Castille; mais, n'ayant jamais été à même de les voir en original, je m'abstiens d'en parler.

Les monnaies frappées en Poitou pendant la domination anglaise trouveront place plus loin parmi celles du duché d'Aquitaine.

544. + HLVDOWICVS IMP AVG. Tête de profil laurée et tournée à droite. — ℞. Dans le champ, deux marteaux et deux coins de monnaies. + METALLVM.
Denier d'argent : 29 gr.

Ce denier de Louis-le-Débonnaire a été percé et a perdu de son poids.

545. + HLDOVVICVS IMP. Croix dans le champ. — ℞. METALLVM en deux lignes.
Denier de Louis-le-Débonnaire au troisième type de cet empereur. Poids : 30 gr.

545 *bis*. + CARLVS REX FR. Croix dans le champ. — ℞. METVLLO. Monogramme de Charles-le-Chauve.
Denier d'argent : 30 gr.

546. Mêmes types et mêmes légendes. Émission plus récente.

Ces quatre premières monnaies n'appartiennent pas à la série baronale; mais j'ai cru devoir les faire entrer dans ma collection, parce qu'elles font connaître les empreintes royales du Poitou, et montrent le point de départ du monnayage seigneurial. Nous allons maintenant passer aux pièces qui rentrent dans cette dernière catégorie.

POITOU. J'ai divisé les monnaies de Melle au type royal immobilisé en deux périodes, afin de faciliter leur classification. Cette division est basée sur la modification qui s'opéra dans leurs empreintes au milieu du x^e^ siècle.

PREMIÈRE PÉRIODE.

547. Mêmes légende et type que le n° précédent. — ℞. + MET + VLLO. Monogramme carolin.
Denier d'argent à bas titre : 29 gr.

548. Mêmes légende et type. — ℞. + MET × VLLO. Denier d'argent : 29 gr.

Ces deux deniers viennent de Cuerdale. Leur travail et leur style indiquent qu'ils furent émis vers la fin du IX^e^ siècle, ou au commencement du X^e^. Je les ai placés avant les suivants, sans vouloir pour cela dire qu'ils soient antérieurs.

549. + CARLVS REX F. Croix dans le champ. — ℞. + MET + VLLO. Monogramme altéré ; le C a pris la forme d'ue simple barre.
Denier d'argent : 30 gr.

550. + CARLVS REX R. Croix dans le champ. — ℞. Mêmes légende et type. Variété de coin du n° précédent. Même poids.

551. + CARLVS REX R. Croix. — ℞. + MET × VLLO.
Denier d'argent : 30 gr.

552. + CARLVS EX R. Croix. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 30 gr.

553. + CARLVS A + I. Croix. — ℞. + MET + VLLO en légende rétrograde.
Denier d'argent : 30 gr.

554. + PCCARLVS RE. Croix. — ℞. + MET + VLLO. Le C du monogramme a la forme ordinaire, S renversé.
Denier d'argent : 29 gr. 1/2.

555. + CARLVS REX F. Croix. — ℞. + MET × VLLO.
Denier d'argent : 30 gr.

556. + CARLVS RE + IP. Croix. — ℞. + MET × VLLO. Même type.
Denier d'argent : 29 gr.

557. + CARLVRE + F. Croix. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 28 gr. 1/2. Pl. VII, n° 1^er^.

558. + PƐ CARLVS RE. Croix. — ℞. + MET × LLO. S droit dans le monogramme.
Denier d'argent : 21 gr. 1/2.

559. + CVLVƨ RE + F. Croix. — ℞. + ME + VLLO. Monogramme renversé ; S retourné. POITOU.
Denier d'argent : 27 gr. 1/2.

560. + CVLVꝏ E + F. Croix. — ℞. + MET + VLLO en légende rétrograde. Monogramme et S droits.
Denier d'argent : 27 gr. 1/2.

561. + CVLVƨ REX F. Croix. — ℞. + MT + VLLO. Monogramme renversé ; S retourné.
Denier d'argent : 25 gr.

562. + CVLVꝏ EX F. Croix. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 25 gr.

563. + CARLVS RE + Ɛ. Croix. — + MET × VLLO. Monogramme et S droits.
Denier d'argent : 27 gr.

564. + CARLVS REX F. Croix. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 27 gr.

565. CVRLVS REX R. Croix. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 27 gr. Pl. VII, n° 2.

566. + CARLVS REX FR. Croix. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 27 gr.

567. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le monogramme est renversé.
Denier d'argent : 27 gr.

568. + CALVS RE + R. Croix. — ℞. Même légende. Monogramme droit.
Denier d'argent : 27 gr.

569. + CARLVS RE + F. Croix. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 25 gr.

570. CARLVƨ RE + Croix. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 25 gr.

570 *bis*. KLVS en monogramme occupant tout le champ. Au 1er, une croisette. — ℞. + ME × VLLO en légende circulaire. Croix.
Obole d'argent : 13 gr. Pl. VII, n° 3.

Cette obole n'est qu'une variété de celle dessinée par M. Lecointre au n° 10 de sa pl. II. Il est très curieux de voir le type du droit s'éloigner autant de celui des deniers. C'est un puissant argument pour prouver que toutes les oboles au type du grand monogramme dans le champ appartiennent bien, du moins pour la plus grande partie, aux

POITOU. comtes de Poitou. Après les travaux de MM. Lecointre et Fillon, ce fait n'avait plus d'ailleurs besoin d'être prouvé.

Ces oboles, particulièrement celles de cette fabrique, sont extrêmement rares, et le trésor de Mourlieu n'en contenait qu'un très petit nombre. Je n'ai pas connaissance qu'il s'en trouvât au dépôt de Cuerdale.

Toutes ces pièces, depuis le n° 549, faisaient partie de la découverte de Mourlieu, qui était composée seulement d'environ deux cents monnaies de même nature. Si on les rapproche de celles de Cuerdale, il est facile de voir qu'elles appartiennent à la même époque. On peut donc tirer de leur examen des inductions semblables à celles que j'ai formulées en parlant des deniers de Melle trouvés en en Angleterre.

DEUXIÈME PÉRIODE.

571. + CARLVƧ REX. — ℟. METALO en deux lignes.
Denier : 28 gr.

572. Mêmes légende et type. Variété de coin.
Denier : 28 gr.

Ces deux deniers d'argent à assez bon titre viennent du trésor de Javarzai. Ils sont du commencement de la seconde moitié du x^e^ siècle, et appartiennent par conséquent aux premières émissions à ce type.

573. + CARLVƧ REX R. Point dans le C. — ℟. Même type.
Denier d'argent à bas titre : 27 gr. Un peu usé par la circulation. Pl. VII, n° 4.

574. Mêmes légende et type. — ℟. METALO en deux lignes. Un point au-dessus de l'inscription et un autre au-dessous.
Denier : 28 gr. Pl. VII, n° 5.

Ce denier d'argent pur est à fleur de coin. La netteté des caractères de ses légendes, leur haut relief, le soin que l'artiste a apporté à la confection du grenetis, en font probablement le plus beau *metalo* connu; c'est peut-être une pièce d'essai. Elle a été trouvée à Poitiers en 1841, avec la précédente, en compagnie de deniers au nom d'Eudes, frappés à Limoges.

575. + CARLVƧ REXR. Croix. — ℟. Même type. Lettres correctes, mais un peu grêles.
Denier d'argent à bas titre. Il est postérieur aux précédents : 24 gr.

Je crois ces trois monnaies contemporaines des grands deniers angevins de Foulques, qui ont avec elles plus d'un point de ressemblance. Seulement la dernière est moins ancienne que les autres. Ce rapprochement est, il est vrai, contraire à la première partie de ma classification des monnaies d'Anjou, et est favorable à l'opinion des numismatistes qui donnent les pièces portant *Gratia dii Comes* à Foulques Nerra.

576. Mêmes légende et type, mais travail plus récent. — ℞. METALO en deux lignes. Points au-dessus et au-dessous.
Denier : 24 gr. Les bords sont un peu cassés.

J'attribue ce denier et le n° 575 aux premières années du XIe siècle. M. Lecointre-Dupont l'a figuré pl. III, n° 3 de son *Essai sur les Monnaies du Poitou*.

577. + CARLVS REXR. Croix. — ℞. METALO en deux lignes.
Denier de billon assez bas : 24 gr.

578. + CARLV2 REXR. Croix. — ℞. METALO en deux lignes. Un point entre elles.
Denier de billon : 23 gr.

579. Variété de coin : 23 gr.

579 *bis*. Obole au même type : 11 gr. 1/2.

580. + CARLVS RE + O. Croix. — ℞. METALO en deux lignes. Un point entre elles, un second au-dessus et un troisième au-dessous.
Denier de billon : 24 gr.

Ces quatre deniers et cette obole sont à peu près contemporains. Comme travail, titre et poids, ils ont les plus grands rapports avec les deniers de Saint-Martin de Tours, décrits aux nos 9 et suivants de ce catalogue. Ils sont donc de la même époque, c'est-à-dire frappés vers le milieu du XIe siècle.

581. CARLVS REX. R. Croix. — ℞. METALO en deux lignes. Un point au-dessus.
Obole de billon : 10 gr.

582. Mêmes légende et type. — ℞. METALO en deux lignes. Un point entre elles.
Obole de billon : 11 gr.

583. + CARLVS REX F. — ℞. Même type.
Obole de billon : 11 gr.

584. + CARLVS REX R. — ℞. METALO en deux lignes. Point au-dessous.
Obole de billon : 10 gr. Les bords un peu brisés.

584 *bis*. Mêmes légende et type. — ℞. METALO en deux lignes. Point au-dessus.
Obole de billon : 8 gr. Elle n'est pas entière.

Les oboles décrites sous les cinq derniers numéros sont de la seconde moitié du XIe siècle.

585. + CARLVS REX. P. Croix. — ℞. METALO. Une croisette au-dessous.
Obole de billon de la fin du XIe siècle : 9 gr.

586. + C . A . RLVS REX. R. Croix. — ℞. Même type.
Obole de billon du commencement du XIIe siècle : 8 gr.

POITOU. 587. + C . A . RLVS REX I. Croix. — ℞. Même type.
Obole de billon à bas titre : 8 gr.

588. + CARLVS REX . I . Croix. — ℞. Même type. Un point entre les deux lignes de l'inscription.
Obole de billon à très bas titre du milieu du XIIe siècle : 8 gr.

589. + CARLVS REX. Croix. — ℞. METALO en deux lignes. Croisette au-dessous.
Obole de bas billon : 8 gr. 1/2.

590. + C . A . RLVS REX. Croix. — Même type.
Obole de bas billon : 7 gr. Elle n'est pas entière.

591. Mêmes légende et type. — ℞. Même type. Un point entre les deux lignes de l'inscription.
Obole de bas billon : 7 gr. 1/2. Un peu brisée.

Ces trois oboles suivent immédiatement celle décrite sous le n° 588.

592. Mêmes légende et type. — ℞. METALO en deux lignes. Une croisette au-dessous.
Obole à fleur de coin de billon à assez bon titre : 10 gr.

593. + CARLVS REX. — + Même type.
Obole à fleur de coin de billon à assez bon titre : 10 gr. Pl. VII, n° 6.

Les deux dernières oboles sont les plus récentes qui aient été trouvées jusqu'ici. Leur style, leur poids et leur titre sont absolument identiques avec ceux des oboles de Richard-Cœur-de-Lion frappées en Poitou. J'aurais pu les placer après les deniers que je vais décrire, qui sont d'ailleurs du même temps ; mais je n'ai pas voulu interrompre une série qui offrait de curieuses remarques à faire et permettait de présenter une classification fondée sur des preuves palpables.

Les deniers suivants proviennent d'un enfouissement découvert près de Surgères, il y a quelques années. Ils étaient accompagnés de monnaies de Richard émises en qualité de duc d'Aquitaine et d'autres frappées comme comte de Poitou ; de deniers d'Angoulême au croissant, et de Saint-Martin de Tours qui étaient fort usés. Ces *metalo* sont dans un mauvais état de conservation, causé moins par la longue circulation que par leur séjour dans un lieu humide.

Quoique l'époque où il faut les placer soit bien connue et qu'ils appartiennent à la dernière moitié du XIIe siècle, leur attribution aux princes qui régnaient alors présente les plus grandes difficultés et serait tout-à-fait arbitraire. Richard d'Angleterre, devenu comte de Poitou, a-t-il commencé par frapper monnaie au type poitevin avant d'y mettre son nom? M. Lecointre émet cette opinion, et elle paraît certaine. Éléonore a aussi probablement droit à revendiquer quelques-unes de ces monnaies; elle a eu à diverses reprises le gouvernement du Poitou, et il est évident qu'elle n'a pas manqué de faire acte de pouvoir en émettant des monnaies.

Que l'on considère la fabrique de ces deniers, l'affaiblissement de leur poids; qu'on les compare à ceux du roi Richard, qui ont une date certaine, et l'on verra qu'il faut de toute évidence les rapprocher et peut-être les confondre les uns avec les autres.

Si le beau travail de M. Lecointre était plus tard complété, mis au niveau des connaissances actuelles et enrichi des nouvelles découvertes, je ne doute pas que le numismatiste qui l'entreprendrait n'obtînt, par un examen attentif, les plus heureux résultats. Pour préparer ce travail, il est bon d'examiner les dépôts de monnaies qui peuvent surgir et les nombreuses monnaies qui existent dans les collections des amateurs de notre province.

594. + CARLVS REXR. Croix. — ℞. METALO en deux lignes.
Denier de billon : 19 gr.

595. + CARLVS REXI. Croix. — ℞. METALO.
Denier de billon : 19 gr.

596. + CARLVS REXR. Croix. — ℞. META . LO.
Denier de billon : 19 gr.

597. + CARLVS REXR. Croix. — ℞. META◦LO.
Denier de billon : 18 gr.

598. + Mêmes légende et type. — ℞. METALO.
Denier de billon un peu usé : 15 gr.

599. Mêmes légende et type. — ℞. METALO.
Denier de billon : 15 gr.

600. + ◦C◦ARLVS REXR. Croix. — ℞. METALO.
Denier.

—

601. CARL + AS en deux lignes. — ℞. + MEOTVLO. Croix.
Obole de bas argent : 11 gr.; mais, comme les bords sont un peu brisés, elle devait en peser 12 lorsqu'elle était entière et peut-être un peu plus. Pl. VII, n° 7.

602. CARLAS en deux lignes, coin placé entre elles. — ℞. + METVLO. Croix.
Obole d'argent à bas titre : 12 gr. 1/2. Pl. VII, n° 8.

Variété de coin de la pièce publiée par M. B. Fillon. (*Considér. sur les Monn. de France*, pl. IV, n° 10.)

Ces deux oboles sont de la première moitié du XI^e^ siècle. Elles auraient dû trouver place à leur date; mais j'ai préféré leur consacrer un paragraphe spécial. Que le lecteur consulte pour les détails ce que j'ai dit au commencement de l'article du Poitou.

RICHARD-CŒUR-DE-LION, 1169—1196.

POITOU. Ainsi que je l'ai dit, Richard a commencé par frapper des monnaies au type poitevin. Voici un denier que je crois pouvoir lui attribuer avec presque une entière certitude. Il y a avec ses autres espèces parfaite identité de fabrique et de poids. Les S sont couchés de la même manière. Enfin, la ressemblance est telle que l'œil ne peut apercevoir d'autre différence que celle de la légende.

603. + CARLVꝺ REX R. Croix. — ℞. METALO.
Denier de billon : 16 gr. Pl. VII, nº 9.

Je ferai remarquer la forme de l'M, dont la ligature a un appendice qui ne se retrouve sur aucun autre des deniers à ce type.

Devenu roi, Richard changea le type de ses monnaies. On sait que c'est au château de Montreuil-Bonnin que fut établi son atelier monétaire. La fabrication fut très active si nous en jugeons par le grand nombre de variétés que nous possédons. En voici quelques spécimens :

DENIERS.

604. + RICARDVS REX. Croix. — ℞. PICTAVIENSIS en trois lignes.

605. + RICARDVꝺ REX. Croix. — ℞. Même légende.

606. + RICARDVS REI. Croix. — ℞. Même légende.

607. + RICARDVS REX. Croix. — ℞. PICTAVIENꝺIꝺ en trois lignes.

608. + RICARDVꝺ REX. Croix. L'S n'est qu'à demi couché. — ℞. Même type.

609. + RICARDVꝺ REX. Croix. — ℞. PICTAVIENSIS.

610. + RICARDVƨ REX. Croix. — ℞. PiCTAVIENSIS.

611. + RICARDVƨ REP. Croix. — ℞. Même type.

612. + RICARDVꝺ REX. Croix. — ℞. Même type.

613. + RICARDVꝺ REI. Croix. — ℞. PiCTAVIENSIƨ.

614. + RICARDVꝺ REX. Croix. — ℞. Même type.

615. + Mêmes légende et type. — ℞. PiCTAVIENꝺIꝺ.

616. + RICARDVƨ REP. Croix. — ℞. PiCTAVIENSIƨ.

617. + RICARDVꝺ REX. Croix. — ℞. PiCTAVIENƨIƨ.

618. + Mêmes légende et type. — ℞. PICTAVIENSIꝺ.

619. + RICARDVS REX. Croix. — ℞. PiCTAVIENSIS.

620. + RICARDVS REX. Croix cantonnée d'un annelet au 3e. — ℞. PICTAVIENSIS. POITOU.

621. + RICARDVS REX. Croix. L'annelet est au 4e canton. — ℞. Même type.

622. + RICARDVS REX. Croix. — ℞. PICTAVIENSiS. Un clou ou plutôt un coin ayant la pointe à droite placé sous la légende. Pl. VII, n° 10.

623. + RICARDVS REX. Croix cantonnée d'un annelet au 3e. — ℞. Même légende. Coin avec la pointe à droite. Pl. VII, n° 11.

Le poids fort des deniers de Richard est de 20 grains.

Comme on le voit, les variétés de deniers de Richard à ce type sont fort nombreuses. M. Lecointre, qui, le premier, a fait remarquer l'abondance de ces variétés, en porte le nombre à vingt et n'a connu qu'une seule obole. Depuis sa publication (1840), le nombre des deniers a quintuplé et celui des oboles est comparativement plus grand encore.

Pour éclairer un peu ce chaos de monnaies, j'ai groupé les types qui se rapprochent. On pourrait à la rigueur opérer un classement plus complet.

Les seules variétés rares de ces deniers sont celles qui portent le coin. Celle où le coin et l'annelet se trouvent réunis est rarissime.

Un monnayage aussi étendu et aussi prolongé que celui des deniers à ce type a dû éveiller la cupidité des faussaires. Aussi trouvons-nous de nombreux produits de leur industrie : ce sont des deniers en cuivre ou du moins d'un très bas aloi. J'ai peu recherché les monnaies de cette nature. En voici seulement deux variétés :

624. + RICARDVS REX. Croix. — ℞. PICTAVIENSiS en trois lignes.
Denier de très bas billon.

625. + RICARDVS REX. Croix. — ℞. PICTAVIENSIS.
Denier de bas billon.

Dans cette variété le point est sur l'A ; on ne connaît aucun autre exemple de cette position. Du reste, cette monnaie diffère essentiellement des autres par son poids et par sa fabrique. Les lettres sont plus larges ; le flan est plus mince ; et, si ce denier n'est pas l'œuvre des faussaires, il appartient à une émission toute particulière.

OBOLES.

626. + RICARDVS REX. Croix. — ℞. PICTAVIENSIS en trois lignes.

627. + RICARDVS REX. Croix. — ℞. PiCTAVIENSIS.

628. + RICARDVS REP. Croix. — ℞. Même type.

629. + RICARDVS REX. Croix. — ℞. Même type; en dessous, coin avec la pointe à droite. Pl. VII, n° 12.

POITOU. Ces quatre oboles faisaient partie d'un dépôt de monnaies trouvé à Chefboutonne (Deux-Sèvres).

630. + RICARDVS REX. Croix cantonnée d'un annelet au 3e. — ℞. Même type.

Toutes ces oboles sont très rares, surtout les quatre premières variétés. Leur poids varie de 8 à 10 grains.

JEAN-SANS-TERRE, 1203.

631. + CARLVS REX R. Croix. — ℞. METALO en deux lignes. Un croissant en dessus et un peu à droite de l'O.
Denier : 17 gr. (LECOINTRE, pl. III, n° 11.) — Pl. VII, n° 13.

632. Mêmes légendes et types des deux côtés. Une étoile à huit pointes remplace le croissant.
Denier : 20 gr.

633. + CARLVS REX. Croix. — ℞. Même type. Étoile à six pointes.
Denier : 18 gr. Pl. VII, n° 14.

M. Ainsworth, dans son ouvrage sur les monnaies anglo-françaises, fait remarquer qu'aucune monnaie du roi Jean et d'Henri III, son successeur, n'est parvenue jusqu'à nous. « Il semble, dit-il, d'après une inscription sur le *patent-roll*, dix-septième année du roi Jean (1215), que ce prince a probablement fait frapper monnaie dans le Poitou. *Emerius* était un monnayeur héréditaire de cette province, et le droit d'y frapper monnaie lui fut confirmé. »

M. Lecointre-Dupont n'ose pas se prononcer au sujet de la monnaie du roi Jean; pourtant il avait soupçonné qu'elle devait exister. M. de Longpérier, dans le *Catalogue Rousseau*, n° 360, a été plus loin et a décidément donné au roi Jean le denier au type de METALO avec l'astérisque. Malheureusement, cette attribution n'est pas motivée.

J'irai plus loin encore, et je dirai qu'il faut attribuer au roi Jean non-seulement les monnaies à l'astérisque, mais encore celles au croissant.

A l'époque où je place ces deniers il y avait une monnaie poitevine. Tous les titres cités par M. Lecointre-Dupont en font foi. Il ne s'agit donc que de chercher celle qui, par son poids, sa fabrique et son style, se rapporte le plus à cette époque. Or, les monnaies à l'étoile et au croissant remplissent parfaitement ces conditions. Ce n'est pas sans raison que j'ai joint les deniers au croissant à ceux qui portent l'étoile. Voici sur quoi je me suis fondé : les seules monnaies signées du roi Jean ont été frappées en Irlande et portent l'étoile et le croissant. Nous trouvons dans le *Manuel anglais* de M. Akermann la note suivante : « Sir Henri Ellis, dans une communication par lui faite à la Société Académique (novembre 1837), fait observer que, pendant le règne du roi Jean, une inscription sur les rôles du parlement ordonne que l'étoile et le croissant, appelés la livrée du roi, ne seront portés que par les gens de sa maison. »

Ces insignes étaient d'ailleurs communs à toute la famille des Plantagenet. On les retrouve sur leurs sceaux. Les inductions que l'on peut tirer de cette observation sont toutes en faveur de l'attribution que je propose de rendre définitive.

On objectera qu'en donnant ces deniers à Jean, je fournis l'exemple d'un de ces soubresauts que je n'admets pas en numismatique. Il me sera facile de répondre que l'on n'a qu'à se reporter à ce que j'ai dit dans les considérations générales que j'ai présentées au commencement de cet article, et l'on verra que rien ne s'oppose à ce que Jean ait pu faire fabriquer des *metalo*. J'aurais pu à la rigueur et peut-être avec plus de raison placer ces monnaies avant celles au nom de Richard; mais je n'ai pas voulu interrompre l'ordre chronologique.

Je ne dois pas omettre de dire que parmi les monnaies que je donne au roi Jean, il peut s'en trouver quelques-unes qui appartiennent à Henri III, qui, lui aussi, a dû monnayer dans le Poitou.

ALPHONSE, 1241—1271.

634. + ALFNNSVS COMES. Croix cantonnée d'un lys au 3e. — ℞. PICTAVIENSIS en trois lignes.
Denier de billon : 17 gr. (LECOINTRE, pl. IV, n° 1er.)

635. + ALFVNS' COMESo. Même type. — ℞. Même type.
Denier de billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

635 *bis*. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 10 gr. (*Ibid.*, p. 118, vignette.)

Comme je l'ai déjà dit, on voit qu'Alphonse, cédant aux impérieuses nécessités commerciales, commença par copier le type de Richard. Ce monnayage fut de peu de durée, ce qui explique la rareté de ces monnaies. L'obole surtout se trouve très rarement.

636. + ALFVNS · COMES. Croix. — ℞. PICTAVIENSIS en légende circulaire. Chatel surmonté d'un lys.
Denier de billon : 16 gr. (*Ibid.*, pl. IX, n° 5.)

637. ALFVNSVS · COMES. Même type. — ℞. + PICTAVIENTSIS. Même type.
Denier de billon : 17 gr. 1/2. (*Ibid.*, pl. VI.)

638. + Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 9 gr. (*Ibid.*, p. 120, vignette.)

639. ALFVNSVS · COMES. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 17 gr. 1/2.

640. + ALVNSIS + ES. Croix. — ℞. + TAVIENSISES. Même type.
Denier de billon : 17 gr. 1/2.

POITOU. Ce denier, d'assez bon billon, est un singulier exemple de bouleversement complet dans les légendes. L'élévation de son aloi prouve qu'il n'est pas, comme le suivant, l'œuvre des faussaires.

641. + ₳LFVNOↃSVSES. Croix. — ℞. + PICT₳VIENTSIS. Même type.
Denier en cuivre pur noirci au feu : 17 gr. (LECOINTRE, pl. VI, n° 7.)

PHILIPPE DE FRANCE, 1311—1314.

642. + PhS · FILI : R€G · FRAC. Croix. — ℞. COM€S · PICT₳VI€S. Chatel surmonté d'un lys qui remplace la croisette de la légende.
Denier de billon : 16 gr. (*Ibid.*, p. 126, vignette ; *Rev. num.*, 1838, pl. IV, n° 5.)

Ces deniers étaient à peine connus jusqu'à la découverte de Saint-Maixent, qui en comprenait quarante-quatre, et une obole que j'ai cédée à M. Lecointre-Dupont. Les deniers sont toujours assez rares. L'obole est restée unique.

—

SIRES DE MAULÉON.

Deux seigneurs poitevins obtinrent de Jean-sans-Terre et de Henri III le droit de battre monnaie. Les rois anglais, qui avaient grand intérêt à s'attacher l'aristocratie de la province, employèrent ce moyen pour flatter l'amour-propre et la cupidité des principaux barons, petits souverains sous les ordres desquels se rangeait la noblesse entière du pays compris entre la Loire et la Charente. Ces barons privilégiés furent Savary de Mauléon, l'un des hommes les plus éminents de son temps comme poète, négociateur et guerrier, et Aimery V, vicomte de Thouars [1].

Les monnaies de ce dernier n'ont pas été encore retrouvées, s'il est vrai toutefois qu'il profita de la concession à lui faite et si, dans le cas où il en aurait profité, il ne se serait pas contenté de faire fabriquer des espèces semblables à celles de son suzerain.

Savary de Mauléon usa largement au contraire de son nouveau droit. On connaît des deniers de lui à trois types différents, et il existe des variétés de coin de chacun d'eux ; ce qui n'empêche pas ces monnaies d'être classées parmi les plus rares et les plus enviées de la série féodale. Sur quelques-unes d'entre elles on lit d'un côté IHESVS et de l'autre MS LEO CIV *(Malus Leo civitas)*. Selon M. Fillon, ces dernières pièces ont évidemment été frappées hors du Poitou, et, comme Savary, en vertu de ses lettres de concession, avait le droit de faire circuler son numéraire dans toute l'étendue du duché d'Aquitaine, il en conclut que les monnaies à ce type, qui paraissent les dernières

[1] On a prétendu à tort que les sires de Lusignan avaient aussi obtenu le droit de battre monnaie en Poitou. Il y a évidemment confusion entre deux faits distincts. Ces seigneurs avaient leur monnayage particulier en qualité de comtes de la Marche, et Henri III permit seulement, en 1225, à Hugues X de faire circuler ses espèces dans la province.

émises par lui, furent forgées dans quelque atelier du Midi soumis à son autorité. Il fait aussi remarquer combien l'empreinte du denier portant dans le champ trois croisettes et un A rappelle celle des espèces de Cahors. POITOU.

Je ne reproduirai point ici ce qui a été dit du monnayage de Savary, monnayage qui finit avec cet homme remarquable. Ceux qui voudront étudier la question doivent avoir recours aux articles de M. Lecointre-Dupont, insérés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

J'ai été assez heureux pour me procurer une variété de coin inédite de l'une des pièces au plus ancien type.

643. + SAVARICVS. Croix. — ℞. METALO en deux lignes; en dessus et en dessous, un croissant.

Denier d'assez bas billon : 13 gr. Pl. VII, n° 15. Ce denier peut avoir perdu un ou deux grains par le frai.

643 *bis*. + SAVARICVS. Croix. — ℞. + MALLEONIS. Un grand S couché dans le champ.

Denier de billon à bas titre, usé et altéré par un séjour trop prolongé dans l'eau forte : 12 gr.

Le grand S placé dans le champ est l'initiale de *Savaricus*. Cette monnaie a été publiée pour la première fois par M. Lecointre-Dupont dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. La mienne offre une légère différence avec celle dont la vignette est jointe au travail de notre collègue, en ce que l'S du champ est couché et non droit.

BERRY.

Le Berry a eu des seigneurs particuliers, qui prenaient le titre de comtes de Bourges. Ce comté existait antérieurement à 763 et fut supprimé, en 927, par le roi Raoul, qui ne laissa subsister que des vicomtes particuliers à la ville de Bourges. Cette vicomté fut acquise, en 1101, lors du départ pour la Terre-Sainte du vicomte Eudes Arpin, par Philippe Ier, qui la paya 60,000 sols d'or. BERRY.

D'après cet exposé, il n'est pas très étonnant que les comtes ou vicomtes de Bourges n'aient pas émis de monnaies en leur nom. M. de Longpérier a bien attribué à un comte de Bourges le denier portant BRIVITGES; mais des exemplaires mieux conservés, et particulièrement celui que je possède, ont fourni une autre lecture, et j'ai le premier proposé de donner cette monnaie aux comtes d'Auvergne.

En dépossédant les comtes de Bourges d'une monnaie qui semblait leur appartenir, je trouve moyen de leur accorder une large compensation et de leur en rendre un certain nombre d'autres; elles ne sont pas signées, il est vrai, mais leur attribution n'en est pas moins certaine. La découverte de Châteauneuf-sur-Cher, dont j'ai déjà parlé, m'a fourni ce moyen. Ce trésor important comprenait un assez grand nombre de

BERRY. deniers au nom de Lothaire et de la ville de Bourges. L'examen de ces pièces prouve ce que l'on soupçonnait déjà, à savoir qu'elles sont postérieures au roi Lothaire. Il est donc probable qu'elles ont été fabriquées par les comtes ou vicomtes de Bourges, qui, recevant ou usurpant le droit de monnayage, ont continué un type déjà consacré.

Le Berry fut érigé en duché-pairie par le roi Jean, en 1360, en faveur de son fils Jean. On ne connaît point de monnaies de ce prince, et c'est à tort que Duby (pl. LII, n° 4) lui attribue un mouton d'or. Cette pièce a ensuite été donnée aux ducs de Bourgogne, puis revendiquée à plus juste titre par le Brabant.

Un grand nombre de seigneurs particuliers du Berry ont fait frapper monnaie. La numismatique de cette province est donc riche. Les types étant très variés, je renvoie à chaque seigneurie pour les faire connaître.

Aucune monnaie signée des comtes ou vicomtes du Berry n'est venue jusqu'à nous; pourtant j'en donne la chronologie. Le hasard peut faire surgir quelque denier inconnu, et il est bon que les numismatistes soient préparés contre toute éventualité.

COMTES DE BOURGES.

CHUNIBERT, 763—778.
HUMBERT, 778.
STURE ou STURMIUS.
WIFRED, ÉGRIF ou ACFRED, 828—838.
GÉRARD, 838—872.
BOSON, 872—878.
BERNARD, 878—879.
GUILLAUME-LE-PIEUX, 886—918.
GUILLAUME II LE JEUNE, 918—927.

VICOMTES DE BOURGES.

GEOFFROI-PAPABOS, 927.
GEOFFROI II BOSBERAS.
GEOGFROI III LE NOBLE, 1012—1037.
GEOFFROI IV LE MESCHINS.
ÉTIENNE, 1061.
EUDES ARPIN, 1100 ou 1101.

MONNAIES DES VICOMTES.

644. + LOTЄRIVS REX. Croix. — ℞. BITVRICES CIVIT. Monogramme de Lothaire.
Denier d'argent : 24 gr.

645. Mêmes légendes et types. La légende du droit est rétrograde.
Denier d'argent : 23 gr. Pl. VIII, n° 1er.

646. LOTERIVS REX. Croix. — ℞. BITVRICES CIVITAS. Temple.
Denier d'argent : 23 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

647. Mêmes légende et type. — ℞. BITVRICES CIVIT. Temple.
Denier d'argent : 23 gr. 1/2.

648. + Mêmes légende et type. — ℞. BITVRCES CIVITAS. Temple.
Denier d'argent : 23 gr.

649. ✝ LOERIVS REX. Croix. — ℞. BITVRICES CIVITAS. Temple.
Denier d'argent : 24 gr.

650. ✝ LOTERIVS REX. Croix. — ℞. BITVRICES CIVIT. Temple.
Obole d'argent : 10 gr. 1/2. Pl. VIII, n° 3.

Ces six monnaies proviennent, ainsi que je viens de le dire, de l'enfouissement de Châteauneuf, dont M. Cartier a rendu compte dans la *Revue num.* de 1851, p. 224.

Grâce à l'obligeance de M. Berry, conseiller à la cour d'appel de Bourges, j'ai reçu un spécimen de toutes les monnaies qui composaient ce dépôt, et, avant de connaître l'opinion du savant directeur de la *Revue*, j'étais arrivé aux mêmes conclusions que lui, à savoir que les monnaies au nom de Lothaire trouvées à Châteauneuf doivent entrer dans la même catégorie que celles de Nevers au nom de Louis, Limoges au nom de Eudes, Melle au nom de Charles. Il est à remarquer que, par une singulière coïncidence, toutes ces monnaies se sont trouvées réunies au même dépôt.

M. de Longpérier, en décrivant un denier de Lothaire au monogramme (*Catalogue Rousseau*, n° 538), avait avancé que cette monnaie lui paraissait frappée cinquante ans après la mort de ce prince. L'étude du dépôt de Châteauneuf est venue lui donner complétement gain de cause, puisque la composition de cet enfouissement prouve qu'il a eu lieu vers le milieu du XI^e^ siècle.

Dans son *Manuel de numismatique*, M. Barthélemy admet aussi cette classification. Elle peut donc être regardée comme suffisamment prouvée, et les vicomtes de Bourges ont pleinement droit à revendiquer la fabrication de ces curieuses monnaies.

L'obole au type du temple était inconnue. Un seul exemplaire du denier au même type existait dans la collection d'Assy. Le dépôt de Châteauneuf comprenait près de trois cents deniers et environ dix oboles. Malgré ce nombre, les monnaies de Lothaire garderont toujours un certain degré de rareté, à moins que de nouvelles découvertes n'en fassent surgir encore. Je crois que l'on peut poser en principe ce qui a déjà été observé à l'égard des monnaies romaines; c'est que, lorsqu'une monnaie est très rare et offre un haut degré d'intérêt, une découverte postérieure ne diminue ce degré de rareté que momentanément, et que cette monnaie ne tarde pas à reprendre un prix assez élevé.

—

CHATEAUROUX.

Selon les chroniqueurs, la ville de Châteauroux aurait eu pour fondateur, vers le milieu du X^e^ siècle, Raoul-le-Large, qui y bâtit un château fort. Ses premiers maîtres furent les seigneurs de Déols, que l'on croyait issus de la famille des ducs d'Auvergne. Cette seigneurie leur resta jusqu'en 1176, qu'elle passa dans la maison de Chauvigny par le mariage de Denise de Déols, fille unique de Raoul VII et nièce de Henri II,

roi d'Angleterre, avec André de Chauvigny. En 1188, Philippe-Auguste s'empara de ce domaine, qui retourna, peu de temps après, à la maison de Chauvigny. Charles VIII l'érigea en comté, le 16 juillet 1497, en faveur d'André de Chauvigny, quatrième du nom, vicomte de Brosse.

La monnaie des seigneurs de Châteauroux, qui portaient le titre de barons de Châteauroux et de seigneurs de Déols, a pendant longtemps porté ce dernier nom, qui est celui d'une abbaye importante, située à peu de distance de la ville de Châteauroux, et qui plus tard fut appelée Bourgdieu. On pense que l'atelier monétaire des comtes de Châteauroux y était placé. L'étoile d'abord à cinq, puis à six pointes, a été le type constant de ces monnaies. Ce type est fort ancien, puisqu'on le trouve sur des monnaies gauloises. Lors de l'avénement de la branche de Chauvigny, l'étoile fit place aux fusées, armoiries de cette maison. Ce fut aussi à la même époque, c'est-à-dire dans le courant du XIII^e^ siècle, que le nom de Déols fut remplacé par celui de Châteauroux *(Castrum Radulphi)*.

SEIGNEURS DE CHATEAUROUX.

RAOUL-LE-LARGE.
RAOUL-LE-CHAUVE, 952.
EUDES-L'ANCIEN, 1012.
RAOUL III LE PRUDENT, 1037.
RAOUL IV L'ENFANT, 1052.
RAOUL-THIBAUT, 1058.
RAOUL V LE VIEIL, 1100.
EBBES.
RAOUL VI, 1160.
DENISE et ANDRÉ DE CHAUVIGNY, 1176.
PHILIPPE-AUGUSTE, 1188.
GUILLAUME DE CHAUVIGNY, 1203.
GUILLAUME II, 1233.
GUILLAUME III, 1270.

EUDES-L'ANCIEN, 1012—1037.

651. VCOC et un signe formé d'une espèce de râteau à trois pointes, suivi de quatre besants. Croix dans un grenetis. — ℟. COC et trois besants. Les lettres sont divisées par le même signe qui suit la légende des droits; étoile à cinq pointes arrondies.

Denier d'argent : 23 gr. Pl. VIII, n° 4.

M. Fougères, qui, dans le *Catalogue de la collection Faure*, a décrit cette monnaie d'après cet exemplaire, y lit VDOD. Cette lecture ne paraît pas exacte. Le premier caractère est-il bien un V? Ce qu'il y a de certain, c'est que les deux D prétendus sont réellement des C, à moins qu'on n'en veuille faire des portions de D retournés. D'après cela, quelle interprétation donner à ces lettres, dont trois se trouvent reproduites au revers? C'est ce que je ne saurais décider. Dans cette incertitude, j'ai cru devoir laisser ce denier à Eudes-l'Ancien, qui, plus que tout autre, a droit à le revendiquer. C'est, dans tous les cas, un des premiers monuments du monnayage des seigneurs de Châteauroux.

EBBES.

652. + ЄBODЄ .. Croix. — ℞. DOLIS : : Étoile à trois pointes ayant au centre un besant. BERRY.
Denier de billon : 17 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 9.)

653. Mêmes légendes et types, sauf qu'il y a ЄDO. Les caractères sont plus grêles.
Denier d'argent : 19 gr.

RAOUL IV, V OU VI, DE 1058 A 1176.

654. + RADVLFVS. Croix. — ℞. + DЄDOLI∽. Étoile à six pointes.
Denier d'argent : 18 gr. (LELEWEL, pl. IX, n° 3.)

655. + KADVLFV∽. Croix. — ℞. + DЄDOLI∽. Même type.
Denier de billon : 19 gr.

656. + Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 7 gr. (DUBY, pl. CIX, n° 3.) — Variété, pl. VIII, n° 5.

L'empreinte de Duby étant fort mauvaise, j'ai cru devoir reproduire cette obole, qui est d'ailleurs une variété assez distincte de celle qu'il a publiée.

657. + RADVLFVS. Croix. — ℞. + DЄDOLIS. Même type.
Denier d'argent : 17 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. VII, n° 4.)

657 *bis*. Mêmes légende et type. — ℞. DEDOLI∽. Même type.
Denier de billon : 15 gr.

658. + RADVLFV∽. Légende droite. Croix. — ℞. DEDOLI∽ en légende rétrograde. Même type.
Denier de billon : 15 gr.

659. + RADVLFVS. Croix. — ℞. + RADVLFVS. Croix.
Denier de billon : 15 gr.

Ce dernier denier est sans doute une erreur monétaire. C'est la contre-partie des deniers publiés dans la *Revue*, 1843, pl. XVIII, n° 3, où la légende DEDOLIS se trouve reproduite des deux côtés. Il y a, du reste, à faire observer que cet accident se retrouve sur deux deniers à l'E ordinaire, ce qui fait supposer qu'ils sont contemporains. Leur poids est d'ailleurs identique. On n'a point encore essayé de donner la classification des monnaies au nom de Raoul. Il faudrait, pour le faire utilement, pouvoir étudier quelques dépôts monétaires. Il appartient aux amateurs du Berry de se livrer à un pareil travail.

PHILIPPE-AUGUSTE, 1187—1195.

BERRY. 660. + R€X FILIPVS. Croix. — ℞. + D€DOLIS. Même type. Au centre de l'étoile, un annelet.

Denier d'argent : 19 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. VII, n° 3.)

GUILLAUME Ier, 1203—1233.

* 661. + GVILERMVS. Croix. — ℞. DEDOLI entre les branches d'une étoile à six pointes ; au centre, un croissant renversé.

Denier d'argent : 17 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. XI, n° 1er.)

* 662. + GVILERMVS. Croix cantonnée d'un lys aux 1er et 4e. — ℞. + DE DOLIS. Étoile à six pointes ; un lys au centre.

Denier d'argent : 21 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 10.)

L'attribution de ces deux monnaies à Guillaume Ier me paraît certaine. Le premier provient du dépôt de Mareuil, ce qui lui donne une date authentique ; le second a un type identique avec un autre denier frappé à Issoudun, et qui appartient avec certitude à Guillaume Ier.

GUILLAUME II, 1233—1270.

* 663. + GVILEMVS DOM. Croix cantonnée d'un lys aux 2e et 3e. — ℞. CASTRI RADVLFI. Dans le champ, DNS en légende rétrograde ; au-dessus, un signe ressemblant à l'oméga ; en dessous, un croissant renversé.

Denier d'argent : 15 gr. 1/2. (*Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 12.)

664. + GVILL' DOMINVS. Croix cantonnée au 2e d'un signe indéterminé, l'oméga dégénéré ? — ℞. CASRI RADVL'FI. Fusées de Chauvigny.

Denier d'argent : 15 gr. (*Ibid.*, n° 11.)

665. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix est cantonnée au 1er.

Denier d'argent : 21 gr.

Ce dernier denier appartient peut-être à Guillaume III.

GUILLAUME III, 1270.

666. + GVILL' DOMINVS. Croix cantonnée d'un astérisque au 4e. — ℞. + CASTRI RADVRFI. Même type.

Denier de billon : 16 gr. Pl. VIII, n° 6.

Ce denier, par son faible poids et la variation du type, me paraît devoir être donné avec quelque certitude à Guillaume III.

SEIGNEURIE D'ISSOUDUN.

C'est seulement vers le commencement du XIe siècle que nous voyons les sires de Déols prendre le titre de seigneurs d'Issoudun. Un siècle plus tard, cette branche se fondit dans celle de Chauvigny. Dans cet intervalle, Philippe-Auguste s'empara d'Issoudun et le céda à Richard-Cœur-de-Lion, qui l'occupa de 1188 à 1194, mais non sans interruption, car il le perdit et le regagna à diverses fois.

La numismatique d'Issoudun s'est singulièrement enrichie depuis quelques années. Des découvertes récentes sont venues, qui ont anéanti l'opinion que l'on avait que les seigneurs particuliers du Berry ne frappèrent pas de monnaies antérieurement à l'anéantissement de la maison des vicomtes de Bourges. Cette opinion ne peut plus se soutenir; outre les monnaies récemment publiées, celles que je vais faire connaître le démontreront jusqu'à l'évidence.

Le type de ces monnaies n'a point varié; c'est toujours une espèce d'M dans le champ, avec un trait au-dessus; un annelet ou un croissant au-dessous. Ce type a été diversement interprété. M. Cartier a voulu y voir le mot MONETA en monogramme, ce qui ne paraît pas acceptable. Selon M. Lelewel (T. Ier, p. 165), ce serait un reste du monogramme odonique. La démonstration qu'il en donne a beaucoup de vraisemblance et s'accorde d'ailleurs avec le principe que tout type nouveau dérive presque toujours d'un type ancien.

SEIGNEURS D'ISSOUDUN.

EUDES Ier, 1012.
EUDES II.
RAOUL Ier, 1085.
GEOFFROI, 1092.
RAOUL II, 1127.
EUDES III, 1164.
EUDES IV, 1165.
RAOUL III, 1199.
MAHAUT et GUILLAUME DE CHAUVIGNY, 1212.
GUILLAUME II, 1235.
GUILLAUME III, 1272.

MONNAIES ANONYMES.

667. + V... ꟻIS. Type d'Issoudun. Un O au-dessus. — R̂. + X€ . IS... Croix.
Denier d'argent : 15 gr. Pl. VIII, n° 7.

668. + DTRꟻS + V. Même type. — R̂. + ODO + I€X. Croix.
Denier d'argent : 19 gr. Pl. VIII, n° 8.

669. + DT . RES + V. Même type. — R̂. + ODR + X€T. Même type.
Denier d'argent : 19 gr. Pl. VIII, n° 9.

670. + DTR · €S + V. Même type. — R̂. + ODR + X€ · T. Même type.
Obole d'argent : 9 gr. 1/2. Pl. VIII, n° 10.

BERRY. 671. + DT · RES + V. Même type. — ℞. + ODO + XЄR. Même type.
Obole d'argent : 10 gr. 1/2. Pl. VIII, n° 11.

672. + SƎꓤ + ... V. Même type. — ℞. + Oᗡ ... TƎX. Même type.
Obole d'argent : 9 gr. 1/2. Pl. VIII, n° 12.

En rendant compte (*Revue num.*, 1846, p. 321 et suiv.) de la découverte faite, en 1843, près de Rome, de monnaies du XI^e siècle, M. Cartier fait connaître une obole d'Eudes-l'Ancien, comme seigneur d'Isssoudun, et se félicite de pouvoir faire remonter d'un siècle le monnayage de cette ville. Voici de nouvelles monnaies qui probablement reculeront encore cette fabrication. Il est vrai que sans ce type, qui bien évidemment est celui d'Issoudun, on serait fort embarrassé pour leur détermination ; car il est fort difficile de tirer parti des légendes. M. Duchalais, dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France*, est le premier qui ait signalé ces monnaies ; mais il ne les décrit pas. Il se contente de dire qu'on y voit à peine le nom latin de la ville : EXSOLDVNI. L'examen attentif des six monnaies qui précèdent, et qui sont de bonne conservation, ne confirme pas la lecture de M. Duchalais. Je crois qu'on doit y voir : ODO REX et aussi les débris de la légende GRA · DI REX. J'ai fait exprès figurer ces six variétés de deniers et d'oboles. Qu'on jette les yeux sur ces dessins et l'on verra que ma proposition n'est pas invraisemblable. Si, comme je le pense, elle est admise, ce serait la confirmation de l'allégation de M. Lelewel, qui avance, comme je l'ai dit, que le type d'Issoudun est la dégénérescence du monogramme d'Eudes [1].

EUDES III, 1167—1199.

673. + ODO DN—S. Croix cantonnée d'un croissant aux 2^e et 3^e. — ℞. ЄXOLDVNI. Type d'Issoudun. En bas, un croissant renversé.
Denier d'argent : 15 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. VII, n° 2.)

RICHARD-COEUR-DE-LION, 1195—1199.

674. + RICARD' REX. Croix simple. — ℞. ЄXOLDVNI. M oncial fermé par le bas ; en dessous, un annelet.
Denier d'argent : 15 gr. (*Ibid.*, n° 1^er.)

RAOUL III, 1199—1212.

* 675. RADVLFVS. M oncial non fermé et annelet. — ℞. XOLIDVNI. Croix cantonnée d'un annelet aux 1^er et 3^e.
Denier d'argent : 19 gr. (*Revue num.*, 1841, pl. XV, n° 4.)

---

[1] M. B. Fillon est d'un avis tout différent. Il considère bien le type comme une dégénérescence d'un monogramme qu'il croit être celui de Raoul, mais il veut voir dans les légendes des monnaies décrites plus haut une altération de celles d'Eudes I^er. Selon lui, ces légendes primitives étaient ainsi conçues : ODO SENIOR — EXOLDVNI CASTRI, et auraient été employées très longtemps, mais promptement altérées.

GUILLAUME Ier, 1212.

676. + GVILERMVS. Croix cantonnée d'un lys aux 1er et 4e. — ℞. + ... XOLDVNI. BERRY.
Étoile à six pointes ; au centre, un annelet.
Denier d'argent : 17 gr. Pl. VIII, n° 13.

On doit être étonné de trouver le type de Déols sur un denier au nom d'Issoudun. Guillaume était, il est vrai, en même temps sire de Châteauroux et d'Issoudun. (V. les nos 661 et 662.) Cette particularité n'en est pas moins insolite. Ce denier n'a, dans tous les cas, pu être frappé qu'après l'année 1212, époque du mariage de Guillaume Ier avec Mahaut, sœur de Raoul III de Déols. L'identité du style et de la fabrique avec le n° 662 ne permet pas de l'attribuer à d'autre prince qu'à Guillaume Ier.

—

COMTÉ DE SANCERRE.

En 1014, Eudes le Champenois, comte de Blois et de Champagne, acquit par échange de Roger, son frère, évêque de Beauvais, le comté de Sancerre, en lui donnant en retour sa part du comté de Beauvais. Ses descendants, comtes de Blois et de Champagne, furent aussi comtes de Sancerre jusqu'à Thibaut-le-Grand, qui, en 1152, donna ce dernier comté en partage à Étienne, son fils. La postérité d'Étienne jouit de Sancerre jusqu'au commencement du xve siècle, que cette seigneurie passa dans la maison d'Auvergne. Revendiquée vers la fin de ce même siècle par la maison de Beuil, elle lui fut adjugée par arrêt du parlement de Paris. La famille de Bourbon-Condé l'acquit des de Beuil en 1640.

Le type des monnaies de Sancerre n'a point varié ; on y voit toujours une tête de profil ou de face, qui a la prétention de rappeler celle de Jules César, dont elle porte le nom. Selon la chronique, ce général aurait fondé Sancerre, ou tout au moins s'y serait arrêté après la prise de Nevers. De là le souvenir reconnaissant ou commémoratif des habitants de Sancerre, que les seigneurs ont perpétué sur leurs monnaies. L'étoile que l'on voit sur ces monnaies est un souvenir encore du dictateur romain, puisqu'elle rappelle la fameuse comète qui apparut après sa mort. Enfin le nom de *Sacrum Cesaris*, donné à cette ville, prouve encore davantage sa noble origine. Au dire de La Thaumassière, Étienne, fils de Thibaut de Champagne, serait l'auteur de cette innovation.

COMTES DE SANCERRE.

EUDES II DE CHAMPAGNE, 1014.
ÉTIENNE II ET THIBAUT III, 1037.
THIBAUT III seul, 1047.
HUGUES Ier, ÉTIENNE Ier, 1089.
THIBAUT IV LE GRAND, 1091.
ÉTIENNE II DE CHAMPAGNE, 1152—1191.
GUILLAUME II, 1191—1218.
LOUIS Ier, 1218—1268.

BERRY. JEAN Ier, 1268—1280.
ÉTIENNE II, 1280—1306.
JEAN II, 1306—1326.
LOUIS II, 1326—1346.
JEAN III, 1346—1403.
MARGUERITE, 1403—1419.

ÉTIENNE II DE CHAMPAGNE ET Ier DE SANCERRE.

677. + IVLIVS CESA · R · Tête de profil à droite, couverte d'une espèce de mitre. — ℞. STЄPHANVS COMЄ. L'N et l'V sont liés. Croix cantonnée d'un point aux 3e et 4e.
Denier de billon : 17 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 1er.)

678. Mêmes légende et type. La tête a une longue barbe. — ℞. STEPhANVS COMES. Même type.
Denier de billon : 19 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

679. Mêmes légende et type. Tête imberbe. — ℞. + STEPhANVS COME.
Denier de billon : 18 gr.

680. Mêmes légende et type. — ℞. SEPhAIVS COME. Même type.
Denier de billon : 19 gr.

Les nombreuses variétés de coin des deniers à ce type et la grande différence que l'on remarque dans leur fabrique et leur aloi, feraient supposer que ce monnayage a pu être continué. Cette observation, que je crois très fondée, ferait tomber d'elles-mêmes les discussions qui se sont élevées au sujet de leur attribution à Étienne Ier ou à tel autre seigneur de Sancerre. Dans tous les cas, les pièces signées et celles qui sont anonymes appartiennent toutes à une période peu étendue.

681. + IVI · VS CESA · R · Tête mitrée de profil à gauche. — ℞. SEPhA · NVS COM. Même type.
Denier de billon : 14 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 3.)

682. Mêmes légende et type. — ℞. ... ANVS COME.
Obole de billon : 7 gr. (*Ibid.*, n° 3 *bis*.)

MONNAIES ANONYMES.

683. IVLIVS CESAR. Tête mitrée de face entre deux étoiles. — ℞. + SACRVM ESARI. Croix cantonnée des lettres Z au 1er et C au 3e.
Denier de billon : 17 gr. (DUBY, pl. CII, n° 1er ; LELEWEL, pl. VIII, n° 26.) Copie du premier dessin qui est assez exact. Le mien diffère par la position de l'S qui est retourné. Pl. VIII, n° 14.

On a disserté à différentes fois sur la signification des lettres qui cantonnent la croix du revers. Sans vouloir nier qu'elles puissent être expliquées, ainsi que l'a fait M. Lelewel, par *signum crucis*, j'émettrai une observation que je suis étonné de n'avoir

pas vu faire jusqu'à présent; c'est que ces deux lettres ainsi placées sont justement celles qui manquent dans la légende pour compléter les mots SACRVM CESARIS. Il faut donc supposer au compositeur du type une double intention, ce qui n'est pas tout-à-fait impossible. J'ajouterai encore que ces deux lettres formant les initiales de SACRVM CESARIS, il ne faut peut-être pas leur chercher d'autre signification.

La forme des V et des A doit faire placer ce denier à la fin du XII^e^ siècle au plus tard.

684. + IVLIVS CESoAoR. Tête mitrée de profil à gauche. Devant, un croissant; derrière, une étoile. — ℞. + SACRVM CESARIS. Croix cantonnée au 2^e^ d'un lys, au 3^e^ d'une étoile.

Denier de billon : 18 gr. (DUBY, pl. CII, n° 3.)

Fin du XII^e^ siècle.

684 *bis*. + IVLIVS CESAR. Tête de profil à gauche couverte d'une couronne à trois lys. — ℞. + SACRAM CESARIS. Croix simple.

Denier de billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

Commencement du XIII^e^ siècle.

Toutes les monnaies de Sancerre sont peu communes; je ne les ai jamais trouvé mélangées avec d'autres monnaies dans les enfouissements. Les deniers au profil à gauche sont les plus rares. L'obole ne se trouve que dans peu de collections.

—

CHARENTON.

Charenton est un fief du Berry que Duby avait mal à propos placé dans le Bourbonnais. Ses premiers seigneurs appartenaient à la maison de Déols. Il passa dans celle de Courtenay par Isabelle, veuve de Renaud de Montfaucon. Louis I^er^ de Sancerre en fit l'acquisition vers le milieu du XIII^e^ siècle. Depuis cette époque, la chronologie de ses seigneurs se confond avec celle des comtes de Sancerre.

La numismatique de cette petite seigneurie est assez remarquable en ce que les types ont assez souvent varié. Renaud de Montfaucon imita d'abord les espèces des comtes de Nevers, ce qui s'explique par son alliance avec eux. Lorsque Louis de Sancerre eut acquis Charenton, il s'empressa d'y faire battre monnaie; et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'au lieu d'adopter le type de Sancerre, il y mit celui de Champagne, qui représentait l'origine de sa famille, tandis que sur les monnaies de son fief principal (Sancerre) cette représentation n'a jamais eu lieu. Son successeur, Étienne III, changea complétement le type en y mettant l'écusson de ses armes et, en souvenir du type sancerrois, la comète de Jules César.

SEIGNEURS DE CHARENTON.

BERRY.

EBBES DE DÉOLS, 6e fils de RAOUL II DE DÉOLS.
EBBES II.
EBBES III.
EBBES IV, 1119.
EBBES V, 1136.
EBBES VI, 1160.
EBBES VII, 1171.
RENAUD DE MONTFAUCON et ISABEAU DE COURTENAY, 1194.
ISABEAU DE COURTENAY, veuve en 1244.
GUILLAUME DE COURTENAY.
LOUIS Ier DE SANCERRE.
JEAN Ier, 1268.
ÉTIENNE III, 1280.

Voir ci-dessus la suite des seigneurs de Sancerre.

ÉTIENNE III DE SANCERRE ET CHARENTON, 1280—1306.

685. + STP · DE · SANCERE · Croix cantonnée d'une étoile au 1er. — ℟. DE CARENTON; dans le champ, MON; au-dessus, une abréviation ayant la forme d'un oméga; au-dessous, un petit écu portant une bande.

Denier de billon : 16 gr. (*Rev. num.*, 1843, pl. XV, n° 10.)

M. Barthélemy, à qui j'emprunte la description de cette monnaie, l'a fait connaître dans la *Revue* d'après cet exemplaire. Son attribution me paraît bien appuyée.

Je ne sais si l'on a retrouvé les deniers au type nivernais et champenois publiés par Duby. Dans tous les cas, les monnaies de Charenton sont excessivement rares.

—

BROSSE.

La chronologie des seigneurs de Brosse est assez difficile à débrouiller, d'autant plus qu'elle se confond avec celles des comtes de Châteauroux et des seigneurs d'Huriel. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* n'en font pas mention. Je ne puis donc que renvoyer aux tableaux donnés par M. Barthélemy, dans son *Manuel de numismatique*.

Jusqu'à présent on ne connaissait de monnaies qu'au nom de la branche de Brosse et Huriel. Duby, il est vrai, donne (pl. LXXI) un denier d'André de Chauvigny avec le titre de Brosse seul; mais cette monnaie n'a pas été retrouvée. Toutes celles jusqu'ici publiées sont, sans qu'on ait pu en donner une raison plausible, au type appelé chartrain, auquel est adjoint la gerbe, emblème héraldique de la maison de Brosse. A cet égard, M. Cartier a fait observer que cet emblème de la gerbe était une réminiscence, et qu'André de Chauvigny, qui l'a mis sur ses monnaies, avait pour mère Jeanne de Châtillon, fille de Guy III, comte de Saint-Pol. Or, on sait que les comtes de Saint-Pol ont la même gerbe sur leur écusson.

La curieuse monnaie que je vais faire connaître, et que je dois à l'obligeance de M. Barthélemy, offre un changement de type tout-à-fait radical.

ANDRÉ DE CHAUVIGNY, 1317.

686. + ANDR' D' ChAVVIGNI. Écusson remplissant le champ. Au 1er quartier, les trois hermines de Bretagne? aux trois autres, l'échiquier de Dreux. — ℞. + VICЄ-COMЄS BRVCIЄ. Croix cantonnée d'un N au 2e.

Denier d'argent : 18 gr. Pl. VIII, n° 15.

Comme on le voit, le type de ces deniers est absolument celui des monnaies de Jean III, vicomte de Limoges, après qu'il fut devenu duc de Bretagne, en 1312. Non content de prendre les hermines de Bretagne et l'échiquier de Dreux, André de Brosse, pour que la ressemblance soit plus complète, ajoute encore dans les cantons de la croix la lettre N, initiale de la ville de Nantes.

Je dois pourtant faire une observation, c'est que sur mon denier l'endroit le plus important est fruste et qu'il n'est pas possible de déterminer d'une manière certaine ce qu'il y a de porté au franc-quartier; il y avait peut-être trois gerbes. Pourtant je ne le pense pas. Les seigneurs de Brosse descendaient des vicomtes de Limoges, et peut-être voudra-t-on voir dans l'adoption tu type limousin, faite par André de Chauvigny, une réminiscence de cette origine, opinion que je crois néanmoins peu probable. La copie est tellement parfaite qu'il faut, ainsi que nous en trouvons tant d'exemples, trouver l'explication de ce fait uniquement dans la raison commerciale. Du reste, ce monnayage ne fut sans doute qu'un essai et les produits doivent en être restés fort rares. Je ne connais pas d'autres exemplaires de ce denier.

On retrouvera les seigneurs de Brosse quand je parlerai des monnaies d'Huriel.

—

CHATEAU-MEILLANT.

On ne connaît les seigneurs de Château-Meillant qu'à dater du XIe siècle. Ils étaient de la maison de la Roche-Guillebaut. Dans le siècle suivant, cette terre passa, probablement par suite d'alliance, dans la maison de Déols; au XIIIe, dans celle de Bomès, par le mariage de Mahaut de Déols avec Robin de Bomès; en 1282, dans celle de Sully, par le mariage de Marguerite de Bomès avec Henri, seigneur de Sully, onzième du nom; en 1400, dans celle d'Albret, par le mariage de Marie de Sully avec Charles, seigneur d'Albret, connétable de France; enfin, en 1456, dans la maison de Nevers, par le mariage de Marie d'Albret avec Charles de Bourgogne, seigneur de Nevers.

Les seules monnaies des seigneurs de Château-Meillant connues jusqu'à présent ne remontaient qu'à la fin du XIIIe siècle; encore ne les trouve-t-on que dans l'ouvrage de Duby (pl. CIX); elles appartiennent à Marguerite de Bomès et ont pour type un lion

BERRY. debout, assez semblable à celui que l'on voit sur les monnaies de Nevers. Je me félicite de pouvoir faire reculer ce monnayage de plus d'un siècle.

SEIGNEURS DE CHATEAU-MEILLANT.

EUDES DE DÉOLS, 2e fils d'EBBES II, 1176.
RAOUL DE DÉOLS.
EBBES, son frère.
MAHAUT DE DÉOLS et ROBIN DE BOMÈS.
MARGUERITE DE BOMÈS et HENRI II DE SULLY, 1282—1323.

MONNAIE ANONYME.

687. + CHASTELLOM. Croix pattée bordée de perles et cantonnée de huit petits annelets deux par deux. — ℞. + MELHIARES. Tête barbue de face, semblable à celle des *barbarins* de Limoges.

Denier de billon : 18 gr. 1/2. (*Rev. núm.*, 1841, pl. Ire, no 8.)

EBBES DE DÉOLS (XIIIe SIÈCLE).

688. + EBO DEDOLIS. Même type. — ℞. MELIANVS. Même type.

Denier de billon : 17 gr. Pl. IX, no 1er.

Comme on le voit, le type de ces deniers est tout-à-fait copié sur celui des *barbarins* de Limoges. Cette nature de monnaie a eu trop de faveur pendant un siècle et demi pour que l'on soit étonné de voir les princes voisins s'emparer de ce type.

En publiant le premier de ces deniers avec une autre variété que je ne possède pas (*Revue num.*, 1841, p. 33), M. Cartier n'a pas osé leur donner une attribution certaine. Il propose bien Château-Meillant, mais il ne s'attache pas plus à cette localité qu'à deux ou trois autres qu'il met aussi en avant. Il finit par dire « qu'il se borne à regarder ces pièces comme des monnaies limousines, de vrais *barbarins* à l'effigie de saint Martial, qu'on ne doit pas chercher à classer à une autre province. »

La monnaie d'Ebbes, que je fais connaître, détruit cette dernière hypothèse. Ebbes de Déols était seigneur de Château-Meillant. Il vivait justement au commencement du XIIIe siècle, à l'époque où le cours des *barbarins* était le plus étendu. C'est donc avec toute certitude qu'on peut lui attribuer le second denier. Ce point admis, il n'y a plus de difficulté pour le premier, qui évidemment appartient à la même seigneurie.

—

MEHUN-SUR-YÈVRE.

Mehun a eu des seigneurs particuliers dès le Xe siècle. Étienne est le premier que l'on connaisse. Au XIIe, cette seigneurie passa dans la maison de Courtenay par le mariage de Mahaut, dame de Mehun (1197), avec Robert de Courtenay, et au XIIe, dans

celle d'Artois par le mariage d'Amicie de Courtenay avec Robert II, comte d'Artois, fils de Robert de France, frère de saint Louis. Confisquée, en 1342, par Philippe de Valois sur Robert III, qui avait trahi son roi pour se vendre aux Anglais, le fief de Mehun resta réuni à la couronne. BERRY.

On ne possède des monnaies de Mehun que sous la branche d'Artois. C'est un seul denier au type du chatel ayant une forme particulière. Duby (pl. CIX) donne aussi un denier de Robert d'Artois, avec la légende du droit en français. Son empreinte étant tirée du *Recueil* de de Boze et du *Manuscrit* de saint Victor, il y a lieu à s'en défier, et ce pourrait bien être la même monnaie que je vais décrire.

Je manque de renseignements pour donner d'une manière certaine la chronologie des seigneurs de Mehun.

ROBERT II D'ARTOIS, 1298—1315.

689. + ROBERTI · ATBATES. Croix. — ℟. DNI · DE · MAGDVNO. Chatel surmonté de trois tours à deux créneaux.

Denier d'argent : 17 gr. (*Rev. num.*, 1838, pl. XI, nº 6.)

Quatre de ces deniers ont été trouvés au trésor de Saint-Maixent. Ils étaient et sont toujours restés rares. En rendant compte de cette découverte, M. Cartier (*Rev. num.*, 1838, p. 288) a parfaitement établi que cette monnaie ne pouvait appartenir qu'à Robert III d'Artois.

VIERZON.

Vierzon, comme presque toutes les seigneuries de France, n'était dans l'origine qu'un château. Il appartenait aux comtes de Chartres et fut détaché de leur domaine, au Xe siècle, en faveur de seigneurs particuliers dont le premier connu est Humbaud, dit le Tortu, qui vivait sous Hugues Capet, et qui transmit ce bien à ses descendants. Jeanne, dame de Vierzon, fille unique d'Hervé III, en épousant, vers 1280, Geoffroi de Brabant, fit passer la seigneurie de Vierzon dans cette famille. Geoffroi périt à la bataille de Courtrai, en 1302. Marie de Brabant, l'aînée de ses filles, eut Vierzon en partage, et à sa mort, arrivée en 1330, le transmit à sa sœur Elisabeth, qui avait épousé Gérard VI, comte de Juliers. Après quelques phases diverses, qu'il est inutile de poursuivre, ce domaine fut réuni à la couronne par Louis XI. Il a depuis été joint au duché de Berry.

Les premières monnaies de Vierzon ont été anonymes. Diverses interprétations ont été données à leur type. Lelewel, qui pourtant s'est occupé spécialement des types, n'en parle pas dans son savant ouvrage sur la numismatique du moyen-âge.

M. Cartier voudrait voir dans l'espèce de trophée qui compose ce type la forme d'un H et le monogramme de Hervé. Si cette opinion était admise, on pourrait tout

aussi bien, à mon avis, appliquer cette lettre au nom d'Humbaud, qui paraît avoir été la souche des seigneurs de Vierzon. S'il n'a pas frappé monnaie lui-même, ce qui est supposable, peut-être aurait-on voulu consacrer son souvenir.

Dans ses *Considérations sur l'histoire monétaire de la France*, M. B. Fillon a émis une idée encore plus hardie. Selon lui, le type de Vierzon serait une dégénérescence de la tête chinonaise, qui plus tard a formé le type appelé chartrain. Quoique cette opinion ait été admise par M. Barthélemy, dans son *Manuel de numismatique*, je ne saurais m'y rallier, ainsi que je l'ai déjà dit.

Lorsque la seigneurie de Vierzon passa dans la maison de Brabant, cette famille s'empressa de changer le type et d'y mettre ses armes, qui, du reste, ont une complète ressemblance avec le lion que l'on trouve sur les monnaies des comtes de Nevers.

SEIGNEURS DE VIERZON.

HUMBAUD Ier, 970.
HUMBAUD II.
HUMBAUD III LE TORTU, 1000.
GEOFFROI Ier, 1031.
ARNOUL, 1040.
ARNOUL II, 1110.
GEOFFROI II, 1142.
HERVÉ Ier, 1144.
GUILLAUME Ier, 1164.
HERVÉ II, 1197.
GUILLAUME II, 1219.
HERVÉ III, 1258.
JEANNE DE VIERZON et GEOFFROI DE BRABANT, 1270.
MARIE DE BRABANT, 1362.
ISABEAU DE BRABANT et GUILLAUME III DE JULIERS, 1380.
GUILLAUME IV DE JULIERS, 1393.

MONNAIES ANONYMES.

690. Sans légende. Espèce de trophée d'armes composé de deux palmes disposées de manière à former un H. — ℟. + VIRSIONE. Croix cantonnée d'un lys au 1er et d'un annelet au 4e.

Denier d'argent : 18 gr. 1/2. (*Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 5.)

691. Type semblable, mais différant par les détails. — ℟. Même légende. Croix cantonnée d'un lys aux 2e et 3e.

Denier d'argent : 14 gr. 1/2. (*Ibid.*, n° 6.)

GEOFFROI OU GODEFROI DE BRABANT, 1280—1302.

692. + GODЄFR. Lys. DE BRAB. Croix à pointes copiant celle de Nevers. — ℟. + DNS VIR · SIONIS. Écusson avec le lion de Brabant.

Obole d'argent : 7 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

Cette monnaie est évidemment copiée sur celle des comtes de Nevers.

GUILLAUME, 125...—1303.

693. + GVILLЄRMVS. Croix semblable à celle des monnaies anonymes de Bretagne, c'est-à-dire ancrée à chaque extrémité de manière à former une espèce de rosace. — ℟. VIRSIONIꝏ. Croix simple. BERRY.

Denier de billon : 17 gr. Pl. IX, n° 2.

Cette monnaie a été dessinée par M. Pierquin de Gembloux sur les planches de son histoire monétaire du Berry; mais le texte n'a pas paru. Elle appartient à Guillaume, qui, vers la fin du XIIIe siècle, avait épousé Marie de Brabant, fille de Geoffroi qui précède. Lorsque cette dame hérita de la terre de Vierzon, son mari s'empressa de faire frapper monnaie en son nom personnel. Il mourut en 1303, et sa veuve signa à son tour des monnaies dont nous allons voir un spécimen.

On ne peut expliquer que par la raison commerciale, ou tout autre cause qui nous est inconnue, l'adoption d'un type particulier par Guillaume; tandis que son prédécesseur dans la seigneurie de Vierzon en avait pris un tout différent et que sa veuve est revenue à l'ancien type.

Du reste, l'émission faite par Guillaume fait tout-à-fait exception; aussi les produits en sont-ils fort rares.

MARIE DE BRABANT, 1303—1330.

694. + MARIA · DЄ BRABAN. Croix de revers. — ℟. + DNA VIRSIONIS. Écusson aux armes de Brabant.

Obole d'argent : 8 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 8.)

Imitation des monnaies de Nevers.

Toutes les monnaies de Vierzon sont rares, particulièrement celles qui sont signées.

—

GIEN.

Au commencement du IXe siècle, Charlemagne fit bâtir le château de Gien. Geoffroi de Semur, père de Geoffroi Ier, seigneur de Donzy, possédait cette terre au début du XIe siècle, et la transmit à ses descendants, les barons de Donzy. Hervé IV la céda, en 1199, à Philippe-Auguste, pour 3,000 marcs d'argent du poids de Troyes.

Le type des monnaies de Gien est le même que celui que l'on voit figurer sur les monnaies de Geoffroi d'Anjou. Dans son article sur les monnaies de Gien dans le *Dictionnaire de l'Histoire de France*, M. Duchalais dit que Geoffroi de Semur, comte de Gien, qui vivait à la fin du XIIe siècle, copia les deniers angevins, qui alors avaient un grand cours, et profita de la parité de son nom pour rendre la ressemblance plus

BERRY. parfaite. Ses descendants, qui portaient aussi le nom de Geoffroi, continuèrent le même type.

L'étude que j'ai pu faire de plusieurs dépôts de monnaies angevines, où les deniers de Geoffroi de Gien sont constamment mêlés, confirme l'opinion de M. Duchalais. Il en résulte qu'il devait y avoir quelques points de contact entre ces deux pays, qui ne sont pourtant pas voisins l'un de l'autre. En recherchant l'histoire on en trouverait certainement la raison.

COMTES DE GIEN.

GEOFFROI, avant 1030.
HERVÉ, vers 1055.
GEOFFROI II, vers 1093—1112.
HERVÉ, 1120.
GEOFFROI, 1120.
HERVÉ III.
GUILLAUME GOETZ, 1188.
PHILIPPE, 1191.
HERVÉ IV, 1194.
PHILIPPE-AUGUSTE, 1199.
AGNÈS, 1255.
GAUCHER DE CHATILLON, 1225.
YOLANDE, 1254.
MAHAUT, 1257.
ALIX, 1262, mariée à JEAN DE CHALONS.
GUILLAUME DE CHALONS, 1291.
JEAN DE CHALONS, 1304.
JEAN III, 1346.
JEAN IV, 1366.
LOUIS DE CHALONS, 1379.
MARGUERITE et OLIVIER DE CLISSON, 1388.

GEOFFROI.

695. + GOSEDVS COS. Croix cantonnée de l'alpha au 3e et de l'oméga au 4e. Ces deux signes attachés à la croix. — ℞. + GIEMIS CA. Monogramme renversé de Foulques d'Anjou, identique avec celui de Geoffroi. Le Ɛ placé à gauche est droit; l'O de droite est bien ouvert.

Obole d'argent : 9 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 16.)

696. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le type, les lettres de la légende et la croix du droit sont plus saillants et plus larges.

Obole d'argent : 9 gr.

Je n'ai jamais rencontré les deniers de ces oboles.

697. Mêmes légende et type. L'alpha et l'oméga sont tellement dégénérés que le premier ressemble à un clou et l'autre à un coin. — ℞. Même légende. L'O du monogramme est remplacé par une croisette.

Denier d'argent : 19 gr. (DUBY, pl. LXXIII, n° 1er.)

698. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole d'argent : 7 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 15.)

Il serait inutile de chercher à classer les monnaies de Gien entre tel ou tel prince. C'est évidemment un type perpétué. La différence dans le style de ces monnaies et les variations dans le type accusent un monnayage étendu.

BOISBELLE ET HENRICHEMONT.

La petite principauté de Boisbelle a fait longtemps partie de la sirerie de Sully. Sous Charles V, elle passa dans la maison d'Albret par le mariage de Marie, dame de Sully, avec Charles d'Albret, connétable de France. En 1528, Marie d'Albret, fille de Jean d'Albret, l'apporta dans la maison de Clèves. Henriette de Clèves, mariée à Charles de Gonzague, la fit à son tour entrer dans cette maison. Elle y resta peu de temps, puisqu'en 1597, Charles de Gonzague la vendit à Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, si connu par son attachement à Henri IV. Ce fut lui qui y fit bâtir la ville d'Henrichemont, ainsi appelée du nom de son maître et ami.

Cette ville, qui remplaça Boisbelle, était comme elle une sirerie de franc alleu, dit M. Barthélemy dans son *Manuel de numismatique*. Les Béthune y frappèrent monnaie. On n'en connaît que du grand Sully et de son petit-fils, Maximilien-François, troisième du nom. Il paraît pourtant que ce monnayage fut continué, car on trouve, en 1719, une ordonnance du duc de Sully contre les faux monnayeurs. La principauté de Boisbelle et Henrichement n'a été réunie à la couronne qu'en 1766. Duby, qui nous fait connaître (pl. XXIV) quelques monnaies des princes d'Henrichemont, les attribue toutes à Maximilien III. Il est étonnant qu'il ait commis cette erreur, qu'il était facile de reconnaître en examinant la différence des dates et le peu de ressemblance des bustes des deux princes.

Après les explications que j'ai données ci-dessus, il est presque inutile de donner la liste des seigneurs d'Henrichemont. Je me contenterai de les faire connaître à partir du moment où elle entra dans la maison de Béthune.

PRINCES D'HENRICHEMONT.

MAXIMILIEN Ier DE BÉTHUNE, 1597—1641.
MAXIMILIEN II (FRANÇOIS), mort en 1634, avant son père.
MAXIMILIEN III (FRANÇOIS), 1641—1661.
MAXIMILIEN IV (PIERRE-FRANÇOIS), 1661—1694.
MAXIMILIEN V (PIERRE-FRANÇOIS-NICOLAS), 1694—1712.
MAXIMILIEN VI (HENRI), 1712.

MAXIMILIEN Ier, 1597—1641.

699. MAXI · D · BETHVNE · P · S · D'HENRIC. Buste fraisé à droite. — R. + DOVBLE · TOVRNOIS 1636 · L · Trois lys dans le champ ; au milieu, l'écusson des armes du prince.

Double tournois de cuivre. (DUBY, pl. XXIV, n° 3.)

700. Autre aux mêmes types, avec MAX · 1636 L.

701. Autre, avec MAXI. Six lys et armes dans le champ. 1636 L. (*Ibid.*, n° 4.)

BERRY. 702. Autre, avec MAX · 1636 · L.

703. Autre, avec MAX. Sept lys et demi. 1637 · L.

704. Autre. Mêmes types · 1641 · L.

705. Autre, portant HENRI · 1641 · H.

MAXIMILIEN III (FRANÇOIS), 1641—1661.

706. MAX · F · DE · BETHVNE · P·S · D'HEN. Buste à droite à longs cheveux et sans fraise. — ℞. Mêmes légende et type. 1642 · H.
Double tournois de cuivre. (*Ibid.*, n° 7.)

707. M · F · DE · BETHVNE · P·S · D'ENRICHE. Même type. — ℞. Mêmes légende et type. 1642 H.
Double tournois de cuivre.

Quelle est la signification de la lettre qui suit toujours le millésime de ces deniers? Quant à l'H, on peut supposer que c'est l'initiale d'Henrichemont, où était sans doute placé l'atelier monétaire. Il n'est pas aussi facile de se rendre compte de la présence de l'L. Aucun lieu dont le nom commence par cette lettre ne paraît se trouver dans le ressort de la principauté de Boisbelle. J'avais cru rencontrer l'explication de cette lettre en lisant dans Duby que, en 1635, le prince d'Henrichemont avait donné à un Parisien et à un Lyonnais commission de frapper sa monnaie, et j'avais pensé que ce dernier avait pu mettre sur ses espèces l'initiale de sa ville natale. Ce qui rendait ma supposition un peu plausible, c'est que plus tard cette lettre disparaît sur ces monnaies. Cette explication ne serait plus admissible si, comme l'avance M. Barthélemy dans son *Manuel de numismatique*, cette ordonnance date de l'année 1654. A cette époque, on ne trouve plus de produits du monnayage des princes d'Henrichemont.

NEVERS.

NIVERNAIS. Le Nivernais, dans le partage fait par Louis-le-Débonnaire entre ses trois enfants, fut donné à Pépin, qu'il créa en même temps roi d'Aquitaine. Il ne paraît pas que ce pays ait eu des comtes particuliers avant le x^e^ siècle. Le premier se montre dans la personne de Rathier, qui le tenait sous la dépendance de Bernard-le-Justicier, duc de Bourgogne et comte d'Autun. Par des raisons que les historiens ne font pas connaître, le duc retira à Rathier son comté et le réunit à son domaine. Il l'en détacha plus tard pour le donner à Seguin, qui vivait en 948. Celui-ci étant mort, Otton, roi de Bourgogne, reprit le

comté de Nevers, dont il disposa en faveur de Henri-le-Grand, son frère. C'est à partir de cette époque que cette seigneurie devint héréditaire. Elle passa dans la maison de Clèves par le mariage d'Élisabeth, fille de Jean II de Bourgogne, avec Jean Ier, duc de Clèves, et en la personne d'Engilbert de Clèves, qui, du chef de sa mère, succéda à son aïeul. Érigée en duché, en 1539, en faveur de François Ier de Clèves, elle arriva dans la maison de Gonzague lors du mariage d'Henriette de Clèves avec Louis de Gonzague, en 1564. Le duc Charles III de Gonzague, par contrat du 11 juillet 1659, vendit le duché de Nevers au cardinal Mazarin, qui le donna par son testament à Philippe-Jules Mancini, son neveu.

Les premières monnaies de Nevers que l'on puisse attribuer à l'influence féodale sont au nom de Louis et portent dans le champ le mot REX, disposé en croix. Plus tard, des graveurs inintelligents défigurèrent ce dernier mot; l'R devient le croissant d'une faucille, l'E un I ou un jambage devant lequel se trouvent trois points, l'X devient une croisette. De là à un type plus parfait il n'y avait qu'un pas. Il ne s'agissait plus pour compléter la faucille que de joindre l'I au croissant pour en former le manche. Cet instrument persiste quelque temps sur les monnaies de Nevers; seulement la croisette est quelquefois remplacée par un lys, un astérisque ou un dauphin. Avec Mahaut et Jean Tristan, le type varie, mais ne se fixe pas. Il devient plus constant lorsque la seigneurie de Nevers passe à la maison de Flandre, qui ne manque pas d'y mettre son lion. Il est sans intérêt de suivre ce type dans la maison de Gonzague, qui, adoptant la forme moderne, y place l'écusson écartelé de ses armes. Vers la fin du XIIIe siècle, on voit paraître sur les monnaies de Nevers la croix à pointes, que l'on retrouve aussi sur celles d'Auxerre et de Tonnerre. Cette coïncidence est toute naturelle, puisqu'à cette époque ces trois seigneuries étaient dans les mêmes mains. M. Barthélemy, dans un Mémoire qu'il a publié sur les monnaies d'Auxerre, va plus loin et dit que toutes ces monnaies sont nivernaises.

Il y a peu de points en numismatique sur lesquels on ait plus souvent disserté que sur celui qui concerne les monnaies de Nevers au nom de Louis. Il est à peu près inutile de passer en revue toutes les opinions qui ont été émises. Je dirai seulement que bien des classifications différentes ont été adoptées et que la résistance a été si désespérée, qu'en ce moment encore il y a quelques numismatistes qui refusent de se rendre à l'évidence et qui, dans ce nom de Louis, veulent trouver l'indication d'un roi de France. Cette résistance se conçoit de la part de quelques collecteurs et, si je peux m'exprimer ainsi, de quelques catalogueurs, qui, au moyen d'une attribution plus ou moins élastique, peuvent combler une regrettable lacune dans la suite des monnaies royales. Aussi avons-nous vu ces deniers être donnés successivement à Louis V, VI, VII. En présence des faits nouveaux qui se sont produits et des monnaies récemment découvertes, ces opinions ne sont plus soutenables. On doit même mettre entièrement de côté celles qui tendraient à en faire des monnaies semi-royales.

En effet, il a été parfaitement démontré par MM. Barthélemy, Duchalais et Fillon que

NIVERNAIS. le nom de Louis n'est mis sur ces monnaies que par suite de la continuation d'un type. Un denier de Raoul, récemment trouvé et cité par M. Barthélemy dans son *Manuel de numismatique*, paraît être le prototype de ces monnaies. Quelques années après, Louis d'Outre-Mer a peut-être copié ce type, qui s'est ensuite perpétué. M. de Longpérier (*Catalogue Rousseau*, p. 192) avance que ce nom de Louis aurait bien pu être mis sur ces monnaies en souvenir de quelque roi de la race carlovingienne, et, à l'appui de cette opinion, il cite la chronique d'Adhémar de Chabanais, qui, au sujet des monnaies d'Angoulême portant aussi le nom de Louis, a été si souvent invoquée. Tout en reconnaissant que ce fait n'est pas tout-à-fait invraisemblable, je ne saurais partager l'opinion de M. de Longpérier, parce qu'en numismatique les faits exceptionnels sont rares. Je pense donc qu'il faut voir dans les monnaies de Nevers moins un souvenir de tel ou tel prince qu'une imitation des monnaies royales et la continuation d'un type dont l'empreinte intermédiaire surgira tôt ou tard. Je dois ajouter qu'il existait dans la collection de M. B. Fillon une obole d'argent fin, frappée à Nevers, sur laquelle le mot REX était très correctement inscrit en triangle dans le champ. Le poids de cette pièce (12 gr. 12), son style et sa fabrique annonçaient une monnaie contemporaine de Louis IV, au règne duquel mon collègue l'avait classée, la considérant comme le point de départ de l'empreinte royale immobilisée des espèces nivernaises.

COMTES ET DUCS DE NEVERS.

Otton ou Otte-Guillaume, 987—992.
Landri, 992—1028.
Renaud, 1028—1040.
Guillaume Ier, 1040—1079.
Renaud II, 1079—1095.
Guillaume II, 1095—1147.
Guillaume III, 1147—1161.
Guillaume IV, 1161—1168.
Gui, 1168—1175.
Guillaume V, 1175—1181.
Agnès et Pierre de Courtenay, 1181—1192.
Pierre de Courtenay, Mahaut, Hervé et Gui, 1192—1257.
Mahaut II et Eudes, 1257—1266.
Yolande, Jean Tristan et Robert de Dampierre, 1266—1280.
Louis Ier de Flandre, 1280—1322.
Louis II de Crécy, 1322—1346.
Louis III de Male, 1346—1384.
Marguerite et Philippe-le-Hardi, 1384.
Jean de Bourgogne, 1384—1404.
Philippe II de Bourgogne, 1404—1415.
Charles Ier de Bourgogne, 1415—1464.
Jean de Bourgogne, 1464—1491.
Engilbert de Clèves, 1491—1506.
Charles de Clèves, 1506—1521.
François Ier de Clèves, 1521—1562.
François II de Clèves, 1562—1563.
Jacques de Clèves, 1563—1564.
Henriette de Clèves et Louis de Gonzague, 1564—1601.
Charles II de Gonzague, 1601—1637.
Charles III de Gonzague, 1637—1665.

708. — LVDOVICVS. Croissant d'une faucille; un I avec trois points en avant et une croisette. — ℞. + NEVERNIS CVT. Croix.
Denier d'argent fin : 24 gr. Pl. IX, n° 3.

Ce denier me paraît le plus ancien de tous ceux de Nevers à ce type dégénéré. Je me fonde sur la pureté de son métal, sur son poids et sur la légende du droit, qui est moins corrompue que sur les suivants. Il appartient à la première moitié du XIe siècle et peut-être à la fin du Xe.

* 709. LODVICVS RE. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Obole d'argent : 10 gr. (*Rev. num.*, 1851, pl. XXII, n° 14.)

Cette obole est aussi d'une date très ancienne, et le mot RE, que l'on trouve au droit, doit la faire placer avant le denier qui précède. L'exemplaire que M. Cartier m'a cédé étant fruste dans quelques-unes de ses parties, il n'a pas figuré sur son dessin la lettre E du mot RE. Elle existe parfaitement formée sur un autre spécimen que je me suis procuré.

710. LODVICVS. R. Même type. — ℞. Illisible.
Denier d'argent qui a souffert par le frai : 22 gr.

Ces trois monnaies proviennent de la découverte de Châteauneuf-sur-Cher. Il a été établi que cet enfouissement ne pouvait pas descendre plus bas que le milieu du XIe siècle. Le trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs de Rome contenait aussi quelques-unes de ces monnaies, et son examen fournit les mêmes résultats.

711. Mêmes légende et type. — ℞. Mêmes légende et type. La croix est cantonnée d'une croisette au 1er.
Denier de billon : 18 gr. 1/2. (*Rev. num.*, 1841, pl. XXII, n° 13.)

L'affaiblissement du titre et du poids de ce denier prouve qu'il est postérieur aux autres. Cependant je ne saurais croire, avec M. Cartier, qu'on puisse le faire descendre jusqu'à la moitié du XIIe siècle.

712. + LODOVICVS E. Même type. — ℞. + NEVERNIS CIVT. Croix simple.
Denier d'argent : 25 gr. (*Rev. num.*, 1845, p. 145, vignette.)

713 et 714. Deux autres variétés de deniers : l'un du poids de 23 gr. ; l'autre, de 21 gr. Ils ne diffèrent que par la forme particulière de la lettre R du revers.

Ces monnaies ont dû être émises depuis la fin du XIe siècle jusqu'au milieu du XIIe. Voir à leur sujet les deux Mémoires insérés dans la *Revue numismatique*, le premier par M. Cartier, en 1838, p. 47, et l'autre par M. Voillemier, en 1845, p. 142.

GUI, 1168—1175.

715. + GVIDO COMES. Faucille ; en dessous, un dauphin et un lys. — ℞. + NIVERNIS CIVIT. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e, et aux 1er et 4e d'un fer de flèche.
Denier de billon : 18 gr. (DUBY, pl. LXXXIX, n° 1er.) Ce dessin est incomplet. La fleur de lys manque au droit.

NIVERNAIS. M. Barthélemy (*Rev. num.*, 1846, p. 292), en publiant une variété de denier de Pierre, aborde la question du type et du classement des monnaies de Nevers, et propose de reporter le denier portant le nom de Gui à Gui V, qui, en 1226, avait épousé Mahaut, fille de Pierre de Courtenay, et veuve en premières noces d'Hervé de Donzy. Les arguments de M. Barthélemy paraissent assez concluants. La présence sur ce denier d'un dauphin, qui entrait justement dans le blason de Gui V, et des fers de lance du revers, dont l'usage n'aurait été adopté en numismatique que bien postérieurement à Gui Ier, sont d'une raison d'un grand poids. Toutefois, je ferai remarquer que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* donnent au second mari de Mahaut le nom de Guigues.

PIERRE DE COURTENAY, 1192—1199.

716. + COMЄS PЄTRVS. Faucille; au-dessus, une croisette. — ℟. + NIVЄRNIS CIVIT. Croix cantonnée aux 1er et 4e d'un besant.

Denier de billon : 18 gr. (*Rev. num.* 1845, p. 149, vignette.)

A l'occasion de ce rare denier, M. Voillemier (*Rev. num., loco cit.*) a consacré un Mémoire développé aux monnaies de Nevers. Il établit avec raison que ce denier appartient à Pierre de Courtenay, puis il cherche à prouver qu'il n'a pas été frappé pendant l'existence d'Agnès, mais bien à l'époque où, à la mort de sa femme, Pierre devint tuteur de Mahaut. Cette distinction ne me paraît pas susceptible de pouvoir être établie. Du vivant de sa femme, Pierre a pu aussi bien frapper monnaie en son nom que plus tard comme tuteur de sa fille. Ce point que les maris ont monnayé en leur nom propre, quoique les seigneuries fussent du chef de leur femme, n'est plus contestable. Nevers en offre d'ailleurs un exemple dans la monnaie de Jean Tristan, que je vais bientôt décrire. M. Voillemier ne me paraît pas plus heureux quand il cherche à expliquer le type des monnaies de Nevers par les armoiries des seigneurs. Je crois que l'opinion que j'ai précédemment exprimée doit prévaloir. J'ai oublié de dire qu'elle appartient à M. Duchalais, qui l'a formulée dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France*, art. *Monnaies de Nevers.*

HERVÉ, 1199—1223.

717. + COMЄS ЄRVЄVS. Faucille; en dessous, une étoile. — ℟. + NIVЄRNIS CIVIT. Croix cantonnée d'une étoile au 1er et d'un annelet au 4e.

Denier de billon : 18 gr. (Duby, pl. LXXXIX, n° 2.)

718. + ЄRVIS CONS. Croix simple. — ℟. + NIVЄRSCIS. Faucille; en dessous, un lys.

Denier de billon : 19 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. XIII, n° 7.)

Sur ce denier le nom d'Hervé est, dit-on, en langue vulgaire. Cette circonstance et des différences sensibles dans le type et dans la fabrique viendraient en opposition à la

classification proposée par M. Barthélemy, et que j'ai ci-dessus exposée (Cf. le commentaire du n° 716), et il serait difficile d'expliquer comment Gui serait revenu à un type qui avait disparu, à moins qu'on ne veuille prétendre que les deniers à légende en langue vulgaire d'Hervé doivent précéder les autres ; ce qui ne paraît pas admissible.

MAHAUT II, 1257—1266.

719. + M · COMITISSA · Un pal avec deux étoiles à gauche et une fleur de lys à droite. — ℞. + NIVERNIS CIVIT. Croix simple.
Denier de billon : 19 gr. (DUBY, pl. LXXXIX, n° 4.)

720. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que les deux pétales latéraux du lys ne sont pas étalés, mais presque droits.
Denier de billon : 9 gr.

Le faible poids de ce denier pourrait le faire prendre pour une obole ; mais il est un peu fracturé sur les bords. Dans son entier néanmoins son poids doit bien être inférieur à celui du précédent.

JEAN TRISTAN, 1265—1270.

721 + I · F' · REGIS · FRANCIE. Croix à pointes cantonnée d'un annelet au 2e. — ℞. + CO ⁝ NIVERNENSIS.
Denier de billon : 18 gr. (DUBY, *ibid.*, n° 6.)

Jean Tristan, fils de saint Louis, avait épousé, en 1265, Yolande, fille d'Eudes de Bourgogne et de Mahaut II, qui précède, comtesse de Nevers, de Tonnerre et d'Auxerre. Aussi voit-on peut-être sur ce dernier la croix tonnerroise ou auxerroise. Tristan mourut devant Tunis en 1270.

ROBERT DE DAMPIERRE, 1272—1305.

722. + ROBERTVS COMES. Croix cantonnée d'un annelet au 2e. — ℞. + NIVERNENSIS. Lion debout dans un cercle de grenetis.
Denier d'argent fracturé : 16 gr. Pl. IX, n° 4.

723. + Même légende. Croix à pointes cantonnée d'une étoile au 2. — ℞. Même légende. Écusson chargé du lion de Flandre avec le lambel à trois pans. Au-dessus et de chaque côté de l'écusson, une étoile.
Denier de billon : 17 gr. (DUBY, pl. LXXXIX, n° 7. Variété.)

724. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 9 gr. (DUBY, *ibid.*, n° 9.)

Robert de Dampierre avait épousé, en 1272, Yolande, veuve de Jean Tristan. Elle mourut en 1280. Robert, comme tuteur de son fils, continua à administrer le comté

NIVERNAIS. de Nevers jusqu'en 1305, époque où il succéda lui-même dans le comté de Flandre à Gui, son père.

Le premier denier (n° 722) que je publie me paraît fort curieux. Il est en argent fin et d'une fabrique toute particulière. Le lion n'y a pas la même forme que sur les autres monnaies de Robert et sur celles de Louis, son fils; le lambel, marque de branche cadette, est supprimé. N'ayant aucune supposition probable à émettre au sujet de ce denier, je me contenterai de dire qu'il est probable qu'il y a lieu à faire quelque observation utile sur son type insolite.

LOUIS DE FLANDRE, 1305—1321.

725. + LVDOVICVS COMES. Croix simple. — ℞. + NIVERNENSIS. Lion debout dans le champ avec un lambel.
Denier de billon : 17 gr. (DUBY, pl. XC, n° 1er.)

726. Même légende. Croix auxerroise cantonnée au 2e d'un croissant et au 3e d'une étoile. — ℞. Même légende. Lion debout dans un écusson avec le lambel; au-dessus, un croissant.
Denier de billon : 17 gr. (DUBY, *ibid.*, n° 2.)

727. Même légende. Croix auxerroise non cantonnée. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 18 gr. 1/2. Pl. IX, n° 5.

—

BRANCHE DE GONZAGUE.

CHARLES II, 1601—1637.

728. CH · D · GONZ · D · DE · NEVERS. Buste à droite. A l'exergue, 1609. — ℞. + DENIER · TOVRNOIS · Armes couronnées du duc.
Demi-liard de cuivre : 27 gr. (DUBY, pl. XC, n° 7.)

CHARLES III, 1637—1657.

729. CHARLES · II · D · DE · MANTOV · 1655. Buste couronné à droite. — ℞. LIARD · DE · FRANC · C · en trois lignes; en dessus, un A et trois lys : 2.1.
Liard de cuivre : 60 gr. Pl. IX, n° 6.

Cette monnaie est la reproduction exacte des liards de Louis XIV. La tête est absolument la même; il n'y a de différence que par la légende du droit et en ce qu'au revers l'E du mot FRANCE est remplacé par un second C. Pour rendre la copie plus servile on a ajouté la lettre A, différent monétaire de l'atelier de Paris.

Nous trouverons à l'article des ducs de Bouillon une monnaie identique.

730. CHARLES · II · DV · DE · M. Tête nue et jeune à droite. — ℞. + DENIER · TOVRNOIS · 1651. Deux lys sur la même ligne ; au-dessus, un A. NIVERNAIS.
Denier de cuivre : 19 gr. (DUBY, pl. C, n° 6.)

731. CHARLES · II · D · DE · MAN · Même type. — ℞. Mêmes légende et type. 1652.
Denier de cuivre : 17 gr. (*Ibid.*, n° 8.)

—

SOUVIGNY ET BOURBON.

Les monnayages de l'abbaye de Souvigny et des sires de Bourbon ont eu tant de points de contact, ou plutôt ont été si souvent confondus ensemble, qu'il est impossible de les diviser.

L'abbaye de Souvigny, qui est maintenant remplacée par la petite ville de ce nom, fut fondée, en 921, par Aimar, seigneur de Bourbon. Elle était la première fille du monastère de Cluny.

C'est à la même époque que paraît avoir été formée la seigneurie de Bourbon, qui auparavant était confondue avec d'autres terres situées en Auvergne. Aimar, fondateur de Souvigny, fut le premier maître de cette seigneurie ainsi constituée, et qui était alors une des premières baronies du royaume. Sa descendance en jouit jusqu'au commencement du XIIIe siècle. Erigée en duché en 1327, elle fut réunie à la couronne en 1527, après la défection du duc de Bourbon, tué devant Rome la même année.

Les prieurs de Souvigny reçurent de Hugues Capet, avec l'approbation du roi Robert, son fils, le droit de faire battre monnaie. La charte de cette concession est venue jusqu'à nous; elle porte la date de 994. Les sires de Bourbon ont-ils joui du même privilége? La charte de Souvigny établit le contraire, puisqu'il y est dit que la monnaie des prieurs aura cours dans les domaines du comte, concurremment avec la monnaie royale. Si le comte eût eu le droit de monnayage, il eût été aussi question de ses espèces. Ce n'est qu'au XIe siècle qu'on voit paraître les monnaies des sires de Bourbon. On suppose avec raison qu'ils avaient empiété sur les priviléges des prieurs. Ceux-ci ne paraissent pas non plus avoir usé, dès l'origine, du droit de monnayage qui leur avait été accordé; du moins, les monnaies de ce temps ne sont pas venues jusqu'à nous. Les premières que nous trouvons sont à peu près contemporaines de celles des seigneurs de Bourbon.

La charte de concession de 994 porte que les espèces des prieurs devront avoir le nom et l'image de saint Mayeul, leur patron. Cette prescription a été scrupuleusement observée jusqu'à la fin de ce monnayage. Le buste du saint est d'abord de face, ayant la crosse tantôt à droite, tantôt à gauche. On n'a pas trouvé d'oboles à ce type. Plus tard, le buste est de profil et indifféremment tourné à droite ou à gauche; la crosse est placée devant la face.

NIVERNAIS.

Quant aux sires de Bourbon, le type de leurs monnaies a été très variable. Ils ont d'abord employé celui de la dextre bénissante, ce qui démontre, ainsi que l'a fait judicieusement observer M. Barthélemy dans son *Manuel de numismatique*, que ces seigneurs avaient usurpé un privilége appartenant à quelque établissement religieux. Il est plus difficile d'expliquer pourquoi les seigneurs de Bourbon avaient adopté sur leurs monnaies la tête que l'on trouve sur les deniers épiscopaux de Vienne, à moins que l'on ne veuille y voir une raison commerciale. La monnaie de Vienne avait, il est vrai, un cours fort étendu, car nous la trouvons abondante dans plusieurs enfouissements bien éloignés des lieux où elle a été émise; mais il n'en reste pas moins un fait exceptionnel, c'est que le Bourbonnais est assez éloigné du Dauphiné pour qu'on ne trouve pas là une convenance de voisinage.

Sur toutes les espèces des sires de Bourbon on trouve le nom de Louis, et, dans le champ de quelques-unes, le mot REX dégénéré et ressemblant à ce premier type des monnaies de Nevers. Il y a lieu à tirer de ce fait absolument les mêmes inductions. Ici comme à Nevers il faut écarter entièrement la signature d'un roi de France. Quant à l'identité du type, la raison est facile à donner, puisque la seigneurie de Bourbon n'était, du moins en partie, qu'une branche de celle de Nevers.

Au commencement du XIII^e^ siècle, les deux monnayages de Bourbon et de Souvigny furent fondus en un seul. Les seigneurs et les prieurs avaient fait un arrangement portant que la monnaie serait *ouvrée* à frais communs. Cette association remonte à l'année 1213 et fut renouvelée en 1225, 1243, 1262 et 1271. Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'au moment où les seigneurs, probablement par suite d'un traité avec les prieurs, restèrent seuls en possession de ce monnayage. Une charte, citée par M. Barthélemy, prouve qu'antérieurement à 1320 la coopération des prieurs avait cessé, puisqu'à cette date Louis de Clermont cède au roi Philippe-le-Long le droit qu'il avait de frapper monnaie.

Les espèces communes frappées par suite de cette association portent toujours l'image de saint Mayeul et au revers le titre des seigneurs de Bourbon. Un seul a mis, à la fin du XIII^e^ siècle, l'initiale de son nom.

SIRES DE BOURBON.

AIMAR ou ADHÉMAR vivait en 921.
GUI I^er^ vivait en 936.
AIMON I^er^ vivait en 953.
ARCHAMBAUD I^er^ vivait en 959.
ARCHAMBAUD II en 1018.
ARCHAMBAUD III en 1048.
ARCHAMBAUD IV, mort en 1078.
ARCHAMBAUD V, 1078—1096.
AIMON II et ARCHAMBAUD VI, 1096.
ARCHAMBAUD VII, mort en 1171.
ARCHAMBAUD VIII, 1171—1220.
MATHILDE ou MAHAUT, 1200—1215.
ARCHAMBAUD IX, 1215—1242.
ARCHAMBAUD X, 1242—1249.
MAHAUT II, 1249—1262.
AGNÈS et JEAN DE BOURGOGNE, 1262—1283.
BÉATRIX et ROBERT, 1283—1310.

DUCS DE BOURBON.

Louis Ier, 1310—1341.
Pierre Ier, 1341—1356.
Louis II, 1356—1410.
Jean Ier, 1410—1434.
Charles Ier, 1434—1456.
Jean II, 1456—1488.
Pierre II, 1488—1505.
Charles II et Suzanne de France, 1505—1527.

MONNAIES ANONYMES DES SIRES DE BOURBON.

Je place ces monnaies en tête de la série, afin de ne pas interrompre la suite de celles de Souvigny.

732. + LODVICVS REX. Dans le champ, un croissant de faucille, un E dégénéré et une croisette. — ℞. BORBONENSIS. Croix cantonnée aux 1er et 3e d'espèces de trèfles.

Denier d'argent : 18 gr. (Comb., pl. XXXI, n° 10.)

733. + LODOICVS REX. Croix cantonnée d'un croissant aux 2e et 3e. — ℞. + BORBONENSIS. Dans le champ, deux croissants sur la même ligne ; en dessous, deux étoiles ; plus bas, un lys au milieu.

Denier d'argent : 16 gr. Pl. IX, n° 7.

Sur ce denier, il est impossible de reconnaître dans le champ la trace du mot REX. Le type a, au contraire, une parfaite ressemblance avec celui des monnaies de Robert, duc de Bourgogne. En admettant ce fait, ce serait ce dernier prince qui aurait copié l'empreinte du denier de Bourbon, puisqu'il vivait bien postérieurement.

MONNAIES ANONYMES DE SOUVIGNY.

Dans un Mémoire développé, qu'il a inséré dans les *Tablettes d'Auvergne* (1845, p. 365), M. Barthélemy s'est occupé spécialement de la monnaie de Souvigny. Il la divise en quatre périodes distinctes. Cet ordre me paraissant assez naturel, je le suivrai, en me permettant toutefois de faire quelques changements à sa classification quand l'examen des monnaies me paraîtra le nécessiter.

Première époque : de 994 à 1213, les prieurs monnayent seuls.

734. SCS MAIOLVS. Tête de saint Mayeul de face, portant la crosse à gauche. — ℞. + SILVINIACO. Croix.

Denier d'argent : 16 gr.

Ce denier a perdu quelque chose de son poids par suite du frai. Il faisait partie du trésor de Mareuil. Sa présence dans cet enfouissement est une preuve de la bonne classification de M. Barthélemy. Son état d'usure le fait remonter au-delà de 1213.

NIVERNAIS.

735. SCS MAIOLVS. Même type. — ℟. + SILVINIACO. Même type.
Denier d'argent : 21 gr. (BARTHÉLEMY, n° 3.)

736. ∽ MAIOLVS. Même type. — ℟. + ∽ ILVINIACO. Croix cantonnée d'un trèfle au 2e.
Denier d'argent : 19 gr. (*Ibid.*, n° 4 ; *Rev. num.*, 1841, pl. XIX, n° 1er.)

M. Barthélemy place ce denier dans la deuxième série. Sa fabrique et son style sont tellement semblables à ceux du précédent, que je suis d'avis de le placer dans la première. J'inclinerais aussi à croire que tous les deniers sur lesquels la crosse se trouve à gauche doivent appartenir à la même époque. La seule présence d'un trèfle dans le cantonnement, si tant est qu'elle ait quelque signification, pourrait peut-être venir à l'appui de la classification de M. Barthélemy, d'autant plus que les monnaies des seigneurs de Bourbon portent un signe à peu près semblable.

Deuxième époque : de 1213 à 1249, pendant l'association des seigneurs et des prieurs, jusqu'au règne d'Eudes.

737. SCS MAIOLVS. Même type. Crosse à droite. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

738. SCS · MAIOLVS. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 18 gr.

739. SCS ◦ MAIOLVS. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 18 gr.

Il y a de nombreuses variétés de coin de ces deniers, qui sont placés dans cette série à cause de leur meilleure fabrique et de l'affaiblissement de leur poids ; car rien ne démontre la coopération des seigneurs de Bourbon. Il y a lieu de croire que, lors de l'association des seigneurs et des prieurs, il fut convenu que l'on continuerait le type du prieuré, qui avait un cours suivi dans le commerce. On doit être étonné toutefois que tout en conservant la tête de saint Mayeul, bien connue du peuple, les seigneurs n'aient pas exigé que la légende indiquât au moins leur coopération. Ce changement ne pouvait en rien nuire au cours de la monnaie, puisque le peuple ne savait pas lire.

Troisième époque : 1249 à 1262.

Cette époque embrasse le règne d'Eudes de Bourgogne-Nevers. D'après M. Barthélemy, Eudes ne se serait pas associé aux prieurs de Souvigny par la fabrication en commun de leurs monnaies. Il tire cette conséquence de ce qu'Eudes a frappé monnaie en son nom à Montluçon. Je ne puis partager sur ce point l'opinion de ce numismatiste. Selon moi, il y a lieu d'admettre qu'Eudes a suivi les errements de ses prédécesseurs. Peut-être, et cela est probable, n'a-t-il pris cette détermination qu'à la fin de son règne et après avoir longtemps monnayé à Montluçon. Les quatre variétés de deniers portant

le nom de cette ville, que l'on a de lui, font supposer une assez longue émission. Ce précieux denier, que je vais faire connaître (n° 741), offre d'ailleurs un argument péremptoire et prouve, à cette époque, la coopération des seigneurs de Bourbon à la monnaie de Souvigny.

740. ꝏ Cꝏ MAIOLVS. Tête de face de saint Mayeul ayant au-dessus une fasce surmontée de deux brosses ou gerbes. — ℞. + DE SILVIANICO. Croix cantonnée d'un croissant au 2e.

Denier d'argent : 19 gr. (*Ibid.*, n° 8.)

Les deux gerbes ou brosses font supposer à M. Barthélemy que ce denier doit être attribué à Eudes de Bourbon. Je crois plutôt qu'il faut en tirer la conclusion qu'il a placé sur cette monnaie le signe de sa coopération.

741. Même type. BORBONENSIS. — ℞. + LVDOVICVS REX. Croix cantonnée d'un croissant au 2e.

Denier de bas billon : 19 gr. Pl. IX, n° 8.

Cette monnaie est fort importante et je suis heureux de la faire connaître le premier. Là plus de doute ; l'alliance des prieurs de Souvigny et des seigneurs de Bourbon est bien constatée, et même l'abbaye n'a qu'un rôle secondaire, puisqu'elle n'est représentée que par la tête de son patron. Si réellement les monnaies de la deuxième série ci-dessus appartiennent à leur association, il y a lieu de croire, et d'ailleurs cela résulte de l'examen du n° 740, que tantôt l'influence des prieurs dominait, tantôt que celle des seigneurs reprenait l'avantage. C'est, du reste, assez dans les allures du moyen-âge, et il est très probable que l'alliance de deux puissances à peu près égales ne fut pas toujours exempte de discussions, et que l'une ou l'autre a dû chercher à empiéter sur les droits de son associée. Dans tous les cas, la présence sur ce denier des deux gerbes, l'identité de son poids et l'ensemble de son type, comparés avec l'empreinte du denier qui précède, forcent à le placer à la même époque et doivent faire attribuer leur fabrication à une seule et même influence.

Quatrième époque : 1262—1320. Reprise certaine de l'association des seigneurs et des prieurs. L'influence des seigneurs se fait sentir davantage.

742. SCS MAIOLVS. Buste mitré de profil à gauche ; devant, une crosse. — ℞. + DE SILVINIACO. Croix cantonnée d'un lys aux 1er, 3e et 4e, et d'une coquille de pélerin au 2e.

Obole d'argent : 10 gr. Pl. IX, n° 9.

Quoique rien sur cette obole n'indique la participation des seigneurs, j'ai cru devoir la placer à la quatrième époque, à cause du brusque changement de type et de la présence des lys au revers.

743. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers la croix est cantonnée d'un B au 1er, d'un D au 4e, et de deux espèces de coquilles aux 2e et 3e.

Denier d'argent : 10 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIX, n° 2.)

NIVERNAIS. Ce denier a beaucoup perdu de son poids par suite d'une fracture. Dans son Mémoire précité, M. Barthélemy interprétait ainsi les deux lettres des cantons du revers : DE BORBONIO. Il est revenu à une meilleure lecture dans son *Manuel*, et c'est celle que j'avais adoptée avant de connaître la sienne. Elles doivent signifier : DOMINVS BORBONII. Ce numismatiste a peut-être copié le dessin de la *Revue* et voit avec M. Cartier deux espèces d'oméga dans les deux autres cantons. C'est une erreur. Ces signes ressemblent tout-à-fait à une coquille de pélerin et sont sans doute une dégénérescence des *brosses* de Montluçon.

744. Même légende. Buste mitré de profil à droite ; devant, une crosse ; en dessous, un lys. — ℞. + R. DNS BORBON. Croix cantonnée au 1er d'une crosse et au 4e d'une brosse.

Obole d'argent : 10 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIX, n° 3.)

Cette monnaie, ainsi que l'établit judicieusement M. Cartier, est au nom de Robert de Clermont, fils de saint Louis, qui était devenu seigneur de Bourbon en 1288.

Les deniers de Souvigny avec la tête de face sont en général fort communs, principalement ceux du commencement de la deuxième série. Les monnaies au buste de profil sont au contraire toutes rares.

—

MONTLUÇON.

Le monnayage de Montluçon ne devrait peut-être pas être séparé de celui des sires de Bourbon, car ce droit ne paraît avoir été exercé que par eux, et rien ne nous prouve que la ville de Montluçon fût constituée en seigneurie antérieurement au XIIIe siècle. En 1202, Philippe-Auguste donna à Gui de Dampierre, sire de Bourbon, par son mariage avec Mahaut Ire, fille d'Archambaud XII, la ville de Montluçon, en récompense de ses services et en augmentation de fief. Gui s'empressa de consacrer sa propriété en exerçant le privilége monétaire. Peut-être eut-il des intentions plus particulières en transportant dans cette ville son atelier monétaire, et voulut-il chercher à nuire à la monnaie des prieurs de Souvigny, avec lesquels les sires de Bourbon devaient souvent entrer en lutte. Ce qui le ferait supposer c'est que, quelques années après, nous voyons conclure l'arrangement dont j'ai déjà parlé et par lequel il était convenu que les sires de Bourbon et les prieurs de Souvigny auraient une monnaie commune. Cet acte étant de 1213, le monnayage de Gui de Bourbon a donc été circonscrit dans l'espace de onze ans.

Le type adopté par Gui sur ses deniers est le monogramme angevin dégénéré, tel que nous le trouvons presque identiquement sur les monnaies des comtes de Gien. M. Bouillet, qui, le premier, a fait connaître la monnaie de Montluçon (*Revue num.*, 1838, p. 110), croyait y voir autre chose. Il a été sans doute trompé par la mauvaise conservation du denier qu'il a dessiné. Le mien étant à fleur de coin et les plus petits détails y étant apparents, il n'y a pas de doute sur la détermination du type. Quelles

sont les raisons qui firent adopter ce type ? Il n'est guère facile de le deviner. Les convenances de commerce et de voisinage ne peuvent guère être invoquées. Le type angevin avait bien pénétré jusqu'à Gien, et, par une nouvelle infiltration, il parvint à Montluçon. De pareils exemples sont assez fréquents en numismatique, et, quoique les motifs soient peu apparents, on parvient quelquefois à établir la filiation. Je laisse ce soin aux numismatistes du Bourbonnais. NIVERNAIS.

Un monnayage tout exceptionnel reparaît aussi à Montluçon. Eudes de Nevers, qui était devenu sire de Bourbon par son mariage avec Mahaut, fille d'Archambaud X, a émis des espèces à Montluçon sur lesquelles il a mis l'empreinte de ses armes, c'est-à-dire des gerbes ou brosses. Quatre variétés de ces deniers ont été publiées par M. Bouillet ; je n'ai pas été assez heureux pour les rencontrer.

Le monnayage d'Eudes, qui n'a pu avoir lieu avant l'année 1249, époque de la mort d'Archambaud X, son beau-père, est une preuve qu'il avait rompu l'association formée avec les prieurs de Souvigny. Nous avons vu que plus tard elle fut reprise.

GUI DE DAMPIERRE, 1202—1213.

645. + GVIDONIꝏ. Croix cantonnée au 1er d'un alpha et au 4e d'un oméga. Ces deux signes sont tout-à-fait dégénérés et identiques avec ceux que l'on voit sur les monnaies de Gien. — ℟. + MONLVCON. Monogramme angevin renversé et dégénéré.
Denier de billon : 25 gr. (*Rev. num.*, 1838, p. 113, vignette.) — Variété, pl. IX, n° 10.

746. Mêmes légendes et type des deux côtés. L'oméga est au 1er et l'alpha au 4e.
Denier de billon : 25 gr. Variété.

Les monnaies de Montluçon sont fort rares. La première que j'ai décrite provient d'une découverte faite à Chauvigny (Vienne), qui en contenait quatre. C'est l'un des exemplaires recueillis par M. de Boismorand. J'ignore la provenance de l'autre.

On remarquera que les quatre deniers à ce type, jusqu'à présent publiés, forment quatre variétés de coin fort distinctes.

AUVERGNE.

Conquise par Clovis en 507, l'Auvergne devint par la suite le partage des rois d'Austrasie. Lors de l'extinction de ce royaume, elle vint, avec toute l'Aquitaine, au pouvoir du duc Eudes. Le roi Pépin en ayant dépouillé Vaifre, petit-fils d'Eudes, cette province fut gouvernée par des comtes d'abord amovibles, puis héréditaires. Guillaume-le-Pieux (886—918) fut le premier de ces comtes héréditaires. En 928, le comté d'Au- AUVERGNE.

AUVERGNE. vergne entra dans la maison de Poitiers et y resta longtemps. Philippe-Auguste finit par l'en déposséder, et, quelques années plus tard, saint Louis donna une partie du comté à son frère Alphonse. Cette partie fut réunie à la couronne en 1271, puis érigée en duché en 1360, en faveur de Jean de Berry. Le surplus demeura aux anciens comtes. La maison de La Tour posséda le comté d'Auvergne en 1421, et le garda jusqu'à la mort de Jean III (1501). Jeanne, sa fille, institua Catherine de Médicis pour son héritière, et l'Auvergne, quoique entrée dans la maison royale, ne fut pourtant réunie au domaine qu'en 1610, lors de l'avénement au trône de Louis XIII.

On a longtemps disserté sur la rareté des monnaies de Normandie et on en a donné la cause. Je suis étonné qu'il n'ait jamais été question de l'absence des monnaies des comtes d'Auvergne, qui étaient pourtant de hauts et puissants seigneurs. Je me félicite d'avoir contribué à combler cette lacune si regrettable dans la numismatique seigneuriale par l'attribution d'un denier à ces comtes, attribution dont je revendique la priorité. Ce seul denier ne suffit pas pour constituer un type, d'autant plus qu'étant primitif, il a dû nécessairement dériver des monnaies carlovingiennes. Je ne soumettrai donc pas ce type à une étude particulière. La numismatique auvergnate s'enrichira peut-être un jour de quelques types intermédiaires et cette province ne restera pas en arrière des autres.

COMTES BÉNÉFICIAIRES.

Blandin, 760—763.
Chilping, 763—765.
Betmond, 774—778.
Itier, 778....
Warin, 819—839.
Girard ou Gérard, 839—841.
Guillaume Ier, 841—846.
Bernard, 846—858.
Guillaume II, 858—862.
Étienne, 862—864.
Bernard II, dit Plante-Velue, 864—886.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

Guillaume Ier ou II le Pieux, 886—918.
Guillaume II ou V le Jeune, 918—926.
Acfred, 926—928.
Ébles, 928—932.
Guillaume Tête-d'Étoupes, 951—963.
Guillaume III Taillefer, 963—979.
Gui Ier, 979—989.
Guillaume IV, 989—1016.
Robert Ier, 1016—1032.
Guillaume V, 1032—1060.
Robert II, 1060—1096.
Guillaume VI, 1076—1136.
Robert III, 1136—1145.
Guillaume VII, 1145—1155.
Guillaume VIII le Vieux, 1155—1182.
Robert IV, 1182—1194.
Guillaume IX, 1194—1195.
Gui II, 1195—1224.
Guillaume X, 1224—1247.
Robert V, 1247—1277.
Guillaume XI ou XII, 1277—1279.
Robert VI, 1279—1314.
Robert VII, 1314—1326.
Guillaume XII ou XIII, 1326—1332, etc.

BRIOUDE.

747. + VLELMO COMS. Croix anglée de coins. — ℟. + BRIVITES. Monogramme carolin dégénéré. AUVERGNE.

Denier d'argent : 22 gr. (*Rev. num.* 1839, p. 366, vignette ; 1843, pl. XIV, n° 9.) — Pl. IX, n° 11.

M. de Longpérier, dans la *Revue numismatique (loco cit.)*, a consacré une notice à ce curieux denier. Il l'attribue à un Guillaume, comte de Bourges au commencement du x^e^ siècle. Je ne saurais partager cette opinion. D'abord, il n'est guère possible de faire dériver le mot BRIVITES de BITVRIGES. Il est vrai qu'on lisait d'abord BRIVIGES ou BRIVITGES, mais, même avec cette lecture, on n'approche pas du nom latin de la ville de Bourges. Mon exemplaire porte incontestablement BRIVITES, et comme Brioude portait fort anciennement le nom de BRIVATES, c'est là qu'il faut chercher le lieu d'émission de notre denier. D'un autre côté, ainsi que l'a fort bien fait observer M. Fillon, dans ses *Considérations historiques sur les Monnaies de France*, la fabrique de ce denier ne peut pas le faire placer si haut, et il faut le rejeter à la fin du x^e^ siècle. C'est donc à Guillaume III ou IV qu'il faut l'attribuer. Depuis longtemps les numismatistes sont à peu près d'accord sur un point important pour éclairer la question : c'est que la fabrique de ce denier est trop méridionale pour le laisser à Bourges. Guillaume III Taillefer était en même temps comte d'Auvergne et de Toulouse, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, tout en monnayant à Brioude, il n'ait choisi pour graveur de ses coins un artiste du Midi. Que l'on compare le dessin que je donne de ce denier avec celui des Sanche de Bordeaux, que je ferai bientôt connaître, et l'on verra que particulièrement la lettre B affecte la même forme ; tandis qu'il n'a aucune analogie de style avec les deniers de Lothaire, frappés à Bourges. M. Barthélemy fait observer, dans son *Manuel de numismatique*, que le monogramme que l'on voit sur le denier de BRIVITES est celui de Lothaire. Cette assertion n'est pas exacte ; c'est bien le monogramme carolin qui y figure. Pourtant il est juste de dire que le monogramme que l'on voit sur les deniers de Bourges au nom de Lothaire est tellement dégénéré qu'il ressemble tout-à-fait à celui de Charles. Je ferai valoir pour dernière considération que presque tous les comtes d'Auvergne avaient une affection si particulière pour la ville de Brioude, qu'ils en faisaient leur demeure habituelle et qu'ils l'ont choisie comme le lieu de leur sépulture. Ces deniers sont rares ; il en existe quelques variétés de coins. Un exemplaire, qui m'a été communiqué par M. Voillemier, porte BRIVITE℧.

RIOM.

AUVERGNE. Je viens de dire que le comté d'Auvergne fut divisé en deux parties sous saint Louis. Cette séparation, qui eut lieu en 1229 ou 1230, fut le résultat d'un traité entre le roi et Guillaume X, comte d'Auvergne. La seconde division, qui était la plus considérable, avait Riom pour capitale, et fut donnée par le roi à son frère Alphonse. Je ne trouve dans aucun des auteurs que j'ai à ma disposition que cette partie de l'Auvergne ait eu le titre de comté de Riom; ils continuent à l'appeler comté d'Auvergne. Pourtant Alphonse prend sur ses monnaies le titre de comte de Riom; ce sont des deniers ayant tous le type tournois avec des variétés.

L'erreur de Duby, qui a publié un de ces deniers et qui voulait trouver RIOMVM dans le comté de Toulouse, est trop évidente et a été relevée si souvent, qu'il n'est pas nécessaire d'insister à ce sujet.

ALPHONSE, 1230—1271.

748. ALNFOVRꝺ COMEꝺ. Chatel surmonté d'une croix. — ℞. + RIOMENꝺIꝺ. Croix. L'O a une forme ovale.
Denier : 18 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. VI, n° 10.)

749. Même légende. Le chatel a une aigrette à trois pointes surmontée d'une croix. — ℞. RIOMENꝺIꝺ. Même type. O ordinaire.
Denier : 19 gr. Pl. IX, n° 12.

750. ALNFVRS LOMES. Même type. — ℞. + DE RIOMENSIS. Croix.
Denier : 23 gr. 1/2. Pl. IX, n° 13.

751. Mêmes légende et type. — ℞. + DE ROMENꝺIꝺI.
Denier de billon : 23 gr. 1/2. Pl. IX, n° 14.

Ces quatre deniers doivent appartenir aux premières émissions. Le nom d'Alphonse en langue vulgaire a dû précéder le nom en latin, ainsi que le fait observer M. Cartier (*Revue num.*, 1841, p. 279). Je ferai remarquer, au sujet du n° 751, les singuliers scrupules du graveur, qui, s'apercevant qu'au revers de ce denier il avait oublié un I, l'a reporté à la fin de la légende.

752. ALFVNꝺVꝺ COMES. Chatel surmonté d'une aigrette à trois pointes sans croisette. — ℞. + DE RIOMENSIS. Croix.
Denier de billon : 23 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. VI, n° 9.)

753. ALFVNSVS COMES. Croix cantonnée au 2e d'un annelet et au 3e d'une étoile ou molette d'éperon. — ℞. + RIOMNENꝺIꝺ. Chatel dont les deux poteaux sont crénelés; le fronton surmonté d'une croix; deux croissants accostent ce chatel.
Denier de billon : 25 gr. Pl. IX, n° 15.

ÉVÊQUES DE CLERMONT.

Fondé vers le milieu du IIIe siècle, l'évêché des Arvernes ne fut établi à Clermont-Ferrant qu'au VIIIe siècle. Antérieurement les évêques n'avaient sans doute pas de résidence fixe.

Ce fut au chapitre de la cathédrale qu'appartint d'abord le droit de battre monnaie. Il lui fut accordé, en 1030, par Guillaume III, comte d'Auvergne, qui lui céda sa monnaie et ses monnayers. Plus tard, mais on n'en connaît pas l'époque, ce privilége devint commun entre le chapitre et les évêques.

La présence du mot VRBS, que l'on trouve d'abord dans le champ, ensuite dans la légende de ces monnaies, pourrait faire croire que la ville avait aussi quelques droits au monnayage. Il n'en est pas ainsi. Je vais faire connaître un denier qui appartient certainement à la première émission, et, en supposant que la ville eût jamais obtenu une coopération à la monnaie, elle ne pouvait, dans tous les cas, exister à cette époque. Il faut donc en conclure que le mot VRBS était un type adopté par le chapitre et que les évêques l'ont continué en le modifiant. Duby ne donne que trois variétés des deniers des évêques de Clermont, et les place au XIe siècle; c'est une grave erreur. Aucun de ceux qu'il a fait graver n'appartient à cette époque. Il y a d'ailleurs une assez grande distance entre son n° 1er et les deux autres. Cet auteur n'a pas non plus connu d'oboles.

Nous n'avons aucune monnaie signée par les évêques, et il n'est pas probable qu'il en existe; je m'abstiendrai donc de donner la liste de ces prélats.

754. VRBS disposé dans le champ en forme de croix. + ARVERNA en légende circulaire. — ℞. + SⱠA MARIA. Croix.
Denier d'argent : 19 gr. Pl. X, n° 1er.

Ce remarquable denier est une précieuse conquête que je m'estime heureux de faire connaître. Il appartient incontestablement à la première fabrication en vertu de la cession de 1030. Son type et son style sont d'accord pour le prouver.

755. + VRBS ⱯRVERNⱯ. Croix cantonnée d'un lys au 2e. — ℞. S · MⱯRIⱯ. Tête de face avec une couronne fleurdelysée.
Denier de billon : 18 gr. (DUBY, pl. VII, n° 1er.) — Pl. X, n° 2.

Le dessin de Duby donne si peu d'idée du style de ce denier que j'ai jugé utile de le reproduire.

756. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 8 gr.

Ces deux monnaies sont du XIIe siècle.

757. SⱠAoMARIA. Tête de face. La couronne est dégénérée et ressemble à un bandeau

AUVERGNE. carré. Les lys qui la surmontent sont peu indiqués; quatre annelets accompagnent la tête. — ℞. + VRBS ◦ ARVERNA. Croix à bras arrondis cantonnée de quatre trèfles à longs pédoncules.

Denier d'argent : 21 gr. (LELEWEL, pl. IX, n° 19.)

758. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les annelets du droit descendent au-dessous de la tête.

Denier d'argent : 20 gr.

759. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole d'argent : 9 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIV, n° 9.)

L'émission de ces trois dernières monnaies a été très prolongée; elle s'est étendue depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à la fin du monnayage. Aussi les deniers sont-ils fort communs. L'obole est assez rare.

—

ÉVÊQUES DU PUY.

Fondé, vers le milieu du III^e^ siècle, à *Ruessio*, ville romaine que les géographes placent au village actuel de Saint-Paulien, le siége épiscopal du Velay fut transféré, au commencement du V^e^ siècle, sur le mont Anis *(podium Aniciense)*, qui depuis a formé la ville du Puy.

Le monnayage de cet évêché est souvent mentionné dans les chartes, et pourtant ses produits ont été longtemps inconnus. Il est nécessaire d'entrer dans quelques développements, qui n'éclaireront pas la question, mais qui du moins feront ressortir davantage ce fait assez extraordinaire.

Par une charte donnée à Autun, le 8 avril 924, le roi Raoul donna à Adalard, évêque du Puy, du consentement de Guillaume II, duc d'Aquitaine, son vassal, le bourg contigu à l'église du Puy et le droit de battre monnaie, *droit qui appartenait d'abord au domaine du comte et qui était en son pouvoir*. Les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, D.-D. Vayssette et de Vic, font ressortir les conséquences des termes de cette charte et en tirent la preuve que les comtes auraient fait frapper monnaie. Cette donation fut confirmée par une charte du roi Lothaire du 8 mars 955.

Ainsi qu'il est arrivé dans chaque lieu où le droit de monnayage pouvait être regardé comme litigieux, il y eut de fréquentes usurpations de la part des seigneurs. En 1077, les vicomtes de Polignac se désistent en faveur d'Adhémar, évêque du Puy, de tous les droits qu'ils avaient usurpés sur l'église du Puy, pendant le voyage de l'évêque en Terre-Sainte, moyennant 25,000 sols monnaie du Puy. Le roi Louis accorde, en 1134, le droit de battre monnaie à Humbert, évêque du Puy. En 1171, Pons, vicomte de Polignac, et son fils Héracle remettaient à l'évêque du Puy le droit qu'ils avaient sur la monnaie de cette ville. Deux ans après, en 1173, l'évêque est condamné à remettre à

Pons la moitié de la monnaie qu'il avait retenue par le traité précédent. Pons V, vicomte de Polignac, se croise, en 1248, et vend, pour subvenir aux frais de son voyage, au chapitre du Puy, pour 20,000 sols viennois, les droits qu'il avait sur la monnaie du Puy et qui consistaient en cinq deniers par livre sur celle qui se fabriquait de nouveau. Nous trouvons encore, en 1212, une mention de 10,000 sols du Puy, moyennant lesquels divers seigneurs se reconnaissent vassaux de l'Église du Puy envers l'évêque Pons.

Il résulte de ces documents que la monnaie du Puy a joué un certain rôle et que les émissions ont dû être abondantes ; il était donc fort étonnant que les produits ne fussent pas venus jusqu'à nous. Cette absence n'était pas réelle ; nous avions ces monnaies dans nos collections, mais elles n'avaient pas été déterminées.

Tous les numismatistes connaissent ces deniers muets ou à légendes rognées et altérées sur lesquels on voit d'un côté une rosace à six branches et de l'autre une autre rosace à quatre branches, ou plutôt une croix dont les bras sont arrondis à leur extrémité. Sur la foi de Duby, on les a longtemps attribués aux princes d'Orange. Sur des exemplaires où les légendes étaient plus apparentes on a lu d'un côté : BEATE MARIE, de l'autre VAPIENSIS, et on les a restitués aux évêques de Gap. On a eu raison, mais l'on a été trop loin ; il fallait en laisser une partie aux évêques du Puy. Deux monnaies de la collection de M. Faure, de Villefranche, sont venues démontrer ce fait. A la vente de cette collection, ces deux pièces ont été acquises par M. Rousseau ; il a cédé l'une au Cabinet national, l'autre est venue dans ma collection. Voici, d'après le Catalogue, la description de celle que je ne possède pas et que je n'ai pas vue en nature : PODIENSIS. Croix pattée cantonnée de quatre petites roses. — ℟. BEATE MARIE. Rosace à six branches. Il n'est pas difficile de reconnaître l'extrême ressemblance qu'il y a entre cette monnaie et celles que l'on donne aux évêques de Gap. Il n'y a de différence que par les cantonnements ; mais je crois qu'il n'y a pas lieu à s'arrêter à cette difficulté, d'autant plus que sur la monnaie que j'ai à faire connaître, la croix n'est pas cantonnée.

760. + POI€S. Croix aux bras arrondis. — ℟. + DEI PV€I. Rosace à six branches. Petit denier de bas billon : 16 gr. Pl. X, n° 3.

Cette monnaie mérite une attention spéciale. Outre l'utilité qu'elle a pour servir à la démonstration de ce que je viens d'exposer, il y a lieu de faire remarquer sa légende en langue vulgaire, dont l'interprétation m'est inconnue. Faut-il voir dans le mot POIES le nom de la monnaie ? Serait-ce une traduction dans la langue du pays du mot *pite* ou *pougeoise*, et faut-il lire : *pite* du Puy ? C'est ce que je n'oserais décider, d'autant plus que, quoique ce denier soit d'un faible poids, il excède pourtant celui des *pites* ordinaires. Les numismatistes de l'Auvergne décideront sans doute la question. Dans tous les cas, il y a toujours lieu d'établir que cette monnaie est postérieure à celles où la légende est inscrite en langue latine.

Le type de ces monnaies est-il la dégénérescence du chrisme ? Cela paraît évident. Voici une obole sur laquelle ce type est encore plus apparent que sur les deniers. Je ne

AUVERGNE. voudrais pas toutefois affirmer qu'elle appartient plutôt aux évêques du Puy qu'à ceux de Gap.

761. Sans légende. Rosace à cinq branches. — ℞. Sans légende. Croix à quatre branches avec un besant ou point entre l'une d'elles.

Obole de billon : 5 gr. Pl. X, n° 4.

J'insiste de nouveau pour attirer l'attention des numismatistes sur ces singulières monnaies. En examinant celles qu'ils possèdent et les dépôts qui peuvent être soumis à leur étude, je ne doute pas qu'ils n'obtiennent d'heureux résultats. Il y aura particulièrement lieu à comparer les deniers où la légende VAPIENSIS sera bien lisible avec ceux où l'on trouve PODIENSIS, et l'on finira par établir une distinction complète, même quand les légendes seraient altérées; car, quoique les types paraissent identiques, il n'est guère possible que la fabrique ne diffère pas.

—

SEIGNEURIE D'HURIEL.

Huriel est une petite ville du Bourbonnais, faisant maintenant partie de l'arrondissement de Montluçon (Allier). Cette seigneurie, à laquelle étaient joints Sainte-Sévère et Boussac, qui sont en Berry, a eu des comtes particuliers dont la filiation ne nous est connue que du moment où elle entra dans la maison de Brosse. L'existence des anciens comtes ne peut pas être niée, puisque nous les trouvons mentionnés dans divers titres. On ne peut pas nier non plus, malgré l'assertion contraire de M. Barthélemy, le droit qu'ils ont eu de battre monnaie, puisque je vais faire connaître un produit de ce monnayage.

Au XIII^e^ siècle, alors que cette ville appartenait à la maison de Brosse, les seigneurs prenaient le titre de Brosse et Huriel. En 1287, à la mort de Hugues I^er^, vicomte de Brosse, il y eut séparation des deux seigneuries. Hugues II, son fils ainé, eut Brosse, et son frère Roger eut Sainte-Sévère, Boussac et Huriel. Cette dernière ville retourna plus tard dans la famille, car Pierre de Brosse III, mort en 1422, la posséda.

Ces détails généalogiques sont donnés par M. Cartier (*Revue* 1845, p. 381). Je les complète par la liste suivante, qui m'est fournie par le *Manuel* de M. Barthélemy.

SIRES DE BROSSE-HURIEL.

BERNARD I^er^, seigneur de Brosse.
GIRAUD, 1136.
BERNARD II, 1167.
BERNARD III, 1175.
BERNARD IV.
HUGUES I^er^, 1256.
HUGUES II, vicomte de Brosse.
JEAN.
JEANNE et ANDRÉ DE CHAUVIGNY.
ROGER, seigneur d'Huriel.
PIERRE I^er^, 1287.
PIERRE II, 1305.
LOUIS, son frère.
GUY DE CHAUVIGNY, vicomte de Brosse.

HUMBAUD.

762. + HVNBAVDVꝰ. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e. — ℞. + DE . VRIACO. Dans le champ, deux ✠ et deux croisettes. AUVERGNE.

Denier de billon : 17 gr. Pl. X, n° 5.

A qui attribuer ce précieux denier ? M. de Gourgue, qui, au moyen d'un dessin que je lui avais envoyé et par suite d'un malentendu, l'a publié dans un recueil de province, le donne à Humbaut d'Huriel, qui vivait vers la fin du XIe siècle. Pour parvenir à cette attribution, M. de Gourgue a suivi l'indication que je lui avais fournie. En effet, on trouve dans l'*Histoire du Bourbonnais*, grand ouvrage de mon ami Achille Allier, dont la perte est à jamais regrettable, une charte, datée de 1071, mentionnant un seigneur qui signe VMBAVDVS DE VRIACO. C'est une donation aux moines de Saint-Denis de la chapelle d'Aulde. De prime abord, une telle similitude de noms semblerait indiquer que l'on a trouvé la solution que l'on cherche. Il n'en est pas ainsi, et si M. de Gourgue eût pu voir ce denier en nature, il se fût aperçu que sa fabrique ne peut pas le faire placer à une époque aussi reculée. Il a été trouvé dans un jardin, au Puybelliard (Vendée), et faisait partie d'un enfouissement considérable, exhumé il y a plusieurs années et qui a été dispersé. L'examen des quelques monnaies que la terre rend de temps en temps prouve qu'il faut placer l'émission de celle-ci dans le XIIe siècle et peut-être même au commencement du XIIIe.

L'acte de donation de 1071 que j'ai cité semblerait d'abord lever quelques doutes. Dans les signataires, outre Désirée, femme d'Humbaut d'Huriel, on voit figurer Humbaut-le-Jeune, leur fils. Pour arriver à donner cette monnaie à ce dernier, il faudrait supposer qu'à la date de l'acte il était en bas-âge et que son existence se serait beaucoup prolongée.

D'un autre côté, nous trouvons dans les *Grandes Chroniques de France*, citées par don Bouquet (T. XII, page 209), « comment, en 1107, le damoisel Loys (Louis VI) ala » sur le chastelain Humbaud, qui faisait moult roberies, et comment il vint devant le » château (Sainte-Sèvère) et y eut fort estoux, et puis se rendit le chastelain et toute sa » terre à sa voulenté. »

Ce terrible seigneur est-il celui dont la monnaie nous occupe. Ce serait une raison pour lui donner un intérêt tout particulier ; mais je crois que ce n'est pas possible, et qu'il faut chercher un autre Humbaut dont l'existence ait été postérieure. Les numismatistes du Berry sont seuls aptes à éclairer la question.

Le type de cette monnaie vient encore à l'appui de mon opinion qu'il faut la rejeter à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. Ce type est la copie exacte de celui des deniers de Raymond de Turenne. Or, les seigneurs de ce nom existaient depuis la fin du XIe siècle jusqu'à la fin du XIIIe. La copie est du reste complète et c'est à tort que M. de Gourgue a cru y voir quatre croisettes, à l'imitation des monnaies de Guillaume d'Aquitaine. Il y a, comme je l'ai dit, deux ✠ et deux croisettes, dégénérescences du

AUVERGNE. type odonique. Pour rendre d'ailleurs la ressemblance plus parfaite, on n'a pas même oublié les deux annelets qui cantonnent la croix des monnaies de Turenne.

Les numismatistes se félicitent quand ils peuvent faire, selon l'expression de M. de Longpérier, disparaître quelques-unes des désespérantes étoiles de Duby, c'est-à-dire faire connaître des monnaies d'ateliers connus, mais dont les produits n'avaient pas encore été trouvés. C'est un bonheur plus grand encore de produire un atelier nouveau; je ne crois pas que l'on veuille me disputer ce plaisir. Les seigneurs d'Huriel ont, il est vrai, fait frapper monnaie, mais c'est à une époque bien postérieure, alors que cette seigneurie était passée dans la maison de Brosse. Ils ont adopté un autre type; enfin c'est un monnayage tout nouveau. M. Cartier, dans sa monographie chartraine, a fait connaître quelques-unes de ces monnaies; car on ne sait par quelle raison les seigneurs de Brosse-Huriel avaient adopté le type appelé chartrain. En voici un spécimen qui appartient à Pierre Ier, mort en 1505, ou à Pierre II, son petit-fils, qui lui succéda. M. Cartier n'ose pas se prononcer entre eux, cependant il incline pour le grand-père.

765. + PETRVS BRVCIE. Croix cantonnée d'un annelet au 2e. — ℞. DNS hVR. Type chartrain de la nuance vendômoise; au centre, une gerbe; au-dessus, un lambel à trois pendants.

Obole de billon : 9 gr. 1/2. (*Rev. num.*, 1843, pl. xv, n° 7, et 1845, pl. xx, n° 2.) Sur le dernier dessin elle est beaucoup plus complète. Mon exemplaire est celui qui a été publié par M. Barthélemy.

On vient de me communiquer une très curieuse monnaie qui enrichit singulièrement la numismatique des seigneurs de Brosse. C'est un denier portant HVGO VICECOMES. Croix; et au ℞. SANT SEVERA. Croix ancrée de Bretagne. Il est probablement de Hugues Ier (1256), monnayant à Sainte-Sévère. Voici donc encore un atelier nouveau. Malheureusement cette pièce ne m'appartient pas, et il m'est provisoirement interdit d'en dire davantage. J'espère pouvoir y parvenir dans mon Supplément.

LIMOUSIN.

VICOMTÉ DE TURENNE.

LIMOUSIN. Si, contrairement à la marche que j'ai jusqu'ici adoptée, je commence l'histoire d'une province par une seigneurie particulière, c'est qu'il m'a paru naturel de faire suivre immédiatement l'examen des monnaies de Turenne de celles dont le type est tellement rapproché qu'il est évident qu'ils sont nés l'un de l'autre.

La seigneurie de Turenne, située en Bas-Limousin, eut d'abord le titre de comté et

fut érigée en vicomté par le roi Louis d'Outre-Mer. Elle passa successivement dans les maisons de Comminges, en 1304; de Beaufort, en 1350, et de La Tour, en 1445. Charles Godefroi, duc de Bouillon, la vendit au roi Louis XV, en 1758.

Le type des monnaies des vicomtes de Turenne a peu varié. Le plus ordinairement c'est la dégénérescence du type odonique qui semble avoir été adopté par presque tous les seigneurs de l'Aquitaine. Un seul denier fait exception; c'est celui qui a été publié par M. de Gourgue dans la *Revue uum.*, pl. XI, n° 10, et dont il ne donne pas l'explication dans son texte. J'ignore donc s'il est antérieur ou postérieur au type odonique. Il est probable que c'est celui-ci qui a précédé, puisque nous le voyons, en quelque sorte, immobilisé à Turenne et que le denier publié par M. de Gourgue n'est que le produit d'un monnayage exceptionnel.

VICOMTES DE TURENNE.

RODOLPHE vivait en 840.
GODEFROI, son fils.
RANULPHE, mort en 897.
ROBERT, 897.
BERNARD, 1er vicomte.
ADHÉMAR, mort en 984.
ARCHAMBAUT, 984.
ÉBLES vivait en 1030.
GUILLAUME.
BOSON Ier, mort en 1091.
RAYMOND Ier, 1091—1121.
BOSON II, 1121—1143.
RAYMOND II, 1143—1190.
RAYMOND III, 1190—1212.
RAYMOND IV, 1212—1243.
RAYMOND V, 1243—1245.
RAYMOND VI, 1245—1285.
RAYMOND VII, 1285—1304.
MARGUERITE ET BERNARD, 1304—1335.
JEAN Ier, 1335—1339.
CÉCILE, 1339—1350.
GUILLAUME-ROGER, 1350—1395.
RAYMOND-LOUIS, 1395—1417.
ÉLÉONORE DE BEAUFORT, 1417—1420.
AMANIEU DE BEAUFORT, 1420—1444.
PIERRE DE BEAUFORT, 1444—1490.
FRANÇOIS DE LA TOUR, 1490—1494.
ANTOINE DE LA TOUR, 1494—1528.
FRANÇOIS II DE LA TOUR, 1528—1532.
FRANÇOIS III, 1532—1557.
HENRI DE LA TOUR, 1557—1623.

764. + RⱭIMVNDVᔕ. Croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e. — ℞. + DE TVRENⱭ. Dans le champ, deux ✠ et deux croisettes formant la croix.
Denier de billon : 22 gr. (DUBY, pl. XCII, n° 2, mal dessiné.)

765. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 8 gr. Pl. X, n° 6.

766. Même légende. La croix n'est pas cantonnée. — ℞. Mêmes légende et type. Au centre du type, un annelet.
Denier de billon : 21 gr. Pl. X, n° 7.

Il serait parfaitement inutile et l'on n'obtiendrait aucun résultat de rechercher auquel des Raymond ces monnaies peuvent appartenir. Il y a complète évidence, ainsi que je

LIMOUSIN. l'ai déjà dit, que le type a été continué. Tout au plus pourrait-on établir à quel siècle chaque monnaie peut appartenir. Ce travail ne pourrait être utilement fait qu'autant que l'on aurait un grand nombre de ces monnaies sous les yeux et que l'on pourrait étudier quelques dépôts où ces deniers se trouveraient mêlés avec d'autres monnaies à dates certaines. La science y gagnerait peu de chose. Je ferai remarquer seulement que le second denier (n° 765) me paraît d'une époque postérieure à l'autre. L'annelet que l'on voit au centre du type se retrouve sur les monnaies des comtes de Bordeaux. Cette variété et l'obole sont inédites. Cette obole peut aussi suggérer une observation, c'est que successivement nous verrons paraître les oboles de la plus grande partie des deniers que nous possédons. Dans le cours de cet ouvrage, j'aurai l'occasion d'en donner de temps en temps la preuve. Ces petits monuments étant plus fragiles que les deniers, il devient facile d'expliquer pourquoi ils n'ont pas été plus tôt connus, lorsque l'on sait qu'il y a peu de temps encore que les monnaies de petit module appartenant au moyen-âge sont recueillies avec quelque soin.

—

LIMOGES.

Le fief de Limoges fut d'abord possédé par les ducs d'Aquitaine, qui y établirent des comtes, puis des vicomtes, qui se succédèrent héréditairement à compter de 887. Il entra dans la maison de Bretagne, en 1275, par le mariage de Marie, fille de Marguerite, vicomtesse de Limoges, avec Arthur, comte de Richemont, fils de Jean II. Les deux époux ne prirent le gouvernement qu'en 1277, à la mort de Marguerite. En 1582, la vicomté vint dans la maison d'Albret, et, en 1589, dans celle de France, lors de l'avénement de Henri de Navarre au trône.

Ce fut sous le roi Eudes que le type royal fut immobilisé à Limoges. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XI^e^ siècle les espèces limousines conservèrent l'empreinte odonique, qui jouit de beaucoup de crédit et influa sur le choix de celles de beaucoup d'ateliers voisins, et s'étendit même à une distance assez considérable.

Il est probable que, dans le principe, l'atelier monétaire fut la propriété du seigneur laïque, et que ce fut seulement à la suite de transactions dont on ignore les clauses et la date que l'abbaye de Saint-Martial entra en possession du droit de monnayage.

Au commencement du XII^e^ siècle, le type odonique fit place à celui des *barbarins*, qui fut employé jusqu'aux dernières années du XIII^e^, sauf quelques tentatives d'un monnayage particulier, qui n'eut pas de suites; mais alors les vicomtes s'étaient emparé de nouveau de la faculté d'émettre seuls des espèces à leur profit, après avoir fait pendant une soixantaine d'années une rude concurrence à l'abbaye. A partir de 1276, époque à laquelle la monnaie passa entre les mains des vicomtes, les noms et les armes de ces derniers succédèrent à l'empreinte des *barbarins*.

767. Dans le champ, le monogramme d'Eudes ainsi formé : ✠D✠ + GRATIA D—I RE. — ℟. + LIM✠VICAS CIVI. Croix. LIMOUSIN.

Denier d'argent mal frappé : 28 gr. Pl. X, n° 8.

Ce denier, de la fin du x^e^ siècle, a été trouvé à Poitiers avec le remarquable *metalo* décrit au n° 574. Le type et les légendes ont encore conservé leur forme primitive.

768. Type altéré. Le D central a disparu et les ✠ sont à peine reconnaissables. + GIATIA D—IIE. — ℟. + LIM✠VICAS CVI. Croix.

Denier de billon : 21 gr. Pl. X, n° 9.

Cette monnaie provient du trésor de Châteauneuf-sur-Cher; son travail grossier, son bas titre, son poids, la forme des caractères de ses légendes dénotent la seconde moitié du xi^e^ siècle; elle doit être une des dernières qui aient été émises à ce type. Sous le roi Robert, ces deniers étaient appelés *lemovicani*.

769. S. MARCIAL. Tête barbue de face. — ℟. + LEMOVICENSIS. Croix perlée et cantonnée de huit annelets deux par deux.

Denier de billon : 18 gr. (DUBY, pl. II, n° 2.)

Nous avons déjà dit, en parlant du même type copié par le seigneur de Château-Meillant, que ces deniers portaient le nom de *barbarins* à cause de la tête barbue qui y est empreinte. Cette monnaie a joui d'un grand crédit, si l'on en juge par les fréquentes stipulations que l'on en trouve dans les chartes.

770. + LEMOVICENSIS. Dans le champ, S. M.; au-dessus, l'oméga dégénéré; en dessous, un besant. — ℟. + VICECOMES. Croix.

Denier d'argent : 18 gr. (*Rev. num.*, 1841, p. 19, vignette.)

M. Ardant, zélé antiquaire limousin, dont les bons soins m'ont été utiles en plus d'une circonstance, a consacré un article spécial à cette monnaie (*Revue num., loco cit.*); il voudrait l'attribuer à la comtesse Marie. Cette allégation ne repose pas sur des bases solides; les deux lettres du champ de l'avers ne peuvent signifier autre chose que *sanctus Martialis*. C'est une imitation des monnaies des évêques de Vienne, qui, eux aussi, au xiii^e^ siècle, mettaient le nom de leur saint patron, *sanctus Mauricius*, dans le champ de leurs monnaies. A cette époque, les deniers viennois avaient un cours fort étendu. Des dépôts monétaires, trouvés à Limoges, en comprenaient un très grand nombre.

Je ne saurais pas non plus partager l'opinion de M. Ardant et voir dans ce denier l'un des nouveaux *barbarins* que le seigneur de Limoges fit fabriquer au château d'Aixe et au sujet desquels il eut, en 1211, des démêlés avec les bourgeois de Limoges, qui lui reprochaient d'avoir changé l'empreinte de la monnaie. Dès le moment qu'il s'agit de *barbarins*, la tête barbue avait dû persister; le changement a dû porter sur autre chose. Ne trouverions-nous pas plutôt l'empreinte des nouveaux *barbarins* dans le denier donné par Duby sur sa planche II, n° 1^er^? La légende de l'avers n'est plus la même, et

LIMOUSIN. au revers la forme de la croix est radicalement changée. Cette dernière particularité a dû suffire pour alarmer le peuple, habitué à un type très connu et très aimé de lui. Les bourgeois eurent gain de cause, et l'on revint sans doute aux anciens *barbarins*. C'est ce qui explique la rareté des produits de ce monnayage exceptionnel. Toutefois il y a lieu de faire valoir en faveur de l'opinion de M. Ardant que le denier reproduit par Duby est tiré du recueil de M. de Boze; que, par conséquent, ce dessin pourrait bien se trouver inexact et être une mauvaise reproduction des *barbarins* ordinaires.

Pour en revenir au denier qui m'occupe, je dirai que la présence du mot VICECOMES suffit pour prouver qu'il y eut de la part des vicomtes une tentative bien plus importante que celle qui aurait consisté à modifier un peu l'empreinte de la monnaie. Ils n'ont pas, il est vrai, osé mettre leur nom et ont conservé l'initiale du saint patron; mais ce n'en était pas moins une usurpation flagrante sur les droits de l'abbaye de Saint-Martial. Il n'est donc pas étonnant que ce monnayage n'ait pas été continué et que les produits en soient fort rares.

MONNAIES DES VICOMTES.

ARTHUR, 1275—1301.

771. + ARTVRIVICE : C : Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 2e. — ℟. + LEMOVICENSIS : Écusson oblong mi-parti Dreux et Bourgogne.

Denier d'argent : 21 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. Ire, n° 2.)

M. Cartier a consacré dans la *Revue numismatique*, 1841, p. 24, un Mémoire aux monnaies limousines; il établit que celle-ci a du être frappée par Marie, encore régente au nom de son fils.

772. Même légende. Croix cantonnée au 2e d'une case de l'échiquier de Dreux. — — ℟. Même légende. Écusson rond remplissant le champ; Bretagne au 1er, Dreux aux 2e et 4e, Bourgogne au 3e.

Denier d'argent : 17 gr. (DUBY, pl. LXVI, n° 2.)

Sur le dessin de Duby le cantonnement est mal indiqué et ne porte qu'un point, tandis que c'est réellement une des cases de l'échiquier. Ce denier a été battu postérieurement à 1286. A cette époque, Arthur était devenu majeur, et sa famille avait pris les armes de Bourgogne.

JEAN III (DE BRETAGNE).

773. + INES VICECOMES. Croix cantonnée d'un trèfle au 1er. — ℟. + LEMOVICENSIS. Écusson rond occupant tout le champ. Bourgogne au 1er canton et Dreux aux trois autres.

Denier de billon : 22 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. Ire, n° 3.)

Cette monnaie a été émise de 1201 à 1312, alors que Jean n'était pas encore duc de Bretagne.

774. + IhES VICECOMES. Croix cantonnée d'une moucheture d'hermine au 1er. — ℟. + LEMOVICENSIS. Même écusson. Bretagne au 1er, Dreux aux 2e et 4e, et Bourgogne au 3e.

Denier de billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

Selon M. Cartier, il faudrait placer la date de l'émission de ce denier de 1312 à 1314, alors que Jean avait ajouté les hermines à son blason. Ce fut à la même époque qu'il céda la vicomté à son frère.

775. + IhES VICE COMES. Croix cantonnée d'un L au 2e. — ℟. + LEMOVICENSIS. Même écusson. Dreux aux 1er, 3e et 4e, Bretagne au 2e.

Denier de billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

De 1328 à 1341, d'après M. Cartier, alors que le souvenir de Marguerite de Bourgogne était effacé.

776. + IhES VACECOMES *(sic)*. Même type. — ℟. + LEMOVECIEISIS. Même type.

Denier de billon : 16 gr. Pl. X, n° 10.

JEAN III ET JEANNE DE CASTILLE, 1317—1328.

777. + I DVX BRITANIE. Échiqueté de Dreux au franc quartier chargé d'un chatel donjonné à trois pièces. — ℟. + VICEC LEMOVIC. Croix cantonnée d'une moucheture d'hermine au 1er.

Denier d'argent : 21 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. VII, n° 1er.)

Cette curieuse monnaie a été publiée par M. Barthélemy, qui, dans la *Revue num.* de 1847, p. 181, a établi avec beaucoup de bonheur son attribution à Isabelle de Castille, qui, en 1313, avait épousé Jean de Bretagne, vicomte de Limoges, et reçu en douaire cette vicomté. Par suite de démêlés avec Guy VII, frère puîné de Jean, elle ne put entrer en possession de ce domaine qu'en 1317, et le fit administrer en son nom depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée en 1328. Ce denier a été frappé pendant cet intervalle. La présence au franc quartier des armes de Castille prouve, d'après les règles du blason, que lorsqu'il fut émis Isabelle était vicomtesse en titre de Limoges.

JEAN III.

778. + Astérisque. I DVX BRITANIE. Astérisque. Bretagne aux 1er et 4e, Dreux aux 2e et 3e. — ℟. + Quatre-feuilles évidé. VICE. Quatre-feuilles. C. Autre quatre-feuilles. LEMOVIC. Quatre-feuilles. Croix cantonnée d'un N au 1er.

Denier de billon : 18 gr. Pl. X, n° 11.

779. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers la croix est cantonnée d'un L au 4e.

Denier de billon : 18 gr. Pl. X, n° 12.

LIMOUSIN. 780. Même légende sans les astérisques. — ℞. Mêmes légende et type. Les quatre-feuilles sont remplacés par des trèfles. La croix est cantonnée d'une moucheture d'hermine au 2e.

Denier de billon : 18 gr. Pl. X, n° 13.

Je donne ces trois dernières monnaies à Jean III, et les place de 1328 à 1329. On pourrait peut-être les rejeter un peu plus bas et en attribuer quelques-unes à Jean de Montfort. Cependant je crois la classification que je propose plus rationnelle. Je me fonde sur le titre de ces monnaies, qui, quoique assez bas, est de beaucoup supérieur à celui des monnaies suivantes, que l'on ne peut pas refuser à Jean III. Le poids est aussi plus élevé.

JEAN III ET JEANNE DE SAVOIE.

781. + IhADV ... BRIT. Bretagne aux 1er et 4e, Dreux aux 2e et 3e. — ° VICECLEωOVICEΠ °. Croix cantonnée d'une croix potencée au 2e.

Denier de billon noir : 18 gr. Pl. X, n° 14.

782. + IhA BRIT..... Bretagne aux 1er et 4e, Savoie au 2e, Dreux au 3e.— ℞. + VICEC LEωOVICEΠ. Croix cantonnée d'une croix potencée au 1er.

Petit denier de billon noir : 15 gr. Pl. X, n° 15.

Ces deux deniers soulèvent quelques questions qui, au premier abord, semblent peu faciles à résoudre. On croirait en premier lieu y reconnaître le nom de Jeanne-la-Boiteuse, que l'on a voulu trouver sur un denier à peu près semblable, publié par Duby (pl. LX, n° 7) et rappelé dans la *Revue* de 1841, p. 33, par M. Cartier, d'après M. Ardant. Le denier ci-dessus (n° 781) pourrait faire croire à cette interprétation, car à la suite du mot DV se trouve la place de trois lettres qui sont malheureusement illisibles. Il faut donc attendre qu'il se rencontre un exemplaire mieux conservé. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce mot ne peut pas avoir rapport à Jeanne, qui ne pouvait pas prendre le titre de duchesse de Bretagne.

Pourquoi voit-on figurer une croix potencée sur ces deniers? Le blason dont M. Barthélemy, dans l'article précité sur Isabelle de Castille, invoquait le témoignage comme très utile pour la détermination de ces monnaies, vient encore à notre secours en cette circonstance. Jean, huit mois après la mort d'Isabelle, en 1329, avait épousé Jeanne de Savoie. Or, à cette époque, la maison de Savoie avait remplacé dans ses armes les aigles qui s'y voyaient auparavant par la croix potencée de Jérusalem. Ce serait Amédée de Savoie, selon les uns, qui, en 1315, aurait opéré cette substitution. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* croient même qu'il faut la faire remonter plus haut. Il n'y a donc pas de doute; c'est à Jean III, époux de Jeanne de Savoie, qu'il faut attribuer ces monnaies; et, comme Jeanne mourut en 1338, trois ans avant son mari, c'est dans l'intervalle de cette dernière date à 1329 qu'il faut placer leur émission. Quant au mot IHA, que l'on trouve sur ces deniers, il y a lieu de n'y voir, avec Duby et

M. Cartier, que l'abréviation du mot IOHANES. Il ne serait pas impossible toutefois que l'on n'eût voulu donner à la fois à ces trois lettres la signification du nom du mari et de celui de la femme. Ce qui le ferait supposer, c'est que nous ne trouvons cette abréviation que sur les monnaies où figurent les armes de Savoie.

—

ANGOULÊME ET LA MARCHE.

Les comtés d'Angoulême et de la Marche ont été si souvent en contact l'un avec l'autre qu'il est difficile de diviser leur histoire ; d'ailleurs ils ont fini par être réunis au commencement du XIIIe siècle, justement à l'époque où les monnaies signées de leurs seigneurs ont commencé à être émises. Leur histoire monétaire est aussi à peu près la même.

Angoulême a eu des comtes à partir de 839, que Louis-le-Débonnaire y établit Turpion. Il n'eut qu'un seul successeur de son lignage dans Emenon, son frère. A la mort de celui-ci, Charles-le-Chauve nomma comte d'Angoulême et de Périgord Wulgrin, son parent, dont la postérité se maintint à Angoulême jusqu'en 1181, époque où cette seigneurie fut réunie à celle de la Marche par le mariage de Mathilde, fille de Wulgrin III, avec Hugues IX de Lusignan, comte de la Marche.

La province de la Marche, de son côté, avait eu pour comte, depuis 914 environ, Bozon Ier, dont les successeurs se partagèrent l'héritage en formant les comtés de la Haute et de la Basse-Marche, qui se réunirent de nouveau, au commencement du XIe siècle, sur la tête de Bernard Ier. Enfin, comme je viens de le dire, les comtés d'Angoulême et de la Marche se réunirent en la personne de Hugues IX, qui, après quelques démêlés, en devint tranquille possesseur, en 1208, à la mort de Mathilde, sa femme. Le comté de la Marche resta dans la maison de Lusignan jusqu'à la mort de Hugues XIII, arrivée en 1303. A cette époque, le roi Philippe-le-Bel confisqua cette seigneurie, et, après avoir indemnisé les héritiers de Hugues, en devint seul propriétaire. Ce prince donna le comté de la Marche à son fils Charles, qui, à son avénement au trône, en 1322, le réunit à la couronne.

Nous avons vu l'espèce de rayonnement qui s'opéra pour le type de la tête chinonaise, et suivi sa marche à travers plusieurs provinces ; nous allons assister à quelque chose d'à peu près analogue, quoique ce fait se soit passé sur une moins grande échelle.

La première mention de monnaie seigneuriale angoumoisine est de 954. Aucune des espèces qui ont été conservées ne remonte à cette époque ; il semble même certain que depuis Charlemagne le nom d'Angoulême disparut des légendes de cet atelier, que l'on ne peut néanmoins supposer avoir été fermé pendant plus d'un siècle et demi. D'après le système de M. B. Fillon, cette absence apparente de numéraire s'explique par l'adoption du type mellois dans cette officine jusqu'au règne du roi Eudes. Bien qu'on ne possède pas de pièces de ce dernier prince frappées à Angoulême, la présence de son

LIMOUSIN. monogramme à l'état de type permanent sur les monnaies émises beaucoup plus tard ne permet pas de douter qu'il en ait réellement battu. C'est d'ailleurs sous Eudes que l'Angoumois se rendit indépendant, et l'immobilisation de la signature royale suivit à Angoulême la loi commune. D'un autre côté, l'influence du voisinage de Limoges (si même ce ne fut pas là sa véritable origine) dut être pour beaucoup dans le choix de ce type. Il serait possible que l'on eût frappé quelque temps des monnaies au nom de cette dernière ville, la raison commerciale engageant alors à ne tenir guère compte des légendes, mais de ce qui pouvait faciliter la circulation du numéraire.

L'empreinte odonique ne fournit pourtant qu'une portion de celle qui fut définitivement adoptée. Les comtes, ayant adopté la cause de Louis d'Outre-Mer, inscrivirent son nom sur leurs espèces, et de cet arrangement, dont on a d'autres exemples, naquit le type angoumoisin. (V. *Consid. sur les Monnaies de France*, p. 119.) Cette explication a été acceptée par M. Barthélemy, dans son *Manuel de numismatique*.

Le type d'Angoulême se propagea de proche en proche en Saintonge, à Bordeaux, où il ne fit qu'apparaître, en Périgord et dans la Marche. Nous le retrouverons tout-à-l'heure en parlant des monnaies de ces provinces.

COMTES D'ANGOULÊME.

Turpion, 839—863.
Émenon ou Iminon, 863—866.
Alduin Ier, 886—916.
Guillaume Ier, 916—962.
Arnaud Bouration, 962—975.
Arnaud Manzer, 975—1001.
Guillaume Taillefer, 1001—1028.
Alduin II ou Hilduin, 1028—1032.
Geoffroi Taillefer, 1032—1048.
Foulques Taillefer, 1048—1089.
Guillaume Taillefer III, 1089—1120.
Wulgrin Taillefer II, 1120—1140.
Guillaume Taillefer IV, 1140—1178.
Wulgrin Taillefer III, 1178—1181.
Mathilde, Guillaume et Adhémar ou Aimar, 1181—1208.

COMTES DE LA MARCHE.

Bozon Ier, dit le Vieux, 944—968?

HAUTE-MARCHE.	BASSE-MARCHE.
Aldebert, 968? 1006?	Bozon II, 968—977?
Hélie II, 1006—1031.	
Bernard Ier, 997—1047.	
Aldebert III, 1047—1091.	
Almodis et Roger de Montgommery, 1091—1116.	
Aldebert IV, Eudes et Bozon IV, 1116—1143.	
Bernard II, 1143—1150.	
Aldebert V, 1150—1180.	
Mathilde et Hugues IX de Lusignan, 1180—1208.	

COMTES DE LA MARCHE ET D'ANGOULÊME.

Hugues X de Lusignan, 1208—1249.
Hugues-le-Brun, XIe de Lusignan, 1249—1260.
Hugues XII de Lusignan, 1261—1282.
Hugues XIII, 1282—1303.
Charles de France, 1303—1322.

783. + LODOIꓥVS. Croix. — ℞. + EGOLISSIME. Dégénérescence du monogramme d'Eudes, composée de quatre annelets disposés en croix au centre desquels est une croisette. LIMOUSIN.

Grand denier d'argent pur : 29 gr. Pl. XI, n° 1er.

Ce denier, de la fin du xe siècle, vient à l'appui de ce qu'avance M. B. Fillon dans une de ses notes, à savoir qu'il y avait à cette époque similitude parfaite dans le titre et le poids des monnaies du Poitou, du Limousin, de l'Angoumois et de la Saintonge. Les nos 574, 768, 784 et 813 de mon Catalogue, qui tous sont à peu près de ce temps, montrent, en effet, malgré la difficulté que l'on éprouvait alors à tailler des flans absolument pareils, la justesse de cette observation, qui pourrait peut-être s'appliquer encore aux produits des ateliers de ces provinces pendant une partie du xie siècle.

* 784. + LODOIꓥVS. Croix. — ℞. + EGOLISSIME. Même type.

Grand denier d'argent à assez bas titre : 25 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIII, n° 7.)

Il est de la première moitié du xie siècle.

785. + LODOIꓥVS. Croix. — ℞. Mêmes légende et type.

Obole d'un grand module et à bas titre ; 8 gr. forts.

Le flan est tellement mince que les types sont en creux du côté opposé. Le poids de cette pièce ferait supposer qu'elle ne valait que le tiers du denier précédent, qui est de la même époque ; elle est figurée dans le premier volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, pl. XI, n° 4.

786. + LODOIꓥVS. Croix. — ℞. + EGOLISSIME. Même type.

Grand denier de billon : 26 gr.

Le travail de ce denier indique qu'il est du milieu du xie siècle.

787. LODOIꓥVS. Croix. — ℞. + EGOLISSIME. Même type.

Denier de billon : 23 gr.

Le travail est plus grossier; le module commence à diminuer; tout annonce la seconde moitié du xie siècle.

788. + LODOIꓥVS. Croix. — ℞. ✠ EGOLISSIME. Même type, sauf que la croisette centrale est devenue un ✠.

Denier de billon d'un moindre module que le précédent : 21 gr. Pl. XI, n° 2.

Le style de cette variété, restée jusqu'ici unique et qui vient de la découverte du tombeau de saint Eutrope, de Saintes, annonce la première moitié du xiie siècle. Elle a été publiée par M. Barthélemy (*Revue num.*, 1843, pl. XV, n° 8); son dessin n'est pas très fidèle, et le poids de 19 gr., qu'il lui attribue, n'est pas exact.

789. + LODOIꓥVS. Croix. — ℞. + EGOLISSIME. Même type des quatre annelets et de la croisette ordinaire.

Denier de petit module : 21 gr.

LIMOUSIN. 790. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole d'argent : 7 gr.

Il est à remarquer que cette obole forme, comme celle du n° 786, le tiers du denier correspondant.

Ces deux dernières monnaies sont de la seconde moitié du XII^e siècle.

791. Mêmes légende et type. — ℞. Même légende. Trois annelets et un croissant au 1^er^ formant la croix ; au milieu, une croisette.

Denier de billon : 18 gr. (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, T. I^er^, pl. XI, n° 5.)

792. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le croissant est au 2^e^.

Denier d'argent : 18 gr.

793. + LODOIⱭVS. Croix. — ℞. + EGOLI ∞ IME°. Même type. Le croissant est au 1^er^.

Denier d'argent : 15 gr.

Les deniers au croissant appartiennent au XIII^e siècle. La présence de ce signe a une signification que je ne puis pas expliquer. Cela est d'autant plus remarquable que nous voyons le croissant paraître, à la même époque, sur les monnaies du Poitou et sur celles de la Marche. Ayant pris pour règle de m'abstenir de toute supposition hasardée, je n'en émettrai aucune, laissant à d'autres à éclairer ce fait, qui me paraît curieux et qui n'a certainement pas eu lieu sans motif [1].

COMTES D'ANGOULÊME ET DE LA MARCHE.

Les monnaies signées des comtes d'Angoulême et de la Marche ne commencent à paraître que lorsque les deux seigneuries furent réunies. Ces comtes ont joint quelquefois sur leurs espèces le nom des deux seigneuries ; d'autres fois ils ont monnayé tantôt comme seigneurs d'Angoulême, tantôt comme seigneurs de la Marche. Les types sont si variables, qu'il devient difficile, pour ne pas dire impossible, de proposer à tel ou tel prince des attributions qui aient quelque degré de certitude. Je vais tenter néanmoins d'en proposer quelques-unes qui ne me paraissent pas dénuées de quelque fondement.

---

[1] Voici une note de M. B. Fillon sur ce sujet, qui peut aider à trouver la solution du problème :

« Le croissant apparaît sur les espèces d'Angoulême au commencement du XIII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où la même figure se montre sur les *metalo* et sur les deniers de Savary de Mauléon. Or, il est à remarquer que dans les découvertes de monnaies faites en Poitou et en Angoumois, où l'on rencontre ces pièces, il se trouve toujours un certain nombre de deniers de Châteaudun de la même période (*Recherches sur les Monn. au type chartrain*, pl. VIII, n^os^ 14 et 15 ; pl. IX, n^os^ 4 et 5), d'où l'on doit tirer la preuve évidente de la circulation de ces dernières monnaies dans les provinces de l'Ouest. Ce point une fois établi, rien ne s'oppose à ce que l'on admette l'influence du type de Châteaudun sur ceux de Poitou et d'Angoumois. L'étoile des *metalo* vient peut-être aussi de la même source. L'étude de la numismatique seigneuriale offre beaucoup d'exemples de cette influence d'un type d'une province sur celui d'une autre à des distances bien plus considérables. »

HUGUES X, 1208—1249.

794. + VGO COMEꝏ °. Croix. — ℞. + MARCHIE *. Deux croissants et deux annelets ; au centre, une croisette. LIMOUSIN.
Denier : 17 gr. (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, T. Ier, pl. X, n° 9.)

795. + VGO COMEꝏ. Croix. — ℞. + MARCHIE. Même type.
Denier de billon : 17 gr.

796. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que les deux annelets prennent la place des deux croissants et réciproquement.
Denier de billon : 17 gr.

L'extrême ressemblance de type, de poids, d'aloi et de fabrique dans ces monnaies avec les anonymes au croissant, fait qu'on ne peut pas les refuser à Hugues X. M. Cartier, dans son article inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, hésite entre Hugues IX et Hugues X. La question me paraît décidée en faveur du dernier, qui l'aurait fait frapper avant l'année 1218, c'est-à-dire à l'époque où il ne réunissait pas encore sur sa tête les deux comtés de la Marche et d'Angoulême.

Voici quatre monnaies frappées par le même prince aussitôt après cette réunion.

797. + VGO COMES MAR. Dans le champ, ΣhE, placé verticalement de haut en bas entre deux croissants. — ℞. + LODOICVS ENGOL. Croix.
Denier de billon : 18 gr. (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, pl. XI, n° 6.)

798. Mêmes légende et type. — ℞. + LODOICVꝏ ENGOL.
Denier de billon : 18 gr.

799. Même type que le n° 798.
Obole d'argent : 7 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

800. + VGO COMEꝏ · MAR. Même type. — ℞. + LODOICVS · ENGOL. Même type.
Obole d'argent : 7 gr.

801. + VGO COMES MAR. Même type. — ℞. + : DNS : LЄZINIACI. Croix simple.
Denier de billon : 18 gr. Pl. XI, n° 3.

L'identité de poids et de type pourrait aussi faire donner ce denier à Hugues X. Toutefois il y a une différence assez sensible dans le style pour que l'on puisse le faire descendre à Hugues XI.

802. + hVGVO BRVNNI. Croix cantonnée d'une étoile au 2e. — ℞. + C · ENGOLIMEN ; dans le champ, SIS verticalement du haut en bas ; à gauche, un croissant ; à droite, une rosace.
Denier de billon : 19 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XI, n° 9.)

LIMOUSIN.

Cette monnaie, par son poids et son type, a quelque chose de particulier qui ne se rattache à aucune des autres espèces de ce pays. Il n'y a que l'étoile du droit, que nous allons retrouver sur un autre denier, qui leur donne un point de ressemblance et qui pourrait engager à les donner tous deux à Hugues XII.

803. + hVGVO BRVNNI. Trois annelets rangés horizontalement au-dessus un croissant; au-dessous, une étoile. — ℞. + COMES · ENGVOL. Croix.

Denier de billon : 18 gr. Pl. XI, n° 4.

Cette monnaie a déjà été publiée par M. Michon, dans sa *Statistique de la Charente* (pl. monétaire n° 15); mais, comme cet ouvrage est sans doute connu de peu de numismatistes et que les dessins sont très imparfaits, j'ai cru devoir la reproduire.

804. Même légende. Croix cantonnée de quatre annelets. — ℞. + COMES MARCHE. Trois annelets placés verticalement entre deux croissants.

Denier de billon : 18 gr. Pl. XI, n° 5.

Ce denier doit appartenir au même prince que le précédent.

805. + VGO COMES MARCh. Deux croisettes et deux croissants; au centre, un annelet. — ℞. + DNS ◦ LEZINIACI. Croix cantonnée au 3e d'un annelet attaché par un filet à l'angle de la croix.

Denier de billon : 17 gr. Pl. XI, n° 6.

806. + HVGVO BRVNNI. Croix cantonnée au 2e d'une coquille de pélerin. — ℞. + COMES ENGOLIE. Trois croisettes rangées horizontalement; au-dessus et au-dessous, un croissant.

Denier de billon : 17 gr. Pl. XI, n° 7.

M. Barthélemy a publié dans la *Revue num.*, 1847, p. 15, n° 5, un denier qui a beaucoup de ressemblance avec celui-ci et qui ne peut être donné qu'à Guy, qui eut un règne fort éphémère vers 1303. D'un autre côté, nous trouvons dans Duby (pl LXXI, n° 4) une monnaie de Charles de la Marche où figure aussi la coquille de pélerin. Ces rapprochements peuvent faire donner avec quelque certitude les deux derniers deniers à Hugues XIII.

Il semblerait au premier coup-d'œil, et en jetant les yeux sur la chronologie qui précède, qu'il n'y avait rien de si facile à classer que les deniers portant le nom de Hugues-le-Brun; mais il y a lieu de faire observer que presque tous les seigneurs de Lusignan ont eu ce surnom.

CHARLES DE FRANCE, 1303—1322.

807. + K · FILI'◦ REG · FRAClE. Croix. — ℞. COMES · MARChIE. Chatel des tournois surmonté d'un écussonnet renfermant un lys.

Denier de billon : 15 gr. (*Rev. num.*, 1838, pl. IV, n° 6.)

Ce précieux petit monument, trouvé au trésor de Saint-Maixent, est resté unique. Il est d'autant plus curieux que ce type tout-à-fait exceptionnel n'a jamais été reproduit. LIMOUSIN.

808. + KAROLVS COMES. Croix cantonnée d'un lys au 2e. — ℞. + MONETA MARCHE. Trois croisettes placées horizontalement ; au-dessus, un lys debout ; en dessous, un lys couché.

Denier de billon : 18 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XI, n° 6.)

Ce denier a la même origine que le précédent. Comme lui, je le crois unique. Duby a donné (pl. LXXI, n° 5) le dessin d'un denier qui a beaucoup de ressemblance avec celui-ci. Selon moi, c'est la même monnaie, quoique les différences, qui proviennent probablement d'une reproduction fautive, soient assez sensibles.

809. KROLVS COMES. Croix. — ℞. MONEI MARCKE. Chatel des tournois surmonté d'une croisette et ayant un lys au centre.

Denier d'assez bon billon : 17 gr. (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, T. Ier, pl. XI, n° 11, variété.) — Pl. X, n° 8.

Il existe plusieurs variétés de ce denier. Je les avais rencontrées au trésor de Saint-Maixent et les ai malheureusement cédées à des amateurs, parce qu'alors mes affections numismatiques étaient d'un autre côté.

PÉRIGORD.

Dès 778, Charlemagne avait établi en Périgord un seigneur, nommé Widbalt, avec le titre de comte. Ses successeurs sont inconnus pendant un siècle. Une nouvelle dynastie obtint, en 866, le comté de Périgord, et le transmit par alliance aux comtes d'Angoulême et de la Marche vers le milieu du Xe siècle. Ils le gardèrent jusqu'en 1399. A cette époque, le comté fut, par arrêt du Parlement, confisqué sur Archambaud VI et donné à Louis d'Orléans. Il passa plus tard dans la maison de Limoges, puis dans celle d'Albret, et fut réuni à la couronne, en 1589, par l'avénement au trône de Henri d'Albret, roi de Navarre. PÉRIGORD.

Ainsi qu'on vient de le voir, Angoulême et Périgueux furent dans le principe sous l'autorité d'un seul comte. La séparation n'eut lieu que vers 962. Or, comme les monnaies que nous connaissons de la dernière de ces villes sont au type de la première, il faut en tirer la conséquence que dès cette époque les légendes LODOICVS EGOLISSIME étaient déjà communes aux deux cités. C'est un nouvel exemple du type d'un atelier franchissant les limites d'une province pour aller s'implanter dans une autre. L'empreinte angoumoisine y persista pendant près de quatre siècles. Quant aux prétendus change-

PÉRIGORD. ments de types qui auraient été cause des querelles entre l'évêque Froterius et le comte Aldebert, querelles qui continuèrent sous leurs successeurs, ils n'ont jamais existé que dans l'imagination des commentateurs. Le sujet de ces longues contestations fut le droit que les comtes voulurent s'arroger d'altérer le poids et le titre du numéraire. Nous en avons un exemple qui concerne le Poitou. La chronique de Maillezais mentionne souvent des émissions de monnaies nouvelles, et cependant il est avéré que, jusqu'à Richard-Cœur-de-Lion, on conserva l'empreinte d'origine carlovingienne, et que ces passages sont seulement relatifs à des modifications apportées dans la qualité des espèces. Il en fut de même en Périgord.

Les premières pièces périgourdines furent absolument pareilles à celles d'Angoulême, et il est impossible de distinguer les unes des autres. Plus tard on remplaça la croisette formant le milieu du type par un cinquième annelet. M. de Gourgue a publié, dans la *Revue num.*, 1841, p. 181, nº 1er, un *Essai sur les Monnaies frappées en Périgord*, où il a fort bien démontré que les espèces décorées des cinq annelets appartenaient à cette province ; mais je ne saurais accepter la plupart des autres opinions émises dans son Mémoire. Ce qu'il dit nommément de la comparaison que l'on peut faire du type des monnaies et du sceau de l'église de Saint-Front ne peut pas servir d'autorité, attendu que le sceau est bien postérieur à la création de ce type. M. A. de Chasteigner vient, m'a-t-on dit, de retrouver un denier d'Hélie de Périgueux. Je n'ai point vu cette pièce ; elle est d'une époque trop récente pour qu'elle puisse être d'un grand intérêt au point de vue de la question des types.

COMTES DE PÉRIGUEUX.

GUILLAUME Ier, 886.
BERNARD, 920.
BOZON, comte de la Marche, 944—969.
HÉLIE Ier, 969—980.
ALDEBERT Ier, 980—1006.
HÉLIE II, 1006—1031.
ALDEBERT II et HÉLIE III, 1031—1117.
HÉLIE IV, 1017—1146.
BOZON II, 1146.
HÉLIE V, dit TALLEYRAND, 1146—1205.
ARCHAMBAUD Ier, 1205—1202.
ARCHAMBAUD II, 1212—1245.
HÉLIE V, 1245—1251.
ARCHAMBAUD III, 1251—1295.
HÉLIE VII, 1295—1311.
ARCHAMBAUD IV, 1311—1336.
ROGER-BERNARD, 1336—1369.
ARCHAMBAUD V LE VIEUX, 1369—1398.
ARCHAMBAUD VI, 1398—1399.

810. + LODOIEVS. Croix cantonnée au 2e de la lettre S et au 3e d'un V. — ℟. + EGOLISS IME. Cinq annelets dans le champ.
Petit denier d'argent : 15 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XI, nº 1er.)

811. Mêmes légendes et types des deux côtés. L'S du 2e canton du revers est remplacé par deux points.

On traduit les lettres S. V. par *signum vitæ*.

Sous la domination anglaise, le comte de Derby fit frapper à Bergerac des espèces en son nom. J'ai possédé le piéfort publié par M. de Gourgue dans la *Revue num.*, 1841, pl. XI, n° 5. PÉRIGORD.

—

SAINTES.

On ne possède pas de renseignements suffisants sur les seigneurs de Saintes; on sait seulement que cette ville a eu des comtes dès le règne de Charles-le-Chauve et que le premier que l'on connaisse portait le nom de Landry; qu'elle fut possédée successivement par les comtes d'Angoulême, les ducs d'Aquitaine et les comtes d'Anjou, de nouveau par les ducs d'Aquitaine, et enfin que le roi Charles V la conquit et la réunit à la couronne.

D'après ce court exposé, on ne sera pas étonné que le type des monnaies de Saintes soit la dégénérescence du monogramme odonique; mais là il est plus défiguré que partout ailleurs, puisqu'il est réduit à trois croisettes formant un triangle.

Il n'existe aucune monnaie carlovingienne de Saintes. Cette pénurie de monuments monétaires, pour une ville qui a joué un rôle aussi important, ne peut faire admettre qu'elle ait été dépourvue d'ateliers à une époque où il y en avait d'établis dans une foule de petites localités. Serait-il pareillement possible de supposer que l'on en soit encore à retrouver les produits de son officine? Cela n'étonnerait pas s'il s'agissait de monnayages transitoires et passagers, et la terre renferme la solution de bien des problèmes numismatiques; mais est-il probable que des séries entières nous soient inconnues après tant de persévérantes recherches? D'ailleurs Angoulême, Périgueux, Poitiers et Bordeaux ne sont pas mieux partagés. Des trois seuls deniers que l'on a de ces cités, l'un indique qu'à partir de Charlemagne le nom de la première disparut de son numéraire, et les deux autres appartiennent à des émissions éphémères. Les prescriptions de l'édit de Pistes, si souvent invoquées, ne peuvent l'être dans cette circonstance, puisqu'il est certain qu'il ne fut pas exécuté dans cette partie de l'Empire. Et puis quand même il l'eût été, le fait signalé s'applique à une époque antérieure à sa promulgation, aussi bien qu'au temps où il était tombé en désuétude. C'est surtout à cette dernière période que s'applique la remarque de l'absence des monnaies aux noms de ces villes. S'appuyant sur les motifs exposés à l'article du Poitou, M. B. Fillon la considère comme la preuve évidente de l'adoption à Saintes de l'empreinte melloise, à laquelle on substitua, vers la seconde moitié du X^e^ siècle, celle venue d'Angoulême, formée de la combinaison du monogramme odonique altéré et du nom de Louis d'Outre-Mer.

Le *lodoicus-burdegala* est une imitation de ceux de Saintes.

Les pièces de Saintes sont assez rares, ce qui annonce des émissions peu considérables, quoiqu'elles aient continué pendant cent ans au moins. Les deniers les plus récents

PERIGORD. que nous avons semblent être du commencement de la seconde moitié du XIe siècle. On émit ensuite des *metalo*.

M. A. Barthélemy, se fondant sur divers passages du *Cartulaire* de l'abbaye de Sainte-Marie-de-Saintes, qui donne les détails les plus intéressants sur le monnayage saintongeois, prétend que Geoffroi Martel, comte d'Anjou, aurait conféré à cette abbaye, pendant qu'il était maître de la Saintonge, le droit de battre monnaie. Les termes de ces passages ne me paraissent pas constituer une cession aussi étendue, mais simplement le don des bénéfices que le comte retirait de l'officine et du change dans tout l'évêché. Plusieurs numismatistes partagent cet avis. En tout cas, le type du denier publié par M. A. Barthélemy (*Revue num.*, 1843, pl. XV, nº 9, p. 402) m'empêcherait, à défaut d'autre raison, de l'attribuer, comme lui, à Sainte-Marie-de-Saintes [1]; et il y a lieu de penser que si cette abbaye eut le droit de monnayage, elle ne prit pas de type propre; car celui dont on usait lors de sa fondation, en 1047, fut utilisé plus tard.

* 812 + LODOIEVZ. Croix. — ℟. + ∽TICNA∽. Trois croisettes.
Grand denier d'argent à bon titre : 28 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIII, nº 8.)

Cette monnaie est la plus ancienne connue appartenant au monnayage seigneurial de Saintes. Elle est de la fin du Xe siècle. Il y en a eu d'antérieures, car le type est déjà altéré.

813. + LODO + ICVS. Croix. — ℟. + STCI + NAS. Même type.
Denier de billon : 22 gr. (*Rev. num.*, 1839, p. 252, vignette.)

814. Mêmes légende et type. — ℟. + STCITNAS. Les croisettes sont placées différemment.
Denier de billon un peu usé : 21 gr. Pl. XI, nº 9.

Ces deux pièces appartiennent au milieu du XIe siècle. Elles sont de la fin du monnayage saintongeois, à l'empreinte perpétuée de Louis d'Outre-Mer.

Les légendes des monnaies de Saintes ont permis à M. B. Fillon de faire une remarque qui s'applique à la plupart de celles des pièces des XIe et XIIe siècles; c'est que les graveurs, tout en intervertissant quelquefois les lettres, conservaient toujours scrupuleusement l'aspect de celles qui, par un défaut de frappage, une maladresse, un accouplement ou un mauvais emploi des poinçons destinés à les former sur les coins, avaient une fois pris un aspect insolite. Ainsi, les C du revers des deniers qui nous occupent ayant été figurés sur celui du Xe siècle par un croissant dans lequel vient s'emboîter un coin, on leur a toujours scrupuleusement conservé cette forme. Il en fut de même pour

---

[1] M. B. Fillon considère ce denier comme étant une des monnaies émises, dans la première moitié du XIe siècle, par les évêques de Maguelone, établis à Substantion, ville alors importante et qui était la résidence des comtes de Melgueil. Je reviendrai en temps et lieu sur cette attribution de mon collègue, que la lecture de l'une des légendes de la pièce en question († SVCTANTIAI) et l'air de parenté du type avec ceux employés dans la même contrée rendent très vraisemblable.

les B des *guillaumes* de Bordeaux et pour certains caractères d'une foule d'autres pièces. Ce serait donc faire fausse route que de vouloir bâtir des systèmes ou chercher des explications trop *savantes* à ces bizarreries. On ne saurait trop le répéter, le peu d'habileté et l'ignorance des graveurs en furent les seules causes réelles.

Conformément aux conclusions de M. de Longpérier, qui, le premier, a restitué ces monnaies à Saintes (*Revue num.*, 1839, p. 252), on doit lire STICNAS et STCINAS, pour *sanctinas* et non pour *sancti civitas*, comme le pense M. Cartier. (*Revue num.*, 1841, p. 274.) Le caractère qui précède l'A est un N renversé et non un composé d'un I et d'un V. C'est un nouvel argument à l'appui de ce qui vient d'être dit ; cette lettre ayant été mal formée par les premiers graveurs, ceux qui les suivirent lui conservèrent religieusement sa forme, sans se rendre compte de sa valeur.

AQUITAINE.

Je dois tout d'abord commencer par dire que je n'emploie ce titre que d'une manière très restreinte. Je ne veux pas parler de l'Aquitaine comme province, ce qui lui donnerait une immense étendue, mais seulement comme duché, en y joignant le comté de Bordeaux. Il est facile de s'embrouiller dans la chronologie des ducs d'Aquitaine, parce que les ducs de Gascogne ou comtes de Bordeaux viennent se mêler avec eux, et que d'un autre côté ces mêmes ducs d'Aquitaine sont presque tous comtes de Poitou.

Le comté de Bordeaux ne fut réuni à l'Aquitaine qu'en 1039, sur la tête de Gui-Geoffroi, et les comtes de Poitou ne cessèrent d'être ducs d'Aquitaine que lors de l'arrêt de confiscation sur Jean-sans-Terre, en 1204, arrêt que Philippe-Auguste se chargea de mettre à exécution en 1204 et en 1205.

Pour jeter un peu de clarté dans cette chronologie, il est nécessaire de donner à part la liste des comtes de Bordeaux et celle des ducs d'Aquitaine.

La Gascogne a d'abord eu, comme toutes les autres provinces, des ducs amovibles dont il est inutile de s'occuper. Le premier duc héréditaire fut Sanche, surnommé Mittara, mot qui, en gascon, signifie le Montagnard ; il commença à régner en 872. Sa famille occupa le comté jusqu'à la mort de Eudes, comte de Poitou, arrivée en 1040. Ce dernier avait succédé au comté de Bordeaux du chef de sa femme, sœur de Sanche-Guillaume.

J'ai dit précédemment à l'article des comtes de Poitou comment s'était formé le duché d'Aquitaine.

DUCS AMOVIBLES DE GASCOGNE.

AQUITAINE.

TOTILA, 819.
SEGUIN.
GUILLAUME.
SANCHE-SANCHION, 848.
ARNAUD, 864.

DUCS HÉRÉDITAIRES.

SANCHE, dit MITTARA, 872.
SANCHE II MITTARA.
GARCIE-SANCHE-LE-COURBÉ.
SANCHE-GARCIE.
SANCHE-SANCHEZ.
SANCHE-GUILLAUME, ... à 984.
BERNARD-GUILLAUME, 984—1010.
SANCHE-GUILLAUME, 1010—1032.
BÉRENGER, 1032—1036.
EUDES, comte de Poitou, 1036—1040.

DUCS D'AQUITAINE.

RAINULPHE, 839—867.
BERNARD, 867—880.
RAINULPHE II, 880—893.
ADÉMAR ou AIMAR, 893—902.
ÉBLES-MANZER, 908—932.
GUILLAUME III TÊTE-D'ÉTOUPES, 932—963.
GUILLAUME IV FIER-A-BRAS, 963—990.
GUILLAUME V LE GRAND, 990—1029.
GUILLAUME VI LE GRAS, 1029—1038.
EUDES ou ODON, 1038—1039.
GUILLAUME VII AIGRET, 1039—1058.
GUILLAUME VIII, 1058—1087.
GUILLAUME IX LE JEUNE, 1087—1127.
GUILLAUME X, 1127—1137.
ÉLÉONORE et LOUIS-LE-JEUNE, 1137—1152.
ÉLÉONORE et HENRI D'ANJOU, 1152—1169.
RICHARD-COEUR-DE-LION, 1169—1196.
OTHON DE BRUNSWICK, 1196—1197.
ÉLÉONORE, 1199—1203.
CHARLES, 1469—147...

La numismatique de l'Aquitaine a eu le sort de celle de Bretagne. Elle a été le sujet d'une foule de travaux, dont quelques-uns sont remarquables; mais les vrais principes d'une classification rationnelle n'ont jamais été appliqués aux monnaies de cette belle province. L'essai qui va suivre est une tentative, un peu hardie peut-être, pour sortir de cet état de choses. Je ne sais si elle sera bien reçue des numismatistes; mais en tous cas je déclare cette fois encore en laisser la responsabilité à M. B. Fillon, qui m'a suggéré ce classement entièrement nouveau.

Lorsque l'on passe en revue l'ensemble des pièces aquitaniques antérieures aux premières années du XIIIe siècle, parvenues jusqu'à nous, on remarque tout d'abord que leurs types les partagent en deux séries; savoir : celles qui portent le nom de Bordeaux et celles sur lesquelles on lit *Aquitanie*. On reconnaît en outre que ces deux séries principales se divisent elles-mêmes en plusieurs sections. Une ou deux pièces seulement échappent à cet arrangement, mais elles semblent appartenir à des monnayages qui n'eurent qu'une durée éphémère. Je vais appliquer ce système aux monnaies de ma collection; j'arriverai ensuite aux monnaies anglo-françaises proprement dites.

PREMIÈRE SÉRIE.

Dans cette première classe sont rangées les pièces émises à Bordeaux par les ducs de Gascogne et par leurs successeurs, les ducs d'Aquitaine. Avant de passer à leur description, je dois peut-être m'excuser de l'étendue des détails dans lesquels je vais entrer. Ils m'ont paru indispensables pour bien établir plusieurs points de doctrine non encore formulés. AQUITAINE.

J'ai fait connaître, en parlant des monnaies poitevines, l'opinion de M. B. Fillon sur l'emploi, dans une partie des ateliers du nord de l'Aquitaine, de l'empreinte carlovingienne et du nom de l'officine melloise (V. plus haut, p. 97); je vais maintenant essayer de démontrer qu'elles furent utilisées à Bordeaux, et apporter quelques nouvelles preuves à l'appui du système de mon ami, en m'aidant encore de ses notes manuscrites.

815. + ∞ANCHIV∞. Croix. — ℞. + BVDEΓAL. Monogramme altéré de Charles-le-Chauve.

Denier de bas argent : 24 gr. Pl. XI, n° 10.

816. + ∞ANCHIV. Croix. — ℞. + BVDE · ΓAL. Même type, sauf que l'S du monogramme est renversé.

Denier de bas argent dont un des côtés est brisé : 16 gr.

817. + ∞AHↃHV∞. Croix. — ℞. + BVDELAI. Même type.

Denier de très bas billon : 14 gr. Pl. XI, n° 11.

Lorsque M. Fillon publia pour la première fois la monnaie de Sanche, il la fit connaître d'après l'exemplaire incomplet placé au n° 816, qui appartenait alors à M. F. Parenteau (*Considérations sur les Monnaies de France*, pl. XI, n° 7 et p. 114.) Les deux autres variétés de coin (n^os^ 815 et 817) sont parfaitement conservées et permettent de compléter les légendes qui d'ailleurs avaient été bien lues. Elles viennent indubitablement toutes trois de la même découverte, et il est à regretter que l'ensemble de l'enfouissement n'ait pas été étudié par quelque numismatiste avant sa dispersion. Les observations qu'un œil expérimenté n'eût pas manqué de faire eussent été d'un grand profit pour la science. Faute de renseignements plus précis, voyons les remarques que suggère la vue de ces deniers.

Placés en regard des METVLLO trouvés aux trésors de Cuerdale, de Mourlieu ou de ceux plus récents que nous possédons, on est aussitôt frappé de l'air de famille qui existe entre eux; la disposition des types et des légendes est absolument identique. Donc la transition des premiers aux seconds est évidente, et l'on est tout naturellement amené à reconnaître que l'empreinte melloise fut employée à Bordeaux; ce qui explique la cause de l'absence apparente, aux IX^e^ et X^e^ siècles, des monnaies d'une ville aussi importante [1].

[1] Si cette proposition n'était pas exacte dans toute sa rigueur (ce qui ne paraît pas probable), toujours est-il que l'on frappa à Bordeaux des deniers de Charles-le-Chauve, à l'empreinte aquitanique, qui servirent de prototypes aux *sanches*.

AQUITAINE. A quelle époque le nom de Bordeaux commença-t-il à reparaître sur les produits de son atelier? L'altération des légendes de nos *sanchius* indique que l'on s'éloigne déjà un peu du point de départ; et, comme leur style annonce que l'on est entré assez avant dans la seconde moitié du x^e^ siècle, on est autorisé à penser que ce fut Sanche-Garcie, ou son fils, Sanche-Sanchez, qui, les premiers, signèrent leurs espèces. Les nôtres, qui ne sont plus empreintes que d'un type perpétué, dateraient alors du temps de Guillaume-Sanche, tout en portant le nom du père ou du frère de ce prince et non le sien propre.

L'émission des *sanchius* dut continuer pendant un assez grand nombre d'années, probablement jusqu'à la fin du x^e^ siècle, car les variétés de coin sont nombreuses et la différence des poids assez considérable. Le n° 817, s'il n'est pas le produit d'une falsification contemporaine, pèse près de dix grains de moins que la plupart des exemplaires connus.

L'agencement des légendes de l'un de ces exemplaires, qui porte : + SANCHVS — ℞. BVDEGAL+E, a donné lieu à une interprétation qui, d'après M. Fillon, est inadmissible. Transposant en effet les lettres du revers, on a voulu lire E+BVDEGAL; et, traduisant alors l'inscription par *episcopus burdegalensis*, on a cru avoir retrouvé la monnaie épiscopale de Bordeaux, dont parle Ducange sur la foi d'un passage de J. Besly. Mais cette lecture, ajoute mon collègue, n'est pas acceptable quand on a vu les autres deniers de même nature. La manière dont la croisette est placée ne signifie absolument rien; les légendes des *metallo* en font assez foi. (*Revue num.*, 1845, pl. XVIII, n° 11.) Au reste, les évêques de cette cité, qui, dans le principe, avaient bien pu avoir un monnayage particulier, comme paraît le prouver le denier au type du temple portant le nom de l'empereur Lothaire (*Consid. sur les Monn. de France*, p. 80), avaient été bientôt dépouillés de ce droit par les comtes, leurs adversaires naturels; puisque Sanche-Guillaume et Bérenger, c'est-à-dire postérieurement à la fabrication de nos deniers, leur donnèrent le tiers des bénéfices de la monnaie de Bordeaux. Il est bien évident, d'après cette concession, que les évêques n'avaient plus alors d'atelier qui leur fût propre. La seule induction sérieuse à tirer des légendes de la pièce dont il vient d'être question, c'est que celles des premiers deniers au nom de Sanche étaient SANCHIVS BVRDEGALE.

J'ai déjà fait remarquer la ressemblance qu'il y avait entre la forme du B des deniers de Sanche avec la même lettre du denier de BRIVITES (n° 747).

Vers l'an 1000, ou à quelques années près, un second changement s'opéra dans les types de Bordeaux; l'empreinte odonique remplaça le monogramme carolin. La raison commerciale fut cause de cette modification rendue nécessaire par l'activité nouvelle imprimée aux rapports établis entre certaines parties du nord de l'ancien royaume d'Aquitaine, divisées, il est vrai, par des intérêts rivaux de familles princières, mais rapprochées par les besoins du commerce. Ma collection renferme un denier qui sert à marquer la transition, en l'absence de monuments plus explicites.

818. + GVILELMO. Dans le champ, quatre croisettes produites par la dégénérescence du monogramme de Eudes; au milieu, un petit annelet qui n'est peut-être que le point produit par la pointe du compas du graveur de coin, point devenu plus tard un annelet. — ℞. + BVRDEGHLA. Croix. AQUITAINE.

Denier d'argent assez pur : 24 gr. Pl. XI, n° 12.

Comme sur les deniers de Limoges au type odonique, le nom de la cité est du côté de la croix.

Le type de ce denier, qui doit être un des premiers émis à la nouvelle empreinte, fut rigoureusement conservé jusqu'à une époque fort éloignée de son apparition, comme nous le verrons bientôt. Ajoutons, en passant, que le nom inscrit sur cette pièce est celui de Bernard-Guillaume ou de Sanche-Guillaume, et qu'à dater de ce moment il passa à l'état de type immobilisé; ce qui rendrait illusoire tout essai de classification fondé sur autre chose que le style ou l'état matériel de chaque denier.

Simultanément avec ces monnaies, on en frappa pendant un certain temps d'identiques quant au poids et au module, sur lesquelles l'annelet central a été supprimé et où un autre a pris la place de l'une des croisettes. La légende du droit offre aussi une légère variante. On y lit : GVILELMVS. Il en est parvenu jusqu'à nous plusieurs variétés de coin qui accusent une fabrication assez prolongée.

Les différences que l'on remarque entre ces deux monnayages impliquent forcément l'existence de deux ateliers fonctionnant à la fois. Ceux qui s'occupent spécialement de la numismatique d'Aquitaine découvriront sans doute les motifs de cette double émission, qui cessa probablement en 1052, au moment du passage définitif du comté de Bordeaux dans la famille ducale.

Afin d'éviter de multiplier les divisions, voici les deux échantillons de ce genre que possède ma collection. Nous reprendrons ensuite la série de celles à l'autre empreinte.

819. + GIVEMVS. Dans le champ, trois croisettes et un annelet. — ℞. + BVRDEGMV. Croix.

Denier de billon : 20 gr. Pl. XI, n° 13.

820. + GVIVΣVMS. Croix. — ℞. Mêmes légende et type.

Denier de billon : 20 gr. (*Rev. num.*, 1842, p. 361, vignette, et 1843, pl. XIV, n° 6.)

M. Gauban (*Rev. num.*, 1842, p. 361) a attribué ces deux pièces au duc d'Aquitaine Guillaume V; opinion qui a été vivement combattue par M. de Gourgue. Ce dernier les restitue avec raison aux ducs de Gascogne; mais la lecture qu'il donne de leurs légendes ne saurait être acceptée. Au XI^e^ siècle, les caractères employés sont souvent si barbares, qu'on a de la peine à les reconnaître au milieu des transpositions, des altérations de forme, des renversements ou des accouplements que leur a fait subir l'inhabileté et l'ignorance des ouvriers employés à la confection des coins. Ainsi donc, au lieu de chercher dans ces légendes des essais de langue vulgaire (dont il y a cependant quel-

AQUITAINE. ques exemples), il faut tout simplement y reconnaître une dégénérescence barbare des mots GVILELMVS et BVRDEGALA, dégénérescence indiquant des émissions antérieures à celles des deniers connus; ceux-ci ont tous l'aspect des espèces de la fin du XIe siècle.

Je reprends la série interrompue. Entre le denier n° 818 et les espèces qui vont suivre, il y a une longue lacune, cent années au moins. Il en existe pourtant qui rétablissent parfaitement la filiation. Celles que je vais décrire appartiennent aux ducs d'Aquitaine, opinion contraire à celle de M. de Gourgue, qui a commis une erreur lorsqu'il a attribué des pièces identiques aux ducs de Gascogne. (*Rev. num.*, 1843, pl. XI, nos 1 à 5.)

821. + L⅃VILELMO. Dans le champ, quatre croisettes. — ℟. + BVRDEꟼHLA. Croix.
Obole de billon : 12 gr.

822. + E⅃VILEMO. Même type. — ℟. + BVRDEꟼIIIA. Croix.
Denier de billon : 20 gr.

823. + E⅃VILILMO. Même type. — ℟. + BVR DEGHLA. Croix.
Denier de billon : 19 gr. (*Rev. num.*, 1843, pl. XIV, n° 1er.)

824. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 9 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

825. + FIVIEILMO. Quatre croisettes; au centre, un point. — ℟. + BVRDEꟼIILA. Croix.
Denier de billon : 17 gr.

826. + Γ⅃VILILMO. Quatre croisettes; au centre, un annelet. — ℟. Mêmes légende et type.
Obole de billon : 9 gr. (*Rev. num.*, 1843, pl. XIV, n° 5.)

827. Mêmes légendes et types des deux côtés; fabrique un peu plus récente.
Denier de billon usé : 13 gr.

828. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 9 gr.

Les quatre derniers numéros sont de la fin du monnayage à ce type. Leur style les rapproche des pièces du milieu du XIIe siècle. On les rencontre souvent dans les dépôts de monnaies de cette époque.

DEUXIÈME SÉRIE.

On sait que cette deuxième série doit comprendre toutes les pièces sur lesquelles on lit *Aquitanie*; elles se subdivisent en trois catégories :

1° Celles qui portent *Aquitanie* en légende circulaire et qui ont le mot *rex* dans le champ;

2° Les *ducisit;*

3° Celles dont une des légendes est horizontale.

Avant de passer à la description des monuments, il est nécessaire de discuter l'origine de leurs divers types, qui tous viennent des empreintes carlovingiennes.

M. de Longpérier, avec le tact si parfait qui le distingue, a clairement démontré, dans le *Catalogue Rousseau,* que des monnaies aux noms de Louis, de Pépin et de Charles avaient été frappées en Aquitaine jusqu'à la seconde moitié du XIe siècle et peut-être au-delà (nos 238, 328, 329, 333, 334 et 335). Or, ces pièces ont le mot *Aquitanie* écrit en légendes tantôt circulaires, tantôt horizontales; quelques-unes d'entre elles, au nom de Pépin, présentent *Equitaniorum* écrit en trois lignes. (V. *Consid. sur les Monnaies de France,* p. 235, la description de l'une de ces pièces frappée au XIe siècle.) Mises en regard de celles qui nous occupent, il est difficile de ne pas y reconnaître les empreintes qui ont servi de prototypes aux *Lodoicus rex dux Aquitanie* et aux espèces qui en dérivent. Pour les types des deniers portant *rex* dans le champ et les *ducisit,* la filiation carlovingienne est moins évidente, et ils paraissent avoir subi une dégénérescence plus prononcée; mais il est un autre moyen de retrouver la voie à moitié perdue que nous cherchons.

Où ces monnaies ont-elles été frappées? Jusqu'ici on s'est trop peu préoccupé de cette question et on s'est contenté de les ranger tant bien que mal sous le titre général de monnaies d'Aquitaine. Il est cependant avéré que la raison commerciale, principal mobile du choix des types, tendit toujours à faire adopter aux lieux voisins les uns des autres, et qui avaient entre eux des relations fréquentes, des empreintes qui eussent, autant que possible, des points de ressemblance, afin que le peuple les acceptât plus volontiers. Ces considérations doivent donc engager à donner les pièces portant *rex* dans le champ et les *ducisit* à des ateliers situés dans le pays compris entre Bordeaux et le Midi de la France; car les types des premières les rapprochent de ceux de l'obole de Pons, donnée jusqu'à présent à un comte de Toulouse, mais à laquelle j'hésite de donner cette attribution [1]. Cette pièce porte aussi le mot *rex* dans le champ. Les types des secondes ont un air de parenté très tranché avec les deniers de Cahors. (*Revue num.,* 1839, p. xv.) Les pièces à légendes horizontales auraient, au contraire, été forgées dans un lieu plus voisin de Bordeaux, qui, plus tard, modela ses empreintes sur les siennes.

Ces observations une fois admises, une contrée que l'on trouve un siècle plus tard en possession de nombreux ateliers, et qui certainement en avait déjà à l'époque dont je m'occupe, n'est plus ainsi dépourvue de monuments monétaires. Les numismatistes pourront se mettre sur la trace des produits de certaines officines que l'on n'a pas pu

[1] Dans tous les cas, cette obole appartient à un seigneur du Midi. J'aurai occasion d'en reparler.

AQUITAINE. retrouver encore (ceux d'Agen [1], par exemple), parce que l'on a voulu à toute force attendre la découverte de monnaies portant le nom de ces officines, tandis que l'on y fabriquait simplement des anonymes ou des pièces décorées de celui d'un autre atelier.

Arrivons maintenant à la description des pièces sans tenir compte des différences signalées il y a un instant, car nous n'avons pas de renseignements assez précis pour aborder une classification définitive.

GUI-GEOFFROI, DUC D'AQUITAINE.

829. ✣ GOFRIDVS CO. Croix. — ℞. ✣ AqVITANIE. Dans le champ, REX.
Denier de bas billon : 20 gr. Pl. XI, n° 14.

La légende *rex Aquitanie* n'a ici d'autre valeur que celle d'un type perpétué, et ce serait fausser la donnée historique que de se préoccuper d'un prétendu royaume d'Aquitaine ayant existé dans la seconde moitié du XI^e^ siècle. Cette pièce et deux autres, trouvées également depuis quelques années et qui ont beaucoup de rapport avec celles-ci, doivent être données à Gui-Geoffroi, qui les émit après avoir pris possession de la Gascogne. Le style de la mienne la recule à la fin du règne de ce prince [2]. Les deux deniers dont je viens de parler ont été publiés dans le *Cabinet de l'Amateur*, 1843, par M. de Longpérier, qui les donne à Gui-Geoffroi. L'un d'eux a été reproduit par M. Barthélemy. (*Revue num.*. 1847, p. 190.) Ce numismatiste propose de l'attribuer à Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, qui lui aussi excerça l'autorité ducale en Aquitaine. Je ne saurais partager son opinion.

GUILLAUME IX, 1087—1127.

830. ✣ GVILELMO. Croix. — ℞. ✣ VICTORIA. Dans le champ, trois croisettes et quatre points.
Denier de billon un peu usé par le frai : 17 gr. (*Rev. num.*, 1843, pl. XIV, n° 8.)

Voilà une des rares monnaies qui ne rentrent pas dans les deux grandes divisions indiquées au commencement de cet article; il m'a paru pourtant plus convenable, afin de ne pas détruire de nouveau l'ordre chronologique, de la placer à la suite de la précédente : sa fabrique, qui révèle les premières années du XII^e^ siècle, autorise cette classification et engage à la donner à Guillaume IX. Il y a, au reste, une certaine coïncidence dans l'arrangement des empreintes avec le denier de Geoffroi. Sur ce denier comme sur ceux de Bordeaux, GVILELMO n'est pas la désignation du prince régnant,

---

[1] La ressemblance qui existe entre les *ducisit* et les monnaies de Cahors fait penser à M. B. Fillon qu'ils ont été fabriqués non loin de cette dernière ville, à Agen peut-être.

[2] Le denier au nom de Guillaume ayant *dux* dans le champ du revers et *Aquitanie* en légende paraît être sorti du même atelier. L'agencement des lettres appuie cette supposition. Il est postérieur à ceux qui portent *rex* et peut être attribué à Guillaume IX.

mais c'est un type perpétué qui aura été emprunté aux pièces de la capitale de la province, lorsque l'on fit temporairement frapper monnaie dans un château appelé Victoire ou La Victoire.

L'agencement des croisettes de notre denier rappelle celui du type du *Iodoicus burdegala* de la collection Dassy, dont il serait très utile d'avoir une description exacte, afin d'éviter désormais que l'on tombe dans des contradictions continuelles sur l'époque de son émission.

Le denier de *Victoria* a été l'objet de plusieurs dissertations. M. de La Fontenelle en a parlé le premier dans la *Revue num.*, 1838, p. 432. Il expliquait la légende du revers par la victoire de Barbastro, qui fut remportée par Guillaume VII, à qui il attribuait par conséquent cette monnaie. A son tour, M. de Gourgue (*Revue num.*, 1843, p. 376) a conservé cette attribution, en reportant l'interprétation du mot *Victoria* au triomphe de Guillaume VII dans la guerre de la succession de Gascogne. Ces deux opinions ne me paraissent pas souffrir l'examen. M. de Gourgue l'a bien senti; car, dans la *Revue* de 1850, il revient sur cette question et propose de ne voir dans le mot *Victoria* qu'un nom de lieu. C'est tout-à-fait mon avis; mais je ne saurais partager celui de ce numismatiste, qui y trouve le nom de Vieille-Brioude, qui a été appelée *Victoriacum*. A quoi bon torturer des textes pour chercher sur ce denier une fraction de nom, tandis que rien ne s'opposait à ce qu'il y fût mis tout entier? La meilleure preuve, d'ailleurs, pour détruire de fond en comble l'allégation de M. de Gourgue, c'est que, dans son hypothèse, le denier de *Victoria* remonterait au x^e^ siècle, ce qui est tout-à-fait inadmissible.

Il existe, sur le territoire de l'ancienne Aquitaine, plusieurs localités qui portent le nom de Victoire ou La Victoire; il est de toute évidence que c'est là qu'il faut chercher le lieu de l'émission de cette monnaie. Je laisse aux numismatistes du Midi le soin de déterminer le lieu qui leur paraîtra présenter le plus de degrés de probabilité pour l'établissement de cet atelier.

ANONYMES.

831. + DVCICOIT. Dans le champ, deux croisettes sur la même ligne horizontale; en dessus, l'oméga défiguré; en dessous, un Λ (l'alpha aussi dégénéré). — ℞. + AGVITANIE. Croix. Le G a le trait supérieur très allongé.

Denier de billon : 19 gr. 1/2. Pl. XI, n° 15.

832. + DVCI ∞IT. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.

Denier de billon : 17 gr. (*Rev. num.*, 1843, pl. XIV, n° 10.)

833. Mêmes légende et type. — ℞. Mêmes légende et type. Le G a le trait inférieur allongé.

Denier de billon un peu usé : 15 gr. (*Ibid.*, n° 11.)

Le type de ces deniers paraît être une imitation du monogramme odonique combiné avec un autre type arrivée par transmission à l'atelier où ils ont été émis. Cet atelier,

AQUITAINE. d'après M. B. Fillon, pourrait bien être Agen ou, tout au moins, une autre officine située non loin de Cahors, dont l'empreinte a beaucoup de rapport avec celle des *ducisit*. Les explications qui, jusqu'à présent, ont été données de cette empreinte sont peu satisfaisantes. Il est probable que là, comme dans une foule d'autres lieux, le graveur de coins, pas plus que le seigneur aux gages duquel il était, ne se rendaient compte de la valeur des sigles reproduits. Y voir des figures de blason est surtout inadmissible.

Les *ducisit* ont été le sujet d'une multitude de dissertations qui n'ont guère servi à démontrer qu'ils appartiennent à Aliénor. Le motif le plus plausible pour en placer quelques-uns au règne de cette femme illustre et de son premier mari est fondé sur leur titre, leur poids et le style de leur fabrique. Il en existe un assez grand nombre de variétés de coins qui offrent peu de différences entre elles, mais qui sont la preuve d'une assez longue émission, prolongée peut-être jusqu'au dernier tiers du XII^e^ siècle.

Ces deniers ont été fort rares jusqu'à la découverte de Saucats, qui en contenait 749. M. Jouanet en a rendu compte dans une brochure qui jette peu de lumière sur ce sujet.

LOUIS VII, ROI DE FRANCE.

834. + LODOICVꝏ. Dans le champ, REX disposé en triangle. — R̃. + ET + DVX.
Denier de billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 13.)

Ce rarissime denier provient du trésor de Saucats, où il s'en est trouvé seulement cinq exemplaires. La forme *Lodoicus* est empruntée aux deniers d'Angoulême ; mais, quoique l'on ait prétendu que cette forme même rangeait ce denier dans la catégorie de ceux portant un nom passé à l'état de type perpétué, son aspect, son titre, son poids, ses légendes, tous les caractères, en un mot, de sa fabrication, fixent sa date au commencement du premier tiers du XII^e^ siècle et le classent au règne de Louis VII, duc d'Aquitaine par son mariage avec Aliénor. Il en est ainsi pour les pièces suivantes, qui commencent la série des monnaies à légendes horizontales.

835. + LODOICVꝏ REX. Croix. — R̃. DVX AqVITANIEo en quatre lignes.
Denier de billon : 19 gr. Pl. XII, n° 1^er^.

836. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 9 gr.

837. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers l'E final est précédé d'une étoile.
Denier de billon : 19 gr. (DUBY, pl. XXXII, n° 6.) — Pl. XII, n° 2.

838. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon un peu usée : 8 gr.

Ces deniers, qui se font remarquer par une fort belle fabrique, ne sont pas communs. Les oboles sont fort rares. L'aspect général de ces pièces annonce le milieu du XII^e^ siècle. On sent arriver les *ricardus-pictaviensis*.

HENRI II, ROI D'ANGLETERRE.

Il suffit de lire les légendes des pièces qui vont être décrites pour être convaincu que les précédentes appartiennent à Louis VII. La donnée est identique; le poids seul a baissé. AQUITAINE.

839. + hENRICVꝏ REX. Croix. — ℞. AQVITANIЄ en trois lignes; en dessus, une croisette entre deux annelets; l'Є final aussi entre deux annelets.
Denier de billon : 16 gr. (AINSWORTH, pl. III, n° 2.)

840. + ENRICVꝏ REX. Croix. — ℞. Même type.
Denier de billon : 15 gr. Pl. XII, n° 3.

841. + ENRICVꝏ. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e. — ℞. REX sur une ligne horizontale; au-dessus, ɯ (l'oméga dégénéré), et au-dessous, une croisette.
Obole de billon : 8 gr. (AINSWORTH, pl. VI, n° 64.)

L'ɯ du revers de cette obole rappelle le sigle que l'on voit sur les *ducisit*. Il indique une corrélation entre ces monnaies. C'est qu'en effet, à partir du second mariage d'Aliénor avec Geoffroi Plantagenet, devenu roi d'Angleterre en 1154, les légendes horizontales prévalurent et les monnaies aquitaniques tendirent vers un type uniforme.

RICHARD-COEUR-DE-LION.

842. RICARDVƨ en deux lignes; en dessus, le signe ɯ; en dessous, une croisette. — ℞. + AGVITANIE. Croix.
Denier de billon : 13 gr.

843. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon un peu usée : 6 gr. 1/2.

Ces deux pièces viennent avant les suivantes, parce que leur type se rapproche davantage de celui des monnaies de Henri II; à moins, ce qui est fort probable, que ce ne soit le produit d'ateliers divers.

844. RICARDVƨ en deux lignes; au-dessus, une croisette; au-dessous, le signe ɯ. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 19 gr.

845. RICARDVS. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 17 gr.

846. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 9 gr.

847. Mêmes légende et type. — ℞. + AGVTANIE. Croix.
Denier de billon un peu usé : 16 gr.

AQUITAINE. 848. RICARDVS. Même type. — ℞. AGVITANIE. Croix.
Denier de billon : 17 gr.

Ce denier à fleur de coin est le plus récent de ceux que je possède ; il provient du dépôt de Surgères.

—

L'essai de classification qui vient d'être soumis à la critique des numismatistes a besoin d'être appuyé sur de nouveaux faits pour prendre une forme plus correcte. L'absence des documents écrits et les lacunes existant dans les séries monétaires n'ont pas permis de le pousser plus loin. La découverte ultérieure des pièces transitoires peut seule montrer s'il doit être définitivement accepté.

Ici se termine la première période du monnayage aquitain, et nous allons entrer dans celui des anglo-françaises proprement dites. Le règne de Philippe-Auguste a changé la face des choses ; l'autorité morale de la France a singulièrement grandi et la vitalité de sa nationalité est désormais assurée. Mais, par un contre-coup facile à expliquer, en face d'elle s'est dressée une dangereuse rivale. Les Plantagenet, du rang de simples barons vassaux de la couronne, se sont élevés à une puissance égale à celle de leurs suzerains, dont ils se sont déclarés les rivaux et les ennemis. Dans la lutte implacable de près de trois siècles qui va s'ensuivre, ils sauront rallier autour d'eux toutes les ambitions déçues, toutes les colères ; ils se feront le pivôt de toutes les résistances à la mission centralisatrice de nos rois. Cette lutte désespérée fut pour notre nationalité une question de vie ou de mort. Tout ce qui la rappelle est donc précieux à plus d'un titre, et les pièces anglo-françaises méritent une place à part dans les casiers des amateurs, parce que, indépendamment de leur valeur numismatique, elles sont des témoignages palpables de la grandeur des antagonistes de la France du moyen-âge, et attestent les héroïques douleurs et le dévouement sublime de nos pères, qui, à force de courage et de sang versé, purent faire disparaître du sol de la patrie de si puissants ennemis.

—

MONNAIES ANGLO-FRANÇAISES.

Je crois devoir diviser les monnaies de cette nature en deux séries : la première comprendra celles qui ont été frappées par les rois anglais en Aquitaine, et qui portent le nom de cette province ; la seconde, qui aurait pu être placée autre part, mais qu'il m'a semblé plus naturel de ne pas séparer des autres, sera composée des pièces battues en dehors de l'Aquitaine ou qui du moins n'en ont pas le titre.

ANGLO-FRANÇAISES D'AQUITAINE.

ÉDOUARD Ier, 1272-1307.

AQUITAINE.

849. + ЄDVVARD' FILI'. Dans le champ, un léopard. — ℞. + h REGISANGLIЄ. Croix.
Denier lion : 17 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIV, n° 3; AINSWORTH, pl. III, n° 11.)

850. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 6 gr. (AINSWORTH, *ibid.*, n° 12.)

Ces deux monnaies ont été battues avant qu'Édouard eût succédé à son père comme roi; les suivantes sont postérieures à son avénement au trône.

851. + EDVARDVS REX. Dans le champ, AGL; en dessous, Є; au-dessus, un léopard. — ℞. + DVX AqIT BVRD. Croix cantonnée d'un Є au 1er.
Denier de Bordeaux : 17 gr. (*Ibid.*, n° 15.)

852. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix du revers est cantonnée d'un Є au 1er et d'un croissant au 2e.
Denier de Bordeaux : 17 gr. (*Ibid.*, n° 17.)

853. + ЄDVVARDVS REX. Lion couché dans le champ entre deux croisettes. — ℞. + DVX AqVITANIЄ. Croix cantonnée d'un G au 1er.
Denier de Guessin : 17 gr. (*Ibid.*, n° 16.)

Guessin est un lieu situé près de Bayonne, où Édouard avait établi un atelier monétaire.

854. + ЄDVARDVS : REX. Dans le champ, ANGL. Au-dessus, un léopard passant; en dessous, une rosace. — ℞. + DVX : AqITANIЄ. Croix simple.
Denier de billon : 19 gr. (*Ibid.*, n° 18.)

ÉDOUARD III, 1317—1355.

855. + ЄD' : REX : ANGLIЄ. Croix. Légende extérieure : + BNDICTV : SIT, &c. — ℞. + DVX : AGITANIЄ. Chatel tournois à poteaux crénelés; en dessus, un créneau; bordure de lys.
Gros d'argent : 59 gr. (*Ibid.*, n° 22.)

856. Autre gros d'argent aux mêmes types. Fabrique toute différente; flan beaucoup plus épais : 66 gr.

857. Mêmes légende et type. — ℞. + DNS : hIBЄRNIЄ. Chatel crénelé; au-dessous, trois points en triangle; bordure de lys.
Demi-gros de billon : 31 gr. (*Ibid.*, n° 24.)

AQUITAINE. M. Ainsworth fait observer que, quoique cette monnaie porte le titre d'Irlande, elle n'en a pas moins été frappée en France; son titre et sa fabrique le prouvent évidemment.

858. Mêmes légende et type. La croix est cantonnée d'un lys au 1er. — ℞. + DVX : AGITANIE. Lion passant sous une large couronne; borderie de trèfles.
Gros de billon : 40 gr. (*Ibid.*, n° 16.)

859. Mêmes légendes et types des deux côtés; au-dessous du lion, un point.
Demi-gros de billon : 21 gr. (*Ibid.*, n° 27.) Variété.

860. Mêmes légendes et types; au-dessous du lion, un croissant.
Demi-gros de billon : 21 gr. Variété.

861. + GDWARD' REX ANGL. Buste couronné et vu de trois quarts; en-dessus, un léopard. — ℞. + DVX AQVITANIG. Croix coupant la légende, ayant un trèfle à chacune de ses branches et cantonnée de quatre couronnes.
Esterlin d'argent : 24 gr. (*Ibid.*, n° 28.)

862. + GD' REX ANGLIG. Lion; en dessous, une rosace. — ℞. Même légende. Croix cantonnée d'une couronne au 1er.
Obole de billon : 7 gr. (*Ibid.*, n° 30.)

863. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que sous le lion il y a les lettres ω, B.
Obole de billon frappée à Bordeaux : 6 gr. 1/2. (*Ibid.*, pl. VII, n° 93.)

Sur le dessin de M. Ainsworth la couronne est au 2e.

864. + EDVVARDVS REX. Couronne dans le champ. — ℞. ωONETA DVPLEX. Croix feuillue à long pied.
Double de billon : 30 gr. (*Ibid.*, n° 33.)

865. EDVARDVS ANGLIE. Couronne dans le champ ayant sur le bandeau le mot REX. — ℞. + ωONETA DVPLEX. Croix à trois trèfles évidés et à long pied.
Double de billon : 24 gr. Pl. XII, n° 4.

Ce double et le précédent sont des imitations complètes des monnaies de Philippe de Valois.

866. + ED' REX ANGLIE. Léopard passant; au-dessus, un A; au-dessous, GI. — ℞. + ωONETA DVPLEX. P. Croix ayant une couronne à chaque extrémité.
Double de Poitiers : 24 gr. (AINSWORTH, n° 34.) Variété.

867. + ED : REX : ANGLIE. Croix. Légende extérieure : BNDICTV, &c. — ℞. DVX : AGITANIE. Chatel surmonté d'un léopard passant à gauche; bordure de feuilles de houx.
Gros d'argent : 41 gr. (*Ibid.*, pl. IV, n° 23.)

868. +ƐDVΛRD' · DƐI · GRΛ · RƐX · ΛGLƐ. Buste à gauche couronné, la main gauche levée et tenant de la droite une épée; le tout dans un cercle à plusieurs lobes. — ℞. DNS ΛQVITΛNIƐ. Croix coupant les deux légendes et cantonnée de douze besants trois par trois. Légende extérieure : GLΛ : IN · ƐXLS Do ƐT IN : TRΛ : PΛX. AQUITAINE.

Gros denier d'argent : 31 gr. (*Ibid.*, nº 25.)

869. ƐDVVΛRD' : DƐI : GRΛ : REXΛNGL. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.

Gros d'argent : 36 gr.

870. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les mots des légendes sont séparés par deux annelets.

Gros d'argent : 36 gr. Variété. Pl. XII, nº 5.

871. + ƐD' · DƐI · GRΛ · RƐX : ΛNGLIƐ. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.

Gros d'argent : 33 gr. Pl. XII, nº 6.

872. + ƐDVVΛRT · RƐX · ΛNGLIƐ. Même type. — ℞. + DNS ΛGITΛNIƐ. Même type, sans légende extérieure.

Esterlin d'argent : 23 gr. (*Ibid.*, nº 92.) Variété.

Je ne sais par suite de quelle préoccupation M. Akermann, dans son *Manuel de numismatique*, veut faire du T de la légende du droit l'initiale de la ville de Tarbes. Outre que cette lettre, ainsi placée, serait tout-à-fait insolite, il est évident qu'elle se trouve là naturellement pour former le mot EDWART, selon l'ancienne prononciation française.

873. + ƐDVVΛR · DƐI · GRΛ · RƐX · ΛGLIƐ. Même type. — ℞. DNS ΛGITΛNIƐ° R. Même type.

Esterlin de La Rochelle : 21 gr. Pl. XII, nº 7.

874. + ƐD' RƐX ΛNGLIƐ. Léopard passant à droite. — ℞. + DNS · ΛGITΛNIƐ. Croix simple.

Denier lion : 17 gr. (Ainsworth, nº 37.

875. ƐD' RƐX ΛNGLIƐ. Croix coupant les légendes. Légende extérieure illisible. — ℞. DVX ΛGITΛNIƐ. Chatel surmonté d'une croix.

Gros de billon : 33 gr. Pl. XII, nº 8.

876. ƐD RƐX ΛNGLIƐ. Croix coupant la légende; sans légende extérieure. — ℞. Mêmes légende et type.

Denier de billon : 19 g. Pl. XII, nº 9.

Ces deux dernières monnaies ont dû être publiées dans le Supplément à l'ouvrage de

AQUITAINE. M. Ainsworth, d'après les exemplaires de ma collection. Le denier est *percié* aux termes de l'ordonnance de décri.

ÉDOUARD, PRINCE DE GALLES, DIT LE PRINCE NOIR, ET WOODSTOCK, 1355—1375.

GROS.

877. + ED' POGENITV REGI ANGLIE. Type du nº 868. — ℞. ⁝ PRNCpS AGITAN. Type dn gros.

878. + ⁝ ED' POGENITV REGI AGLIE. — ℞. Même légende.

879. + ED' POGENITV REGIANGLE. — ℞. Même légende.

880. + : ED' : PO : GNS : REGIS : ANGLIE : A. — ℞. Même légende.
Frappé à Agen.

881. Mêmes légende et type. B. — ℞. Même légende.
Frappé à Bordeaux.

882. + ED ❀ PO ❀ GIT ❀ REGIS ❀ ANGLIE : B. — ℞. PRICpS AGITAN.
Autre gros.

883. + ⁝ ED ⁝ PO ⁝ GNS ⁝ REG ⁝ ANGLIE : PS : F. — ℞. PRNCpS AGITAN.
Gros de Fontenay ou Figeac.

884. + ED : PO : GNS : REGIS : ANGLIE : F. — ℞. Même légende.
Autre gros de Fontenay ou Figeac.

885. + ED GNS REGIS ANGLIE L. — ℞. Même légende.
Gros de Limoges. Les mots de la légende du droit sont séparés par deux rosaces.

886. ED' ⁝ PO ⁝ GIT ⁝ REGiS : ANGLIE p. — ℞. PRNCS AQVTAE.
Gros de Poitiers.

887. + ⁝ ED ⁝ PRIO ⁝ GNS ⁝ REGIS ⁝ ANGLIE ⁝ P. — ℞. ⁝ PRNCS AGITAN.
Autre gros de Poitiers.

888. + ED ⁝ PO ⁝ GENITV ⁝ REGIS ⁝ ANGLE ⁝ P. — ℞. PRNCS AqITAN.
Autre gros de Poitiers.

889. + : ED POGENITV REGI ANGLIEP. — ℞. PRNCpS AQITAN.
Autre gros de Poitiers.

890. + ⁝ ED : PO ⁝ GIT ⁝ REGIS ⁝ ANGLIE ⁝ R. — ℞. PRICpS AqVTAC.
Gros de La Rochelle ou La Réole.

891. + ED PO GNS REGIS ANGLIE R. — ℞. PRNCpS AGITAN.
Gros du même lieu. Les mots de la légende du droit sont séparés par deux rosaces.

892. + ⁝ ED ⁝ PO ⁝ GNS : REG ⁝ PS T. — ℞. ⁝ PRNCS AQITAN. AQUITAINE.
Gros de Tarbes. Les gros bien conservés pèsent 41 gr.

ESTERLINS.

893. + ⁝ ED ⁝ PO ⁝ GNS ⁝ REGIS ⁝ B. Même type. — ℞. PRCpS AGITAN. Même type.
Esterlin de Bordeaux.

894. + ⁝ ED' PO GIT REGIS AGLE. L. — ℞. Même légende.
Esterlin de Limoges. Les mots de la légende du droit sont divisés par deux rosaces.

895. + : ED : PO : GIT : REG : ANGL P. — ℞. PRCpS AqVTAE.
Esterlin de Poitiers.

896. + : ED : PO : GIT : REG : ANGL R. — ℞. PRICpS AqVTAC *(sic)*.
Esterlin de La Rochelle.

897. + ⁝ ED' ⁝ PO ⁝ GNS ⁝ REGIS ⁝ T. — ℞. PRNCpS AGITAN.
Esterlin de Tarbes.

898. + ⁝ ED ⁝ PO ⁝ GiT ⁝ REG ⁝ ANGL. — ℞. Même légende.

899. + ⁝ EDPOGENITV ⁝ REGI. — ℞. Même légende.

900. + ⁝ ED ❀ PO ❀ GIT ❀ REG ❀ AGL. — ℞. Même légende.

901. + ⁝ ED ⁝ PO ⁝ GENITV ⁝ REGI ⁝ — ℞. PRICpS AqVTAE.
Les esterlins bien conservés pèsent 21 gr. 1/2.

DENIERS.

902. + EDPO GENITV REGI ANGLE. Dans le champ, deux lys et deux lions. — ℞. PRINCEpS AQVITANNE. Croix.

903. + EPOGENITV REGI ANGE P (Poitiers). — ℞. Mêmes légende et type.
Le denier pèse 17 gr.

DOUBLE.

904. + EDPOGTV REG ANGIE. Dans le champ, AqlTAIE en deux lignes sous une couronne. — ℞. MONETAP DVPLEX. Croix à pied et aux trois branches fleurdelysées.
Double de Poitiers : 23 gr. Pl. XII, nº 10.

HARDIS.

905. + : ED : PO : GN : REG : AGL : A (Agen). Le prince vu de face sous un dais,

AQUITAINE.

en buste et tenant une épée. — ℞. ✻ PRCPS ✻ AGITANIE. Croix coupant la légende, cantonnée de deux lions et de deux lys.

906. + ED : PO : GN : REG : ANGLEA. — ℞. Même légende. La croix est cantonnée de deux lys et de deux lions.

907. + EDPO : GNS : REG : AGL : B (Bordeaux). — ℞. Même type.

908. + EDPO : GNS : REG : AGLE B. — ℞. PRICEPS ✻ AQITANIE.

909. + EDPO : GNS : RE : AGLIE B. — ℞. PRNCPS AqITANIE.

910. + EDPO : G .. REGANGLIE F (Fontenay ou Figeac). — ℞. ✻ PRINCPS ✻ AGITANIE.

911. + ED : PO : GNS : REG : AGL F.

912. + EDPOGNS REGI AGLIE F. — ℞. PRNCPS AGITANIE.

913. + EDPOGIT REGIA L (Limoges). — ℞. ✻ PRICPS ✻ AGTANE *(sic)*.

914. + EDPO GIT REG AGLE L.

915. + ED POGIT REGI AG L.

916. + EDPO GT REGAGE L.

917. + EDPO GT REGI AGE L.

918. + EDPO GNS·REG AGLE L.

919. + EDPO GT REG ... AGL L.

920. + EDPO GT REG AGLE L.

921. + ED PO GEN REGI AGIE. — ℞. PRNCPS AQvITAN. Poitiers.

922. Mêmes légendes et types. Varie par les ornements du dais.

923. + ED PO GENT REGI AGIE. — ℞. Même légende.

924. + ED PO GEN REGI AGE.

925. + ED PO GENIT REGI AGIE.

926. + ED PO GENS REG AGIE. — ℞. ✻ PRNCPS ✻ R AqITANIE. (La Rochelle ou La Réole.)

927. + ED PO GNS PEGI AGLE. — ℞. Même légende.

928. + ED PO GNS RE AGLIE.

929. + ED PO GNS RE ANGLE.

930. + ЕD : PO : GnS : RЕG : AGLЕ. AQUITAINE.

931. + ЕD PO GnS RЕGI AGLIIЕ *(sic).*

932. + ЕD : PO : GnS : RЕG : AnGЕ.

933. + ЕD PO GnS RЕGI AGLI.

934. + ЕD : PO : GnS : RЕG : AGLI T (Tarbes). — ℞. PRnCpS AGITAnIЕ.

935. + ЕD : PO : GnS : RЕG : AGL T.

936. + ЕD' PO' GIS' RЕGI' AGLIЕ. — ℞. ❀ PRnCpS ❀ AqiTAnЕ.

937. + ЕD : PO ..... RЕGS : AGE. — ℞. PRCpS ❀ AqTAnЕ.

938. + ЕD' PO' GIS' RЕGI' ANGЕ. — ℞. ❀ PRnCpS ❀ AQvTAnIЕ.

Le poids fort des hardis du Prince Noir est de 21 gr.

Sur ces trois derniers hardis seulement il n'existe pas de lettre indiquant l'atelier monétaire.

On n'est pas tout-à-fait d'accord au sujet de la signification de ces lettres monétaires. Chacun selon ses désirs et ses préférences voudrait doter son pays ou sa ville d'un atelier de fabrication. Ce que l'on a fait bien souvent à l'égard des monnaies mérovingiennes se reproduit ici, mais sur une plus petite échelle. Le nombre des lieux est bien restreint; d'ailleurs il n'y a litige que pour quelques-uns. Par exemple :

A signifie Agen ou Auch. M. Combrouse ajoute Tarbes *(Aquæ Tarbellicæ)*. Cette attribution n'est pas admissible, puisque nous trouvons cette ville indiquée par la lettre T. D'ailleurs *Aquæ Tarbellicæ* ne se traduit pas par Tarbes; c'est Acqs ou Dax.

B, Bordeaux ou Bayonne. Il y a plus de probabilité pour la première ville; car, nous avons vu que l'atelier de Bayonne était placé à Guessin, château situé près de cette ville. Comme on ne trouve pas de monnaie du Prince Noir avec l'initiale G, il est probable que cet atelier ne fonctionna que momentanément.

F, Fontenay-le-Comte ou Figeac. Malgré tout mon désir de donner à ma ville natale un atelier monétaire anglo-français, je dois dire que le seul document qui semble en prouver l'existence est un acte de 1378, découvert par M. B. Fillon, mentionnant une maison dite de la *Monnoie*, située rue de la Fontaine, près le château de Fontenay-le-Comte. Si cette désignation ne s'applique pas simplement à une maison où était placé un change, on est forcé d'admettre que cette localité fut en effet pourvue d'une officine avant l'époque où le dauphin (Charles VII) en établit une. Cette officine aurait alors fonctionné entre 1361 et 1372, époque de la reprise de Fontenay par Duguesclin.

L, Limoges ou Lectoure. On préfère généralement Limoges.

R, La Rochelle ou La Réole *(Regula)*. La première de ces villes passe pour avoir plus de chances que l'autre.

Aucun monnayage ne peut être comparé à celui du Prince Noir pour le nombre des

AQUITAINE. variétés et conséquemment des émissions. Il a régné vingt ans, il est vrai ; mais combien de princes qui ont eu des règnes plus prolongés et dont la série monétaire est bien loin d'être aussi étendue. Il y a lieu aussi à faire observer que le titre de ces monnaies n'a jamais été altéré ; aussi ne paraissent-elles pas avoir exercé l'industrie des faussaires.

M. B. Fillon m'a signalé, à l'occasion des monnaies du Prince Noir, divers exemples de la corrélation qui existe entre les empreintes des sceaux et celles des monnaies, et des précieuses indications que l'on peut tirer de leur étude pour la numismatique. Les deux suivants méritent surtout d'être signalés :

Le pavillon d'or de ce prince est la reproduction scrupuleuse de l'un des nombreux sceaux dont il se servit en qualité de duc d'Aquitaine. Les détails fournis par l'or sont moins purs, moins fins que ceux donnés par la cire, qui est d'un module triple de celui du pavillon ; mais la pensée générale est identique.

Le second exemple est encore plus curieux, en ce qu'il rappelle la mémoire d'un homme illustre, qui fut non-seulement l'un des plus grands guerriers, mais encore l'un des plus nobles caractères de son siècle. Je veux parler de John Chaundos, connétable d'Aquitaine, le maître du Prince Noir dans l'art de la guerre, le rival et le glorieux émule de notre Duguesclin.

La tête barbue qui sert de cimier au heaume gravé sur le scel de Chaundos est exactement la même que celle des gros d'argent de son royal élève. La couronne de fleurs n'a pas été oubliée ; seulement le profil est tourné à gauche. Voici la gravure de ce précieux monument d'après l'empreinte, peut-être unique, attachée à une pièce originale de la collection de documents historiques sur le Poitou de M. B. Fillon. Il y a lieu de la rapprocher des nos 5 et 6 de la pl. XII.

On remarquera que les émaux de l'écu placé sous le heaume ne sont pas semblables à ceux indiqués par Froissart, qui dit le blason du héros anglais *d'argent, au pal fiché de gueules ;* mais, au XIVe siècle, la représentation conventionnelle des émaux sur la gravure n'était pas fixée d'une manière invariable.

RICHARD II, 1377—1399.

939. RICAARD' RX · AGLA. Type des hardis. — ℞. · FRAnAIA DnS AGITAnA. Croix cantonnée de deux léopards et de deux lys. AQUITAINE.
Hardi d'argent : 19 gr. (AINSWORTH, pl. v, n° 54.)

940. Mêmes légende et type. — ℞. · FRAnAIA DnS AGI. Même type.
Hardi d'argent : 19 gr. Variété.

941. + RICAARD' RX AnGL... Champ écartelé de deux lys et de deux lions. — ℞. + DOMInVS AGITAn... Croix.
Denier de cuivre : 20 gr. (*Ibid.*, n°s 55 ou 56.)

HENRI IV, 1399—1413.

942. + AnRICAVS ❀ RAX ❀ AGLIA. Champ mi-parti France et Angleterre. — ℞. + DOMInVS ◦ AQITAnA. Croix simple.
Denier de bas billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 58.)

943. + AnRICA ❀ RAX AnGLIA. Même type. — ℞. + FRAnAIA · D · AGIT... Croix.
Denier de bas billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 60.)

944. AnRIC' RAnGLIA. Type des hardis. — ℞. FRAnAIA ❀ DnS · AGI ❀ Croix des hardis.
Hardi d'argent : 20 gr. (*Ibid.*, n° 61.)

945. AnRIC' ..... AnGLIA. Même type. — ℞. + FRAnAIA DNS AGI. Même type.
Hardi d'argent : 18 gr. (*Ibid.*, n° 62.)

CHARLES DE FRANCE.

946. KAROLVS DVX ◦ AQVITAnIA. Type des hardis. — ℞. SIT nOMA DnI BANADICTVM. Croix cantonnée de deux lions et de deux lys.
Double hardi de billon : 40 gr. Pl. XII, n° 11.

947. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que dans la légende du droit il y a une espèce de chiffre entre l'A et le Q.
Double hardi de billon : 24 gr.

948. Léopard. * KAROLVS DVX AQVI. Un trèfle. — ℞. Léopard. * SIT nOMAn NnI BAnADI. Croix cantonnée d'un lys au 1er et d'un léopard au 4e.
Hardi de billon : 18 gr.

949. KAROLVS ◦ DVX ◦ AGVITAnIA. Même type. — ℞. + SI NOMAN DNI BA-NADITV. Même type.
Hardi de billon : 17 gr.

AQUITAINE. 950. KAROLVS ◦ DVX ◦ AQVITAN. Même type. — ℞. Léopard. SI NOMEN DNI BENEDICT. Croix cantonnée d'un léopard au 2e et d'un lys au 3e.

Hardi de billon . 17 gr.

Les dessins de monnaies de Charles donnés par Duby, sous les nos 4 et 5 de la pl. XXXIX, sont peu exacts. On ne peut pas classer ces pièces dans la série des anglo-françaises ; elles sont purement aquitaniques. Pourtant Charles y a adopté les types anglais. J'ai dû d'ailleurs les placer ici pour ne pas déranger l'ordre chronologique.

ANGLO-FRANÇAISES.

Les monnaies que je vais donner ont toutes été fabriquées en dehors de l'Aquitaine ; j'ai cru qu'il était plus naturel de ne pas les éloigner de celles qui précèdent que de les placer dans les provinces qu'elles concernent. Quelques amateurs les joignent à la série royale ; d'autres les considèrent comme des monnaies purement historiques. Dans tous les cas, je répéterai que je suis de l'avis de ceux qui prétendent que loin de vouloir rétrécir le champ de la numismatique, il y a, au contraire, intérêt pour la science à l'agrandir autant que cela est possible.

HENRI V, 1413—1422.

951. hENRICVS : FRANCORV : REX. Trois fleurs de lys sous une couronne. — ℞. + SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. Croix fleurdelysée à chaque branche, cantonnée au 1er d'une couronne, au 4e d'un léopard.

Gros d'argent frappé à Rouen : 56 gr. (AINSWORTH, no 77. Variété.)

952. + h ⁘ REX ⁘ ANGLIAZ hERES : FRANCIE. Trois fleurs de lys surmontées d'une couronne avec deux léopards pour tenants. — ℞. Mêmes légende et type. La croix a un h au centre.

Gros d'argent frappé à Saint-Lô : 58 gr. (*Ibid.*, no 79.)

953. + h : REX : ANG : hERES : FRANCO. Léopard couronné sous un lys. — ℞. Même légende. Croix grecque avec un h en cœur et quatre trèfles dans les cantons.

Double de billon frappé à Rouen : 38 gr. (*Ibid.*, no 80.)

HENRI VI, 1424—1436.

954. Couronnelle. FRANCORVM : ET : ANGLIE : REX. Dans le champ, les deux écus de France et d'Angleterre juxtà-posés ; au-dessus, hERICVS. — ℞. Couronnelle. SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. Croix longue accostée d'un lys et d'un léopard ; au-dessus, hERICVS et une barre.

Blanc frappé à Paris : 59 gr. (COMB., *Catal.*, no 247.)

955. Variété au léopard.
Blanc frappé à Rouen : 50 gr. (*Ibid.*, n° 248.)

956. Variété au lys.
Blanc de Saint-Lô : 60 gr. (*Ibid.*, n° 249.)

957. Variété à la racine chevelue.
Blanc frappé au Mans : 50 gr. (*Ibid.*, n° 251.)

958. Variété à l'étoile ou au fer de moulin.
Blanc de Troyes : 60 gr. (*Ibid.*, n° 253.)

959. Variété à l'étoile percée au centre.
Blanc de ... : 48 gr. (*Ibid.*, n° 254.)

960. Variété au croissant.
Blanc de ... : 58 gr. (*Ibid.*, n° 258.)

961. Couronnelle. hENRIVS : REX. Les deux écussons de France et d'Angleterre juxtà-posés. — ℞. Couronnelle. SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. Croix longue accostée des lettres h—R.
Demi-blanc frappé à Paris : 30 gr. (*Ibid.*, n° 263.) Rare.

962. Croix de Malte. hENRIVS ◦ REX. Léopard dans le champ, affronté d'un lys. — ℞. Croix de Malte. TVRONVSo FRANCIE. Croix simple.
Denier de billon : 19 gr. (AINSWORTH, pl. VI, n° 86.)

963. Légende illisible. Deux lys; en dessous, un léopard. — ℞. Légende illisible. Croix.
Petit denier de billon : 13 gr. Pl. XII, n° 12.

Cette monnaie appartient-elle bien à Henri VI? C'est ce qu'il n'est pas permis de décider, puisque les légendes sont indéchiffrables. Il serait possible qu'elle fût antérieure à ce prince, car je crois voir au revers les traces du mot AGITAN. J'en donne le dessin afin de faire décider la question par les amateurs qui en posséderaient des exemplaires mieux conservés.

964. Dans le champ, hERI sous une couronne · + FRACORV : Ƶ : ƬGL : REX. — Couronnelle. PƬRISIVS : CIVIS. Croix anglaise fleurdelysée.
Denier parisis : 20 gr. Fracturé. (COMBR., *Catal.*, pl. CLXXXIV, n° 6.) Très rare.

Cette monnaie a cela de remarquable qu'elle ne porte pas le léopard.

BÉARN.

BÉARN. Louis-le-Débonnaire ayant conquis le Béarn sur le duc de Gascogne, le donna en 820, à titre de fief, à Centulfe Ier, deuxième fils de Loup-Centulle, qu'il venait de déposséder. Centulfe, selon quelques historiens, ne reçut le titre de vicomte que parce qu'on voulait l'empêcher de réclamer le duché de Gascogne, dont le Béarn était un démembrement. La vicomté resta dans la famille des Centulle jusqu'en 1290, que Marguerite, fille de Gaston VII, qui avait épousé Roger-Bernard, comte de Foix, porta le Béarn dans cette maison, qui, à son tour, le posséda jusqu'à son extinction, en 1471. A cette époque, le Béarn fut réuni à la Navarre sur la tête de François-Phœbus; ce pays suivit depuis lors le sort de la Navarre et ne fut réuni que tard à la couronne, plusieurs années après l'avénement de Henri IV au trône.

Duby cite un passage de l'*Art de vérifier les dates*, duquel il résulte que, dès l'année 940, l'atelier monétaire du Béarn aurait été établi à Morlas. Selon le même auteur, on ne trouverait qu'en l'an 1000 la première mention des espèces de cette officine; on en trouve une autre mention en 1077. C'est seulement au XIIIe siècle que les stipulations en monnaie morlanienne deviennent fréquentes. A cette époque, cette monnaie jouissait d'un grand crédit dans le midi de la France. Plus tard, deux autres ateliers furent établis, l'un à Saint-Palais et l'autre à Pau. On ne connaît pas la marque distinctive des monnaies de Saint-Palais; celles de Pau portent une vache.

La monnaie primitive du Béarn ne paraît pas être venue jusqu'à nous. Cette province ayant eu un monnayage tout particulier, il devient difficile de supposer quel pouvait en être le type. Pourtant, en raisonnant par analogie et en rapprochant le type de ceux qui lui ressemblent le plus, on peut arriver à former des conjectures assez plausibles sur son origine. On y lit incontestablement le mot PAX. C'est un point tout-à-fait reconnu, et c'est en vain que, trompé par l'interprétation de Lelewel, on voudrait voir dans les deux lettres P M les initiales de *Percussum Morlani*. Je discuterai l'origine de ce type lorsque je serai arrivé aux monnaies de la province du Languedoc.

Quant à la légende HONOR FORQVIE MORLANIS, que l'on retrouve habituellement au revers des monnaies de Béarn, on doit la traduire ainsi : château ou seigneurie de la Fuerquie de Morlas. Toutefois, il faut ajouter avec M. Lecointre (*Revue num.*, T. V, p. 266) que le mot ONOR a fini par perdre sa signification et qu'il est devenu banal quand il se trouve réuni par une particule au mot PAX, et finit par former la légende inintelligible de PAX ET HONOR FORQVIE MORLANIS.

Le type des *centulles* a été continué jusqu'au milieu du XIIIe siècle, dit M. Barthélemy dans son *Manuel de numismatique*. A partir de cette époque, nous avons une lacune de près de deux siècles sans trouver d'espèces béarnaises. Ce fait est anormal, et il appartient aux numismatistes de ce pays d'en donner l'explication ou plutôt de combler cette

lacune. J'opinerais à établir que la fabrication des *centulles* a été prolongée plus longtemps qu'on ne le croit. Ce qui me le fait penser, c'est le type de la monnaie de Jean que nous connaissons, et qui se rapproche tellement de ceux des *centulles* qu'il est impossible d'établir qu'il y a entre ces monnaies un intervalle de près de deux siècles.

Le denier de Jean est le dernier que nous voyons paraître à l'ancien module. A partir de cette époque, nous ne trouvons guère que des blancs et des demi-blancs, copiés à peu près sur ceux des rois de France, mais en général plus ornés.

VICOMTES DE BÉARN.

Centulfe Ier, 819—845.
Centulfe II, 845...
Centulle Ier, ou Centoing, 905—940.
Gaston-Centulle, 940—984.
Centulle-Gaston II, 984—1004.
Gaston II, 1004—1012.
Centulle-Gaston et Gaston III, 1012—1058.
Centulle IV, 1058—1088.
Gaston IV, 1088—1130.
Centulle V, 1130—1134.
Pierre, 1134—1153.
Gaston V, 1153—1170.
Marie, 1170—1173.
Gaston V, 1173—1215.
Guillaume-Raimond, 1215—1223.
Guillaume, 1223—1229.
Gaston VII, 1229—1290.
Roger-Bernard, 1290—1302.
Gaston Ier, 1302—1315.
Gaston II, 1315—1343.
Gaston III, dit Phébus, 1343—1391.
Mathieu, 1391—1398.
Isabelle et Archambaud, 1398—1412.
Jean, 1412—1436.
Gaston IV, 1436—1471.
François-Phébus, 1471—1483.
Catherine, 1483—1484.
La même et Jean d'Albret, 1484—1516.
Henri II, 1516—1555.
Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon, 1555—1561.
Jeanne seule, 1562—1572.
Henri IV (de France), 1572—1607.

CENTULLE.

966. CENTVLLO COME. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 2e. — ℞. + ONOR FORCAS. Dans le champ, PA +.
Denier d'argent : 25 gr. (*Rev. num.*, 1840, p. 269, vignette.)

967. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Petit denier ou obole d'argent : 10 gr. (Duby, pl. cvii, n° 3.)

968. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent un peu fracturée : 7 gr. 1/2. (*Ibid.*, n° 4.)

969. Mêmes légende et type. — ℞. + ONOR FORCAꝏ. Même type.
Obole d'argent : 7 gr. 1/2.

AQUITAINE. 970. + CENTVLLO : COME. Même type. — ℟. ONOR : FORCAS. Même type.
Petit denier d'argent : 10 gr. Pl. XIII, n° 1er.

Ainsi que je l'ai déjà dit, ce serait en vain que l'on chercherait à donner aux Centulle toutes les monnaies qui portent leur nom. On commettrait de graves erreurs, puisque le dernier vicomte de ce nom a cessé de régner en 1134, et que nous avons des espèces à ce type dont la fabrique accuse une époque bien postérieure. Le denier porté au n° 970 est le plus moderne; je l'ai fait dessiner exprès pour qu'on puisse le comparer à celui de Jean, qui va suivre et dont la date est certaine. Il résulte de ce rapprochement que l'émission des monnaies au nom de Centulle, ou du moins à ce type, a été plus prolongée qu'on ne l'a pensé jusqu'ici. Peut-être trouvera-t-on des monnaies intermédiaires, mais elles seront toujours au même type; car il est évident que Jean a continué un type consacré et approprié aux besoins du commerce et aux habitudes des populations.

JEAN, 1412—1436.

971. Vache. IOAN : LO CONS (Jean le Comte). Même type. — ℟. Vache. ONOR FORCAS. Même type.
Denier de bas billon : 12 gr. 1/2. Pl. XIII, n° 2.

Voici un des rares exemples où l'on trouve sur la monnaie le nom du prince en langue vulgaire.

GASTON DE FOIX, 1436—1371.

972. + GASTO × DEI × GRA × DNS × BEARNIE. Croix cantonnée d'une épée aux 1er et 4e, et d'une vache aux 2e et 3e; le tout dans un cercle à quatre lobes, avec un trois-feuilles dans chaque angle. — ℟. + PAX × ET × hONOR × FORQVIE × MORL. Écusson avec une main tenant une épée, et deux vaches; le tout dans un cercle semblable à celui du droit et anglé de la même manière.
Grand blanc de billon : 52 gr. (Duby, pl. CVII, n° 7.)

973. GASTO : DEI : GRA : DOMINVS : BEARNI. Croix pattée, cantonnée d'un G aux 1er et 4e, et d'une vache aux 2e et 3e; le tout dans un cercle à quatre lobes avec une rosace dans chaque angle. — ℟. + PAX : ET : hONOR : FORQVIE : MORLANIS. Écusson à deux vaches dans un cercle pareil.
Blanc de billon : 60 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIV, n° 11; variété du n° 8 de la pl. CVII de Duby.)

974. Vache. GASTON9 : DOMINVS : BEARNIE. Croix pattée, cantonnée d'un G au 1er et d'un O au 4e; le tout dans un double cercle à quatre lobes; trèfles dans les angles. — ℟. + PAX : ET : hONOR : FORCAS : MORLAN. Écusson aux deux vaches dans un double cercle quadrilobé; dans les trois lobes supérieurs, des nœuds

ou fleurs; dans l'inférieur, deux branches d'arbres; trèfles dans les triangles extérieurs.

Blanc en argent ou bon billon : 33 gr. Pl. XIII, n° 3.

Ce blanc ou gros est à bien meilleur titre que les monnaies précédentes. Il se fait aussi remarquer par une fabrique tout-à-fait particulière et d'un travail très soigné.

975. + GASTO : DOMINVS : BEARNI. Croix pattée avec besant à l'extrémité de chaque branche, cantonnée d'un G au 1er et d'un O au 4e; le tout dans un cercle à quatre lobes.

Denier blanc de billon : 13 gr. Pl. XIII, n° 4.

A partir du règne de Gaston, il s'opère un changement radical dans la monnaie de Béarn. Le poids augmente sensiblement et le module s'agrandit en proportion. Sauf de très rares exceptions, on ne voit plus paraître de module inférieur à celui du petit blanc. On commença aussi à cette époque à fabriquer des pièces d'or.

FRANÇOIS-PHÉBUS, 1479—1483.

976. + FRANCISCVS Ƶ F Ƶ D Ƶ G Ƶ DNS Ƶ BEAN. Écusson simple à deux vaches et surmonté d'un besant. — ℞. + PAX Ƶ ET Ƶ hONOR Ƶ FORQVIE Ƶ MOR. Croix pattée et cantonnée d'un F au 1er et d'un E au 4e.

Blanc de billon : 34 gr. (Duby, pl. cviii, n° 1er.) Variété.

977. Mêmes légende et type avec BEARN. — ℞. Mêmes légende et type avec MORL. La croix est cantonnée d'un F au 4e et d'un E au 1er.

Blanc de billon : 31 gr. (*Ibid.*) Variété.

978. Mêmes légende et type avec BE. — ℞. + PAX : ET : hONOR : FORQVIE : MO. Croix pattée cantonnée d'un F au 2e et d'un E au 3e.

Demi-blanc de billon : 12 gr. Pl. XIII, n° 5.

CATHERINE, 1483—1484.

979. + KATheRINA : DEI : G : DNA : BEARN. Écusson couronné à deux vaches.— ℞. + PAX : ET : hONOR : FORQVIE : MOR. Croix pattée. Point secret sous la 16e lettre.

Blanc de billon : 27 gr. (Duby, pl. cviii, n° 3.) Variété.

Ce blanc offre une légende plus complète que celui qui a été figuré par Duby; son aloi est meilleur que celui des autres monnaies de Catherine.

980. + KTERINA ⁘ DEI ⁘ G ⁘ DNA : BEARNI ⁘ Même type. — ℞. + PAX ⁘ ET ⁘ hONOR ⁘ FORQVIE ⁘ MORL. Même type. Point secret sous la 16e lettre.

Blanc de billon : 43 gr. (*Ibid.*) Variété.

AQUITAINE. 981. Mêmes légende et type avec BEARN. — ℞. Mêmes légende et type avec MORLA.
Blanc de billon : 44 gr. (*Ibid.*) Variété.

982. + KTERINA ⁊ DEI ⁊ G ⁊ DNA ⁊ BEARNI. Même type. — ℞. PAX ⁊ ET ⁊ hONOR ⁊ FORQVIE ⁊ MORLA. Même type.
Blanc de billon : 44 gr. (*Ibid.*) Variété.

983. KTERINA ⁊ DEI ⁊ G ⁊ BEARNIE. Même type. — ℞. + PAX ⁊ ET ⁊ hONOR ⁊ FORQE ⁊ MOR. Même type.
Blanc en cuivre. Contrefaçon contemporaine.

984. + KTERINA : DEI : G : DNA : BEARNI. Écusson de Béarn aux deux vaches, surmonté d'une couronne et accosté de deux K, dans un entourage formé de quatre ceintres. — ℞. PAX : ET : hONOR : FORQVIE : MORLA. Croix pattée dans un entourage de quatre ceintres anglés de trèfles.
Blanc de billon : 37 gr.

Ce blanc est, comme le nº 979, à meilleur titre que les autres blancs de Catherine. Il a été décrit, mais non figuré, par M. Duchâlais, dans la *Revue*. 1840, p. 269. Je regrette de n'avoir pas pu faire dessiner mon exemplaire, qui, sans être d'une mauvaise conservation, a les légendes un peu embrouillées par le tressaut du coin.

985. + K : DEI : GRA : DNA : BEARN. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 2e. — ℞. Dans le champ, PAX et quatre points. Légende : ET : hONOR : FORQVIEI : MORL.
Denier : 15 gr. (*Revue num.*, 1840, p. 266, vignette.)

On voit que Catherine est revenue au type des Centulle. Ce fut sans doute par un caprice, et cette tentative n'eut pas de suite ; car ce denier est rare. M. Lecointre (*loco cit.*) lui a consacré un article et a fait ressortir que cette monnaie a dû être frappée par Catherine après son mariage avec Jean d'Albret. Cette observation s'appliquerait aussi aux précédentes. Je ferai toutefois observer que cette princesse n'a régné seule que pendant un an et que les émissions de monnaies en son nom ont été bien fréquentes. Peut-être y aurait-il lieu d'admettre que ce type a été continué après son mariage.

HENRI D'ALBRET, 1516—1555.

986. + hENRICVS : D : G : DNS : Écusson aux deux vaches couronné et avec un besant de chaque côté. — ℞. + PAX : ET : hONOR : FORQVIE : M. Croix fourchée cantonnée d'un besant aux 1er et 4e, d'un h au 3e et d'un E au 2e.
Blanc de billon un peu fracturé : 37 gr. Pl. XIII, nº 6.

Duby, en écrivant deux blancs au nom de Henri, hésite, pour leur attribution, entre Henri d'Albret et Henri de Navarre. La distinction est pourtant bien facile à faire. La fabrique des monnaies de Béarn et de Navarre diffère complétement ; d'ailleurs, les

légendes ne sont plus les mêmes. La devise de GRATIA DEI SVM ID QVOD SVM remplace, sur les espèces de la Navarre, la vieille légende de Morlas. Il y a donc lieu à restituer à la Navarre les nos 5 et 6 de la pl. CVIII de Duby. Quant au blanc que je publie, il est incontestablement béarnais. AQUITAINE.

—

FOIX.

Je ne possède aucune monnaie des comtes de Foix, et je crois même que leur existence peut être révoquée en doute. Duby a bien publié un denier qu'il attribue à ces comtes; mais il me semble qu'il n'y a pas lieu à en admettre la lecture. En effet, si l'on rapproche son dessin (qui d'ailleurs est tiré de Ducange et du *Recueil* de M. de Boze) de celui qu'il a donné (pl. CIV, n° 7) d'un Raymond, comte de Toulouse, on reconnaîtra que c'est évidemment la même monnaie. Un exemplaire un peu fruste et mal lu a pu facilement amener cette méprise.

Dans son *Manuel de numismatique*, M. Barthélemy cite un seigneur du nom de Roger-Bernard, issu de la famille de Foix, qui aurait obtenu du roi de France la permission de faire battre monnaie dans le vicomté de Castelbon. Ce numismatiste n'indique pas le type de ces monnaies. J'ai eu en ma possession une monnaie qui probablement appartenait à cette fabrication. Malheureusement à cette époque j'attachais peu d'importance aux monnaies du moyen-âge. J'ai donc complétement oublié son type et ses légendes. Tout ce que je sais, c'est qu'elle portait le nom de Foix et que son module un peu large ne lui donnait pas une date bien reculée.

NAVARRE.

Soumise momentanément par Charlemagne, la Navarre paraît, à diverses reprises, avoir été sous la domination des rois carlovingiens; mais elle n'y resta pas longtemps. En 860, sous Garcie-Ximenez, elle forma définitivement un royaume indépendant. Au XIIIe siècle, les guerres des Albigeois avaient fortement attaqué l'indépendance des provinces méridionales et mis en contact la France du Nord avec les États espagnols; si bien que Sanche VII, se voyant mourir sans enfants, choisit pour son successeur (1224) Thibaut IV de Champagne, son neveu, qui, dix ans plus tard, fut couronné roi de Navarre à Pampelune, et prit le nom de Thibaut Ier. Sa descendance occupa le trône de Navarre jusque vers la fin du XVe siècle, lorsque Éléonore appela à lui succéder son petit-fils Gaston-Phébus. La Navarre fut gouvernée pendant peu d'années par les princes de la maison de Foix, puisque Catherine, sœur de Gaston-Phébus, la fit passer dans celle d'Albret, en épousant, en 1484, Jean, fils d'Alain. On sait comment la branche NAVARRE.

NAVARRE. d'Albret se fondit dans celle de Bourbon, et comment Henri, devenu roi de France, réunit la Navarre à la couronne.

Il est impossible de suivre la filiation du type des monnaies navarraises, parce qu'il a été changé à chaque avénement d'une nouvelle branche. Il n'y a pas eu, à ce que je pense, de type primitif; du moins, rien ne le fait supposer, et l'influence carlovingienne ne paraît pas s'être fait sentir là, comme cela a eu lieu partout ailleurs. Je vais faire connaître une monnaie qui recule le monnayage de Navarre d'un demi-siècle; mais il n'y a aucune conséquence à tirer de son type, qui a dû être accidentel. Lorsque la maison de Champagne a occupé le trône de Navarre, elle a d'abord émis des pièces où l'empreinte champenoise est dégénérée, mais très sensiblement reconnaissable, et qui, selon toutes les apparences, ont été fabriquées en dehors de la Navarre. Pendant la courte période où la maison de Foix régna sur la Navarre, les monnaies affectent le type béarnais. Enfin, lorsque ce royaume fut échu aux princes de la maison de Bourbon, les espèces furent en partie copiées sur les monnaies françaises. Charles-le-Mauvais suivit cet exemple; mais l'on suppose que ses monnaies ont été fabriquées dans son comté d'Évreux. Pourtant il y a lieu de faire observer, avec M. Duchâlais, que les deniers au châtel, émis par ce prince, ont un aspect navarrais plutôt que français.

Quant aux armes de Navarre, ont-elles pour origine l'ancien jeu des Marelles, ainsi que l'on a cherché à l'établir? C'est ce que je ne me permettrai pas de décider. Je renverrai seulement à l'explication ingénieuse qui a été insérée dans le *Magasin pittoresque*, 8e année, 1840, p. 32.

ROIS DE NAVARRE.

GARCIE-RAMIRÈS IV, 1134—1150.
SANCHE VI LE SAGE, 1150—1194.
SANCHE VII LE FORT OU L'ENFERMÉ, 1194—1234.
THIBAUT IV DE CHAMPAGNE, Ier DE NAVARRE, 1234—1253.
THIBAUT II, Ve DE CHAMPAGNE, 1253—1270.
HENRI Ier LE GRAS, 1270—1274.
JEANNE Ire, 1274—1305.
LOUIS X, 1305—1316.
PHILIPPE-LE-LONG, 1316—1322.
CHARLES-LE-BEL, 1322—1328.
JEANNE et PHILIPPE D'ÉVREUX, 1328—1349.
CHARLES-LE-MAUVAIS, 1349—1387.
CHARLES-LE-NOBLE, 1387—1425.
JEAN II et BLANCHE, 1425—1441.
JEAN seul, 1441—1479.
ÉLÉONORE, 1479.
FRANÇOIS-PHÉBUS, 1479—1483.
CATHERINE, 1483—1516.
HENRI II, 1516—1555.
JEANNE D'ALBRET, 1555—1572.
HENRI IV (de France), 1572—1607.

SANCHE VII, 1194—1234.

987. : ꝺANCIVꝺ REX. Tête de profil informe à gauche. — ℟. : NAVARRORVM. Dans le champ, un large croissant avec les pointes en haut; au-dessus, une étoile.
Obole de billon : 9 gr. 1/2. Pl. XIII, n° 7.

Cette obole est probablement unique. Quoi qu'il en soit, c'est une rare et curieuse monnaie, qui a l'avantage, ainsi que je l'ai déjà dit, de reculer d'un demi-siècle le monnayage de la Navarre. Son attribution à Sanche VII ne me paraît pas douteuse, et voilà sur quoi je me fonde pour l'établir. Il y a une extrême analogie entre son style et celui des monnaies d'Alphonse d'Aragon, comte de Provence. D'un autre côté, son type la rapproche des monnaies de Raymond de Toulouse, comme marquis de Provence. Or, toutes ces espèces sont contemporaines du règne de Sanche, c'est-à-dire ont été émises au commencement du XIII^e^ siècle. Il y a aussi à faire observer que les seigneurs d'Antioche, qui ont fait frapper monnaie à Tripoli, ont adopté un type semblable. (V. LELEWEL, pl. XVI, n° 25.) NAVARRE.

THIBAUT II (V DE CHAMPAGNE), 1253—1270.

988 : TIOBALD' REX. Croix. — ℞. + DE NAVARIE : Fasce d'où descendent trois appendices imitant les râteaux de Champagne; au-dessus, un croissant.

Denier de billon : 17 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. II, n° 2.)

Un autre denier, semblable à peu près à celui-ci, a été publié dans la *Revue*, 1847, p. 188. La comparaison des deux pièces a permis, par suite de la loi de la dégénérescence des types, d'établir que celui-ci doit appartenir à Thibaut II.

CHARLES-LE-NOBLE.

989. + KAROLVS ·.· DEI ·.· GRA. Croix. Légende extérieure : DnS : M : AIvTOR : n : TIMeBO : GeAC : MIChI hOMO. — ℞. NAVARRE : REX. Buste couronné de face.

Gros d'argent : 60 gr. (DUBY, pl. XVIII, n° 5.) Très rare.

Ce gros présente un nouvel exemple de l'ignorance des graveurs et du peu d'importance que l'on semblait attacher à la régularité des légendes. Dans celle du droit, la devise religieuse doit être : *Dominus adjutor non timebo quid faciat mihi homo.* Au lieu des abréviations QD FAC, le graveur a mis GeAC.

990. + KARIVZ : D : PROPRIeTARIVZ : NAVR. Dans le champ, grand K gothique entre deux nœuds en forme de trèfles. — ℞. + ZIT : nOMeN : DOMINI : BeNDICTVM. Croix cantonnée des armes de Navarre aux 1^er^ et 4^e^ et d'un lys aux 2^e^ et 3^e^.

Gros d'argent : 45 gr. Pl. XIII, n° 8. Très rare.

Cette curieuse monnaie est une variété bien distincte de celle qui a été publiée par Duby, pl. XVIII, n° 3, qui ne paraît en être que la moitié. Ce titre de propriétaire est tout-à-fait remarquable. On ne le trouve sur aucune autre monnaie.

L'attribution à Charles-le-Noble des deux gros ci-dessus n'est pas tout-à-fait certaine;

NAVARRE. on pourrait peut-être les donner à Charles-le-Mauvais. M. Lecointre, qui en a parlé dans ses *Lettres sur l'Histoire monétaire de la Normandie,* incline à les laisser au premier.

JEAN ET BLANCHE, 1425—1441.

991. — Y : Z B : DEI : GRA : REX : Z : REG : NAVARRE. Dans le champ, les initiales Y et B couronnées. — ℟. + SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDITVM. Croix cantonnée de quatre couronnes.

Blanc de billon : 30 gr. (DUBY, pl. XVIII, n° 6.) Variété.

JEAN, 1441—1479.

992. + IOhANES ⁝ DI ⁝ GRA ⁝ REX ⁝ NAVARRE ⁝ Z ⁝ ARAG. Écusson couronné. — ℟. + SIT ⁝ NOMEN ⁝ DOMINI ⁝ BENEDICTVM ⁝× Croix cantonnée d'une couronne aux 1er et 4e et d'un Y couronné aux 1er et 3e; le tout dans un cercle à quatre lobes.

Gros d'argent fin : 54 gr. (Variété du n° 7 de la pl. XVIII de DUBY.) — Pl. XIII, n° 9.

JEAN ET CATHERINE, 1484—1512.

993. + ⁚ IOhANES ⁚ ET ⁚ KAThERINA ⁚ REGES ⁚ Grands I et K ornés sous une large couronne. Ces deux lettres sont séparées par un point et en ont un autre de chaque côté. — ℟. + ⁚ SIT ⁚ NOMEN ⁚ DOMINI ⁚ BENEDICTV ⁚ Croix pattée simple.

Blanc de billon : 48 gr. (DUBY, pl. XIX, n° 2.) Variété.

994. + ⁚ IOhANES ⁚ ET ⁚ KATERINA ⁚ RG. Même type. — ℟. Même légende. Croix cantonnée d'un I au 1er, d'un K au 4e et d'une couronne aux 2e et 3e.

Blanc de billon : 37 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

995. + IhS .... Même type. — ℟. SIT NOMEN DOMINI B. Croix.

Liard de billon : 22 gr. Pl. XIII, n° 10.

FERDINAND-LE-CATHOLIQUE, 1512—1515.

996. + FERNANDVS : D : G : R : NAV. Écusson couronné aux armes de Navarre. — ℟. + : SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTV. Croix pattée couronnée d'un F aux 2e et 3e, et d'une couronne aux 1er et 4e; le tout dans un double cercle à quatre lobes.

Blanc de billon : 48 gr. (DUBY, pl. XIX, n° 6.)

997. Mêmes légende et type avec NA. — ℟. Mêmes légende et type avec BENEDITVM ⁚∘

Blanc de billon à meilleur titre : 58 gr. Variété.

998. Mêmes légende et type avec NAVARR. — ℞. Mêmes légende et type avec BENEDIT ⁘ NAVARRE.
Blanc de billon : 56 gr. Variété.

Si Ferdinand V, dit *le Catholique*, se trouve, pendant trois ans, interpolé comme roi de Navarre, du vivant de Jean et de Catherine, c'est qu'il les avait dépouillés de leurs États et y exerçait les droits regaliens. Voulant, en 1511, porter la guerre en Guyenne, il avait fait demander le passage pour son armée et quelques places de sûreté au roi de Navarre. Celui-ci, loin d'accéder à sa demande, s'allia avec le roi de France. Ferdinand, qui ne demandait pas mieux que d'avoir un prétexte pour attaquer la Navarre, y envoya le duc d'Albe, qui en fit la conquête. Ferdinand s'empara de ce royaume au nom de Germaine de Foix, sa femme, sœur de Gaston de Foix. En 1515, la Haute-Navarre fut réunie à la Haute-Castille, et n'a pas cessé d'appartenir à l'Espagne, malgré diverses tentatives des rois de France.

HENRI D'ALBRET, 1516—1555.

999. + HENRICVS DG REX NAVAR D · B. Écusson couronné, mi-parti France et Navarre. — ℞. + GRATIA : DEI : SVM : ID : QVOD : SVM. Grande croix pattée dans un double cercle à quatre lobes, ayant un annelet à chaque saillie.
Douzain de billon : 42 gr. (DUBY, pl. XCX, n° 8.)

1000. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que la croix est simple.
Douzain de billon : 57 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

1001. Mêmes légende et type. Les mots des légendes sont séparés par des trèfles. — ℞. Mêmes légende et type. Les mots sont aussi séparés par des trèfles; croisette ayant un point au centre; le tout dans un cercle quadrilobé; deux points secrets sur la seconde lettre.
Douzain de billon : 54 gr. (*Ibid.*, pl. XX, n° 1er.)

1002. Autre variété semblable, sauf qu'au droit il y a HENICVS.
Douzain de billon : 54 gr. Variété.

1003. + HENRI' DEI · G · REX · NAVAR · D · B. Grand H couronné. — ℞. + GRA . DEI · SVM · ID · QVOD · SVM. Croisette pleine.
Liard de billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 9.)

1004. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que la croix est pattée.
Liard de billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 11.)

1005. + HENRI · DEI · G · REX · NAVAR · P. Dauphin. — ℞. + GRA · DEI · ƧVM · ID · QVO · ƧVM. Croix évidée ayant un point au milieu.
Liard de billon : 14 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XXV, n° 12.)

NAVARRE. Cette monnaie, ainsi que les autres d'Henri d'Albret, sont des imitations des espèces royales. Il en sera maintenant toujours ainsi jusqu'à la fin du monnayage de Navarre.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, 1555—1562.

1006. + ANT · ET · IOHAN · DEI · G · RR · NA · DD · B. Bustes affrontés d'Antoine et de Jeanne; au-dessus, une couronne. — ℞. + GRATIA · DEI · SVMVS · QD · SVMVS · 1563. Écusson couronné et écartelé de Navarre au 1er; Béarn au 4e, et de France avec bande pour brisure aux 2e et 3e. Cet écusson accosté des lettres A et I couronnées.

Teston d'argent : 2 gros 28 gr. (DUBY, pl. XX, n° 4.)

1007. Mêmes légendes et types des deux côtés. 1564.

Demi-teston d'argent : 1 gros 14 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

Antoine de Bourbon ayant été tué au siége de Rouen, en 1562, on voit que le monnayage en son nom a été continué.

1008. Mêmes légende et type. — ℞. Même légende. 1555. Croisette évidée dans un cercle à quatre lobes, ayant des trèfles à chaque angle et cantonnée de deux A et de deux I couronnés.

Douzain de billon. (*Ibid.*, n° 8.)

1009. + ANT · ET · IOA · D · G · RR · NAV · D · B. Le champ divisé en quatre par des traits; au 1er canton un A, au 4e un I, aux 2e et 3e une vache. — ℞. + GRA · D · SVMVS · QD · SVMVS. Croix dans un cercle à quatre lobes, avec des trèfles à chaque angle.

Douzième d'écu d'argent : 10 gr. (DUBY, *Supplément*, pl. III, n° 12.) Variété.

1010. + ANT · ET · IOA · DEI · GIRR · NA · DD · B. Dans le champ, A et I en monogramme couronné. — ℞. Même légende avec GRATIA. Croisette évidée au centre.

Liard de billon : 20 gr. (*Ibid.*, pl. XX, n° 7.)

1011. + A · ET · IOA · D · G · RR · NA · DD · B. Astérisque évidé au centre. Dans le champ, monogramme couronné, formé de deux A, dont un renversé, et d'un I. — ℞. + G · D · SVMVS · QV · SVMVS. Monogramme semblable à celui du droit, mais plus petit. Croix aux bras tortillés, évidée et cantonnée de deux A et de deux I couronnés.

Liard de billon : 14 gr. (*Ibid.*, n° 9.) Variété.

JEANNE D'ALBRET, 1562—1572.

1012. IOANA · DEI · G · REG · NAV · D · B. Buste à droite; à l'exergue, P (Pau) et une vache. — ℞. GRATIA · DEI · SVM · ID · QVOD · SVM · 1565. Écusson parti de

Navarre, Bourbon, Béarn, Armagnac, Albret, Évreux, Bigorre, Aragon, Castille et Léon, couronné et accosté de deux I couronnés; à droite, au-dessus de la couronne, un croissant et un astérisque.

Grand teston d'argent : 2 gros 32 gr. (*Ibid.*, pl. xx, n° 2.)

1013. Autre, avec IOANNA. — ℞. Mêmes légende et type. 1567.

Teston d'argent : 2 gros 23 gr. Variété.

1014. Mêmes légende et type. — ℞. GRATIA · D · SVM · ID · QVOD · SV · 1569. Même type.

Teston d'argent : 2 gros 23 gr. Variété.

1015. Mêmes légende et type. — ℞. Mêmes légende et type avec SVM. 1571.

Teston d'argent : 2 gros 21 gr. Module plus petit. Variété.

1016. Mêmes légende et type avec NAVARE. Les lettres DB remplacent l'exergue des monnaies ci-dessus. Le buste est drapé tout différemment. — ℞. Mêmes légende et type. 1572.

Grand teston d'argent : 2 gros 31 gr. Pl. XIII, n° 11.

HENRI II DE NAVARRE (IV DE FRANCE), 1572—1607 [1].

1017. HENRICVS · II · D · G · REX · NAVARRE. Buste allongé à droite, lauré et colleretté. Au-dessous, les armes de Navarre et une rosace à quatre feuilles. — ℞. GRATIA · DEI · SVM · ID · QVOD · SVM · 1581. Écusson couronné mi-parti Navarre-Béarn et de deux lys, dont un engagé.

Franc d'argent : 3 gros 42 gr.

1018. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le buste est moins allongé et la cuirasse damasquinée. — ℞. Même légende et type. 1584.

Franc d'argent : 3 gros 42 gr. (DUBY, pl. xx, n° 10.)

1019. Même légende avec NAVARRAE · DB. Les deux dernières lettres en monogramme. Même buste qu'au n° 1017; en dessus, un croissant et une vache. — ℞. Rosace à quatre feuilles. Même légende. 1582. Croix fleuronnée, accompagnée de quatre H couronnés.

Franc d'argent : 3 gros 42 gr.

1020. Mêmes légendes et types des deux côtés. 1583. Le buste est vieilli et la tête porte moustache.

Franc d'argent : 3 gros 42 gr.

---

[1] Quoique monté sur le trône de France en 1589, Henri IV n'a pas cessé de prendre le titre particulier de roi de Navarre jusqu'en 1607. C'est à cette époque seulement qu'il consentit que ce pays fût réuni à la couronne.

NAVARRE. 1021. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que les lettres DB ne sont pas au monogramme. Millésime 1584.

Franc d'argent : 3 gros 42 gr.

1022. Même légende avec NAVARRE. DB en monogramme. 1575. Même buste qu'au n° 1017. — ℞. Même légende, sauf qu'il y a QD. A la suite de la légende, une vache et un croissant dans lequel est une étoile. Même type de la croix et des quatre H non couronnés.

Demi-franc d'argent : 1 gros 57 gr.

1023. HENRICVS · II · D · G · REX · NAVARRE. A l'exergue, D · B. Buste lauré à droite. — ℞. GRATIA · DEI · SVM · QD · SVM. 1574. Astérisque. Écusson couronné. Navarre aux 1er et 4e, Béarn au 2e et Bourbon au 3e.

Teston d'argent : 2 gros 36 gr.

1024. Mêmes légendes et types des deux côtés. La fabrique est belle, le buste mieux orné. — Au ℞. millésime 1576 et la lettre N engagée dans la couronne.

Teston d'argent : 2 gros 36 gr.

1025. Mêmes légendes et types des deux côtés. Au droit, une vache sépare les lettres DB. Aussi millésime 1573, suivi d'un astérisque.

Demi-teston d'argent : 1 gros 16 gr.

1026. HENRICVS · II · D · G · REX · NAVARRE · D—B. Bustes affrontés de Henri et de Marguerite; au-dessus, une couronne; au-dessous, une vache. — ℞. Mêmes légende et type. 1577. Astérisque.

Teston d'argent : 3 gros 28 gr.

1027. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les lettres DB sont séparées par une vache. — Au ℞. millésime 177 et astérisque.

Teston d'argent : 3 gros 28 gr.

Sur ce teston, le chiffre 5 est omis dans le millésime. Cette inadvertance du graveur embarrasserait fort quelqu'un qui ne serait versé ni dans la numismatique ni dans l'histoire.

1028. Mêmes légendes et types des deux côtés. — Au ℞. millésime 1577 · N. Écusson à neuf quartiers.

Teston d'argent : 3 gros 28 gr. (Duby, pl. XXI, n° 5.)

1029. Rosace à quatre feuilles. HENRICVS · II · DG · REX · NAVARRE. D-B en monogramme. Croix tortillée et fleurdelysée aux quatre branches. — ℞. GRA · DEI · SVM · ID · QD · SVM · 1583. Écusson à quatre quartiers. Navarre, Béarn et Bourbon.

Quart d'écu d'argent : 2 gros 32 gr. (Duby, pl. XX, n° 10.)

1030. Demi-lys. HENRICVS · II · D · G · REX · NAVARRE. Croix droite évidée et fleurdelysée. La lettre R à l'extrémité gauche de la branche supérieure. — ℞. GRATIA · DEI · SVM · ID · Q · SVM · 1587. Écusson mi-parti Navarre et France à deux lys, dont l'un est engagé.

Quart d'écu d'argent : 2 gros 36 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

1031. Même légende avec NAVARRAE et DB en monogramme. Même croix.— ℞. Même légende avec QD · 1585 *. Écusson couronné aux neuf quartiers, accosté de II—II.

Quart d'écu d'argent : 2 gros 35 gr.

1032. Mêmes légendes et types. Millésime 1583 sans astérisque.

Quart d'écu d'argent : 2 gros 36 gr.

1033. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les lettres DB ne sont pas en monogramme. Au ℞. 1587 *.

Quart d'écu d'argent : 2 gros 36 gr.

1034. HENRICVS · III · D · G · REX · NAVARRAE · D · B en monogramme. Même croix. — ℞. Mêmes légende et type. 1589.

Quart d'écu d'argent : 2 gros 35 gr.

Sur les monnaies précédentes le roi de Navarre prend le titre de Henri II. Duby fait observer que c'est sans doute comme deuxième de ce nom de la maison d'Albret; car il se trouverait le troisième de celle de Navarre, à moins qu'on ne fasse abstraction de Henri Ier, le Gros, mort en 1274. Sur ce dernier quart d'écu le chiffre III est rétabli; on ignore pourquoi. Peut-être est-ce parce que Henri était déjà parvenu au trône de France; peut-être ne faut-il y voir qu'une erreur monétaire.

1035. HENRI · II · D · G · REX · NAVARRE. Même croix. R à gauche de la branche supérieure. — ℞. GRATIA · D · SVM · Q · SVM · 1589. Lys. Écusson mi-parti Navarre et Bourbon. Un lys engagé.

Huitième d'écu d'argent : 1 gros 17 gr. Pl. XIII, n° 12.

1036. Autre semblable avec NAVARR.

Huitième d'écu d'argent : 1 gros 17 gr. Variété.

Les monnaies de Navarre de ce module sont très rares.

1037. HENRI · D · G · REX · NAVAR · D. Monogramme formé des lettres H et M couronné; en dessous, une vache. — ℞. + G · D · SVM · ID · QVOD · SVM. Croix tortillée.

Liard de billon : 16 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl, XIV, n° 3.) Variété.

1038. HENRI · D · G · REX · NA · D · B. Même type. — ℞. Mêmes légende et type. 1582.

Liard de billon : 16 gr. Variété.

NAVARRE. 1039. HENRI · D · G · RE · NAVA · D · B. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Liard de billon : 16 gr. Variété.

1040. HENRI · II · D · G · R ···· Même type. Au-dessous, l'écusson de Navarre. — ℞. G · D · SVM · ID · QVO · SVM. Même type.
Liard de billon : 17 gr. Variété.

1041. Légende illisible. Même type. — ℞. ···· DNI · BENED. Même type.
Liard de billon : 17 gr.

HENRI IV, ROI DE FRANCE, 1589—1610.

1042. HENRICVS · IIII · D · G · FRANC · ET · NAVAV · REX · DB en monogramme. Croix fleurdelysée. — ℞. GRATIA · DEI · SVM · QD · SVM · 1604. Écusson couronné mi-parti France et Navarre-Béarn, couronné et accosté de II—II.
Quart d'écu d'argent : 2 gros 26 gr. (COMBR., *Catal.*, n° 1061.)

1043. HENRICVS · 4 · &c. Même type. — ℞. Mêmes légende et type. 1609 *. Accostement, V—III.
Huitième d'écu d'argent : 1 gros 17 gr. (*Ibid.*, n° 1065.)

1044. HENRI · 4 · D · G · FRAN · ET · NAVA · REX. Croix fourchue cantonnée de deux couronnes et de deux lys. — ℞. GRATIA · D · SVM · Q · SVM · 1590. Écusson couronné et mi-parti France et Navarre.
Douzain de billon : 38 gr. (*Ibid.*, n° 1100.)

LOUIS XIII, ROI DE FRANCE.

1045. LVDOVICVS · XIII · D · G · FRANC · ET · NAVAR · RX. Croix fleurdelysée. — ℞. GRATIA · DEI · SVM · ID · QVOD · SVM · 1614 M. Même écusson accosté de II—II.
Quart d'écu d'argent : 2 gros 36 gr. (*Ibid.*, n° 27.)

Je ne sais si l'on a cherché à expliquer les lettres et signes que l'on trouve sur les monnaies de Navarre en dehors des légendes. Je crois qu'il ne faut pas y voir les signes des ateliers, mais bien les marques des graveurs.

ROUSSILLON.

Le comté de Roussillon ne comprenait qu'une faible partie de la province de ce nom. Il eut des seigneurs particuliers dès le commencement du IXe siècle. Ils se sont succédé jusqu'à la fin du XIIe siècle, que Gérard ou Guirart II, se voyant sans enfants, légua son comté au roi d'Aragon, dont les descendants le possédèrent jusqu'au milieu du XIIIe siècle. En 1241, Nunez-Sanche le laissa par testament à don Jayme, roi d'Aragon et seigneur de Montpellier, dont le fils fut nommé roi de Mayorque en même temps qu'il reçut en dot le comté de Roussillon.

Ce n'est qu'au milieu du XVe siècle que nous voyons paraître des monnaies émises par les seigneurs de Barcelone et rois de Mayorque, avec le titre de Roussillon. M. de Longpérier leur a consacré un article dans la *Revue num.*, 1844, p. 278.

La numismatique des comtes anciens du Roussillon a été complétement ignorée jusqu'au moment où M. Barthélemy a publié un denier de Guirart. (*Revue*, 1846, p. 288.) Je viens à mon tour enrichir cette suite d'une nouvelle monnaie, qui recule un peu l'époque de ce monnayage.

Les premières monnaies roussillonnaises ne paraissent pas être venues jusqu'à nous; je n'ai pas l'occasion de m'expliquer sur leur type. Nous avons bien les deniers de Louis-le-Débonnaire frappés à *Impurias* et à *Barcinona*, mais il nous manque ceux de *Rosciliona*, quoique ce prince cite ce lieu dans ses lettres. L'absence des pièces intermédiaires est encore plus regrettable.

COMTES DE ROUSSILLON.

GAUCELIN ou GAUCELM, 812—834.
SUNIAIRE Ier, avant 843.
RODOLPHE, ...—904...
SUNIAIRE II, ... jusqu'en 915.
BENCION et GAUSBERT, 915—928.
GUIFRED ou GAUSFRED, ...—946...
GUILABERT ou GUISLEBERT Ier, 1007—1014.
GAUSFRED II, ... à 1075.
GUILABERT ou GUISLEBERT II, 1075—1102.
GUIRART ou GÉRARD Ier, 1102—1113.
ARNAUD-GAUSFRED ou GAUSFRED III, 1113—1163.
GUIRART ou GÉRARD II, 1163—1173.

MAISON DE BARCELONE-ARAGON.

ALPHONSE, 1173.
SANCHE, 1185.
NUNEZ-SANCHE, 1222.
D. JAYME Ier, 1241.
D. PÈDRE, 1251.
D. SANCHE, 1311.
D. JAYME II, 1334.
D. JAYME III, 1349.
PIERRE IV, 1336.
JEAN Ier, 1387.
MARTIN, 1395.
FERDINAND, 1412.
ALPHONSE V, 1416.
JEAN II, 1458.

GÉRARD OU GUIRART I^{er}, 1102—1113.

ROUSSILLON. 1046 : GIRA · RIVꝏ CONE. Croix à branches égales renflées en fuseaux. Au 4^e canton, un signe douteux. — ℟. RO ꝏILIONV ꝏ. Dans le champ, PAS avec une croisette au-dessus.

Denier de billon : 15 gr. (*Rev. num.*, p. 288, vignette.) — Pl. XIV, n° 1er.

M. Barthélemy, à qui j'emprunte en partie la description ci-dessus, a, le premier, fait connaître ce denier, d'après un exemplaire de la collection Cartier, qui m'a été communiqué. Celui qui m'appartient m'a permis de compléter les légendes ; c'est ce qui m'a engagé à en reproduire le dessin. Ce numismatiste attribue cette monnaie à Guirart II. J'avais partagé son avis jusqu'à la découverte d'un autre denier, que je vais faire connaître et qu'il me paraît difficile de ne pas reconnaître comme postérieur à celui de Guirart. Sur le denier de Gausfred, le type est plus dégénéré et celui du revers porte particulièrement la croix qui a servi de prototype à celle de Barcelone. Toutefois il y a lieu de faire valoir, en faveur de l'opinion de M. Barthélemy, que la fabrique et le titre du denier de Gausfred sont un peu meilleurs, et que son poids doit être supérieur à celui du denier de Guirart ; car, quoiqu'il en ait perdu une partie par suite d'une cassure, il se trouve encore le même. La question paraît donc indécise. Selon M. Barthélemy, le signe qui cantonne la croix serait un Q à double trait ; cette observation ne me paraît pas acceptable. J'avais cru d'abord y voir la forme d'une couronne avec deux bouts de liens ; mais, ayant retrouvé ce signe sur le denier de Gausfred avec un autre également inintelligible, j'avoue n'avoir aucune supposition probable à proposer.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* donnent à ce comte le nom de Gérard ou Guinart. Le denier rectifie l'orthographe de ce nom ; c'est encore un nouveau service rendu à l'histoire par la numismatique.

GAUSFRED III, 1113—1163.

1047. ✝ GAV ·· FR · DV ꝏ. Croix cantonnée de deux signes inconnus. — ℟. RO ꝏI-LIONV ꝏ. Croix haussée, accostée des lettres C · O · M · T. Type dégénéré dont les rudiments proviennent de celui du denier précédent.

Denier de billon : 15 gr. Pl. XIV, n° 2.

Cette monnaie, toute nouvelle, a une grande importance ; elle enrichit une suite bien pauvre, puisqu'elle ne se composait que d'une pièce. Elle reproduit ensuite le petit signe qui cantonne la croix du denier de Guirart ; il est accompagné d'un autre signe aussi difficile à déterminer que le premier. Les numismatistes du Midi seront sans doute plus habiles que moi. Enfin, cette monnaie a encore un avantage, c'est de fournir dans la croix haussée du revers accompagné de quatre lettres, un type qui a donné

naissance à la croix d'Aragon, laquelle, par dégénérescence, n'est plus accompagnée que de deux annelets. La pièce suivante en est la preuve bien évidente : ROUSSILLON.

1048. K : BARCINO. Croix haussée et accostée de deux annelets. — ℟. CIVI REoXo. Croix à relief saillant coupant la légende.

Denier de billon : 16 gr. 1/2. Pl. XIV, nº 3.

Je ne sais au règne de quel prince classer ce précieux denier; dont la fabrique et le style indiquent le commencement du XIIIe siècle ; je le crois inédit, ou du moins je n'ai vu nulle part sa description. Il ne faisait pas partie de la riche collection de M. Garcia de la Torre, dont le catalogue vient d'être publié par M. Gaillard.

La croix du revers persista à Barcelone et en Aragon pendant plusieurs siècles.

MAISON DE BARCELONE-ARAGON.

ALPHONSE V, 1416—1468.

1049. ALFONS9 : DI : GRA : REX : ARAGO. Buste jeune couronné à gauche. — ℟. + COMS BARKNONA ROCIL. Grande croix coupant la légende, cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, et aux 2e et 3e d'un large annelet.

Gros d'argent : 60 gr. Variété du nº 1er de la pl. VI de la *Rev. num.* de 1844. — Pl. XIV, nº 4.

1050. + ALFONS9 : DI : GRA : REX : ARAGO. Même buste. — ℟. Mêmes légende et type.

Demi-gros d'argent : 28 gr. Pl. XIV, nº 5.

FERDINAND, 1468...

1051. + FERDINANDVS : DEI : GRACSI : R : Buste couronné à gauche. — ℟. COM : ES : ROSILIONIS : E. Même type ayant au centre un P.

Réal ou croat d'argent de Perpignan : 50 gr. Variété du nº 5 de la pl. VI de la *Rev. num.* de 1844. — Pl. XIV, nº 6.

Peut-être cette monnaie est-elle la même que celle qui a été publiée par M. de Longpérier ; dans tous les cas, elle est plus complète.

VILLE DE PERPIGNAN.

1052. PERPINIANI VILEo. Écusson d'Aragon couronné et timbré après coup d'une tête à longs cheveux qui ressemble à celle du Christ. Dans le champ, quatre annelets et 1. 5. 9. 8. — ℟. INTER NATOS · MVLIERVM. Saint Jean-Baptiste debout, couvert d'un manteau à longs poils. Dans le champ, une fleurette et les lettres P · P avec chacune un annelet.

Billon : 70 gr. (LE BLANC, p. 386.)

ROUSSILLON. 1053. Mêmes légende et type. L'écusson est timbré d'un lys : 1. 6. 4. 6. — ℟. Mêmes légende et type. A gauche du saint, le chiffre 2.

70 gr.

M. Combrouse, qui mentionne la dernière de ces monnaies dans son *Catalogue des Monnaies royales* (n° 234), la classe à Louis XIII, et en fait par conséquent une monnaie royale ou semi-royale. M. Barthélemy en parle aussi dans son *Manuel*, et il semblerait résulter de son article qu'elles auraient été frappées seulement après la conquête de la Catalogne par Louis XIII, sans s'apercevoir que la date de 1598 détruit cette assertion. Je partage l'opinion de M. de Longpérier (*Revue*, 1840, p. 263), qui rend ces pièces à la ville de Perpignan. Il appartient aux amateurs du pays d'éclaircir cette question et d'expliquer les lettres et signes qui figurent sur ces espèces.

LANGUEDOC.

LANGUEDOC. La province du Languedoc est une de celles où les monuments monétaires sont les plus diversifiés. C'est qu'il n'est peut-être pas de province plus subdivisée en seigneuries ayant joui des droits de monnayage. Le type odonique dégénéré est celui qui domine, et cela s'explique facilement, puisque le Languedoc faisait partie de l'Aquitaine. Je m'occuperai des types particuliers à chaque seigneurie lorsque j'en décrirai les monnaies.

TOULOUSE.

Les seigneurs de Toulouse furent indifféremment appelés comtes ou ducs, parce que Toulouse était tout à la fois comté et duché. La formation de ce comté remonte à l'année 778, lorsque Charlemagne rétablit le royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis, appelé depuis le Débonnaire. Celui-ci était trop jeune pour administrer par lui-même, ce qui força son père à établir des comtes ou gouverneurs dans la plupart des villes; Chorson fut pourvu de celui de Toulouse.

Les comtes ne devinrent héréditaires qu'à compter de Raymond 1^er^, en 852. Alfonse, frère de saint Louis, obtint ce titre par son mariage avec Jeanne, fille de Raymond VII. Les deux époux moururent à quatre jours de distance l'un de l'autre, en revenant de la croisade, en 1271. Le comté de Toulouse échut au roi de France, Philippe III; mais il se contenta, ainsi que ses successeurs, de l'administrer comme comte. Il ne fut réellement réuni à la couronne qu'en 1361.

Les monnaies de Toulouse méritent une attention particulière, car leur examen conduit à la solution de plusieurs problèmes numismatiques qui n'ont pas encore été

résolus d'une manière satisfaisante. Je vais aborder ces questions et essayer d'y apporter quelque lumière avec le secours des notes manuscrites de M. B. Fillon.

Il est très important de bien constater l'origine des *types toulousains*, parce qu'ils eurent beaucoup d'influence sur le choix de ceux employés dans la plupart des villes du Midi de la France, et que l'ancienne capitale du royaume carlovingien d'Aquitaine fut aussi, comme Chinon, Saint-Martin de Tours, Limoges, etc., le point de départ d'empreintes, qui, de proche en proche, finirent par s'étendre assez loin. Mais, pour que notre démonstration ne présente aucun doute, il est utile de prendre la question d'un peu haut.

A partir du beau denier de Louis-le-Débonnaire décoré d'une croix de chaque côté, dont le type conduit à celui qui prévalut dans certains ateliers d'Aquitaine sous Charles-le-Chauve, les monnaies carlovingiennes de Toulouse présentent toutes un aspect uniforme, dont aucune autre série n'offre un exemple aussi remarquable. Afin que le lecteur puisse plus facilement vérifier le fait par lui-même, voici la nomenclature de ces pièces :

1° Denier de Louis-le-Débonnaire. (*Catal. Rousseau*, n° 271.)
2° *Id.* de Pepin II d'Aquitaine. (*Ibid.*, n° 331.)
3° *Id.* de Charles-le-Chauve. (FOUG. et COMBR., n° 465.)
4° Obole du même. (*Rev. num.*, 1837, pl. x, n° 17.)
5° Denier de Carloman. (FOUG. et COMBR., n° 503, et *Catal. Rousseau*, p. 159.)
6° *Id.* de Charles-le-Gros. (*Ibid.*, n° 60.)
7° *Id.* de Eudes. (*Ibid.*, n° 168.)
8° *Id.* de Charles-le-Simple (*Ibid.*, n° 127, et *Catal. Rousseau*, n° 509.)

MM. Fougères et Combrouse mentionnent encore une monnaie de Louis IV (n° 522 de la *Description des Monnaies de la deuxième race*); mais ils ne donnent pas le dessin de cette pièce. Si leur attribution est exacte, elle doit être dans la même donnée que les précédentes.

Charles-le-Gros ayant remplacé le monogramme de Charles-le-Chauve, employé encore par Carloman, par les lettres CA inscrites ainsi en deux lignes dans le champ
RL
du revers, cet agencement fut maintenu sous ses successeurs. Ainsi donc Toulouse conserva jusqu'à la fin l'empreinte aquitanique, d'où sont issues celles créées au x^e^ siècle par les seigneurs laïques et ecclésiastiques. On se demandera peut-être comment il se fait que l'on ait continué à changer les noms de rois sur les espèces toulousaines à chaque nouvel avénement, longues années après l'établissement du régime féodal dans la province. Cela n'est pas précisément une dérogation à la loi de l'immobilisation des types carlovingiens, mais tient à la position que les comtes avaient acceptée vis-à-vis des rois francs. Quoique devenus héréditaires de fait depuis le commencement du règne de Charles-le-Chauve, ils n'en continuèrent pas moins, par un motif d'intérêt facile à concevoir, à vivre presque toujours en bonne harmonie avec les descendants de

LANGUEDOC. Charlemagne, dans lesquels ils trouvaient protection contre leurs rivaux naturels, les ducs d'Aquitaine des maisons de Poitou et d'Auvergne. L'affaiblissement du pouvoir royal les détacha bientôt de ce vasselage volontaire, et les monnaies rentrèrent dans la loi commune.

Cependant ce qui avait eu lieu dans une foule de cités s'était passé à Toulouse. Les comtes et les évêques avaient eu chacun, dans le principe, leur atelier distinct [1]. A dater du roi Eudes, les premiers se servirent de l'empreinte immobilisée de ce prince et l'utilisèrent pendant une partie du x^e^ siècle, comme le prouve la présence de beaucoup de deniers à ce type, qui appartiennent certainement à cette époque. Le suivant rentre dans cette catégorie et son émission ne peut être fixée au-delà des vingt premières années de ce siècle.

1054. + ODDO REX FR—C. Croix. — ℞. + TOLOSA CIVI. Dans le champ, ODDO en deux lignes.

Denier d'argent pur : 30 gr. Pl. XIV, n° 7.

On remarquera que les lettres des légendes de cette monnaie offrent déjà quelques-uns des caractères distinctifs de celles des espèces émises plus tard dans plusieurs villes du Languedoc. Mais ce qui donne beaucoup d'importance à notre denier, c'est que son type est le point de départ de ceux de Narbonne et de Maguelonne, auxquels nous reviendrons lorsque nous serons arrivés aux articles qui concernent les monnaies de ces villes.

Tandis qu'elle se répandait au loin, l'empreinte odonique était soumise, au contraire, à Toulouse, à une rude concurrence de la part de celle employée par les évêques, qui finit même bientôt par la supplanter. Sous Charles-le-Simple, un de ces prélats, nommé Hugues, ayant fait inscrire son nom sur le champ du revers, à la place qu'occupait ordinairement celui du roi, comme l'a très bien démontré M. Duchalais, cette innovation donna naissance à un type que les comtes adoptèrent plus tard, lorsque l'atelier devint leur propriété exclusive, et qui subsista pendant trois siècles, en subissant, il est vrai, diverses modifications. Afin de rendre cette démonstration plus claire, j'ai cru devoir faire reproduire sur la pl. XIV la série de figures au moyen desquelles M. Fillon donne la preuve de ce qu'il avance.

Les n^os^ 8 à 13 sont pris sur des monnaies toulousaines, le 14^e^ sur un denier de Bonafos, et le 15^e^ sur un *centulle* de Morlas. La filiation est irrécusable, et d'un seul coup-d'œil on peut en embrasser les degrés. Selon mon collègue, le nom dégénéré de Hugues commença à être changé en PAX à l'époque où cette formule devint populaire dans le Midi de la France, c'est-à-dire à la fin du xi^e^ siècle. Du Béarn, elle pénétra ensuite dans des ateliers voisins et fut conservée jusqu'au xvi^e^ siècle. (*Revue num.*, 1840, p. 266 et 269.) Les n^os^ 16 et 17, qui sont les types de Cahors et de Rodez, ont une parenté plus loin-

[1] Cette opinion a été adoptée par M. A. Barthélemy, dans son *Manuel de numismatique*.

taine avec celui de Toulouse; mais on ne saurait nier leur origine commune. Il en est de même pour le n° 18, où le type toulousain se trouve mélangé à celui de Carcassonne (V. plus loin la description de la monnaie sur laquelle cette empreinte est prise), et pour le n° 19, copié sur un denier de Gérard IV de Roussillon (V. n° 1046), lequel a donné naissance au n° 20 (V. n° 1047), au n° 21, au denier de Barcelone décrit au n° 1048, et au type du denier de Bertrand de Toulouse. (DUBY, pl. CIV, n° 3.)

Mais une assez grande quantité de monnaies portant le nom de Toulouse sont ornées de types différents de celui qui vient de nous occuper, et semblent indiquer l'existence de plusieurs officines. Cela ne doit pas étonner, si l'on songe que les comtes de cette cité étendaient leur puissance sur une vaste circonscription territoriale, qui a dû posséder un grand nombre d'ateliers. De là la cause probable des différences d'empreintes qui viennent d'être signalées.

Parmi les ateliers des comtes de Toulouse il en est un qui est bien connu : c'est celui de Saint-Gilles, dont la monnaie fut appelée égidienne. Le type employé à une certaine époque fut l'agneau pascal.

L'empreinte des monnaies fut aussi toute particulière pour celles émises dans le marquisat de Provence. Enfin, Alphonse de France adopta le type tournois, qu'il employa constamment dans toutes les seigneuries dont il fut investi.

COMTES OU DUCS DE TOULOUSE.

CHORSON, 778—790.
GUILLAUME Ier, 790.
RAYMOND, dit RAFINEL, 810—818.
BÉRENGER, 818.
GUILLAUME, 844.
FREDELON, 850.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

RAYMOND Ier, 852—864.
BERNARD, 864—875.
ODON, ou EUDES, 875.
RAYMOND II, 918—933.
RAYMOND-PONS III, 913—950.
GUILLAUME TAILLEFER III, 950—1037.
PONS, 1037—1060.
GUILLAUME IV, 1060—1088.
RAYMOND IV, dit DE SAINT-GILLES, 1088-1105.
BERTRAND, 1105—1112.
ALFONSE JOURDAIN, 1112—1148.
RAYMOND V et ALFONSE II, 1148—1194.
RAYMOND V, 1194—1222.
RAYMOND VII, 1222—1249.
ALFONSE DE FRANCE, 1249—1271.

PONS, 1037—1060.

1055. PONCIO COHES. Croix chrismée par le bas et cantonnée d'un point aux 2e et 3e.
— ℞. ✝ AIANRGO. Dans le champ, le mot REX disposé en triangle.
Obole d'argent : 10 gr. Pl. XV, n° 1er.

Cette pièce a été donnée à Pons de Toulouse par M. de Longpérier (*Catalogue*

Rousseau, p. 160); mais je crois que son attribution est difficile à établir d'une manière irrécusable. Son style diffère complétement de celui des espèces toulousaines. Selon M. B. Fillon, il approcherait davantage du faire des monnaies fabriquées dans les ateliers situés plus au nord, vers Rodez et le Gévaudan.

M. Duchalais *(Dictionnaire de l'Histoire de France)* dit qu'on ne peut former aucun sens des lettres du revers. M. de Longpérier est plus explicite et y voit les débris de la légende XPISTIANA RELIGIO. De son côté, mon ami M. Parenteau y a lu le mot ARAGONI. En effet, les lettres de la légende forment ce mot d'une manière bien complète. Cette circonstance m'avait engagé à chercher un autre Pons qui pût avoir le titre de roi d'Aragon. Mes investigations ont été sans succès, et, malgré la singulière coïncidence qui fait rencontrer le mot ARAGONI, je crois qu'il ne faut pas donner une signification précise au mot de REX et qu'il n'est là qu'un type perpétué.

GUILLAUME IX LE JEUNE, 1098—1100—1114—1120.

1056. VVIELMO COME. Croix. — ℟. + TOLOSA CIVI. Dans le champ, VGO. Le G dégénère en forme de crosse.

Denier d'argent : 20 gr. (DUBY, pl. CIV, n° 5 ; *Rev. num.*, 1843, pl. XIV, n° 14.)

Guillaume IX d'Aquitaine s'était emparé, en 1998, du comté de Toulouse, qu'il garda deux ans. Il le reprit encore, en 1114, pour le conserver jusqu'en 1120. C'est pendant une de ces périodes qu'il aurait fait frapper ce denier. Quelques auteurs placent ce Guillaume sur la liste des comtes de Toulouse ; d'autres l'en excluent. Peut-être faut-il rendre cette monnaie à Guillaume-Taillefer, qui est mort en 1037. M. B. Fillon croit au contraire que les légendes et le type de ce denier, qu'il classe avec ceux de la fin du XIe siècle, appartiennent à une empreinte perpétuée depuis ce prince, qui l'avait créée.

ALFONSE-JOURDAIN, 1112—1148.

1057. + ANFOS COME ∞. Croix cantonnée d'une crosse au 1er, d'un annelet au 4e. — ℟. TOLO ∞A CIVI. Croix grecque avec un long pied accostée de deux crosses.

Denier d'argent : 14 gr. (DUBY, *Supplém.*, pl. Ire, n° 8.)

1058. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole d'argent : 11 gr. Pl. XV, n° 2.

Alfonse avait pris son surnom de ce que, né dans la Terre-Sainte, il avait été baptisé dans le Jourdain. Sur les deux monnaies qui précèdent, on ne s'explique pas la présence répétée des crosses. Ce ne peut être une imitation de type ; du moins nous ne connaissons rien d'analogue ; à moins que nous n'allions presqu'à l'autre bout de la France chercher les monnaies des évêques de Noyon. Peut-être y a-t-il eu une coopération de l'évêque de Toulouse, par suite d'un arrangement dont les termes nous sont

inconnus ; peut-être encore n'y faut-il voir qu'un type particulier et sans portée, motivé par un changement d'atelier. Alfonse, ainsi que nous allons le voir, a varié le type de ses monnaies, et c'est probablement à un seul caprice que nous devons le changement de l'empreinte ordinaire. Sur les trois monnaies suivantes, il continue le type de ses prédécesseurs.

1059. + ANFOS COMES. Croix cantonnée d'une crosse aux 2e et 3e. — ℟. + TOLOSA CIVI. Dans le champ, le mot VGO dégénéré et transformé en un A, un G en forme de crosse et une croisette, acheminement vers PAX.

Denier d'argent : 19 gr.

1060. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole d'argent : 9 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XXII, n° 6.)

1061. + ANFO ∞ COME ∞. Croix cantonnée d'un lys au 2e. — ℟. + TOLO ∞ A CIVI. Même type.

Obole d'argent : 19 gr. 1/2. Pl. XV, n° 3.

La présence d'un lys sur cette dernière obole semblerait au premier coup-d'œil devoir la faire donner à Alfonse de France. Son style, son type, son poids s'opposent invinciblement à cette attribution. La forme de l'A est surtout remarquable et est presque identique avec celle des monnaies que l'on ne peut pas refuser à Raymond V, fils d'Alfonse-Jourdain. Ce dernier avait laissé deux enfants : Raymond, que je viens de citer, et Alfonse II, et les avait désignés comme ses successeurs au comté de Toulouse, conjointement entre eux. Chacun d'eux prit donc le titre de comte de Toulouse. Il semblerait donc qu'Alfonse II pourrait revendiquer quelques-unes des monnaies ci-dessus, et particulièrement la dernière ; mais l'administration du comté avait été laissée à Raymond, qui se réserva la principale autorité, et Alfonse s'établit dans la partie orientale ou aux environs du Rhône. Je laisse ce problème à résoudre aux numismatistes languedociens.

M. Duchalais, dans le *Dictionnaire de l'Histoire de France* (V° MONNAIES DES COMTES DE TOULOUSE) attribue à Alfonse II les deniers aux deux crosses accostant la croix (n° 1057 et 1058). Cette opinion a quelque chose de séduisant et je serais tenté de m'y rallier. En effet, nous retrouvons une croix semblable sur un denier de Bertrand de Saint-Gilles, gravé dans Duby, pl. CIV, numéro 3. D'un autre côté, les monnaies au type de l'agneau pascal, et incontestablement frappées dans l'atelier de Saint-Gilles, portent aussi la même croix. Il y a donc probabilité, pour ne pas dire évidence, que toutes ces monnaies appartiennent à la même officine et ont été frappées à Saint-Gilles, ou tout au moins aux environs du Rhône.

1062. + ANFOS COMES. Croix simple. — ℟. ONOR SCI EGIDI. Agneau pascal surmonté d'une croix grecque à long pied entre deux points.

Denier d'argent : 16 gr. (DUBY, pl. CIV, n° 6.)

LANGUEDOC. Ainsi que je l'ai dit et que l'atteste le nom qu'elle porte, cette monnaie a été frappée dans l'atelier du comté de Saint-Gilles. On en trouve de fréquentes mentions dans les chartes de l'époque, et comme celle que je viens de décrire est fort rare, on doit en tirer la conséquence que de cette officine sont sorties d'autres espèces ne portant pas son nom et ayant des types différents.

RAYMOND V, 1148—1194.

1063. RAMON COMES. Croix cantonnée d'un S au 2e. — ℟. + TOLOSA CIVI. Dans le champ, le mot VGO très dégénéré; A évasé, G et croisette.

Denier d'argent : 22 gr. (DUBY, pl. CIV, n° 2.)

1064. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Ces monnaies sont d'un titre assez élevé et leur fabrique est remarquable. Leur émission a dû être fort abondante; ce qui n'est pas étonnant pendant un règne de 46 ans. Aussi sont-elles fort communes. Elles ne présentent entre elles que de fort légères variétés de coins.

RAYMOND VI, 1194—1222, ET RAYMOND VII, 1222—1249.

1065. + R COMES PALATII. Croix évidée et ponctuée de trois besants à chaque extrémité. — ℟. DVX MARCHIO PV. Le soleil et la lune. Les lettres des légendes sont divisées par trois points.

Grand denier de billon : 20 gr. (DUBY, pl. CIV, n° 9.)

1066. + R COMES ALACII *(sic)*. Même type. — ℟. Mêmes légende et type. La division des légendes par trois points.

Petit denier de billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 10.) Variété.

1067. + R COMES PALATII. Même type. — ℟. Mêmes légende et type; même division.

Obole de billon : 10 gr. 1/2.

1068. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit le T est cursif, comme au n° 1065.

Obole de billon : 10 gr.

1069. + R. COMES PALACI. Même type. — ℟. + DVX MARCK PV. Même type. Les légendes sont divisées par trois points.

Petit denier de billon : 15 gr. 1/2. (DUBY, pl. CIV, n° 8.)

1070. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole de billon : 9 gr.

1071. Mêmes légende et type. — ℟. + DVX : MARCKO : PV. Même type. Mêmes divisions des légendes.

Petit denier de billon : 15 gr.

1072. Mêmes légende et type. — ℞. + DVX : MARCK PV. Même type.
Obole de billon : 9 gr.

1073. + R. COMЄS. Le soleil et la lune. — ℞. Croix coupant la légende, évidée avec trois besants à chaque extrémité; en légende et entre les branches de la croix, DVX M.
Denier de billon : 15 gr. (DUBY, pl. CIV, n° 7.)

Ces monnaies ont été fabriquées par les comtes de Toulouse, dans leur marquisat de Provence, et il ressort de la grande quantité de variétés que nous en rencontrons que c'est un type continué et appartenant probablement à plusieurs de ces comtes. M. Duchalais (article précité) dit qu'elles ont été battues à Pont-de-Sorgue, lieu où les comtes de Toulouse avaient un atelier monétaire. D'après ce numismatiste, la grande différence de la fabrique de ces monnaies avec les autres espèces des comtes de Toulouse, et leur similitude avec celles d'Orange et de Provence, sont une preuve suffisante. Il fait aussi remarquer que le mot DVX, que l'on trouve sur ces espèces, est dû à ce que les comtes de Toulouse possédaient le duché de Narbonne.

1074. + R · .COMЄ ꝺ. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 15 gr. Variété.

1075. + R. COIIIЄ ꝺ. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 15 gr. Variété.

ALFONSE, 1249—1271.

1076. + ꟻ · CO · FILIVS REG. Le G est fortement barré de manière à former un X. — ℞. ThOLOSꟻ CIVI. Chatel des tournois, surmonté d'une croisette.
Denier de billon : 16 gr. Pl. XV, n° 4.

1077. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de bas billon : 6 gr. 1/2. (DUBY, pl. CIV, n° 14.)

1078. Mêmes légendes et types, sauf que le G n'est pas barré.
Obole d'argent : 6 gr. 1/2. Variété.

1079. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le G est barré; le chatel est surmonté de la petite croix ponctuée que nous avons trouvée sur les espèces du marquisat de Provence.
Denier de billon : 19 gr. Pl. XV, n° 5.

Au sujet de ces quatre dernières monnaies il y a lieu de faire remarquer que Duby, trompé par la forme particulière de l'A, qui commence la légende du droit, l'a pris pour un R, et, par suite, attribue ces monnaies à Raymond VII, qui, dit-il, prend le

titre de FILIVS REGINÆ, parce que sa mère, femme en deuxièmes noces de Raymond VI, était veuve de Guillaume II, roi de Sicile. M. Cartier (*Revue num.*, 1841, p. 374) a relevé cette erreur et a rendu ces monnaies à Alfonse. Cette attribution est incontestable, et, pour s'en assurer, il n'y a qu'à comparer la lettre contestée avec l'A du revers. Il y a donc lieu d'être étonné de voir M. Duchalais, dans un article bien postérieur à celui de M. Cartier, partager l'erreur de Duby et appuyer son attribution par les mêmes motifs.

1080. A · COMES · TOLOSE. Chatel surmonté de la petite croix du marquisat. — ℞. + MARCK · PVINCIE. Croix.
Denier de billon : 16 gr. (DUBY, pl. CIV, n° 17.)

1081. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le chatel est surmonté d'une croisette.
Denier de billon : 19 gr. Pl. XV, n° 6.

—

CARCASSONNE.

La liste des comtes de Carcassonne commence à Oliba Ier, qui fut chargé de l'administration de cette cité dans les premières années du règne de Louis-le-Débonnaire. Ses successeurs continuèrent à porter le titre de comtes jusqu'à Bernard-Atton, qui prit celui de vicomte, vers la fin du XIe siècle, à la suite d'un traité passé entre sa mère, Ermengarde, et son suzerain, Raymond-Bérenger Ier, comte de Barcelonne, par lequel Carcassonne fut vendue à ce dernier. Ce traité donna lieu à de longues contestations et fut bientôt rompu par les armes; mais, à partir de ce moment, les vicomtes firent de Béziers leur principale résidence. Cent-cinquante ans plus tard, Raymond-Trencavel II, dernier descendant de Bernard-Atton, céda Carcassonne à saint Louis.

COMTES DE CARCASSONNE.

OLIBA Ier (?), 819.
ÉLIGANIUS, 836.
OLIBA II et ALFRED Ier, 867.
BENCION, 905.
ALFRED II, 908.
ARSINDE, femme d'ARNAUD DE COMINGES, 934.
ROGER Ier, 957.
PIERRE et GUILLAUME, petits-fils de ROGER, et PIERRE ROGER et BERNARD, fils du même ROGER, 1012.
RAYMOND-GUILLAUME, PIERRE-GUILLAUME et BERNARD-GUILLAUME, fils de GUILLAUME-RAYMOND, 1034.
ROGER III, fils de PIERRE, 1060.
ERMENGARDE, sœur de ROGER III, et RAYMOND-BERNARD, vicomte d'Alby et de Nimes, 1067.
RAYMOND-BÉRENGER Ier, comte de Barcelonne, 1070.
RAYMOND-BÉRENGER II, 1076.

VICOMTES.

BERNARD-ATTON, vicomte d'Alby, 1083.
ROGER Ier, 1130.
RAYMOND-TRENCAVEL Ier, 1150.
ROGER II, 1167.
RAYMOND-ROGER, 1194.
RAYMOND-TRENCAVEL II, 1209. Il céda, en 1247, Carcassonne à saint Louis.

1081. BERNARDVS CO. Croix cantonnée de quatre besants. — ℞. CARASONA CIVI. Dans le champ, les lettres ATE, placées en triangle, qui sont la continuation du mot *civitate*.

Denier d'argent à bas titre : 19 gr. Pl. XV, n° 7.

Cette monnaie porte le nom de Bernard-Atton; mais elle a dû être frappée assez longtemps après le premier emploi de ce type, car les légendes sont déjà altérées, et son style dénote le milieu du XIIe siècle. Cette remarque a fait penser à M. B. Fillon que l'empreinte de Bernard, ayant été immobilisée, fut employée après sa mort. Il appuie principalement son système sur la présence du denier suivant et de celui reproduit par Duby, d'après un exemplaire mal conservé et que cet auteur attribue à tort à Oliba II; car la pièce en question a tous les caractères du XIIe siècle. La grande croix qui coupe la légende de l'avers est, d'après mon collègue, un acheminement vers le type de la monnaie qui va être décrite, et cette légende, si singulièrement déchiffrée par Duby, doit être ainsi rétablie : bERNARD CO.

1082. bERNAD C : O. Croix coupant la légende et cantonnée d'un croissant et de trois besants. — ℞. CARASONA CI. Dans le champ, une espèce de crosse dont la partie inférieure se termine en croissant et qui est accosté des lettres VE ou AE, au-dessous, un annelet.

Denier de billon : 19 gr. Pl. XV, n° 8.

Sur cette curieuse monnaie de la seconde moitié du XIIe siècle, de même que sur le n° 1081, Bernard-Atton est qualifié comte, quoiqu'il prît simplement le titre de vicomte de Carcassonne. Quant à son type, il est une combinaison de celui qui précède et de l'empreinte toulousaine adoptée par les évêques de cette ville, mélange qui, avec la crosse, indique probablement une transaction entre les seigneurs laïques et ecclésiastiques, une fusion des deux monnayages [1]. Combiné de la sorte, ce type conduit directement à celui du denier publié par Duby, pl. CV, n° 2, qui est de Roger II et non de Roger Ier, fils de Bernard-Atton, auquel il ne peut être attribué, le style des exemplaires connus accusant la fin du XIIe siècle. Le n° 3 de la même planche est encore postérieur à ce dernier.

M. B. Fillon ne considère comme antérieure au n° 1081 qu'une seule des pièces

[1] Cette opinion a déjà été émise par M. Barthélemy, dans son *Manuel de numismatique*.

publiées jusqu'ici : c'est celle portant le nom de l'évêque Pierre, gravée à la pl. XIV de Duby. A son avis, motivé sur le poids (23 gr.), la fabrique et le type imité de celui des *guillaumes* de Toulouse, cette monnaie est de Pierre II (1075—1085), ou des premières années de l'épiscopat de Pierre III (1085—1106); d'où il conclut que l'empreinte toulousaine fut d'abord employée à Carcassonne, et que celle choisie par Bernard n'en est qu'une imitation. Le denier de Pierre indique encore que les évêques possédèrent dès une époque reculée un droit de monnayage concurremment avec celui des comtes, avec lesquels ils finirent par s'entendre, au milieu du XII^e^ siècle, pour n'émettre qu'une seule monnaie, dont ils partagèrent les bénéfices. (Cf. LELEWEL, T. I, p. 186.)

—

BÉZIERS.

La vicomté de Béziers ayant été dans les mêmes mains que celle de Carcassonne, je n'ai à m'occuper ni de sa formation, ni de la liste de ses seigneurs.

Le type des monnaies n'attirera pas non plus mon attention d'une manière spéciale; celles que je connais offrent l'empreinte dont j'ai déjà plusieurs fois discuté l'origine : c'est le mot RE dans le champ, et j'ai répété qu'il n'avait plus aucune signification. Je passe donc de suite à la description des monnaies qui font partie de ma collection.

1083. ℟ : TRENCAI. Croix. — ℟. BITERI ✕ CIV'. Deux étoiles à six rayons ayant des annelets au centre et les lettres RE ; le tout formant la croix.

Denier de billon : 12 gr. (DUBY, pl. CV, n° 1^er^.) — Pl. XV, n° 9.

L'empreinte de Duby est peu fidèle ; c'est ce qui m'a engagé à reproduire ce denier.

Deux vicomtes de Béziers ont porté le nom de Raymond-Trencavel : l'un a commencé à régner en 1150, l'autre en 1209. Auquel des deux faut-il attribuer ce denier? Je dirai que cela importe peu et qu'il est probable que le monnayage à ce nom et à ce type a été continué. Toutefois, pour ceux qui tiendraient à le donner à un de ces deux vicomtes, j'ajouterai qu'il y aurait lieu à l'accorder au premier. Son style, et particulièrement la forme de l'A, le placent vers le milieu du XII^e^ siècle.

1084. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers les rayons des étoiles ne sont plus réunis.

Obole de billon : 6 gr. Pl. XV, n° 10.

Cette obole pourrait être à la rigueur rejetée jusqu'à Raymond-Trencaval II ; mais, je le répète, il n'y aurait aucune certitude : elle est, dans tous les cas, postérieure au denier.

—

NARBONNE.

La vicomté de Narbonne fut d'abord possédée par des vidames amovibles. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* citent, pour le premier que l'on connaisse, Cixilane, dont

on trouve une mention en 802. Il faut maintenant reculer cette chronologie et y ajouter le comte Milon, qui, sans doute, a précédé Cixilane, puisqu'on suppose qu'il vivait en 790. On le trouve mentionné dès 782, et l'on connaît de lui un denier au nom de Narbonne, décrit par M. de Longpérier sous le n° 247 du *Catalogue Rousseau*. En 1180, la seigneurie de Narbonne passa à des vicomtes héréditaires, dont le premier fut Aimeri, et resta dans sa descendance jusqu'en 1447, qu'elle fut vendue par Guillaume de Tinières à Gaston IV de Foix. Sa réunion à la couronne eut lieu en 1508.

Le fait d'un comte amovible se substituant sur une monnaie au nom de Charlemagne est d'une haute importance en numismatique, et M. de Longpérier l'a fait suffisamment ressortir. Le denier qu'il nous a fait connaître est, sans contredit, le plus curieux de la suite féodale.

M. B. Fillon, dans ses *Considérations sur les Monnaies de France*, p. 227, prétend, au contraire, que le denier de Milon n'est qu'une continuation tardive du droit qu'avaient, avant les carlovingiens, les propriétaires du sol de frapper monnaie. Dans cette hypothèse, le comte de Narbonne n'aurait pas innové ; il n'aurait fait que continuer les traditions de ses devanciers, interrompues, il est vrai, par les efforts centralisateurs de Pepin et de Charlemagne, et ce denier ne serait pas un monument féodal dans la véritable acception du mot ; mais il annoncerait que la féodalité était en germe dans les institutions. Envisagée sous ce point de vue, la pièce de Milon est tout aussi précieuse pour l'histoire de cette grande transformation sociale.

Les comtes de Narbonne adoptèrent, à ce que suppose M. Barthélemy, les types de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve jusqu'au x^e^ siècle. A cette époque la féodalité commençait à s'asseoir, et certains seigneurs substituèrent leurs noms à ceux des rois francs, qui avaient été immobilisés dans les ateliers de leurs domaines. Lorsque ces changements s'opérèrent, ils eurent également soin d'adopter les types qui étaient le plus en crédit parmi le peuple. C'est ce qui se passa à Narbonne, où l'empreinte locale paraît avoir été promptement remplacée par celle de Toulouse. Cette substitution dut avoir lieu, selon M. B. Fillon, dès la première moitié du x^e^ siècle, alors que dans cette dernière ville le type odonique était encore utilisé. Il serait même fort possible que l'on ait fabriqué tout d'abord des monnaies semblables à celle décrite au n° 1054, et que Raymond (966—1027) fut le premier qui mit son nom à la place de celui du roi Eudes.

VIDAMES OU VICOMTES AMOVIBLES.

MILON, 782—790.
CIXILANE, 802—851.
ALARIC et FRANCON I^er^, 851.
LINDOIN, 878.
MAYEUL, 911.
VALCHARIUS et ALBÉRIC, 911.
FRANCON II, 924.
ODON et WLRÉARD, 924—933.
MATFRED, 933—966.
RAYMOND I^er^, 966—1023.
BÉRENGER, ou RAYMOND-BÉRENGER, 1023—1067.
RAYMOND II, BERNARD et PIERRE, 1067—1080.

VICOMTES HÉRÉDITAIRES.

LANGUEDOC.

Aimeri Ier, 1080—1105.
Aimeri II, 1105—1134.
Alfonse-Jourdain, 1134—1143.
Ermengarde, 1143—1192.
Pierre de Lara, 1192—1194.
Aimeri III, 1194—1239.
Almalric Ier, ou Manrique, dit aussi Aimeri III, 1239—1270.
Aimeri IV ou V, 1271—1293.
Almalric II, ou Aimeri VI, 1298—1328.
Aimeri VI ou VII, 1328—1336.
Almalric III ou Aimeri VIII, 1336—1341.
Aimeri IX, 1341—1388.
Guillaume Ier, 1388—1397.
Guillaume II, 1397—1424.
Pierre de Tinières, dit Guillaume III, 1424—1447.
Gaston Ier, 1447—1472.
Jean, 1472—1500.
Gaston II, 150—1507.

PIERRE VI, COMTE ET ARCHEVÊQUE, 1079—1085.

1085. PETRVS EPOS. Croix. — ℞. NARBONA C. Quatre annelets dans le champ.
Denier d'argent : 24 gr. (Duby, pl. II, n° 1er.)

Ce dessin de Duby donne si peu d'idée du style de cette pièce que j'ai jugé utile de le reproduire. Pl. XV, n° 11.

Cet auteur a attribué ce denier à Pierre III Amellii, qui fut archevêque de Narbonne de 1225 à 1245, et dit qu'il n'est pas assez ancien pour que l'on puisse le donner aux deux autres archevêques du nom de Pierre. Il est assez rare de voir Duby s'occuper du style des monnaies; et, dans cette circonstance, son observation n'est pas heureuse : la fabrique et le poids de ce denier, la forme particulière des A s'opposent au contraire invinciblement à ce qu'on puisse le faire descendre jusqu'au XIIIe siècle. On ne peut pas même le donner à Pierre II (de 1150 à 1156). Il appartient incontestablement à Pierre Ier.

L'observation de M. Barthélemy, dans son *Manuel de numismatique*, que cette monnaie est plutôt baronale qu'épiscopale, est fort exacte et doit être adoptée. Ce n'est qu'au commencement du XIIIe siècle, ainsi qu'on le verra ci-après, que la monnaie de Narbonne fut partagée entre les vicomtes et les archevêques. Or, en supposant même que cette concession fût, ainsi que cela est arrivé quelquefois, la consécration d'un droit déjà usurpé, cette usurpation ne pourrait pas remonter jusqu'au XIe siècle, et, je le répète, tout démontre que ce denier est de cette époque. Pierre Ier était à la fois archevêque et vicomte de Narbonne; tout fait supposer que c'est en cette dernière qualité qu'il a monnayé.

1086. EIIAIIIIICVƧ. Croix. — ℞. + NANONA CIV. Dans le champ, quatre annelets.
Denier d'argent : 22 gr. (Duby, pl. XCII, n° 1er.) — Pl. XV, n° 12.

L'empreinte de Duby est tellement inexacte, que j'ai cru devoir faire dessiner ce rare denier. L'exemplaire que je possède est bien conservé, mais sa fabrique est si bizarre

qu'il devient difficile d'établir d'une manière certaine la légende de l'avers. Ce qu'il y a de certain c'est que cette monnaie appartient bien à un vicomte du nom d'Aimeri. Dans son texte, qui ne concorde pas avec son dessin, Duby dit qu'il faut peut-être lire AMABRICVS. M. Duchalais (*Dict. de l'Hist. de France,* art. NARBONNE) lit EIIIERIHICC. Selon moi, la légende se rapproche beaucoup plus d'EMERICVS ou EMARICVS. La lecture de la première lettre et des trois dernières est incontestable.

C'est à Aimeri II (1105—1134) que l'on est convenu de donner ce denier. Après une comparaison attentive avec les espèces d'Ermengarde, sa fille, on pourrait peut-être le faire remonter un peu plus haut et le reporter à Aimeri Ier (de 1080 à 1105). En effet, la fabrique des monnaies d'Ermengarde est très supérieure; les lettres sont plus régulières; tout annonce une certaine distance entre les deux monnayages. Il est vrai de dire que le règne d'Ermengarde a été très long, puisqu'il s'est étendu jusqu'à la fin du XIIe siècle. Il se trouve donc près de cent ans de distance entre le commencement d'un règne et la fin de l'autre. Il y a d'ailleurs entre eux une interruption de neuf années lorsqu'Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, s'empara de la vicomté de Narbonne.

ERMENGARDE, 1143—1192.

1087. : ERMENGARD'. Croix cantonnée d'un croissant au 2e. — ℞. NARBONE CIVI. Quatre annelets dans le champ.

Denier d'argent : 18 gr. (LELEWEL, pl. XVII, n° 9.)

1088. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole d'argent : 10 gr. Pl. XV, n° 13.

La fabrique de ces monnaies est, ainsi que je l'ai déjà fait observer, tout-à-fait remarquable, surtout si l'on a égard à l'époque où elles furent frappées. Cela peut s'expliquer par la grande puissance de cette princesse et particulièrement par son goût pour les sciences et les arts. Sa cour était le rendez-vous des poètes et des littérateurs du Midi; elle dut aussi y attirer les artistes de tout genre.

A la mort d'Aimeri II, son père, elle était naturellement appelée à lui succéder; mais, par des motifs que les historiens n'expliquent pas suffisamment, Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, s'empara de la vicomté de Narbonne, qu'il ne rendit à Ermengarde qu'en 1143. Celle-ci, pendant l'occupation, se regardait toujours comme propriétaire de Narbonne, car lorsque, le 21 octobre 1142, elle épousa un comte espagnol appelé Alfonse, elle fit, par son contrat de mariage, donation à son mari de la vicomté de Narbonne avec stipulation qu'à défaut d'enfants ses proches seraient appelés à sa succession. Il paraît qu'en effet elle n'eut point d'enfants d'Alfonse et qu'elle vécut peu de temps avec lui, puisque, en 1145, on la trouve marié à Bernard d'Anduze, qui jouit d'une si grande renommée comme l'un des premiers poètes-troubadours de son temps.

Ermengarde fut une puissante princesse et possédait des vertus vraiment viriles, car nous la trouvons mêlée à toutes les guerres et à tous les traités de son époque. On

voit, par les divers actes rapportés par les historiens, que, du vivant de ses deux maris, elle gouvernait par elle-même. Aussi les monnaies portent-elles son nom seul.

En 1151, elle se ligue avec Raymond-Trencavel contre les comtes de Barcelonne, de Toulouse, de Saint-Gilles, de Rodez, et l'archevêque de Narbonne; en 1158, elle se ligue de nouveau contre le comte de Toulouse; on la retrouve, en 1162, au siége des Baux. En 1155, elle avait été à Montpellier au-devant du roi Louis-le-Jeune, qui revenait de Saint-Jacques. Ce prince, que dans une lettre elle traite de cousin, lui accorda, en 1165, par un acte remarquable qui est venu jusqu'à nous, la permission de rendre la justice par elle-même, ce dont elle était empêchée par les lois romaines.

VICOMTES ET ARCHEVÊQUES DE NARBONNE EN PARTICIPATION.

Aimeri III, vicomte de Narbonne, donna, en 1215, à Arnaud Amauri, archevêque de cette ville, *intuitu pietatis*, en réparation des torts qu'il avait causés, et que le prélat lui avait pardonnés, la moitié de son droit de battre monnaie, à la charge qu'elle serait frappée au nom du vicomte et de l'archevêque et que le profit serait partagé. Il ne paraît être venu jusqu'à nous qu'un seul produit de cette concession. Pourtant ce droit était assez important et trop lucratif pour que les archevêques ne se soient pas empressés de l'exercer. Nous en trouvons d'ailleurs la preuve par les actes qui nous apprennent les différends survenus au sujet de l'exercice de cette libéralité. Quelques collections particulières possèdent peut-être bien des trésors qui nous sont ignorés : c'est ce qui m'engage à donner la liste des archevêques de Narbonne. Ainsi que M. Barthélemy, je ne la commencerai qu'à partir de la concession d'Amauri III.

ARCHEVÊQUES DE NARBONNE.

Arnaud II Amauri, 1212—1225.
Pierre III Amelii, 1225—1245.
Guillaume Ier de Broue, 1245—1257.
Jacques, 1257—1259.
Gui Foulquoys, 1259—1261.
Maurin, 1262—1272.
Pierre IV de Montbrun, 1272—1286.
Gilles Aycelin, 1290—1311.
Bernard II de Fargis, 1311—1341.
Gaubert du Val, 1341—1346.
Pierre V de la Jugie, 1347—1375.
Jean Ier Roger, 1375—1391.
François Ier de Conzié, 1391—1432.
François II, cardinal Condolmerio, 1433—1436.
Jean II d'Harcourt, 1436—1451.
Louis Ier d'Harcourt, 1451—1460.

GILLES AYCELIN, ARCHEVÊQUE, ET AIMERI VI, VICOMTE, 1290—1311.

1089. + : ϵ : ⊼RChIϵpS : N⊼RB. Croix ayant une mitre sur la branche à droite. —

℟. + ⅄ : VICECONS : N⅄RB. Dans le champ, une clef et un objet ressemblant à un cadenas.

Denier de billon : 11 gr. 1/2. (DUBY, pl. II, n° 2.)

Ce denier appartient avec certitude à Gilles Aycelin *(Egidius)*. Aucun autre archevêque ne peut le revendiquer. Je ne sais pas pourquoi M. Duchalais l'attribue à Éloi; il n'y a pas d'archevêque de Narbonne qui porte ce nom.

Il y a incertitude de savoir si le nom du vicomte que l'on y trouve en initiale est celui d'Aimeri V, qui mourut en 1298, ou celui d'Aimeri VI, qui régna jusqu'en 1328. Duby donne deux variétés très distinctes de ces deniers avec les mêmes initiales. Je crois très probable qu'il y a lieu de les diviser entre ces deux vicomtes. Il faudrait les avoir en nature sous les yeux pour essayer d'établir une distinction.

—

SUBSTANTION-MELGUEIL.

L'origine de la ville de Maguelonne ne remonte pas au-delà de la domination des Visigoths; un évêché y fut fondée au VI^e^ siècle. Devenue la place de refuge des Sarrazins, qui en furent expulsés par Charles Martel, elle fut ruinée de fond en comble en 737, et ses évêques obligés de se retirer à Substantion, ville aujourd'hui détruite, où ils résidèrent pendant trois siècles. Ce fut seulement au milieu du XI^e^ siècle que l'évêque Arnaud I^er^ releva Maguelonne de ses ruines et y rétablit le siége épiscopal, qui, au XVI^e^ siècle fut transféré à Montpellier. Le motif de cette translation fut que, par l'insalubrité de l'air et les guerres continuelles, Maguelonne n'était plus à cette époque qu'un bourg misérable et presque désert.

La monnaie des évêques de Maguelonne, puis des seigneurs de Melgueil, est connue sous le nom de monnaie melgorienne, sols ou deniers melgoriens. C'est incontestablement celle dont on a de plus fréquentes mentions dans les chartes du Midi de la France et dont on trouve des stipulations en chiffres plus élevés.

Cette monnaie est-elle bien venue jusqu'à nous? Ce point paraît maintenant hors de doute. Cependant l'opinion contraire a été émise assez récemment par des numismatistes distingués, ce qui nécessite quelques explications. Ma conviction est depuis longtemps bien complète, et j'ai toujours suivi l'opinion de Duby, qui n'a pas hésité à donner l'empreinte de la monnaie melgorienne telle qu'elle est reconnue aujourd'hui. Je me fondais principalement sur ces fréquentes et énormes stipulations en sols et deniers melgoriens, et il me paraissait tout-à-fait impossible que des espèces émises en si grande quantité et représentant quelquefois des sommes immenses eussent entièrement disparu; il me semblait difficile de ne pas la découvrir dans ces deniers si communs que nous rencontrons dans presque tous les dépôts monétaires et dans un rayon assez étendu autour du lieu de leur fabrication.

LANGUEDOC. A l'appui de mon assertion, j'avais relevé, dans les historiens du Languedoc, quelques-unes de ces mentions. Voici les plus importantes :

(9 juin 1097) Engagement par Guillaume-Arnaud de Béziers aux chanoines de la cathédrale de cette ville pour la somme de 800 sols melgoriens, avec condition que si cette monnaie venait à s'affaiblir, les chanoines seraient obligés à lui rendre 34 sols par livre en bonne monnaie de Melgueil, ou en monnaie de Béziers et de Narbonne. « *Quæ octena esset, aut plata, bona et fina ad computum libram per solidos* 34. »

Par un testament en date du 11 août 1150, Roger, vicomte de Carcassonne, charge Raymond-Trencavel, son frère, de rendre au comte de Foix divers villages, à la charge par celui-ci de restituer 7,000 sols melgoriens, pour lesquels il les avait engagés, et de donner à la vicomtesse Bernarde, sa femme, la somme de 10,000 sols melgoriens, à condition qu'elle renoncerait à ses droits sur les châteaux qui lui avaient été donnés pour son douaire. (D. VAYSSETTE, T. II, p. 467.)

Le même Raymond-Trencavel et son frère, Bernard-Atton, vicomte de Nimes, font, le 13 novembre de la même année 1150, un arrangement dans lequel il entre une stipulation de 3,000 sols melgoriens, à raison de 47 sols 1/2 par marc d'argent. (*Ibid.*)

(1112) *Quindecim millia inter solidos et solidatas melgorienses.* (*Ibid.*, p. 282, aux *Preuves.*)

(1132) *Quinque millia solidos merguriensis monetæ.* (*Ibid.*, p. 491.)

(1143) 60,000 *solidorum melgorum.* (*Ibid.*, p. 500.)

(1152) 5,000 *solid. melg. bonos et rectos, metibiles et percurribiles.* (*Ibid.*, p. 539.)

(1172) Traité entre Alphonse, comte de Toulouse, et Guillaume de Montpellier, dans lequel il entre une stipulation de 15,000 sols melgoriens, dont 50 pesaient un marc d'argent fin. (*Ibid.*, p. 411, texte.)

(1173) Hugues III, comte de Rodez, emprunte de l'évêque de Lodève 18,000 sols melgoriens. (*Ibid.*, p. 596.)

(1204) Pierre, roi d'Aragon, engage à Raymond VI, comte de Toulouse, tout ce qu'il possédait dans le comté de Milhau et de Gévaudan pour la somme de 150,000 sols melgoriens, évalués à 30,000 marcs d'argent fin. (*Ibid.*, p. 100).

Ces citations, que j'aurais pu multiplier, suffisent à démontrer que la monnaie melgorienne avait un cours fort étendu dans le Midi de la France en général ; elles prouvent encore qu'elle variait souvent de titre et de poids, et parfois à des époques fort rapprochées les unes des autres. Les nombreux réglements la concernant, fournis par les historiens du Languedoc, en font foi. Il est évident aussi que le sol melgorien était une monnaie de compte, formée d'un nombre variable de deniers.

L'atelier de Substantion a-t-il pu suffire à une fabrication aussi abondante et destinée à alimenter plusieurs pays à la fois? Cela n'est guère croyable, et il y a lieu de supposer

que plusieurs ateliers ont concouru à ce monnayage. Quoi qu'il en soit, toutes ces circonstances militent singulièrement en faveur de ceux qui prétendent que la monnaie melgorienne n'est plus à trouver. M. Chaudrue de Crazannes, zélé investigateur de tout ce qui a rapport à l'histoire du Languedoc, est venu apporter aussi quelques preuves et a consacré deux articles à la monnaie de Melgueil dans la *Revue archéologique*. Dans le second (T. VI, p. 642), après avoir rappelé qu'en 1097 le pape Innocent III inféoda le comté de Melgueil à Guillaume-Raymond, évêque de Maguelonne, avec le droit de battre monnaie dans son nouveau domaine, il produit un sceau de Béranger de Frédol, qui occupa le siége de Maguelonne de 1263 à 1296, et sur lequel la croix qui précède la légende est identiquement celle qui se trouve sur les deniers melgoriens. Quoique ce sceau soit de beaucoup postérieur à l'époque de la création du type melgorien et qu'il ne puisse pas servir de preuve pour la formation de ce type, la présence de la croix melgorienne suffit toujours pour convaincre les plus incrédules que nous possédons les vrais deniers melgoriens.

Le type royal immobilisé dans l'atelier de Substantion fut celui de Carloman (*Revue num.*, 1837, pl. x., et *Consid. sur les Monnaies de France*, p. 117), qui fut ensuite abandonné et remplacé par l'empreinte odonique. On vit alors se reproduire dans cette localité ce que nous avons vu se passer à Périgueux pour le type d'Angoulême : on y copia servilement les *raymondins* de Toulouse, en ayant soin de donner aux figures et aux lettres un caractère à part, qui a rendu longtemps ces pièces indéchiffrables. La forme particulière de ces lettres a même amené des observations assez singulières, qu'il n'est pas possible de passer sous silence. On trouve dans tous les ouvrages numismatiques que le pape Clément IV écrivit à l'évêque de Maguelonne, en 1266, pour lui reprocher *qu'il avait fait frapper monnaie avec le titre de Mahomet et des caractères arabes, ce qui était indigne d'un chrétien catholique.* Le roi saint Louis décria aussi ces monnaies par le même motif. On a inféré de là que les caractères étrangers que nous trouvons sur les deniers melgoriens, et dont on a été si longtemps sans connaître la signification, étaient des caractères arabes. C'est complétement absurde, car la monnaie melgorienne a continué son cours malgré ces défenses. Il faudrait aussi admettre que le pape, le roi, leurs conseillers, personne enfin ne savait alors faire la différence des caractères arabes avec ceux employés par les évêques de Maguelonne. M. Chaudrue de Crazannes a parfaitement expliqué ce fait (*Revue archéologique*, V^e^ vol., p. 400) en démontrant que ces évêques avaient fait frapper des espèces d'or et d'argent et que les reproches du pape ne s'adressaient qu'à celles d'or; l'évêque, pour faciliter les relations de commerce avec les pays voisins, ayant fait battre des monnaies imitées ou copiées des *dinars* ou des *marabotins* des arabes, qui avaient alors cours dans le Midi de la France.

Avant de décrire les deniers melgoriens qui font partie de ma collection, je dois parler d'un denier qui a déjà été mentionné à l'article de la Saintonge, dans une note au bas de la p. 268; cette pièce est venue récemment en ma possession.

LANGUEDOC. 1090. + SVSTANTIAI. Croix cantonnée d'un besant au 2e. — ℞. CTVƧII CAITILLIƧ. Dans le champ, deux annelets et deux croissants.

Denier de billon : 27 gr. (*Rev. num.*, 1843, pl. XV, n° 9.) — Pl. XVI, n° 14.

Cette curieuse et importante monnaie a été attribuée par M. Barthélemy à Constance, abbesse de Sainte-Marie de Saintes. Il est parfaitement inutile de démontrer que tout l'échafaudage élevé par ce numismatiste pour soutenir son attribution est très facile à renverser : il ne suffit pour cela que de voir la légende du droit, dont la lecture n'est pas douteuse, et d'examiner le type du revers, qui est évidemment languedocien. Lorsqu'il fut question pour la première fois de cette pièce dans mon catalogue (V. plus haut, p. 168), M. Fillon croyait avoir trouvé le premier la légende SVSTANTIAI : la communication d'un manuscrit m'a prouvé que précédemment, et à son insu, la même lecture avait été adoptée par deux autres numismatistes très compétents ; c'est une raison pour qu'elle ne soit pas contestée. Il n'en est pas malheureusement ainsi pour la légende de l'avers ; les érudits de France et de Belgique n'ont rien pu y découvrir, et je crois qu'il faut en laisser l'interprétation à l'état de problème jusqu'à ce qu'un autre exemplaire, non pas mieux conservé, car celui-ci ne laisse rien à désirer, mais d'une fabrication moins barbare, vienne nous en donner le mot. Je dois pourtant dire que l'on a voulu opérer un rapprochement entre le mot CASTILLIS, que l'on croit voir, et le nom de Castelnau, lieu sur le territoire duquel Substantion était placé. Quand ce rapprochement aurait quelque chose de vrai, ce qui n'est nullement certain, une bien faible partie du voile serait levée. J'appelle donc toute l'attention des numismatistes du Languedoc sur ce denier, qui sert de point intermédiaire entre celui de Carloman et la monnaie melgorienne.

Voici maintenant cette monnaie melgorienne et ces deniers dont la lecture a été si longtemps inconnue. Disons d'abord un mot de la forme de la croix : elle est composée d'une fasce accompagnée de deux objets où les uns veulent reconnaître des étendards, les autres des mitres. Le fait est assez peu important par lui-même. Pourtant M. de Crazannes a produit un denier où le bout de l'échancrure est un peu obtus, ce qui le fait beaucoup ressembler à une mitre. Je n'ai jamais pu rencontrer cette variété.

1091. RAMVNOꝺ. Croix composée d'une fasce et de deux mitres ou étendards, et cantonnée d'un point au 2e. — ℞. NARDONA. Quatre annelets ; au milieu, un point.

Denier de billon : 18 à 22 gr. (DUBY, pl. XIV, n° 2.)

1092. Mêmes légende et type. — ℞. NARBONA. Même type.

Denier de billon : 21 gr. 1/2. Pl. XVI, n° 15.

1093. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole de billon : 10 gr. (DUBY, pl. XIV, n° 3.)

Les deniers melgoriens sont excessivement communs. L'obole, sans être rare, se rencontre bien moins fréquemment.

MONTPELLIER.

Le premier comte héréditaire de Montpellier est Gui ou Guillaume Ier, qui, vers la fin du Xe siècle, reçut ce village en fief de Ricuin, évêque de Maguelonne. Les libéralités des comtes de Melgueil rendirent cette seigneurie plus importante. Montpellier passa sous la domination des rois d'Aragon, en 1204, par le mariage de Pierre avec Marie, fille de Guillaume XII, qui l'avait choisi pour son exécuteur testamentaire. Jacques III vendit son comté à Philippe de Valois, roi de France, en 1349. Charles V le céda par échange à Charles-le-Mauvais, dont le fils en fut dépouillé, en 1382, par Charles VI, qui le réunit définitivement à la couronne,

Les seigneurs de Montpellier n'ont point ou du moins ne paraissent pas avoir de monnaie qui leur soit propre avant la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe. Jusque-là ils avaient fait battre monnaie à Melgueil, en vertu de droits qui leur avaient été concédés et de partage avec les évêques de Maguelonne. Il n'y a pas de doute qu'ils y émirent des espèces semblables à celles des évêques, c'est-à-dire des deniers melgoriens. Le cours de cette monnaie a été si étendu, et les stipulations, ainsi que je l'ai établi précédemment, sont si fréquentes et en sommes si élevées, qu'il est évident que la fabrication a dû être fort active. Il est même à peu près certain qu'elle a eu lieu dans plusieurs officines à la fois.

COMTES DE MONTPELLIER.

GUI ou GUILLAUME Ier, 975—1019.
BERNARD-GUILLAUME ou GUILLAUME II, 1019.
GUILLAUME III ou IV, ...—1085.
GUILLAUME IV ou V, 1085—1121.
GUILLAUME VI, 1121—1149.
GUILLAUME VII, 1149—1172.
GUILLAUME VIII, 1172—1204.
PIERRE, roi d'Aragon, et MARIE, 1204—1215.
JACQUES Ier, 1215—1276.
JACQUES II, 1276—1311.
SANCHE, 1311—1324.
DOM JAYME III, 1324—1349.
CHARLES-le-MAUVAIS, 1371—....

JACQUES II, 1276—1311.

1094. + IAACOBVS DEI GRA REX ARAGONV. Croix à branches égales ayant une couronne à chaque extrémité. — ℞. + DOMINVS MONTISPESVLANI. Dans le champ, un écu chargé d'un lambel à quatre pans; au-dessous, un tourteau; le tout dans un cercle à six arcs dans l'extérieur desquels se trouvent de petites croisettes.

Gros d'argent : 72 gr. (DUBY, pl. CVIII, n° 2.)

La fabrique de ce gros est très soignée et a un faire tout particulier; Duby l'attribue à Jacques Ier. Il y a lieu à le rendre à Jacques II, et peut-être faut-il le faire descendre jusqu'à Jacques III.

ALBY.

LANGUEDOC. Les mentions de la monnaie *raymondine* ou *raymondenque* sont très fréquentes au moyen-âge, dans les chartes du Midi de la France ; elle a dû avoir un cours prolongé. Pourtant les produits étaient inconnus à Duby, qui cependant avait publié un denier d'Alby, mais sans attribution. M. Cartier est le premier qui, dans ses *Lettres numismatiques* (*Revue num.*, 1841), ait fait connaître la véritable lecture des légendes de ces monnaies.

On trouve la monnaie albigeoise mentionnée pour la première fois dans le contrat de mariage de Pons, comte de Toulouse, qui, en 1037, épousa Majore, de la maison des comtes de Carcassonne et de Foix, et lui donna *à cause de noces* la monnaie d'Alby, *dono monetam Albiensem*. Les termes de cet acte établissent d'une manière certaine l'existence antérieure de cette monnaie.

Toutes les espèces d'Alby que nous connaissons portent le nom de Raymond : c'est celui de Raymond Pons, comte de Toulouse (927—950), qui était déjà immobilisé depuis un demi-siècle lorsqu'elles furent émises. Leur type est aussi toujours le même ; il finit par être un peu dégénéré ; il est formé de cinq lettres placées dans le champ. On a cherché l'interprétation de ces lettres et l'on a cru y voir la fin du mot CIVI et le commencement du mot COMES. J'en proposerai une qui me paraît plus naturelle : ce serait de lire VICOC, contraction du mot VICECOMES.

1095. + RAIMVN). Croix. — ℞. ALBIECI. Dans le champ, VICOC. Les traits de la lettre E sont très allongés.

Denier d'argent : 28 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XXII, n° 8.)

Mise en regard du denier d'Eudes frappé à Toulouse (n° 1054 ci-dessus), on reconnaît que cette monnaie est évidemment son dérivé. Même agencement dans les légendes, même disposition dans les types ; seulement le monogramme odonique a été altéré. C'est la plus ancienne pièce d'Alby, étant de la fin du X^e^ siècle ou du commencement du XI^e^.

1096. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole d'argent : 10 gr. Pl. XVI, n° 1^er^.

1097. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que l'E est ordinaire.

Denier d'argent : 25 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XXII, n° 7.)

1098. Même légende. La croix en fuseaux. — ℞. + ALBIECI. Les traits de l'E sont démesurément allongés. Dans le champ, quatre lettres formées de chacune un jambage ; au milieu, une crosse.

Denier de billon : 18 gr. (DUBY, *Suppl.*, pl. X, n° 14 ; *Rev. num.*, 1841, pl. XXII, n° 10.)

1099. Mêmes légendes et types des deux côtés ; au droit, la croix est simple ; au revers, les traits de l'E ne sont pas allongés.

Denier d'argent : 18 gr. Pl. XVI, n° 2.

Ces deux derniers deniers sont postérieurs aux autres. M. Cartier fait remarquer que la présence de la crosse est le signe de la participation de l'évêque. Il cherche à expliquer les lettres du champ par le mot CIVI. Je persiste à y voir la dégénérescence de celui de VICOC.

—

Tous les historiens du Languedoc donnent le texte d'un arrangement fait, en 1248, entre Raymond VII, comte de Toulouse, Durand, évêque d'Alby, et Sicard d'Alaman, ministre et favori de Raymond, par lequel il est établi que la monnaie d'Alby sera battue au Château-Neuf de Bonafos (maintenant Château-Neuf de Lévis, Tarn), château que Raymond avait donné à Sicard, en 1241. Il fut stipulé que la monnaie appartiendrait par tiers à chacun des contractants. Duby, qui cite cette transaction, n'en avait pas connu les produits. M. Cartier a, le premier, publié cette monnaie (*Revue*, 1841), en faisant judicieusement observer que l'on y trouve le témoignage de la coopération des trois intéressés : l'initiale de Raymond et son type des monnaies de Toulouse, la crosse épiscopale et le nom du château de Sicard.

Il y a lieu à faire ressortir la haute curiosité de cette monnaie, qui offre deux particularités peut-être uniques en numismatique : une association tripartite pour la fabrication et la coopération d'un simple particulier.

1100. + : R · BONAFOS. Dans le champ, VGO dégénéré. L'O est remplacé par une croisette ; le G est en forme de crosse. — ℟. + ALBIEN ∞ I ∞. Croix cantonnée d'une crosse au 3e.

Petit denier de billon : 12 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. xx, n° 10.)

On n'est pas d'accord sur la dénomination de cette monnaie. Les uns l'ont prise pour un denier, les autres pour une obole; c'est véritablement un denier, mais de faible poids. Il est parfaitement désigné dans un bail de l'année 1278, que je regrette de ne pouvoir pas donner en entier et que l'on trouvera dans l'*Histoire du Languedoc* de D. Vayssette, T. IV, p. 70. L'évêque d'Alby, le roi de France, qui se trouve alors aux droits du comte de Toulouse, et Sicard d'Alaman cèdent à Navarre, bourgeois de Martel, et à Jean, bourgeois de Charroux, la fabrication, pour deux ans, des *raymondins* d'Alby, qui doivent être à trois deniers de loi et en argent bon et fin comme les *tournois*. Dans chaque marc de cette monnaie il doit se trouver seulement douze deniers forts *(fortes)* et douze deniers faibles *(fragiles)*. Ce dernier est bien celui que je possède ; car, quoique le même bail donne la facilité de frapper la dixième partie de la monnaie en oboles, ce ne peut être une de ces oboles.

Mon petit denier est-il un produit de l'émission de 1248 ou de celle de 1278 ? C'est ce qu'il est difficile de décider, d'autant plus qu'il est probable que le type a été conservé. Il y a lieu d'être étonné toutefois que le roi de France n'ait pas tenu à constater sa coopération ; mais les besoins commerciaux ont été plus forts que le désir de manifester son pouvoir.

LANGUEDOC. Pour faire la distinction des deniers forts et faibles et des produits des deux émissions, il faudrait avoir sous les yeux un certain nombre d'exemplaires de cette monnaie, qui est assez rare.

—

RODEZ.

Le Rouergue a eu des comtes particuliers, dont le premier remonte au règne de Charlemagne. Cette seigneurie dura jusqu'en 1088, qu'elle fut réunie au comté de Toulouse, sur la tête de Raymond IX, dit de Saint-Gilles. En 1096, Richard, vicomte de Carlat et de Lodève, et troisième du nom de Milhau, acquit de Raymond le comté de Rodez, qui formait à peu près le tiers de l'ancien comté de Rouergue, et fut la souche d'une nouvelle seigneurie, qui ne prit fin qu'en 1319, à la mort de Bernard, dont le fils Jean réunit le comté de Rodez à celui d'Armagnac.

Dans son *Manuel de numismatique*, M. Barthélemy avance qu'antérieurement à 1096 le type des monnaies de Rodez a dû être celui des espèces toulousaines ; cette supposition paraît vraisemblable. J'ajouterai qu'il y a lieu d'appliquer en cette circonstance l'opinion formulée d'après M. B. Fillon à l'article des monnaies d'Alby ; à savoir qu'à Rodez on a dû fabriquer d'abord des deniers au type odonique, puis au type toulousain. Lorsque les comtes de Rodez prirent un type particulier, ils adoptèrent ce dernier en le modifiant.

Le type du petit nombre de monnaies de Rodez que nous connaissons est invariable. On a cherché à expliquer les trois lettres ADS ou DSV, qui se trouvent dans le champ, sans pouvoir y parvenir ; c'est qu'on ne les prenait pas dans un rang convenable. Il faut lire DAS, et, convertissant le D en P, on trouve le mot PAS, qui n'a rien d'étrange. J'ai expliqué à l'article *Toulouse* la formation de ce type.

COMTES HÉRÉDITAIRES DE RODEZ.

RICHARD, 1096—1132.
HUGUES Ier, 1132—1156.
HUGUES II, 1156—1195.
HUGUES III, 1195—1196.
GUILLAUME, 1196—1208.
GUI, 1208—1209.
RAYMOND, 1209—1214.
HENRI Ier, 1214—1227.
HUGUES IV, 1227—1274.
HENRI II, 1274—1302.
BERNARD et CÉCILE, 1302—1319.

1101. — VGO COMES. Croix. — ℟. + RODE ꝛ CIVI. Dans le champ, DAZ et une croisette. Les traits des E sont allongés.
Denier de billon : 21 gr. Pl. XVI, n° 3.

1102. Mêmes légendes et types des deux côtés. — Au ℟., DAS.
Denier de billon : 20 et 17 gr. (DUBY, pl. CX, n° 1er.) Très mauvais dessin.

1103. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que les traits des E ne sont pas allongés.

Denier de billon : 14 gr.

1104. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole de billon : 17 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XII, n° 3.)

On a cherché à attribuer ces monnaies à un des seigneurs de Rodez portant le nom de Hugues. Cette prétention est maintenant tout-à-fait inadmissible et il y a complète évidence que c'est un type continué. L'abondance de ces deniers, la variation de la fabrique et particulièrement les différences très sensibles dans le poids, sont des preuves convaincantes. La variété n° 1101 me paraît rare. Jusqu'à présent je n'ai vu que ce seul exemplaire, tandis que les autres variétés sont excessivement communes.

CÉCILE, 1302—1319.

1105. + CECILIA COMIT. Croix cantonnée au 3e d'un annelet ayant un point au centre.

℟. + ROD.... CIVIS. Dans le champ, DA ∞ et une croisette.

Obole de billon un peu fracturée : 6 gr. Pl. XVI, n° 4.

Duby, dans la table de son ouvrage, a indiqué par un astérisque les lieux où l'on sait qu'il a été émis des monnaies et dont les produits ne lui étaient pas connus. Par contre, M. Barthélemy, dans son *Manuel*, a marqué du même signe sur la chronologie des seigneurs de chaque localité ceux dont on a des monnaies. Il y a un égal avantage à faire disparaître d'un côté ces astérisques et à les multiplier de l'autre. Je suis donc heureux de faire connaître des monnaies restées inconnues jusqu'à présent.

On a peu de renseignements historiques sur Cécile, comtesse de Rodez. Elle était fille de Henri II. Ce prince avait eu, d'un premier mariage avec Marchise de Baux, une fille, appelée Isabelle, qu'il maria à Geoffroi de Pons, en lui donnant en partage la vicomté de Carladois. Isabelle, mécontente de son lot, prétendit au comté de Rodez, en se prévalant d'une clause du contrat de mariage de ses père et mère ; mais, par une transaction du mois de février 1289 et une sentence du 19 décembre 1299, elle renonça à ses prétentions en faveur du comte Henri, son frère. Celui-ci, qui avait eu trois autres enfants de son second mariage avec Markarose, fille de Bernard VI, comte de Cominges, donna à Cécile, la plus jeune, son comté de Rodez par son testament fait le 13 février 1292. Cécile apporta donc, en 1302, à la mort de son père, cette seigneurie à Bernard VI, comte d'Armagnac, son mari. Il paraît toutefois qu'elle continua à administrer en son nom, ainsi que le prouve la monnaie que je fais connaître. Ce comté ne fut réuni à celui d'Armagnac qu'en 1319, à la mort de Bernard, par son fils Jean.

CAHORS.

LANGUEDOC. On n'est pas d'accord sur l'origine de la monnaie de Cahors. Duby ne voudrait la faire remonter qu'à l'évêque Guillaume V, qui occupa le siége de cette ville de 1207 à 1235, tandis que les auteurs de l'*Histoire du Languedoc* mentionnent une charte du 14 mars 1090, par laquelle Géraud, évêque de Cahors, assigne plusieurs domaines aux chanoines de la cathédrale, du consentement du comte (Guillaume IV), entre autres *la dîme des profits sur la monnaie qu'il faisait battre.* Cela implique nécessairement l'existence antérieure de cette monnaie. On trouve dans le même ouvrage diverses autres mentions de la monnaie de Cahors, dont une, datée de 1125, établit que trente-cinq sols de Cahors pesaient un marc d'argent.

D'autres titres, cités encore par les mêmes auteurs, fournissent un fait important, à savoir que le droit de battre monnaie appartenait à la seigneurie de Cahors, et que les évêques n'auraient exercé ce droit qu'en leur qualité de seigneurs de cette ville.

M. Chaudruc de Crazannes, ayant consacré à la monnaie de Cahors un Mémoire spécial dans la *Rev. num.*, 1839, p. 352, et m'ayant fait connaître son intention de publier l'histoire monétaire du Quercy, je n'entrerai pas dans d'autres détails.

Il me reste seulement à combattre une de ses assertions, ou plutôt à lever un doute qu'il a émis. La monnaie de Cahors a-t-elle été signée par les évêques, et les lettres que l'on rencontre quelquefois dans les cantons de la croix sont-elles les initiales de leurs noms ? C'est ce que M. Chaudruc de Crazannes n'a pas osé décider Je viens me prononcer tout-à-fait pour l'affirmative, et je ne pense pas que ce point de numismatique puisse être contestable en présence des monnaies nouvelles que je vais faire connaître. Duby a donné un denier où le cantonnement est un H, et plusieurs évêques de Cahors ont porté le nom de Henri. On connaissait d'autres monnaies avec la lettre V, initiale de Guillaume; j'en produis une nouvelle avec la lettre R, et suis persuadé que les collecteurs du pays viendront encore apporter quelques autres variétés. Une telle réunion de probabilités n'a-t-elle pas la force d'une certitude ?

Le type des monnaies de Cahors a peu varié. C'est presque toujours trois croisettes dont celle du milieu est surmontée d'une crosse. Plus tard un A remplace la croisette du bas du champ. On a aussi trouvé une variété où la crosse est supprimée. Cette circonstance a fait supposer que la ville de Cahors a eu ou usurpé momentanément le droit de frapper monnaie en dehors de la participation de l'évêque. Enfin un type tout-à-fait étrange a été produit récemment : deux des croisettes sont remplacées par le soleil et la lune. J'en reparlerai en décrivant ce denier.

ÉVÊQUES DE CAHORS.

GUILLAUME Ier, 17e évêque, 875.
GÉRARD OU GÉRAUD Ier, 917.
AMBLARD, 930.
BERNARD Ier, 960.

ÉTIENNE II, 964.
FROTAIRE, 968—990.
GAUSBERT, 990.
BERNARD II, 1025.
DIEUDONNÉ, 1031—1036.
BERNARD III, 1040.
FOULQUES SIMONIS, 1055—1063.
BERNARD IV, 1067.
GÉRAUD II DE GOURDON, 1068—1112.
GÉRAUD III DE CARDAILLAC, 1113.
GUILLAUME II DE CALMONT, 1113—1130.
RAYMOND Ier, 1150.
GÉRAUD IV HECTOR, 1152—1198.
GUILLAUME III, 1199—1205.
BARTHÉLEMY Ier, 1207.
GUILLAUME IV DE CARDAILLAC, 1208—1234.
PONS D'ANTÉJAC, 1235—1236.
GÉRAUD IV DE BARASC, 1238—1250.
BARTHÉLEMY II, 1250—1273.
RAYMOND II DE CORNIL, 1280—1293.
SICARD DE MONTAIGU, 1293—1299.
RAYMOND III PAUCHELLI, 1300—1311.
PIERRE DE LATILLI, 1311.
HUGUES GÉRAUD, 1311—1316.
GUILLAUME V DE LA BROA, 1316—1323.
BERTRAND DE CARDAILLAC, 1324—1364.
BEGON DE CASTELNAU, 1366—1368.
FRANÇOIS DE CARDAILLAC, 1389—1414.
GUILLAUME VI D'ARPAJON, 1404—1429.
JEAN Ier DU PUY, 1435—1438.

GUILLAUME IV DE CARDAILLAC, 1208—1234.

1106. + EPISCOPVS. Crosse sur une croisette entre deux autres croisettes. — ℞. + CATVRCENSIS. Croix pattée cantonnée au 1er d'un V composé de trois points ⁘
Denier de billon : 16 gr. (*Revue num.*, 1839, pl. XV, n° 3.)

1107. + · EPISCOPVS. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Obole de billon : 7 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

1108. + ⁘ EPISCOPVS. Une fleur. Même type. — ℞. Même légende. Croix cantonnée d'un V au 2e.
Piéfort d'une obole : 57 gr. Pl. XVI, n° 5.

RAYMOND DE CORNIL, 1280—1293.

1109. + EPISCOPVS. Même type. — ℞. Même légende. Croix cantonnée d'un R au 1er.
Obole de billon : 7 gr. Pl. XVI, n° 6.

MONNAIES EN PARTICIPATION ENTRE L'ÉVÊQUE ET LA VILLE.

1110. + CIVITA ∞. Même type. — ℞. + CA·TVRCI ∞. Croix cantonnée d'un point aux 3e et 4e.
Obole de billon : 7 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. XV, n° 11.)

1111. + CIVITAS°. Crosse sur une croisette. A gauche, le croissant de la lune ; à droite, le soleil. — ℞. + CATVRCIS. Croix cantonnée d'un annelet au 2e et d'un soleil au 3e.
Denier de billon : 30 gr. (*Rev. num.*, 1851, p. 333, vignette.)

LANGUEDOC. Ce dessin a été pris sur un exemplaire incomplet que j'avais cédé à M. Chaudruc de Crazannes ; j'ai jugé utile de le reproduire. Pl. XVI, n° 7.

Ce numismatiste lui a consacré un Mémoire développé dans la *Rev. num. (loco cit.)*; pourtant il ne parvient pas à lui donner une attribution certaine. Il propose bien de le placer lors de l'épiscopat de Guillaume IV de Cardaillac (1208—1234), mais les raisons qu'il allègue ne sont pas toutes d'un poids égal. Il en est une cependant qui me paraît susceptible d'être prise en considération ; c'est lorsqu'il rattache la présence du croissant et de l'astérisque à l'invasion du type d'Aquitaine. Cette circonstance est parfaitement d'accord sur l'époque que j'ai précédemment fixée, où ces signes furent introduits sur les monnaies de cette province. Il importe peu du reste que l'on interprète ces signes par un croissant et une molette d'éperon ou que l'on y voie le soleil et la lune. Je persiste à croire que cette dernière interprétation est plus rationnelle.

1112. + CIVITA ∽. Crosse sur une croisette et ne sortant pas du grenetis intérieur ; de chaque côté, une croisette ; au-dessous, un A. — ℟. + CATVRCI ∽. Croix simple.

Denier de billon : 14 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. XV, n° 5.)

1113. + Mêmes légende et type. — ℟. + CA·TVRCI ∽. Même type.

Denier de billon : 19 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

1114. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole de billon : 7 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

1115. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les A du champ et des légendes ne sont pas barrés.

Denier de billon : 19 gr. (*Ibid.*, n° 8.)

Les variétés de coin de ces quatre dernières monnaies sont assez nombreuses ; ce type a dû être utilisé assez longtemps.

MONNAIE PUREMENT MUNICIPALE.

1116. + CIVITA ∽. Un T remplace la crosse et la croisette qui la porte ordinairement ; ce T ne coupe pas la légende. Le reste du type est semblable. — ℟. + CATVRCI ∽. Croix simple. Les A ne sont pas barrés.

Denier de billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 12.)

—

ANDUSE.

Je ne possède presque aucun renseignement sur les seigneurs d'Anduse. On sait seulement que cette seigneurie était unie à celle de Sauve et que, du X^e^ au XII^e^ siècle, elle fut possédée par la maison de Bermond. Je n'ai trouvé nulle part la chronologie de ses

possesseurs. Lelewel, T. Ier, p. 160, cite Bernard Ier, mort en 1204, et Bernard II, mort en 1243. Je crois qu'il y a lieu à intercaler un troisième seigneur du même nom, car nous avons vu, à l'article d'Ermengarde, de Narbonne, que cette princesse avait épousé, en 1145, un Bernard d'Anduse.

Un charte, citée par M. Barthélemy, nous apprend que l'officine monétaire des seigneurs d'Anduse était placée à Sommières. Cet auteur ajoute que ce monnayage finit en 1236, lors de la soumission de Bermond au roi de France, et qu'un atelier royal fut établi à Anduse.

Le type des espèces de ce pays n'a point varié : c'est toujours un B dans le champ, initiale de Bernard ou peut-être de Bermond. Cette empreinte a été immobilisée. La fabrique de ces monnaies a quelque chose d'exceptionnel et ne se rattache à aucun autre type du Languedoc. Le style a quelque chose de particulier, et ses points secrets, qui indiquent probablement des émissions nouvelles, ont une forme que l'on ne trouve nulle part ailleurs. C'est un petit signe de forme ovoïde, placé dans une des branches de la croix, et qui varie seulement par la position inclinée soit à gauche, soit à droite.

1117. + DE ANDVSIA. Dans le champ, un B. — ℟. + DE SALVE. Croix coupant la légende.
Denier d'argent : 16 gr. (DUBY, pl. CVIII, n° 1er.)

1118. + ANDVSIENSIS. Dans le champ, B accompagné de quatre points. — ℟. + SALVIENSIS. Croix ancrée aux quatre branches.
Denier d'argent : 16 gr. 1/2. (*Ibid.*, n° 3.)

1119. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 17 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

1120. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix du revers est cantonnée au 1er d'un signe de forme ovoïde incliné de gauche à droite.
Denier d'argent : 16 gr. 1/2. Pl. XVI, n° 8.

1121. Mêmes légendes et types des deux côtés. Même signe.
Obole d'argent : 7 gr.

1122. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le signe est incliné de droite à gauche.
Denier d'argent : 16 gr. 1/2.

On a cherché à classer ces deniers entre les seigneurs d'Anduse du nom de Bernard ; ce travail ne peut être fait utilement. Le type ayant été le même pendant toute la durée du monnayage, il est évident que ces monnaies appartiennent indistinctement à ces seigneurs. On ne peut même pas s'aider de leur style pour les placer à une époque précise, puisque ce style est identique.

—

VIVIERS.

LANGUEDOC. L'érection du siége de Viviers remonte au v^e^ siècle; mais ses évêques ne paraissent pas avoir joui du droit monétaire avant le milieu du XII^e^. Selon Duby, l'empereur Conrad III leur aurait accordé, en 1149, ce droit, qui fut continué par Frédéric I^er^, en 1177, et par Frédéric II, en 1214. Les monuments ne viennent point contrarier les assertions de cet auteur, et aucune monnaie antérieure au XII^e^ siècle ne paraît être venue jusqu'à nous. Il est pourtant difficile d'admettre l'absence complète d'un monnayage quelconque dans un évêché aussi important. Les évêques ont bien pu, comme tant d'autres, fabriquer des deniers à la légende *Christiana Religio;* mais cette hypothèse étant admise, nous devrions avoir des pièces intermédiaires. Il faut donc, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes surgissent, s'en tenir aux dates portées dans les concessions citées par Duby.

Le type des espèces des évêques de Viviers a d'abord été un buste mitré, que l'on retrouve également sur les monnaies des évêques d'Embrun et de Saint-Paul-des-Trois-Châteaux. A ce type a succédé celui d'une crosse dans le champ, que nous voyons semblable à Arles. Les premières de ces monnaies sont des deniers, dont quelques-uns de petit module et de faible poids; les autres sont des oboles.

ÉVÊQUES DE VIVIERS.

HERMANN, 38^e^ évêque, 1015—1032.
GÉRAUD, 1037.
GÉBUARD, 1065.
GÉRAUD II, 1070.
JEAN II, cardinal, 1072—1106.
LÉGER, 1106—1119.
HATON, 1119.
PIERRE II, 1125—1131.
JOSSERAND, 1134—1146.
GUILLAUME I^er^, 1147.
THOMAS II, 1153.
GUILLAUME II, 1154.
RAYMOND I^er^, 1158.
ROBERT ALBA, 1171.
NICOLAS, 1177—1198.
BERNON, 1206—1214.
GUILLAUME III, 1220.
BERNARD I^er^ D'ANDUZE, 1222—1232.
BERNOIN II, 1235—1238.
SÉBASTIEN, 1241.
ARNAUD, 1248—1252.
AIMARD I^er^, 1252—1256.
AIMON, 1260.
HUGUES DE LA TOUR, 1263—1289.
RAYMOND DE FALGUIER, 1296.
ADALBERT DE PEYRE, 1300—1305.
LOUIS DE POITIERS, 1306—1317.
GUILLAUME IV DE FLAVACOURT, 1319.
PIERRE III, cardinal de Mortemart, 1320 1325.
AIMAR II, 1326—1330.
HENRI DE VILLARS, 1330—1336.
AIMAR III DE LA VOULTE, 1336—1365.
PIERRE IV DE SARCENAS, cardinal de Saint-Laurent, 1366.
BERTRAND DE CHATEAUNEUF, 1366—1373.
BERAUD, 1373.
PIERRE V, 1373—1374.

BERNARD II D'ARFEUILLE, 1375—1379.
GUILLAUME V, 1379—1380.
JEAN III, 1380—1385.
OLIVIER DE MARTREUIL, 1385—1387.
PILEO DE PRATA, 1387—1388.
JEAN IV, 1388.
PIERRE VI, 1391.
GUILLAUME VI DE POITIERS, 1392—1407.

1123. + EPISCOPVS. Tête mitrée de profil à gauche. — ℞. + VI · VA · RII. Croix.
Denier de billon : 15 gr. (DUBY, pl. XIV, n° 1er.)

Ce denier était fort rare avant la découverte d'Espaly, qui en a mis un certain nombre en circulation. (*Rev. num.*, 1838, p. 451.) Sa présence dans cet enfouissement fixe sa date à la première moitié du XIIIe siècle.

1124. + EPISoC·OPVS. Crosse dans le champ. — ℞. oVI · V⅄ · RIIo. Croix à pied coupant la légende.
Obole de billon : 13 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

1125. + ЄPISЄOPVS. Croix. — ℞. + VIVARIЄNSIS. Buste mitré de profil à gauche.
Denier de billon : 16 gr. Pl. XVI, n° 9.

La forme des lettres des légendes de ce denier fait descendre sa fabrication jusqu'au XIVe siècle.

1126. + · A · ЄPIƨЄOP. Croix à pied coupant la légende. — ℞. + VIVARIЄN. Crosse dans le champ.
Obole de très bas billon : 7 gr. (DUBY, pl. XIV, n° 3.) — Variété. Pl. XVI, n° 10.

On est convenu d'attribuer cette obole à Aimon, qui siégeait en 1260, et l'on pouvait avec autant de raison la donner aux deux évêques qui l'ont précédé, Arnaud ou Aimar. Je crois qu'il faut beaucoup en faire descendre la date et qu'elle appartient plus probablement à l'un des évêques portant le nom d'Aimar vers le milieu du XIVe siècle. La forme des Є et des Є indique cette rectification.

—

NARBONNE, ANDANCE OU SEYNE.

Voici des monnaies qui ont reçu diverses attributions, et, selon moi, aucune d'elles n'est complétement satisfaisante. Je les place dans le Languedoc ou tout au moins dans le voisinage immédiat de cette province. Leur type et leur style sont, à coup sûr, beaucoup plus languedociens que provençaux. Je vais déduire mes motifs, et, pour cela, il me faut entrer dans quelques détails.

Ces monnaies étaient inconnues avant la découverte de Rochegude, dont M. Requien a rendu compte dans la *Revue num.*, 1844, p. 124; elles y étaient en petit nombre. Il n'est pas à ma connaissance que depuis elles aient été rencontrées dans d'autres enfouissements. M. Requien a adopté une attribution proposée par M. Cartier (*Rev. num.*,

LANGUEDOC. 1841, p. 373), qui ferait de ces espèces les monnaies d'un Bertrand, comte de Toulouse et duc de Narbonne. Pour arriver à un tel résultat, il faut lire la légende COM€S : €DNE, COMES : Et Dux Narbone. Cette opinion, que l'honorable directeur de la *Revue* n'émettait qu'avec le signe du doute, n'a pas été suivie. M. de Longpérier en a proposé une autre, et, dans le catalogue de la collection du colonel P***, vendue à l'*Alliance des Arts*, il porte un de ces deniers sous le titre de comte d'Andance. Le mot €DN€ devient alors l'élision de celui d'€ND€NCI€. Il est difficile de discuter cette attribution, qui n'est appuyée d'aucun motif. D'ailleurs, son auteur en a adopté une autre, et, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, T. XX, il propose de restituer ces monnaies aux comtes de Seyne, en Provence. Je ne connais pas cet article, mais je sais qu'il arrive aux mêmes résultats que M. A. Delloye, qui, dans un Mémoire savamment développé et inséré d'abord dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, et reproduit dans la *Revue num.*, 1850, p. 28, cherche à démontrer que l'on doit avec certitude accorder ces monnaies aux comtes de Seyne.

Voici l'analyse de son argumentation :

Les Édenates, peuple cité par Pline, occupaient le territoire de la ville de Seyne, arrondissement d'Embrun (Basses-Alpes). Cette position, contestée par quelques géographes, paraît cependant reposer sur des bases assez solides.

A l'époque du moyen-âge, la ville de Seyne était sous la domination des seigneurs de Forcalquier. A-t-elle eu des comtes particuliers? C'est ce qui n'est pas parfaitement démontré, à moins que l'attribution proposée par MM. de Longpérier et Delloye ne vienne à l'appui de cette supposition. Pour parvenir à ce résultat, il faut établir, comme le fait M. Delloye, que la capitale des Édenates s'est d'abord appelée *Edena*, dont plus tard on a fait *Sedena*. Il est vrai, et M. Delloye produit lui-même cette objection, que l'on trouve le mot *Sedena* dès le milieu du XII^e^ siècle, et que l'étude de l'enfouissement de Rochegude établit que ces monnaies sont de la fin de ce XII^e^ siècle. J'irai plus loin et je dirai que l'état de conservation de ces deniers et oboles fait supposer qu'ils doivent être les derniers en date de ce trésor, ce qui les place dans la première moitié du XIII^e^ siècle.

Continuant sa démonstration, M. Delloye cherche parmi les comtes de Forcalquier s'il y en a qui portent le nom de Bertrand. Il en trouve deux : le premier, qui mourut vers 1150, laissant deux fils, Guillaume II ou IV, et Bertrand II; c'est à ce dernier que l'on doit donner la monnaie d'Édene.

Comme on le voit, ce numismatiste a pris soin d'entourer son attribution de toutes les raisons qui lui ont paru nécessaires pour convaincre ses lecteurs. Si quelques-unes prêtent à la critique, il a été lui-même au-devant des objections qu'on pouvait lui faire. Avant de déduire aussi les raisons qui me font croire que le lieu d'émission de ces monnaies est encore à chercher, je dois mettre les pièces du procès sous les yeux des numismatistes, en décrivant les monnaies que je possède.

1127. + BЄRTRAND'. Croix simple. — ℞. + COMЄS ⁝ ЄDN'Є ⁝ Étoile à huit rayons. LANGUEDOC.

Denier d'argent : 17 gr. (*Rev. num.*, 1841, p. 373, vignette.)

1128. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'il n'y a pas de signe d'élision dans le mot ЄDNЄ.

Obole d'argent : 6 gr. 1/2. (*Ibid.*, 1844, pl. v, n° 11.)

1129. Mêmes légende et type. — ℞. + COMЄƧ ⁝ ЄDN'Є ⁝ Même type.

Denier d'argent : 16 gr. Pl. XVI, n° 11.

1130. + BЄRTRANDVƧ. Croix. — ℞. + COMЄS ⁝ ЄDN'Є ⁝

Denier d'argent : 16 gr. Pl. XV, n° 12.

J'ai à faire, au sujet de ces monnaies, une observation qui pourra paraître puérile au premier coup-d'œil, et qui pourtant, selon moi, est très importante et doit influer d'une manière toute spéciale sur la solution de la question. Il s'agit de la place que, sur ces monnaies, occupe le signe d'abréviation. Je crains bien que MM. de Longpérier et Delloye n'aient été égarés par un dessin inexact, et qu'ils n'eussent modifié leur opinion s'ils avaient eu les monnaies elles-mêmes sous les yeux. C'est que ce signe n'est pas placé après le D, mais bien après l'N. On a constamment suivi le dessin de M. Cartier, et ce dessin est inexact, puisque je possède (n° 1127) le denier qu'il a reproduit, et je puis affirmer qu'il porte ЄDN'Є, ainsi que les variétés portées sous les n^os^ 1129 et 1130. Peut-on maintenant tirer de là le mot ЄDЄNA ? Je ne crois pas la chose possible, et si l'on joint à cette grave objection celles produites par M. Delloye lui-même, c'est-à-dire la difficulté d'établir qu'à l'époque précise où ces monnaies ont été battues la ville de Seyne portait le nom d'ЄDЄNA et non celui de *Sedena*, et que cette ville a eu des comtes particuliers, il ne restera pas grand'chose des preuves accumulées par ce numismatiste. C'est fâcheux, et j'avoue que je détruis à regret son attribution, d'autant plus que je n'ai rien à mettre à sa place. S'ensuit-il qu'il faut revenir à la première opinion de M. de Longpérier et donner ces monnaies aux comtes d'Andance ? C'est ce que je n'oserais décider; il faudrait auparavant démontrer qu'il y a eu des comtes à Andance et que l'un d'eux a porté le nom de Bertrand. Quant à l'attribution proposée par M. Cartier, qui tendrait à faire donner ces pièces à Bertrand, comte de Toulouse, elle ne me paraît pas non plus acceptable. La contraction des deux dernières lettres ne s'opposerait pas, il est vrai, à ce qu'on en fît le mot NARBONЄ ; mais le type n'a aucune analogie avec celui de Narbonne. D'ailleurs Bertrand était comte de Toulouse à une époque bien antérieure à celle où l'on peut placer ces monnaies. Je conclus en persistant à dire que ce problème est encore à résoudre, et que, dans tous les cas, ce n'est que dans le Languedoc où il faut chercher le lieu d'émission.

ROYAUME DE PROVENCE.

VIENNE.

ROYme DE PROVENCE.

Peu de jours avant sa mort, arrivée en 855, l'empereur Lothaire fit le partage de ses États entre ses trois enfants. Charles, le plus jeune, reçut le pays compris entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône, dont fut formé le nouveau royaume de Provence, qui subsista jusqu'en 863, époque du décès de ce prince. Ces contrées furent ensuite livrées, pendant une quinzaine d'années, à une sorte d'anarchie, et en proie à des guerres continuelles, qui aboutirent, en 879, à l'élection de Bozon, beau-frère de Charles-le-Chauve, au titre de roi. Ces désordres et cette élection, comme tous les événements accomplis à la fin du IXe siècle, eurent pour cause le mouvement de dissolution qui s'opérait dans les diverses parties de l'empire, et que les débiles successeurs de Charlemagne, eussent-ils hérité de son génie, étaient impuissants à conjurer. Aucune puissance humaine ne pouvait arrêter le courant des idées et des faits, et le régime féodal, conséquence naturelle du fractionnement des forces, arrivait à grand pas.

Louis-l'Aveugle, son fils, après avoir vu la fortune entourer de succès les premières années de son règne, fut réduit à aller cacher son vain titre d'empereur dans les ténèbres et l'isolement de sa petite cour de Vienne. Privé de la lumière, dépossédé de ses conquêtes, il ne put même pas laisser en mourant ses Etats à son fils.

Le royaume de Provence fut donc, malgré son passage aux mains des rois de Bourgogne, un État transitoire placé sur la limite de l'empire carlovingien et du régime seigneurial. C'est ce qui fait classer à M. B. Fillon les monnaies de Bozon et de Louis-l'Aveugle au nombre des pièces féodales.

Appelons maintenant la numismatique au secours de l'histoire.

Il y a bientôt quatre ans, M. Thibaud, professeur au lycée de Lyon, devint possesseur d'un petit trésor découvert non loin de cette ville. D'après les renseignements fort incomplets qui m'ont été transmis, il paraîtrait que ce trésor était uniquement composé d'une quarantaine de monnaies du Xe siècle, frappées à Lyon et à Vienne, qui jettent un jour complet sur la période transitoire de la numismatique de ces deux illustres cités. Quoique je me sois imposé la loi de ne donner dans ce catalogue que les pièces faisant partie de ma collection, je crois devoir déroger à cette règle dans une circonstance tout exceptionnelle et en faveur de monuments aussi précieux. Un motif surtout m'y engage : j'ai appris que M. Thibaud, après avoir promis de publier lui-même sa belle découverte, avait renoncé à ce projet et l'avait disséminée. Heureusement que toutes les variétés des monnaies dont elle était composée avaient été dessinées avant leur dispersion entre les mains des amateurs du Midi. Un de mes amis m'ayant généreusement

cédé ce dessin, je l'ai fait reproduire en entier sur mes planches, et je n'ai garde de décliner l'honneur d'intercaler dans mon catalogue un nouveau chapitre de l'histoire monétaire de France.

Nous avons vu tout-à-l'heure que les malheurs de la fin du règne déplorable de Louis-l'Aveugle avaient amené l'établissement du régime féodal à Vienne. Cette fois encore la loi de l'immobilisation des types royaux, formulée par M. B. Fillon, vient à l'appui des chroniques. Appliquée aux premières monnaies seigneuriales de cette ville, elle montre, en effet, que ce fut à la suite du règne de Louis que ce comté eut sa manière d'être à part, se rendit en réalité indépendant du reste de la Provence; car les curieux deniers trouvés à Lyon portent le nom de ce prince, quoiqu'ayant été fabriqués assez longtemps après sa mort. Ce fut Hugues, comte de Provence, qui commença à immobiliser cette empreinte. Charles-Constantin, fils de Louis-l'Aveugle, qui posséda plusieurs fois Vienne, faible portion de l'héritage de son père, dont il ne put même pas jouir paisiblement, continua le monnayage. Ses successeurs conservèrent le nom de Louis, mais modifièrent radicalement le type. (V. nº 1135.)

Il est aussi une observation que je crois devoir faire, d'après une note manuscrite communiquée par mon collègue : c'est que les produits des monnayages de Vienne et de Lyon, partis du même point de départ, eurent longtemps entre eux une similitude parfaite de faire, de module et souvent de poids. On sent une sorte de rivalité jalouse entre ces deux villes si voisines, qui se réflète, surtout à partir de la première moitié du XIe siècle, jusque dans le choix des légendes de leurs monnaies. Les archevêques de Lyon, ajoute M. Fillon, ayant orgueilleusement inscrit sur leurs pièces *Prima sedes Galliarum*, ceux de Vienne s'empressèrent de répondre à ce défi par les légendes non moins fières : *Sanctus Mauricius caput Galtie; Urbs Vienna prima Galliarum*, et enfin *Nobilis Vienna* et *Maxima Galliarum*, fanfaronnades puériles naturelles à l'esprit vaniteux de la population romaine de cette partie du royaume des Francs. Cette similitude, que les besoins du commerce rendit encore plus sensible, a cela d'utile qu'elle offre un moyen précieux de contrôle pour la classification des espèces des deux cités.

1131. + LVDVVICVS IMPR. Dans le champ, T$\frac{\text{.VI.}}{\text{.C.}}$R, monogramme composé des lettres TOR terminant le mot *imperator* de la légende, et des lettres VI . C ., initiales de *Vienna civitas*. — ℞. VIENNA CIVIS. Croix.

Pl. XVII, nº 1.

1132. Variété de coin. Le monogramme du droit est ainsi formé : T$\frac{\text{.IV.}}{\text{.IↃ.}}$R.

Pl. XVII, nº 2.

1133. + LVDVVICVS MPR. Dans le champ, T$\frac{\text{.V.}}{\text{.C.}}$R. — ℞. Mêmes légende et type que les précédentes.

Pl. XVII, nº 3. C'est l'exemplaire de ma collection.

1134. Variété de coin : T$\frac{VI}{C}$R.
Pl. XVII, n° 4.

Tous ces deniers sont d'argent pur. Celui que je possède pèse 27 gr.

Une variété de cette monnaie a déjà été plusieurs fois publiée d'une manière imparfaite (*Revue num.*, 1839, pl. VI, n° 18; *Fougères et Combrouse*, n° 536; *Catalogue Rousseau*, n° 584); la mauvaise conservation de l'exemplaire n'ayant pas permis de déchiffrer le type du droit, on a été jusqu'à y voir un cheval.

Le style de ces pièces et leurs flans minces accusent la fin de la première moitié du X^e^ siècle.

1135. + LVDOVVICVS. Croix. Des points dans les trois V et dans l'O. — ℞. Sans légende. Dans le champ, VI, initiales de *Vienna*.
Pl. XVI, n° 5.

1136. + IVDOVVICVS. Croix. — ℞. Même type que le n° précédent.
Pl. XVII, n° 6.

Ces deux variétés de denier sont d'argent pur. La seconde, qui m'appartient, pèse 26 gr.

La fabrique et le poids de ces monnaies annoncent le commencement de la seconde moitié du X^e^ siècle. Elles furent les dernières émises par les comtes.

Les autres pièces trouvées à Lyon seront décrites à l'article de cette ville. Nous allons maintenant parler du monnayage épiscopal.

1137. + TEVBAVDVS V (?); peut-être E, initiale d'*Episcopus*. Dans le champ, un grand R barré. — ℞. SCS MAVRICIS. Dans le champ, R.
Pl. XVII, n° 7.

Ce denier, de la fin du X^e^ siècle, fut émis par saint Thibaud, ou Theutbaud, de la maison des comtes de Champagne, l'un des plus illustres prélats qui aient occupé le siége de Vienne, et sous la longue administration duquel (952—1000) l'autorité archiépiscopale commença à prévaloir dans la cité, au détriment de celle du comte; fait qui nous est enfin clairement révélé par les légendes des monnaies. Dans le principe, l'Église de la capitale de l'ancien royaume de Provence faisait probablement fabriquer des *christiana religio;* mais ce type disparut, d'après M. B. Fillon, à la suite de la mort de Louis-l'Aveugle, et fut remplacé par celui des espèces offrant au droit le nom de ce prince et au revers la légende SC. MAVRIC. MOT. *(Sancti Mauricii moneta?)*, avec VI, initiales de *Vienna* dans le champ, empreinte à laquelle on substitua, au moment où furent émis les n^os^ 1135—1136, celle de la remarquable pièce dont le droit porte SC. MAVR. VIENS., et dont le revers est aussi dépourvu de légende et a le champ décoré des seules lettres LV, derniers restes du nom de Louis-l'Aveugle [1]. Arrivée à cette époque, l'offi-

[1] Ces deniers seront publiés prochainement dans le grand travail de M. Henri Morin sur les monnaies du Dauphiné.

cine épiscopale, qui avait simultanément existé jusque-là avec celle du comte, absorba cette dernière, comme Theutbaud avait absorbé au bénéfice de l'Église l'autorité du seigneur laïque. Quant aux deniers portant le nom de cet évêque, ils apparurent fort peu de temps avant sa mort, ainsi que le montrent leur module, leur style et leur poids, et ouvrirent la série des espèces viennoises de petit module, commencée pareillement à Lyon sous Conrad Ier, contemporain de Theutbaud. Leur absence du petit trésor où ont été trouvées nos précieuses monnaies au nom de Louis-l'Aveugle sert à déterminer l'âge de celles-ci et la date de leur enfouissement, qui eut par conséquent lieu de 975 à 993.

Les deux grands R placés de chaque côté dans le champ signifient, selon M. B. Fillon, RADVLFVS REX, et sont un témoignage de la suzeraineté de Rodolphe III, roi de Bourgogne, sur le comté de Vienne. Nous verrons prochainement les espèces des prélats de Lyon soumises temporairement à une marque encore plus explicite de vasselage, qui ne disparut, comme à Vienne, qu'au bout d'un assez long temps.

Nous venons de constater que, depuis un certain nombre d'années, les archevêques de Vienne s'étaient emparés de la souveraineté temporelle de la cité, et que la monnaie de Theutbaud était la preuve de leur indépendance à peu près absolue dès la fin du Xe siècle. Ce ne fut cependant qu'après une lutte de plus de cent ans qu'ils parvinrent à réaliser ce projet d'une manière complète. Les comtes de Bourgogne leur firent une rude concurrence, et, pendant cette période, furent souvent maîtres de Vienne. Renaud Ier s'en empara (1040) et fut maintenu en possession par Henri III, malgré les protestations du clergé (1044). Guillaume, son fils, continua à y jouir des droits de régale appartenant à l'empire; enfin Renaud II, successeur de ce dernier, engagea le comté à son frère, l'archevêque Guy, qui en devint propriétaire définitif en 1102. M. A. Barthélemy a conclu de ces faits (*Manuel de numism.*, T. II, p. 244) que les comtes de Bourgogne avaient eu, de 1040 à 1102, des droits monétaires dans Vienne. Cela est possible; mais, en tous cas, les types purement religieux indiquent que ces droits se réduisaient à une part dans les bénéfices du monnayage, dont une portion appartenait déjà au chapitre.

1138. + S. MAVRICIVS. Croix. — ℞. VRBS VIENNA. Dans le champ, un monogramme composé des lettres H . E . N . C.

Denier d'argent : 21 gr. 1/2. (DUBY, pl. IX, n° 2.) — Pl. XVII, n° 8.

M. B. Fillon retrouve dans le monogramme du revers celui de Henri III (1038-1054). Il croit que c'est une continuation du système qui fit placer la lettre initiale du nom de Rodolphe sur la pièce de Theutbaud, et suppose qu'il a dû en exister portant le monogramme de Conrad-le-Salique.

La fabrique de cette monnaie correspond parfaitement à cette attribution; elle est du second tiers du XIe siècle.

1139. + CAPVT GALLIE. Dans le champ, S. M., initiales de *Sanctus Mauricius*. — ℞. VRBS VIENNA. Croix.

Denier d'argent : 21 gr. Il a perdu un peu de son poids. (LELEWEL, pl. XVII, n° 8.)

Les initiales de saint Maurice ont remplacé le monogramme royal; il y a affranchissement plus complet. Il est vrai que, lorsque ce denier fut émis, du vivant du comte de Bourgogne Guillaume Ier (1057—1087), les évêques étaient devenus plus indépendants. C'est du moins ce que semblent dire les chroniques et les autres documents écrits.

1140. + S. MAVRICIVS. Dans le champ, tête de saint Maurice tournée à gauche. — ℞. + VRBS VIENNA. Croix.
Denier d'argent : 21 gr.

Cette pièce a été émise peu de temps après la précédente. La tête de saint Maurice, qu'elle porte, fut conservée à Vienne pendant une longue suite d'années, et servit de prototype aux empreintes de Maurienne et de Grenoble.

1141. S. M. VIENNA. Tête de saint Maurice tournée à gauche. — ℞. MAXIMA . GALL. Les deux L sont barrés. Dans le champ, une croix.
Denier d'argent du milieu du XIIe siècle. Duby a reproduit cette monnaie d'une manière inexacte. (Pl. IX, n° 9.)

1142. Mêmes légendes et types. La croix du revers est cantonnée d'un point au 1er et au 4e.
Denier de billon de la seconde moitié du XIIe siècle : 17 gr.

1143. Variété de coin. Mêmes légendes et types. La croix du revers cantonnée de quatre points.
Denier de billon du commencement du XIIIe siècle : 17 gr.

1144. Variété de coin : 15 gr.

1145. + NOBILIS. Même type. — ℞. + VIENNA écrit en sens inverse. Même type.
Obole de billon : 6 gr. Elle a perdu de son poids.

1146. Variété de coin. La légende du revers dans son sens naturel : 6 gr. 1/2.

1147. Autre variété de coin : 7 gr.

Ces pièces ont été publiées dans la *Revue num.*, 1841, pl. XXI, n° 13, et 1844, pl. V, n° 10. Les deux premières sont de la seconde moitié du XIIe siècle et la troisième est d'une cinquantaine d'années plus moderne. Elles montrent que les légendes des oboles de Vienne différèrent de celles des deniers à dater du moment où le type fut définitivement fixé, c'est-à-dire vers le commencement du XIIe siècle.

1148. Variété du denier décrit au n° 1144, mais d'une émission un peu plus récente. 18 gr. (DUBY, pl. IX, n° 6.)

Vers le commencement du XIIIe siècle, le poids des monnaies viennoises commença à être un peu plus considérable.

1149. Variété de coin. Les A prennent la forme Λ : 18 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

1150. Autre variété du milieu du XIIIe siècle : 18 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

1151. Autre variété encore plus récente : 18 gr.

Tous les E des monnaies de Vienne ont la forme lunaire, à dater de celle au monogramme de Henri III.

La monnaie viennoise eut cours dans tout le Midi, où elle joua le rôle de celle de Saint-Martin de Tours dans les provinces du centre et de l'Ouest. Les faussaires ne se firent pas faute de l'imiter de bonne heure, car nous voyons l'archevêque Burcard (1002—1030) se plaindre à Othon, marquis d'Italie, de ce que l'on contrefaisait ses espèces à Aiguebelle, et Léger, successeur de Burcard, obtenir d'Adélaïde, veuve d'Othon, la promesse que toute contrefaçon serait désormais interdite dans ses États.

—

LYON.

Indépendamment des monnaies de Vienne, cataloguées aux nos 1131—1136, la découverte de Lyon contenait plusieurs deniers au nom d'un Guillaume, comte de cette dernière ville. Ces pièces, au double point de vue de l'histoire et de la numismatique, ont une importance plus grande encore que celles déjà décrites ; mais, avant d'arriver à ces précieux monuments, disons quelques mots sur le passage du Lyonnais sous l'autorité de comtes héréditaires.

A la suite de la guerre occasionée entre Bozon et les rois francs par l'élection de ce prince au trône de Provence, le comté de Lyon, embrassant d'abord tout le *pagus major lugdunensis*, lequel s'étendait à l'Est jusqu'à Saint-Claude, fut réduit à peu près à la portion occidentale de ce *pagus*, limitée par le Rhône et la Saône, à la différence de l'archévêché, qui conserva toute son étendue. Ce comté se subdivisait, au commencement du Xe siècle, en trois comtés de moindre importance : ceux de Lyon, de Feurs et de Roanne, morcellement plutôt géographique qu'effectif, les deux derniers n'ayant jamais eu de comtes particuliers, mais étant toujours restés entre les mains de ceux de la ville métropolitaine. Sous Artaud II, le nom même du comté de Roanne disparut, et le titre de celui de Feurs servit à désigner tout le Lyonnais, privé de sa capitale, qui était passée aux mains des archevêques.

Après avoir été longtemps administré par les délégués amovibles, Lyon subit, au commencement du Xe siècle, le sort commun, et eut des comtes héréditaires qui se substituèrent aux droits des rois de Provence, dont ils étaient les représentants, et inscrivirent leurs noms sur les produits de l'atelier monétaire. L'aspect du type d'abord

employé fait supposer à M. B. Fillon qu'il est une imitation d'un autre, antérieur, créé par Louis-l'Aveugle, et il en tire la conséquence que du moment où ce prince cessa de vivre (vers 930) commence l'ère féodale de Lyon, et que, malgré les assertions d'écrivains beaucoup plus préoccupés d'un étroit amour-propre de nationalité que de la vérité historique, l'autorité de Charles-le-Simple ne fut jamais reconnue dans le Lyonnais; car on n'émit aucune espèce à son empreinte. En un mot, depuis l'avénement de Bozon jusqu'au XIVe siècle, Lyon ne fit plus, selon lui, partie du royaume de France, et la prétendue cession de cette cité à Conrad, au moment où il épousa Mathilde, sœur de Lothaire, est un de ces mensonges sortis sept cents ans plus tard du cerveau de quelque historien-courtisan.

COMTES DE LYON.

La liste suivante a été dressée par M. Auguste Bernard, d'après les renseignements les plus authentiques et avec le secours surtout du beau cartulaire de Savigny, qu'il va prochainement publier dans la grande collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*. Les chronologies données dans divers ouvrages sont tellement inexactes, que je ne saurais trop le remercier d'avoir bien voulu m'aider, en cette circonstance, de ses savantes recherches.

Après la mort de Guillaume-le-Pieux, arrivée en 918, le comté de Lyon fut donné à

Guillaume Ier, mentionné pour la première fois en 921, et qui fut probablement le premier comte héréditaire. Il mourut vers 940 et eut pour successeur son fils,

Guillaume II, 940—950.

Artaud Ier, frère de Guillaume II, 950—960. Après lui vint

Giraud Ier, 960. Dégoûté de la vie politique, il se retira du monde et céda ses domaines à ses enfants. Le comté de Lyon échut à

Artaud II. — Il y a ici un peu d'obscurité. Il paraîtrait qu'Humbert ou Humphroi, son frère, fut comte de Lyon avant lui; mais ce fait n'est pas établi d'une manière complète par les documents écrits. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Artaud II possédait Lyon en 980, et qu'il réunit bientôt toutes les possessions de sa famille par la mort de ses frères. A son décès, arrivé vers 1010, Théoberge, sa veuve, se remaria avec Pons, comte de Gévaudan, qui fut tuteur de ses enfants :

Artaud III,

Giraud II.

Artaud IV succéda à son père, Giraud II, vers 1060.

Guillaume III ou Widelin, fils d'Artaud III, hérita, vers 1080, de son père, qui, depuis assez longtemps, l'avait associé à son gouvernement.

Il est inutile de prolonger cette liste des comtes de Lyon; car, depuis Artaud II, leur existence importe peu au monnayage lyonnais, devenu propriété exclusive des prélats.

Arrivons maintenant à la description des monnaies :

1152. + VVILELMVS. Dans le champ, monogramme composé des lettres H . R. (ou M . S.?) C . O . — ℞. FVCDVNI CIVIS. Croix cantonnée de quatre points.
Pl. XVII, n° 9.

1153. + V.VILELMVS. Un point dans le premier V. Même type. — ℞. + LVCDVNI CIVIS. Même type.
Ibid., n° 10.

1154. Mêmes légende et type. — ℞. Même légende. Croix non cantonnée de points.
Ibid., n° 11.

1155. VVILELMVS. Un point dans le premier V. Même type, mais renversé. — ℞. Même légende. Croix.
Ibid., n° 12.

Ces quatre pièces doivent peser 27 gr., comme celles de Vienne (nos 1131—1134).

Ainsi que je l'ai dit au commencement de cet article, le monogramme placé au centre de l'obvers de ces deniers d'argent est, suivant l'opinion de M. B. Fillon, une dégénérescence de celui d'*imperator* (Cf. Foug. et Combr., n° 247), ou de celui de *Ludovicus*, auquel on aurait ajouté la lettre C, initiale de *Comes*. Ce serait dès lors un reste de l'ancienne inscription de pièces de Louis-l'Aveugle ayant servi de modèles et de prototypes à celles-ci, mais qui n'auraient pas encore été retrouvées. Mon collègue, n'ayant pas eu les originaux sous les yeux, laisse la question à vider à ceux qui pourront étudier ces monnaies en nature. Il leur sera facile de décider si son interprétation est fondée, ou si le monogramme est composé des lettres C. O. M. S. Dans tous les cas, il engage les numismatistes à remarquer la ressemblance qui existe entre nos deniers et ceux contemporains du Nord de l'Italie, et le soin apporté par les graveurs de coins à donner à leur type l'aspect général de celui des monnaies viennoises de la même période. Ce type fut longtemps maintenu dans son intégrité, malgré le nombre des émissions qu'indique celui des variétés, et fut seulement en dernier lieu remplacé par l'empreinte de la monnaie qui va suivre.

1156. + V ·.· VILELMVS. Dans le champ, C E S M. *Comes*. — ℞. + LVCDVNI CIVI ·.· S. Croix.
26 gr. Poids des deniers de Vienne nos 1131—1132. *Ibid.*, n° 13. L'exemplaire que je possède est frappé sur un flan mince.

Auquel des deux Guillaume donner ces cinq pièces? Je me rangerais volontiers à l'avis de M. B. Fillon, qui les considère comme les produits d'un monnayage perpétué,

et qui voit dans le nom inscrit au droit celui du premier de ces princes, homme entreprenant, dont la carrière paraît avoir été employée à étendre le pouvoir. Ce serait alors un des plus anciens exemples de la substitution d'un nom de seigneur à une légende royale; mais il est vrai de dire que Guillaume se trouva jouir d'une indépendance à peu près absolue pendant l'espèce d'interrègne qui suivit la mort de Louis-l'Aveugle, interrègne qui dura jusqu'à ce que les rois de Bourgogne eussent réuni la Provence à leurs Etats, ou tout au moins jusqu'en 940, époque à laquelle Conrad-le-Pacifique possédait certainement Lyon. La fabrique, le poids et le style des caractères des nos 1152—1155, dénotent le milieu du Xe siècle et donnent beaucoup de probabilité à cette attribution. Ainsi donc, Guillaume Ier serait le créateur d'une empreinte qui, sauf quelques modifications apportées à la fin du monnayage des comtes, subsista jusqu'à ce que ceux-ci eussent été forcés d'abandonner Lyon aux archevêques, leurs compétiteurs.

Ici se présente une difficulté historique qu'il est bien difficile d'éclaircir. Quelle était la position des comtes vis-à-vis des rois bourguignons ? La subordination des derniers aux premiers n'est pas douteuse; mais il n'en est pas moins vrai que les comtes continuèrent à jouir seuls du monnayage, et que, seigneurs féodaux héréditaires, ils durent avoir une certaine indépendance : le seul fait de la possession de l'atelier monétaire le prouve assez.

Ce fut sous Giraud Ier que commença une guerre sourde entre l'archevêque et le comte, au sujet de leurs droits respectifs dans l'enceinte de la ville métropolitaine. Une circonstance particulière fit pencher la balance en faveur de l'Église. Le siége archiépiscopal se trouva alors occupé par Burchard Ier, frère de Conrad, roi de Bourgogne. On comprend quelle influence ce prélat dut exercer, appuyé qu'il était par son suzerain. Aussi, après plusieurs années de luttes, Giraud, fatigué des tracasseries continuelles qu'il éprouvait, abandonna-t-il ses titres et ses domaines à ses enfants et alla-t-il vivre dans la retraite. Artaud II fut encore moins heureux que son prédécesseur; il eut pour adversaire le fils de Conrad-le-Pacifique et d'une concubine, Burchard II, élu en 978, auquel son père conféra des droits très étendus sur la ville. En vain le comte réunit toutes ses forces contre son ennemi, en vain voulut-il résister par les armes, il fut expulsé de sa capitale et obligé d'aller chercher un refuge à Feurs. Après sa mort, Pons de Gévaudan, second mari de sa femme et tuteur de ses enfants, vint momentanément habiter Lyon; mais, à partir du commencement du XIe siècle, les archevêques furent de fait les seuls seigneurs temporels, et les comtes, devenus simplement comtes de Feurs, se parèrent vainement d'un autre titre; ils ne parvinrent jamais à ressaisir leurs anciens droits, malgré les chances diverses d'une guerre qu'ils se léguèrent jusqu'en 1173. Une fois cependant Giraud II fit une tentative fort habile, qui faillit lui réussir. Burchard II étant descendu dans la tombe, vers 1034, il essaya de faire nommer archevêque son fils, encore enfant, à l'exemple de Conrad-le-Pacifique, qui avait fait élire le sien à l'âge de douze ans; mais les soldats de l'empereur Conrad-le-Salique les chassèrent de Lyon.

Las enfin de tant d'efforts inutiles, les comtes souscrivirent à un partage régulier et définitif, qui mit un terme à ces longues discordes [1].

Si le passage de Lyon sous l'autorité des rois de Bourgogne n'avait pas eu d'abord d'effet sur les espèces des comtes, la prédominance du pouvoir épiscopal dans cette ville causa une véritable révolution monétaire. Les archevêques, qui avaient probablement déjà un atelier où ils émettaient des pièces anonymes au temple (des *christiana religio*), inscrivirent les noms des princes bourguignons sur leurs monnaies en signe de vassalité. Cet exemple fut imité dans l'officine du seigneur laïque, si tant est qu'elle ne fut pas presque toujours fermée à dater de cette époque; supposition qu'autorise le petit nombre de monnaies postérieures à celles au nom de Guillaume Ier susceptibles de leur être attribuées. L'influence excessive que les prélats venaient d'acquérir, grâce à leur parenté et à leur intime alliance avec leurs suzerains, autorise cette dernière hypothèse qu'un passage de l'obituaire de l'archevêque Humbert et la présence d'une ou deux pièces ne sauraient contrarier. Les inductions à tirer de l'histoire du comté pendant cette période concordaient parfaitement d'ailleurs avec les arguments fournis par la numismatique.

M. B. Fillon, dans la note manuscrite où il établit ce qui vient d'être dit, appuie surtout son raisonnement sur l'examen des monnaies lyonnaises au nom des rois de Bourgogne. Quelles sont, en effet, ces monnaies?

1° Denier de Conrad-le-Pacifique (937-993) au temple. Ce denier, frappé à la fin du règne de Conrad, est bien de ce prince, car sous Conrad-le-Salique le temple était abandonné.

2° *Id.* de Rodolphe III, au même type (993—1033). (V. n° 1157.)

3° Denier du même avec un grand S dans le champ. (LEBLANC, p. 145.)

4° *Id.* de Conrad-le-Salique (1033—1038). Le dessin de Fougères et Combrouse, n° 407, est inexact. On voit dans le champ un grand R et un autre caractère plus petit, peut-être un S ou un X.

5° *Id.* de Henri III (1038—1054), avec R dans le champ. (*Revue num.*, 1846, pl. XVIII, n° 5.)

6° *Id.* du même, avec le grand S. (V. n° 1158.)

Les n°s 1 et 2, portant le temple, ne présentent aucune difficulté, ajoute mon collègue; ils sont archiépiscopaux. Le n° 3 offre une modification importante : un S a remplacé le temple, qui ne reparaît plus. A ses yeux, ces deux types ont entre eux une corrélation, et il voit dans cet S la lettre initiale de *Sedes*, mot qui, plus tard, parut en toutes lettres sur les légendes lyonnaises pour ne plus en être effacé. Ce denier est donc encore ecclésiastique, ainsi que ceux de Conrad-le-Salique et de Henri III à la même empreinte.

---

[1] Ces détails sont empruntés en partie aux notes fournies par M. Auguste Bernard, qui doit publier prochainement une histoire territoriale du Lyonnais, pleine de détails nouveaux et curieux.

ROYAUME DE PROVENCE. Restent maintenant les pièces à l'R, initiale de *Rex*. Celles-ci pourraient bien avoir été fabriquées par les comtes, dans les intervalles où ils furent maîtres de Lyon, puisqu'elles correspondent au gouvernement de Giraud II, qui parvint plusieurs fois à rentrer dans sa capitale. Ce comte ne fut même pas le dernier qui jouit des droits monétaires : son fils, Artaud, fit une guerre acharnée à l'archevêque Humbert, guerre terminée par un arrangement dont on ne connaît pas les termes, mais qui dut régler la question des monnaies, ainsi que le prouve ce passage de l'obituaire d'Humbert : « *Monetam sancto Stephano recuperavit et consuetudines hujus ville ad medietatem.* » Après Henri III, on ne possède plus de monnaies de Lyon décorées des noms des empereurs d'Allemagne, et le numéraire commence à prendre l'empreinte anonyme qu'il conserva désormais. C'est que les prélats, après s'être servis de l'influence de leurs puissants alliés, influence qu'ils payèrent par une sorte de vasselage, s'affranchirent de cette dépendance lorsqu'ils furent arrivés à leur but, et ne restèrent plus que de nom les sujets de l'empire. Nous voyons pourtant Frédéric Ier confirmer, en 1157, le droit de monnayage des archevêques ; mais ce ne fut qu'une simple formalité n'ayant aucune portée réelle. Ce droit ne fut pas contesté à ses possesseurs jusqu'au commencement du XIVe siècle. Quelques difficultés s'étant alors présentées, l'intervention du pape Clément V les fit lever, et l'officine figura encore dans le réglement de 1315. Enfin, cent ans plus tard, en 1413, Charles VI transporta à Lyon l'atelier royal de Mâcon, et amena ainsi la clôture de celui de l'archevêque.

RODOLPHE III.

1157. + RODVLFVS. Croix. — ℞. LVCDVNVS. Temple.
Denier d'argent : 23 gr.

Le module de ce denier est le même que celui de la pièce de Theutbaud, archevêque de Vienne. Leur poids doit être à peu de chose près identique. L'amoindrissement des flans des monnaies viennoises et lyonnaises tient au système alors adopté non-seulement dans ces contrées, mais encore en Suisse et dans tout le Nord de l'Italie ; pays avec lesquels ces deux villes métropolitaines avaient de grands rapports commerciaux. (V. plus haut, p. 249, ce qui a été dit à ce sujet.)

HENRI III.

1158. + HEINRICVS. Croix. — ℞. + LVCDVNVS. S. dans le champ.
Denier d'argent : un peu moins de 21 gr.

On a attribué à tort ce denier à Henri Ier, roi de France, qui ne put exercer à Lyon le droit de monnayage.

ANONYMES.

1159. PRIMA SEDES. Dans le champ, monogramme composé des lettres L. G. pour *Lucdunus*. — ℞. GALLIARV. Croix.

Denier d'argent du milieu du XIe siècle : 22 gr. D'autres exemplaires n'en pèsent que 21.

Ce type est copié sur celui de la monnaie précédente; au premier coup-d'œil on reconnaît qu'ils appartiennent à une donnée identique.

1160. PRIMA SEDES. Dans le champ, L barré. — ℞. + GALLIARV. Croix. L'V est barré.

Denier d'argent des dernières années du XIe siècle ou des premières du XIIe : 21 gr.

1161. Mêmes légende et type. — ℞. + GALLIARVM. Croix.

Denier de billon de la seconde moitié du XIIe siècle : 19 gr. Il a un peu perdu de son poids.

1162. Mêmes légende et type. — ℞. + GALLIARV. Croix.

Demi-denier : 12 gr.

1163. PRIMA.S. Même type. — ℞. GALI. Croix coupant le cercle intérieur et la légende.

Petite obole de billon : 5 gr. (DUBY, pl. VII, n° 12.)

1164. PRIMA SEDES. Même type. — ℞. + GALLIARVM. Croix ayant un point au-dessous de la branche inférieure.

Denier de billon de la fin du XIIe siècle : 21 gr.

1165. Mêmes légende et type. — ℞. + GALLIARV. L'V barré. Croix.

Demi-denier de billon : 13 gr.

1166. Variété avec le point au-dessous de la branche inférieure de la croix du revers et quatre points placés sur une seule ligne entre l'R et l'V barré. Première moitié du XIIIe siècle : 12 gr.

1167. Variété avec le coin du milieu du XIIIe siècle.

Billon à bas titre : 10 gr.

1168. + PRIMA SEDES. Même type accosté du soleil et de la lune.

1169. + GALLIAR.VM. Croix cantonnée d'un soleil au 2e et d'un croissant au 3e.

Double denier d'argent à bas titre de la seconde moitié du XIIIe siècle : 33 gr.

1170. Même légende. Le type est renversé et accosté d'un croissant. — ℞. Même légende. Croix cantonnée d'un soleil au 1er.

Denier de bas billon de la seconde moitié du XIVe siècle : 15 gr.

PROVENCE. 1171. PRIMA . SEDES. K majuscule accosté de deux fleurs de lys; le tout renfermé dans un cordon de fleurs de lys, dont les trois supérieures sont remplacées par une mitre, un soleil et un croissant. — ℟. + GALLIARVM. Croix. Seconde légende : + ARCHIEPISCOPVS . ET . COMES . LVGDVNENSIS.

Grand blanc de billon : 40 gr. Pl. XVII, n° 14.

1172. Variété de coin plus moderne : 35 gr. Un peu usé par le frai.

M. de Longpérier a publié une variété de ces monnaies dans la *Revue numismatique*, 1837, pl. XII, n° 1er, et l'a donnée à Charles d'Alençon, cousin du roi Charles V. Cette attribution est très plausible; mais, à vrai dire, le K qui se trouve dans le champ du droit est placé là autant pour rendre l'imitation du blanc royal plus complète, que pour servir d'initiale au nom du prélat. La fabrique de la seconde de ces pièces indique aussi que l'on a frappé à ce type après la mort de Charles d'Alençon, arrivée en 1375.

1173. PRIMA ⁝ SEDES ⁝ Type ordinaire de Lyon accosté du soleil et de la lune dans un entourage composé de trois cintres séparés par des angles. — ℟. + GALLIARVM. Croix formée d'un double trait coupant les légendes et cantonnée de deux soleils et de deux croissants.

Blanc de bas billon : 29 gr. (*Rev. num.*, 1837, pl. XII, n° 4.)

L'empreinte de cette pièce, frappée peu de temps avant la fermeture de l'atelier archiépiscopal, montre que, jusqu'à la fin du monnayage, les pièces lyonnaises restèrent anonymes et conservèrent le même type.

Tous les E des monnaies de Lyon, à partir de Henri III, ont la forme lunaire.

COMTÉ DE PROVENCE.

J'ai parlé, dans le chapitre précédent, de la formation du royaume de Provence; je n'ai plus à m'occuper que du comté. La Provence n'a eu des comtes héréditaires que vers le milieu du XIe siècle; précédemment les comtes bénéficiaires, quoique sous la suzeraineté des rois de ce pays, avaient joui d'une certaine indépendance et d'une assez grande puissance. En 1112, la Provence passa dans la maison de Barcelone, par le mariage de Douce Ire avec Raymond-Bérenger. Ce fut sous ce comte qu'eut lieu le démembrement qui, au profit des comtes de Toulouse, forma le *marquisat de Provence*. Les comtes de Barcelone étant devenus rois d'Aragon, le comté de Provence fut momentanément réuni à ce royaume; mais il ne tarda pas à former un apanage particulier. Raymond-Bérenger IV fut le dernier comte de Provence de la maison de Barcelone-Aragon. Ayant institué pour son héritière sa fille Béatrix, celle-ci fit entrer la Provence dans la maison d'Anjou, en épousant, en 1226, le frère de saint Louis,

Charles d'Anjou, qui conquit le royaume de Naples. Les descendants de ce prince régnèrent en Provence jusqu'en 1382, époque où Jeanne de Naples ayant adopté le fils de Jean-le-Bon, Louis d'Anjou-Valois, ce prince s'empara de la Provence pendant que son compétiteur, Charles de Duras, mettait à son tour le royaume de Naples sous sa dépendance. La Provence resta dans la maison d'Anjou-Valois jusqu'à la mort, arrivée en 1481, de Charles du Maine, petit-neveu et héritier du bon roi René. Charles, n'ayant pas de postérité, institua pour son héritier le roi Louis XI. Depuis cette époque, les rois de France furent comtes de Provence et en prirent le titre; Louis XVIII est le dernier qui l'ait porté.

Les monnaies de Provence n'ont point de type qui leur soit propre ou qui du moins ait eu une durée un peu étendue. On conçoit qu'avec des changements aussi fréquents de dynasties le type a dû souvent varier.

Une remarque particulière a déjà été faite : c'est que les rois d'Aragon, qui sont les premiers dont on trouve des monnaies avec le titre de comtes de Provence, ont aussi les premiers introduit sur leurs deniers et oboles la tête de profil qui existait sur leurs espèces aragonaises, et que ce n'est que beaucoup plus tard que les rois de France y ont mis leur effigie. Ce type varia bientôt; la tête fut mise de face et dégénéra en un type peu reconnaissable. Les princes de la maison de France ayant régné sur la Provence, il n'est pas étonnant que ces monnaies royales soient souvent copiées. De son côté, la maison de Naples y introduisit la fabrique des carlins, qui furent imités dans un rayon assez étendu.

A cette occasion, je ne puis pas m'empêcher de dire un mot de la prétention des Italiens, qui revendiquent comme leur appartenant toutes les monnaies émises par les princes de la maison de Naples. Je ne nie pas que quelques-unes de ces espèces ont pu être fabriquées à Naples, mais d'autres l'ont été certainement en Provence; et, comme la distinction n'a pas été faite jusqu'à présent, rien ne s'oppose à ce que chaque pays s'empare en entier de cette suite. Les Napolitains peuvent en orner leurs médaillers sans que nous soyons obligés d'en priver les nôtres.

COMTES BÉNÉFICIAIRES DE PROVENCE.

Boson Ier, 926—948.
Boson II, 948—968.
Guillaume Ier, 968—992.
Rotbold, 992—1008.
Guillaume II, 1er comte propriétaire, 1008—1018.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

Geoffroi Ier, Bertrand et Guillaume III, 1016—1063.
Bertrand II, 1063—1093.
Étiennette, 1093—1100.
Gerberge et Gilbert, 1100—1112.
Douce et Raymond-Bérenger, 1112-1130.

PROVENCE. Bérenger-Raymond, 1130—1144.
Raymond-Bérenger II le jeune, 1144—1166.
Douce, Alfonse Ier, Raymond-Bérenger III et Sanche, 1166—1196.
Alphonse II, 1196—1209.
Raymond-Bérenger IV, 1209—1245.
Béatrix et Charles, 1245—1285.
Charles II le Boiteux, 1285—1309.
Robert, 1309—1343.
Jeanne, 1343—1382.
Louis Ier, 1382—1384.
Louis II, 1384—1417.
Louis III, 1417—1434.
René-le-Bon, 1434—1480.
Charles III, 1480—1482.

COMTES DE FORCALQUIER.

Guillaume Ier, 1094—1129.
Bertrand et Guignes, 1129—1150.
Guillaume II ou IV et Bertrand II, 1150—1220.

ALPHONSE D'ARAGON, 1166—1209.

1174. + REX ∘ ARAGONE. Tête couronnée et de profil à gauche. — ℟. POVINCIA. Croix coupant la légende et ayant trois points à l'extrémité de chaque branche.
Denier d'argent : 15 gr. (Duby, pl. xciii, no 2.)

1175. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 6 gr. (*Ibid.*, no 3 ; Lelewel, pl. ix, no 5.)

1176. + ∘ REX ∘ ARA ∘ GONE ∘. Même type. La tête est mieux dessinée. — ℟. Mêmes légende et type. Un annelet et deux points aux branches de la croix.
Obole d'argent : 7 gr. Variété.

1177. REX ARAGONE. Tête de face très informe. — ℟. PROVINCIA. Croix coupant la légende.
Denier d'argent : 18 gr.

1178. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 8 gr. (Duby, pl. xciii, no 4 ; Lelewel, pl. ix, no 25.)

GUILLAUME DE FORCALQUIER, 1150—1208.

1179. + VVILELMVS. Dans le champ, le mot COME disposé en croix ; au milieu, un besant. — ℟. + PROENCIE. Croix.
Denier de billon : 19 gr. (Duby, pl. xciii, no 6 ou 7.) Variété.

Sur mon exemplaire, la croix n'est pas cantonnée. Les dessins de Duby sont d'ailleurs fort mauvais.

1180. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 10 gr.

Comme on le voit, les comtes de Forcalquier ont monnayé avec le titre de Provence; mais on n'a pas, à ce que je sache, donné la raison de ce fait anormal. Ces monnaies avaient, du reste, cours en Provence, concurremment avec celles des comtes, et on les trouve souvent mentionnées dans les chartes des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, sous le nom de *guillemins* ou *guilelmins*. Si l'on compare la fabrique de ces espèces avec celles des pièces que l'on voudrait attribuer à ces mêmes comtes de Forcalquier, en qualité de seigneurs de Seyne, on trouvera une grande dissemblance, qui ne fera que confirmer les doutes que j'ai émis sur cette attribution. PROVENCE.

RAYMOND-BÉRENGER, 1218—1245.

1181. + R ⁝ COMES PVINCIЄ. Tête nue à gauche. — ℞. + MASSILIЄNSIS. L'M et l'A sont liés. Croix coupant la légende et semblable à celle du n° 1170.

Denier de billon : 13 gr. (DUBY, pl. XCIII, n° 9.)

1182. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole de billon : 7 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

Duby donne ces deux monnaies à Charles I^er^ d'Anjou. Il faut les restituer à son prédécesseur. C'est certainement un R et non un K qui commence la légende du droit.

CHARLES I^er^ D'ANJOU, 1246—1285.

1183. + KЯROL' · IЄRL' · ЄT · SIↃIL · RЄX. Écusson aux armes de Jérusalem et de Provence. — ℞. + ЯVЄ · GRЯↃIЯ · PLЄnЯ · DnS · TЄↃVM. Type de l'Annonciation

Salut d'argent : 52 gr. (DUBY, pl. XCV, n° 2; LELEWEL, pl. XV, n° 29.) Diffère par la légende.

1184. Mêmes légendes et types des deux côtés. Variété de coin. La Vierge a la tête inclinée sur la poitrine.

Salut d'argent : 61 gr. Variété.

1185. + KЯROLVS SↃL' RЄX. Légende extérieure, BNDIↃTV, &c. — ℞. ↃOMES PVINↃIE. Chatel surmonté d'un lys; bordure de lys. Les mots des légendes sont séparés par une petite rosace.

Gros d'argent : 72 gr. (DUBY, pl. XCIII, n° 18.)

Cette monnaie est l'imitation parfaite des gros de saint Louis, qui, par une ordonnance de 1265, voulut que toutes les monnaies contrefaites sur les siennes, au nombre desquelles il comprit les *provenciaux*, fussent *percées*. Mon exemplaire a subi cette opération. Voici une autre belle variété de gros qui y a échappé.

1186. + KЯROLVS SↃL' REX. Même type. — ℞. ↃOMES PVINↃIE. Même type. Les légendes sont divisées par le même signe.

Gros d'argent : 78 gr. Pl. XVIII, n° 1^er^.

PROVENCE. 1187. + K · DI · GRA · REX · CICLE. Buste couronné à gauche. — ℞. + COMES · PROVINCIE. Croix.

Denier de billon : 16 gr. (DUBY, pl. XCIII, n° 16.)

1188. + KAROLVS · SAL · REX. Croix cantonnée de quatre besants. — ℞. AOMES · PVINAIE. Chatel surmonté d'un lys.

Denier de billon : 16 gr. Pl. XVIII, n° 2.

1189. + K · CO · P · FI · RE · F. Croix simple. — ℞. + PVINCIALIS. Chatel surmonté d'un lys.

Denier de billon : 17 gr. (DUBY, pl. XCIII, n° 14.)

1190. + ◦ COMES ◦ PVINCIE. Tête nue à gauche. — ℞. + CIVITAS ◦ MASSIL. Porte de la ville.

Denier d'argent : 30 gr. (*Ibid.*, pl. C.)

1191. + COMES : PVINCIE. Même type ; les cheveux sont différemment agencés. — ℞. + CIVITAS MASSIL'.

Denier d'argent : 33 gr. (*Ibid.*)

1192. Mêmes légende et type des deux côtés. La tête a un point au-dessus du front.

Denier d'argent : 32 gr. (*Ibid.*)

Il est difficile de rapporter exactement ces deniers aux numéros de la planche de Duby. Cet auteur ne met sur aucun de ses dessins les annelets ou points que je trouve parmi les légendes. Il y a presque toujours variété dans l'agencement des cheveux et dans la forme de la porte de la ville.

Quant à l'attribution de ces monnaies, il n'y a pas certitude qu'elles appartiennent à Charles Ier. Les auteurs qui s'en sont occupé diffèrent d'opinions. Peut-être serait-il plus exact de les donner à la ville de Marseille seule, qui les aurait fait frapper en son nom, en vertu du droit à elle concédé, en 1218. (LELEWEL, T. IV, p. 204.) Mais, dans ce cas, il faut admettre qu'en octroyant ce droit les comtes auraient exigé que leur titre continuât à figurer sur ces espèces. Les numismatistes de Provence sont seuls aptes à vider la question.

CHARLES II D'ANJOU, 1285—1309.

1193. + KAROL' SAD : IERL' : ET : SIAIL' : REX. Écu aux armes de Jérusalem et de Provence. — ℞. + AVE : GRAIA : PLENA : DNS : TECVM. Type de l'Annonciation.

Salut d'argent : 63 gr. (DUBY, pl. XCIV, n° 4.)

1194. + KS : IhR : AIAIL REX. Buste couronné à gauche avec un manteau couvert de six lys. — ℞. + : AOMES : PROVINAIE. Croix cantonnée d'un K au 2e.

Double denier d'argent : 26 gr. (*Ibid.*, pl. XCV, n° 6.)

1195. Même légende. Buste couronné à gauche. — ℞. + · COMꝏS · PVINCIꝏ. Croix. Obole de billon : 9 gr. (*Ibid.*, pl. XCIII, n° 17.)

1196. + KꝏROL · SꝏD · DꝏI · GRꝏ · IꝏRL · ꝏT · SIꝏIL · RꝏX. Le prince assis de face entre deux lions. — ℞. + hONOR · RꝏGIS · IVDIꝏIV · DILIGIT. Croix feuillue et cantonnée de quatre lys.

Carlin d'argent : 72 gr. (*Ibid.*, pl. XCV, n° 4.)

Charles II est, dit-on, l'inventeur du type des *carlins*, qui a été généralement adopté dans le Midi de la France et en Italie.

ROBERT, 1309—1343.

1197. + ROBꝏRTVS · DꝏI · GRꝏ · IꝏRL · ꝏT · SIꝏIL · RꝏX. Type des carlins. — ℞. Mêmes légende et type.

Carlin d'argent : 76 gr. (*Ibid.*, pl. XCV, n° 14.)

1198. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit il y a un gland dans le champ, à gauche du prince.

Carlin d'argent : 62 gr. (*Ibid.*) Variété.

1199. + ROBꝏRT · DꝏI · GRꝏ · IhL · ꝏT · SIꝏIL · RꝏX. Même type. Le champ nu. — ℞. Mêmes légende et type.

Carlin d'argent : 72 gr. (*Ibid.*, pl. XCVI, n° 1er.)

1200. Mêmes légende et type. — ℞. + COMꝏS · PVINCIꝏ · ꝏT · FORꝏꝎLQꝏRII. Même type.

Carlin d'argent : 73 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

1201. + R—IT DIꝏBIIꝏBR · VINI. Même type. — ℞. Même type. Légende également bouleversée et tout-à-fait inintelligible.

Carlin d'argent : 68 gr.

Cette pièce paraît être, au premier coup-d'œil, une contrefaçon assez inintelligente. Il est possible toutefois que les erreurs soient volontaires et que l'imitation ait pour auteur quelque seigneur italien voisin de la Provence. Le module de ce *carlin* est beaucoup plus fort que celui des *carlins* ordinaires, dont quelques-uns sont de petite dimension. Son poids, au contraire, est inférieur. L'élévation du titre du métal ne permet guère qu'on en fasse l'œuvre d'un faussaire. Je signale ces bizarreries aux numismatistes du pays.

1202. + R ⁝ hR ⁝ ꝏT ⁝ SIꝏIL ⁝ RꝏX. Grande couronne dans le champ. — ℞. ꝎO-MꝏS ⁝ PVINCIꝏ. Croix fleurdelysée aux quatre branches coupant la légende, et cantonnée de quatre lys.

Sol couronnat d'argent : 44 gr. (DUBY, pl. XCVI, n° 8.)

PROVENCE. 1203. ROBT en deux lignes sous une couronne dans le champ. Légende, IhR ЄT SIЄIL RЄX. — ℞. COMЄS PVINЄIЄ. Croix cantonnée d'un lys au 1er.

Liard de billon : 7 gr. (*Ibid.*, n° 10.) Diffère par la légende du revers et par le cantonnement.

1204. — ROBЄRTVS DЄ. Quatre lys sous un lambel. — ℞. IЄRL ЄT SIЄIL RЄX. Croix pattée.

Liard de billon : 10 gr. Pl. XVIII, n° 3.

JEANNE DE NAPLES, 1343—1352.

1205. + I IhR SIЄL RЄG. Type des carlins; la tête coupant la légende. — ℞. + COMITS ◦ PVЄIЄ... Croix coupant la légende et cantonnée de quatre lys.

Carlin d'argent : 27 gr. Pl. XVIII, n° 4.

Il a été parlé de cette pièce dans la *Revue numismatique* de 1841, p. 211, à l'occasion d'une découverte faite auprès de Riom, qui en comprenait huit. M. Camus, en en rendant compte, lit ainsi la légende du revers : COMTS PVI AKPPM. Je crois être certain de la lecture que je propose, mais le mot PVЄIЄ est suivi de quatre lettres que je ne puis pas déchiffrer.

La rencontre de ces *carlins* avec des monnaies d'Orange au même type, des *dauphins* de Vienne et un denier de Hugues de Montélimart, me paraît prouver suffisamment, ou du moins est une grave présomption que le *carlin* de Jeanne a été frappé en Provence. L'assertion de M. Camus, que cette monnaie n'est pas rare, manque d'ailleurs, à ce que je crois, d'exactitude; car je n'ai jamais eu connaissance qu'elle ait été rencontrée dans d'autres enfouissements.

1206. — IOhANA DЄI GRATIA. Cinq lys sous un lambel à deux lys. — ℞. + RЄGINA SIЄILIЄ. Croix cantonnée de quatre lys.

Liard de cuivre : 11 gr. Pl. XVIII, n° 4.

Les deux dernières monnaies ont été, m'a-t-on dit, comprises dans un ouvrage publié à Naples. J'ai cru devoir les reproduire, ne fût-ce que pour les revendiquer pour la France.

1207. + IOhꝛꝛ (ꝛ et ꝛ liés) ⁝ IhR ⁝ ЄT ⁝ SIЄL ⁝ RЄG. Couronne; en dessus, un lambel à deux lys. — ℞. + ЄOMITSꝛ ⁝ PVIЄЄ ⁝ Є ⁝ FORЄꝛL (A et L liés). Armes d'Anjou et de Jérusalem. Sol couronnat d'argent : 45 gr. (DUBY, pl. XCVII, n° 6.)

LOUIS ET JEANNE, 1347—1382.

1208. + ⁝ L ⁝ ЄT ⁝ I ⁝ IhR ⁝ ЄT ⁝ SIЄL ⁝ RЄX. Couronne. — ℞. ЄOM ЄCOMS PVIЄЄ. Grande croix coupant la légende, fleurdelysée et cantonnée de quatre lys.

Sol couronnat d'argent : 42 gr. (*Ibid.*, pl. VIII, n° 2.)

1209. Même légende. Couronne entourée de lys ayant au-dessus un lambel à deux lys. — ℟. Lys. ⁝ ᗭOMES ⁝ ᗴT ⁝ ᗭOITSA ⁝ PVIᗭIE. Croix de Jérusalem. PROVENCE.

Sol couronnat d'argent : 30 gr. (*Ibid.*, nº 10.)

LOUIS, 1382—1384.

1210. + ⁝ LVDOV ⁝ IhR ⁝ ᗴT ⁝ SIᗭIL ⁝ RᗴX. Grande couronne ayant au-dessous un lambel à deux lys. — ℟. + ⁝ ᗭOMES ⁝ PVIᗭᗴ ⁝ ᗴT ⁝ FORCAL (A et L liés). Armes d'Anjou et de Jérusalem.

Sol couronnat d'argent : 38 gr. (*Ibid.*, pl. XCVIII, nº 2.)

1211. I LD IER ET SICL REX. Croix fleurdelysée coupant la légende, cantonnée d'un lys aux 2e et 3e. — ℟. DᗴN : DVPLᗴX ; dans le champ, P · V · IE en deux lignes au-dessus une couronne.

Double de billon : 23 gr. Pl. XVIII, nº 5.

Duby (pl. XCV, nº 11) fait connaître un double semblable avec le nom de Robert.

RENÉ, 1434—1480.

1212. + RENATVS ⁝ DEI : GRA ⁝ IhRLM ⁝ ᗴT ⁝ SIᗭIL. Écusson aux trois lys ; au-dessus, un lambel ; le tout dans un cercle à trois lobes cantonné intérieurement de trois couronnes. — ℟. ᗭOMES ⁝ PVIᗭIᗴ ⁝ ᗴT ⁝ FORᗭALQRI. Croix cantonnée de deux lys et de deux couronnes dans un cercle à quatre lobes.

Blanc de billon imité de ceux de Louis XI : 44 gr. (DUBY, pl. XCVIII, nº 10.)

1213. + BᗴNATVS ⁝ R ⁝ IhRLM ⁝ ᗴT ⁝ GIᗭILIᗴ. Lys. Même type, sauf que les lys sont sans nombre. — ℟. ᗭOMᗴS ⁝ PVINᗴIᗴ ⁝ ᗴT ⁝ FoRᗭAᗭ. Même type. Les divisions de la légende du revers sont formées d'un annelet ayant au-dessus et lié avec lui un besant.

Blanc de billon : 48 gr. Pl. XVIII, nº 6.

1214. · RENATVS · REX · SICILIE. Dans le champ, R couronné et accosté de deux points. — ℟. + O · CRVX · AVE · SPES · VNICA. Croix de Lorraine évidée et ayant un point au centre.

Denier de billon : 20 gr. (DUBY, *ibid.*, nº 11.) Ce dessin est fort inexact. — Pl. XVIII, nº 7.

1215. + RENATVS · EX · LILIIS · SICILIE · CORONATVS. Dans le champ, les armes de Hongrie, de Sicile, de Jérusalem, d'Anjou et de Bar, avec l'écu d'Aragon au milieu. — ℟. Tarasque. Mêmes légende et type que la pièce précédente. La croix de Lorraine a un point au-dessus.

Billon : 31 gr. Pl. XVIII, nº 8.

PROVENCE. 1216. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit les armes d'Anjou placées en chef n'ont qu'un lambel simple, tandis que sur la monnaie précédente ce lambel est à deux lys et qu'au-dessous il y a deux espèces de larmes. Des deux côtés la légende est précédée par une tarasque : 26 gr.

Duby a donné, pl. XCIX, nos 3 et 4, deux variétés de ces monnaies. Elles diffèrent sensiblement par les légendes et le type.

Un enfouissement, découvert à Montmelard en 1833, et dont j'aurai occasion de reparler, contenait un petit nombre de ces monnaies, toutes à fleur de coin.

FRANÇOIS Ier, ROI DE FRANCE.

1217. ✢ FRAN · D · G · FRANC · REX. Grand R couronné. — ℟. ✢ SIT NOMEN, &c. Croisette.

Liard de billon : 13 gr. (COMB., *Catal.*, no 766.)

DAUPHINÉ.

VALENCE ET DIE.

DAUPHINÉ. L'évêché de Valence fut érigé vers l'an 360; saint Émilien en fut le premier évêque. Le droit de monnayage ne fut-il accordé à ces prélats qu'en 1157, ainsi que le rapporte Duby? Cela n'est guère croyable. La ville de Valence occupait le cinquième rang parmi les cités de la Viennoise et elle a dû de bonne heure jouir de ce privilége. Duby n'est pas d'ailleurs très affirmatif; car il dit « qu'en 1157 l'empereur Frédéric Ier, par des lettres données à Besançon, accorda ou confirma le droit de battre monnaie à Eudes de Chaponay, évêque de Valence, et Frédéric II le confirma de nouveau, par un diplôme de 1238, sous l'épiscopat de Guillaume. » Ce qu'il y a de certain c'est que nous ne possédons pas de monnaies de Valence sous la période carlovingienne et que les nombreux deniers qui sont venus jusqu'à nous ne remontent pas au-delà du XIIe siècle. En l'absence des monuments on ne pourrait donc former que des conjectures hasardées. Ce qui pourrait faire croire que ce monnayage remonte au-delà de la concession de 1157, c'est l'extrême dégénérescence du type. Il est formé d'une aigle à deux têtes et aux ailes éployées, mais tellement informe qu'elle est difficile à reconnaître. On croit voir dans ce type une réminiscence de l'aigle à deux têtes des empereurs qui ont concédé le droit monétaire.

Plusieurs numismatistes se sont occupés des monnaies du Valentinois. On trouvera

dans la *Revue numismatique* de nombreux Mémoires sur ce sujet. Le dernier qui l'a traité est le docteur Long, qui, dans ce recueil, 1836, p. 357, a produit une obole à un type un peu nouveau et a récapitulé toutes les monnaies connues jusqu'à l'époque de sa publication. Je ne doute pas que M. Henry Morin, qui va nous donner une monographie monétaire du Dauphiné, n'enrichisse beaucoup cette suite.

Les monnaies des évêques de Valence et de Die présentent une difficulté que je ne vois ni présentée ni discutée dans aucun des auteurs qui ont décrit ces monnaies. Ces prélats, outre leur titre d'évêque, prennent aussi presque toujours celui de comtes de Valence et de Die. Pourtant, et concurremment avec leurs espèces, les comtes de Valence et de Die en émettaient de leur côté avec le même titre, et elles étaient aussi fabriquées à Valence. Je ne hasarderai point de conjectures pour essayer de résoudre cette question, qui sera probablement abordée par M. Morin.

Avec toute la déférence que je suis disposé à accorder à un numismatiste si bien placé pour traiter à fond un sujet spécial, je ne puis pas m'empêcher de faire observer que le Mémoire du docteur Long, que je viens de citer, me semble fait pour embrouiller la question au lieu de l'éclaircir. En effet, ce numismatiste ne paraît pas vouloir séparer le monnayage des évêques de Valence de celui des évêques de Die; cela me force à récapituler les faits, afin d'éviter la confusion.

Les évêques de Valence ont obtenu le droit monétaire en 1157 et l'exerçaient probablement antérieurement. Ils ont monnayé en leur nom seul jusqu'en 1275, époque de la réunion des deux évêchés de Valence et de Die. Ce sont leurs espèces qui portent l'aigle à deux têtes dégénérées. Je crois pouvoir aussi affirmer, contrairement à l'assertion de M. Long, que toutes celles qui portent le nom de saint Appolinaire, patron de leur Église, leur appartiennent. De leur côté, les évêques de Die possédaient le privilége de faire battre monnaie dès 1178 au plus tard, qu'il leur fut accordé par l'empereur Frédéric Ier, et ils l'ont aussi exercé dans leur nom seul jusqu'à la réunion des deux évêchés. Les monnaies provenant de ces émissions séparées sont toutes anonymes; celles de Valence sont presque toutes fort communes, tandis que celles de Die sont, au contraire, fort rares. Lorsqu'en 1275, le pape Grégoire X réunit ces deux siéges en un seul, les évêques émirent des espèces d'abord anonymes, avec les deux titres de Valence et de Die, et ce ne fut qu'au XIVe siècle qu'ils commencèrent à y mettre leurs armes et à les signer. D'après ce que je viens de dire, il devient tout-à-fait inutile de donner la liste des évêques de Valence et de Die séparément et antérieurement à la réunion.

ÉVÊQUES DE VALENCE ET DE DIE.

Amédée de Roussillon, 1275—1281.
Jean II de Genève, 1283—1297.
Guillaume II de Roussillon, 1297—1331.
Adhémar de la Voulte, 1331—1336.
Henri Ier de Villars, 1336—1342.
Pierre de Chastellux, 1343—1351.
Jean III Jouffroi ou Joussens, 1352-1354.
Louis Ier de Villars, 1354—1376.

DAUPHINÉ. GUILLAUME III DE LA VOULTE, 1378—1384.
AMÉDÉE II, cardinal de Saluce, 1385-1388.
HENRI II, 1388—1389.
JEAN IV DE POITIERS, 1390—1448.
LOUIS II DE POITIERS, 1448—1466 [1].

ANONYMES DE VALENCE.

1218. + VRBS VALENTIAI. Aigle à deux têtes aux ailes éployées. — ℞. + S. AP✠L-LINARS. Croix avec les quatre extrémités terminées en massue et cantonnée d'un annelet au 4e.
Denier de bon billon : 22 gr.

Ce denier est le plus ancien que l'on connaisse de cette localité ; je le crois de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Son aloi est meilleur et le poids beaucoup plus fort que sur les deniers ordinaires de Valence. Le type est aussi un peu moins dégénéré. Les rémiges des ailes sont très bien indiquées, tandis qu'ordinairement il n'y a que des points.

1219. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le type du droit a à peine la forme d'un oiseau. L'intérieur des ailes n'est formé que de points.
Denier de billon : 17 gr. (DUBY, pl. IX, no 3.)

1220. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 9 gr.

1221. Variété avec VALЄNTIAI.
Obole de billon : 9 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XXI, no 14.)

LOUIS DE VILLARS-THOIRE, 1354—1376.

1222. Petite aigle éployée. ° LVDVIC' ° DEVL ° ЄPS. Écusson aux armes de Villars-Thoire entre trois rosaces. — ℞. + ° ℭOΜЄS ° VΆL (Ά et L liés) TNS ° EDS °. Dans le champ, un grand L entre quatre rosaces.
Denier de billon : 21 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. V, no 6.)

Il y a une observation singulière à faire au sujet du revers de ce denier, qui paraît être copié sur des espèces de Louis de Crécy, comte de Flandre. On se demande en vain les causes de cette imitation, qui n'a pu, à une aussi grande distance, être amenée par les besoins commerciaux. Il ne faut probablement y voir qu'un caprice de l'évêque Louis, qui a adopté un type qui lui plaisait. Ce prélat a d'ailleurs sur d'autres espèces suivi le type ordinaire de Valence et Die, c'est-à-dire l'aigle éployée dans le champ.

[1] Cet évêque céda, en 1456, à Louis XI la souveraineté que les empereurs avaient accordée aux évêques de Valence et de Die.

VALENTINOIS ET DIOIS.

La chronologie de la première race des comtes de Valentinois est peu connue et incomplète. Le premier paraît être Gontard, dont on place l'existence vers le milieu du x^e^ siècle. Au commencement du xii^e^, Aimar de Poitiers, fils naturel de Guillaume IX, comte de Poitou, s'empara du Valentinois pour une comtesse de Marsanne, épousa sa fille et devint la source de la branche de Poitiers, qui régna sur le Valentinois jusqu'en 1419, époque de la mort d'Aimar V, qui avait institué pour son héritier Charles, dauphin, fils de Charles VI. Lorsque ce dauphin devint roi de France, le Valentinois fut réuni à la couronne. Louis XII l'érigea en duché, en 1498, en faveur de César Borgia, fils naturel du pape Alexandre VI. A sa mort, arrivée en 1507, le duché fut de nouveau réuni à la couronne. Il fut aliéné en faveur de la fameuse Diane de Poitiers par Henri II. Enfin Louis XIII le donna en toute propriété aux princes de Monaco, qui en jouirent jusqu'en 1793. Il fut alors définitivement uni à la France. DAUPHINÉ.

On ignore à quelle époque les comtes de Valentinois ont reçu des empereurs ou usurpé le droit de battre monnaie. On sait seulement qu'ils en usaient à Valence et concurremment avec les évêques, et qu'au xiv^e^ siècle ils en jouissaient sans conteste, puisque leurs armes se trouvent avec celles des évêques sur le sceau des monnayeurs du serment de l'empire.

Le type de leurs monnaies est très variable. On y voit le plus fréquemment l'empreinte d'une aigle éployée; puis, à une certaine époque, la représentation de leurs armes.

COMTES DE VALENTINOIS.

Aimar de Poitiers, mort vers 1135.
Guillaume I^er^, 1135—1189.
Aimar II, 1189—1230.
Aimar III, 1230—1277.
Aimar IV, 1277—1329.
Aimar V (Aimard), 1329—1339.
Louis I^er^, 1339—1345.
Aimar VI le Gros, 1345—1373.
Louis II, 1373—1419.

AIMAR VI, 1345—1373.

1223. Petite aigle éployée. AMARIVS × DE × PITAVI. Croix terminée par des croissants renversés. — ℞. + COMES × VALENTINES × E DIES × Dans le champ, AMAR; au-dessus, petite aigle éployée; au-dessous, petit écusson aux armes de Poitiers.

Billon : 25 gr. (*Revue num.*, 1844, pl. v, n° 7.)

VIENNOIS.

DAUPHINÉ.

L'origine du comté de Viennois est peu connue. Il est probable que les seigneurs d'Albon, dont la puissance était grande, formèrent leurs États au préjudice de l'ancien royaume de Provence et se rendirent indépendants. Quoi qu'il en soit, le premier comte de Viennois que l'on connaisse est Guigues Ier, dit le Vieux, qui paraît, dès l'année 1044, avoir possédé quelques terres dans le Graisivaudan. Le comté de Viennois resta pendant trois siècles dans la descendance de Guigues Ier. Après s'être, à différentes fois, démis du titre de comte, Humbert II, dernier dauphin, abdiqua définitivement, en 1349, en faveur de Charles de France, fils aîné du duc de Normandie. Lorsque celui-ci devint roi sous le nom de Charles V, il fut établi que le Dauphiné appartiendrait toujours au fils aîné du roi de France et qu'il prendrait le titre de dauphin.

Le type des monnaies des comtes et dauphins de Viennois est composé de leurs armes parlantes; c'est toujours un dauphin qui y figure. Lorsque cette seigneurie fut entrée dans la maison de France, les espèces furent copiées sur les monnaies royales et le poisson symbolique y fut reproduit sous toutes ses formes.

COMTES ET DAUPHINS.

Guigues Ier le Vieux, 1044—1063.
Guigues II le Gras, 1063—1080.
Guigues III, 1080.
Guigues IV le Dauphin, ...1142.
Guigues V, comte de Viennois, 1142-1162.
Béatrix et Hvgves, 1162....
André ou Guigues VI, ...1237.
Guigues VII, 1237—1269.
Jean Ier, 1269—1281.
Anne et Humbert Ier, 1280—1303.
Jean II, 1303—1319.
Guigues VIII, 1319—1333.
Humbert II, 1333—1349.

DAUPHINS DE FRANCE.

Charles Ier (Charles V de France).
Charles II (Charles VI).
Charles III, 1386.
Charles IV, 1388—1401.
Louis Ier, 1396—1415.
Jean, 1398—1406.
Charles V (Charles VII), 1417.
Louis II (Louis XI), 1426.
Charles V (Charles VIII).
François (François Ier), 1519—1536.
Henri (Henri II), &c.

JEAN II, 1307—1319.

1224. + ⁘ I ⁘ DALPhS ⁘ VIEN. Dauphin dans un cercle trilobé. — ℞. + ⁘ COMES ⁘ ALBONIS. Croix cantonnée d'un I? au 2e.

Denier de billon : 18 gr. (*Rev num*, 1841, pl. XXI, n° 11.)

GUIGUES VIII, 1319—1333.

1225. + GVIGO DALPhS VIEN. Le prince assis sur un siége terminé par deux têtes de dauphin; deux autres dauphins de chaque côté de lui coupant le grenetis. — ℞. Croisette entre deux dauphins. ET COMES ALBONIS. Croix fleurie avec un trèfle en creux au centre. Les mots des légendes sont divisés par trois points. DAUPHINÉ.
Gros delphinal : 35 gr. (DUBY, pl. XXII, n° 4.)

L'empreinte de Duby est tellement incorrecte que je reproduis cette pièce. Pl. XVIII, n° 9.

1226. + G ❀ DALPhS ❀ VIEN. Dauphin dans le champ sans grenetis. — ℞. + COMES ❀ ALBONIS. Même croix sans le trèfle.
Denier de billon : 20 gr. (DUBY, pl. XXII, n° 6.)

HUMBERT II, 1337—1343.

1227. + : h : DALPhS : VIEN. Dauphin. — ℞. + COMES ALBONIS. Croix simple.
Denier de billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 11).

CHARLES V, 1381—1422.

1228. + KAROLVS : FRANCORVM : REX. Dauphin en pal à gauche. + · ET : DALPhS : VIENESIS. Croix carrée avec une couronne à chaque branche cantonnée de deux dauphins et de deux lys.
Gros d'argent fin : 35 gr. (COMB., *Catal.*, n° 187.)

CHARLES VII, DAUPHIN, 1415—1422.

1229. Croisette; en dessous, un cœur. KAROLVS ❀ DALFINVS ❀ VIANENSIS *(sic)*. Écusson de France et Dauphiné. — ℞. + SIT ❀ NOMEN ❀ DNI ❀ BENEDITVM. Croix cantonnée de deux lys et de deux dauphins.
Blanc de billon : 46 gr.

LE MÊME, ROI, 1422—1440.

1230. + KAROLVS ⁝ FRAN ⁝ REX. Croix cantonnée de deux dauphins et de deux lys. — ℞. DALPhINVS ⁝ VIE..... Dauphin à gauche.
Double de billon : 16 gr.

1231. + KAROLS ❀ FRAN ❀ REX. Croix simple. — ℞. DALPhS ❀ VIENENSIS. Dauphin surmonté d'un lys.
Double de billon : 16 gr.

DAUPHINÉ. 1232. + KAROLVS ✻ FRANC ✻ REX. Dans le mot FRANC l'A et l'N sont liés. Croix simple. — ℞. Mêmes légende et type.
Double de billon : 16 gr.

LOUIS XI, DAUPHIN, 1426—1461.

1233. + LVDOVICVS : DALPhINVS : VIENNENSIS. Écusson de France et Dauphiné. — ℞. + SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. Croix cantonnée de deux lys et de deux dauphins.
Grand blanc : 42 gr. Variété du n° 9 de la pl. XXIII de Duby.

1234. + LVDOVICVS : DLhS : VIENNENSIS. Même type. — ℞. + SIT : NOM : DNI : BENEDTV. Croix cantonnée d'un lys au 2e et d'un dauphin au 3e.
Demi-blanc de billon : 23 gr.

1235. + LVDOVICS : DLhS : VIENESIS. Même type. — ℞. Mêmes légende et type avec BENEDITV.
Demi-blanc de billon : 23 gr.

1236. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf VIENENSIS.
Demi-blanc de billon : 23 gr.

1237. + LVDOVICVS : DALPhS : VIENENSIS. Même type. — ℞. + SIT ✻ NOMEN ✻ DNI ✻ BENEDITV. Même type.
Grand blanc de billon : 47 gr.

CHARLES VIII.

1238. + KAROLVS : FRANCOROM *(sic)* : REX. Cœur. Dans le champ, grand K gothique couronné ; à gauche, un lys ; à droite, un dauphin. — ℞. + SIT : NOME : DNI : BENEDITVM. Croix ayant une couronne à chaque branche et cantonnée de deux lys et de deux dauphins.
Blanc de billon dit *karolu* : 52 gr. (COMB., *Catal.*, n° 457.)

1239. + KAROLVS ✻ FRANCOR ✻ REX. Cœur. Croix. — ℞. + DALPhS ✻ VIENEMSIS *(sic)*. Dauphin surmonté d'un lys.
Double de billon : 20 gr.

1240. + KAROLVS : FRANCORVM : REX. Dauphin surmonté d'un lys. — ℞. + SIT : NOMEN : DNI : BENEDITV. Croix cantonnée de quatre couronnes.
Double de billon : 20 gr.

1241. + ... NCOX : REX. Même type. — ℞. + DALPhINVS : VIENENS. Croix simple.
Double de billon : 20 gr.

LOUIS XII, 1497—1515.

1242. + LVDOVICVS : FRANCORVM : REX. Écusson aux armes de France et dauphiné. Au-dessus, le soleil. — ℞. + SIT NOMEN DOMINI BENEDITVM. Croix cantonnée de deux lys et de deux dauphins et ayant au centre un soleil à six rayons. DAUPHINÉ.

Grand blanc de billon : 46 gr.

1243. Couronnelle. Mêmes légende et type. — ℞. Couronnelle. Mêmes légende et type.

Grand blanc de billon. (Comb., *Catal.*, n° 560.)

1244. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les mots des légendes sont divisés par deux annelets.

Grand blanc de billon : 48 gr.

1245. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au ℞. il y a BENEDITV et que la croix est cantonnée de deux dauphins et de deux lys.

Grand blanc de billon : 48 gr. (*Ibid.*, n° 562.)

1246. Mêmes légendes et types des deux côtés. La légende du ℞. est terminée par un G (Grenoble?); la croix est cantonnée de deux lys et de deux dauphins.

Blanc de billon : 46 gr.

1247. Lys. LVDOVICVS ⁝ FRANCOR ⁝ REX. Dauphin. — ℞. Lys. SIT ⁝ NOMEN ⁝ DNI : BENEDICTV. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux lys.

Double de billon : 21 gr.

1248. Mêmes légende et type. — ℞. + SIT ⁝ NOMEN ⁝ DNI ⁝ BENEDIC.

Double de billon : 21 gr.

1249. Mêmes légendes et types avec BENEDICTV. Croix cantonnée de deux lys et de deux couronnes.

Double de billon : 21 gr.

1250. Mêmes légendes et types avec BENEDITV. Les deux légendes sont terminées par une rosace. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux lys et ayant au centre un P.

Double de billon : 21 gr.

FRANÇOIS Ier, 1515—1547.

1251. + FRANCISCVS · REX · FRACORVM · N · Écusson aux armes de France et de Dauphiné, surmonté d'un dauphin. — ℞. Rosace. SIT · NOMEN · DNI · BENEDITVM. Croix cantonnée de deux F couronnés et de deux dauphins.

Grand blanc de billon : 38 gr. (Comb., n° 1231.) Variété.

DAUPHINÉ. 1252. + FRANCISCVS · D · G · FRANCO · R. Même écusson couronné ayant en pointe une ancre dans un cercle à plusieurs lobes. — ℟. + SIT · NOM · DNI · BENEDICTVM. Croisette dans un cercle à quatre lobes.

Grand blanc de billon : 46 gr.

1253. — : FRACISCVS : D·G : FRACOR · REX. R couronné. Même écusson couronné. — ℟. + SIT · NOME, &c. Même type de la croisette.

Grand blanc de billon de l'atelier de Villeneuve-Saint-André : 47 gr. (COMB., n° 747.)

1254. FRACISCVS · D·G..... Un point secret sous la 3e lettre. Dauphin à gauche. — ℟. + SIT · NO · DO · BENED. Croisette.

Liard de billon : 10 gr. (*Ibid.*, n° 761.)

—

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.

La ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux a une origine très reculée. Elle était la capitale des *Tricastins* et portait le nom d'*Augusta Tricastinorum*. Elle ne prit celui de Saint-Paul qu'au IVe siècle. Son évêché remonte au IIe siècle de notre ère et fut d'abord occupé par saint Restitut.

On ne sait pas à quelle époque les évêques de Saint-Paul ont commencé à jouir du privilége de battre monnaie. Ils le reçurent sans doute des empereurs et il leur fut confirmé, en 1154, par l'empereur Frédéric Barberousse, sous l'épiscopat de Guillaume.

Les évêques de Saint-Paul ne paraissent pas avoir adopté un type qui leur fût propre; ils copièrent les monnaies des seigneurs voisins et particulièrement celles des princes d'Orange. Ils émirent des florins d'or.

En décrivant les monnaies des évêques du Puy, j'ai appelé l'attention des numismatistes sur ces deniers à la rosace que Duby avait donnés aux princes d'Orange, et dont les légendes sont presque toujours rognées. Il paraît que ce type a joui d'une grande faveur à une certaine époque et je viens de nouveau en recommander l'étude. Un denier, que le hasard m'a récemment procuré et que je vais décrire, prouve que cet examen pourra obtenir de curieux résultats.

ÉVÊQUES DE SAINT-PAUL.

PONS, 33e ÉVÊQUE, 944.
ODALRIC II, 1020—1056.
MARTIN, 1056.
GÉRAUD Ier, 1070.
PONS IV, vers 1095, vers 1134.
ADHÉMAR DE MONTEIL.
GUILLAUME Ier HUGUES, 1142, vers 1193.
BERTRAND II DE PIERRE-LATE, vers 1195—1206.
JOSSERAND, 1206—1210.
GEOFFROI Ier, 1210—1230.
LAURENT, 1233—1251.
BERTRAND III DE CLANSAYES, 1251—1288.
BENOIT, 1288.

GUILLAUME II D'AUBENAS, vers 1295.
DRAGONET DE MONTAUBAN, 1300—1326.
RAIMOND-VEHENS-DE-MOUSTEJOULS, 1326—1327.
GUILLAUME III DE CARDAILLAC.
HUGUES Ier AIMERI, 1328—1348.
GUILLAUME IV GUITARD, 1349.
JEAN Ier COTI, 1349—1361.
BERTRAND IV, 1362—1364.
JACQUES Ier, 1365.
RAIMOND II DE RAIMONDS, 1368—1378.
ADHÉMAR D'ADHÉMAR, 1378—1385.

1255. + ... ЄPIS. Deux clefs en sautoir. COPVS. Rosace à six branches. — ℞. + TRICAS. Deux clefs en sautoir. TRINƵ. Rosace à sept branches.
Denier de billon : 10 gr. Pl. XVIII, n° 10.

Ce denier est curieux d'abord en ce qu'il fait connaître une nouvelle variété des monnaies des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont on en possède si peu; ensuite parce qu'il prouve, ainsi que je viens de le dire, que le type de la rosace a été plus souvent utilisé qu'on ne le croyait. Malheureusement, l'exemplaire que je possède est un peu fruste et les légendes légèrement rognées; la lecture est pourtant certaine. Il n'y a que le commencement de celle du droit qui est douteuse. Je pense qu'il y a S. P. pour *Sanctus Petrus*. Peut-être sont-ce les initiales de l'évêque? Un spécimen mieux conservé lèvera tous les doutes.

—

GAP.

J'ai déjà mentionné les monnaies des évêques de Gap qu'il faut chercher dans ces deniers à la rosace, dont un vient d'être attribué aux évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les légendes sont presque toujours rognées, ce qui les avait fait ranger parmi les monnaies muettes. On est parvenu à trouver des exemplaires plus complets et l'on a rétabli la légende VAPIENSIS ou VAPITENSIS, quelquefois rétrograde. A l'article des monnaies des évêques du Puy, j'ai dit qu'il fallait leur en attribuer quelques-uns avec certitude, et j'ai décrit un denier et une obole dont la classification est douteuse. Je ne les décrirai donc pas de nouveau, d'autant plus que les spécimens qui sont venus en ma possession sont illisibles, sauf celui que je viens de donner aux évêques de Saint-Paul. Dans tous les cas, on sait maintenant d'une manière positive que ces deniers, presque dédaignés, sont bien loin d'être dénués d'intérêt.

—

GRENOBLE.

On ne possède aucun document sur les monnaies des évêques de Grenoble. Il faut espérer que M. Henri Morin, dans l'histoire monétaire du Dauphiné qu'il prépare, comblera cette lacune. Je sais qu'il doit nous faire connaître quelques autres variétés de deniers, maïs j'en ignore le type. Ceux que Duby a publiés ont une empreinte uni-

DAUPHINÉ. forme : on y voit d'un côté le nom et la tête de saint Vincent ; de l'autre, une croix cantonnée de quatre lettres, dont le sens a été diversement interprété.

ÉVÊQUES DE GRENOBLE.

Aucher, 944.
Isaire.
Humbert d'Albon, 991—1025.
Malon.
Artaud, 1044.
Pons.
Pons II, 1076.
Saint Hugues de Chateauneuf, 1081—1132.
Hugues II, 1132, vers 1150.
Otmare, vers 1158.
Godefroi, 1171.
Jean Ier, vers 1172, vers 1219.
Guillaume Ier, 1221.
Suffroi, 1223—1228.
Pierre Ier, vers 1237, vers 1250.
Faucon, vers 1250—1266.
Guillaume II de Sassenage, 1266—1336.
Jean II de Chissey, 1337—1350.
Rodolphe, 1350, vers 1380.
François Ier, cardinal de Conzié, 1380—1388.
Aymon de Chissey, 1388—1445.

1256. ✠ S VINCENTIVS. Buste de saint Vincent à droite. — ℞. Rosace. GRANOPOLIS. Croix cantonnée des lettres A, Є, D, S.
Denier de billon : 21 gr. (Duby, pl. IX, n° 2.)

Cette monnaie a été attribuée à l'évêque Artaud par Duby, qui veut voir dans les quatre lettres du revers la contraction des mots ARTALDVS ЄPISCOPVS. Il eut été plus naturel de les interpréter ainsi : ARTALDVS DOMINVS ЄPISCOPVS. Selon cet auteur, une monnaie, qu'il publie sous le n° 1er, porterait les lettres MAPS, qu'il lit : MALONVS AIPISCOPVS. Il est tout-à-fait inutile de discuter ces attributions, qui évidemment n'ont aucun fondement.

M. Cartier fils (*Revue*, 1847, p. 371) donne une autre explication et lit ces quatre lettres ainsi : A ω D S *(alpha et omega Dei signum)*. Cette interprétation paraît ingénieuse ; pourtant, avant de l'accepter définitivement, il est bon de connaître les monnaies nouvelles que M. Morin doit nous faire connaître. Je ne dois pas oublier de faire observer que les deux monnaies publiées par Duby ne sont qu'un seul et même denier et que son n° 1er a été évidemment calqué sur un dessin infidèle.

—

ARLES.

Le premier archevêque d'Arles fut saint Trophime, qui vivait au IIIe siècle. En 1790, lors de sa suppression, Arles n'était plus qu'un évêché. La numismatique de cette province ecclésiastique est assez variée, quoique les produits soient un peu rares. Sur la plus grande partie de ses monnaies on voit figurer le nom du patron du diocèse,

saint Trophime. La crosse que nous avons trouvée sur les oboles des évêques de Viviers paraît aussi sur celles d'Arles.

Le droit de monnayage de ces évêques remonte au IXe siècle. Il fut accordé à l'archevêque Rostan Ier, qui siégea de 870 à 913, par Bozon, roi d'Arles, et confirmé en faveur de l'Église, par Louis-l'Aveugle, fils de Bozon. De nombreuses confirmations eurent lieu en 1143, 1164, 1186, 1212, etc. Les archevêques se sont maintenus dans ce droit jusqu'au XVIe siècle et avaient placé leur officine monétaire à Mondragon.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES D'ARLES.

Rostan Ier, 37e archevêque, 870—913.
Manassès, 914, vers 960.
Itier, 965—978.
Annon, 979—994.
Pons, 995—1030.
Raimbaud, 1031—1067.
Aicard de Marseille, 1067—1080.
Gibelin, 1080—1107.
Garin, 1109.
Raimond Ier, 1113.
Atton, 1115, vers 1126.
Bernard Ier, 1129—1133.
Guillaume Ier, 1134—1141.
Raimond II de Montrond, 1142—1155.
Silvius, 1156—1163.
Raimond III de Bolène, 1163—1183.
Pierre Ier Isnard, 1183—1190.
Humbert d'Aiguières, 1190—1202.
Michel de Moriez, 1203—1217.
Hugues Ier, du 1er au 29 août 1217.
Hugues II Beroard, 1217—1230.
Jean II de Baux, 1232—1258.
Bertrand Ier de Saint-Martin, 1259—1260.
Florent, 1260—1266.
Bertrand II de Saint-Martin, 1266-1273.
Bernard II de Languisel, 1273—1281.
Bertrand III Amauri, 1281—1286.
Rostan II de Capra, 1266—1303.
Pierre II de Ferrières, 1301—1307 ou 1308.
Arnaud de Fougères, 1308—1310.
Galhard Ier de Fougères, 1311—1317.
Galhard II Saumate, 1317—1323 ou 1324.
Gaubert du Val, 1334—1341.
Jean IV de Baux, 1341—1347.
Étienne Ier Aldebrand, 1349—1350.
Étienne II de la Garde, 1350—1358.
Guillaume II de la Garde, 1360—1374.
Pierre III de Cros, 1375—1388.
François Ier de Conzié, 31 janvier 1389.
Raimond IV, 1389.
Jean V de Rochechouart, 1390—1398.
Artaud, 1404—1410.
Jean VI de Brognier, 1410—1423.
Louis Allemand, 1424—1450.
Jean VII de Bauveau, 1450.
Pierre IV de Foix, 1450—1462.
Philippe de Lévis, 1463—1475.
Eustache de Lévis, 1476—1489.
Nicolas Cibo, 1489—1499.
Jean VIII Ferrier, 1499—1521.
Jean IX Ferrier, 1521—1550.
Jacques Ier du Broullat, 1551—1560.

ANONYME.

DAUPHINÉ. 1257. + ARCHIEPI. Crosse. — ℟. + ARELATEN. Croix à pied.
Obole en cuivre : 7 gr. (DUBY, pl. Ire, no 1er.)

Cette monnaie est ordinairement en billon.

ÉTIENNE DE LA GARDE, 1351—1359.

* 1258. × S · ꟻRꝺhIEPISꝺOPVS × Tête mitrée de face. — ℟. + ꝺT · PRIꝺEP. ꟻRELꟻTESI. Croix cantonnée d'une croisette au 2e.
Denier d'argent : 21 gr. (*Rev num.* 1851, pl. XXII, no 16.)

Cette dernière monnaie est fort rare.

COMTAT VENAISSIN.

COMTAT VENAISSIN. Le Comtat Venaissin n'a point de monnaies qui lui soient propres. On ne commence à en trouver que lorsque les papes de Rome, devenus maîtres de ce pays, y exercèrent les droits régaliens.

Par un traité signé à Paris en 1229, Raymond VII, comte de Toulouse, à qui appartenait le Comtat, avait cédé au Saint-Siége tous les pays qu'il possédait au-delà du Rhône. L'empereur Frédéric II, suzerain légitime du Comtat, réclama contre ce traité et ordonna à ses sujets de ne reconnaître d'autres seigneurs que le comte de Toulouse, en faveur duquel Grégoire IX renonça à ses prétentions en 1234.

Au mépris de cette renonciation, Grégoire X fit valoir le traité de Paris lorsque Philippe-le-Hardi devint possesseur par succession des États du comte de Toulouse. Ce roi promit au souverain pontife de faire droit à ses réclamations, et cette promesse reçut son exécution en 1274. Cependant les papes n'eurent la possession définitive d'Avignon qu'en 1348.

Les monnaies signées ne paraissent qu'à dater de Boniface VIII. On suppose que les deniers anonymes portant le nom d'Avignon appartiennent à ses prédécesseurs. Vers le milieu du XVe siècle, le Comtat ne fut plus administré que par des légats, qui ont continué à y émettre des espèces sur lesquelles ils mettaient d'un côté leurs noms, titres et quelquefois leurs armes, et de l'autre le nom du pape. Ce monnayage dura jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Le Comtat n'a définitivement été réuni à la France qu'en 1791.

L'empreinte des monnaies avignonnaises est très variée. Pour leur donner un cours étendu, on a imité les espèces tant de la France que de l'Italie. On y voit d'abord figurer une clef seule, puis les deux clefs en sautoir et la tiare combinée de bien des manières.

M. Cartier a consacré dans la *Revue num.*, 1839, p. 257, un long Mémoire à la numismatique d'Avignon. Je ne puis qu'y renvoyer ceux qui voudront connaître un plus grand nombre de monnaies.

—

AVIGNON.

—

MONNAIES ANONYMES.

1259. + AVINIO : Clef. — ℞. + : NЄNꝏ Iꝏ : Croix coupant la légende.
Petit denier d'argent : 15 gr. (*Revue num.*, 1839, pl. XI, n° 1er.) Variété.

* 1260. + : AVINIO : Même type. — ℞. NЄNSIS. Même type.
Petit denier d'argent : 15 gr.

1261. + AVINIO : O. Même type. — ℞. + : NЄNꝏ Iꝏ. Même type.
Petit denier d'argent : 15 gr. Variété.

Dans son article précité, M. Cartier dit que c'est à tort que Duby et quelques autres auteurs ont voulu donner ces monnaies aux évêques d'Avignon. Selon lui, elles doivent être restituées aux papes qui ont les premiers occupé le Comtat au commencement du XIIIe siècle. Leur présence et leur parfait état de conservation au trésor d'Espaly leur donnent cette place.

1262. + AVINIO. Clef avec un besant à gauche. — ℞. NЄNSIS. Croix avec quatre boules aux extrémités.
Obole de billon : 12 gr. Pl. XIX, n° 1er.

MONNAIES DES PAPES.

BONIFACE VIII, 1294—1303.

* 1263. + DOMIN : BO : PAPЄ. Effigie de face du pape ayant la tiare à une seule couronne et une clef dans la main droite. — ℞. + COITAT VЄИASSIИ. Croix cantonnée d'un B au 2e.
Billon : 22 gr. (*Rev num.*, 1836, p. 12, vignette, et 1838, p. 214, même vignette.)

Dans son premier article, M. Cartier avait attribué cette monnaie à Boniface IX; mais, d'après les observations développées et fortement motivées de M. de Saulcy, il l'a restituée à Boniface VIII, à qui elle doit rester.

CLÉMENT VI, 1342—1352.

1264. ꝺLЄMS PP. SЄXTS. Une rosace au commencement et à la fin de la légende.

COMTAT VENAISSIN.

Type des carlins. — ℞. ✠ SANCTS PETRVS. Croix coupant la légende et cantonnée de huit clefs deux par deux en sautoir.

Carlin d'argent : 31 gr.

INNOCENT VI, 1352—1362.

1265. INNOCENC PP SEXTVS. Même type. — ℞. SANCTVS PETRVS. Même type.

Carlin d'argent : 26 gr.

URBAIN V, 1362—1370.

1266. Deux clefs en sautoir. ◦ VRBANVS QVINTVS◦. Dans le champ, la tiare; au-dessous, P.P. — ℞. Même légende. Croix cantonnée de deux tiares et de deux clefs en sautoir.

Argent : 25 gr. (*Rev num.*, 1839, p. 263.)

MARTIN V, 1417—1431.

1267. MARTINVS · P·P · QVINTVS. Type des carlins. — ℞. + ⁝ SANCTVS ⁝ PE-TRVS ⁝ ET ⁝ PAVLVS ⁝ Deux grandes clefs en sautoir et liées; au-dessus et entre les extrémités supérieures, une colonne antique; armes parlantes de la famille de Martin V (Othon Colonne).

Carlin d'argent : 40 gr. (*Rev num.*, 1839, pl. XI, n° 14.)

EUGÈNE IV, 1431—1447.

1268. + EGNVS · PP · CARTVS *(sic)*. Deux clefs accolées. — ℞. + : SANCTVS : PETRVS. Croix cantonnée de deux clefs en sautoir au 2e.

Très bas billon : 12 gr. Pl. XIX, n° 2.

SIXTE IV, 1471—1484.

1269. ⁝ X ⁝ SIXTVS ⁝ PAPA ⁝ QVARTVS ⁝ Type des carlins. — ℞. ⁝ SANCTVS ⁝ PE-TRVS. Croix coupant la légende et cantonnée de deux clefs en sautoir.

Carlin en billon : 31 gr. Pl. XIX, n° 3.

Cette monnaie a un style tout particulier et ayant beaucoup d'analogie avec les doubles au heaume de Jean de Chalon, prince d'Orange, avec lesquels elle a été trouvée en petit nombre au trésor de Montmelard, que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de citer; c'est ce qui me permet d'affirmer qu'elle est de fabrique avignonaise. Il est vrai de dire que cet enfouissement contenait aussi quelques monnaies bolonaises; mais elles n'avaient aucun rapport avec celle-ci.

MONNAIES FRAPPÉES A AVIGNON PAR LES LÉGATS.

JULES II, 1503—1513.

1270. + IVLIVS PAPA SECVMDVS. Écusson aux deux clefs surmonté de la tiare ; à gauche, une autre tiare ; à droite, un écusson aux armes de la maison d'Amboise ; en dessous, AVI. — ℞. + GEORGIVS · DE · AMBASIA · CARET · LEGA. Croix cantonnée aux 1er et 4e de deux lys en sautoir ; aux 2e et 3e, d'une tiare. COMTAT VENAISSIN.

Billon : 42 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. XII, n° 1er.)

1271. Mêmes légendes et types des deux côtés. Diffère par la position des cantons.

Billon : 48 gr. Variété.

LÉON X, 1513—1521.

1272. + LEO · PAPA · DECIMVS. Dans le champ, deux fois PP en deux lignes. Au milieu, un point. — ℞. + SANCTVS PETRVS. Croix coupant la légende et cantonnée de deux clefs en sautoir aux 1er et 4e.

Billon : 23 gr.

Cette monnaie n'a peut-être pas été frappée à Avignon.

JULES III, 1550—1555.

1273. + IVLIVS · PP · TERTIVS. Le pape assis. — ℞. ALEX · FAR · C · LEGA · AVE. Croix coupant la légende et cantonnée de croix en sautoir deux par deux.

Jules d'argent : 18 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. XII, n° 4.)

GRÉGOIRE XIII, 1572—1585.

1274. GREGORIVS XIII PONTIF MAX. Grand G surmonté de la tiare. — ℞. + CARO · CA · LEGA GEOR · CA · COLE · AVEN. Croix évidée et fleurdelysée.

Billon : 50 gr. (*Ibid.*, p. 274, n° 52.)

Imitation des pièces de six blancs d'Henri III.

1275. Mêmes légende et type, sauf qu'il y a PON MAX. — ℞. Même légende. Croix pattée cantonnée de deux lys et deux lions, blason des deux prélats.

Billon : 66 gr. (*Ibid.*, n° 53.) Variété.

Imitation des douzains d'Henri III.

SIXTE V, 1585—1590.

1276. SIXTVS ❀ V ❀ PONTIF ❀ MAX ❀ 1588. Dans le champ, S surmonté de la tiare. — ℞. C retourné. KA · DE · BOVRBON · CARD · LEGA · AVEN. Même type.

Billon : 64 gr. (*Ibid.*, n° 56.)

COMTAT VENAISSIN.

1277. Autre avec SISTVS. Le millésime de 1589 est dans le champ sous l'S. — ℞. Mêmes légende et type.
Billon : 58 gr. (*Ibid.*) Variété.

GRÉGOIRE XIV, 1590—1591.

1278. GREGORIVS × PONT × MAX. 1591. Dans le champ, grand G surmonté de la tiare et accosté de deux C. — ℞. C retourné et mêmes légende et type.
Billon : 50 gr. (*Ibid.*, n° 58.)

CLÉMENT VIII, 1592—1605.

1279. CLEMENS · VIII · PONT · MAX. Écusson aux deux clefs surmonté de la tiare et accosté de deux C. — ℞. C retourné. SIL · SABELLVS · VICELEG · AVEN · 1593. Croix pattée et échancrée cantonnée de deux rosaces et de deux lions.
Billon : 38 gr. (*Ibid.*, n° 67.)

1280. Mêmes légendes et types. 1594. Les deux C qui accostent l'écusson ont chacun un point au centre.
Billon : 36 gr. (*Ibid.*) Variété.

1281. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que dans l'écusson il y a un A au-dessous des clefs et que les C n'ont pas de points.
Billon : 37 gr. (*Ibid.*) Variété.

1282. Mêmes légendes et types qu'au n° 1280. Les deux clefs sont attachées par un double cordon.
Billon : 38 gr. (*Ibid.*) Variété.

1283. Mêmes légende et type. Les clefs ne sont pas attachées. L'écusson est accosté de deux A. — ℞. OCT · CARD · AQVAVIVA · LEG · AVE · 1595. Croix échancrée cantonnée de deux lions et de deux croix potencées.
Billon : 36 gr. (*Ibid.*) Variété.

1284. Mêmes légendes et types des deux côtés. L'avers est poinçonné d'un lys.
Billon : 37 gr. (*Ibid.*) Variété.

1285. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit la légende est terminée par un M.
Billon : 37 gr. (*Ibid.*) Variété.

1286. Mêmes légendes et types sans l'M. 1594. L'écusson est accosté de deux C et a dans son intérieur, au-dessous des clefs, un O. Les lions du revers sont mieux formés.
Billon : 36 gr. (*Ibid.*) Variété.

1287. Mêmes légendes et types. Un T remplace l'O dans l'écusson.
Billon : 25 gr. (*Ibid.*) Variété.

1288. CLEMENS VIII PONT MAX 160.. Même écusson accosté de deux A. — ℞. + CAROLVS · ANCONI · PROLE · AVEN · Croix cantonnée de quatre aigles couronnées.
Billon : 40 gr. (*Ibid.*, pl. XII, n° 10.) Variété.

PAUL V, 1605—1621.

1289. + PAVLVS · V · PONT · MAX. Deux clefs en sautoir. — ℞. S. PETRVS : ET : PAVLVS : AVEN. Croix dans un cercle à quatre lobes.
Liard de cuivre : 23 gr.

URBAIN VIII, 1623—1644.

1290. VRBANVS · VIII · PONT · M · 1631. Armoiries. — ℞. S. PETRVS · AVENIO. Saint Pierre à mi-corps sur l'écusson du cardinal légat.
Jules d'argent : 40 gr. (*Ibid.*, n° 81.)

1291. VRBANVS · VIII · PONT · MAX. Buste du pape à gauche dans un grenetis. — ℞. ANT · CAR · BAR · LE · AVE · 1637. Trois abeilles dans le champ.
Quattrino : 51 gr. (*Ibid.*, n° 82.)

1292. Mêmes légende et type sans grenetis intérieur. — ℞. ANT · CAR · BAR · LE · AVE · 1635.
Quattrino : 51 gr. (*Ibid.*) Variété.

ALEXANDRE VII, 1655—1667.

1293. ALEXANDER · VII · PONT · OPT · MAX. Buste de pape à droite. Au-dessus, l'écusson du vice-légat Gaspard de Lascaris. — ℞. FLAVIVS · CAR · GHISIVS · LEG · AVE 1666. Armoiries.
Carlin d'argent : 40 gr. (*Ibid.*, n° 89.) Variété.

CLÉMENT XII, 1730—1740.

1294. CLEMENS · XII · PM · AV. Armoiries surmontées de la tiare.— ℞. S · PETRVS · AP. Le buste de saint Pierre nimbé à gauche.
Argent : 22 gr.

Cette pièce n'appartient pas à la numismatique d'Avignon, puisqu'à cette époque cette ville n'était plus occupée par des légats, mais régie par des prélats de moindre importance n'ayant pas le droit de battre monnaie. J'ai cru néanmoins devoir la mentionner à cause du mot AV, placé au droit. C'est sans doute par une réminiscence que l'on a placé là le nom d'Avignon.

ORANGE.

COMTAT VENAISSIN.

Les anciens historiens citent un Guillaume *au cornet* ou *au court nez* comme le premier comte bénéficiaire d'Orange et le font vivre sous Charlemagne. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne partagent pas cette opinion. Selon eux, le premier comte propriétaire d'Orange est Giraud-Adémar, qui fut probablement le père de Raimbaud Ier, auquel succéda son fils, Bertrand Ier, qui vivait en 1062. Raimbaud II, son fils et successeur, mourut en 1121, laissant pour héritière Tiburge, sa fille, qui épousa, en 1129, Guillaume, seigneur d'Omélas. Après sa mort, arrivée en 1150, Guillaume II et Raimbaud III, ses enfants, partagèrent le comté d'Orange. Cette division en deux parties subsista jusqu'en 1335, lorsque Raimond III réunit tout le comté sur sa tête. Orange passa dans la maison de Chalon à la fin du XIVe siècle, par suite du mariage de Marie de Baux avec Jean Ier de Chalon; puis dans la maison de Nassau, en 1530, lorsque René de Nassau, neveu de Philibert de Chalon, lui succéda dans cette principauté. Après d'autres vicissitudes qu'il est inutile de mentionner, Orange fut réunie au Dauphiné en 1714.

Il résulte de cet exposé que cette seigneurie ne paraît pas avoir avec certitude une origine un peu ancienne; il ne faut donc pas remonter bien haut pour trouver des produits de son monnayage. Les princes de la maison d'Orange, fidèles à la chronique qui leur donnait pour ancêtre un seigneur *au cornet* ou *au court nez*, ont mis d'abord un cornet sur leurs espèces, et depuis cet emblème a continué d'y figurer, quoique d'une manière secondaire.

La numismatique d'Orange est riche, variée et très curieuse. Les maîtres de ce pays ont pris à tâche d'imiter les monnaies, non-seulement de leurs voisins, mais encore de seigneuries très éloignées. J'ai possédé des pièces calquées en quelque sorte sur celles d'Édouard III, en Aquitaine. Les espèces royales ne pouvaient pas échapper à cette imitation, et l'on sait que Raimond IV encourut à ce sujet la colère de Charles V.

Les monnaies d'Orange ont été le sujet de plusieurs savants travaux insérés dans la *Revue numismatique*. Je citerai particulièrement le Mémoire de M. Cartier (*Revue num.*, 1839) et celui de M. Duchalais (1844).

COMTES ET PRINCES D'ORANGE.

Guillaume II, 1150—1160.
Raimbaud III, 1150—1173.
Guillaume III, 1160—1175.
Tiburge, 1160—1180.
La même et Bertrand Ier de Baux, 1173—1182.
Raimbaud IV, 1175—1190.
Guillaume IV, 1182—1219.
Guillaume V, 1219—1239.
Raimond Ier, 1219—1282.
Guillaume VI, 1239—1248.
Raimond II, 1239.
Bertrand II ... à 1360.
Bertrand III, 1282—1335.

RAIMOND III, 1335—1340.
RAIMOND IV, 1340—1393.
MARIE DE BAUX et JEAN Ier DE CHALON, 1393—1418.
LOUIS DE CHALON, 1418—1463.
GUILLAUME VII, 1463—1475.
JEAN II, 1475—1502.
PHILIBERT DE CHALON, 1502—1530.
RENÉ DE NASSAU, 1530—1544.
GUILLAUME DE NASSAU, 1544—1584.
PHILIPPE-GUILLAUME, 1584—1618.
MAURICE DE NASSAU, 1618—1625.
HENRI-FRÉDÉRIC, 1625—1647.
GUILLAUME IX, 1647—1650.
GUILLAUME-HENRI, 1650—1702.

ANONYMES.

1295. + PRINCEPS. Croix. — ℞. + AVRASICE. Cornet.
Petit denier d'argent : 11 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. v, n° 3.)

Selon M. Cartier, ce denier serait la plus ancienne monnaie d'Orange que nous possédons et il faudrait placer l'époque de son émission au XIIe siècle. M. Duchalais est d'un autre avis et la ferait descendre jusqu'au XIIIe. La présence de ces deniers au trésor d'Espaly semble donner raison à M. Duchalais.

1296. + PRINCIPES entre deux grenetis; dans le champ, un L barré. — ℞. + AVRA-SICENS. Croix simple.
Denier de billon : 10 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. IV, n° 1er.)

Ce curieux denier, qui est une imitation parfaite des deniers épiscopaux de Lyon, a beaucoup occupé les numismatistes. Duby l'avait connu et publié; M. Cartier mettait son existence en doute; mais M. Duchalais l'a constatée de nouveau.

La légende PRINCIPES a paru d'une interprétation difficile, et, comme la principauté d'Orange a été à différentes fois possédée par deux seigneurs, on a cherché à savoir auxquels on pouvait l'attribuer. MM. Cartier et Duchalais s'accordent à dire que c'est à Raimond Ier et à Guillaume V, ou à quelques-uns de leurs enfants, qu'il faut donner ce denier. Sans nier ce que cette supposition peut avoir de vraisemblable, j'en émettrai une autre qui, je l'espère, ralliera tous les numismatistes à mon opinion. Selon moi, cette légende n'est qu'un trompe-l'œil, comme nous en trouvons tant d'autres exemples, et le mot PRINCIPES n'est là que pour se rapprocher de PRIMA SEDES des monnaies de Lyon, sur lesquelles celle-ci est copiée. Il y a là double avantage; on satisfait à la fois les yeux et l'oreille.

GUILLAUME IV, 1182—1219.

1297. PRICEPS A'RAS·CI. Dans le champ, W, monogramme de Guillaume. — ℞. IMP FRЄDЄRI·CVS. Croix.
Denier d'argent : 18 gr. (*Ibid.*, 1839, pl. v, n° 3.)

COMTAT VENAISSIN. * 1298. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole d'argent : 6 gr. (*Ibid.*, nº 5.)

1299. W PRICEPS A'RASC. Dans le champ, un cornet. — R̸. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 13 gr. (*Ibid.*, nº 6.)

L'empereur Frédéric Ier avait donné, en 1178, à Bertrand Ier de Baux le titre de prince et le droit de battre monnaie. Son nom fut placé sur les espèces d'Orange, ainsi que le fait observer M. Cartier, soit pour faire honneur au prince régnant, soit pour rappeler le titre de concession. Les princes d'Orange ne tardèrent pas à s'affranchir de cette espèce de suzeraineté.

RAYMOND IV, 1340—1393.

1300. ❀ R ❀ PRCPS ❀ AVRA ❀ Le prince, couronné de roses, assis entre deux chiens. — R̸. MONET ❀ CIVITS ❀ AVRA. Croix coupant la légende et cantonnée de cornets.
Carlin d'argent : 28 gr. (DUBY, pl. XXVI, nº 10.)

1301. Mêmes légendes et types des deux côtés ; les V ont une forme particulière et les mots des légendes sont séparés par des croisettes.
Carlin d'argent : 29 gr. (*Ibid.*) Variété.

1302. + RA : DIGRA : PNCPS AVRA. Cavalier courant à gauche et portant un pennon ; sur son bouclier est un cornet. — R̸. + MONETA · CIVITATIS · AVRASICE. Légende intérieure : SIGNVM CRVCIS. Croix.
Gros d'argent : 29 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. IV, nº 3.) Diffère.

Cette monnaie est une imitation parfaite du gros au cavalier armé des comtes de Flandre. On l'avait d'abord donnée à Bertrand, parce que l'on avait mal lu la première lettre de la légende. Cette attribution est maintenant rectifiée, et mon exemplaire, qui porte RA, suffirait pour lever tous les doutes s'il en restait encore.

GUILLAUME DE CHALON, 1462—1475.

1303. + GVILLM ⁑ CAB. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre cornets.
R̸. + CIVITAS × AVRAICE. Écusson armorié penché sur un casque à panache.
Billon : 28 gr. (*Ibid.*, pl. VI, nº 17.)

JEAN II DE CHALON, 1475—1502.

* 1304. + IOh'S : D : CABILO. Même type qu'au revers du nº précédent. — R̸. + PRINCEPS : AVR. Croix coupant la légende et cantonnée de cornets.
Billon : 29 gr. (*Ibid.*, nº 18.)

PHILIBERT, 1502—1530.

1305. + PhS : D[illegible] : .... B[illegible]RG. Même type. — ℞. D[illegible]IGR[illegible] PRS AVR. Même type. COMTAT VENAISSIN.
Billon : 24 gr. Pl. XIX, n° 4.

Que signifient les quatre dernières lettres de la légende de l'avers ? C'est ce que, malgré des recherches constantes, il m'a été impossible de découvrir. J'ai consulté à cet égard d'habiles numismatistes ; ils n'ont pas été plus heureux que moi ou du moins les solutions qui m'ont été données m'ont paru tellement hasardées que je n'oserais pas les produire. J'appelle de nouveau l'attention des érudits sur cet objet. Philibert d'Orange était seigneur de bien des lieux ; aucun de ceux dont j'ai pu avoir connaissance ne fournit de solution satisfaisante. Peut-être un exemplaire plus complet donnerait-il les éclaircissements convenables.

PHILIPPE-GUILLAUME DE NASSAU, 1584—1618.

1306. + GVILLELM · D · G · PRINC · AVRAIC.... Dans le champ, grand G accosté de deux cornets. En dessous, 1591. — ℞. MAVR... COM ANASS REG · PRI AVRA... Croix des gros de Nesle.
Billon : 52 gr. (*Rev. num.*, 1939, pl. VI, n° 21.)

1307. + PHILIP GVILLI DG PRINC. Dans le champ, P couronné entre trois cornets. ℞. + AVRAICE COMES NASSAV. Croix grecque.
Billon : 15 gr. (*Ibid.*, n° 25.)

Duby, dans son *Supplément* (pl. XII, n° 7) avait donné imparfaitement cette monnaie. M. Cartier a rétabli une partie de la légende ; mais l'exemplaire dont il s'était servi était fruste en quelques-unes de ses parties. Je donne cette légende tout-à-fait complète.

MAURICE, 1618—1625.

1308. + MAVRITIVS · D · G · PRIN · AVR · CO · NA. Buste à droite. — ℞. + SOLI · DEO · HONOR · ET · GLORIA · 1620. Croix ornée.
Teston d'argent : 1 gros 52 gr. (*Ibid.*, page 115, n° 47.)

1309. + Rosace. MAVRITIVS : D : G : PRIN : AV. Dans le champ, M couronné entouré de trois trèfles imitant des lys. — ℞. SOLI DEO · HONOR.... Croix de Malte évidée avec quatre feuilles dans les angles.
Liard de billon : 16 gr. Pl. XIX, n° 5.

Copie des liards de Marie de Dombes.

FRÉDÉRIC-HENRI, 1625—1647.

COMTAT VENAISSIN.

1310. ❀ FRED · HENR · D · G · PRIN · AVR. Buste colleretté à droite. — ℞. + SOLI · DEO · HONOR · ET · GLORIA. Croix ornée.
Teston d'argent : 1 gros 60 gr. (*Rev. num.*, 1847, pl. VIII, n° 8.)

Cette monnaie et le n° 1307 sont des imitations serviles des testons royaux.

1311. + FRED · HENR · D · G · PRIN · AVRA. Buste à droite dans un grenetis. — ℞. + DOVBLE · TOVRNOIS 1637. Trois trèfles simulant des lys.
Double tournois de cuivre : 50 gr.

1312. Mêmes légendes et types des deux côtés, sans grenetis intérieur. Millésime 1640.
Double tournois de cuivre : 50 gr. (DUBY, pl. XXVII, n° 1er.)

1313. Mêmes légendes et types avec PRI·A.
Double tournois de cuivre : 50 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

1314. Mêmes légendes et types. PRI·AV.
Double tournois de cuivre. (*Ibid.*, pl. XXVI, n° 15.)

1315. Mêmes légendes et types. PRI·AVR.
Double tournois de cuivre : 50 gr. Variété.

Ces trois dernières pièces sont au millésime de 1640.

1316. Cornet. FRED..... PRIN : A : Dans le champ, M couronné entre trois trèfles imitant les lys ; ceux de chaque côté surmontés d'un point. — ℞. + SOLI · DEO.... Croix pattée et évidée ; une feuille dans chaque angle.
Liard de cuivre : 16 gr. Pl. XIX, n° 6.

1317. Cornet. FRED..... PRIN. Même type sans les points. — ℞. Même type.
Liard de cuivre : 16 gr. Pl. XIX, n° 7.

Ces deux dernières monnaies sont, comme le numéro 1310, des imitations des liards de Marie de Dombes.

GUILLAUME-HENRI, 1650—1702.

1318. GVIL · HNR · D · G · PRI · AV. Buste jeune drapé à droite. — ℞. SOLI · DEO · HONOR · ET · GLO · 1661. Écusson couronné aux trois lys.
Cinquième d'écu d'argent : 42 gr. (DUBY, pl. XXVII, n° 11.)

1319. GVILL · HENR · D · G · PRI · AV. Buste à longs cheveux à droite. — ℞. + DENIER · TOVRNOIS. 1650. Trois lys dans le champ.
Denier tournois en cuivre : 21 gr. (DUBY, *ibid.*, n° 3.) Variété.

1320. Mêmes légendes et types avec PRI · DO et le millésime de 1651.
Denier tournois : 21 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

1321. Mêmes légendes et types avec PRI·D. Même millésime.
Denier tournois : 25 gr. Variété.

1322. Mêmes légendes et types avec PRIN·DO. Millésime 1652.
Denier tournois : 25 gr. Variété.

Il est à remarquer que sur les deniers tournois de 1650 et 1651 la tête est beaucoup plus vieille que sur ceux de 1652. C'est une bizarrerie difficile à expliquer.

PRINCIPAUTÉ DE DOMBES.

Les premiers seigneurs de Dombes ont été les sires de Villars, qui possédaient Trévoux au XII^e^ siècle. En 1402, Humbert II rendit à Louis II, duc de Bourbon, la seigneurie de Trévoux et ses dépendances. Celui-ci les réunit à une partie des Dombes, qu'il avait déjà et qui lui avait été cédée, deux ans auparavant, par Édouard II, sire de Beaujeu. A la mort de Pierre II (1513), la première branche de Bourbon fut éteinte. Suzanne, fille de Pierre et son unique héritière, deux ans après la mort de son père, porta cette seigneurie dans la maison de Bourbon-Montpensier en épousant Charles de Bourbon, dauphin d'Auvergne. Sauf des phases diverses et des interruptions de courte durée par suite de conquêtes ou d'usurpation, la seigneurie de Dombes resta dans cette famille jusqu'en 1681. Cette année, la grande Mademoiselle (on sait par quel motif) la céda au roi en s'en réservant l'usufruit.

Il est établi par des titres nombreux que les seigneurs de Thoire-Villars ont fait frapper monnaie à Trévoux ; mais on n'en connaît pas les produits. On n'en a pas non plus de Louis II de Bourbon.

Quant aux types de la monnaies de Dombes, il n'y a point à s'en occuper. Toutes les fois qu'un monnayage est récent, il y a presque certitude que les espèces royales seront copiées ou du moins imitées; c'est ce qui est arrivé à Trévoux. D'ailleurs un numismatiste très recommandable a traité à fond la question et l'histoire de la monnaie de Dombes et n'a guère laissé à ses successeurs que la faculté de publier quelques variétés nouvelles. Je veux parler de l'ouvrage que M. Mantellier a publié en 1844, et auquel je ne puis mieux faire que de renvoyer les lecteurs qui voudront connaître mieux le monnayage de la principauté de Dombes.

COMTES ET PRINCES DE DOMBES.

PRINCES DE DOMBES.

Louis II, 1402—1410.
Jean Ier, 1410—1434.
Charles, 1434—1459.
Jean II, 1459—1488.
Pierre II, 1488—1503.
Suzanne et Charles de Bourbon, 1503—1505.
Louis II de Bourbon, 1560—1582.
François, 1582—1592.
Henri, 1592—1608.
Marie, 1608—1626.
Gaston et Marie, 1626—1627.
Gaston, prince usufruitier, 1627—1650.
Anne-Marie-Louise, 1650—1693.

JEAN II, 1459—1482.

1323. + IOhS ◦ DV : BORBOⲚ : DT. Quatre lys séparés par une brisure. — ℞. SIT : ⲚOMⲋⲚ : DⲚI : BⲋⲚⲋD. Croix cantonnée de quatre trèfles.
Denier de billon : 19 gr. (Mant., pl. II, n° 2.)

1324. + IhⲋS ⁝ DVS ⁝ BORBOⲚI ⁝ T ⁝ D ⁝ × Armes de Bourbon dans un entourage formé de trois cintres. — ℞. + DⲂTⲋ ⁝ ⲋT ⁝ DⲂBITVR ⁝ VOBIS × Croix dans un cercle à quatre cintres.
Denier de billon : 22 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

Je rétablis la véritable légende de cette monnaie, qui a été donnée par M. Mantellier sur un exemplaire fruste.

1325. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit il y a + IhⲋNS, &c.
Denier de billon : 18 gr. Variété.

1326. + IOhⲋS : DVX : BORBONII : TRⲋVORCII : DNS. Écusson de Bourbon dans un cercle à trois ogives ayant chacune une flamme dans leur intérieur. — ℞. + DISPⲋRSIT ❀ DⲋDIT ❀ PⲂVPⲋRIBVS · Ⲃ. Croix dans un cercle à quatre ogives et cantonnée d'une flamme aux 1er et 4e et d'un lys aux 2e et 3e.
Blanc de billon : 47 gr. (*Ibid.*, n° 3.) Variété.

1327. + IhⲋNS ⁝ DVS ⁝ BORBONII ⁝ TRⲋVOⲋI ⁝ DNS. Même type. — ℞. + DISPⲋRSIT ⁝ DⲋDIT ⁝ PⲂVPⲋRIBVS. Un croissant entre deux astérisques. Même type. La croix est cantonnée de deux lys et de deux flammes.
Blanc de billon : 47 gr. Variété.

1328. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les mots sont séparés par des astérisques.
Blanc de billon : 45 gr. Variété.

PIERRE II, 1482—1503.

1329. + PⲋTRVS ◦ DVX ◦ BORBO ◦ T ◦ D. Quatre lys séparés par une bande pour

brisure. — ℞. + SIT × ꟻOMꟻ × DꟻI × BꟻNꟻDI. Croix cantonnée de quatre trèfles.

Denier de billon : 17 gr. (*Ibid.*, pl. III, n° 2.) Variété.

1330. Autre avec BORBON.

Denier de billon : 17 gr. Variété.

1331. Croissant. PꟻTRVS · DVX · BORB · T · D. Même type. — ℞. Mêmes légende et type. Les mots sont séparés par des points.

Denier de billon : 20 gr. Variété.

1332. + PꟻTRVS ⁝ ꟻOMꟻS ⁝ ꟻLⱯRIMONTIS ⁝ T ⁝ D ⁝ Écu aux armes de Bourbon dans un cercle à trois ogives contenant chacune une flamme. — ℞. DISPꟻRSIT ⁝ DꟻDIT ⁝ PⱯVPꟻRIBVS. Croix cantonnée de deux flammes et de deux lys.

Blanc de billon : 42 gr. (*Ibid.*, pl. II, n° 6.) Variété.

1333. Autre avec ꟻLⱯRIMONTS.

Blanc de billon : 55 gr. Variété.

1334. Autre avec ꟻLⱯRIMONS.

Blanc de billon : 42 gr. Variété.

LOUIS II DE BOURBON, 1560—1582.

1335. + LVDO · D · MONTISP · D · DOMBAR. Buste fraisé à gauche. — ℞. + DNS · ADIVTOR · ET · REDEM · MEVS · 1575. Écu aux armes de Bourbon ; couronne ouverte ; point dans l'écu accosté de deux lambda couronnés et surmontés d'un point.

Teston d'argent : 2 gros 36 gr. (*Ibid.*, pl. IV, n° 1er.)

1336. + LVDO · P · DOMBARVM · D · MONTISP. Buste colleretté et barbu à gauche. — ℞. Mêmes légende et type. 1573.

Teston d'argent : 2 gros 21 gr. (*Ibid.*, n° 2.) Variété très distincte par la légende du droit.

1337. Mêmes légende et type. — ℞. + DNS · AIVT · ET · REDEM · MEVS. Même type.

Teston d'argent : 2 gros 30 gr. (*Ibid.*) Variété.

1338. + LVDOVI · D · MONTISP · D · DOMBAR. Même type qu'au revers des trois pièces précédentes. — ℞. + DNS · AIVT · ET · REDEM · MEVS · 1575. Croix échancrée cantonnée de deux lys et de deux couronnes surmontées d'un point.

Douzain de billon : 40 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

1339. Autre avec + LVDOVI · MONTISP, &c.

Douzain de billon : 40 gr.

PRINCIP. DE DOMBES.

1340. + L · D · BOVRB · P · D · DOMBES. Buste du teston n° 338 ci-dessus. — ℞. + DOVBLE TOVRNOIS · 1581 · Trois lys avec brisure.
Double tournois de cuivre : 47 gr. (SIRAND, *Monn. inéd. de Dombes*, pl. I^re^, n° 7.)

1341. + L · D · DOMBAR · D · MONTISP. L. couronné. — ℞. + DNS · AIVT · MEVS. Croix florencée. Millésime 1576, 1578, 1580.
Liard de billon : 16 gr. (MANT., pl. VI, n° 1^er^.) Variété.

1342. + L · D · BOVRB · D · DOMBAR · D · MONTISP. Buste à gauche. — ℞. + DOVBLE TOVRNOIS. Trois lys et bande.
Double tournois de cuivre : 55 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

1343. + LVDOVI · P · DOMBAR · D · MONTISP · M. Grand L couronné accosté de deux lys. — ℞. + DNS · ADIVTOR · ET · REDEM · MEVS. Croix florencée cantonnée de deux fleurs de lys et de deux lambda.
Six liards de billon ou blanc de Nesle : 72 gr. (*Ibid.*, pl. XI, n° 8.)

FRANÇOIS, 1582—1592.

1344. + FRANCIS · D · DOMBAR · D · MONTIS · M · Écu de Bourbon couronné et accosté de deux L couronnés. — ℞. DNS · ADIVT · ET · REDEM · MEVS · 1587 · Croix échancrée et cantonnée de quatre couronnes.
Douzain de billon : 32 gr. (*Ibid.*, pl. VI, n° 5.)

1345. + F · D · BOVRB · P · D · DOMBES · M · Buste à gauche. — ℞. + DOVBLE TOVRNOIS · 1586 et 1587. Trois lys avec bande.
Double tournois de cuivre : 42 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

1346. + F · P · DOMBAR · DE · MONTIS · M · F couronné et accompagné de trois lys. — ℞. + DNS · ADIVTOR · MEVS · 1585. Croix pattée.
Liard de billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

1347. + FRANCIS · P · DOMBAR · D · MONTIS · Grand F couronné accompagné de trois lys. — ℞. DNS · AIVT · ET · REDEM · MEVS · 1586 · Croix florencée.
Six liards de billon : 75 gr. Pl. XIX, n° 8.

HENRI, 1592—1608.

1348. + HENRIC · P · DOMBAR · DE · MONTISP · M · Écu couronné accosté de deux H. — ℞. Même légende. Millésime 1599. Croix échancrée et cantonnée de couronnes.
Douzain de billon : 41 gr. (MANT., pl. IV, n° 8.)

1349. + H · P · DOMBAR · P · MONTISP · M · H couronné accosté de trois lys. — ℞. + DNS · ADIVTOR · MEVS · 1596 · Type des liards.
Liard de billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

Je possède un liard au même type et au millésime de 1609. Comme Henri était mort en 1608, on voit que le monnayage a été pendant quelque temps continué en son nom. Sa fille Marie n'avait que trois ans.

1350. + HENRIC · P · DOMBAR · D · MONTISP · R · Buste colleretté à gauche. — ℞. + DNS · ADIVTOR · ET · REDEM · MEVS · 1603 · Écusson couronné et accosté de deux H aussi couronnés.
Teston d'argent : 2 gros 34 gr. (*Ibid.*, pl. VI, n° 1er.)

1351. Même légende. Buste à gauche agencé d'une autre manière ; la tête est barbue et les cheveux relevés sur le front. — ℞. Mêmes légende et type. 1607.
Teston d'argent : 2 gros 31 gr. Pl. XIX, n° 9.

1352. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Demi-teston d'argent : 1 gros 17 gr.

1353. Même légende, buste à droite. — ℞. Mêmes légende et type. Un point dans l'O et un sur l'M.
Teston d'argent : 2 gros 31 gr. (MANT., pl. IV, n° 2.)

1354. Autre de 1605.

1355. Autre de 1606 avec un point dans l'O et dans le D et un autre point sur l'M du revers.
Teston d'argent : 2 gros 33 gr.

1356. Mêmes légendes et types des deux côtés sans point dans le D.
Demi-teston d'argent : 1 gros 16 gr. (*Ibid.*, p. 57, n° 48.)

1357. + HENRICVS · P · DOMBAR · D · MONTIS · R. Écusson de Bourbon couronné et accosté de deux H. — ℞. Même légende. 1604. Croix fleuronnée.
Quart d'écu d'argent : 2 gros 36 gr. (*Ibid.*, pl. XI, n° 3.) Variété.

MARIE, 1608—1626.

1358. + M · P · DOMBAR · D · MONTISP · Cœur. M. couronné entre trois lys. — ℞. DNS · ADIVTOR · MEVS · 1605 · Type des liards.
Liard de cuivre : 16 gr. (*Ibid.*, pl. VI, n° 5.)

1359. Mêmes légendes et types des deux côtés. Un I remplace le cœur.
Liard de billon : 16 gr. Variété.

1360. + MARIA P DOMBAR D MONTIS · P. Cœur. Écusson couronné accosté de deux M. — ℞. + DNS · ADIVTOR · ET · REDEM . MEVS 1620. Croix fourchée cantonnée de quatre couronnes.
Douzain de billon : 41 gr. (*Ibid.*, pl. VII, n° 1er.) Très rare.

PRINCIP. DE DOMBES.

1361. + MARIE · SOVVER · DE · DOMBES · Buste à gauche avec une large collerette. — ℞. + DOVBLE TOVRNOIS 1627. Trois lys avec bande pour brisure.
Double tournois de cuivre : 58 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

1362. Autre avec B à la fin de la légende du droit. Millésime 1626.
Double tournois : 58 gr. Variété.

1363. + MARIE · SOVVE · DE · DOMBES · Même buste. — ℞. + DENIER TOVRNOIS 1624. Deux lys sur la même ligne avec bande.
Denier tournois de cuivre : 24 gr. (*Ibid.*, n° 2.) Variété.

GASTON, USUFRUITIER, 1627—1650.

1364. + GAST · FR · VN · REG · VSVF · PR · DOMB · Écu couronné accosté de deux G et timbré d'un lys en chef. — ℞. + DNS · ADIVT · ET · REDEM · MEVS · Croix échancrée cantonnée de quatre fleurs de lys et timbrée d'un lys horizontal au centre.
Douzain de billon : 42 gr. (*Ibid.*, pl. IX, n° 1er.)

1365. + GAST · PATR · R · VSVFR · PR · DOMB · Même type. — ℞. Mêmes légende et type. 1644. Le lys du centre est droit.
Douzain de billon : 42 gr. (DUBY, pl. XLVI, n° 9.)

1366. + GASTON · VSV · DE · LA · SOVDOM · Buste à droite. — ℞. + DOVBLE TOVRNOIS 1638. Trois lys surmontés d'un lambel.
Double tournois de cuivre : 60 gr. (SIRAND, n° 42.)

1367. + GASTON · VS · DELA · SOV · DOMB · Même type. — ℞. Mêmes légende et type. 1638.
Double tournois de cuivre : 60 gr. Variété.

1368. + GASTON · VSVE *(sic)* DE · LA · SOVDOM · Même type. — ℞. Mêmes légende et type. 1635. B.
Double tournois de cuivre : 60 gr. (MANT., pl. VIII, n° 6.)

1369. + GASTON · VSVF · DE · LA · SOV · DOMB · Même type. — ℞. Mêmes légende et type. 1634. R.
Double tournois : 60 gr.

1370. + GASTON VSV DE LA SOV DOM G. Même type. — ℞. Même type. 1642.
Double tournois : 60 gr.

1371. Autre avec VSVF. — ℞. 1629.

1372. Autre semblable sans le G. — ℞. Même type. 1655. B.

1373. + GAST · PATR · PR · DOM · Buste à droite; en dessous, A. — ℞. + DENIER TOVRNOIS 1649. Trois lys sous un lambel.
Denier tournois de cuivre : 25 gr. (*Ibid.*, pl. IX, n° 3.)

M. Mantellier a fait observer avec raison que ce fut par suite de l'avénement au trône de Louis XIV, en 1643, que Gaston changea son titre de *Frater unicus regis* en celui de *Patruus regis*.

1374. + GA · P · RV F · P · D · Même type sans lettre à l'exergue. — ℞. Mêmes légende et type. 1650.

Denier tournois : 25 gr. Variété.

1375. + GASTON · V · F · P · D · Tête nue à gauche. — ℞. Même légende. Dans le champ, deux lys sous un lambel ; en dessous, un grand A. 1650.

Denier de cuivre : 25 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

1376. Autre avec V · E · F · D · 1650.

1377. Mêmes légendes et types des deux côtés. Tête vieillie. 1753.

1378. · GASTON · V · F P · D · Tête encore plus vieillie : 16 gr.

1379. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que le buste est lauré à droite. 1652.

Denier : 25 gr. (*Ibid.*, n° 8.) Variété.

1380. + GASTON · VSVF · P ··· G couronné au milieu de trois lys. — ℞. DNVS ADIVTOR MEVS. Type des liards.

Liard de billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 8.) Variété très distincte.

ANNE-MARIE-LOUISE, 1650—1693.

1381. AN · MA · LOV · PRINC · SOVV · DE · DOMB · Buste à gauche. — ℞. DNS · ADIVTOR · ET · REDEM · MEVS · Écusson couronné avec trois lys et lambel ; au-dessous un A, l'écusson accosté de 16—65.

Douzième d'écu d'argent : 34 gr. (*Ibid.*, p. 79, n° 90.)

1382. HEC · EST · VIRTVTIS IMAGO. Même tête. — ℞. DEVS MEVS (lys) ET OMNIA. Même écusson au-dessus deux rosaces ; de chaque côté, 16—66.

Douzième d'écu à bas titre. (MANT., n° 108.)

1383. HANC · ASIA · MERCEM · QVERIT. Même buste avec les cheveux autrement agencés. — ℞. LILIA · SPINAS · QVIS · DICET. Même écusson ; en dessous, un lys. Accostement 16—67.

Douzième d'écu : 40 gr. Pl. XIX, n° 10.

Cette dernière pièce, qui paraît avoir échappé aux recherches de MM. Mantellier et Sirand, offre un degré de curiosité assez élevé en ce qu'elle vient sinon révéler, mais du moins corroborer un fait particulier en numismatique et qui, par ses circonstances, est assez étrange. En effet, M. Mantellier rapporte que la belle fabrication des monnaies

PRINCIP. DE DOMBES. de cinq sols d'Anne-Marie-Louise leur avait donné une telle faveur dans les échelles du Levant, qu'on les y transportait en grande partie. L'engouement pour ces pièces était tel, qu'on en fit un objet de toilette : les femmes et même les hommes allaient jusqu'à en couvrir leurs habits. On en faisait une telle consommation que les ateliers de Dombes ne purent fournir à la fabrication, et l'on vit plusieurs princes d'Allemagne et d'Italie profiter de cette mode pour se créer des ressources et en faire en grand la spéculation. Mais il arriva que l'appât du gain tarit bientôt cette source de profit : ces pièces, qui d'abord avaient été d'une bonne fabrique et en argent fin, dégénérèrent bien vite. D'ailleurs la mode est presque toujours éphémère; les Levantins finirent par refuser les envois qui leur étaient faits, et que la cupidité, tout en altérant les produits, avait trop multipliés.

M. Sirand, dans la brochure où il fait connaître quelques monnaies inédites de la principauté de Dombes, donne tout au long la copie d'un manuscrit de Poleins, qui se trouve aux archives de Paris, et qui signale la fabrication exceptionnelle des pièces d'Anne-Marie-Louise. Les nos 1382 et 1383 ci-dessus sont évidemment le produit d'émissions illicites; on a copié les espèces réelles de cette princesse, mais le titre du métal est tout-à-fait altéré et la fabrique assez mauvaise. Le dernier surtout est, ainsi que je l'ai dit, curieux par la légende du droit, qui eût mis sur la voie de l'usage auquel cette pièce était destinée, si déjà on ne l'eût connu par des documents écrits. On y trouve en effet que *l'Asie recherche ou demande cette marchandise.* Cette légende fait donc directement allusion à la nature de la spéculation. Quant à la légende du revers, il est difficile, non pas de l'expliquer, mais de lui donner un motif. *Qui dira que des lys sont des épines?* Cette devise a-t-elle un sens? C'est ce que je n'oserais avancer.

Les monnaies de cette catégorie sont souvent percées, ce qui indique qu'elles ont servi à l'usage auquel on les avait destinées.

BOURGOGNE.

DUCHÉ DE BOURGOGNE.

BOURGOGNE. Ainsi que la plupart des autres provinces, la Bourgogne a commencé par avoir des ducs bénéficiaires. Selon les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Richard, dit le Justicier, fils et successeur de Théodoric, comte d'Autun, petit-fils, par son père, de Childebrand II, frère de Bozon, roi de Provence, et de Richilde, femme de Charles-le-Chauve, était duc de Bourgogne, en 877, par la faveur de son beau-frère. Il eut pour successeur Raoul, son fils aîné. Le premier duc héréditaire est Henri-le-Grand, qui fut investi de ce titre par son frère Robert, roi de France, en 1015. Lorsque lui-même monta sur le trône, en 1032, il donna en toute propriété le duché de Bourgogne à son frère Robert.

Concurremment avec les ducs, la Bourgogne eut aussi des comtes dont je ne m'occuperai pas pour le moment. Le comté était formé de la partie qui, plus tard, a porté le nom de Franche-Comté. En 1350, Philippe de Rouvre réunit sur sa tête le duché et le comté.

La race des ducs s'éteignit, en 1477, par la mort de Charles-le-Téméraire. Sa fille Marie lui succéda seulement dans le comté, et Louis XI se fit adjuger le duché. Louis XIV fit, en 1674, la conquête de la Franche-Comté, et depuis lors la Bourgogne est restée à la France.

M. A. Barthélemy, ayant récemment publié les monnaies de la Bourgogne, a beaucoup simplifié ma tâche et me dispense de tout commentaire. Je me contenterai de décrire les monnaies que je possède, en suivant, sauf de rares exceptions, les attributions de M. A. Barthélemy. Il y a toutefois à regretter que ce numismatiste n'ait pas discuté plus longtemps la question de l'origine des différents types bourguignons; dans son *Manuel*, publié plus tard, il en touche seulement quelques mots.

Les ducs de Bourgogne étaient des princes trop puissants pour que la numismatique de ce pays ne soit pas riche et variée. On peut voir dans l'ouvrage de M. Barthélemy le grand intérêt qu'elle peut offrir aux recherches des amateurs. Pourtant il n'a pas suivi les errements de Duby, qui avait compris dans les monnaies bourguignonnes toutes les pièces ayant le titre de Bourgogne joint à celui de Flandre, Hainaut, Brabant, &c. En cela j'imiterai M. Barthélemy.

J'avais d'abord pensé à adopter pour la Bourgogne la méthode si utile de classer les monnaies par atelier. Par exemple, j'avais fait un article à part de celles frappées à Auxonne. Ce que j'avais fait pour cette officine m'entraînait à en faire autant pour celles de Dijon, Chalon, &c. J'ai renoncé, par les raisons que j'ai déduites ailleurs, à cette classification, tout en reconnaissant qu'elle serait beaucoup plus naturelle et beaucoup plus profitable à la science.

DUCS BÉNÉFICIAIRES.

Richard-le-Justicier, 877—921.
Raoul, 921—923.
Giselbert, duc et comte, 927—938.
Hugues-le-Noir, duc et comte, 938.
Hugues-le-Grand, duc, 938—956.
Otton, 956—965.

DUCS HÉRÉDITAIRES.

Henri Ier, 965—1015.
Henri II, 1015—1032.
Robert-le-Vieux, 1032—1075.
Hugues Ier, 1075—1078.
Eudes Ier, dit Borel, 1078—1102.
Hugues II le Pacifique, 1102—1142.
Eudes II, 1142—1162.
Hugues III, 1162—1193.
Eudes III, 1193—1218.
Hugues IV, 1218—1272.
Robert II, 1272—1305.
Hugues V, 1305—1315.
Eudes IV, 1315—1351.

COMTES ET DUCS.

BOURGOGNE. PHILIPPE DE ROUVRE, 1350—1363. JEAN-SANS-PEUR, 1404—1419.
PHILIPPE-LE-HARDI, duc, 1363—1384; PHILIPPE-LE-BON, 1419—1467.
duc et comte, 1384—1404. CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 1467—1477.

HUGUES IV, 1218—1272.

1384. VGO · DVX : BVRG : DIЄ · Anille accostée à droite d'un astre; à gauche, d'un croissant (le soleil et la lune). — ℟. + DIVIONЄNSIS. Croix cantonnée d'un croissant aux 2e et 3e.

Denier de billon : 18 gr. (BARTHÉLEMY, pl. Ire, no 11.)

1385. + VGO BVRGVNDIE. Dans le champ, le mot DVX sur une fasce traversant une espèce d'anille formée de crosses adossées. — ℟. + AVSONIЄNSIS. Croix cantonnée d'un trèfle aux 2e et 3e.

Denier de billon : 18 gr. (*Ibid.*, no 13.)

1386. Mêmes légende et type. — ℟. DIVIONENSIS. Même type.

Denier de billon : 17 gr. (*Ibid.*, pl. II, no 1er.)

M. Barthélemy donne le nom d'anille à la pièce principale du type des trois monnaies ci-dessus, parce qu'elle est analogue au signe de blason portant ce nom. Ce type semble composé de quatre crosses adossées deux à deux. On pense que la présence de ces crosses est due à l'influence des moines de Sainte-Benigne de Dijon, qui, dans l'origine, avaient la moitié de la monnaie. Ce type, une fois adopté, fut continué, avec quelques modifications, jusqu'à l'extinction de la première race des ducs héréditaires.

1387. + CABVLO CIVITAS. Un grand B renversé dans le champ; au-dessus, trois annelets; en dessous, une croisette. — ℟. + MONETA HVGONIS. Croix cantonnée de deux trèfles aux 1er et 4e et de deux annelets aux 2e et 3e.

Denier de billon : 20 gr. (*Ibid.*, no 2.) Diffère par la position des cantons du revers.

1388. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers la position des cantonnements est intervertie.

Obole de billon : 8 gr. (*Ibid.*, no 3.) Diffère aussi par la transposition des trèfles et des annelets.

1389. + ROBERTVS · DVX. Croix. Légende extérieure : BNDICTV SIT, &c. — ℟. TVRONVS · CIVIS. Chatel tournois surmonté d'une croisette remplaçant celle de la légende.

Gros tournois d'argent : 62 gr. (DUBY, pl. XLIX, no 6.)

En proposant, d'après Duby, de laisser ce gros à Robert, duc de Bourgogne, je sais

que je me mets en contradiction avec de puissantes autorités. M. de Saulcy, dans ses recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar, le donne à Robert, duc de Bar de 1355 à 1411. Dans son ouvrage sur les monnaies des ducs de Bourgogne, M. Barthélemy l'exclut aussi de la suite bourguignonne. Pourtant, en rendant compte dans la *Revue numism.*, 1844, p. 155, des recherches de M. de Saulcy, M. Cartier avait discuté cette attribution et émis en faveur du duc de Bourgogne des arguments d'un grand poids. Je me rallie tout-à-fait à l'opinion du savant directeur de la *Revue* et absolument par les mêmes raisons qu'il a développées. On ne s'est pas assez préoccupé jusqu'à présent de la question artistique; pourtant elle domine tout, et, en en faisant abstraction, on est exposé à s'égarer souvent. Il faut examiner attentivement la fabrique et le style de chaque monnaie et les comparer entre elles. Dans cette circonstance, ce rapprochement est tout en faveur de l'opinion de M. Cartier. Je pourrais alléguer encore, à l'appui de cette restitution, une découverte récente; mais je n'ai pas la pièce sous les yeux. Son possesseur se propose de la publier; je ne veux pas lui enlever ce plaisir. Il s'agit d'un gros au nom de Philippe d'une fabrique identique avec celle du gros de Robert [1]. Or, comme on ne peut pas nier que la monnaie de Philippe appartient sans contexte à la Bourgogne, on est amené par analogie à lui maintenir aussi celle de Robert.

ROBERT II, 1272—1305.

1390. + · R · DVX · BVR : DIE. Dans le champ, deux crosses adossées au-dessous deux étoiles. — ℞. + DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'une étoile au 1er et d'un annelet au 3e.

Denier de billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

1391. Même légende. Écusson aux armes de Bourgogne ancien; au-dessus, la double crosse. — ℞. Même légende. Croix cantonnée d'un annelet au 2e.

Denier de billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

Dans l'exemplaire dessiné par M. Barthélemy la croix du revers n'est pas cantonnée.

1392. Même légende. Quatre rocs ou doubles crosses disposés en forme de croix ancrée. — ℞. Même légende. Croix cantonnée d'une rose au 2e.

Denier de billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 8.)

1393. + DVX BVRG : DIE. Dans le champ, un R. Au-dessous un roc ou une double crosse renversée. — ℞. Même légende. Croix cantonnée d'un astre au 2e.

Obole de billon : 8 gr. (*Ibid.*, n° 12.)

---

[1] Ce gros fait partie de la riche collection de M. Morin, de Lyon.

HUGUES V, 1305—1315.

BOURGOGNE. 1394. + VGO DVX BVRG : DIE. Double crosse; au-dessus, un besant; au-dessous, un annelet accosté de deux billettes. — ℞. · + DIVIONENSIS. Croix simple.

Denier de billon : 19 gr. (*Ibid.*, pl. XIV et XV.)

EUDES IV, 1315—1350.

1395. + COMES AVXONE. Croix fleurdelysée. — ℞. + SONA DVPLEX. Dans le champ, AVX entre deux traits; en dessus et en dessous, deux doubles crosses accostées de chaque côté d'un besant.

Double de billon : 18 gr. (*Ibid.*, pl. III, n° 5.)

1396. + EVDES DVX. Croix. — ℞. + BVRGON DIE. Chatel tournois; en dessous, B G. Entre le G et l'O de la légende, de même qu'entre les deux mots de la légende du droit il y a un petit signe ressemblant à une étoile évidée au centre ou molette d'éperon. M. Barthélemy dit que ce dernier signe est un marteau. Ce qu'il y a sur mon exemplaire n'y ressemble nullement. Cela prouve qu'il y a eu de nombreuses émissions de deniers à ce type. M. Barthélemy en dessine un où il n'y a nulle marque de division.

Denier de billon : 14 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

1397. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Obole de billon : 9 gr. Pl. XIX, n° 11.

Cette obole est très rare; M. Barthélemy ne l'a pas connue.

1398. + BVRGVNDIE · DVX. Dans le champ, deux trèfles accompagnés des lettres _EVDE en croix. — ℞. + MONETA · DVPLEX. Croix haussée et fleurdelysée.

Double de billon : 22 gr. Cette pièce tient le milieu entre le n° 9 de la pl. III et le n° 1er de la pl. IV de M. Barthélemy. — Pl. XIX, n° 12.

1399. + COMES AVXONE. Couronne ayant en dessous un annelet. — ℞. AVXONA° DVPLEX. Croix fleurdelysée.

Double de billon : 17 gr. (*Ibid.*, pl. III, n° 10.)

1400. EVD DAI GRA DVX. Croix coupant la légende; quatre annelets sont attachés au grenetis intérieur. Légende extérieure : BNDICTV, &c. — ℞. BVRGVD MONIA. Chatel tournois surmonté d'une couronne; bordure de lys.

Tiers de gros billon : 23 gr. (*Ibid.*, n° 14.)

1401. MONAT EDVS. Chatel tournois dont le fronton est terminé par un écu aux armes de Bourgogne; au-dessus, une couronne; cercle de sept lys. — ℞. + MONATA DVPLAS. Croix dont chaque branche est terminée par un annelet. Légende extérieure : BNDICTV, &c.

Tiers de gros billon : 21 gr. (*Ibid.*, pl. IV, n° 2.)

1402. COMES · AVXONE. Chatel tournois au-dessus l'écusson de Bourgogne; bordure de neuf lys. — ℞. + AVXONA OBOLVS. Croix. Légende extérieure : BNDICTV, &c.

Tiers de gros d'argent : 29 gr. (*Ibid.*, nº 7.)

PHILIPPE-LE-HARDI, 1363—1404.

1403. + PhILIPVS DEI : GRA. Croix à pied fleurdelysée; bordure extérieure : BNDICTV, &c. — ℞. ° BRGVDORV : DVX dans le champ, en deux lignes, et sous une couronne; bordure de lys.

Gros de billon : 46 gr. (*Ibid.*, pl. v, nº 1er.)

1404. + PHILIPVS DEI : GRA. Même type. — ℞. Mêmes légende et type. La légende est divisée par trois points.

Gros de billon : 26 gr. Variété.

Cette pièce, outre la légère différence qu'offre la légende, est une variété de la précédente par son poids et son module. Quoiqu'elle soit un peu rognée et usée, il est évident qu'elle n'a pas pu perdre autant de son poids.

1405. + PhS DVX COM BVRG. Écu de Bourgogne ancien surmonté d'une large couronne. — ℞. + MONETA ANGROGNIE. Écu chargé d'un lion sur une croix à branches égales. Bourgogne-comté porte *d'azur semée de billettes d'or ; un lion de même brochant sur le tout.*

Angrogne de billon : 17 gr. (*Ibid.*, nº 3.)

Voir, dans la *Revue num.*, 1845, p. 53, l'article que M. Mantellier a consacré aux angrognes, et celui de M. Barthélemy sur le même sujet. (*Ibid.*, 1847, p. 196.)

JEAN-SANS-PEUR, 1404—1419.

1406. + IOhANES ⁑ DVX ⁑ BVRGVNDIE. Écu écartelé de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne; un point sur la première lettre. — ℞. + SIT : NOME : DNI BENEDICTV. Croix cantonnée de deux lys et deux lions; les lettres de la légende du droit sont divisées par deux petits sautoirs superposés et ceux de la légende du revers par deux croissants également superposés. Le point secret est répété sur la première lettre; c'est la marque de l'atelier d'Auxonne.

Blanc de billon : 54 gr. (*Ibid.*, pl. v, nº 5.)

1407. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit il y a BVRGVNDIE et qu'il n'y a pas de point secret.

Blanc de billon : 54 gr. Variété.

1408. Mêmes légendes et types qu'au nº 1406 avec le point secret sous la même lettre. La croix du revers est cantonnée de deux lions et de deux lys.

Blanc de billon : 54 gr. Variété.

BOURGOGNE. 1409. + IOhANnS DVX BVRGNDIa. Les mots de la légende séparés par un trèfle. Même écusson qu'aux blancs qui précèdent, sauf qu'il est couronné. — ℞. + SIT ꝸ nOMa ꝸ DnI ꝸ BaNaDIaTV. Croix fleurdelysée cantonnée au 1er d'un lys; au 3e, d'un lion.

Blanc de billon : 66 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

1410. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit il y a BOVRGVnDIa, qu'au revers la légende finit par BaNaDIaTVn et que la croix est cantonnée d'un lys au 2e et d'un lion au 3e.

Blanc de billon : 60 gr. Pl. XIX, n° 13.

1411. IOhS DVX COM BVRG. Écusson de Bourgogne ancien surmonté d'une large couronne; les mots sont séparés par de petits sautoirs. — ℞. MOnaTA AnGROGnIa. Écu de Bourgogne-Comté sur une croix à branches égales.

Angrogne de billon : 23 gr. (BARTHÉLEMY, pl. v, n° 9.)

PHILIPPE III LE BON, 1419—1467.

1412. + PhILIP' ꝸ DVX ꝸ BVRGVNDIE. Écusson écartelé de Bourgogne. — ℞. + SIT ꝸ nOMa ꝸ DnI ꝸ BaNaDIaTV. Croix cantonnée de deux écus de Bourgogne ancien et de deux lys.

Blanc de billon : 69 gr. (*Ibid.*, n° 11.) Variété.

1413. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les mots des légendes sont séparés par de larges annelets. Au revers la croix est cantonnée d'un lys au 2e et de l'écu de Bourgogne ancien au 3e.

Demi-blanc de billon : 22 gr. (*Ibid.*, n° 12.) Variété par la position des cantonnements.

1414. Mêmes légendes et types des deux côtés; au droit, les mots de la légende sont divisés par deux astérisques; au revers, par deux annelets. La croix est cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lys.

Blanc de billon : 49 gr. (*Ibid.*, n° 13.)

1415. + DVX aT aOMaS BVRGVnDIa. Les mots de la légende sont divisés par trois points; dans le champ, deux écussons aux armes de Bourgogne écartelé et de Bourgogne ancien; au-dessus, PhILIPVS. — ℞. + SIT nOMan DnI BaNaDIaTVM. Dans le champ, une croix accompagnée à droite d'un lion; à gauche, d'une fleur de lys; au-dessous, PHILIPVS sur un trait.

Blanc de billon : 61 gr. (*Ibid.*, pl. VI, n° 1er.)

1416. Mêmes légendes et types des deux côtés. Un point secret sous la première lettre. Au revers il n'y a pas de trait sous le mot PHILIPVS.

Blanc de billon : 62 gr. Variété.

Ces deux blancs sont l'imitation exacte de ceux de Henri VI d'Angleterre.

1417. + PhS DVX ЄT · ƆOMЄS BVRGONDIЄ. Armes écartelées de Bourgogne dans trois demi-cercles ayant un trèfle à chacun des angles extérieurs. — ℟. + SIT NOMЄ DNI BЄNЄDIƆTV. Croix fleuronnée. Les légendes des deux côtés sont divisées par trois points. BOURGOGNE.

Blanc de billon : 58 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

1418. Croissant. PHILIPVS ⁝ DVX ⁝ BVRGVNDIЄ. Écu de Bourgogne accosté et couronné. Un point secret sur la huitième lettre. — ℟. Même légende. Croix fleurdelysée cantonnée d'un lys au 1er et d'un lion au 4e.

Niquet : 43 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

1419. + PhILIPVS . DVX : BVRGODIЄ. Armoiries écartelées de Bourgogne. — ℟. + DVPLЄX : TVRONS : BVRGODIЄ. Croix.

Double de bas billon : 40 gr. (*Ibid.*, pl. VII, n° 3.)

1420. + PhS DVX ЄT ƆOMЄS BVRGD. Les mots de la légende séparés par trois points. Armes de Bourgogne, Brabant, Luxembourg et Flandre. — ℟. + DVPLЄS : *(sic)* TVRON : DЄ : AVXONЄ. Croix cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lys.

Double de billon : 26 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

1421. + PhS : DVX : ЄT · ƆOMЄS : BVRGD. Armoiries de Bourgogne moderne, Bourgogne ancien, Brabant, Luxembourg et Flandre. — ℟ ANSЄRNA : DЄ : AVXONNA. Croix cantonnée de deux lions et de deux lys.

Angrogne : 34 gr. 1/2. (*Ibid.*, n° 5.) Variété.

1422. + PhS DVX ЄT ƆOMЄS BVRGVL *(sic)*. Mêmes types. — ℟. Même légende. Croix cantonnée de deux lys et de deux lions. Les légendes des deux côtés sont divisées par trois points.

Angrogne : 34 gr. Variété.

Cette monnaie, trouvée isolément par un numismatiste peu exercé, serait infailliblement attribuée à un comte de Bourgueil. Ce n'est qu'une inadvertance du graveur.

1423. + PhS : DVX : ЄT : ƆOMЄS : BVRGDI. Même type. — ℟. ANSЄRNA : DЄ : S : LAVRЄNƆI. Croix cantonnée de deux lions et de deux lys.

Angrogne de billon : 28 gr. (*Ibid.*, pl. VIII, n° 9.)

M. Barthélemy avait précédemment décrit cette angrogne de Saint-Laurent-lez-Chalon dans la *Revue num.*, 1843, p. 388.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 1467—1477.

1424. + KAROLVS ⁑ DVX ⁑ ЄT ⁑ ƆOMЄS ⁑ BVR. Un point secret sous la deuxième lettre. Écu aux armes de Bourgogne, Brabant, Luxembourg et Flandre. Au-dessus,

BOURGOGNE. un briquet; à droite et à gauche, un sautoir. — ℞. + SIT ⁝ NOMEN ⁝ DNI ⁝ BENEDICTVN ⁝ Sautoir cantonné aux 1er et 3e d'un lys, et aux 2e et 3e d'un briquet.

Blanc de billon : 50 gr. (*Ibid.*, pl. VIII, n° 1er.) Variété.

1425. Mêmes légende et type avec BV. Un point secret sous la deuxième lettre. — ℞. Mêmes légende et type avec BENEDICTVM.

Blanc de billon : 51 gr. (*Ibid.*) Variété.

1426. Mêmes légende et type qu'au n° 1424. — ℞. Même légende, sauf qu'il y a NOME. Un point secret sous la dixième lettre. Croix fleuronnée.

Blanc de billon : 48 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

1427. Mêmes légendes et types des deux côtés. Fabrique différente et meilleure.

Blanc de billon noir et blanchi : 40 gr. (*Ibid.*) Variété.

1428. + KLS : DVX : ET : COMES : BVR. Armoiries de Bourgogne ancien, Bourgogne moderne, Brabant, Luxembourg et Flandre. — ℞. + ANSERNA : DE : AVSONNA. Croix cantonnée de deux lys et de deux lions.

Angrogne de billon : 28 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

1429. Autre avec BVRG. — Au ℞. AVXONNA. Un point secret sous la septième lettre.

Angrogne de billon : 28 gr. (*Ibid.*) Variété.

1430. Autre avec BV. — ℞. ANCERNA : DE : AVXONNA. Un point sous la sixième lettre.

Angrogne de billon : 28 gr. (*Ibid.*) Variété.

Le changement de position du point secret indique que la fabrication de ces monnaies, quoique portant le nom d'Auxonne, a eu lieu dans plusieurs ateliers, à moins que leur grande variété, puisqu'on en trouve sous neuf lettres différentes, ne fasse supposer que ce signe aurait perdu sa première signification et ne viendrait plus là que pour indiquer les émissions.

ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE DE DIJON.

1431. PRIMA SEDES en trois lignes dans le champ. — ℞. DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un annelet au 1er et au 2e.

Denier : 16 gr. (*Revue num.*, 1843, pl. IV, n° 6; BARTHÉLEMY, *Ducs de Bourg.*, pl. Ire, n° 2.)

Ce denier avait d'abord été décrit, mais non figuré, par M. de Longpérier, dans sa *Notice sur les Monnaies inédites du Cabinet Dassy* (n° 41). M. Barthélemy l'a de nouveau décrit dans la *Revue num.*, 1843, p. 47, et a exposé les raisons qui le lui faisaient attri-

buer à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon. Selon lui, la légende PRIMA SEDES s'expliquerait par la prééminence que cette abbaye s'attribuait sur celle de Sainte-Bénigne de la même ville. De fréquentes discussions ont eu lieu à ce sujet entre ces deux monastères.

Abandonnant cette attribution, ce numismatiste a, dans sa *Description des Monnaies des Ducs de Bourgogne*, proposé, sous toutes réserves, de restituer ce denier à Robert Ier, duc de Bourgogne. En cela, il ne paraît céder qu'au désir d'enrichir la suite ducale de deux monnaies intéressantes (le denier et l'obole), car il a soin de corroborer sa première attribution dans une note où il mentionne un passage de la *Gallia Christiana* (T. IV, Inst., *Col.* 228), qui prouve l'usage établi en Bourgogne de donner aux établissements religieux la qualification de *prima* ou *secunda* pour indiquer leur rang.

Je suis tout-à-fait d'avis de laisser cette monnaie à l'abbaye de Saint-Etienne. La légende de *prima sedes* est incontestablement religieuse et il serait peu facile de prouver comment les ducs ont pu s'en servir. D'ailleurs, je le répète, les raisons données par M. Barthélemy sont toutes en faveur de sa première attribution.

—

MACON.

Mâcon a eu des comtes amovibles sous les rois de la deuxième race. Le premier, du nom de Warin ou Guérin, existait au commencement du IXe siècle. Le comté ne devint héréditaire que vers l'année 920, en la personne d'Alberic Ier, fils de Mayeul, vicomte de Narbonne, qui avait épousé en premières noces Tolosane ou Etolane, fille de Raculfe, dernier comte amovible de Mâcon. En 995 au plus tard, cette seigneurie sortit de cette maison pour entrer dans celle des comtes de Bourgogne par l'usurpation d'Otte-Guillaume ou Otton, qui, après la mort d'Alberic III, s'en empara comme y ayant droit par suite de son mariage avec Ermentrude, veuve d'Alberic II. Les comtes de Bourgogne gardèrent le Mâconnais jusqu'en 1238 ou 1239 (N. S.), que Jean de Braine, comte de Mâcon par sa femme, Alix, fille de Guillaume V, le céda, conjointement avec elle, au roi saint Louis. Accordé au duc de Berry en 1359, revenu à la couronne en 1416, cédé de nouveau au duc de Bourgogne, par le traité d'Arras, en 1435, le comté de Mâcon n'a fait définitivement retour à la couronne qu'en 1544. Dans cet intervalle, Charles-Quint l'avait reçu de François Ier; mais on sait que cette clause du traité de Madrid ne fut pas exécutée.

Les monnaies de Mâcon ont été peu étudiées jusqu'à présent. On connaît 1° un denier attribué à Charles-le-Simple et dont le type est le chrisme dégénéré; 2° un autre denier, au nom de Henri Ier, ayant d'un côté une croix et de l'autre une croix losangée; 3° enfin deux deniers, au nom de Philippe, au même type de la croix losangée, ayant au revers l'un un N, l'autre un S dans le champ. Ces deux dernières monnaies sont attribuées aux comtes de Mâcon.

Comme on le voit, le type de la croix losangée paraît être le type habituel des monnaies de Mâcon. Découle-t-il de celui des premières monnaies de cette ville? C'est ce qui est probable; mais je n'oserais l'affirmer, parce que je n'ai pas ces pièces sous les yeux.

Quant aux lettres qui se trouvent dans le champ, elles ont reçu diverses interprétations; aucune n'est appuyée sur des bases assez solides pour que l'on puisse l'accepter définitivement.

COMTES AMOVIBLES.

WARIN Ier.
WARIN II.
WIBERT.
BERNARD PLANTEVELUE.
LETALDE ou LEUTALDE, 886.
RACULFE.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

ALBERIC Ier, 920—942.
LETALDE, 942.
ALBERIC II, jusqu'en 979.
ALBERIC III, 979—995.
OTTE-GUILLAUME et GUI, 995—1007.
OTTON, 1007—1049.
GEOFFROI, 1049—1065.
GUI II, 1065—1078.
GUILLAUME-LE-GRAND, ou TÊTE-HARDIE, 1078—1085.
RENAUD et ÉTIENNE-LE-HARDI, 1085. Le 1er mort en 1097 et l'autre en 1113.
GUILLAUME II, dit L'ALLEMAND, 1097-1107.
RENAUD II et GUILLAUME III.
GUILLAUME III L'ENFANT, 1107—1127.
GUILLAUME IV, 1127—1156.
GIRARD, 1156—1184.
GUILLAUME V, 1184—1224.
ALIX et JEAN DE BRAINE, 1224—1239.

1432. + PHIPVS REX. Dans le champ, un ✠ cantonné de quatre points; le tout formant le cœur dans une croix dite bourguignonne. — ℞. MATISCON. Dans le champ, S majuscule accosté de quatre points.
Denier d'argent : 18 gr. (DUBY, pl. CII, n° 2; COMB., pl. XLVII *bis*, n° 3.)

1433. Même type. Un petit c ou un demi-cercle entre le C et l'O du mot MATISCON.
Denier d'argent : 19 gr. (*Ibid.*) Variété.

1434. Mêmes légende et type. — ℞. MATISCON en légende rétrograde. Même type.
Denier d'argent : 17 gr. Pl. XX, n° 1er.

On a souvent classé ces deniers parmi les espèces royales; c'est à tort. Il est reconnu que, malgré le nom qu'ils portent, ils appartiennent aux comtes de Mâcon. L'obole à ce type, que j'ai possédée, est beaucoup plus rare que les deniers, qui pourtant ne sont pas communs.

—

ABBAYE DE CLUNY.

Le monastère de Cluny a été le plus important ou du moins le plus riche de la chrétienté; il était donc naturel qu'il jouît du droit de monnayage. Ce droit lui fut conféré, vers 930, par le roi Raoul, et subsista jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle ou tout au commencement du XIV^e^.

M. Barthélemy a consacré, dans la *Revue num.* de 1842, p. 33, un article spécial à l'histoire monétaire de l'abbaye de Cluny et a laissé peu de chose à dire.

Les fractions de deniers sont souvent énoncées dans les titres. Je ne ferai connaître que les mentions qui ont échappé aux recherches de M. Barthélemy. Je les tire d'une charte donnée, en 1172, par l'abbé Étienne, et intitulée : *Consuetudines villæ Cluniacensis :*

« Art. II. Qui uxorem duxerit, capellano suo panem vinum et carnem pro modo facultatum suarum honorifice dabit. Pro debito isto, capellanus invitus, *minimas* non accepit, neque is qui uxorem ducit, *denarios* invitus capellano pro convivio dabit.

» Art. XV. Qui panes ad vendendum faciunt, pro fornagio et debito fornerii majoris et socii sui de panello *minimum* vel *minimatam* pastæ dare debent.

» Art. XVI. Alii qui sibi ad comendendum non ad vendendum panificant, pro fornagio et debito duorum fornariorum de panello *obolum* vel *obolatam* pastæ donare debent. »

Dans une charte citée par M. Barthélemy, l'obole ou fraction de denier est appelée *mediacula*.

Comme on le voit, l'abbaye de Cluny avait des monnaies de trois valeurs différentes : le denier, le petit denier et l'obole. Pendant longtemps nous n'avons possédé que le denier, et l'on a pu croire que l'obole n'existait pas et était une monnaie de compte. Elle a été récemment découverte, et j'ai deux fois espéré la voir arriver en ma possession. Elle existe, m'a-t-on dit, dans la collection de mon ami M. Bouchage, à Mâcon. Il faut espérer que tôt ou tard la terre nous rendra aussi le petit denier.

Le type de la monnaie de Cluny n'a jamais varié ; il a toujours porté une clef, armes primitives de l'abbaye. J'ai voulu tenter de reconnaître si cette circonstance pourrait aider à lever quelques coins du voile et servir à éclaircir la question qui a été si vivement agitée entre les numismatistes de France et de Belgique ; à savoir si les monnaies ont été l'imitation des sceaux des seigneuries et villes, ou si, au contraire, ce sont les sceaux qui ont tiré leurs types des monnaies. Je n'ai pu, quant à l'abbaye de Cluny, obtenir tous les renseignements désirables. J'ai pourtant eu recours à l'obligeance de mon ami le docteur Ochier, qui habite le palais abbatial de Cluny, et qui est plus apte que personne à résoudre la question. Il n'a pas pu retrouver le sceau ancien. Celui qu'il m'a communiqué ne remonte pas au-delà du XIV^e^ siècle. Il est formé de trois clefs formant le triquetra et n'ayant qu'un seul anneau trilobé. Plus tard encore, l'abbaye a joint une épée à ses armes.

BOURGOGNE. 1435. + CLVNIACO CENOBIO. Croix. — ℞. PETRVS ET PAVLVS. Clef.
Denier d'argent : 20 gr. Fabrique du XI^e au XII^e siècle. Pl. XX, n° 2.

1436. Mêmes légende et type. — ℞. PETRVꝰ ET PAVLVꝰ. Clef.
Denier : 18 gr. Fabrique du XII^e au XIII^e siècle. Pl. XX, n° 3.

M. Cartier (*Revue num.*, 1841, pl. XIX, n° 11), a donné le dessin d'un denier de Cluny. Il diffère de ceux-ci par la forme et la position de la clef. Le monnayage de l'abbaye ayant duré pendant cinq siècles, il n'est pas étonnant que l'on trouve de nombreuses variétés de coin. Pourtant le denier de Cluny est resté assez rare. Un séjour de cinq ans dans cette ville ne m'a permis d'en recueillir qu'un petit nombre d'exemplaires. Je n'en ai jamais trouvé dont on pût faire remonter la fabrique au-delà du XI^e siècle.

M. Barthélemy a fait observer que le mot *cenobium* était tout-à-fait insolite sur une monnaie et que l'on n'en trouvait pas d'autre exemple. N'y aurait-il pas lieu d'en inférer que le droit de monnayage était exercé au nom de l'abbaye elle-même et non par ses abbés? Ce qu'il y a de certain c'est que ceux-ci, tout puissants qu'ils étaient, n'ont jamais mis leurs noms sur leurs espèces, tandis que ce fait a eu lieu dans des monastères d'une plus faible importance.

Selon la tradition populaire, l'officine monétaire de l'abbaye de Cluny était placée à son château de Lourdon; c'est très probable. C'était dans cette forteresse qu'en cas de guerre les moines renfermaient ce qu'ils avaient de plus précieux. Leurs grandes richesses attiraient l'attention sur l'abbaye d'une manière toute particulière, et elle dut souvent prendre les armes pour se défendre. Il est donc naturel qu'elle eût choisi pour fabriquer ses monnaies le lieu où cette opération pouvait être faite avec le plus de tranquillité et de sûreté possibles.

—

TOURNUS.

L'abbaye de Tournus-sur-la-Saône était d'abord sous le vocable de saint Valérien, qui y avait son tombeau. En 875, elle fut donnée par Charles-le-Chauve aux moines de Noirmoutier et eut pour patron saint Philibert, parce que ces religieux, fuyant devant les invasions des Normands, y avaient emporté les ossements de ce saint.

Le privilége de battre monnaie fut donné aux abbés de Tournus, en 889, par le roi Eudes. Plusieurs confirmations des rois, ses successeurs, sont citées par les historiens. Duby rapporte que Charles-le-Chauve, en accordant la sienne, ordonna que ces monnaies porteraient son nom. Cette prescription fut sans doute suivie, mais les produits de ce monnayage ne sont pas venus jusqu'à nous. On a, au contraire, de curieuses et rarissimes monnaies portant qu'elles ont été battues par la permission du roi Lothaire; elles portent le nom de saint Philibert. Pourquoi les abbés de Tournus sont-ils revenus à émettre leurs espèces au nom de leur ancien patron? Il est probable que c'est le

résultat de quelque influence locale. Toujours est-il que les deniers de Tournus que nous connaissons ont le nom de saint Valérien et pour type une tête informe. Duby en offre un où la tête est presque régulière. J'ai possédé cette variété il y a longtemps. Je ne puis plus affirmer si sa fabrique indiquait une époque antérieure à celle de l'émission des deniers à la tête barbare ; c'est présumable. BOURGOGNE.

1437. SCS VALERIAN. Tête informe et de profil à droite. — ℟. + TORNVCIO CAST. Croix cantonnée de quatre points.

Denier de billon : 22 gr. (LELEWEL, pl. IX, n° 14.)

Duby prétend que ce denier doit être antérieur au règne de Charles-le-Chauve ; c'est une grave erreur. Sa fabrique est loin d'accuser une époque aussi reculée. Il est évident que ce type, qui a été continué, est postérieur à celui du monogramme. A quelle époque a-t-il été créé ? Pour décider cette question, il faudrait pouvoir examiner une certaine quantité de ces deniers, qui, sans être tout-à-fait rares, ne sont pourtant pas communs ; il faudrait aussi étudier les dépôts où ils ont été rencontrés.

BOURGOGNE-COMTÉ

(FRANCHE-COMTÉ).

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la formation du comté de Bourgogne. Selon les uns, cette seigneurie aurait d'abord été divisée entre plusieurs comtes particuliers. Ils ne s'entendent pas non plus sur l'époque où ce pays eut des comtes héréditaires. Les uns établissent Hugues-le-Noir comme premier comte propriétaire, en 815 ; d'autres avancent que ce fut Otton ou Otte-Guillaume, vers 995. Je ne chercherai point à trancher cette difficulté, qui n'a pas été résolue par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Quelquefois la numismatique vient au secours de l'histoire ; ici elle nous fait presque entièrement défaut : les documents et les monuments nous manquent à la fois. Les monnaies de cette période et de ce pays sont excessivement rares. Une seule jusqu'à présent était connue : c'est un denier de Renaud Ier, publié par M. Duhamel, dans la *Revue num.*, 1843, p. 191. J'ai été assez heureux pour en rencontrer un autre, qui n'est pas moins important, et qui, lui aussi, vient remplir une lacune. J'ai déjà dit qu'après la mort de Charles-Quint le comté de Bourgogne ou Franche-Comté appartint à l'Espagne jusqu'en 1674, époque où Louis XIV en fit la conquête. FRANCHE-COMTÉ.

COMTES DE BOURGOGNE.

HUGUES-LE-NOIR, 915—951.
LETALDE, 951....
ALBERIC, ... à 975.
LETALDE II, 975—979.

FRANCHE-COMTE.

ALBERIC II, 979—995.
OTTON ou OTTE-GUILLAUME, 995—1027.
RENAUD Ier, 1027—1057.
GUILLAUME Ier LE GRAND, 1057—1087.
RENAUD II, 1087—1097.
GUILLAUME II L'ALLEMAND, 1097—1102.
GUILLAUME III L'ENFANT, 1102—1127.
RENAUD III, 1127—1148.
BÉATRIX, 1148—1190.
OTTON II, 1190—1200.
BÉATRIX II et OTTON III, 1200—1234.
OTTON IV LE JEUNE, 1234—1248.
AGNÈS DE MÉRANIE et HUGUES, 1248-1279.
OTTON V, dit OTTENIN, 1279—1303.
ROBERT-L'ENFANT, 1303—1315.
JEANNE Ire et PHILIPPE-LE-LONG, 1315-1330.
JEANNE II et EUDES IV, 1330—1347.
PHILIPPE DE ROUVRE, 1347—1361.
MARGUERITE DE FRANCE, 1361—1382.
LOUIS DE MALE, 1382—1384.
PHILIPPE II, 1384—1404.
JEAN-SANS-PEUR, 1404—1419.
PHILIPPE-LE-BON, 1419—1467.
CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 1467—1477.
MARIE, 1477—1482.
MARGUERITE D'AUTRICHE, 1482—1493.
PHILIPPE-LE-BEAU, 1493—1506.
MARGUERITE D'AUTRICHE, de nouveau, 1506—1530.
CHARLES-QUINT, 1530.

1438. + MONETA. Croix. — ℞. + IVLEDONIS. Dans le champ, B avec un trait au-dessous.

Denier d'argent : 21 gr. Pl. XX, n° 4.

Quoique anonyme, cette monnaie me paraît être d'une haute importance, puisqu'elle vient se placer dans une série où les monuments sont si rares. Son attribution à Lons-le-Saulnier n'est pas douteuse. M. Duhamel, dans l'article précité, a fait connaître un denier signé qui porte LEDONIS VIL : c'est incontestablement la même localité. Il est plus difficile de lui donner une place qui soit tout-à-fait certaine. La fabrique de ce denier indique bien qu'il appartient à la dernière moitié du XIe siècle, mais on ne peut que former des conjectures sur les auteurs de son émission. M'aidant des renseignements historiques fournis par M. Duhamel, je crois qu'il faut y voir le produit du monnayage des archevêques de Besançon, qui, tenant ce droit de Charles-le-Chauve, avaient la prétention de l'exercer seuls dans le comté de Bourgogne. La monnaie de Renaud, publiée par M. Duhamel, n'aurait été que le produit de l'usurpation de ce droit, et cette usurpation n'aurait pas eu de suites. L'extrême rareté de ces deniers en est la preuve. Le denier que je fais connaître est épiscopal ; le mot MONETA, qu'il porte d'un côté, le prouve suffisamment. Cette observation est due à M. B. Fillon, et l'examen des espèces de diverses localités portant ce même mot m'en a prouvé la justesse.

M. Barthélemy, dans son *Manuel de numismatique*, a mentionné ce denier, que je lui avais communiqué ; la légende qu'il en donne est imparfaite. Il l'attribue à Guillaume III. Outre que cette date me semble un peu trop moderne, eu égard à la fabrique de cette pièce, je crois qu'il y a lieu à prendre en considération les arguments que je viens de déduire et à la regarder comme purement épiscopale. On opposera peut-être à mon attribution le diplôme de Henri VI, daté de 1190, et cité par M. Barthélemy dans son

Manuel de numismatique, duquel il résulte que les archevêques n'avaient le droit de monnayer qu'à Besançon seulement. Je répondrai que les termes de ce diplôme sont tous en ma faveur, et que pour que l'empereur réglementât ainsi le droit de l'archevêque, il fallait que d'abord il eût été plus étendu. Quant aux deux lettres B E, qui sont inscrites dans le champ, leur interprétation vient peut-être encore à l'appui de mon attribution. Elles signifient, dit-on, *Benedictio* ou *Burgundia*. La première supposition me paraît plus naturelle, d'abord en ce que les deux lettres B E semblent plutôt être le commencement du mot BENEDICTIO que la première et la dernière lettre de BVRGVNDIE, d'autant plus que le signe d'élision n'est pas ordinairement placé en dessous des mots; ensuite parce que les monnaies sur lesquelles on rencontre un B dans le champ sont ou épiscopales ou du moins émises sous l'influence des évêques. On peut citer les deniers de Robert, Henri et Philippe, que l'on a cru jusqu'ici frappés avec la participation de l'évêque Hugues de Chalon, et ceux attribuées à Hugues III et Hugues IV, ducs de Bourgogne, par M. Barthélemy, dont j'ai suivi les errements, et qui portent MONETA HVGONIS. Ici l'intervention de l'évêque est positive, si l'on admet, avec quelques auteurs, que ces deniers sont signés du nom de l'évêque et non de celui du duc. Le mot MONETA semblerait le faire croire, d'après le principe que j'ai établi plus haut.

ROIS D'ESPAGNE ET COMTES DE BOURGOGNE.

CHARLES V, 1530—1556.

1439. + C · V · R · IMP · C · BVRGVNDIE. Buste couronné à gauche. — ℞. + M · C · BVRGVN 1555. Écusson avec un lion debout sur une croix dans un champ semé de billettes.

Demi-denier d'argent : 13 gr.

PHILIPPE II, 1556—1598.

1440. ❀ PHS ❀ D · G · R · HISP · COM · BVRG. Même type. — ℞. + MON · COMITA · BVRGVNDIE. Lion debout dans un écusson au champ chargé de billettes. Au-dessus de l'écusson, 1561.

Denier d'argent : 22 gr. (Duby, pl. LXXV, n° 3.)

1441. + PHS · D · G · R · H · C · BVRG · Même type. — ℞. Mêmes légende et type qu'au n° 1439.

Demi-denier d'argent : 12 gr.

1442. + PHS · REX · CATHOL · HISPANIE · Buste nu à gauche. — ℞. + COMES · BVRGVNDIE. Même écusson sans millésime.

Double de billon : 40 gr.

ALBERT ET ISABELLE, 1598—1621.

FRANCHE-COMTÉ.

1443. ┼ ····· BELLA · D · G · ARCHID · AVS · Deux bustes affrontés. — ℞. + DVCES · ET · COMIT · BVRGVNDIE. Lion debout dans un champ semé de billettes.
Liard de billon : 46 gr.

1444. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le lion est dans un grenetis.
Liard de cuivre : 42 gr.

PHILIPPE IV, 1621—1665.

1445. ❀ PHIL · IIII · D · G · REX · HISP · INDIAR ┼ G · Le briquet sur une croix de Bourgogne, couronné et soutenant le bijou de la Toison-d'Or. 1625. — ℞. ARCHID · AVSTRIE · COM · BVRG · ⁋ · G · Écusson couronné et entouré du collier de la Toison.
Grand écu d'argent : 7 gros 20 gr. Rare.

1446. Même légende. Buste colleretté à droite. Au-dessus, 16—52 séparé par un astérisque. — ℞. ARCH · AVST · DVX · ET · COM · BVRG. Même type.
Teston d'argent : 2 gros 6 gr. Rare.

1447. Même légende terminée par une étoile évidée au centre. Lion debout tenant une épée, la patte appuyée sur un écusson ovale aux armes de Bourgogne-Comté. — ℞. Même légende avec COMIT · BVR · ⁋ · Écusson couronné sur la croix de Bourgogne; de chaque côté, 16—30.
Escalin d'argent : 100 gr.

1448. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers il y a COM · BVR · ⁋ et le millésime 1622.
Escalin d'argent : 100 gr. Rare.

—

BESANÇON-ARCHEVÊCHÉ.

Le droit de battre monnaie, qu'avaient les archevêques de Besançon, remonte, ainsi que je l'ai dit précédemment, jusqu'à Charles-le-Chauve, qui le donna à l'évêque Arduic. Ce privilége a reçu diverses confirmations depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe, que les archevêques reçurent de l'empereur Rodolphe la permission de frapper toute sorte de monnaie, sous la condition qu'elle serait de même aloi que celle des autres princes de l'empire.

La monnaie des évêques de Besançon fut appelée *estevenante*, du nom de saint Étienne, patron de l'une des cathédrales de la ville. Son cours fut très étendu.

Le type des espèces des évêques de Besançon est uniforme : c'est celui de la main bénissante. On connaît, il est vrai, un denier sur lequel est représenté la porte noire.

Cette monnaie a été donnée par Duby, pl. III, n° 4; je ne sais si elle a été retrouvée. Dans tous les cas, il est probable que c'est le produit d'un monnayage exceptionnel.

D'abord signées, les espèces des évêques de Besançon ont fini par devenir muettes. Cette transformation est contraire à la règle ordinaire. Il est très probable et même certain que la monnaie estevenante a été émise en dehors de la province de Franche-Comté. Elle a été copiée, prétend-on, par des prélats établis sur les bords du Rhin. On trouve, en effet, des petites monnaies au type de la main bénissante et grossièrement fabriquées auxquelles on attribue cette origine.

ARCHEVÊQUES DE BESANÇON.

Arduic, 850—869.
Thierri Ier, 870—894.
Bérenger, 895—928.
Geoffroi Ier, 930—955.
Gui, vers 980.
Guichard, vers 985.
Leutold, 990—994.
Hector, 1010.
Gautier Ier, ou Gaucher de Salins, 1020—1031.
Hugues Ier de Salins, 1031—1066.
Hugues II de Montfaucon, 1068—1085.
Hugues III de Bourgogne, 1088—1101.
Ponce de Macon, 1102—1108.
Guillaume Ier d'Arguel, 1109—1117.
Anséric de Montréal, 1117—1134.
Humbert, 1134—1161.
Gauthier II de Bourgogne, 1162—1163.
Herbert, 1163—1171.
Évrard de Saint-Quentin, 1171—1179.
Thierri II de Montfaucon, 1180—1191.
Étienne de Vienne, 1192—1193.
Amédée de Tramelay, 1194—1220.
Gérard Ier de Rougemont, 1222—1225.
Jean Ier Allegrin, 1225—1227.
Nicolas de Flavigny, 1227—1235.
Geoffroi II, 1236—1241.
Jean II de Franciogia, 1241—1244.
Guillaume II de la Tour, 1245—1268.
Eudes de Rougemont, 1269—1301.
Hugues IV de Chalon, 1302—1312.
Vital, 1316—1333.
Hugues V de Vienne, 1334—1355.
Jean III de Vienne, 1355—1361.
Amédée II de Villersexel, 1362—1370.
Guillaume III de Vergy, 1371—1391.
Gérard II d'Athies, 1391—1404.

HUGUES.

1449. ☙TEPHANV☙. Main bénissante. — ℞. + VISONTIVM. Croix dans les branches de laquelle se trouve le mot H · V—G—O.
Denier de billon : 19 gr. Pl. XX, n° 5.

Auquel des Hugues faut-il donner ce denier? Trois prélats de ce nom se sont succédé et ont siégé au XIe siècle. Il est donc difficile de présenter une attribution incontestable. Je ferai observer toutefois que ce denier a beaucoup de ressemblance avec celui provenant de la découverte de Rome, publié dans la *Revue num.*, 1846, pl. XVII, n° 10. Le poids est le même; mais celui de Rome porte *Chrisopolis*. Ce ne serait donc pas à

FRANCHE-COMTÉ. Hugues Ier que je proposerais de donner mon denier, dont la fabrique et le style offrent quelque analogie avec le denier de Lons-le-Saulnier (nº 1438). Cependant cette dernière pièce doit être antérieure de quelques années.

1450. B · STEPHANI. Même type. — ℟. + VISONTIVM. Croix cantonnée au 1er d'un astérisque et au 4e d'un besant.
Grand denier de billon : 27 gr. (DUBY, pl. III, nº 9.)

1451. S STEPHANVS. Même type. — ℟. + CRISOPOLIS V. Croix.
Denier de bon billon : 23 gr. (*Ibid.*, nº 10.)

Le dessin de Duby donne si peu l'idée du vrai style de ce denier qu'il est utile de le reproduire. Pl. XX, nº 6.

1452. PTHOMARTR. Même type. — ℟. + BISVNTIVM. Croix.
Petit denier de bon billon : 21 gr.

1453. PTHOMARTIR. Même type. — ℟. Mêmes légende et type.
Petit denier de bas billon : 21 gr. (DUBY, pl. III, nº 8.)

1454. Mêmes légende et type des deux côtés.
Denier de plus grand module et de bas billon. (*Ibid.*, nº 7.)

1455. Sans légende des deux côtés. Main. — ℟. Croix avec un besant à chaque extrémité.
Denier d'argent : 10 gr.

1456. Autre plus petit avec une main différente.
Denier d'argent : 10 gr.

Ainsi que je l'ai déjà dit, il y a doute que ces deux dernières monnaies appartiennent aux évêques de Besançon. On suppose qu'elles ont été émises sur les bords du Rhin.

1457 : hENRIC' : ARChEPI. Buste mitré de face. — ℟. + MONETA : BISONTIE. Croix archiépiscopale cantonnée d'un lys.
Denier de billon : 18 gr. Pl. XX, nº 7.

Je place cette pièce à la fin du monnayage des évêques de Besançon, parce que, par sa fabrique, elle me paraît descendre jusqu'au XIVe siècle. Du reste, cette monnaie offre un problème que, malgré tous mes efforts et mes recherches, je suis forcé de laisser insoluble. Aucun archevêque de Besançon ne porte le nom d'Henri ou tout autre nom auquel la légende puisse être applicable. On en est venu non pas à révoquer en doute l'authenticité de cette pièce, qui est incontestable, mais à se demander si elle appartient à Besançon et s'il n'existe pas en dehors de la France quelque autre archevêché qui porte le nom de BISONTIA. Cette coïncidence me paraît peu probable. Au surplus, la publication que je fais donnera sans doute l'occasion à quelque numismatiste de fournir le mot de cette énigme.

BESANÇON-VILLE.

L'empereur Charles-Quint avait, en 1537, permis à la ville de Besançon d'établir un hôtel de monnaies. La vénération pour ce prince fut telle que, cent après sa mort, on fabriquait encore des espèces avec son nom et son buste. Les monnaies de la ville de Besançon étaient d'une si belle fabrique et d'un si bon aloi, qu'elles firent tomber celles de l'archevêque, qui depuis ne se sont jamais relevées.

1458. + CAROLVS (8) IMPERATOR. Buste couronné de lauriers à gauche. — ℞. MONETA · CIV · IMP · BISONT · Écusson aux armes de la ville. Au-dessus, 1624.
Teston d'argent : 155 gr. (DUBY, pl. LXXV, n° 4.)

1459. + CAROLVS · V · (2) IMPERATOR. Même buste. De chaque côté, 16—24. — ℞. Même légende. Armes dans le champ.
Argent : 53 gr. Le tiers de la pièce précédente.

1460. CAROLVS · QVINT · ROM · IMPERATOR. L'empereur debout à gauche, tenant de la main droite le sceptre et de la gauche le globe crucigère. De chaque côté, 16—58. — ℞. MONETA · CIVIT · IMP · BISVNTINÆ. Aigle à deux têtes éployée surmontée d'une couronne en forme de mitre et ayant en cœur les armes de la ville.
Thaler d'argent : 7 gros 20 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

1461. + CAROLVS · V · IMPERATOR. Buste couronné à gauche. — ℞. MONE ❀ CIVI ❀ BISVNTINE. Armes de la ville dans un écusson contourné. Au-dessus, 1537.
Grand denier de billon : 33 gr.

1462. Mêmes légendes et types des deux côtés. L'écusson est simple. Millésime 1542.
Denier d'argent : 23 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

1463. Mêmes légendes et types des deux côtés. L'écusson est orné. De chaque côté du buste, 16—22.
Denier de billon : 22 gr.

1464. Mêmes légende et type. — ℞. MONE · CIVI · BISVNTINÆ · Même type.
Denier de billon : 23 gr.

1465. Mêmes légende et type. — ℞. MONE · CIVI · BISVNTINE °. Écusson simple; au-dessus, 1565.
Denier de billon : 22 gr.

1466. Mêmes légende et type. — ℞. MONE · CIVI · BISV · 1576. Croix coupant en partie la légende. Au centre, l'écusson de la ville.
Demi-denier de billon : 14 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

1467. Mêmes légendes et types des deux côtés. Au ℞. la croix coupe tout-à-fait la légende. Millésime 1546.
Demi-denier de billon : 12 gr.

FRANCHE-COMTÉ. 1468. Même légende et type. — ℞. MONE · CIVI BISVNTINE. Même type.
Demi-denier de billon : 13 gr.

1469. + CAROLVS · V · ROMAN · IMP · Buste couronné à droite. — ℞. + MON · CITI · IMP · BISVNTINÆ. Écusson simple ; au-dessus, 1619.
Denier de billon : 27 gr.

—

ARLAI.

Arlai est une petite ville du département du Jura, qui a donné son nom à une seigneurie formant une branche de la maison de Chalon-Orange. En 1291, l'empire accorda à Jean de Chalon, premier du nom, seigneur d'Arlai, le droit de frapper monnaie, sous la condition que sa valeur n'excéderait pas celle des deniers parisis et qu'elle ne pourrait être qu'au titre de quatre deniers du poids de douze grains, à la taille de vingt-deux au marc. Il obtint, huit ans après, de l'empereur Albert, la permission de battre monnaie à Besançon. La branche des seigneurs d'Arlai, formée par Jean de Chalon, fils du troisième lit de Jean de Chalon, dit le Sage, s'est éteinte, en 1530, par la mort de Philibert de Chalon, tué au siége de Florence, et qui n'avait pas été marié.

SEIGNEURS D'ARLAI.

JEAN DE CHALON, 128....
HUGUES, 1319.
JEAN II, 1322.
HUGUES II, 1365.
JEAN DE CHALON, 138....
LOUIS DE CHALON, 1418.
GUILLAUME, 1465.
JEAN, 1475.
PHILIBERT Ier, 1502—1530.

JEAN DE CHALON, 1291—1299.

1470. + IOHS DE CABYLON. Croix. — ℞. DNS DE ARLATO. Édifice.
Denier de billon : 12 gr. (*Rev. num.*, 1843, p. 185.) Vignette.

Ce curieux et précieux denier, qui comble une lacune signalée par Duby (T. II, *Suppl.*, p. 308), faisait partie d'un trésor considérable trouvé à Dieuze (Meurthe). Il ne s'y trouvait que ce seul exemplaire, et je n'ai pas connaissance qu'il ait été retrouvé depuis cette époque. M. de Saulcy a rendu compte de cette découverte dans la *Revue (loco cit.)* et m'a fourni le peu de renseignements que je puis donner et que lui-même a empruntés à Duby. M. Barthélemy, dans son *Manuel*, produit des documents plus étendus sur les seigneurs d'Arlai et leur monnayage. Je ferai remarquer, avec M. de Saulcy, que mon denier a dû être frappé de 1291 à 1299, puisque ce fut pendant cette dernière année que Jean transféra son atelier monétaire à Besançon.

MONTBELLIARD.

La formation du comté de Montbelliard paraît remonter à 888, lorsque Rodolphe Ier érigea le royaume de Bourgogne. Au XIIe siècle, il appartint aux seigneurs de Montfaucon, puis aux comtes de Chalon de la maison de Bourgogne, et revint ensuite dans la maison de Montfaucon. Enfin il entra dans la maison de Wurtemberg, en 1397, par le mariage d'Eberhard, comte de Wurtemberg et duc de Teck, avec Henriette, héritière du fief de Montbelliard. Ce n'est qu'à partir de cette dernière époque que nous possédons des monnaies de Montbelliard; il serait donc sans objet de donner la chronologie des comtes. Montbelliard est maintenant dans le département du Doubs.

ULRIC VI.

1471. ❀ D : G · VL : DVX · WIRT : ET : TECK · CO · MO : BELL : Ƶ Buste du prince à gauche avec un chaperon. — ℞. ❀ DA · GLORIAM · DEO · OMNIPOTENTI. Écusson écartelé au 1er des armes de Wurtemberg; au 2e, de Teck, et au 4e de Montbelliard; le 3e canton est un peu fruste. Le tout timbré d'un écusson aux armes de l'empire. De chaque côté de l'écusson, 15—37.

Thaler d'argent : 7 gros 42 gr. Pl. XX, n° 8.

FRÉDÉRIC Ier.

* 1472. Deux poissons adossés. FRIDE · D · G · COM · WVRT. Écusson irrégulier. — ℞. Ramure de cerf. MO · FACTA · MONT · 1586 · Écusson chargé de deux poissons adossés.

Billon : 21 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIX, n° 12.) Rare.

EBERHARD-LOUIS.

1473. + D · W · M · D · G · L · E · Buste à longs cheveux à droite. — ℞. LIARD · DE · MONTBELLIARD en trois lignes dans le champ. En dessous, 1716.

Cuivre : 60 gr.

Les armes de Wurtemberg, pour le comté de Montbelliard, sont de *gueules à deux truites d'or adossées et mises en pal.*

CHAMPAGNE.

CHAMPAGNE. La numismatique de la Champagne mérite une attention toute particulière : ce n'est pas qu'elle soit aussi riche que celle de la Bourgogne, mais elle soulève des questions d'un haut intérêt. Je n'ai point la prétention de les exposer toutes et encore moins de les résoudre. Je discuterai seulement, à mesure qu'elles se présenteront, celles que je croirai pouvoir éclairer.

Le monnayage champenois n'a pas eu une longue durée : comme beaucoup d'autres, il a cessé au commencement du XIVe siècle. Pourtant il est très varié. Cela provient de ce qu'il y a peu de provinces où ce droit ait été aussi fractionné que dans la Champagne. Chaque ville importante a formé en quelque sorte une seigneurie particulière et a monnayé en son nom. On trouve aussi plus fréquemment en Champagne que partout ailleurs des exemples d'associations pour l'exercice du droit monétaire. On a cherché longtemps la cause de la réunion du nom de deux villes sur la même monnaie et l'on a voulu l'expliquer par des considérations politiques. Cette raison a pu quelquefois exister ; mais la plus commune et la véritable résulte évidemment des nécessités commerciales et plus encore de l'économie procurée par une fabrication en commun.

Dans le cours de cet ouvrage, j'ai été quelquefois amené à émettre l'opinion que les monnaies portant le nom d'une ville n'ont pas toutes été fabriquées dans l'atelier dont elles portent le nom. Ce fait se reproduit en Champagne. Les premières monnaies de Sens et d'Auxerre sont incontestablement dans ce cas ; c'est ce qui rend la numismatique champenoise un peu difficile à étudier. Pour me servir de fil conducteur dans ce labyrinthe, j'adopterai la division par atelier. Cette classification, que j'ai repoussée ailleurs comme présentant de graves difficultés, me paraît indispensable à suivre pour les espèces de la Champagne ; il me semble qu'elle rendra ma tâche un peu moins difficile.

Qu'on ne soit pas étonné de me voir commencer la description des monnaies de Champagne par celles de Tonnerre et d'Auxerre, qui faisaient partie de la Bourgogne : la connexité de ces pièces avec celles des localités de la Champagne qui avoisinent ces deux villes est telle, qu'il est impossible de les séparer ; il y a plus, c'est qu'entre ces villes il y a eu souvent confusion d'atelier.

J'ai déjà dit qu'il n'y avait pas de province où se trouvaient plus d'officines monétaires qu'en Champagne : ce n'est pas que j'aie été assez heureux pour en trouver une nouvelle ; au contraire, j'ai à faire supprimer un atelier, c'est celui de l'abbaye de Montfaucon. Duby a donné une monnaie portant AVE · DE · MONTEFALCONE, qu'il attribue à cette abbaye. Des numismatistes très recommandables, entre autres M. Cartier, dans sa *Lettre sur les monnaies baronales*, ont suivi ces errements. Une lecture fautive a causé l'erreur. La monnaie en question appartient à Aymon de Montfaucon, évêque de

Lausanne de 1491 à 1517, et c'est AIMO DE MONTE FALCONE qu'il faut lire. Cette observation est due à M. Henri Morin, de Lyon.

—

TONNERRE.

Le Tonnerrois paraît avoir eu des comtes dès le VIIIe siècle; leur suite se serait interrompue jusqu'au milieu du Xe siècle, où Milon Ier est noté par les historiens comme le premier comte propriétaire. Sa descendance occupa le comté jusqu'en 1065, qu'il passa dans la maison d'Auxerre, puis dans celle de Nevers. Au XIVe siècle, il arriva dans celle de Chalon. Le Tonnerrois ne fut réuni définitivement à la couronne qu'à la fin du XVIIIe siècle.

Le monnayage de Tonnerre est divisé en deux périodes très distinctes. La première ne nous fournit que des espèces anonymes dont le type et la fabrique paraissent tellement identiques avec ceux des monnaies d'Auxerre, qu'il y a copie évidente; et, comme à cette époque Tonnerre et Auxerre étaient sous la même dépendance, il y a probabilité que ce denier, que je ne connais que par le dessin de Duby (*Supplém.*, pl. Ire, no 6), quoique portant le nom de Tonnerre, a été fabriqué à Auxerre.

L'autre période du monnayage tonnerrois a eu lieu sous la domination de la maison de Nevers; aussi a-t-on adopté le type nivernais bien complet. Encore, dans cette circonstance, on peut regarder comme une certitude que ces pièces sont sorties de l'atelier de Nevers. Il suffit de comparer entre elles les espèces des deux villes pour ne conserver aucun doute à cet égard. Ce sont les mêmes type, faire, aloi et poids.

COMTES DE TONNERRE.

Milon, 987.
Gui, 987—992.
Milon II, 992.
Rainard ou Renaud.
Milon III, 1038.
Hugues Bernard.
Guillaume.
Guillaume II, 1089—1133.
Renaud, 1133—1159.
Guillaume IV, 1161—1168.
Gui, 1168—1175.
Guillaume V, 1175—1181.
Agnès, 1181—1182.
Pierre de Courtenay, Mahaut Ier et Hervé, 1192—1257.
Mahaut II et Eudes, 1257—1273.
Marguerite de Bourgogne et Charles Ier, roi de Sicile, 1273—1292.
Guillaume de Chalon, 1292—1304.
Jean de Chalon, 1304—1346.
Jean II de Chalon, 1346—1366.
Jean III, 1366—1379.
Louis Ier de Chalon, 1379—1398.
Louis II de Chalon, 1395—1433.
Jeanne et Marguerite de Chalon, 1433—1492.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, 1273—1303.

CHAMPAGNE. 1474. + M · REG · SICILIE · Croix enhendée ou à pointes. — ℟. COM TORNODOI. Même croix ayant un lys à chaque extrémité des branches d'en haut et d'en bas.

Obole de billon : 12 gr. Pl. XX, n° 9.

Cette pièce diffère assez sensiblement de celle publiée par Duby, pl. CII ; elle a dû être frappée postérieurement à 1285, c'est-à-dire pendant le veuvage de Marguerite.

Malgré ma détermination d'être sobre de détails historiques toutes les fois que le sujet ne l'exige pas, je ne puis pas m'empêcher de dire quelques mots de cette princesse, parce que sa vie offre un de ces exemples d'abnégation et de vertu que l'on trouve assez rarement dans l'histoire. Devenue reine de Sicile par son mariage avec Charles Ier, en 1268, Marguerite fut habiter Naples. Veuve en 1285, et sans enfants, elle revint en France et se retira dans son comté de Tonnerre, où elle passa le reste de ses jours dans les exercices de la plus haute piété. Elle les partagea avec deux augustes princesses, ses parentes : l'une était Catherine de Courtenay, petite-fille de Baudouin II, dernier empereur de Constantinople. Elle fut recherchée en mariage par Charles de Valois, frère du roi Philippe-le-Long ; elle l'épousa en 1300, fut couronnée à Rome l'année suivante comme impératrice de Constantinople, et mourut en 1307. L'autre princesse était Marguerite de Beaumont, veuve de Boëmond VII, prince d'Antioche et comte de Tripoli. Elle resta avec persévérance auprès de la reine de Sicile, à laquelle elle survécut, n'étant morte qu'en 1328. Le soulagement des pauvres fut l'objet de la constante sollicitude de ces trois princesses tant qu'elles demeurèrent ensemble. Voulant étendre sa bienfaisance même sur les races à venir, la reine de Sicile, en 1291, affranchit les habitants de Laignes du droit de main-morte et leur permit de s'ériger en commune. En 1293, elle fonda un hôpital à Tonnerre et le dota richement. Les deux autres princesses contribuèrent à cette bonne œuvre par leurs libéralités, et toutes trois se mirent à la tête des ministres de cet établissement, en rendant aux malades les soins même les plus répugnants. Deux autres hôpitaux furent ainsi fondés à Laignes et à Ligny-le-Chatel. Non contente de contribuer aussi efficacement au soulagement des pauvres, la reine Marguerite s'appliqua à faire régner particulièrement la paix et la concorde parmi ses vassaux, dont elle réglait les différends avec une sagacité toute virile. Sa réputation d'équité et de prudence était tellement connue, que les plus grands princes la choisissaient pour arbitre de leurs dissensions. Cette admirable princesse passa dans son hôpital de Tonnerre les quinze dernières années de sa vie, qu'elle termina par une sainte mort le 3 ou le 4 septembre 1303, après avoir fait un testament rempli de legs pieux et des dispositions les plus bienfaisantes.

Marguerite avait, en 1292, cédé le comté de Guillaume de Chalon, son neveu.

AUXERRE.

Dès le règne de Charlemagne on trouve un comte d'Auxerre du nom d'Ermenoldus ; mais ce ne fut qu'au x^e^ siècle que le comté devint héréditaire dans la famille des ducs de Bourgogne, qui possédaient aussi le Nivernais. Il deviendrait sans objet, puisque nous ne possédons aucune monnaie signée des comtes ou des évêques d'Auxerre, de suivre la filiation des familles qui ont occupé le comté jusqu'en 1477, qu'il se soumit à Louis XI et ne fut plus distrait du domaine de la couronne. Je m'abstiendrai par la même raison de donner la suite des comtes et des évêques.

On a longtemps pensé que les monnaies d'Auxerre que nous connaissons appartenaient aux évêques ; les numismatistes ont abandonné cette opinion. Outre les raisons à l'appui de ce changement que M. Barthélemy expose dans son *Manuel*, je ferai valoir que l'extrême ressemblance, pour ne pas dire l'identité de ces monnaies avec celles que l'on ne peut pas refuser aux comtes de Sens, est un argument décisif. En effet, des deux villes nous ne possédons que des monnaies anonymes, dont les plus anciennes ont une fabrique tellement semblable qu'il est impossible de ne pas les rapprocher les unes des autres. Il y a plus, c'est qu'elles sont, selon toute apparence, sorties du même atelier et que c'est à Auxerre qu'elles ont été fabriquées. Nous possédons, en effet, un denier qui porte le nom des deux villes, et, comme celui de Sens est au nominatif, il y a évidence que c'est à Auxerre qu'il faut placer l'officine monétaire. Cette dernière ville ne porte qu'un nom abrégé, mais, par la règle dont j'ai déjà parlé, on ne peut le mettre qu'au datif. Qu'on joigne à cela la possession de ces deux villes dans les mêmes mains et les exigeances commerciales, on ne sera pas étonné de cette coïncidence monétaire. Comme dernière observation, il ne faut pas oublier de dire que le grand nombre de variétés d'espèces, tant au nom de Sens qu'à celui d'Auxerre, prouve que cette dernière ville a été le siége d'un monnayage très étendu et très actif, et, une fois l'impulsion donnée, les exigences commerciales que je viens de mettre en avant deviennent tout-à-fait naturelles.

L'étude du dépôt de Châteauneuf-sur-Cher prouve que l'émission des monnaies qui nous occupent a eu lieu dans le courant du x^e^ siècle. L'histoire des comtes d'Auxerre est parfaitement d'accord avec cette observation. Plus tard, c'est-à-dire au xii^e^ siècle, une nouvelle phase a lieu dans le monnayage auxerrois : la maison de Nevers jouit du comté d'Auxerre et les monnaies sont de fabrique et de type nivernais, mitigés avec ceux d'Auxerre.

MONNAIES ANONYMES.

1475. + ⅄⅄TSIOↃERCI. Croix en forme de rosace dont les extrémités sont arrondies et à fort relief. — ℞. sans légende. Croix un peu plus svelte dans un grenetis ; entre les deux grenetis, quatre besants placés en forme de croix.

Denier de haut billon : 22 gr.

CHAMPAGNE. La fabrique de cette pièce est très négligée ; elle doit former la tête d'un monnayage comtal d'Auxerre.

1476. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de bas billon : 10 gr. (DUBY, pl. X, n° 2.)

1477. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix du droit n'est plus en forme de rosace; celle du revers a de légères pointes à ses extrémités.
Denier de bas billon : 22 gr.

1478. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les deux croix sont à pointes ; il n'y a plus que trois besants au revers.
Denier de bas billon : 22 gr.

1479. + AVTSIOCERCI. Même type des deux. Les croix ont tout-à-fait la forme de celles des monnaies de Nevers.
Denier d'argent fin : 30 gr. (DUBY, pl. X, n° 3.)

1480. + ALTISIODOR. Mêmes croix des deux côtés. Au revers il y a à l'extrémité de chacune des branches de la croix douze besants trois par trois.
Petit denier de bas billon : 21 gr.

1481. Mêmes légende et type. La croix du droit est cantonnée d'un besant au 1er. Au revers, il y a entre les deux grenetis deux croisettes et six besants trois par trois.
Denier de bas billon : 18 gr.

1482. + ALTISIODOR. Même type des deux côtés, sauf qu'au revers la croix a à ses extrémités deux lys et trois besants trois par trois.
Denier de bas billon : 17 gr. (DUBY, pl. X, n° 1er.)

—

SENS.

Sens a eu au IXe siècle des comtes amovibles, qui devinrent héréditaires vers le milieu du Xe. Leur domination fut de courte durée, puisque, d'après les historiens, le roi Henri s'empara du comté de Sens, en 1055, et le réunit à la couronne.

La numismatique n'est pas ici d'accord avec l'histoire, car nous possédons des monnaies évidemment postérieures à la conquête et que l'on peut croire comtales. N'y aurait-il pas lieu d'admettre que les rois placèrent dans cette province des gouverneurs qui obtinrent ou s'arrogèrent les droits régaliens, ou plutôt encore ne faudrait-il pas donner aux évêques les espèces que jusqu'à présent on a attribuées aux comtes ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut entre les prélats et les seigneurs de fréquentes dissensions au sujet de l'exercice du droit monétaire. La numismatique seigneuriale senonaise s'est beaucoup enrichie depuis quelque temps, mais les espèces nouvellement

trouvées ne font, à mon avis, qu'embrouiller la question au lieu de l'éclaircir. Je donnerai la description des monnaies de ma collection, laissant à de plus habiles le soin de tirer les conséquences qui peuvent découler de leur examen.

COMTES DE SENS.

FROMOND Ier, 941—951. FROMOND II, 996—1012.
RENAUD Ier ou RENARD-LE-VIEUX, 951-996. RENAUD II, 1012—1055.

RENAUD Ier, 951—996.

1483. + RAINARDVS COMES. Croix cantonnée de quatre points. — ℞. SENONES CIVITAS. Portail carlovingien surmonté d'une croix qui forme la croisette de la légende.

Denier d'argent un peu fracturé : 28 gr. (*Rev. num.*, 1846, pl. VIII, n° 6.)

Ce dessin de la *Revue* ne donne pas une idée exacte du faire de ce beau denier ; c'est ce qui m'a engagé à le reproduire. Pl. XX, n° 10.

Cette monnaie, qui a été trouvée au trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome, est, à ce que l'on m'a dit, restée unique. C'est une précieuse conquête pour la numismatique seigneuriale de Sens, où elle occupe le premier rang. Son type n'a d'ailleurs rien d'exceptionnel; car nous connaissons de cette ville des monnaies carlovingiennes à un type identique. Cette empreinte a d'ailleurs été continuée, et l'on peut voir dans l'article de M. Duchalais (V. *Monnaies de Sens*, au *Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France*), la description de deniers avec le temple, qui sont évidemment postérieurs à celui de Renard.

1484. + SENONES CIT. Croix. — ℞. sans légende. Deux croisettes opposées entre deux grenetis. Croix.

Denier d'argent : 28 gr.

1485. SENONES CT. Croix. — ℞. Même type.

Denier d'argent : 28 gr.

1486. + SENONES CI. Croix. — ℞. Même type.

Denier d'argent : 28 gr.

1487. SENONSE CI. Même type. — ℞. Même type.

Denier d'argent : 27 gr.

Si parmi la suite senonaise il y a des monnaies appartenant aux évêques, ce sont ces quatre deniers qu'il faut leur attribuer; mais, dans ce cas, il y a lieu de donner aussi aux évêques d'Auxerre les espèces dont le type et la fabrique sont tellement identiques que l'on serait tenté de croire, malgré la différence des noms de lieu, qu'ils sont sortis

de la même officine. Toutefois, à Auxerre, l'influence nivernaise n'a pas tardé à se faire sentir; à Sens, au contraire, le monnayage a été plus étendu, si nous en jugeons d'après les nombreuses variétés qui sont venues jusqu'à nous. Toutefois, il y a lieu de faire observer que les quatre deniers que je viens de décrire sont d'un poids à peu près égal; leur fabrique et leur aloi sont semblables, ce qui accuse une émission peu prolongée.

On a placé au Xe siècle la date de cette émission; je crois que c'est une erreur et qu'il faut faire descendre cette date jusqu'au commencement du XIe siècle au plus tôt. Je me fonde sur le style de ces pièces et sur leur rencontre, en état de bonne conservation, au trésor de Châteauneuf.

1488. + GRACIA DITI. Type appelé peigne, ayant les dents contournée à droite; au-dessus, une croisette entre deux annelets. — ℞. + SENONS CIVI. Croix.
Denier d'argent : 24 gr. (DUBY, pl. CII, n° 2.)

1489. GRACIA DI TIS. Même type. Les dents du peigne sont tournées à gauche. — ℞. + SENONS CIV. Croix.
Denier d'argent : 24 gr. Pl. XX, n° 11.

M. Duchalais *(Dictionn. encyclop.)* place la date de l'émission de ces deniers au XIIe siècle; je crois qu'il y a lieu de la reculer dans la dernière moitié du XIe. Je suis d'accord avec lui et plusieurs autres numismatistes pour voir dans la légende du droit les débris du GRATIA REX des monnaies carlovingiennes. Quant au type du peigne, je vais en indiquer l'origine dans le chapitre suivant, en m'occupant des monnaies de Provins et de Sens.

—

PROVINS ET SENS.

1490. ✠ PRIVINS CATO. Monogramme composé d'une fasce ayant un E au bout de sa branche à droite; en dessous, un autre E tourné à gauche; devant, une espèce de croissant; au-dessus, un ✠ entre deux annelets. — ℞. + SENOINS CIVI. Croix.
Denier d'argent : 25 gr. 1/2. Pl. XX, n° 12.

Ce denier a, à mes yeux, une haute importance, en ce qu'il vient corroborer d'une manière puissante les conjectures émises par MM. Duchalais et de Longpérier au sujet du type d'un autre denier à peu près semblable, que le premier de ces numismatistes a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1845, p. 279, et que M. de Longpérier a rappelé dans le *Catalogue de la collection Rousseau*, p. 202, n° 501, en n'en donnant que les légendes et le monogramme. Mon denier, dont le monogramme est différent, offre un puissant secours à la démonstration de ces Messieurs, tendant à prouver que ce monogramme est l'origine du type appelé peigne. Sans entrer dans de plus grands détails, je dirai qu'il suffit de jeter les yeux sur le dessin que je donne pour que cette opinion acquière un grand degré de probabilité.

Avec M. de Longpérier, je place ce denier au XIe siècle. Dans tous les cas, il est antérieur aux monnaies de Sens portant GRACIA DEI—TI (nos 1487 et 1488); son poids et sa fabrique le démontrent péremptoirement. D'après le principe que j'ai déjà exposé et sur lequel j'aurai prochainement l'occasion de revenir, que le nom mis au datif indique l'atelier d'émission, cette monnaie a été frappée à Provins et non à Sens.

—

MEAUX ET TROYES.

1491. + MEIDIS CIVITAO. Monogramme de Charles. — ℞. + TRECASI CIVI. Croix.
Denier d'argent : 24 gr. (*Rev. num.*, 1840, pl. VIII, no 6.)

1492. + MEDIS CIVITAO. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier d'argent : 24 gr. Variété.

M. de Longpérier, qui a consacré dans la *Revue num.*, 1840, un Mémoire aux monnaies de Meaux, cherche à expliquer la présence des deux noms des villes de Meaux et Troyes par des considérations historiques qui peut-être, dans l'état actuel de la science, n'ont pas un très grand poids. Je crois que, dans cette circonstance, ainsi que dans toutes celles où le même fait se représente, il ne faut voir, ainsi que je l'ai déjà exposé, qu'une convenance entre des seigneurs voisins frappant monnaie de concert, afin d'éviter des frais de fabrication. On possède d'ailleurs des titres réglementant de pareilles associations, et quelquefois les évêques y sont intervenus.

M. Fillon, dans ses *Considérations sur l'histoire monétaire de France*, p. 252, a expliqué avec beaucoup de bonheur et de sagacité la présence inusitée de l'O à la fin des légendes du droit de ces monnaies. Il s'agissait d'indiquer par le datif le lieu d'émission et de parler aux yeux du vulgaire par une désinence semblable à celle des autres monnaies connues ; ce qui n'eût pas eu lieu si l'on eût mis CIVITATI. Cette observation est pleinement confirmée par l'étude des monnaies de cette époque.

—

MEAUX-ÉVÊCHÉ.

Je viens de dire que M. de Longpérier a consacré un Mémoire aux monnaies de Meaux ; je ne puis qu'engager à y recourir les numismatistes qui désireront avoir des détails dans lesquels il m'est impossible d'entrer.

Le type des monnaies des évêques de Meaux a varié plusieurs fois. Les principales empreintes sont la dextre bénissante, une main tenant une crosse, et, plus tard, une tête de profil.

ÉVÊQUES DE MEAUX.

CHAMPAGNE.

RICHARD, 41e évêque, 936.
GILDRICUS, 947.
AGERAC, 962.
ERCHENRAD, 986.
SIGILBERT, vers 991—1009.
MACAIRE, vers 1020.
BERNIER, 1028.
DAGOBERT.
GAUTHIER Ier SAVEIR, vers 1045—1052.
ROBERT Ier, 1082—1083.
GAUTHIER II DE CHAMBLI, 1085—1102.
MANASSÉ Ier, 1102—1120.
BURCHARD, 1120—1134.
MANASSÉ II, 1134—1158.
RENAUD, 1158—1161.
HUGUES, 1161—1162.
ÉTIENNE DE LA CHAPELLE, 1162—1171.
PIERRE Ier, 1172—1174.
PIERRE II, vers 1175.
SIMON, vers 1177, vers 1195.
ANSEAU, vers 1196—1207.
GEOFFROI DE TRESSI, 1208—1213.
GUILLAUME Ier DE NEMOURS, 1214—1221.
AMAURY, 1221—1223.
PIERRE III DE CUISI, 1255—1267.
JEAN Ier DE POINCI, 1267—1269.
JEAN II DE GARLANDE, 1269—1272.
EUDES, 1274.
JEAN III, 1274, vers 1288.
ADAM, 1289—1297.
JEAN IV DE LA GRANGE, 1298—1300.
JEAN V, 1301—1304.
NICOLAS VOLÉ, 1304—1308.
SIMON II FESTU, 1308—1317.

GAUTHIER Ier, 1045—1082.

1493. GALTERIVS PESV. Dextre bénissante. — ℞. MELDIS CIVITA. Croix.
Denier de billon : 18 gr. (*Rev. num.*, 1840, pl. IX, n° 1er.)

1494. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers la légende est terminée par un petit s.
Denier de billon : 19 gr. Variété.

1495. GALTERIVS PRESV. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 23 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

1496. GALTERIVS PESV. Même type. — ℞. + MELDIS CIVITAS. Croix.
Obole de billon : 8 gr. Très rare ; inconnue à M. de Longpérier.

Ce numismatiste a fait ressortir une particularité curieuse de la vie de Gauthier Ier, qui fut chargé par le roi Henri Ier d'aller demander pour lui la main d'Anne, fille de Jaroslaf, tzar des Moscovites, et qui réussit dans son ambassade.

BURCARD, 1120—1175.

1497. BVRCARDVS EPSV. Main tenant une crosse. — ℞. + CIVITAS MELDIS Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e.
Denier de billon : 14 gr. (*Ibid.*, pl. IX, n° 7.)

1498. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 8 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

1499. BVRCARD···· Même type. — ℞. + CIVIT···· MELDIꝛ. Croix.
Denier : 16 gr. (*Ibid.*) Variété.

ÉTIENNE DE LA CHAPELLE, 1161—1171.

1500. Roue. STЄPHANVS EPC. Tête de profil à gauche. — ℞. + MELD CIVITAS. Croix cantonnée d'un lys aux 1er et 4e, et d'un croissant aux 2e et 3e.
Denier de billon : 22 gr. (*Ibid.*, pl. x, n° 3, avec la tête du n° 4.)

1501. Mêmes légendes et types des deux côtés. La tête est différente et la position des cantons est intervertie.
Denier de billon : 22 gr. Variété.

Sur ces deux deniers, les croissants du revers sont évidés, c'est-à-dire formés de deux lignes, tandis que sur les dessins de M. de Longpérier ils se trouvent pleins.

PIERRE Ier, 1172—1174.

1502. PETRVS EPISCOP. Tête mitrée à gauche. — ℞. + MELD CIVITAS. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e, et d'un lys aux 2e et 3e.
Denier de billon : 21 gr. (*Ibid.*, pl. x, n° 6.) Un peu varié.

CHAMPAGNE-COMTÉ.

La Champagne a eu des ducs sous la première race de nos rois; mais, comme ils n'ont pas pu jouir des droits régaliens, il est inutile de les citer. Le premier comte héréditaire est Herbert de Vermandois, qui mourut en 943, et qui ne paraît avoir possédé le comté que vers la fin de sa vie. Sa lignée le garda jusqu'au XIe siècle, qu'il passa dans la maison de Blois. La Champagne n'a été réellement réunie à la France qu'en 1339, par suite d'un traité fait entre le roi Jean, ratifiant et complétant d'autres traités conclus ou entamés entre les rois ses prédécesseurs, et Philippe d'Évreux, comte de Champagne du fait de Jeanne, sa femme.

Les monnaies signées des comtes de Champagne remontent au commencement du XIe siècle, au moment où le comté arriva aux seigneurs de la maison de Blois. Le type à la tête de face dont on se servit alors ne persista pas longtemps.

Les autres espèces champenoises que nous connaissons sont toutes au nom de Thibaut et de Henri; elles sont divisées en deux types très distincts et qui ont été parallèlement employés par les ateliers de Troyes et de Provins.

CHAMPAGNE. L'officine de Troyes s'est servie d'un monogramme où Duby croyait reconnaître le nom de quelques évêques. D'autres numismatistes ont adopté cette opinion, qui a été combattue dans la *Rev. num.*, 1849, p. 42 et suiv., par M. Cartier, qui a très bien démontré que ce monogramme était celui de Thibaut.

Quant à l'atelier de Provins, il adopta le type du peigne, sur lequel il est utile que je revienne encore. J'ai déjà dit (Cf. le commentaire du n° 1490) qu'il fallait chercher les rudiments de ce type dans le monogramme des deniers portant le nom de Provins et Sens, et justement c'est le lieu où ces deniers ont été émis qui l'a conservé. Cette circonstance est une preuve nouvelle à l'appui de cette opinion. Il y a donc lieu de rejeter l'interprétation des numismatistes qui voudraient en trouver l'origine dans le type odonique, ou qui, avec M. Lelewel, y verraient le débris d'une tête de profil. Il faut aussi rejeter l'idée qui tendrait à attribuer la naissance de ce type à un jeu de mots. Le nom de *Champaigne*, comme on l'écrivait alors, aurait été rendu par un peigne dans le champ : *champeigne*. Enfin ce serait au commerce actif de ses laines que la Champagne aurait dû de mettre un peigne dans le champ de ses monnaies. Il n'est pas impossible que cette idée ne soit venue plus tard et n'ait contribué à former ce type ; mais, je le répète, il faut toujours remonter au monogramme provinois pour trouver l'origine de ce type.

L'empreinte du peigne a été encore employée pour Provins dans une circonstance exceptionnelle, c'est lorsqu'à Rome on émit des espèces pour la facilité réciproque du commerce des deux villes. Je reviendrai sur ce fait en décrivant les pièces dues à cette fabrication.

COMTES DE CHAMPAGNE.

HERBERT DE VERMANDOIS, mort en 943.
ROBERT, 943—968.
HERIBERT ou HERBERT II, 968—993.
ÉTIENNE, 993—1019.
EUDES II, 1019—1037.
ÉTIENNE II, 1037—1047 ou 1048.
THIBAUT Ier, 1047 ou 1048—1089.
HUGUES Ier, 1089....
THIBAUT II, 1125—1152.
HENRI Ier, 1152—1180 ou 1181.
HENRI II, 1180 ou 1181—1197.
THIBAUT III, 1197—1201.
THIBAUT IV, 1201—1253.
THIBAUT V, 1253—1270.
HENRI III, 1270—1274.
JEANNE, 1274—1305.
LOUIS-LE-HUTIN, 1305—1316.
JEANNE II et PHILIPPE-LE-LONG, 1316—1339.

REIMS.

EUDES II, 1019—1037.

1503. + DODVOC ···· Tête informe de face. — ℞. ···· OCOϖ ···· Croix.
Denier d'argent fin : 26 gr. Pl. XX, n° 13.

Deux deniers analogues à celui-ci ont été publiés par M. de Saulcy dans la *Revue*, 1838, p. 199. L'empreinte du mien me paraît différente, et il me semble difficile d'y lire ODO COMES et REMIS CIVITA. Les numismatistes rapprocheront ces monnaies les unes des autres et pourront peut-être tirer quelques inductions de cette nouvelle variété de coin.

—

TROYES.

1504. ✠ PETRVS EPISCOPVS. Monogramme de Thibaut. — ℞. Croisette en forme de croix enhendée. TRECAS CIVITERO. Croix.

Denier : 22 gr. 1/2. Pl. XX, n° 14.

Les deniers champenois au nom de saint Pierre ont été attribués aux évêques de Troyes par Duby. M. Cartier (*Rev. num.*, 1832, p. 46) n'a pas eu de peine à démontrer qu'il fallait les restituer aux comtes de Champagne. Celui que je viens de décrire n'avait pas encore été publié. On doit placer son émission à la dernière moitié du XI^e^ ou tout au commencement du XII^e^ siècle, ce qui le place sous le règne de Thibaut I^er^, qui par conséquent aurait été l'inventeur de ce type.

1505. ✠ PETVS EPICOPVS. Monogramme. — ℞. ✠ TRECAS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette au 4^e^.

Denier de billon : 18 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. II, n° 5.)

M. Cartier voudrait faire descendre jusqu'à la moitié du XIII^e^ siècle au plus tôt l'époque de la fabrication de ce denier. Je crois qu'il y a lieu de reculer cette date de plus d'un siècle et à la placer au plus tard au commencement du XII^e^.

1506. ✠ TRECAS CIVITAS. Monogramme. — ℞. + BEATVS PETRVS. Croix cantonnée d'un annelet au 2^e^ et d'un besant au 3^e^.

Denier de billon : 21 gr. (DUBY, pl. XI, n° 4; LELEWEL, pl. VIII, n° 8.)

Cette pièce est de quelques années postérieure à la précédente.

HENRI I^er^, 1152—1180.

1507. + HENRICVS COMES. Croix cantonnée d'un annelet au 2^e^ et d'un besant au 3^e^. — ℞. TRECAS CIVITAS. Monogramme.

Denier de billon : 21 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. II, n° 3.)

HENRI II, 1180—1197.

1508. + HENRI COMES. Croix cantonnée d'un annelet aux 2^e^ et 3^e^. — ℞. ✠ TRECAS CIVITAS. Monogramme.

Denier de billon : 23 gr. (LELEWEL, pl. VIII, n° 7.)

CHAMPAGNE.

1509. Même légende, mais rétrograde. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier en cuivre : 18 gr. Contrefaçon contemporaine.

THIBAUT IV, 1201—1253.

1510. + TEBAT COMES. Croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e. — ℞. ✠ TRECAS CIVITAS. Monogramme.
Denier de billon : 18 gr. (*Rev. num.*, 1839, pl. II, n° 4.)

THIBAUT V, 1253—1270.

1511. + TEBAV COMES. Croix cantonnée de quatre annelets. — ℞. + TRECAS CIVITAS. Monogramme avec un lys.
Denier de bon billon : 17 gr. 1/2. (*Rev. num.*, 1839, pl. II, n° 4.)

La présence de ce denier au trésor de Saint-Maixent et son état de conservation peut le faire donner avec une presque entière certitude à Thibaut V.

—

PROVINS.

THIBAUT II, 1125—1152.

1512. + TEBALT COMES. Croix cantonnée de l'oméga au 2e, de l'alpha au 3e et d'un besant aux 1er et 4e. — ℞. CASTRI PRVVINS. Type du peigne au-dessus un T accosté de deux annelets.
Denier de billon : 19 gr. (LELEWEL, pl. VIII, n° 9.)

HENRI Ier, 1152—1180, OU HENRI II, 1180—1197.

1513. + HENRI COMES. Croix cantonnée de l'alpha au 3e, de l'oméga au 2e et d'un besant aux 1er et 4e. — ℞. CASTRI PRVVINS. Même type. Un T accosté de deux croissants.
Denier de billon : 21 gr. (DUBY, pl. LXXVII, n° 10.)

THIBAUT III, 1197—1201.

1514. + TEBAT COMES. Même type. — ℞. CASTRI PRVVINS. Même type.
Denier de billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

THIBAUT IV, 1201—1253.

1515. + Même légende. L'oméga est au 1er, l'alpha au 4e, les croissants aux 2e et 3e. — ℞. Même légende. Le peigne est surmonté de trois tours.
Denier de billon : 21 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

1516. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 7 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

1517. + TES + ACOMES. Même type. — ℟. + PRVTRI PRVVINS. Même type.
Denier de bon billon : 22 gr. Pièce surfrappée.

SOLS PROVINOIS DU SÉNAT ROMAIN.

On a émis diverses opinions sur l'époque de la fabrication de ces curieuses monnaies. On est d'accord sur leur origine, et il est à peu près certain que le sénat de Rome les fit battre pour servir aux transactions avec les marchands français, et par suite du grand crédit dont jouissait la monnaie provinoise; mais on n'a malheureusement aucun texte qui établisse l'époque où cette émission a eu lieu. M. Bourquelot (*Revue num.*, 1838, p. 35) émet l'avis que les sols provinois sont dus à la République organisée par Rienzi. Dans ses observations sur le Mémoire de M. Hiver (*Revue num.*, 1839), M. Cartier démontre que cette opinion n'est pas probable, et qu'il faut les placer à l'époque de la république éphémère, établie à Rome par Arnaud de Bresse, de 1147 à 1154. Le style de ces monnaies est d'accord avec la supposition du directeur de la *Revue*.

* 1518. SENATVS.P.Q.R. Croix cantonnée au 1er d'un besant, au 2e d'une étoile, au 3e de l'oméga et au 4e de l'alpha. — ℟. ROMA CAPVT MVN. Type du peigne au-dessus un S entre un croissant et une étoile.
Denier de billon : 23 gr. (*Revue num.*, 1839, pl. II, n° 1er.)

1519. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers l'étoile est à gauche et le croissant à droite.
Obole de billon : 10 gr.

Ce denier est rare. L'obole n'avait pas été publiée.

—

PROVINS ET SENS.

Les monnaies que je vais cataloguer sous ce titre ont longtemps occupé la sagacité des numismatistes. Sans énoncer toutes les opinions qui ont été émises, je dirai de suite qu'il y a lieu à rejeter l'allégation de M. Lelewel, qui voudrait faire du mot RILDVNIS le nom d'un château situé près de Sens, et qu'il faut s'en tenir à ce qu'a avancé M. Duchalais dans le *Dict. encycl. de l'hist. de France*, art. MONNAIES DE PROVINS, à savoir qu'il faut interpréter les légendes par les noms corrompus de Provins et Sens. Ce que j'ai dit précédemment corrobore singulièrement les conjectures de M. Duchalais. Le nom au datif indique le nom de l'atelier. C'est donc RILDVNIS, puisqu'il est suivi du mot CATO pour CASTRO. Or, j'ai avancé que le peigne était le signe

distinctif de l'officine de Provins : c'est donc à cette dernière ville qu'il faut attribuer la fabrication de ces deniers, et le nom n'en est pas plus corrompu que celui de la ville de Sens, qui devient *Seieoemiscivi*.

M. Duchalais place l'émission de ces monnaies au XI^e^ siècle. J'ajouterai que leur cours a dû être assez prolongé, si l'on en juge par les nombreuses variétés qui sont venues jusqu'à nous et qui sont la plupart du temps de fabrique barbare.

1520. + RIL·DVNIS CATO. Peigne au-dessus une croisette entre deux annelets. — ℞. + SEEI ⁝ OMIS CIVI. Croix cantonnée d'un point au 2^e^, d'un oméga au 3^e^ et d'un alpha au 4^e^.

Denier de billon : 21 gr. (LELEWEL, pl. VIII, n° 10.)

1521. Mêmes légendes et types des deux côtés. La légende du droit commence à gauche du type, tandis que sur le denier qui précède elle commence à droite.

Denier de billon : 21 gr.

1522. Légende du droit répétée des deux côtés. Type du peigne à l'avers, et au revers la croix cantonnée.

Denier de billon : 22 gr.

1523. + RIL·DVNS CATO. Même type. — ℞. + SEEI : OMS CIVI. Même type.

Denier de billon : 23 gr.

1524. + RIE·DVNIS CATO. Même type. — ℞. + SEEI : OEMIS CIVI. Même type.

Obole de billon : 5 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XX, n° 2.)

—

REIMS-ARCHEVÊCHÉ.

Les archevêques de Reims ont possédé de bonne heure la monnaie de cette ville. En 940, Louis d'Outre-Mer donna à l'évêque Artaud la monnaie et le comté de Reims. Les produits de cette officine, appelés *monnaie rancienne, sols ranciens*, sont souvent mentionnés dans les chartes.

La numismatique des évêques et archevêques de Reims est très étendue. On en connaît de presque tous les prélats qui ont siégé depuis le milieu du XI^e^ siècle jusqu'à la fin du XIV^e^. Dans un savant Mémoire consacré aux monnaies des évêques de Reims (*Revue num.*, 1840, p. 332), M. de Longpérier en a fait connaître plusieurs qui avaient échappé aux recherches de Duby. Je possède quelques variétés qui, à leur tour, n'ont pas été connues de M. de Longpérier.

Le type des monnaies des évêques de Reims est uniforme, sauf de rares exceptions. Les plus anciennes ont un monogramme dans le champ, réminiscence du monogramme carlovingien. Plus tard, le nom de l'évêque est écrit en deux lignes dans le champ du droit ; au revers, il y a une croix particulière, cantonnée de deux lys et de deux besants.

Cette dernière empreinte semble avoir pour prototype le denier frappé à Reims par Hugues Capet.

ÉVÊQUES DE REIMS.

Artaud, 37e évêque, 931 ou 932—940.
Hugues de Vermandois, 940—946.
Artaud, de nouveau, 946—961.
Odolricus, 962—969.
Adalbéron d'Ardenne, 969—988.
Arnoul, 988—991.
Gerbert, 991—995.
Arnoul, de nouveau, 996—1021.
Eble de Rouci, 1021—1033.
Gui Ier de Chatillon, 1033—1053.
Gervais de Chateau-du-Loir, 1053-1067.
Manassé de Gournai, 1669—1681.
Renaud Ier du Bellai, 1083—1091.
Manassé II de Chatillon, 1096—1106.
Raoul le Sire, 1108—1124.
Renaud II de Martigni, 1124—1139.
Sanson de Mauvoisin, 1140—1161.
Henri Ier de France, 1162—1175.
Guillaume Ier aux Blanches-Mains, 1176—1202.
Gui II, cardinal Paré, 1204—1206.
Alberic-Humbert de Hautvillier, 1207—1218.
Guillaume II de Joinville, 1219—1226.
Henri II de Dreux ou de Brenne, 1227—1244.
Juhel de Mathefelon, 1244—1250.
Thomas de Beaumetz, 1251—1253.
Jean Ier de Courtenai, 1266—1270.
Pierre Ier Barbet, 1274—1298.
Robert Ier de Courtenai, 1299—1324.
Guillaume II de Trie, 1324—1334.
Jean II de Vienne, 1334—1351.
Hugues II d'Arci, 1352.
Humbert de Viennois, 1352—1355.
Jean III de Craon, 1355—1373.
Louis Ier de Tezart, 1374.

GERVAIS, 1055—1067.

1524 *bis*. Monogramme de Gervais dans le champ. Légende, ARCHIPRAEƧVLIƧ. — ℞. REMENSIS NVMMVS. Trois besants. Croix cantonnée d'un lys au 2e et d'un besant au 3e. Dans le mot REMENSIS, le premier E est lié avec l'M qui le suit; dans NVMMVS le premier V est mêlé avec l'M de manière à former une espèce de monogramme. Cette dernière circonstance n'est pas indiquée dans le dessin de M. de Longpérier.

Denier de billon : 26 gr. (*Rev. num.*, 1840, pl. XXII, n° 2.) Très rare.

SANSON DE MAUVOISIN, 1140—1161.

1525. SANSON en deux lignes dans le champ entre deux traits. Légende circulaire, X ⱯRCh'ЄPISCOP'. — ℞. X REMS ⱠIVITⱯS. Croix cantonnée d'un lys aux 1er et 4e.

Denier de billon : 22 gr. (Duby, pl. VIII, n° 2.) Rare.

1526. Même légende. Autre légende, + ⱯRCHIEPISCOPVS.— ℞. + RЄMIS ⱠIVITⱯS. Croix cantonnée d'un lys aux 1er et 4e et d'un croissant aux 2e et 3e.

Denier de billon : 21 gr. Pl. XXI, n° 1er. Rare

Il y a une telle différence de style entre ces deux deniers que, s'il eut existé des évêques de Reims portant le nom de Sanson, je n'eusse pas hésité à les diviser entre eux. Comme Sanson a siégé vingt-un ans, il y a lieu, pour expliquer cette différence, d'admettre que l'un de ces deniers a été frappé au commencement du siége et l'autre à la fin. Cette supposition est d'autant plus admissible que le type du revers du dernier est identique avec celui des monnaies des successeurs de Sanson.

GUILLAUME Ier, CARDINAL DE CHAMPAGNE, DIT AUX BLANCHES-MAINS, 1176—1202.

1527. GVLERMVS en deux lignes entre deux traits; en dessus et en dessous, un point. Légende circulaire, + ARChIEPISCOPVS. — ℞. X REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux croissants et de deux lys.

Denier de billon : 21 gr. (DUBY, pl. VIII, n° 5.) Variété.

1528. Mêmes légende et type avec ARCHIEPISCOPVS. — ℞. Même légende. La croix est cantonnée de deux lys et de deux croissants.

Denier de billon : 20 gr. (*Ibid.*) Variété.

M. de Longpérier pense que cette dernière variété à l'H romain est postérieure à l'autre.

GUI, CARDINAL PARÉ, 1204—1206.

1529. GVIDONIS en deux lignes entre deux traits. Au-dessus et au-dessous, un besant. Légende circulaire, + ARCHIEPISCOPI; un point dans l'O. — ℞. X REMIS CIVITAS; un point dans l'O. La croix est cantonnée de deux croissants et de deux lys.

Denier de billon : 21 gr. (*Revue num.*, 1846, p. 163, vignette.)

Ce dessin n'est pas exact; je garantis la lecture que je viens de donner. L'article auquel il se rapporte est publié dans le même recueil, 1845, p. 447.

ALBÉRIC OU AUBRY HUMBERT DE HAUTVILLIER, 1207—1218.

1530. ALBRICVS en deux lignes dans le champ entre deux traits et ayant un besant au-dessus et au-dessous. Légende circulaire, + ARCHIEPISCOPVS; un point dans l'O. — ℞. Mêmes légende et type.

Denier de billon : 21 gr. (DUBY, pl. VIII, n° 7.)

GUILLAUME II DE JOINVILLE, 1219—1226.

1531. GVLELMVS disposé de la même manière. Légende circulaire, + ARCHIEPISCOPVS. — ℞. X REMIS CIVITAS. Même type, sans point dans l'O.

Denier de billon : 22 gr. (*Ibid.*, n° 8.)

La différence de l'orthographe du nom a fait donner ce denier à Guillaume II. Selon moi, il n'y a aucune certitude.

HENRI II DE DREUX OU DE BRENNE, 1227—1240.

1532. HEIRICVS disposé de la même manière. Légende circulaire, ꟻR꟰HIEPIS꟰OPVS. — ℞. X REMIS ꟰IVITꟻS. Même type.

Denier de billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 9.)

1533. HEIRICVS écrit de la même manière. · X ꟻRCHIEPISCOPVS. — ℞. Même légende. La croix est cantonnée de deux lys et de deux croissants.

Obole de billon : 6 gr. (*Ibid.*, n° 10.) Variété.

—

LANGRES-ÉVÊCHÉ.

La numismatique des évêques de Langres est fort intéressante, surtout à son début, et mériterait que l'on s'en occupât d'une manière sérieuse. Je manque d'éléments pour le faire utilement. Il y a là un ou plusieurs types continués ou peut-être immobilisés, et, dans ce cas, il est nécessaire, pour faire jaillir la lumière, d'avoir sous les yeux plusieurs variétés de monuments. Le hasard ne me les a pas fait tomber sous la main.

C'est à une concession de 874, donnée par Charles-le-Chauve, que les évêques de Langres ont dû le droit de battre monnaie, *droit*, dit la charte, *qu'ils ne possédaient pas antérieurement*. Ils reçurent postérieurement plusieurs confirmations de ce privilége.

Les premières espèces émises par les évêques de Langres furent sans doute au type royal; plus tard, on trouve des monnaies portant le nom d'un roi, et qui pourtant sont tout-à-fait épiscopales. En cette circonstance encore, les catalogueurs et les collecteurs de monnaies royales n'ont pas résisté à la tentation de faire des emprunts à la suite seigneuriale pour combler quelques regrettables lacunes.

Ce n'est qu'au XIIIe siècle que les évêques de Langres ont commencé à signer leurs monnaies et à adopter un type particulier. Cette époque coïncidant avec celle où l'on trouve de fréquents accords entre ces évêques et les ducs de Bourgogne, au sujet du cours de leurs monnaies respectives, M. Barthélemy (*Manuel*, p. 137) pense que le changement de type est dû à cette circonstance.

Toutes les monnaies des évêques de Langres sont en général rares. Leur attribution prétendue à tel ou tel roi leur a fait obtenir dans les ventes publiques une valeur tout-à-fait exagérée.

ÉVÊQUES DE LANGRES.

CHAMPAGNE.

Bruno de Rouci, 48e évêque, 981—1015 et 1016.
Lambert, 1016—1031.
Richard, 1031.
Hugues II de Breteuil, 1032—1049.
Hardoin, 1050—1065.
Bernard-Hugues de Bar-sur-Seine, 1065—1085.
Robert Ier de Bourgogne, 1085—1110.
Josseran, 1113—1125.
Villenc de Grancei, 1125—1136.
Guillaume Ier de Sabran, 1136—1138.
Geoffroi, 1140—1163.
Gauthier de Bourgogne, 1163—1179.
Manassès de Bar-sur-seine, 1180-1193.
Garnier II de Rochefort, 1193—1199.
Hilderin de Vandœuvre, 1200—1203.
Robert II de Chatillon, 1204—1208.
Guillaume II de Joinville, 1209—1219.
Hugues II de Montréal, 1219—1231.
Robert III de Thorote, 1232—1240.
Hugues III de Rochecorbon, 1240-1250.
Gui Ier de Rochefort, 1252—1266.
Gui II de Genève, 1267—1292.
Jean Ier de Rochefort, 1296—1304.
Bertrand de Got, 1306—1307.
Guillaume III de Durfort-de-Duras, 1307—1318.
Louis Ier de Poitiers, 1318—1325.
Pierre Ier de Rochefort, 1325—1327.
Jean II de Chalon, 1328—1336.
Gui III Baudet, 1336—1338.
Jean III des Prés, 1338—1343.

1534. + HLVDOVVICVS. Monogramme de Louis-le-Débonnaire. — ℟. + LINGONIS CVTS. Croix.

Denier d'argent : 24 gr. (Comb., *Catal.*, n° 325.)

On place l'émission de ces monnaies au commencement du xe siècle. Leur faible poids semblerait leur donner une date postérieure. D'ailleurs, ainsi que je l'ai déjà dit, ce type a dû être utilisé pendant longtemps, et il est probable que ces deniers doivent varier de poids.

1535. + LVD✠VVICVS. Petite croix fichée avec un grand I à droite. — ℟. INGONIS CVIIVIS. Croix cantonnée d'un besant au 3e.

Denier de billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 323.)

La fabrique de cette pièce est toute différente. M. Cartier, en rendant compte de la composition du trésor de Saint-Paul-hors-des-Murs-de-Rome (*Revue* 1846, p. 336), place l'émission de ce denier au règne de Louis d'Outre-Mer.

1536. + LVDOVICVS REX. Crosse épiscopale accostée à gauche d'un croissant et à droite d'une étoile. — ℟. + VRBS LINGONIS. Croix cantonnée au 2e d'un alpha et au 3e d'une croisette.

Denier de billon : 16 gr. (*Ibid.*, pl. L, n° 6.)

C'est à Louis VII que l'on donne ordinairement ce denier. Pour corroborer cette attri-

bution, M. Combrouse, dans le dernier Supplément à son *Catalogue*, p. 34, entre dans d'assez longs développements qui ne vident pas complétement la question. Je crois qu'il faut classer définitivement cette monnaie parmi celles des évêques de Langres et en faire par conséquent une monnaie purement féodale.

GUILLAUME II DE JOINVILLE, 1209—1219.

1537. + GVL' EPISCOPVS. Écu avec quatre lys. — ℟. + LIИGONЄИSIS. Croix. Denier de billon : 17 gr. (DUBY, pl. X, n° 3.)

L'empreinte de Duby est fort mauvaise; d'ailleurs la légende diffère un peu : c'est ce qui m'engage à donner un nouveau dessin de ce denier. Pl. XXI, n° 2.

—

CHALONS-SUR-MARNE-ÉVÊCHÉ.

Duby ne nous fournit aucun document monétaire concernant les évêques de Chalons-sur-Marne. On sait qu'il leur avait attribué les monnaies ayant au revers la tête de Philippe ou de Louis; elles ont été depuis longtemps restituées aux évêques de Laon.

Dans son *Manuel de numismatique*, M. Barthélemy supplée heureusement à l'insuffisance de Duby et donne la concession faite, en 865, par Charles-le-Chauve à Erchenraus, évêque de Chalons, du droit monétaire. Il pense que les deniers de Chalons au nom de Charles sont purement épiscopaux et fait connaître de curieuses mentions constatant le crédit dont les espèces chalonaises ont joui pendant les XII^e^ et XIII^e^ siècles. Il est donc étonnant qu'elles ne soient pas plus communes et que leurs types ne soient pas plus variés. Celles que nous connaissons et qui portent la signature des évêques ne remontent pas au-delà du XIII^e^ siècle. Il y a lieu de croire que les monnaies intermédiaires ne nous sont pas connues.

Les deniers que nous connaissons ont le mot PAX dans le champ, type que nous avons déjà trouvé plusieurs fois sur des monnaies de la même époque.

ÉVÊQUES DE CHALONS.

GUI I^er^, 43^e^ évêque, 1004—1008.
ROGER I^er^, 1009—1042.
ROGER II DE THURINGE, 1042—1065.
ROGER III, 1066—1093.
PHILIPPE I^er^ DE CHAMPAGNE, 1094—1100.
HUGUES, 1100—1113.
GUILLAUME I^er^ DE CHAMPEAUX, 1113-1122.
EBLE DE ROUCI, 1122—1126.
ERLEBERT, 1127—1130.
GEOFFROI, 1131—1142.
GUI II DE MONTAIGU, 1143—1147.
BARTHÉLEMY DE SENLIS, 1147—1151.
AIMON DE BAZOCHES, 1152—1153.
BOZON, 1153—1162.
GUI III DE JOINVILLE, 1164—1190.
ROTROU DU PERCHE, 1190—1202.

CHAMPAGNE.

GÉRARD DE DOUAI, 1203—1215.
GUILLAUME II DU PERCHE, 1215—1226.
PHILIPPE II DE NEMOURS, 1228—1237.
GEOFFROI II DE GRANDPRÉ, 1237—1247.
PIERRE DE HANS, 1247—1261.
CONON DE VITRI, 1262—1269.
ARNOUL II DE LOOS, 1272—1273.
REMI, 1275—1284.
JEAN Ier DE CHATEAU-VILLAIN, 1284-1313.
PIERRE II DE LATILLI, 1313—1328.
SIMON DE CHATEAU-VILLAIN, 1328—1335.
PHILIPPE III DE MELUN, 1335—1339.
JEAN II DE MANDEVILLAIN, 1339.
JEAN III HAPPE, 1340—1351.

GUILLAUME II DU PERCHE, 1215—1226.

1538. + GVIL'ER ЄPISCOP'. Dans le champ, PAX. — ℞. + CATALANI CIVI. Croix cantonnée de deux besants.

Denier de billon : 23 gr. Pl. XXI, n° 3.

Ce denier avait été décrit, mais non figuré, dans la notice de M. de Longpérier sur les inédites du cabinet de M. Dassy.

—

PORCIEN.

Château-Porcien, maintenant chef-lieu de canton du département des Ardennes, n'était au XIIIe siècle qu'un simple fief que Raoul céda, en 1268, à Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, contre des revenus, à Fismes. Il passa, avec la Champagne, à Philippe-le-Bel, qui l'érigea en comté en le donnant, en 1303, à Gaucher de Châtillon, connétable de France. Celui-ci, en échange, abandonna au roi la terre de Châtillon-sur-Marne. Après diverses vicissitudes qu'il importe peu de mentionner, Porcien passa, au XVIIIe siècle, dans la maison de Mazarin.

On ne connaît de monnaies de Porcien que celles frappées au nom de Gaucher de Châtillon. Ce sont des esterlins, à l'exception d'un denier où l'on trouve les alérions de Lorraine et l'épée de marquis. Ce dernier type est dû à l'alliance de ce comte avec la maison de Lorraine et au partage qu'il était obligé de faire de sa monnaie avec le duc Ferry IV, son beau-fils.

GAUCHER DE CHATILLON, 1303—1329.

1539. + GⱭLɑhS ɑOMES PORɑ. Tête couronnée de face. — ℞. MONETⱭ NOVⱭ YVE. Type des esterlins.

Esterlin d'argent : 26 gr. (DUBY, pl. CIII, n° 4.)

Je n'ai trouvé nulle part et n'ai pas pu deviner la signification du mot YVE du revers : c'est le nom de l'atelier où cet esterlin a été frappé ; mais quel est-il ?

1540. + GAᒪᗩhS COMЄS PORᗩI. Même type. — ℟. + MONЄTA NOVICA. Même type. CHAMPAGNE.

Esterlin d'argent frappé à Neufchâteau : 25 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

Voici les particularités que Duby nous fait connaître au sujet de cette monnaie, d'après une note de M. d'Elvange : « Gaucher de Châtillon avait épousé, en 1314, Isabelle de Rumigni, veuve de Thibaut II, duc de Lorraine, et mère du duc Ferry IV. Cette princesse eut pour son douaire la ville de Neufchâteau : c'est pourquoi le connétable prétendait faire frapper monnaie dans cette ville, indépendamment du duc de Lorraine. Celui-ci soutenait, au contraire, qu'il ne pouvait le faire sans son consentement. Par un traité d'accord, fait entre eux en 1318, il fut convenu que, tant qu'Isabelle vivrait, son mari frapperait à Neufchâteau des monnaies d'*aloi coursable en France* et que le duc en partagerait la moitié. C'est la raison qui fait que sur quelques monnaies de Gaucher de Châtillon, frappées à Neufchâteau, on voit l'épée de marquis entre deux alérions, type des monnaies de Lorraine. »

Il est évident d'après cette note que l'esterlin ci-dessus a été frappé précédemment au traité de 1318. Les prétentions de Gaucher s'étaient produites par des actes et nous en avons là un échantillon. Les monnaies au type lorrain sont postérieures au traité.

—

RETHEL.

Le premier comte de Rethel dont le nom soit connu est Manassès Ier, que l'on trouve mentionné en 974 et en 990. Sa descendance jouit du comté jusque vers la fin du XIIIe siècle, que Jeanne, fille unique de Hugues IV, l'apporta dans la maison de Flandre par son mariage avec Louis Ier, fils de Robert de Béthune. Ce fut ce prince qui établit un atelier monétaire à Rethel et qui paraît y avoir monnayé le premier. Pour retrouver d'autres espèces de cette seigneurie, il faut descendre jusqu'au XVIIe siècle et à Charles II de Gonzague, dont le fils a aussi exercé les droits monétaires.

On connaît de Louis de Flandre un esterlin, un mouton d'or et un gros au type du lion imité de Louis de Male. Duby a publié quelques variétés de deniers au type du peigne champenois, mais ces deniers n'ont pas été retrouvés.

Les espèces émises par les seigneurs de la maison de Gonzague sont en général copiées sur les monnaies des rois de France.

Je ne donne pas la liste des comtes de Rethel. Trois seulement ayant fait battre monnaie, leur chronologie n'offrirait pas d'intérêt. On la trouvera dans le *Manuel de numismatique* de M. Barthélemy. On peut aussi consulter avec fruit un article sur les monnaies des comtes de Rethel, que M. Victor Gaillard a fait insérer dans la *Revue numismatique belge*, 2e série, T. Ier, p. 113. Je suivrai sa classification.

LOUIS DE FLANDRE, 1270.

CHAMPAGNE.

1541. + LVDOVICVS : COMES. Tête couronnée de face. — ℞. REGITESTENSIS. Type des esterlins.

Esterlin d'argent : 24 gr. (*Rev. num.*, 1842, pl. v, n° 3; *Rev. belge*, pl. ix, n° 2.) Rare.

CHARLES II DE GONZAGUE, 1601—1637.

1542. KARO · DVX · NIV · ET · RET · P · S · ARCH · 1607. Buste de profil couronné à gauche. — ℞. + SIGNACVLVM CORDIS ❀ MEI DEVS. Dans le champ, un écusson aux armes du prince, couronné et accosté de deux K.

Double liard de cuivre : 72 gr. (DUBY, pl. XC, n° 4.) Rare.

Cette pièce est tout-à-fait exceptionnelle dans le monnayage des comtes de Rethel de la maison de Gonzague. Elle ne manque pas d'un certain caractère, tandis que les autres monnaies de ces princes sont tout-à-fait insignifiantes.

1543. + CAR · GONZ · D · NIV · ET · RETH. Buste à droite. A l'exergue, 1611. — ℞. + SVP · PRINCEPS ARCHENSIS. Écusson couronné.

Double liard de cuivre : 72 gr. (DUBY, pl. XC, n° 6.)

1544. Autre semblable au millésime de 1609.

1545. Autre de 1611 avec une rosace à la fin de la légende du revers.

1546. CAR · DVX · NIVERNENS · ET · RETH. Même type. — ℞. + DEI · GR · PRINCEPS ARCHENSIS. Même type.

Double liard de cuivre : 72 gr. (DUBY, pl. XCI, n° 3.)

Ces liards, ainsi que les monnaies suivantes, ont été frappées à Arches, fief du comté de Rethel, où la famille de Gonzague avait établi son atelier.

1547. + CHARLES · I · DVC · DE · MANT · S · DAR. Buste à droite. — ℞. + DOVBLE · DE · LA · S · DAR · 1635 · Trois fleurs de lys ayant au milieu une étoile; le tout dans un triple cercle divisé par trois besants.

Denier de cuivre : 57 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

1548. Mêmes légende et type. — ℞. + DOVBLE · DE · LA · SOV · DAR · 1637. Même type.

Liard de cuivre : 46 gr.

1549. + Mêmes légende et type. — ℞. + DOVBLE · DE CHARLEV · 1637. Même type.

Denier de cuivre : 48 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

Ce tournois a été frappé à Charleville.

1550. Mêmes légende et type. — ℞. + DOVBLE TOVRNOIS 1631. Trois lys dans un seul cercle.

Double tournois de cuivre : 47 gr.

1550 *bis*. CAROL · GONZ · D · NIVERN · ET · RET · Croix ornée ayant un quatre-feuilles au centre et anglée de quatre lys. — ℞. + SVP · PRINCEPS · ARCHENSIS. Écusson couronné aux armes du duc et écartelé de toutes ses alliances.

Quart d'écu d'argent : 63 gr. (DUBY, pl. XC, n° 5.) Diffère. Rare.

CHARLES III DE GONZAGUE, 1637—1659.

1551 : CAROLVS · II · D · G · DVX · MANT · ET · AR · P · Écusson aux trois lys couronné et accosté de deux lys couronnés. — ℞. SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTVM. Croix cantonnée de deux couronnes, de deux lys et timbrée d'un lys au centre.

Douzain de billon à haut titre : 27 gr. (DUBY, pl. XCI, n° 9.)

1552. : CAROLVS · II · D · G · DVX · MANT · ET · MON · Même écusson accosté de deux C couronnés. — ℞. Mêmes légende et type ; timbré d'un lys.

Douzain de billon : 27 gr. Variété.

1553. CAROLVS · II · D · G · DVX · MANT · MON · ET · AP. Même type. — ℞. Mêmes légende et type ; non timbré ; la légende commence par un signe ressemblant à un ciboire.

Douzain de billon : 44 gr. Variété.

1554. Mêmes légendes et types des deux côtés. Timbré d'un lys au ℞.

Douzain de billon : 31 gr. Variété.

1555. + CHARLES · II · DVC · DE · MANT · S · DAR · Buste à droite. — ℞. + DOVBLE · D · LA · SOV · DAR · Trois lys dans un double cercle.

Denier de cuivre : 53 gr.

1556. Même type. La légende commence à gauche de la tête. — ℞. Mêmes légende et type. 1641.

Denier de cuivre : 29 gr.

Ces deux deniers sont la reproduction exacte, sauf le chiffre II, de ceux de Charles II. Le buste est absolument le même ; ce qui fait supposer que Charles III a monnayé, sauf ce léger changement, avec les coins de son grand-père et prédécesseur. Duby n'a pas publié de monnaies de ce prince, du moins de celles émises dans le comté de Rethel.

—

CHATEAU-RENAUD.

CHAMPAGNE. Château-Renaud ou Château-Regnaud est maintenant un village situé près de Charleville (Ardennes) ; il a porté le titre de ville, et fut fondé, en 1330, par Hugues, comte de Rethel. François de Bourbon, prince de Conti, troisième fils de Louis Ier, prince de Condé, possédait cette ville à titre de principauté et y a fait battre monnaie au commencement du XVIIe siècle, d'abord en son nom seul, ensuite conjointement avec Louise-Marguerite de Lorraine, fille de Henri Ier, duc de Guise, dit *le Balafré*, qu'il avait épousée en secondes noces en 1605. Celle-ci, étant devenue veuve en 1614, continua le monnayage en son nom seul. Elle mourut au château d'Eu, en 1631, et avait précédemment échangé la seigneurie de Château-Renaud avec le roi Louis XIII contre Pont-sur-Seine.

Le monnayage de Château-Renaud n'est qu'une branche de celui de Rethel ; mais, comme il n'a été exercé que par un prince seul, j'ai cru devoir lui consacrer un chapitre séparé. Ces espèces sont d'ailleurs dans le même système que celles des derniers comtes de Rethel.

FRANÇOIS DE BOURBON, PRINCE DE CONTI, 1603—1614.

1557. + FRANÇOIS · DE · BOVRBON · Buste colleretté à droite ; à l'exergue, 1613. — ℞. + PRINSE *(sic)* DE · CONTI · SOVER. Écusson couronné aux trois lys avec une bande pour brisure.
Double liard de cuivre : 88 gr.

1558. Mêmes légende et type. Exergue, 1613. — ℞. P · DE · CONTI · S · DE · C · RENAV. Même type.
Double liard de cuivre : 90 gr. (DUBY, pl. XLVIII, n° 1er.) Variété.

1559. Même légende. Buste fraisé à droite. Exergue, 1613. — ℞. P · DE · CONTI · S · DE · CH · RENAV. Même type.
Double liard : 68 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

1560. F · DE · BOVRBON · P · DE · CONTI · Buste fraisé à droite. — ℞. + DOVBLE · TOVRNOIS. Trois lys.
Double de cuivre : 83 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

1561. Mêmes légendes et types des deux côtés. Buste sans fraise.
Double tournois : 42 gr. Variété.

1562. F · DE · BOVRBON · P · D · CONTI · Buste fraisé. — ℞. Même type.
Double tournois : 40 gr. Variété.

1563. Mêmes légendes et types des deux côtés. Buste colleretté.
Double tournois : 40 gr. Variété.

1564. F · DE · BOVRBON · P · DE · CONT · Même type. Buste fraisé. — ℞. Mêmes légendes et types.
Double tournois 38 gr. Variété.

1565. Mêmes légendes et types des deux côtés. Buste colleretté.
Denier tournois : 38 gr. Variété.

1566. F · DE · BOVRBON · P · DE · CONTI · Légende commençant à droite de la tête. Buste fraisé. — ℞. Mêmes légende et type.
Double tournois : 40 gr. Variété.

LE MÊME AVEC SA FEMME, LOUISE-MARGUERITE DE LORRAINE, 1605—1614.

1567. F · BOVRB · LVD · MARGAR · LOT · Écusson couronné mi-parti France et Lorraine, accosté de deux L couronnés. — ℞. IN · OMNEM · TERRAM · SONVS · EORVM · Croix fourchée et cantonnée de quatre couronnes.
Quart d'écu d'argent : 2 gros 12 gr. (DUBY, pl. XLVIII, n° 11.)

1568. + F · BOVRB · LVD · MARGARETA · LOT. Écusson aux trois lys avec la bande pour brisure, accosté de deux H couronnés. — ℞. + IN · OMNEM · TERR · SONVS · EORVM. Même type.
Douzain de billon : 35 gr. (*Ibid.*, n° 6.) Variété.

On ne s'explique pas la présence des deux H qui accostent l'écusson du droit de cette monnaie, à moins qu'ils ne soient là que pour rendre plus complète l'imitation des douzains du roi de France. Est-ce un souvenir de Henri-le-Balafré, père de Marguerite? Déjà, par galanterie sans doute, François de Bourbon avait laissé mettre sur le quart d'écu qui précède les initiales seules de sa femme comme accostement, quoique cette pièce fût frappée à leurs deux noms.

—

SÉDAN ET BOUILLON.

La terre de Sédan est venue en la possession des ducs de Bouillon par l'acquisition qu'Évrard de La Marck en fit, en 1414, de Louis de Braquemont, qui la tenait de Charles, duc d'Orléans, dont le père, Louis d'Orléans, l'avait reçue en don de Charles VI, en 1400. Henri-Robert de La Marck est le premier qui ait pris le titre de prince de Sédan vers 1572.

La principauté de Sédan et le duché de Bouillon passèrent dans la maison de La Tour-

CHAMPAGNE. d'Auvergne, en 1591, par le mariage d'Henri de La Tour avec Charlotte de La Marck, sœur et héritière de Robert-Guillaume de La Marck. Frédéric-Maurice de La Tour céda par échange le duché de Bouillon et la principauté de Sédan à Louis XIV. A partir de cette époque jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les monnaies des ducs de Bouillon deviennent étrangères à la France, puisqu'elles ont été frappées à Bouillon, dans le duché de Luxembourg.

Ainsi que je l'ai déjà dit, il n'y a aucun intérêt à examiner le type des monnaies modernes : c'est presque toujours l'imitation des monnaies royales ou de celles des seigneurs voisins. Celles de Bouillon sont dans ce cas.

DUCS DE BOUILLON.

Évrard de La Marck, 1424—1454.
Jean de La Marck, 1454—1484.
Robert I^er de La Marck, 1484—1489.
Robert II de La Mark, 1489—1536.
Robert III, 1536.
Robert IV, 1536—1556.
Henri-Robert, 1556—1574.
Guillaume-Robert, 1574—1588.
Charlotte de La Marck et Henri de La Tour, 1588—1623.
Frédéric-Maurice de La Tour, 1623-1652.
Godefroi-Maurice, 1652—1721.
Charles-Godefroi, 1721—1730.
Godefroi-Charles-Henri, 1771.

GUILLAUME-ROBERT DE LA MARCK, 1574—1588.

1569. + G · R · DE · LA · MARK · D · DE · BOVL · Fleurette. Tête nue à droite. — ℞. + DOVBLE · TOVRNOIS 1588. Écusson couronné aux armes du duc.

Double tournois de cuivre : 52 gr. Pl. XXI, n° 4.

Duby a figuré (*Suppl.*, pl. IV, n° 12) un denier varié de celui-ci. Son dessin est insuffisant.

HENRI DE LA TOUR, 1591—1623.

1570. Rosace. HENRICVS · DE · LA · TOVR · DVX · BVLLIONÆVS · Aigle éployée ayant en cœur un écusson chargé d'un porc sous un arbre. Au-dessus de l'écusson, 1613. XXX. — ℞. + SVPREMVS · PRINCEPS · SEDANENSIS · Écusson couronné aux armes du duc.

Grand écu d'argent : 2 gros 12 gr. (Duby, pl. XL, n° 8.)

1571. HENRICVS DE LA TOVR DVX BVLLIONII. Buste à tête nue du duc fraisé et avec une cuirasse richement ornée. Au-dessus du buste, XLV. — ℞. SVP — PRINCEPS SEDANI ET RAVCVRTII. Les mots de la légende sont séparés par de petits lys. Même écusson qu'à la pièce ci-dessus.

Grand écu d'argent : 564 gr. (Duby, pl. XLI, n° 7.) Diffère par les légendes et les ornements du droit.

1572. HENR DE LA TOVR D BVLLIONÆVS. Buste fraisé à droite. A l'exergue, 1614. — ℞. + SVP PRINCEPS SEDANENSIS. Armes.
Double liard de cuivre : 81 gr. (DUBY, pl. XL, n° 4.)

1573. HENR DE LA TOVR D BVLLIONII. Même type. Exergue, 1614. — ℞. + SVP PRINCEPS SEDANI et RAV. Même type.
Double liard de cuivre : 64 gr. (*Ibid.*, pl. XLI, n° 1er.)

1574. Mêmes légendes et types des deux côtés avec RAVC.
Double liard : 75 gr. Variété.

1575. ❀ HENR DE LA TOVR D · BVLLIONÆVS. Buste à droite sans exergue. — ℞. ❀ DOVBLE ❀ TOVRNOIS ❀ 1614 ❀ Tour au milieu de lys sans nombre.
Liard de cuivre : 48 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

FRÉDÉRIC-MAURICE, 1623—1652.

1576. ❀ F · M · DE LA TOVR PS · DS · Tête de profil à droite. — ℞. + DOVBLE TOVRNOIS · 1636, 1637, 1638. Tour dans le haut du champ et lys.
Double tournois de cuivre : 52 gr. (*Ibid.*, pl. XLII, n° 2.)

1577. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers la tour est plus grande et surmontée d'un lys. 1628, 1639, 1641 et 1642.
Double tournois de cuivre : 52 gr.

1578. F · M · DE · LA · TOVR · DVC · DE BVILLON. Même buste, 1632. — ℞. + DOVBLE · DE · SEDAN. Tour surmontée d'un lys dans le bas du champ, au milieu de lys sans nombre.
Double tournois de cuivre : 37 gr.

1579. Mêmes légendes et types. La tour est en haut du revers.
Double tournois de cuivre : 42 gr.

1580. ❀ F · M · D · LA · TOVR · DVC · D · BVILLON · Même buste. La légende commence à gauche. — ℞. Mêmes légende et type. La tour est au bas et surmontée d'un lys. 1635, 1636, 1637.
Double tournois de cuivre : 37 gr. (*Ibid.*, p. 3.)

1581. × Mêmes légendes et types des deux côtés. Au droit, la tête est nue et a les cheveux hérissés ; la légende couronnée à droite ; le grenetis manque. — Au ℞., petite tour fleurdelysée au-dessus de trois lys ; en bas, deux croissants. 1642.
Double tournois de cuivre : 33 gr.

1582. Mêmes légendes et types des deux côtés avec grenetis. 1638. — Au ℞., une tour fleurdelysée en haut entre cinq lys, dont deux engagés ; sans croissants.
Double tournois de cuivre : 51 gr.

GODEFROI-MAURICE, 1652—1721.

CHAMPAGNE.

1583. GODEF · F · D · G · DVX · BVLLIONEVS. Buste à longs cheveux à droite. — ℞. DOVBLE DE BOVILLON en trois lignes dans le champ. En dessous, un lys entre deux tours.

Liard de cuivre : 51 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

1584. GODEF · F · MAV · D · G · DVX · BVLLIONEVS. Écusson couronné. — ℞. LIARD DE BOVILLON 1681 en quatre lignes. En dessus, un lys entre deux tours.

Liard de cuivre : 52 gr. (*Ibid.*, n° 8.)

1585. BVLLIONVS · GOD · ET · F · D · G · DVX · Buste à longs cheveux à droite. — ℞. DOVBLE · DE · BOVILLON · en trois lignes. Lys entre deux tours.

Liard de cuivre : 45 gr.

1586. BVLLIONEVS · GODEF · D · G · DVX · Buste couronné à droite. — ℞. DOVBLE · DE · FRANC · C en trois lignes. Tour entre trois lys : 2.1.

Liard de cuivre : 55 gr. Très rare.

Cette monnaie est une copie parfaite des liards de Louis XIV. J'ai rapporté au n° 729 un liard identique sauf la légende, et appartenant à Charles III de Gonzague, duc de Nevers.

FRÉDÉRIC DE BAVIÈRE, ÉVÊQUE DE LIÉGE, 1612.

1587. + FERDINANDVS DVX ARCHICOL · PRINC · ELE ···· Lion debout devant une épée. — ℞. ···· PRINC LEOD · SVP · DVX BVLL ···· Écu accosté des lettres F · B couronnées.

Écu d'argent : 3 gros 20 gr.

Cet écu appartient à la suite des évêques de Liége. J'ai cru qu'il ne serait pas trop déplacé ici, puisque le prince y prend le titre de duc de Bouillon.

—

En terminant la description des monnaies de la Champagne et de celles qui s'y rattachent, je crois devoir faire observer de nouveau qu'il n'y a pas de province qui présente un aussi grand nombre d'officines monétaires. On remarquera particulièrement le grand nombre des évêchés qui jouissaient des droits régaliens.

BAR.

Le comté de Bar fut concédé, en 951, par l'empereur Otton Ier à Frédéric d'Ardennes. Sa descendance, formant la première dynastie barroise, dura jusqu'à la fin du XIe siècle. Entré à cette époque dans la maison de Montbelliard, le comté y resta pendant environ trois siècles. En 1419, Louis de Bar, cardinal, évêque de Chalons-sur-Marne, céda son duché à son petit-neveu, René d'Anjou, qui, en 1431, par la mort de son beau-père, le duc Charles de Lorraine, réunit les duchés de Lorraine et de Bar, qui n'ont pas été séparés depuis.

Les seigneurs de Bar avaient pour armes parlantes des poissons appelés bars, qui presque toujours figurent sur leurs monnaies.

M. de Saulcy a publié, en 1843, des *Recherches sur les monnaies de Bar*, ouvrage qui comprend toutes les monnaies connues jusqu'à présent. Je ne puis pas mieux faire que de suivre les classifications proposées par ce savant numismatiste, et je ne différerai que rarement d'opinion avec lui. Je ne puis pas, par exemple et ainsi que je l'ai déjà dit, accepter son attribution à la suite barroise du gros au type tournois portant le nom de Robert. J'ai déduit (Cf. le commentaire du n° 389) les raisons qui me faisaient croire qu'il fallait suivre les indications de Duby et laisser ce gros à Robert, duc de Bourgogne. Depuis la rédaction de cet article, j'ai reçu de M. Morin, de Lyon, communication de l'empreinte du curieux gros qu'il possède portant le nom de Philippe et au même type. Son examen n'a fait que me confirmer dans mon opinion. Je ne puis qu'insister de nouveau sur l'utilité indispensable d'étudier le style des monnaies et de les rapprocher de celles qui sont contemporaines. En cette circonstance, ce rapprochement fournit un argument péremptoire. Robert de Bar, qui vivait à la dernière moitié du XIVe siècle et au commencement du XVe, n'a certainement pas imité les monnaies des rois qui n'étaient pas ses contemporains. Je sais que l'on m'objectera que le roi Jean II a fait frapper des gros au même type. Je répondrai que l'on n'a qu'à examiner attentivement ces gros et l'on verra qu'il y a une différence énorme entre leur style et leur aloi et ceux que l'on voudrait attribuer à Robert de Bar.

DUCS ET COMTES DE BAR.

FRÉDÉRIC, 951—984.
THÉODERIC Ier, 984—1024.
FRÉDÉRIC II, 1024—1033 ou 1034.
SOPHIE et LOUIS DE MONTBELLIARD, 1034—1093.
THÉODORIC II, 1093—1104?
THÉODORIC ou THIERRY III, 1104.
RENAUD Ier LE BORGNE, 1105?—1149 ou 1150.
RENAUD II LE JEUNE, 1150?—1170.
HENRI Ier, 1170—1191.
THIBAUD Ier, 1191—1214.
HENRI II, 1214—1240.
THIBAUT II, 1240—1296.

COMTÉ DE BAR.

HENRI III, 1296 ou 1297—1302.
ÉDOUARD Ier, 1302—1337.
HENRI IV, 1337—1344.
YOLANDE DE FLANDRE et ÉDOUARD II, 1344—1350.
ROBERT, comte, 1352—1355; duc, 1355—1411.
ÉDOUARD III, 1411—1415.
LOUIS, cardinal-duc, 1415—1419.
RENÉ D'ANJOU, 1419—1431.

HENRI Ier, 1170—1171.

1588. X HENRICVS COMES. Croix cantonnée d'un lys aux 1er et 4e. — ℞. + BARRI DVCIS : Deux bars adossés ; au-dessus, une molette d'éperon.

Denier d'argent : 16 gr. (DUBY, pl. LXVIII, n° 1er ; DE SAULCY, pl. 1re, n° 4.)

En rendant compte (*Rev. num.*, 1844, p. 374) de la composition du trésor de Mareuil et en discutant l'époque probable de cet enfouissement, j'ai démontré d'une manière certaine que ce denier ne pouvait pas être attribué à Henri III, ainsi que l'a fait M. de Saulcy, et qu'il devait être restitué à Henri Ier, à qui d'ailleurs Duby l'avait déjà donné.

ROBERT, DUC, 1355—1411.

1589. + ROBERTVS DVX. Dans le champ, BAR. — ℞. + BARRIDVCIS. Croix très large.

Denier de billon : 18 gr. (DE SAULCY, pl. IV, n° 5.)

1590. R accosté de deux fleurs de lys sous une couronne. Légende, DEI : GRACIA. Bordure de lys. — ℞. + BARRENSIS : DVX, Croix. Légende extérieure, BNDICTV, &c.

Blanc de billon : 46 gr. (*Ibid.*, pl. VI, n° 6.)

C'est une copie exacte d'un blanc de Charles V.

L'exemplaire dessiné par M. de Saulcy porte BARRONSIS et diffère du mien par quelques autres détails.

Toutes les monnaies de Bar sont rares.

LORRAINE.

LORRAINE.

Une partie de ce pays fut, en 885, érigée en royaume indépendant en faveur de Lothaire, fils de l'empereur Lothaire, et reçut le nom de *Lotharingia*, dérivé de celui de son possesseur. Ce royaume était placé de manière à exciter l'ambition des rois de France et des empereurs d'Allemagne ; aussi fut-il à différentes reprises conquis et possédé par plusieurs d'entre eux.

Le royaume de Lorraine fut démembré en 957 et divisé en deux parties, le duché de Lothier et celui de Lorraine. Ce dernier, qui doit seul nous occuper, fut pendant un siècle gouverné par des ducs électifs et ne devint héréditaire que vers la fin du XIe siècle. Gérard fut le premier duc héréditaire et forma la dynastie alsacienne, qui dura jusqu'au milieu du XVe siècle et fut remplacée par la dynastie angevine. En 1735, par le traité de Vienne, François-Étienne céda la Lorraine à Stanislas Leckzinski, roi de Pologne, qui, à sa mort, devait laisser ses États à Louis XV. Cet événement ayant eu lieu en 1766, la Lorraine fut réunie à la France.

—

ROYAUME DE LORRAINE.

Les rois de Lorraine paraissent avoir émis des monnaies. Je ne possède que le denier suivant, que l'on rencontre assez fréquemment, et dont la fabrique est tellement barbare que les légendes sont presque inintelligibles. Pour son attribution, je suis les errements des numismatistes mes devanciers et particulièrement ceux de M. Desains dans ses *Recherches sur les Monnaies de Laon*, en faisant observer toutefois que la fabrique de ces pièces ne peut pas les faire placer au Xe siècle et les reporte d'une manière certaine au XIe. Il faut donc supposer que c'est un type continué, ou que l'attribution proposée jusqu'à présent n'est pas vraie.

HENRI-L'OISELEUR, 922—936.

1591. + HENRIICVS. Dans le champ, le mot REX sur une seule ligne. — ℞. + VIRDVNI. Croix cantonnée d'un besant au 3e.

Denier d'argent : 23 gr. (DESAINS, pl. III, n° 7.)

Henri-l'Oiseleur, roi de Germanie, avait conquis la Lorraine sur Charles-le-Simple. Son fils lui succéda en 936.

—

DUCHÉ DE LORRAINE.

Si la numismatique du royaume de Lorraine est assez pauvre, celle du duché est au contraire excessivement riche, et cela se conçoit, car les ducs étaient fort puissants, et leur possession a eu la durée de près de sept siècles. Pendant un tel laps de temps, le type a dû varier. Je n'en parlerai donc pas. D'ailleurs M. de Saulcy a consacré un ouvrage spécial à la numismatique de la Lorraine et a traité ce sujet en maître de la science. On peut cependant lui faire le même reproche que j'ai adressé à M. Barthélemy au sujet de son *Essai sur les Monnaies des ducs de Bourgogne*, c'est d'avoir complétement écarté la question artistique, ainsi que celle des types. Je n'essaierai pas de la traiter ; cela m'entraînerait au-delà des bornes que je me suis prescrites, puisque ce

LORRAINE. sujet mériterait une dissertation étendue. Je me contenterai de suivre pas à pas M. de Saulcy, en ajoutant quelques courtes observations à l'égard des monnaies qu'il n'a pas connues.

DUCS DE LORRAINE.

GÉRARD D'ALSACE, 1048—1070.
THIERRI, 1070—1115.
SIMON Ier, 1115—1139.
MATHIEU Ier, 1139—1176.
SIMON II, 1176—1205.
FERRI Ier DE BITCHE, 1205.
FERRI II, 1205—1213.
THIÉBAUT Ier, 1213—1220.
MATHIEU II, 1220—1251.
FERRI III, 1251—1303.
THIÉBAUT III, 1303—1312.
FERRI III, 1312—1318.
GAUCHER DE CHATILLON, 1318—1325.
RAOUL, 1325—1346.
MARIE DE BLOIS, régente, 1346—1348.
JEAN Ier, 1346—1389.
CHARLES II, 1390—1431.
ANTOINE DE VAUDEMONT, prétendant, 1431—1441.
RENÉ Ier D'ANJOU, 1431—1453.
JEAN II D'ANJOU, 1453—1470.
NICOLAS D'ANJOU, 1470—1473.
RENÉ II DE LORRAINE-VAUDEMONT, 1473—1508.
ANTOINE, 1508—1544.
FRANÇOIS Ier, 1544—1545.
CHRISTINE DE DANEMARCK et NICOLAS DE LORRAINE, régent, 1545—1555.
CHARLES II, 1555—1608.
HENRI, 1608—1624.
CHARLES IV et NICOLE, 1624—1625.
FRANÇOIS II, 1625.
CHARLES IV, 1626—1634.
NICOLAS-FRANÇOIS, 1634.
CHARLES IV, 1635—1675.
CHARLES V, 1675—1690.
LÉOPOLD, 1690—1729.
FRANÇOIS III, 1729—1737.

FERRI III, 1251—1303.

1592. FERRI. Écu de Lorraine. — ℞. NANCЄI dans les cantons supérieurs d'une croix à la tête recroisetée, et, dans les cantons inférieurs, deux fleurs de lys.
Argent : 14 gr. (DE SAULCY, pl. II, n° 14.)

1593. Sans légende. Cavalier armé. — ℞. NANCЄI. Écusson de Lorraine.
Argent : 14 gr. (*Ibid.*, n° 15.)

1594. Cavalier armé. Sous le cheval, FЄRI. — ℞. NANCЄI. Bras tenant l'épée de Marchis ; à droite, un croissant ; à gauche, une étoile.
Argent : 11 gr. (*Ibid.*, n° 19.)

1595. Mêmes légende et type. — ℞. Même légende autour de l'épée seule accostée d'un lys à gauche ; à droite, d'une croisette.
Argent : 12 gr. 1/2. (*Ibid.*, n° 27.)

1596. Cavalier armé. Au-dessous du cheval, F. — ℞. NANCЄI autour de l'écusson de Lorraine.
Argent : 13 gr. (*Ibid.*, pl. XXXV, n° 6.) Diffère.

1597. Même type. Au-dessus du cheval, une étoile entre deux points. — ℟. NOVI ℭASTRI. Croix. LORRAINE.

Argent : 11 gr. (*Ibid.*, pl. XXXVI, n° 12.) Diffère.

THIÉBAUT II, 1303—1312.

1598. T. DVX LOTORℭGIℭ. Cavalier armé se couvrant de son écu et tenant une banderole. — ℟. MONℭTA DℭNANℭℭ. Épée la pointe en bas accostée de deux aiglons.

Argent : 18 gr. (*Ibid.*, pl. III, n° 16.)

1599. T · DVX · Le duc, casque en tête, se couvre de son écu et tient de la main droite une épée. — ℟. NANℭℭI. Épée la pointe en bas.

Argent : 9 gr. (*Ibid.*, n° 17.)

FERRI IV, 1312—1318.

1600. F · DVX · LOTORℭGIℭ. Même type qu'au n° 1595 ci-dessus. — ℟. Mêmes légende et type.

Argent : 15 gr. (*Ibid.*, n° 19.)

1601. F · DVX · Même type qu'au n° 1596 ci-dessus des deux côtés.

Argent : 8 gr. 1/2. (*Ibid.*, n° 20.)

1602. FERRICVS DVX. Croix de Bourges. — ℟. ···· REGIE dans le champ ; FORTIS en deux lignes sous une couronne.

Billon : 15 gr. Pl. XXI, n° 5.

Variété du n° 13 de la pl. IV de M. de Saulcy. Dans la *Revue* de 1847, pl. VIII, n° 3, M. Barthélemy a publié cette monnaie en y lisant PHILIPVS REX sur un exemplaire qui appartient à la Bibliothèque nationale. La lecture du mien n'est pas douteuse, surtout pour le nom du duc. Je suis fâché d'être obligé de renverser l'échafaudage que mon collègue avait assez ingénieusement élevé.

1603. DVS Dℭ LOTORℭNGIℭ. Tête de face. — ℟. + SIGNVM ℭRVℭIS. Type des esterlins.

Esterlin d'argent : 24 gr. (DE SAULCY, pl. IV, n° 15 ; *Rev. num. belge*, 2e série, T. II, pl. XLI, n° 6.)

Cet esterlin n'avait été publié qu'incomplétement par M. de Saulcy. Un article de la *Revue belge*, dû à M. Serrure fils, a rétabli la légende. Il le donne à Raoul par des raisons que je laisse aux numismatistes à apprécier.

1604. + ℭℭ MONℭTA NOSTRA. Même type. — ℟. + LVNTOLℭNGIℭN. Même type.

Esterlin d'argent : 21 gr. (*Rev. belge*, *ibid.*, n° 10.)

LORRAINE. Cette monnaie a reçu diverses attributions ; je l'ai toujours regardée comme appartenant à la Lorraine : mon opinion a été partagée par M. Serrure fils, qui, dans la *Rev. num. belge*, a publié cette monnaie et a établi son attribution par des arguments qui me semblent de nature à décider tout-à-fait la question. Sa grande ressemblance avec les monnaies des évêques de Toul ne prouve qu'une chose, que l'on savait déjà pertinemment, c'est que ces évêques ont la plupart du temps copié les espèces des ducs de Lorraine. M. Serrure incline à croire que cet esterlin appartient, comme le précédent, à Raoul, duc de Lorraine, et qu'il serait le résultat d'une alliance entre ce prince et Thomas de Bourlemont, évêque de Toul. La question ne me paraît pas tout-à-fait vidée.

RAOUL, 1325—1346.

1605. RADVLPhVS × DVX × ϖARGhIO. Épée la pointe en bas accostée de deux écussons de Lorraine surmontés chacun d'un trèfle. — + ϖONGTA × DG × LOTORINGIA. Croix fleuronnée cantonnée de quatre trèfles et renfermée dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle.

Argent : 36 gr. (De Saulcy, pl. v, n° 4.)

1606. + ⁝ RADVLPhVS ⁝ DVX ⁝ Épée la pointe en bas entre deux écussons de Lorraine. — ℞. + ϖONETA ⁝ DE ⁝ NANGEI. Croix.

Argent : 21 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

M. de Saulcy n'a pas connu cette monnaie en nature ; il la publie d'après M. d'Elvange. Je rétablis le dessin exactement. Pl. XXI, n° 6.

1607. + R × DVX × LOTOREGIE. Écusson de Lorraine dans un cartouche curviligne. — ℞. × ϖONETA × DE × NANGEI. Épée la pointe en bas entre deux écussons de Lorraine surmontés chacun d'un trèfle.

Argent : 18 gr. (De Saulcy, pl. v, n° 3.)

RÉGENCE DE MARIE DE BLOIS, 1346—1348.

1608. + IOhANNeS : DVX : ϖARGhIO : DE : LOThORIGIA. Écusson écartelé de Lorraine et de Blois ; au-dessus et de chaque côté, une couronne ; le tout enfermé dans un contour formé de quatre arcs de cercle aboutés ; dans les angles extérieurs, des trèfles. — ℞. + ϖARIE : DVGhESE : ϖANBOVRS : DE : LA : DVGhE. En légende intérieure, + ϖONETA : DE : NAGEI. Croix cantonnée de quatre couronnes.

Billon : 70 gr. (*Ibid.*, n° 13.)

JEAN Ier, 1346—1389.

1609. + IOhANNES ⁝ ϖARGhIO. Bande verticale chargée de trois alérions de

Lorraine dans un contour formé de quatre arcs de cercle aboutés. — ℞. + DVX : LOTHORIⲚGIE. Épée la pointe en bas entre deux aiglons. LORRAINE.

Billon : 18 gr. (*Ibid.*, pl. VI, n° 2.)

M. de Saulcy n'a connu cette monnaie que par le dessin de M. d'Elvange. Je la reproduis plus exactement. Pl. XXI, n° 7.

1610. + IOhⲀⲚⲄS × DVX. Alérion. — ℞. + ⲰOⲚⲄTⲀ × IⲚ × ⲂIⲄR. Épée la pointe en bas entre deux roses.

Billon : 8 gr. (*Ibid.*, n° 17.)

CHARLES II, 1390—1431.

1611. ◦ KⲀROLVS ◦ DVX ◦ LOThOR. Écusson de Lorraine. — ℞. + ⲰOⲚETⲀ ◦ IⲚ ◦ SIEKK. Épée la pointe en bas entre deux roses.

Billon : 13 gr. (*Ibid.*, pl. VIII, n° 7.)

1612. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'il y a MONETA. Module plus grand.

Billon : 15 gr.

1613. + KⲀROLVS × DVX × LOThOR. Heaume timbré d'une couronne et d'une aigle essorant; au-dessus, l'écusson de Lorraine penché. — ℞. + ⲰOⲚETⲀ × IⲚ × SIERK. Épée la pointe en bas entre deux feuilles de houx. Légende extérieure, BENEDICTV, &c.

Billon : 44 gr. 1/2. (*Ibid.*, n° 8.)

1614. + KⲀROLVS × DVX × LOThO'. Écusson de Lorraine penché. — ℞. + ⲘO-ⲚETⲀ : IⲚ : SIERK. Épée la pointe en bas entre deux feuilles de houx.

Billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 12.)

1615. + KⲀROLVS × DVX. Aiglon essorant sur un écu de Lorraine droit. — ℞. MO-ⲚETⲀ : DⲄ : ⲚⲀⲚⲄEI. Épée la pointe en bas entre deux étoiles.

Billon : 7 gr. (*Ibid.*, pl. IX, n° 3.)

1616. KⲀROLVS ◦ DVX ◦ LOThOR ◦ Ƶ ◦ Ⲙ. Le duc debout l'épée à l'épaule et la main gauche appuyée sur la hanche. Il porte une longue écharpe aux armes de Lorraine. — ℞. ⲘOⲚETⲀ · DE · ⲚⲀⲚⲄI. Croix coupant la légende. Légende extérieure, BⲚDICT, &c.

Billon : 37 gr. 1/2. (*Ibid.*, n° 18.)

RENÉ D'ANJOU, 1431—1453.

1617. BⲄⲚⲀT' D · BⲀR · Ⲙ · D · ⲂO · Le prince debout tenant de la main droite

LORRAINE. une épée, la gauche appuyée sur un écu. — ℞. MONETA · SMIHA. Croix coupant la légende. Légende extérieure, SIT NOMEN, &c.

Billon : 43 gr. (*Ibid.*, pl. x, n° 10.)

1618. RENATI × DVX × BARREN × Z × LOTh × M. Épée la pointe en bas sur laquelle est appliquée un écusson écartelé de Lorraine et de Bar, Lorraine brochant sur le tout. — ℞. Lys. SIT × NOMEN × DNI × BENEDITV. Grande croix de Lorraine.

Billon : 37 gr. (*Ibid.*, pl. 12.)

1619. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au ℞. le lys du commencement de la légende est remplacé par un alérion.

Billon : 37 gr. (*Ibid.*, n° 13.)

1620. Même légende, sauf qu'il y a LOh. Champ écartelé de Lorraine et de Bar, Lorraine brochant sur le tout. — ℞. MONETA × FACTA × IN × NANCEIO. Épée la pointe en bas entre un barbeau et un aiglon.

Billon : 26 gr. (*Ibid.*, pl. xi, n° 6.)

RENÉ II, 1473—1508.

1621. RENATVS ° DVX ° LOThO ° CA *(sic)*. Le prince debout tenant une épée et ayant une large écharpe aux armes de Lorraine. — ℞. + ADIVVA ° NOS ° DEVS SALVTA ° NR ° Grande croix de Lorraine.

Billon : 36 gr. (*Ibid.*, pl. xii, n° 2.)

1622. RENATVS : D : G : R : S : I : LO : D. Écusson de Lorraine et de Bar timbré d'une couronne. — ℞. MONETA : FACTA : IN : NANCEIO. Épée la pointe en bas.

Billon : 19 gr. 1/2. (*Ibid.*, n° 12.) Diffère.

1623. RENATVS : D : G : R : SICILIE : LO : D. Écusson couronné parti de Lorraine et de Bar. — ℞. + FECIT : POTENTIAM : IN : BRACHIO : S. Bras armé sortant d'une nue.

Argent : 36 gr. (*Ibid.*, pl. xiv, n° 1er.)

1624. + RENATVS D G REX SICIL IhRL LOTh D. Chaque mot de la légende est séparé par un croissant et une croisette. Même type. — ℞. + MONETA FACTA IN NANCEIO. Croix de Lorraine.

Billon : 31 gr. 1/2. (*Ibid.*, n° 2.) Diffère.

1625. RENATVS : D : G : SI : LOTOR : D. Écusson de Lorraine sur une épée. — ℞. Mêmes légende et type.

Billon : 12 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

ANTOINE, 1508—1544.

LORRAINE.

1626. ANThON × D × G × CLABR × LOThOR × ET × B × D. Écusson couronné aux armes de Hongrie, Naples, Jérusalem, Aragon, Anjou et Bar, Lorraine sur le tout. — ℞. FECIT × POTENCIAM × IN × BRACHIO × SVO. Bras armé sortant d'une nue.
Argent : 60 gr. (*Ibid.*, n° 12.)

1627. + ANThON · D · G · CALABR · LOT · R · ET · BA · D · Même écusson. Les lettres de la légende sont séparées par un croissant et un astérisque superposés. — ℞. Mêmes légende et type.
Argent : 60 gr. (*Ibid.*) Variété.

1628. + ANThON × D × G × CALABR × LOThOR × B × N. Même écusson. — ℞. + MONETA × NOVA × FACTA × NANCEIO. Même type.
Argent : 31 gr. (*Ibid.*, n° 13.)

1629. ANThON × D × G × CALABR × LOTOR. Écusson couronné parti de Lorraine et de Bar. — ℞. + MONETA × FACTA × NANCEIO. Épée la pointe en bas.
Billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 14.)

1630. Mêmes légendes et types des deux côtés avec LOTO.
Billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 14.)

1631. Autre avec LO, et au ℞. NAN.
Billon : 20 gr. Variété.

Cette variété n'est pas signalée par M. de Saulcy.

1632. Autre avec LO, et au ℞. NANCE.
Billon : 20 gr. Variété.

1633. + ANThON × D × G × CALAB. Épée contre laquelle est appliqué l'écusson de Lorraine. — ℞. MONETA × FACTA × NAN. Croix de Lorraine.
Billon : 13 gr. (*Ibid.*, n° 16.)

1634. + ANThON × D × G × CALABR. Épée croisée par la bande de Lorraine horizontale. — ℞. + MONETA × FACTA × NANC. Croix tréflée.
Billon : 15 gr. (*Ibid.*, n° 17.) Diffère.

1635. Croix de Lorraine. ANThON ° G ° LOTHOR ° Z ° BR ° DVX. Effigie ducale couronnée et contournée à gauche. — ℞. MONETA ° NANCEII ° CVSA. Écusson couronné aux mêmes armes que les monnaies au bras armé. Exergue, 1538.
Teston d'argent : 1 gros 15 gr. (*Ibid.*, pl. XV, n° 16.) Diffère.

1636. ANThON : LOThOR : ET : BAR : DVX. Même tête. — ℞. Sans légende. Exergue, 1544.
Quart de teston d'argent : 60 gr. (*Ibid.*, n° 12.)

FRANÇOIS Ier, 1544—1545.

LORRAINE. 1637. + FRAnɑISɑVS × D × G × LOThOR. Écusson couronné aux armes de Lorraine et de Bar. — ℞. + mOnɑTA × FAɑTA × nAn. Épée la pointe en bas.
Billon : 16 gr. (*Ibid.*, pl. XVIII, n° 4.) Diffère.

1638. Mêmes légendes et types. Au ℞. nAnɑɑ.
Billon : 22 gr. Variété.

CHARLES II, LE GRAND DUC, 1545—1608.

1639. + CARO × D × G × CALABR × LOT. Même type. — ℞. + mOnɑTA × FACTA × nAn. Même type. Une petite ancre est placée comme différent monétaire entre les deux premiers mots de la légende du ℞.
Billon : 17 gr. (*Ibid.*, pl. XVIII, n° 1er.)

1640. Mêmes légendes et types. L'ancre est remplacée par une rosace à cinq folioles
Billon : 16 gr. Variété.

1641. + CARO · D · G · LOTAR · D · DVX · Même type. — ℞. Petite croix de Lorraine. MONETA · FACTA · NAN · Même type.
Billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

1642. Mêmes légendes et types. Le ℞. est contremarqué d'un alérion couronné.
Billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

1643. CAROL · D · G · LOTH · B · DVX · Épée la pointe en bas derrière une bande horizontale chargée de trois alérions de Lorraine. — ℞. Croix de Lorraine. MONETA · NOVA · NANCEI · Croix fleuronnée évidée et très ornée.
Billon : 12 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

1644. CAROLVS · D · G · LOTH · DVX · Même type. — ℞. + MONETA. Petit G pour différent. NANCEI CV. Croix trèflée.
Billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 10, n° 11 de la description.)

1645. Mêmes légendes et types sans différent.
Billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 11.)

1646. Mêmes légendes et types avec NANCEI · C.
Billon : 18 gr. Variété.

1647. CAROL · D · G · LOTAR · DVX · Même type. — ℞. + MONETA · FACTA · NAN · Ancre pour différent. Croix de Lorraine.
Billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 12, 11 de la description.)

1648. + CARO · D · G · LO · DVX · Dans le champ, un alérion. — ℞. + MONETA · NANCEI · Épée la pointe en bas.
Bas billon : 15 gr. (*Ibid.*, n° 13, 12 de la description.) Diffère très sensiblement de celle publiée par M. de Saulcy.

1649. CARO · D · G · LOTHO · DVX · Épée accostée de deux C retournés. — ℞. Croix de Lorraine. MONETA · NANCEI · CV · Dans le champ, la croix de Jérusalem.
Billon : 15 gr. (*Ibid.*, nº 17, 16 de la description.)

1650. + CARO · D · G · CAL · LOTAR · B · GEL · DVX · Buste à couronne du duc enfant. — ℞. + MONETA · NOVA · NANCEI · CVSA · Écu plein de Lorraine couronné.
Teston d'argent : 2 gros 22 gr. (*Ibid.*, pl. XIX, nº 7.)

1651. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit Il y a GELD.
Teston d'argent : 2 gros 22 gr. Variété.

1652. Mêmes légendes et types. La légende est terminée par un fleuron. Un point sous le T du mot MONETA, qui en outre est surchargé d'un C formant monogramme.
Teston d'argent : 2 gros 21 gr. (*Ibid.*, nº 7.)

1653. + CARO · D · G · CAL · LOTAR · B · Ƶ · GELD · DVX · Même buste. — ℞. + MONETA · NOVA · NANCEI · 1554. Même écusson accosté de deux croix de Lorraine.
Quart de teston d'argent : 41 gr. (*Ibid.*, nº 8.)

1654. Mêmes légende et type avec GEL. — ℞. + MONETA · NOVA · NANCEI · CVSA · Même type.
Quart de teston d'argent : 42 gr. (*Ibid.*, nº 9.)

1655. Petite croix de Lorraine. CARO ◦ D ◦ G ◦ CAL ◦ LOTA ◦ B ◦ GEL ◦ DVX. Buste à tête nue à droite de Charles. — ℞. MONETA ◦ NOVA ◦ NANCEI ◦ CVSA. Écu plein de Lorraine. Entre les mots NOVA et NANCEI, un petit B pour différent.
Teston d'argent : 2 gros 24 gr. (*Ibid.*, pl. XXI, nº 4.)

M. de Saulcy donne un F pour différent.

1656. Petite croix de Lorraine. CAROLVS · D · G · CAL · LOTH · B · GEL · DVX · Buste fraisé à droite. — ℞. Même légende. A l'exergue, 1584. Écu plein de Lorraine accosté de deux croix de Lorraine.
Teston d'argent : 2 gros 24 gr. (*Ibid.*, pl. XXII, nº 3.)

1657. CAROL D G LOTH B DVX. Épée la pointe en bas entre deux croix de Lorraine couronnées. — ℞. MO · NOVA · NAN · CVSA. A l'exergue, 1581. Croix potencée de Jérusalem cantonnée de quatre croisettes.
Billon : 8 gr. (*Ibid.*, nº 6.)

1658. + CAROL · D · G · CAL · LOTH · B · GEL · DVX · Buste nu et barbu à droite. MONETA · NOVA · NANCEII · CVSA · Écu couronné. Un petit G dans la légende pour différent.
Teston d'argent : 2 gros 32 gr. (*Ibid.*, pl. XXIII, nº 6.)

LORRAINE. 1659. Mêmes légende et type avec BAR. — ℞. Mêmes légende et type. L'écu accosté de deux croix de Lorraine. Exergue, 1587. La légende commence par un petit G.
Quart de teston d'argent (*Ibid.*, n° 8.) Diffère.

Ce quart de teston n'a pas été vu en nature par M. de Saulcy.

1660. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit la légende commence à droite et qu'au revers il n'y a pas d'exergue.
Quart de teston : 41 gr. (*Ibid.*, n° 9.)

1661. Mêmes légende et type, sauf qu'il y a BAR. Buste couronné. — ℞. + MO · NOVA · NANC · CVSA · Écu plein de Lorraine surmonté d'un heaume timbré de la couronne ducale. L'écu est supporté par deux aigles couronnées ayant au cou la croix de Lorraine. Ce heaume et l'écu sont adossés à un riche manteau d'hermine. Dans le champ, 1588. Tout en haut de chaque côté de l'aigle, une croisette et un G.
Argent : 4 gros 12 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

On voit par la description de cette monnaie qu'elle doit être d'un travail remarquable. Elle est rare.

HENRI-LE-BON-DUC, 1608—1624.

1662. Petite croix de Lorraine. HENRI · D · G · DVX · LOTH · MAR · Dans le champ, les armes pleines de Lorraine. — ℞. MONETA · NOVA · NANCEI · 1624. Croix de Lorraine couronnée entre deux alérions couronnés.
Billon : 17 gr. (*Ibid.*, pl. XXV, n° 7.) Diffère par les légendes.

1663. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers, il y a CVSA.
Billon : 17 gr. Variété.

1664. + HENRI · D · G · DVX · LOTH · M · Les deux écussons de Lorraine et de Bar accolés sous une couronne. En dessous de l'écusson, un G. — ℞. MONETA · NOVA · NANCEI · C · Alérion couronné.
Billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

1665. Mêmes légendes et types avec CVSA.
Billon : 20 gr. Variété.

1666. Même légende. Alérion couronné. — ℞. + MONETA · NOVA · NANCE · Les deux écussons juxtaposés de Lorraine et de Bar.
Billon : 20 gr. (*Ibid.*)

1667. HENRI · D · G · LOTH · B · DVX · Écusson rond parti de Lorraine et de Bar. — ℞. Même légende. Alérion couronné.
Billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 11.)

1668. Autre avec DV au droit.
Billon : 18 gr. Variété.

1669. Autre avec B DVX au droit. — Au revers, NANCEI CVSA.
Billon : 18 gr. Variété.

1670. Autre avec LOTH · B · D au droit. — Au revers, NANCEII C.
Billon : 18 gr. Variété.

1671. HENRI · D · G · DVX · LOT. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 12.)

CHARLES ET NICOLE, 1624—1625.

1672. CAR · ET · NIC · D · G · DVC · LOTH · Croix de Jérusalem. — ℞. MONETA · NOVA · NANCEII · Épée la pointe en bas entre deux petites croix de Lorraine couronnées.
Billon : 10 gr. (*Ibid.*, n° 14.) Diffère.

1673. CAR · ET · NIC · D · G · LOTH · ET · B · Alérion couronné. — ℞. Mêmes légende et type.
Billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 15.)

1674. CAR · ET NIC · D · G · DVC · LOTH · ET · BAR · Alérion couronné. — ℞. Même légende avec CV. Écusson parti de Lorraine et de Bar couronné. De chaque côté, une croix de Lorraine couronnée.
Billon : 20 gr. (*Ibid.*, n° 16.)

1675. CAR · ET · NIC · D · G · DVC · LOTH · B · Même type. — ℞. MONETA · NOVA · NANCEI · Écusson de Lorraine à contour orné et arrondi.
Billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 17.)

1676. Mêmes légende et type avec LOTH · ET · B · — ℞. Même légende et type avec NANCE.
Billon : 16 gr. (*Ibid.*, n° 18.)

CHARLES IV, 1626—1634.

1677. CAR · D · G · LOT · B · DVX · Écusson couronné parti de Lorraine et de Bar ; à droite et à gauche, une croix de Lorraine couronnée. — ℞. MONETA · CVSA · NANCEI · Alérion couronné.
Billon : 14 gr. (*Ibid.*, pl. XXVI, n° 7.)

1678. Même légende. Écussons accouplés de Lorraine et de Bar sous une large couronne. En dessous de l'écusson, un G. — ℞. MONET · NOV · NANCEI · CVSA · Même type.
Billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 8.)

LORRAINE. 1679. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit il y a un écusson arrondi et couronné parti de Lorraine et de Bar.

Billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 10.) Diffère.

LÉOPOLD, 1690—1729.

1680. LEOP · I · D · G · LOT · BA · REX · I · Buste à droite. — ℞. LIARD · DE · LORRAINE · 1706 en quatre lignes dans le champ; au-dessus, une croisette; en dessous, un alérion.

Cuivre : 63 gr. (*Ibid.*, XXX, n° 3.)

1681. Autre au millésime de 1728.

Cuivre : 63 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

1682. Mêmes légende et type avec REX · IER. — ℞. IN · TE · DOMINE · SPERAVI · 1710. Écusson rond couronné aux armes de Lorraine.

Teston d'argent : 2 gros 18 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

1683. Mêmes légende et type. — ℞. Même légende. 1712. Croix potencée surmontée de la couronne royale; en dessous, un alérion.

Teston d'argent : 2 gros 12 gr. (*Ibid.*, n° 7.)

1684. Même légende. Croix de Lorraine couronnée sur un champ semé d'alérions. — ℞. PIECE · DE · LX · DENIERS 1726 · Triangle formé de six L adossés; au sommet, un alérion; au centre, une croisette.

Billon : un gros 32 gr. (*Ibid.*, pl. XXXII, n° 9.)

1685. Mêmes légende et type. — ℞. PIECE · DE · XXX · DENIERS 1726. Même type.

Billon : 52 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

1686. Mêmes légende et type. — ℞. PIECE · DE · XII · DENIERS 1727.

Billon : 14 gr. (*Ibid.*, n° 11.)

1687. Même légende. Tête à droite. — ℞. MON · NAN · CVSA 1728 · Croix formée de quatre alérions couronnés; au centre, une croisette; de ce centre part une auréole de rayons.

Bon billon : 64 gr. (*Ibid.*, pl. XXXIII, n° 1er.)

Cette jolie monnaie avait reçu le nom de *Masson*, du nom de l'administrateur qui l'avait fait frapper.

1688. Même légende. 1729. Alérion couronné. — ℞. Fleurette. PIECE · DE XXX DENIERS. Croix potencée de Jérusalem cantonnée de quatre croisettes.

Billon : 42 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

La description de cette pièce par M. de Saulcy n'est pas exacte et conforme au dessin qu'il en donne. Il met à l'avers une tête qui n'existe pas.

1689. Même légende, sauf qu'il y a BA. Deux L entrelacés et couronnés; autour, trois alérions. — ℞. PIECE · DE XV DENIERS. Croix de Jérusalem potencée cantonnée de quatre alérions.

Billon : 22 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

Cette monnaie est l'imitation exacte des pièces de six liards de Louis XV.

—

LIXHEIM ET PHALZBOURG.

Henriette de Lorraine-Vaudemont est la seule qui ait fait frapper monnaie dans sa principauté de Lixheim. M. Barthélemy, dans une notice insérée dans la *Rev. num.*, 1846, p. 184, s'est chargé de décrire toutes les monnaies jusqu'alors connues de cette princesse, dont il a sommairement retracé la vie aventureuse.

HENRIETTE DE LORRAINE-VAUDEMONT, 1630—1635.

1690. Croix de Lorraine. HENR · D · LOR · PRIN · PHAL · ET LIX · Buste d'Henriette à droite. — ℞. DOVBLE · TOVRNOIS · Champ semé de huit lys.

Denier tournois de cuivre. (*Rev. num.*, 1846, pl. XI, n° 2.)

L'exemplaire que je possède est à fleur de coin, ce qui permet de juger qu'Henriette mettait beaucoup de soin dans la fabrication de ses monnaies. Il est probable que les pièces de plus grand module sont encore plus soigneusement gravées.

—

VAUVILLARS.

La maison du Châtelet est issue des ducs de Lorraine de la branche d'Alsace; elle a pour auteur Thierri, dit d'Enfer, qui, au commencement du XIII^e^ siècle, fit bâtir sur ses terres, dans la vallée de Rémonville, une forteresse qu'on appela le Châtelet, et dont ce seigneur et sa postérité prirent le nom.

Le Châtelet est maintenant un petit hameau de la commune de Barville (Vosges), où l'on voit encore les ruines de l'ancienne forteresse.

Nicolas du Châtelet, deuxième du nom, souverain de Vauvillars, est le seul dont nous ayions des monnaies. Il était gentilhomme de la chambre du roi Henri II et lieutenant de cent hommes d'armes de ses ordonnances. Il fut tué à la bataille de Dreux le 29 décembre 1562.

Le type de ses monnaies est assez variable. On y trouve sa tête, un donjon (sans doute le Châtelet), ses armes ou son monogramme. Leur bas aloi les fit décrier par le roi en 1553, ce qui les a rendues assez rares. On trouve surtout très difficilement celles de grand module.

NICOLAS DU CHATELET.

LORRAINE. 1691. + NIC · DV · CHAS · SVP · V—LIS. Écusson avec une bande chargée de trois lys ; au-dessus, 1555. — ℞. SIT LAV DEO et G. Croix coupant la légende; au centre, un écusson portant une croix cléchée.

Billon : 15 gr. Pl. XXI, n° 7.

1692. + NIC DV CHAS SVP VVLIS. Monogramme composé des lettres D et N; au-dessous, une étoile. — ℞. + SIT · LAVS · DEO · ET · GLORIA. Croisette évidée avec un point au centre.

Obole de billon : 11 gr. (DUBY, pl. LXVIII, n° 1er.)

—

BLAINVILLE.

Les deniers que je vais décrire ont reçu diverses attributions. On a surtout longtemps persisté dans un erreur grave en les plaçant au règne de Charles-le-Simple. Il a été facile à M. de Longpérier (*Catal. Rousseau*, p. 238, n° 581) de démontrer que, dans l'état actuel de la science, cette opinion n'était pas soutenable et qu'il y avait lieu à donner à cette monnaie une date bien postérieure. Ce numismatiste tire ses preuves de la fabrique de ces espèces et de l'extrême ressemblance qu'elles présentent avec des monnaies du XIIe et même du XIVe siècle. Ces preuves sont palpables; néanmoins, s'il était nécessaire de les corroborer, j'ajouterais que nous possédons plusieurs variétés de ces monnaies, et que leur fabrique est tellement dissemblable qu'elle accuse des époques trop différentes pour que l'on puisse les attribuer au même prince. Quant à une attribution plus positive, M. de Longpérier n'ose pas se prononcer. Il indique bien Blainville comme le lieu probable d'émission, et à ce sujet il dit qu'il ne faut pas oublier que cette ville a été fondée au XIe siècle par un certain Blido, dont elle porte le nom; mais il n'émet aucune conjecture sur les seigneurs qui ont fait frapper ces monnaies. Je ne serai pas plus heureux ni plus hardi que lui. Pourtant j'opinerais pour les ôter à Blainville, et voici sur quoi je me fonde : si l'on compare le type et la fabrique de ces deniers avec ceux de quelques-unes des monnaies émises sur les bords du lac Léman, et qui ont été décrites dans la *Revue num.*, d'abord par M. le marquis de Pina, 1838, p. 122, et ensuite par M. Soret, en 1841, p. 394, on verra qu'il y a entre elles la plus grande analogie. Déjà M. de Longpérier, dans l'article précité, avait fait remarquer leur ressemblance avec les espèces d'Aymon, comte de Chablais. J'engage les numismatistes à diriger leurs recherches de ce côté; il y a tout lieu d'espérer qu'elles seront suivies de succès. Je ferai remarquer qu'auprès de Vevay on trouve un lieu appelé Blonay, mais je ne voudrais pas affirmer que c'est là le BLEDONIS que nous cherchons.

Quant à la légende CARLVS REX, il faut admettre, avec M. de Longpérier, une opinion

déjà émise au sujet de monnaies de cette nature, que cette légende, transmise de monnaies en monnaies depuis les carlovingiens, n'est là qu'un type, mais un type qui sera venu de quelque ville voisine qui le conservait encore lorsque Blainville, ou tout autre lieu où l'on placerait cet atelier, a pu battre monnaie. LORRAINE.

1693. + CARLVS R€X. Croix pattée cantonnée d'un besant aux 2e et 3e. — ℟. BL€-DONIS. Débris du temple carlovingien dont il ne reste plus que le fronton; au-dessous, un S droit.

Denier de bon billon : 18 gr. Pl. XXI, n° 8.

1694. Même légende. Croix cantonnée de quatre besants. L'A a une forme toute particulière. — ℟. Même légende. Le D est mieux formé. Le temple est plus complet et a une croisette au centre.

Denier : 16 gr. Pl. XXI, n° 9.

MM. Fougères et Combrouse, dans leur description des monnaies de la seconde race, ont dessiné sous le n° 184 un denier avec les mêmes légendes, mais dont le type diffère de ceux que je publie.

—

TROIS-ÉVÊCHÉS.

On comprend sous ce titre les territoires des évêchés de Metz, Toul et Verdun. Ce pays ne devint définitivement la possession de la France qu'en 1558, à la suite du traité de Cateau-Cambrésis.

La numismatique des Trois-Évêchés est assez riche; mais, outre que mes recherches ne se sont guère dirigées de ce côté, et que par conséquent je n'aie pas l'espoir de faire connaître plusieurs monnaies nouvelles, MM. de Saulcy et Robert ont traité ce sujet et je n'ai rien à dire après eux.

Ce fut vers la fin de la deuxième race que les évêques de Metz, Toul et Verdun obtinrent des empereurs le droit de battre monnaie. Ils l'exercèrent jusqu'au XVIIe siècle et émirent des espèces de tout métal.

—

METZ-ÉVÊCHÉ.

Les premières monnaies connues des évêques de Metz portent le nom de l'empereur Othon, en commémoration de ce que l'obtention du privilége monétaire lui était due; elles remontent à la fin du Xe siècle. Il serait trop long d'énumérer tous les types dont ces évêques se sont servis; je me contenterai de dire que, jusqu'au commencement du XIVe siècle, le type et le style des monnaies des évêques de Metz sont tout allemands. A partir de cette époque, leur fabrique commence à se rapprocher de celles du reste de l'Europe. Les espèces messines sont même assez belles.

LORRAINE. M. de Saulcy a publié, en 1833, des *Recherches sur les Monnaies des évêques de Metz*, et, en 1835, un Supplément où il récapitule toutes les monnaies connues jusqu'alors.

ÉVÊQUES DE METZ.

Adalberon Ier, 46e évêque, 929—964.
Thierri Ier, 964—984.
Adalberon II, 984—1005.
Thierri II de Luxembourg, 1005—1047.
Adalberon III de Luxembourg, 1047—1072.
Hermann, 1073—1090.
Burchard Ier, 1091—1092.
Poppon, 1093—1103.
Adalberon IV, 1103—1117.
Theutger, 1118—1120.
Étienne de Bar, 1120—1163.
Thierri III de Bar, 1164—1171.
Frédéric de Pluyose, 1171—1179.
Thierri IV de Lorraine, 1173—1179.
Bertrand, 1180—1212.
Conrad Ier, 1212—1224.
Jean Ier d'Apremont, 1224—1238.
Jacques de Lorraine, 1239—1260.
Philippe de Florange, 1261—1264.
Guillaume de Trainel, 1264—1269.
Laurent, 1270—1279.
Jean II de Flandre, 1280—1282.
Burchard II d'Avesnes, 1282—1296.
Gérard de Relange, 1297—1302.
Renaud de Bar, 1302—1316.
Henri Ier, dauphin de Viennois, 1319—1324.
Louis de Poitiers, 1325—1327.
Adhémar de Monteil, 1327—1361.
Jean III de Vienne, 1361—1365.
Thierri V de Boppard, 1365—1383.
Saint Pierre II, cardinal de Luxembourg, 1383—1387.
Raoul de Coucy, 1388—1415.
Conrad II de Bayer de Boppard, 1416—1459.
Georges Ier de Bade, 1459—1484.
Henri II de Lorraine-Vaudemont, 1484—1505.
Jean IV, cardinal de Lorraine, 1505—1550.
Nicolas de Lorraine, 1544—1548.
Charles Ier de Lorraine, cardinal de Guise, 1550—1551.
Robert II, cardinal de Lenoncourt, 1551—1553.
François de Beaucaire de Péguillon, 1556—1568.
Louis de Lorraine, cardinal de Guise, 1568—1578.
Charles II de Lorraine, cardinal de Bar, 1578—1607.
Anne d'Escars, cardinal de Givry, 1608—1612.
Henri III de Bourbon-Verneuil, 1612—1652.

THIERRI Ier, 964—984.

1695. SANCTA METIS DEODERIC EPC. Temple. — ℞. + IMPERAT AVG. OTTO dans les cantons d'une croix.
Argent : 27 gr.

ANONYMES.

1696. Tête à gauche avec un bandeau. Sans légende. — ℞. NϽTIS entre les branches d'une croix. LORRAINE.

Argent : 16 gr. (De Saulcy, *Monn. mun.*, n° 1er.)

Avec M. de Saulcy, on a longtemps placé cette monnaie parmi les espèces municipales de Metz ; on est maintenant à peu près d'accord pour la restituer aux évêques.

1697. Sans légende. Tête de saint Pierre tenant deux clefs. — ℞. ROMARIC. Croix cantonnée de deux espèces de lys et de deux besants.

Argent : 12 gr.

Cette monnaie, frappée à Remiremont, a été émise du XIIe au XIIIe siècle.

1698. + STEPHANVS. Croix cantonnée de quatre points. — ℞. SPINAL. Édifice.

Argent : 12 gr.

Frappée à Épinal à la même époque.

BERTRAND, 1180—1212.

1699. BERRANN'. Buste de profil à gauche. — ℞. METENSIS. Main sur une croix.

Argent : 12 gr.

1700. Mêmes légendes et types des deux côtés. Au revers, la croix est cantonnée d'un annelet au 4e.

Argent : 12 gr.

JEAN D'APREMONT, 1224—1238.

1701. IOhANES. Buste mitré à gauche tenant une crosse. — ℞. MϽTϽNSIS. Croix cantonnée de quatre points.

Argent : 13 gr.

1702. IOhANϽS. Même type. — ℞. Même légende. Croix cantonnée de deux croissants et deux étoiles.

Argent : 15 gr.

JACQUES DE LORRAINE, 1239—1260.

1703. IACO. Même type. — ℞. ϻϽTϽNSIS. Croix cantonnée de deux étoiles et de deux croissants.

Argent : 11 gr.

1704. IAⅭO. Même type. — ℞. Même légende. La croix est cantonnée de deux croissants et de deux étoiles.

Argent : 12 gr.

ADHÉMAR, 1327—1361.

LORRAINE. 1705. ADEMARIVS EPS. Buste mitré à droite tenant la crosse. — ℞. + MONETA METESI. Deux lunes et deux soleils.
Argent : 20 gr.

1706. A · EPS. Même type. — ℞. METENSIS. Croix cantonnée de deux étoiles et deux croissants.
Argent : 11 gr.

THIERRI V DE BOPPARD, 1365—1383.

1707. ThEODA EPS METE. Les mots de la légende sont séparés par une virgule et une rosace. L'évêque mitré debout et de face tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite. — ℞. GROSSVS METES. Croix coupant la légende. Légende extérieure, BNDICTV, &c.
Gros d'argent : 62 gr.

RAOUL DE COUCY, 1388—1415.

1708. RAD' ◦ D' ACOCy' APVS ◦ METE. Croix anglaise cantonnée de deux crosses et de deux couronnes. — ℞. MONETA ⁘ D'◦ MARSAL. Saint Étienne debout sur l'écu aux armes de l'évêque.
Gros d'argent : 39 gr.

ANONYMES.

1709. × S × STEPH METEN. Le saint nimbé et à genoux à gauche. — ℞. MON EPI METENS. Croix coupant la légende cantonnée de quatre étoiles.
Bugne d'argent : 23 gr.

1710. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le saint a le buste beaucoup plus allongé.
Bugne d'argent.

1711. Autre différente de coin : 20 gr.

ROBERT DE LENONCOURT, 1551—1553.

1712. + DE · LENONCOVRT. Croix engrêlée. — ℞. + IN · LABORE · QVIES · RB en monogramme dans le champ.
Denier de cuivre : 10 gr.

METZ-CITÉ.

La monnaie fut cédée à la ville de Metz, en 1383, par l'évêque Thierri V. Antérieurement à cette époque, il y avait eu des concessions momentanées en 1292, 1334 et 1376. La dernière fut définitive et la ville exerça le droit de monnayage jusqu'en 1663, que la cité de Metz devint un hôtel royal des monnaies. Il ne commença à fonctionner qu'en 1666.

M. de Saulcy a fait paraître, en 1836, des *Recherches sur les Monnaies de la cité de Metz*. Dans cet ouvrage, il abandonne tout-à-fait la classification chronologique, par la raison que les espèces n'offrent point les noms des magistrats qui les ont fait frapper, et que leur style diffère trop peu sensiblement pour qu'on puisse attribuer à toutes une époque précise. Les documents monétaires font pourtant connaître pour quelques-unes la date de la fabrication ; c'est un utile enseignement que l'on pourra trouver dans l'ouvrage de ce numismatiste. Je rangerai comme lui les monnaies, en les groupant selon leur valeur numéraire.

1713. + S · STEPHANVS · PROTOMARTIR. Buste de saint Étienne nimbé. — ℞. ❀ MONETA · CIVITA · METENSIS · 1639. Écu de la cité dans un riche contour orné de fleurons.

Thaler d'argent : 6 gros 40 gr. (De Saulcy, pl. Ire, no 4.)

1714. S · STEPHANVS · PROTHOM · A l'exergue, 1615. Même type. — ℞. MONETA · NOVA · METENSIS · Écu ovale de la cité cantonné d'un contour à volutes. A l'exergue, · XII · G ·

Franc d'argent : 2 gros (*Ibid.*, pl. II, no 1er.)

1715. S · STEPHANVS · PROTHO · M · Exergue, 1658. — ℞. Mêmes légende et type.

Franc d'argent : 2 gros. Variété.

1716. S · STEPHAN · PROTHOM · Même type. A l'exergue, 1623. — ℞. MONETA · NOVA · METEN · Écu de la ville entouré d'un contour orné en draperie. Exergue, VI · G.

Demi-franc d'argent : 70 gr. (*Ibid.*, no 1er.)

1717. Même légende. Saint Étienne debout tenant une palme et un caillou dans un double contour elliptique. Exergue, 1592. — Même légende. Double aigle éployée ayant au cœur l'écu de la cité.

Teston d'argent : 2 gros 27 gr. (*Ibid.*, no 1er.)

1718. Main. S' ❀ STEPH ❀ PROThO' ❀ ℳ'❀ Saint Étienne agenouillé entre deux écussons de la cité. — ℞. GROSSVS ❀ METE. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre étoiles. Légende extérieure, écu de Metz, BNDIⒶTV, &c.

Gros d'argent : 52 gr. (*Ibid.*, no 3.)

1719. Mêmes légende et type. Les rosaces sont remplacées par des étoiles ; la croix du

LORRAINE. revers est terminée à chacune de ses branches par une étoile ; l'O du mot GROSSVS a au centre un signe que M. de Saulcy dit être une étoile, mais qui sur mon exemplaire ressemble à une hermine de Bretagne.

Gros d'argent : 42 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

1720. Mêmes types. L'O du revers est ordinaire ; la légende extérieure est inscrite en caractères tous romains ; l'M du mot METE est aussi oncial.

Gros d'argent : 37 gr. Variété.

Cette variété ne paraît pas avoir été connue de M. de Saulcy.

1721. Mêmes légendes et types qu'au n° 1719. Au revers, il y a un annelet dans l'O.

Gros d'argent : 49 gr. Variété inconnue à M. de Saulcy.

1722. Main. S · STEPHA · PROTH · M · Même type. — ℞. Écu de Metz. SEMI · GROSS · METE · Croix cantonnée de quatre étoiles. Légende extérieure, SIT · NOMEN, &c.

Demi-gros d'argent : 22 gr. (*Ibid.*, n° 1er.)

1723. Main. S · STEPHA · PROTO · M · Même type. Exergue, · 1652 · Mêmes légende et type.

Demi-gros d'argent : 16 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

1724. Mêmes légende et type. La tête est plus de profil. Exergue, 1647. — ℞. Mêmes légende et type.

Demi-gros d'argent : 17 gr. (*Ibid.*) Variété.

1725. S'ₒ TEPh'ₒ *(sic)* PROThO. Même type. — ℞. MOИETA METEИSᵒ. Croix cantonnée de quatre étoiles.

Bugne d'argent : 21 gr. (*Ibid.*, n° 1er.) Variété.

1726. S STaPh PROTh. Croissant. Même type. — ℞. ИOИaTA MaTaИS. Même type.

Bugne d'argent : 19 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

1727. · S · STEPH · PROTH · M. Même type. — ℞. MONETA METENS. Même type.

Double denier d'argent : 17 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

1728. Mêmes légende et type des deux côtés. La légende du revers est terminée par un croissant.

Double denier d'argent : 17 gr. Variété.

1729. — × S × STaPhAИVS. Buste de face de saint Étienne. — ℞. + ИOИa MaTaИSIS. Croix simple.

Double denier d'argent : 12 gr. Pl. XXI, n° 11.

Cette variété n'a pas été connue de M. de Saulcy.

1730. + MONETA METENSIS. Dans le champ, M. — ℟. QVARTA SOLIDI. Écusson de la cité. LORRAINE.

Liard de bas billon : 14 gr. (*Ibid.*, n° 1er.) Variété.

1731. Mêmes légende et type. — ℟. + QVARTA × SOLID 1595. Même type.

Liard de billon : 14 gr. (*Ibid.*, n° 4.)

TOUL-ÉVÊCHÉ.

La numismatique des évêques de Toul est bien moins étendue que celle des évêques de Metz. Elle a trouvé un digne historien dans M. Robert, qui, en 1844, a publié des *Recherches sur les Monnaies des évêques de Toul*. Il en fait connaître cinquante seulement ; mais je sais qu'il prépare un Supplément qui ne tardera pas à paraître. Le contingent que je lui fournirai sera bien minime, puisqu'il ne consiste qu'en une seule pièce ; mais elle a un assez haut degré de curiosité.

M. Robert, comme ses devanciers, s'occupe peu du type des monnaies touloises. Il se contente de constater qu'elles ont suivi les mêmes phases que celles des évêques de Metz pour le style, le type, le module, le titre et le poids. Il discute aussi l'origine de ce monnayage et ne pense pas qu'on puisse, malgré l'assertion de quelques historiens, le reculer au-delà de la fin du xe siècle. Il combat encore l'assertion qui tendrait à établir qu'il y avait un type municipal à Toul. Enfin il établit que dans la suite seigneuriale les monnaies de Toul sont les plus rares, puisqu'avant sa publication on n'en connaissait qu'un très petit nombre de variétés.

ÉVÊQUES DE TOUL.

Ludelme, 895—907.
Drogon, 907—922.
S. Gauslin, 922—962.
S. Gérard, 963—994.
Étienne, 994—995.
Robert, 995.
Berthold, 995—1019.
Hermann, 1019—1026.
Bruno d'Asbourg, 1026—1051.
Udon, 1052—1069.
Pibon ou Poppon, 1070—1107.
Riquin de Commercy, 1108—1126.
Henri Ier de Lorraine, 1126—1165.
Pierre Ier de Brixey, 1165—1192.
Eude Ier de Vaudemont, 1192—1197.
Mathieu de Lorraine, 1200—1207.
Renaud de Senlis, 1210—1217.
Gérard II de Vaudemont, 1218—1219.
Eude II de Sorcy, 1220—1228.
Garin, 1228—1230.
Roger de Marcey, 1231—1252.
Gilles de Sorcy, 1255—1271.
Conrad de Tubingen, 1280—1296.
Jean Ier de Sierth, 1296—1305.
Gui de Pernes, 1305—1306.
Othon de Granson, 1306—1307.
Eudes III Colonna, 1307—1308.
Jean II d'Arzillières, 1312—1320.

LORRAINE.

Amédée de Genève, 1321—1330.
Thomas de Bourlemont, 1330—1353.
Bertrand de la Tour, 1353—1361.
Pierre II de Barrière, 1361—1363.
Jean III de Heu, 1363—1372.
Jean IV, cardinal de Neufchâtel, 1373—1384.
Savin de Florano, 1384—1385.
Jean, cardinal *de nouveau*, 1385—1392.
Frédéric de Mulhouse, 1392.
Philippe de Ville-sur-Illon, 1399-1409.
Henri II de Ville-sur-Illon, 1409-1436.
Louis d'Haraucourt, 1437—1449.
Guillaume Fillastre, 1449—1460.
Jean V, Chevrot, 1460.
Antoine Ier de Neufchatel, 1462—1495.
Ulric de Blamont, 1495—1506.
Hugues des Hazards, 1506—1517.
Jean VI, cardinal de Lorraine, 1517-1524.
Hector de Rochefort-d'Ailly, 1524—1532.
Jean, cardinal de Lorraine, *de nouveau*, 1533—1537.
Antoine II Pellegrin, 1537—1542.
Toussaint de Hocedey, 1543—1565.
Pierre III du Chatelet, 1565—1580.
Charles de Lorraine, cardinal de Vaudemont, 1580—1587.

PIERRE DE BRIXEI, 1165—1192.

1732. PETRVS. Buste mitré à droite. — ℞. TVLLI. Main tenant une crosse.
Argent : 13 gr. (Robert, pl. III, n° 5.)

La figure du droit diffère de celle dessinée par M. Robert en ce que la mitre a une forme tout-à-fait conique.

1733. PETR'. Buste tourné à droite élevant deux clefs. — ℞. NOVI CASTRI. Dans le champ, un édifice composé de deux étages crénelés élevés sur une base.
Argent : 13 gr. (*Ibid.*, IV, n° 4.)

1734. Mêmes légendes et types. — Au revers, l'édifice est accosté de deux croissants et a sous sa base une rosace; au droit, il y a un croissant derrière la tête.
Argent : 13 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

1735. GILGS AVGSKGS. Croix à gauche accostée de deux étoiles. — ℞. TOVL dans les cantons d'une large croix sur laquelle se dessine une main qui bénit.
Argent : 13 gr. (*Ibid.*, pl. V, n° 4.)

Les légendes de cette monnaie sont en langue vulgaire.

ANONYME.

1736. Sans légende. Buste épiscopal tourné à gauche et bénissant. — ℞. TVLLV. Croix. Dans sa description, M. Robert met par erreur TVLLO.
Argent : 13 gr. (*Ibid.*, pl. VI, fig. 4.)

Selon M. Robert, ces monnaies doivent être placées au règne de Conrad Probus, 1280—1296.

JEAN DE SIERK, 1296—1305.

1737. IOHANNES. Dans le champ, l'évêque vu de face, mitre en tête, et tenant une crosse de la main droite. — ℞. PETRVS. Buste de saint Pierre tourné à gauche élevant une clef. LORRAINE.

Argent : 14 gr. (*Ibid.*, pl. VII, n° 4.)

AMÉDÉE DE GENÈVE, 1321—1330.

1738. ꟿONETA AꟿEDEI. Croix fleurdelysée. — ℞. + KASTRO LIB'D. Couronne dans le champ.

Double de billon : 21 gr. Pl. XXI, n° 12.

Cette monnaie, inconnue à M. Robert, a une assez haute importance, d'abord en ce qu'elle fait connaître une variété nouvelle d'un prélat, dont on n'en avait qu'une seule, ensuite en ce qu'elle prouve qu'à partir de cette époque les évêques de Toul copièrent non-seulement les monnaies des prélats leurs voisins, mais encore celles des rois de France. Ce double a été, comme on le voit, frappé au château de Liverdun, qui appartenait aux évêques de Toul.

—

VERDUN-ÉVÊCHÉ.

L'histoire monétaire de Verdun a été peu étudiée jusqu'à présent; M. Robert a depuis longtemps annoncé qu'il nous la ferait connaître. Son travail sur les monnaies de Toul ne peut que nous faire désirer celui qui concernera les monnaies des évêques de Verdun. Ces espèces, du reste, ont suivi les mêmes phases que celles de Metz et de Toul : comme elles, elles présentent d'abord le nom de l'empereur Otton, puis le type de la Vierge devient habituel.

Le nom ancien de la ville de Verdun, VRBS CLAVORUM, reparaît quelquefois sur les monnaies des évêques. Elles ont, en outre, été fabriquées dans plusieurs officines, telles que Sampigny, Hatton-Chatel, Dun et Dieulonart.

ÉVÊQUES DE VERDUN.

ADALBERON Ier, 38e évêque, 984.
ADALBERON II, 984—988.
AIMON, 988—1024.
RAIMBERT, 1024—1038.
RICHARD Ier, 1039—1046.
THIERRI-LE-GRAND, 1047—1088.
RICHER, 1088—1107.
RICHARD II DE GRANDPRÉ, 1107—1114.
HENRI Ier, 1117—1129.
URSION, 1130—1131.
ADALBERON III DE CHINY, 1131—1156.
ALBERT Ier DE MARCEY, 1156—1162.
RICHARD III DE CRISSEY, 1163—1171.
ARNOUL DE CHINY, 1172—1181.

LORRAINE.

HENRI II DE CASTRES, 1181—1186.
ALBERT II DE HIRGIS, 1186—1208.
ROBERT Ier DE GRANDPRÉ, 1208—1216.
JEAN Ier D'APREMONT, 1217—1224.
RAOUL DE TOROTE, 1224—1245.
GUI DE TRAINEL, 1245.
GUI II DE MELLO, 1245—1247.
JEAN II D'AIX, 1247—1252.
JACQUES Ier PANTALÉON DE TROYES, 1254—1255.
ROBERT II DE MILAN, 1255—1271.
ULRIC DE SARNAY, 1271—1273.
GÉRARD DE GRANDSON, 1275—1278.
HENRI III DE GRANDSON, 1278—1286.
JACQUES II DE RUVIGNY, 1290—1296.
JEAN III DE RICHERICOURT, 1297—1302.
THOMAS DE BLAMONT, 1303—1305.
NICOLAS Ier DE NEUVILLE, 1305—1312.
HENRI IV D'APREMONT, 1312—1349.
OTHON DE POITIERS, 1350—1351.
HUGUES III DE BAR, 1352—1361.
JEAN IV DE BOURBON, 1362—1371.
JEAN V DE DAMPIERRE, 1371—1375.
GUI III DE ROYE, 1375—1379.
LEUBAUD DE COUZANCE, 1379—1403.
JEAN VI DE SARREBRUCK, 1404—1420.
LOUIS Ier, cardinal de Bar, 1420—1430.
LOUIS II DE HARAUCOURT, 1431—1437.
GUILLAUME Ier FILLASTRE, 1437—1449.
LOUIS II, *de nouveau*, 1449—1456.
GUILLAUME II DE HARANCOURT, 1456—1500.
WARRIC DE DOMMARTIN, 1500—1508.
LOUIS III DE LORRAINE, 1508—1522.
JEAN VII, cardinal de Lorraine, 1523—1544.
NICOLAS DE LORRAINE, 1544—1548.
JEAN VII, *de nouveau*, 1548.
NICOLAS III PSEAUME, 1548—1575.
NICOLAS IV BOUSMARD, 1576—1584.
CHARLES DE LORRAINE, cardinal de Vaudemont, 1585—1587.
NICOLAS V BOUCHER, 1588—1593.
ERIC DE LORRAINE-VAUDEMONT, 1593—1610.
CHARLES II DE LORRAINE CHALIGNY, 1610—1622.
FRANÇOIS DE LORRAINE, 1623—1661.

THIERRI, 1047—1088.

1739. TIEDЄRIC ЄPS. Buste nu à droite tenant la croix épiscopale. — ℞. + VIRDVNVM. Portail d'une cathédrale flanqué de deux tours.
Argent : 17 gr. (DE SAULCY, *Mém. des Antiq. de Normandie*, 1831, 1832 et 1833, pl. XVIII, n° 2.)

1740. + TIЄDERICVS ЄPS. Croix avec un point à l'extrémité de chaque branche. — ℞. + SCTA MARIA. Buste nimbé et voilé de la Vierge à droite.
Argent : 22 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

1741. Variété de coin très distincte. La tête de la Vierge est plus forte. Les lettres de la légende et la croix du revers sont plus grèles et d'un meilleur style.
Argent : 22 gr. Variété.

1742. + TEODERIC EPS. Même croix. — ℞. + VRRS CLAVORV. Dans le champ, S. MARIA en trois lignes. L'A et l'R sont liés.
Argent : 21 gr. (*Ibid.*, n° 14.)

1743. TEODERIC EPS en trois lignes dans le champ. — ℞. MARIA VIRGO en deux lignes, l'une perpendiculaire, l'autre horizontale, de sorte que l'R sert pour les deux mots ; en bas, à gauche, une large rosace à dix branches.
Argent : 31 gr. (*Ibid.*, nos 8 et 9.)

1744. Mêmes légendes et types. — Au revers, en haut, une rosace à gauche et un point à droite ; en bas, un point à gauche et une croisette à droite.
Argent : 17 gr. (*Ibid.*)

1745. Mêmes légendes et types. La légende du revers est seule.
Argent : 22 gr. (*Ibid.*)

1746. Mêmes légendes et types. — Au revers, il y a deux points en bas.
Argent : 6 gr. 1/2.

RICHER, 1088—1107.

1747. + RICHERVS EPS (H et E liés). Édifice flanqué de deux tours. — ℞. + MARIA VIRGO. Croix ayant un point au centre et un autre point à l'extrémité de chaque branche.
Argent : 12 gr. (*Ibid.*, no 17.)

1748. ⁘ RICHERVS EPS. Croix simple. — ℞. + HATTONIS. Édifice à deux étages auquel aboutit un pont.
Argent : 16 gr. 1/2. (*Ibid.*, no 21.)

1749. Même légende. Croix sur un cercle. — ℞. + SAMPINIACV. Tour ronde à deux étages entourée d'une enceinte à arcades.
Argent : 17 gr. (*Ibid.*, no 23.)

ERRIC DE LORRAINE-VAUDEMONT, 1593—1610.

1750. + ERRIC · A · LOTH · EPS · ET · CO · VIR. Buste nu à gauche. — ℞. MONET · NO · AN · 1608 CVSA. Écu aux armes de Lorraine couronné et surmonté d'une mitre.
Billon : 19 gr.

CHARLES II DE LORRAINE-CHALIGNY, 1610—1622.

1751. + CAROLVS · A · LOTH · EPS · ET C · VIR · Buste à gauche. — ℞. MONETA · NOVA · AN · 1617. Même écusson.
Billon : 22 gr.

ALSACE.

ALSACE. La numismatique de l'Alsace m'est peu familière ; il est vrai que, selon moi, elle offre un assez médiocre intérêt. On conçoit que l'étude de monnaies presque toutes assez récentes est peu profitable à la science ; aussi ont-elles été le sujet de peu de travaux. Les auteurs qui s'en sont occupés sont peu connus et ont écrit en langues étrangères. Les ouvrages de Schœplin et de Berstett sont l'un en latin, l'autre en allemand. M. Levraud s'est occupé uniquement, en 1842, de l'ancienne monnaie de Strasbourg et de ses rapports avec l'histoire de la ville et de l'évêché. Cet ouvrage, que je ne connais que par le compte-rendu inséré dans la *Revue*, 1842, p. 380, ne paraît pas pouvoir servir de monographie. Je me contenterai donc de décrire les monnaies de l'Alsace et m'abstiendrai, en ce qui les concerne, de toute discussion.

—

STRASBOURG-ÉVÊCHÉ.

Duby rapporte qu'en 974 l'empereur Otton II accorda à Archambaud, évêque de Strasbourg, le droit de battre monnaie, et que les successeurs de ce prélat ont souvent vendu ou alloué ce droit à la ville de Strasbourg ; aussi trouve-t-on des monnaies semi-épiscopales.

M. Lelewel (*Numismatique du moyen-âge*, T. II, p. 444) fait remonter à 873 le privilége de battre monnaie que Louis-le-Germanique donna à l'évêque de Strasbourg.

Les monnaies offrent des types très variés, particulièrement celles qui sont muettes. Mais il n'est pas certain qu'elles appartiennent réellement aux évêques de Strasbourg. Quant au type principal et ordinaire, qui figure sur la monnaie de Strasbourg et particulièrement sur les municipales, M. Levrault a parfaitement expliqué son origine par la présence d'une double crosse. Quant à l'objet qui complète la fleur de lys et qui est placé au milieu, les interprétations diverses qui lui ont été données sont ingénieuses, mais ne me paraissent pas convaincantes.

ÉVÊQUES DE STRASBOURG.

ERKEMBALD, 37e évêque, 965—991.
BALDUS.
WIDERALD, vers 995—999.
ALTWIC, 1000—1001.
WERNER Ier D'ALTENBOURG, 1001—1029.
GUILLAUME Ier DE BAVIÈRE, 1030—1047.
HEZELIN, 1047—1065.
WERNER II, 1065—1079.
THIBAUT, 1080—1082 ou 1084.
OTHON IV D'HOHENSTAUFEN, 1085—1100.
BAUDOIN, 1101.
CONON ou CONRAD Ier, 1102—1123.
BRUNON, 1123—1126.
EBERHARD, 1126—1127.

Brunon, *de nouveau*, 1127—1131.
Ghebhard Ier, 1133—1142.
Burchard, 1142—1162.
Rodolphe II, 1162—1179.
Conrad II, 1179—1180.
Henri Ier d'Hasenberg, 1180—1190.
Conrad III d'Hunnenberg, 1190—1202.
Henri II de Veringen, 1202—1223.
Berthold Ier de Teck, 1223—1244.
Henri III de Staheleck, 1245—1260.
Gautier de Geroldseck, 1260—1263.
Henri IV de Geroldseck, 1263—1273.
Conrad IV de Liechtenberg, 1273—1299.
Frédéric Ier de Liechtenberg, 1299—1306.
Jean Ier, vers 1308—1328.
Berthold II de Bucheck, 1328—1353.
Jean II de Liechtenberg, 1353—1365.
Jean III de Luxembourg, 1366—1371.
Lambert II de Buren, 1371—1375.
Frédéric II de Blankeinheim, 1375—1393.
Louis de Thierstein, 1393.
Burcard II de Lutzelstein, 1393.
Guillaume II de Dietsch, 1394—1439.
Conrad V de Buchnang, 1439—1440.
Robert de Bavière, 1440—1478.
Albert de Bavière, 1478—1506.
Guillaume II de Hoheinstein, 1506—1541.
Érasme de Limbourg, 1541—1568.
Jean IV de Mandersheit-Blankenheim, 1569—1591.
Charles, cardinal de Lorraine, 1592—1604.
Léopold d'Autriche, 1604—1625.
Léopold-Guillaume d'Autriche, 1625—1662.
François-Égon de Furstemberg, 1663—1682.
Guillaume-Égon, cardinal de Furstemberg, 1682—1704.
Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, cardinal de Soulise, 1704—1749.
Armand de Rohan, cardinal de Soubise, 1749—1756.
Louis-Constantin de Rohan-Montbazon, 1757—1779.
Louis-René-Édouard de Rohan-Guémené, 1779—1790.

MONNAIES MUETTES.

1752. Figure mitrée à gauche portant une croix. — ℞. Calvaire à trois croix.
Argent : 9 gr. 1/2. (Lelewel, pl. xviii, n° 22.)

1753. Même type. — ℞. Ange à gauche portant une croix.
Argent : 9 gr. (*Ibid.*, n° 23.)

1754. Figure de face entre deux crosses. — ℞. Édifice à trois portiques.
Argent : 10 gr. (*Ibid.*, n° 20.)

1755. Figure à droite. — ℞. Calvaire à trois croix.
Argent : 9 gr.

1756. Même type. — ℞. Calvaire à une croix et deux trèfles.
Argent : 9 gr.

ALSACE. 1757. Même type. — ℞. Édifice accosté de deux étoiles.
Argent : 9 gr.

1758. Figure à gauche. — ℞. Agneau pascal.
Argent : 9 gr. 1/2.

1759. Figure mitrée à gauche. — ℞. Même type.
Argent : 9 gr. 1/2.

1760. Variété dans la figure et dans l'agneau.
Argent : 9 gr. 1/2.

1761. Figure à gauche tenant une croix tréflée. — ℞. Même type.
Argent : 9 gr.

Toutes ces petites monnaies sont d'une fabrique assez barbare. Le flan est si mince qu'elles semblent seulement être estampées. Elles proviennent de la découverte d'Oos (Bade), faite vers 1837. On est convenu, d'après Lelewel *(loco cit.)*, de les attribuer aux évêques de Strasbourg. Pourtant un article de la *Revue num.* de Hanôvre, analysé dans la *Revue num. française*, 1837, p. 456, dit que l'on peut donner à Wissemberg les monnaies au type de l'agneau pascal, puisque l'on voit un signe semblable sur les monnaies de cette ville. La fabrique de ces monnaies est tellement identique que je crois qu'il n'est pas possible de les diviser, et que l'on doit, dans tous les cas, leur donner une commune origine.

JEAN DE MANDERSHEIT, 1569—1592.

1762. IOAN · D · G · EPIS · ARGEN · AL · LA · Armes. — ℞. RVDOLF · II · IMP · AVG · P · F · DEC · Aigle à deux têtes ayant au centre le chiffre 3.
Billon : 23 gr. (De Renesse, n° 21767.)

CHARLES DE LORRAINE, 1592—1604.

1763. CAROL · D · G · CARD · LOTH · FP · ARGENT · ET · MET · S. Buste barbu à gauche. — ℞. Armes avec le chapeau de cardinal au dessus; en dessous, ALSAS · LANGRA.
Teston d'argent : 144 gr. (*Ibid.*, n° 21871.)

1764. Mêmes légende et type, sauf l'S de la fin. — ℞. Même type. ALSAS · LANGRAT.
Teston d'argent : 144 gr. Variété.

1765. Autre avec CAR. En dessous du buste, 1603. — ℞. Même type. ALSAS · LANGRA.
Teston d'argent : 162 gr. Variété.

1766. CAROL · CARD · LOTH · EP · ARG · AL · L · S · Écusson au-dessous 1604. — ℞. RVDOL · II · RO · IMP · AVG · P · F · DEC · Aigle à deux têtes couronnées; au centre, 3.

Billon : 40 gr.

LOUIS-CONSTANTIN DE ROHAN-MONTBAZON, 1757—1779.

1767. LVD · CONST · D · G · EPVS · ET · PS · ARGENT · LAN · AL · A l'exergue, y · g · et une levrette. Buste à droite avec la calotte. De chaque côté, VI—TH. — ℞. Lys. SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTV · ✠ Armes.

Argent : 54 gr.

—

STRASBOURG-VILLE.

Le privilége monétaire ne paraît avoir été accordé à la ville de Strasbourg que vers la fin du XIII^e^ siècle; jusque-là les évêques avaient joui de ce droit. A partir de cette époque, on trouve divers actes de concessions qui prouvent que le bail de la monnaie fut d'abord donné aux bourgeois. Peut-être s'ensuivit-il une usurpation. En 1508, l'empereur Maximilien I^er^ accorda à la ville de Strasbourg le droit de faire battre monnaie en tous métaux. Les espèces provenant de cette fabrication sont faciles à reconnaître. Celles antérieures qui sont venues jusqu'à nous consistent en quelques bractéates qu'on fait remonter au XIV^e^ siècle, lorsque la ville de Strasbourg fit avec les villes impériales voisines un traité pour frapper toutes leurs monnaies à frais communs. Du reste, M. Barthélemy, dans son *Manuel*, a fort bien expliqué la formation de la monnaie municipale de Strasbourg, et je ne puis mieux faire que de renvoyer à son travail.

J'ai déjà dit un mot de la création du type de la fleur de lys, formé, comme on le pense, de deux crosses avec le bâton pastoral ou une lance au milieu. Je dois ajouter l'observation d'un fait au moins singulier : c'est que, tout-à-fait contrairement à ses habitudes, Duby s'est occupé de ce type; il est vrai qu'il ne fait que citer Schœplin.

MONNAIES MUETTES.

1768. Grand lys entouré d'un grenetis. — Sans revers.

Bractéate d'argent : 6 grains forts. (DUBY, pl. CX, n° 2.)

1769. Même type. Le lys a le pied terminé en croix.

Argent : 5 gr.

1770. Même type. La croix est fourchée.

Argent : 5 gr.

1771. Même type avec un écusson attaché au pied d'un lys.

Argent : 5 gr.

ALSACE. 1772. Même type avec l'écusson incliné à gauche ; un point de chaque côté.
Argent : 4 gr. forts.

MONNAIES A LÉGENDES.

1773. NVMMVS ❀ REIP ❀ ARGENTORATENSIS. Écusson surmonté d'un lys et supporté par deux lions. — ℞. Petite fleur à quatre pétales. SOLIVS ❀ VIRTVTIS ❀ FLOS ❀ PERPETVVS. Dans le champ, un grand lys.
Grand écu d'argent : 7 gros 1/2.

Cette monnaie est d'un très beau style et d'autant plus remarquable que la fabrique des autres monnaies de Strasbourg est en général assez négligée.

1774. Fleur. MONETA · NOVA · ARGENTINENSIS. Grand lys épanoui. — ℞. Rosace. GLORIA · IN · EXCELSIS · DEO · Dans le champ, · XXX · SOLS. 1653.
Écu d'argent : 276 gr.

Cette monnaie est aussi d'une assez belle fabrique.

1775. (XII) ASSIS ❀ REIP ❀ ARGENT ❀ DVPLEX. Même type. — ℞. Rosace. GLORIA, &c. Les mots divisés par des fleurettes. Croix feuillue.
Argent : 94 gr. (DUBY, pl. CX, n° 4.)

1776. Fleurette. ASSIS × REIP × ARGENTINENSIS. Lys épanoui dans un cercle quadrilobé et orné. — ℞. Quintefeuilles. Même légende ; et, en légende extérieure, ET · IN TERRA PAX. Croix coupant cette dernière légende.
Argent : 60 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

1777. ✢ MONETA · ARGENTINENSI. Croix fleurdelysée dans un cercle à quatre lobes. — ℞. ◦ GLORIA ◦ IN ◦ EXCELSIS ◦ DO. Lys épanoui dans un cercle à quatre lobes ; lys aux quatre angles intérieurs et extérieurs.
Argent : 34 gr.

1778. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit il y a ARGENTINENSIS.
Billon : 39 gr.

1779. Plante à trois feuilles. SEMISSIS ❀ ARGENTINENSIS. Lys épanoui dans un cercle à quatre lobes orné et évidé aux angles. — ℞. Rosace. GLORIA : IN : EXCELSIS : DEO. Croix fleurdelysée ayant au centre un écusson dans un cercle à quatre lobes évidé en forme d'O à chaque angle.
Billon : 30 gr.

1780. Mêmes légendes et types des deux côtés. Diffère complétement par les ornements.
Billon : 31 gr.

1781. Deux fleurs sur une même tige avec une petite croisette au-dessus. Mêmes légende et type. Le cercle n'est plus évidé. — ℞. Fleurette. Mêmes légende et type. Les mots sont séparés par des fleurettes ; le cercle n'est pas orné.
Billon : 32 gr.

1782. Deux fleurs sur une tige sans croisette. Mêmes légendes et types des deux côtés. Des astérisques dans les angles du cercle du droit. Les ornements diffèrent très sensiblement.
Billon : 33 gr.

1783. Rosace. MON · NOV · ARGENTINENSIS · Écusson irrégulier au-dessus. 2 · K · — ℞. Fleur. GLORIA · IN · EXELSIS · DEO · Lys épanoui.
Billon : 24 gr. (Duby, pl. CX, n° 6.)

1784. MONETA · ARGENTOR. Dans le champ, II KREVTZER. — ℞. Mêmes légende et type.
Billon : 15 gr.

1785. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le lys est orné ; les mots des légendes sont séparés par deux rosaces ; le chiffre II est aussi entre deux rosaces.
Billon : 15 gr.

1786. MON : NOV : ARGENTINENSIS. Écusson de forme irrégulière ; au-dessus, · I · K · entre des rosaces. — ℞. Fleur à double tige. Mêmes légende et type.
Billon : 10 gr. 1/2.

1787. + ARGENTINA. Lys épanoui. — ℞. + DEO ❀ GLORIA. Même type.
Billon : 11 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIII, n° 2.)

1788. Fleur de lys entre deux rosaces. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Billon : 12 gr.

1789. Rosace. IVBILÆVM · ARGENTORATENSE 1617 en cinq lignes. — ℞. Arabesque. POST · TENEBRAS · LVX · 1517 en quatre lignes en dessous une rosace.
Pièce de billon en losange : 38 gr.

—

COLMAR, VILLE IMPÉRIALE.

Selon Schœplin, cité par Duby, les habitants de Colmar auraient reçu, en 1376, de l'empereur Charles IV, le droit de frapper des deniers d'argent avec les armes de la ville, semblables à ceux de Bâle, et auraient, à l'exemple de Strasbourg, battu des monnaies d'argent de trois valeurs : grande, moyenne et petite. Je ne connais aucun produit de la première émission. Les monnaies que je vais décrire appartiennent aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

ALSACE. 1790. Fleurette. MONE · NO · CIVI · IMP · COLM · Écu aux armes de la ville. — ℞. RVDOL · II · ROM · IMP · DE · Aigle à deux têtes couronnée et timbrée du chiffre 3. (Kreutzers.)

Billon : 33 gr.

1791. + MONETA · NO · COLMAR. Aigle ; au-dessous, les armes de la ville dans un petit écusson. — ℞. S · MARTINVS · PATRO · Croix évidée aux quatre extrémités et coupant la légende.

Billon : 26 gr. (*Revue num.*, 1841, pl. XIII, n° 5.)

1792. Rosace. MON · NO · CIVITATIS · IMP · COLMAR. Armes de la ville dans un écusson orné ; au-dessus, 1669. — ℞. DOMINE · CONSERVA · NOS · IN · PACE. Aigle à deux têtes couronnée.

Billon : 46 gr. (De Renesse, nos 34, 406.)

—

BRISSACH.

N'ayant sous les yeux aucun ouvrage traitant de la numismatique alsacienne, MM. Duby et Barthélemy se taisant aussi sur ce sujet, je manque totalement de renseignements sur le monnayage de la ville de Brissach.

1793. + MON · NO · CIVITATIS · BRISACENSIS 1565 · Écusson simple aux armes de la ville dans un cercle à six lobes orné et cantonné de trèfles. — ℞. + FERD · D · G · RO · IMP · S · AVG · GER · HVN · BOH · REX · Buste orné et cuirassé à gauche ; le prince tenant de la main droite le sceptre et de l'autre le globe crucigère, au centre duquel est le chiffre 30.

Écu d'argent : 3 gros 6 gr.

1794. + MONETA + NO + BRISACENS. Écu simple aux armes de la ville. — ℞. GLORIA + IN + EXCEL + DEO. Croix coupant la légende évidée aux quatre extrémités.

Billon : 22 gr.

—

HAGUENAU.

Duby nous apprend qu'en 1374, Léopold, archiduc d'Autriche, permit, au nom de l'empereur, à la ville de Haguenau, de frapper des monnaies de toute espèce, excepté celles d'or et d'argent. En 1516, l'empereur Maximilien accorda le droit d'en frapper de tout métal, à l'imitation de celles des électeurs du Rhin, et réglementa seulement le monnayage de l'or. Son petit-fils, Charles-Quint, étendit encore ce privilége aux thalers et aux demi-thalers.

1795. MON · NOV · CIV · HAGENOIENSIS. Armes de la ville (une rose) dans un écu simple ; au-dessus, 1666. — ℞. LEOPOLD · I · D · G · RO · IMP · S · AV · Tête de mort ? Aigle à deux têtes ayant au centre le chiffre 3.

Billon : 20 gr.

1796. Trèfle. Mêmes légende et type. 1665. — ℞. LEOPOLD · I · D · G . ROM · IM · SEM · AV. Même type. Au centre, 2 ; au-dessous de l'aigle, une couronne en forme de mitre.

Billon : 20 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIII, n° 4.)

1797. Trèfle · MON · NOV · CIV · HAGENOIENS. Même type. 1667. — ℞. LEOPOLD · I · D · G · RO · IMP · SE · AVG · Même type.

Billon : 20 gr.

—

THANN.

J'éprouve le même embarras pour la ville de Thann que celui que j'ai exprimé au sujet de Brissach. Je manque tout-à-fait de renseignements et suis obligé de renvoyer aux auteurs qui se sont occupés de la numismatique alsacienne.

1798. + MONETA + NOVA + TANNENSIS. Armes de la ville dans un écu trilobé et orné d'un trèfle à chaque angle. — ℞. + SANCTVS + ThEOBALDVS + EPS. Le saint nimbé assis et bénissant.

Billon : 31 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XIII, n° 6.)

1799. + MONETA + NO + TANNENS. Écu simple aux armes de la ville. — ℞. + SALVE + CRVX BEN : Croix coupant la légende et évidée à chaque extrémité.

Billon : 25 gr.

1800. Mêmes légende et type. — ℞. + SALVE + CRVX + SANCTA. Croix fleurie.

Billon de petit module : 13 gr.

—

MURBACH ET LURE.

L'abbaye de Murbach, fondée en 724 par saint Firmin, était située en Alsace. Murbach est maintenant un bourg du canton de Guebviller (Haut-Rhin). L'abbaye était de l'ordre de saint Benoît et ne recevait que des sujets nobles de seize degrés, tant paternels que maternels.

L'abbaye de Lure appartenait à la Franche-Comté, et son siége forme un chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Saône. Sa fondation remonte à l'année 611. On y exigeait les mêmes preuves de noblesse qu'à Murbach.

ALSACE. Les seules monnaies que l'on connaisse de ces deux monastères portent toujours leurs noms réunis. On ignore les motifs qui ont amené cette participation ; je crois qu'il n'en faut pas chercher d'autres que l'économie de fabrication. Murbach et Lure, quoique situés à une certaine distance l'un de l'autre, avaient, comme on vient de le voir, les mêmes règles d'admission, et il n'est pas étonnant que cette circonstance ait amené un point de contact, une sorte de fraternité. Aussi ces abbayes paraissent-elles avoir toujours occupé le même rang. Nous voyons les évêques de Strasbourg et les archiducs ambitionner souvent leur nomination comme abbés de Murbach ou Lure, à cause des prérogatives qui y étaient attachées ; aussi voit-on fréquemment leurs noms figurer sur les monnaies. Au XVIIIe siècle, Lure était une abbaye royale, c'est-à-dire que la nomination de l'abbé appartenait au roi ; son revenu était de 10,000 livres.

1801. — S. LEODEGARIVS. Le saint nimbé assis et tenant la crosse. — ℞. Rosace. MONETA · NOVA · MVR · ET · LVDR · Écusson double ayant dans sa partie gauche une levrette et dans la droite un bras ; au-dessus, 1624 ; en dessous, (2).

Billon : 56 gr. (*Rev. num.*, pl. XIII, n° 3.)

Saint Léger était sans doute le patron de Murbach, car Lure est sous l'invocation de saint Martin et saint Deïcole ou Desle.

—

BALE-ÉVÊCHÉ.

En m'occupant des monnaies des évêques de Bâle, je sors de mon cadre ; pourtant il m'a paru utile d'en dire un mot. Ainsi que je l'ai déjà dit, il y a peu d'inconvénients à étendre ses excursions, et plus le champ de la numismatique est vaste, plus il y a avantage pour la science. D'ailleurs Bâle faisait partie de l'ancien royaume de Bourgogne, et, encore aujourd'hui, elle a plus d'un point de contact avec la France.

Schœpflin est cité par Lelewel comme s'étant occupé de la monnaie de Bâle ; il paraît en avoir décrit quelques variétés. Le numismatiste polonais en fait connaître trois, et leur dessin m'a suffi pour l'attribution aux évêques de Bâle de celles que je possède. Quant à l'attribution à tel ou tel évêque, j'avoue ma complète insuffisance et laisse ce soin aux numismatistes du pays.

Dans sa *Numismatique du moyen-âge*, T. II, p. 223 et 224, Lelewel donne quelques détails sur les pièces unifaces de ces évêques et fixe leur date au XIIIe siècle. On ne peut pas proprement donner le nom de monnaies à ces bractéates et il est probable qu'elles n'en ont jamais servi. Elles se distinguent par leur forme carrée ou en losange, quoique la partie qui porte le type soit toujours ronde. Ce type est toujours très saillant et n'a qu'une face.

1802. Tête mitrée à gauche ; d'un côté, H ; de l'autre, B. D'après Lelewel, ces deux

lettres seraient les initiales de l'évêque Henri de 1262 à 1264, ou de 1274 à 1286, et de la ville de Bâle : BASILEA.
Argent : 6 gr.

1803. Même type. La mitre est ornée de points saillants.
Argent : 6 gr.

1804. Tête avec bonnet pointu ; à gauche, T ; à droite, C
Argent : 6 gr. V.

1805. Tête nue à gauche ; devant, Z ; derrière, I
Argent, module inférieur : 3 gr. forts. V.

1806. Sans légende. L'agneau pascal.
Argent : 6 gr. 1/2.

1807. Sans légende. Mitre dans le champ.
Argent : 5 gr. forts.

1808. Crosse dans le champ.
Argent : 6 gr. forts.

La forme de cette crosse, tout-à-fait semblable à celle que Lelewel appelle crosse bâloise, m'a fait donner aux évêques de Bâle cette pièce, qui est bien plus moderne que les précédentes.

1809. MOnETA · BASILIE. Croix coupant la légende et évidée à chaque extrémité. — ℞. + GLORIA × In × EXCELS' × DE' × Crosse dans un écusson quadrilobé.
Billon : 19 gr.

JEAN II CONRAD DE REINACH, 1705—1737.

1810. MON · NO · I · C · EP · BAS · Aigle à deux têtes couronnée. A l'exergue, 1616. Ce chiffre est séparé par un écusson aux armes de l'évêque. — ℞. + SANCTVS VRSICINVS. Le saint debout tenant dans la main droite une église et dans la gauche une branche de lys.
Billon : 22 gr.

1811. MONETA · NOVA · IOAN · CONR · D · G · 1717 · Croix pattée. — ℞. — EPIS · BASILEENSIS · S · P · I · PRINCEPS. Aigle à deux têtes.
Billon : 27 gr.

FRANÇOIS-JOSEPH-SIGISMOND DE ROGGENBACH, 1782—1794.

1812. IOSEPHUS · D · G · EPISCOP · BASILEENSIS. Buste à gauche. — ℞. SAC · ROMAN · IMPER · PRINCEPS · 1788. Aigle à deux têtes couronnée.
Billon : 47 gr.

NEUFCHATEL.

ALSACE. La seigneurie de Neufchâtel fut formée au XI^e^ siècle, lors du démembrement des royaumes de la Bourgogne transjurane et cisjurane. Je n'ai point à m'en occuper jusqu'au commencement du XVI^e^ siècle, car ce fut seulement à cette époque que cette seigneurie, devenue principauté, passa dans la maison francaise d'Orléans-Longueville. Cette maison se rattache un peu à notre Bas-Poitou, en ce que du chef du fameux bâtard de Dunois elle y avait des domaines assez considérables et notamment les terres de Vouvent, Mervent, &c.

Neufchâtel a été possédé ensuite par la Prusse, hormis pendant la durée de l'empire français. On sait qu'alors cette seigneurie fut donnée avec le titre de prince au maréchal Berthier, qui y a fait battre monnaie. Ce monnayage, le seul qui émane des lieutenants de Napoléon, est tout-à-fait exceptionnel. Aussi les produits en sont-ils fort rares, mais en argent seulement. Les petites espèces de billon, battues dans le système des monnaies suisses, sont au contraire assez communes.

Quoique les premiers seigneurs de Neufchâtel aient joui du privilége monétaire, je n'en donnerai pas la chronologie, parce que ce serait tout-à-fait sortir de mon sujet. C'est au commencement du XIII^e^ siècle que l'on fait remonter l'exercice de ce privilége.

PRINCES DE NEUFCHATEL.

JEANNE et LOUIS DE BOURBON-LONGUEVILLE, 1504—1516.
JEANNE seule, 1529—1543.
FRANÇOIS D'ORLÉANS, 1543—1551.
LÉONOR, 1551—1573.
HENRI I^er^, 1573—1595.
HENRI II, 1595—1663.
JEAN-LOUIS-CHARLES, 1663—1668.
CHARLES-PARIS, 1668—1673.
JEAN-LOUIS-CHARLES, 1672—1694.
MARIE D'ORLÉANS, 1694—1707.

HENRI II, 1595—1663.

1813. HEN · AVR · DVX · LONGV · D · G PRI NOVI CASTR. Écusson couronné mi-parti Orléans (trois lys, 2.1, sous un lambel) et Neufchâtel (trois chevrons de sable). — ℞. OCVLI · DNI · ET · PAX · SVP · IVSTOS. Buste du prince à droite.
Argent : 44 gr.

1814. HE · AV · DVX · LONG · D · G · PRI · NOVICAS. Même écusson; de chaque côté, 4.9. — ℞. OCVLI · DOMINI · ET · PAX · SVP · IVSTOS. Croix pattée et cantonnée de quatre lys.
Billon : 28 gr.

MARIE, 1694—1707.

1815. MARIA · D · G · PR · SVP · NOVI CASTRI. Tête voilée à droite. — ℞. OCVLI ·

DOMINI · SVPER · IVSTOS · Écusson. 1 et 4 Orléans ; 2 et 3 Neufchâtel. De chaque côté, CR—ZO. ALSACE.

Argent : 85 gr.

—

CUGNON [1].

La seigneurie de Cugnon est située dans le Luxembourg ; aussi quelques numismatistes ont-ils voulu exclure ses monnaies de la suite française. De ce nombre est M. Chabouillet, qui, dans la *Rev. num.*, 1840, p. 349, a consacré à ces monnaies un Mémoire dans lequel il donne la clef des légendes. Par une note développée à la suite de cet article. M. Cartier combat cette exclusion et dit avec raison que leur fabrique, leurs légendes, leur qualité de tournois les rendent en quelque sorte françaises, quoique les seigneurs qui les ont fait frapper et le lieu de leur fabrication n'appartiennent pas à notre pays. Je rappellerai aussi à titre de souvenir que le département de Forêts, dont dépendait Cugnon, a été français. LUXEMBOURG.

Les comtes Jean-Théodoric de Loewenstein-Wertheim et Ferdinand-Charles, son fils, les seuls dont nous ayions des monnaies, étaient d'une illustre maison de l'empire et tiraient leur origine de Frédéric de Bavière, dit le Victorieux, électeur palatin. Jean-Théodoric épousa, en 1610, Jossine de La Marck, seconde fille de Philippe de La Marck. M. Cartier conjecture avec assez de vraisemblance que les alliances de ce prince avec la maison de Bouillon ont pu le déterminer à frapper des deniers tournois en imitation de ceux que ces seigneurs faisaient circuler dans nos provinces limitrophes.

JEAN-THÉODORIC, 1611—1644.

1816. Rose · I · TH · C · D · LE · RO · S · S · D · CH · CVGN. Buste à droite. — ℞. + DOVBLE · TOVRNOIS · 1634. Dans le champ, quatre lys ; au milieu, un fleuron à quatre folioles.

Double tournois de cuivre : 42 gr. (DUBY, *Supplém.*, pl. x, n° 12.)

M. Chabouillet a ainsi expliqué la légende d'après un thaler étranger à la France : JEAN · THEODORIC · COMTE · DE LOWENSTEIN · ROCHEFORT · SEIGNEUR . SOUVERAIN · DE · CHASPIERRE · CUGNON.

FERDINAND-CHARLES, 1644—1672.

1817. F · C · C · D · L · RO · S · S · D · CH · CV · Buste à droite. — ℞. DENIER · DE · CVGNON · Même type.

Denier tournois de cuivre : 17 gr. (*Ibid.*, n° 13 ; *Rev. num.*, 1852, p. 53, n° 3.)

---

[1] Cet article eût été mieux placé à la suite de celui concernant les ducs de Bouillon.

LUXEMBOURG. 1818. FERDINAN · CHARLES. Même buste. — ℞. — DENIER ❀ DE CVGNON. Trois roses dans le champ ; au milieu, un point.

Denier tournois de cuivre : 20 gr. (*Rèv. num.*, 1852, pl. III, n° 2.)

Cette dernière variété est plus rare que les autres.

DREUX[1].

COMTÉ DE DREUX. Le comté de Dreux, quoique enclavé en quelque sorte dans le pays chartrain, n'a jamais fait partie du comté de Chartres et était originairement compris dans le duché de Normandie. Dreux était possédé au x^e^ siècle par Landry, dont la fille, Eve, le porta en dot à Gautier I^er^, comte du Vexin, et auquel succéda à Dreux Geoffroi, son troisième fils. On ne sait par quelle circonstance ce comté vint au pouvoir de Richard I^er^, duc de Normandie, qui, en mariant sa fille avec Eudes II, comte de Chartres, lui donna la moitié du château de Dreux. Mahaut étant décédée sans enfants, en 1017, Eudes refusa de rendre le château dont il s'était emparé en totalité. De là guerre avec Richard II, qui ne cessa que lorsque le roi Robert eut interposé son autorité. Par suite d'arrangements, le château de Dreux resta à Eudes, qui peu de temps après le céda au roi. Ce fief fut réuni à la couronne jusqu'en 1132 selon les uns et en 1137 suivant les autres, qu'il fut donné, avec le titre de comte, par Louis-le-Gros à Robert, son troisième fils. Il demeura dans cette famille jusqu'à Peronnelle de Thouars et Marguerite, sa sœur, qui le possédaient par indivis ; elles le cédèrent au roi Charles V, la seconde en 1377 et l'autre l'année suivante. Depuis cette époque, le comté de Dreux passa en d'autres mains, mais ces changements importent peu pour l'étude de la numismatique.

Les seigneurs de Dreux avaient adopté pour type de leurs monnaies le château de leur ville, type que l'on retrouve aussi sur les espèces royales de Louis VI, frappées à Dreux plus tard. On copia assez servilement les deniers parisis de Louis VI ou VII.

COMTES DE DREUX.

ROBERT I^er^, 1132 ou 1137—1184.
ROBERT II, 1184—1218.
ROBERT III, 1218—1234.
JEAN I^er^, 1234—1249.
ROBERT IV, 1248—1282.
JEAN II, 1282—1309.
ROBERT V, 1309—1329.
JEAN III, 1329—1331.
PIERRE, 1331—1345.
JEANNE I^re^, 1345—1346.
JEANNE II, 1346—1355.
SIMON, 1355—1365.
PERONNELLE et MARGUERITE, 1365—1377 et 1378.

[1] C'est au commencement de ce Catalogue que cet article eût été plus naturellement placé. Pourtant il se trouve rapproché de ceux qui vont suivre.

HUGUES.

1819. HVG✠ C—✠MITI: Château surmonté d'une croix dans un grenetis de forme irrégulière. — ℞. DRVCAS CASTA. Croix cantonnée de quatre croissants.
Denier de billon : 18 gr. (DUBY, pl. LXXVIII, n° 1er.)

Cette monnaie, dont l'existence est presque contestée par M. Barthélemy, a été très imparfaitement dessinée par Duby. Je regrette que l'exemplaire que je possède soit presque fruste, ou du moins qu'il ait beaucoup souffert par l'effet d'un décapage maladroit, car il serait essentiel d'en donner une représentation exacte et qui permît d'apprécier le style et la fabrique de cette rare et curieuse monnaie. On a déjà fait ressortir avant moi cette particularité curieuse, que ce denier porte le nom de Hugues, tandis qu'aucun des comtes de Dreux n'a eu ce nom. Ce fait eût présenté autrefois un problème presque insoluble; il est facile à expliquer depuis que l'on sait que les baillistes ont souvent battu monnaie en leur nom. Duby cite bien trois seigneurs du nom de Hugues, qui se sont alliés avec des filles de cette maison; mais le plus ancien est Hugues de Broye ou de Château-Villain, qui, en 1178, épousa Élisabeth, fille de Robert, 1er comte de Dreux, et notre monnaie est certainement antérieure et appartient au commencement du XIe siècle. L'attribution de ce denier est donc encore à chercher.

ROBERT.

1820. ✕ MI : ROBERTVS. Dans le champ, ACOIES en deux lignes, dont celle de dessous est renversée. — ℞. + DRVCAS CASTA. Croix épaisse cantonnée de deux V ou de deux alpha dégénérés aux 1er et 4e.
Denier : 22 gr. (*Ibid.*, n° 2.)

1821. Mêmes légende et type. — ℞. + DRVCAƧCAƧTA. Même type.
Denier : 21 gr. (*Ibid.*, n° 3.)

Ainsi que je l'ai dit, ces deux deniers sont la parfaite imitation des parisis de Louis VI ou VII. Nous allons voir ce monnayage se reproduire fréquemment dans les monnaies de la province de Picardie. Ce type d'ailleurs n'est pas plus particulier à l'un des comtes de Dreux du nom de Robert plutôt qu'à tel autre. Il a été évidemment continué. Aussi ces monnaies sont-elles assez communes.

PICARDIE.

PICARDIE. La province de Picardie n'a été formée que fort tard ; on est même incertain sur l'époque où son nom a commencé à figurer dans les titres, et ce n'est guère qu'au XIIIe siècle que l'on place cette apparition. La Picardie prise comme province n'a pas eu de comtes particuliers ; il n'existe donc pas et ne peut pas exister de monnaies picardes proprement dites, et cette dénomination pourrait être retranchée sans difficulté de la numismatique française. Je ne l'emploie que pour me conformer à l'usage établi.

Les monnaies que l'on appelle monnaies picardes sont celles des différents fiefs qui, réunis, ont plus tard formé la province de Picardie. Antérieurement à cette agglomération, presque tous ces fiefs avaient joui du droit monétaire. Il y a donc lieu à examiner séparément leurs espèces, d'autant plus que, malgré les convenances ordinaires de voisinage, on ne trouve non-seulement aucune unité, mais encore pas même de la ressemblance dans les types et la fabrique de ces monnaies. C'est seulement à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe que le système du denier parisis a été adopté par presque toutes les seigneuries du pays et y a régné pendant quelque temps d'une manière exclusive.

Le même fait qui s'est présenté pour la Champagne se reproduit pour la Picardie, à savoir qu'un grand nombre d'évêchés et d'abbayes ont joui du privilége monétaire. Dans la dernière province c'est plus remarquable encore que dans l'autre, puisqu'il y a un plus grand nombre d'officines monétaires appartenant tant aux établissements religieux qu'aux seigneurs laïques.

—

AMIENS-ÉVÊCHÉ.

C'est au XIe siècle que l'on fait remonter la fabrication des monnaies des évêques d'Amiens venues jusqu'à nous. Cette date est tout-à-fait certaine quand on compare avec elles les espèces signées des abbés de Corbie, dont la fabrique est tout-à-fait identique. Les monnaies des évêques d'Amiens sont toutes anonymes ; les documents qui les concernent sont peu abondants et les monnaies elles-mêmes sont assez rares.

Leur type est le mot PAX dans le champ. J'ai déjà parlé plusieurs fois de la signification qu'on pouvait lui donner et fait observer que M. Fillon y trouvait la dégénérescence du mot REX, et que son apparition au milieu du XIe siècle coïncidait avec l'époque où fut proclamée la *paix de Dieu*.

1822. ✝ AMBIANIS. Croix cantonnée d'un croissant au 1er. — ℞. CIVIBVSTVIS. Dans le champ, le mot PAX.

Denier de billon : 21 gr. (LELEWEL, pl. VIII, n° 31.)

1823. + ISIAMVNTEI : Même type. — ℞. Même type. Légende, + CIVIBVS TVI.
Denier de bon billon : 22 gr.

Si l'on compare ce denier avec ceux que l'on croit frappés à Verdun et que l'on est convenu d'attribuer à Henri-l'Oiseleur, on est frappé de la grande ressemblance de style. M. Rigollot, en rendant compte d'une découverte de monnaies picardes contenant quelques-uns de ces deniers à légendes bouleversées, a déjà fait ce rapprochement, duquel il résulterait que ce denier serait antérieur à ceux à légendes régulières. Cette supposition peut encore être appuyée par un poids un peu plus élevé et par le métal moins chargé d'alliage. Il n'en faut pourtant pas tirer la conséquence forcée que ces monnaies appartiennent au xe siècle. J'ai déjà dit que le monnayage au nom d'Henri était postérieur à ce prince.

M. Rigollot renonce à donner un sens à la légende du droit ; je crois qu'il faut y voir AMBIANIS CIVITAS en légende bouleversée, ou peut-être encore le mélange des légendes de l'avers avec celles du revers.

—

BEAUVAIS-ÉVÊCHÉ.

L'évêché et le comté de Beauvais furent réunis, au commencement du xie siècle, par l'évêque Roger, et ne furent plus séparés, du moins jusqu'à la fin du monnayage de cette ville. Le type des monnaies des évêques est le monogramme carolin. D'après le système de M. Barthélemy, ce serait la continuation des espèces au nom de Charles, et encore y aurait-il lieu à admettre que les évêques auraient commencé par émettre des espèces portant le nom royal. Peut-être faut-il se contenter de croire, d'après les principes de M. Fillon, que c'est un type continué, que le monogramme avait alors perdu toute signification et que l'on ne s'en servait plus que comme d'un type connu et aimé des populations. M. Voillemier, de Senlis, se propose de publier la monographie des monnaies des évêques de Beauvais ; il lèvera probablement tous les doutes.

ÉVÊQUES DE BEAUVAIS.

Roger Ier de Blois, 29e évêque, 998-1022.
Garin, 1022—1030.
Drogon, 1034—1058.
Guilbert ou Goisbert, 1060—1063.
Gui, 1063—1085.
Ursion, 1085—1089.
Foulques de Danmartin, 1089—1095.
Roger II, 1095—1096.
Anselme II ou Anseau, 1096—1099.
Geoffroi Ier, 1104—1113.
Pierre Ier de Danmartin, 1114—1133.
Eudes II, 1133—1144.
Eudes III, 1144—1148.
Henri de France, 1149—1162.
Barthélemy de Montcornet, 1162-1175.
Philippe Ier de Dreux, 1175—1217.
Milon Ier de Chatillon-Nanteuil, 1217—1234.

PICARDIE.

Geoffroi II de Clermont-Nesle, 1234—1236.
Robert de Cressonsart, 1237—1248.
Guillaume de Grez, 1249—1267.
Renaud de Nanteuil, 1268—1283.
Thibaut de Nanteuil, 1283—1300.
Simon de Clermont-Nesle, 1300—1312.
Jean Ier de Marigni, 1313—1347.
Guillaume II Bertrand, 1347—1356.
Philippe II d'Alençon, 1357—1359.
Jean II de Dormain, 1360—1368.

HENRI DE FRANCE, 1149—1162.

1824. HENRICVS EPIS. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e. — ℟. BELVACENSIS. Monogramme de Charles.

Obole d'argent fin : 7 gr. forts. (*Rev. num.*, 1841, pl. XXII, n° 4.)

BARTHÉLEMY DE MONTCORNET, 1162—1195.

1825. + BT ..... EVS EPC. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e. — ℟. BЄLVAC .... Même type.

Denier d'argent rogné : 18 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

Les monnaies des évêques de Beauvais sont très rares. Cela devait être, car leur aloi était si élevé que les seigneurs voisins ont eu un grand intérêt à faire refondre ces espèces.

—

NOYON-ÉVÊCHÉ.

On ne possède aucuns documents sur les monnaies des évêques de Noyon et l'on en connaît trop peu de variétés pour que les monuments puissent remplacer le silence des renseignements écrits. Celles qui sont venues jusqu'à nous appartiennent au XIIe siècle; elles ont pour type une croix haussée entre deux crosses.

ÉVÊQUES DE NOYON.

Ranbert ou Rambert, 41e évêque, 909.
Airard ou Airald, 915—932.
Walbert, 932—936.
Transmar, 937—950.
Rodolphe, 950—952.
Fulchaire, 954—955.
Adolphe, 955—977.
Linduef ou Lindulf, 977—988.
Ratbod, 989—997.
Hardouin de Croï, 1000—1030.
Hugues, 1030—1044.
Baudouin Ier, 1044—1068.
Ratbod II, 1068—1098.
Baudry, 1098—1113.
Lambert, 1114—1121 ou 1123.
Simon Ier de Vermandois, 1123—1148.
Baudouin II de Boulogne, 1148—1167.
Baudouin III, 1167—1174 ou 1175.
Renaud, 1175—1188.
Étienne Ier de Nemours, 1188—1221.

Gérard de Bazoches, 1222—1228.
Nicolas de Roye, 1228—1240.
Pierre Ier Charlot, 1240—1249.
Vermond de la Boissière, 1250-1272.
Gui des Prés, 1272—1297.
Simon II de Clermont-Nesle, 1297-1301.
Pierre II de Ferrières, 1301—1303.
André le Moine, 1304—1315.
Florent de la Boissière, 1315—1317.

RENAUD, 1174—1187.

1826. + RENOLD EPC. Croix entre deux crosses. — ℞. + NOVIOMVS. Croix.
Denier de billon : 16 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. 37. Vignette.)

ÉTIENNE Ier, 1187—1221.

1827. + STPH EPC. Même type. — ℞. Même légende. Croix cantonnée de deux petites croix fichées aux 2e et 3e.
Denier de billon : 17 gr. (Duby, pl. x.)

Le dessin de Duby est fort inexact quant à la légende du droit. Cet auteur incline aussi à donner cette monnaie à Étienne II, de 1331 à 1339; ce serait une grave erreur. Le style de ce denier n'accuse pas une époque aussi récente. D'ailleurs, la découverte d'une monnaie au même type et avec le nom de Renaud lève toute difficulté.

Les monnaies des évêques de Noyon sont rares.

—

SOISSONS-ÉVÊCHÉ.

On savait d'une manière incontestable que les évêques de Soissons avaient joui du privilége monétaire; mais, aux yeux de quelques numismatistes, et j'étais de ce nombre, il paraissait douteux que les produits de ce monnayage fussent venus jusqu'à nous. On donnait bien, il est vrai, aux évêques de Soissons quelques monnaies, mais cette attribution semblait appuyée sur des allégations peu solides. La découverte d'un denier appartenant au milieu du XIe siècle, au type du temple et portant la légende SVESSIONIS CIVITAS, ne laisse plus de doute et donne gain de cause à ceux qui ont donné aux évêques de Soissons des deniers au même type, dont les légendes sont tellement barbares, que, pour les déterminer, on ne pouvait raisonner que par analogie. Le nouveau denier dont je viens de parler sera bientôt publié par mon collègue M. B. Fillon. Il a une certaine importance numismatique, comme toutes les autres espèces servant de point intermédiaire entre les monnaies carlovingiennes et les monnaies seigneuriales.

1828. + EDEDPEDE. Temple à quatre colonnes. — ℞. DEDEEDPEEE. Croix dans un grenetis en losange et cantonnée de quatre besants.
Denier de billon : 20 gr. (Desains, pl. Ire, no 1er.)

PICARDIE. MM. Desains et Rigollot (*Recherches*, p. 49) attribuent ce denier aux évêques de Soissons. On vient de voir que leur conjecture est pleinement justifiée. Il n'en est pas de même de l'opinion qui voudrait le donner à Hildebolde, évêque de 870 à 890 : ce n'est pas soutenable ; le style de cette monnaie doit la faire placer à la fin du XI^e siècle au plus tôt.

—

SOISSONS-COMTÉ.

Le Soissonnais a eu des ducs dès l'époque de la première race de nos rois ; le témoignage nous en est fourni par Grégoire de Tours. Le premier comte feudataire est Gui. On ignore la date positive de son établissement ; ce doit être vers la fin du X^e siècle. La seigneurie de Soissons passa dans la maison de Nesle au XII^e siècle ; dans celles de Hainaut, de Châtillon et de Coucy, au XIV^e ; dans celles de Bar et de Luxembourg, au XV^e ; dans celle de Bourbon, au XVI^e, et dans celle de Savoie-Marignan, au XVII^e, jusqu'en 1734.

Les comtes de Soissons ont d'abord fait battre monnaie concurremment avec l'abbaye de Saint-Médard de la même ville. Le type qu'ils avaient adopté est une espèce de temple dégénéré. Est-ce une imitation du temple carlovingien, ou encore, ajoute M. Barthélemy, l'abbaye de Saint-Médard elle-même ?

COMTES DE SOISSONS.

GUI.
RENAUD I^er.
GUILLAUME BUSAC, 1058—1099.
JEAN I^er, 1099—1118.
RENAUD II, 1118—1146.
YVES DE NESLE, 1164.
CONON ou CONAN, 1178—1180.
RAOUL, 1180—1237.
JEAN II, 1237—1270.
JEAN III, 1270—1284.
JEAN IV, 1284—1289.
JEAN V, 1289—1297.
HUGUES, 1297—1306.
MARGUERITE et JEAN DE HAINAUT, 1306—1344.
JEANNE et LOUIS DE CHATILLON, 1344—1361.
GUI, 1361—1367.
ENGUERRAND DE COUCY, 1367—1397.
MARIE DE COUCY, 1397—1407.

1829. + RADVLF' COM. Croix. — ℟. SVESSIONIS. Temple ou église.
Denier de billon : 16 gr. (DUBY, pl. CIII, n° 2.)

Les monnaies des comtes de Soissons sont rares.

—

ABBAYE DE SAINT-MÉDARD.

Fondée au VIe siècle par Clotaire, et achevée par son fils, Sigebert d'Austrasie, l'abbaye de Saint-Médard reçut des papes et des rois de nombreux priviléges. Celui de battre monnaie leur fut accordé par Louis-le-Débonnaire, sous la condition que les émoluments en seraient consacrés au service qui se faisait en l'honneur de saint Sébastien; c'est ce qui explique la présence du nom de ce saint sur les monnaies que nous connaissons. Ces monnaies sont à deux types distincts : sur l'un on voit une crosse entre deux étendards ou bannières; sur l'autre, une main tenant la bannière. Ici cet objet est bien dessiné et ne ressemble en rien à la prétendue bannière que l'on croit voir sur les monnaies au type chartrain.

* 1830. + SC̄S MЄDARDVS. Croix cantonnée de deux croissants aux 1er et 4e et de deux annelets aux 2e et 3e. — ℟. ScSЄBASTIAN'. Main tenant un étendard. Deux croisettes dans le champ.

Denier de billon : 16 gr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XXII, n° 3.)

1831. Mêmes légendes des deux côtés. Au droit, la croix est cantonnée de deux croissants aux 1er et 4e; au revers, il y a une crosse entre deux étendards.

Denier de billon : 19 gr. (DUBY, pl. XVI, n° 2.)

Ces deux monnaies sont rares.

—

LAON-ÉVÊCHÉ.

L'évêché de Laon a été fondé, vers la fin du Ve siècle, par saint Remi. Après avoir eu quatre-vingt-huit évêques, il a été supprimé, en 1790, et compris dans le diocèse de Soissons.

Les évêques de Laon ont possédé de bonne heure le droit de faire battre monnaie. Les premiers titres de concession ne sont pas venus jusqu'à nous; mais nous possédons des documents irrécusables dans les monnaies elles-mêmes. On croit en retrouver de plusieurs des rois de la troisième race. Il n'y a d'incontestables que celles d'Adalbéron, ayant au revers le nom du roi Robert. Quelques numismatistes pensent que ce roi aurait accordé le privilége monétaire au prélat qui avait couronné Hugues Capet à Reims.

Toutes les monnaies connues des évêques de Laon sont à peu près au même type. Sous Robert, le buste du roi est de face avec une couronne crénelée; de l'autre côté, l'évêque est aussi représenté de face avec un capuchon. Plus tard, le capuchon est transformé en mitre; mais le buste du roi persiste à être figuré de face. On trouve qu'en 1158, Gauthier de Mortagne, évêque de Laon, obtint de Louis VII le droit de battre monnaie; ce fut sans doute une confirmation plutôt qu'un nouveau privilége. Il est possible pourtant que le droit des évêques eût été précédemment supprimé. Ce qui nous

le ferait croire, c'est que nous ne trouvons pas de monnaies intermédiaires, et que celles émises depuis la concession de 1158, quoique conservant le même type que les précédentes, sont d'une fabrique toute différente et offrent surtout un grand déficit dans le poids.

ÉVÊQUES DE LAON.

Adalbéron, 38e évêque, 997—1031.
Gébuin, 1031—1049.
Leothericus, 1049—1052.
Élinand II, 1052—1098.
Ingelram II de Couci, 1098—1104.
Gaudry, 1106—1112.
Hugues Ier, 1112—1113.
Barthélemy de Vir, 1113—1150.
Gauthier Ier de Saint-Maurice, 1151-1155.
Gauthier II de Mortagne, 1155—1174.
Roger Ier de Rosoi, 1175—1201.
Renaud de Surdelle, 1201—1210.
Robert Ier de Chatillon, 1210—1215.
Anselme de Mauni, 1215—1238.
Garnier, 1238—1249.
Itier de Mauni, 1250—1261.
Guillaume Ier de Moustiers ou de Troyes, 1261—1271.
Geoffroi de Beaumont, 1271—1273.
Guillaume II de Chatillon-Jaligni, 1279—1285.
Robert II de Torote, 1285—1297.
Gazon Ier de Savigny, 1297—1307.
Gazon II de Champagne, 1310—1315.
Guillaume III, 1315—1316.
Raoul III Rousselet, 1317—1324.

ADALBÉRON Ier ET ROBERT, 977—1031.

1832. + ROBT FRANC REX. Buste du roi de face avec une couronne crénelée. — ℞. + ADALBERO LAD EP. Buste de face avec un capuchon.
Denier d'argent : 16 gr. (Comb., T. II, pl. clxxxi, n° 2.) Fracturé, a perdu de son poids.

Quelques auteurs n'admettent pas complétement la lecture de ce denier ; M. Combrouse est de ce nombre. Il suffit cependant de jeter les yeux sur les diverses pièces publiées par M. Desains, dans ses *Recherches sur les Monnaies des évêques de Laon*, pour reconnaître les noms des rois de France et de l'évêque de Laon. D'ailleurs, des monnaies mieux conservées ont depuis permis de rétablir exactement et complétement les légendes.

GAUTIER DE MORTAGNE ET LOUIS, 1158—1174.

1833. + LVDOVICVS RE. Tête royale de face. — ℞. + GALTЄRVS EPC. Tête mitrée de face.
Denier de billon : 16 gr. (Comb., pl. li, n° 12 ; Desains, pl. ii, n° 11.)

1834. Mêmes légende et type. — ℞. + GALTERVS EP̄C. Même type.
Denier de billon : 16 gr. (Desains, pl. ii, n° 13.)

ROGER DE ROSOI ET LOUIS, 1180—1207.

1835. + LVDOVICVS RE. Tête royale de face couronnée. — ℟. + ROGERVS EPE. PICARDIE.
Tête épiscopale chevelue et mitrée.
Denier de billon : 12 gr. (*Ibid.*, n° 15.) Rare.

LE MÊME ET PHILIPPE-AUGUSTE.

1836. + PHILIPVS RE. Même type. — ℟. + ROGERVS EPE. Même type.
Denier de billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 19.)

1837. + PHILIPVS R€. Même type. — ℟. + ROGERVS €PE. Même type.
Denier de billon : 19 gr. (COMB., pl. LIII, n° 5, T. Ier, et *ibid.*, n° 18.)

Duby avait attribué les monnaies au nom de Gauthier et de Roger aux évêques de Châlons-sur-Marne; cette erreur a été reconnue depuis longtemps.

—

PONTHIEU.

On trouve la mention d'un comte de Ponthieu dès le VIIIe siècle ; et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ces comtes étaient dès lors héréditaires. Leur chronologie est interrompue pendant un siècle. A la fin du VIIIe, Angilbert, gendre de Charlemagne, fut établi duc et gouverneur du Ponthieu, ou plutôt duc de la Côte-Maritime. Sa descendance occupa le duché jusqu'au commencement du XIIe siècle. Ce pays ayant souvent changé de maître, il deviendrait fastidieux d'énumérer toutes ces mutations. Il ne fut définitivement réuni à la couronne que vers la fin du XVIIe siècle.

Duby annonce que l'on ne commence à trouver des mentions et des traces des monnaies de ces seigneurs qu'à partir du XIIe siècle. Depuis la publication de cet auteur, des découvertes ont permis de reculer cette date d'un demi-siècle. Ces monnaies ont toutes été frappées à Abbeville et n'ont point de style qui leur soit propre. Lorsque les rois d'Angleterre occupèrent le Ponthieu, ils y firent battre des monnaies avec le léopard. Ce sont les plus rares de cette série, qui n'a pas de pièces tout-à-fait communes.

COMTES DE PONTHIEU.

ANGILBERT.
NITHARD.
RODOLPHE, 853—859.
HELGAUD, 859—864.
HERLUIN Ier, 864—878.
HELGAUD II, 879—926.
HERLUIN II, 926—945.
ROGER ou ROTGAIRE, 945—957.
GUILLAUME Ier, 957.
HILDUIN ou HAUDOUIN.
HUGUES Ier.
ENGUERRAND Ier.

PICARDIE.

Hugues II, 1046—1052.
Gui Ier, 1053—1100.
Agnès et Robert de Bellême, 1100 ou 1102.
Guillaume II d'Astalvas.
Gui II.
Jean Ier, 1147—1191.
Guillaume III, 1191—1221.
Marie, Simon de Danmartin et Mathieu de Montmorenci, 1221—1251.
Jeanne, 1251—1279.
Éléonore et Édouard Ier d'Angleterre, 1279—1290.
Édouard II, 1290—1325.
Édouard III, 1325—1350.
Jacques de Bourbon, 1350—1360.
Édouard III, 1360—1369.
Jean, dauphin, 1406—1417.

GUI Ier, 1050—1100.

1838. ✝ WIDO COMES. Croix. — ℞. ARBATIS VILLA. Croisette entre deux croissants et deux fois le mot OTTO.
Denier d'argent : 20 gr.

M. Duchalais (*Dict. encycl. de l'Hist. de France*, art. Pontbieu) voit dans le type du revers la dégénérescence de celui d'Eudes.

1839. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les légendes sont rétrogrades.
Denier d'argent : 21 gr.

On pourrait être tenté de diviser ces monnaies entre Gui Ier et Gui II, ou du moins on pourrait hésiter à les attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre. Leur style les reporte avec certitude à Gui Ier.

JEAN Ier, 1147—1191.

1840. ✝ IOh' COMЄS PONTI. Croix large cantonnée de quatre annelets. — ℞. ꝎONЄTA ABISVIL' en deux lignes séparées par des traits ; en dessus et au-dessous, une croisette entre deux annelets.
Denier de billon : 17 gr. 1/2.

1841. Même légende. Croix cantonnée d'un annelet aux 1e et 2e. — ℞. ABBISVILLЄ en deux lignes. Même type.
Obole de billon : 7 gr. (Lelewel, pl. VIII, n° 30.)

GUILLAUME III, 1191—1221.

1842. ✝ WILЄLM CONS. Dans le champ, PONTIV en deux lignes. — ℞. ABBATIS VILLЄ. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e.
Denier de bon billon : 18 gr. (Duby, pl. LXXIV, n° 2.)

1843. ✝ WILLЄLM CONS. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Denier de billon : 18 gr. Variété.

1844. + WILЄLM COME. Même type. — ℟. ⱭBⱭTISVILLⱭ. Croix non cantonnée. PICARDIE.
Denier de billon : 18 gr. Variété.

Guillaume, comme on le voit, avait abandonné le type de ses prédécesseurs pour copier les *parisis* du roi de France. J'ai déjà dit que ce fait s'est reproduit, à cette époque, dans presque toute la Picardie.

ÉDOUARD Ier, 1279—1290.

1845. + EDOⱭRDVS RЄX. Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 3e. — ℟. MOИETⱭ PONTI en deux lignes séparées des barres ; au-dessus et au-dessous, une croisette en forme de X avec un annelet de chaque côté.
Denier de billon : 18 gr.

1846. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Obole de billon : 15 gr. 1/2. (Duby, pl. LXXIV, n° 4.)

—

VERMANDOIS.

Les comtes de Vermandois tirent leur origine de Bernard, roi d'Italie. Pepin, son petit-fils, dépossédé de son royaume par Louis-le-Débonnaire, reçut en dédommagement une partie du Vermandois, et forma la souche de ces seigneurs. Le Valois fut joint au Vermandois en 1077 sur la tête d'Herbert IV, et, en 1214, ils furent réunis à la couronne à la mort d'Éléonore, qui en avait fait donation à Philippe-Auguste.

Le type des monnaies de Vermandois ne fut pas fixé jusqu'à Éléonore, qui est la seule dont les espèces soient un peu communes. Cette princesse adopta le type des deniers parisis de Louis VI ou VII, et il y a d'assez nombreuses variétés des deniers qu'elle a fait émettre.

Dans la *Rev. num.* de 1837, p. 107, M. Desains a inséré un Mémoire sur les monnaies du Vermandois. D'autres variétés ont pu surgir depuis cette époque.

COMTES DE VERMANDOIS.

Herbert ou Heribert Ier.
Herbert II, 902—943.
Albert Ier le Pieux, 943—988.
Herbert III, 988—1000.
Albert II, 1000—1045.
Herbert IV, 1045—1080.
Adélaïde, 1080—1116 ou 1117.
Raoul Ier, 1116 ou 1117—1152.
Raoul II, 1152—1167.
Isabelle, 1167—1183.
Éléonore, 1183—12

ALBERT Ier, 943—988.

PICARDIE. 1847. + MARTIR dans le champ, CORONATVS en légende circulaire. — ℟. Sans légende. Figure bizarre assise dans une espèce de fauteuil.

Denier d'argent : 22 gr. (*Rev. num.*, 1837, pl. v, n° 4.)

M. Desains, en publiant ce denier dans la *Revue (loco cit.)*, expose les raisons qui le lui font attribuer à Albert Ier. Aujourd'hui que l'on se préoccupe davantage de la question du type des monnaies, il est impossible de donner cette monnaie au xe siècle ; sa fabrique la fait descendre jusqu'à la moitié du xie. C'est donc vers les règnes d'Albert II ou d'Herbert IV qu'il faut la placer.

ÉLÉONORE, 1199—1214.

1848. ALIENO en deux lignes dans le champ. X CO · VIROMENDI en légende circulaire. — ℟. + S. QVINTINVS. Croix cantonnée d'une étoile aux 3e et 4e.

Denier d'argent : 22 gr. (*Ibid.*, n° 9.)

—

CORBIE (ABBAYE DE)

On ignore à quelle époque les abbés de Corbie ont été investis du privilége monétaire ; ce n'est qu'à partir du xie siècle que l'on commence à trouver des mentions de leur monnayage, et c'est aussi à la même époque que remontent les espèces venues jusqu'à nous. Nous ne connaissons jusqu'à présent que trois abbés qui aient mis leur nom sur la monnaie corbienne. Il faut espérer que des recherches et des découvertes augmenteront cette liste.

Le type des monnaies qui nous sont connues, et qui sont toutes rares, offre une crosse entre l'alpha et l'oméga.

ABBÉS DE CORBIE.

FRANCO, 900.
BODO, 911.
WALBERT, 921.
BÉRENGER, 932.
HERIBOLD, 945.
RATOLD, 970.
MAINGAVD, 986.
HERBERT, 1013.
RICHARD, 1016.
FOULQUES, 1048.
ÉVRARD, 1095.
NICOLAS, 1096.
ROBERT, 1123.
NICOLAS II, 1142.
JEAN, 1158.
HUGUES, 1172.
GOTZO ou JOSQUE.
NICOLAS III, 1187.
GÉRARD, 1193.
JEAN II, 1196.

FOULQUES II, 1198.
WALTER, 1200.
JEAN III, 1209.
HUGUES II, 1221.
RAOUL, 1240.
JEAN IV, 1251.
PIERRE, 1260.
HUGUES III, 1269.
GARNIER, 1287.
HENRI, 1314.
HUGUES IV, 1324.
JEAN V, 1351.
JEAN VI, 1362.

ÉVRARD, 1096.

1849. + EVRⱭDVS ⱭBBⱭS. Crosse entre l'alpha et l'oméga. — ℟. + PETRVS ⱭPIS. Croix.

Denier de billon : 20 gr. (DESAINS, pl. III, n° 4.)

Malgré l'absence du nom de Corbie, cette monnaie n'en appartient pas moins avec certitude à cette abbaye, ainsi que M. Rigollot l'a démontré dans la *Revue numismatique*, 1848, p. 392; mais je ne saurais partager son interprétation de la légende du revers, où il croit voir l'indication de l'abbaye de Saint-Pierre en un langage moitié latin moitié français. Selon moi, ces deux mots signifient PETRVS EPISCOPVS. Il n'est pas rare de voir le prince des apôtres désigné sous le nom seul de *Pierre, évêque*. Par exemple, nous avons à Narbonne PETRVS EPOS. A cette époque, les légendes sont bien souvent corrompues.

—

BOULOGNE.

Le comté de Boulogne n'était qu'un démembrement du Ponthieu. Il fut créé, vers la fin du IXe siècle, en faveur de Hernequin, neveu de Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, par Helgaud, comte de Ponthieu, qui lui avait donné en mariage sa fille Berthe. Le comté de Boulogne passa dans la maison de Flandre, dans celles d'Alsace et de Danmartin au XIIe siècle. Au XIIIe, il fut réuni à l'Artois et ne forma plus qu'un arrière-fief de la couronne. Après d'autres vicissitudes encore, il devint la possession des comtes d'Auvergne, et la chronologie de ses seigneurs se confond avec celle des comtes de cette dernière province. Les premières monnaies des comtes de Boulogne n'ont point un type qui leur soit propre; elles sont fort rares. Celles de Renaud de Danmartin, qui lui aussi copia les *parisis* de Louis VI ou VII, sont moins rares, sans être tout-à-fait communes.

COMTES DE BOULOGNE.

HERNEQUIN.
REGNIER, 882.
ERKENGER.
BAUDOUIN-LE-CHAUVE.

ADOLPHE, 918—933.
ARNOUL, 993—965.
ERNICOLE, 965.
GUI-A-LA-BARBE-BLANCHE.
BAUDOUIN II.
EUSTACHE Ier, 1046.
EUSTACHE II, 1046—1049.
EUSTACHE III, 1093—1125.
ÉTIENNE, 1125—1150.
EUSTACHE IV, 1150—1153.
GUILLAUME II, 1153—1159.
MARIE et MATHIEU D'ALSACE, 1159 ou 1160—1173.
IDE, MATHIEU II, GÉRARD DE GUELDRE.
BERTHOLD DE ZERINGEN et RENAUD DE DANMARTIN, 1173—1224.
PHILIPPE, dit HUREPEL, 1224—1234.
MAHAUT, 1234—1238.
ALFONSE DE PORTUGAL, 1238—1245.
HENRI III DE BRABANT, 1258.
GUILLAUME X, comte d'Auvergne.

MATHIEU D'ALSACE, 1159—1169.

1850. + MATHEVS. Croix cantonnée de douze points trois par trois. — ℟. VRBS BOLONIЄ. A surmonté d'un prolongement et accosté de deux points et de deux croissants.

Denier de billon : 18 gr. (*Revue num.*, 1838, pl. II, n° 5.)

Dans une savante notice consacrée aux monnaies de Boulogne (*Revue num.*, 1838, p. 35), M. L. Deschamps a parlé de ce denier, dont l'attribution à Mathieu d'Alsace n'est pas tout-à-fait certaine, puisque, selon quelques historiens, ce seigneur aurait eu un gendre du même nom et qui lui aurait succédé.

On n'a pas pu donner jusqu'à présent une bonne explication du type du revers de ce denier. M. Deschamps propose d'y voir un alpha et un oméga suspendus par un cordon.

RENAUD DE DANMARTIN, 1191—1212.

1851. X RЄNAD' COM'. Dans le champ, BOLONV en deux lignes. — ℟. BOLVNENЄ. Croix cantonnée d'un croissant aux 2e et 3e.

Denier de billon : 18 gr. (DUBY, pl. LXXIV, n° 1er ; *Rev. num.*, 1838, pl. II, n° 6.)

1852. Mêmes légende et type. — ℟. BOLVNEME. Croix cantonnée d'un croissant aux 2e et 3e.

Denier de billon : 18 gr. Variété.

—

CALAIS.

La ville de Calais n'était qu'un démembrement du fief de Boulogne. Conquise par les Anglais en 1347, ils la gardèrent jusqu'en 1558. Quoique Duby ait consacré un article spécial aux monnaies des comtes de Calais et Oye, il ne fait en réalité connaître que des

pièces frappées pendant l'occupation anglaise. Je suis son exemple, tout en faisant observer que ces pièces seraient mieux placées à la suite des espèces anglo-françaises. En effet, sauf le nom de la ville de Calais, l'empreinte de ces espèces est identique avec les gros anglais et leurs divisions frappés au-delà du détroit. PICARDIE.

HENRI V, 1413—1422.

1853. hENRIC' × DI' × GRA × REX × ANGL × FRANC. Buste couronné de face ayant un annelet au-dessus de chaque épaule; le tout dans un double cercle bilobé. — — ℞. Légende extérieure, + POSVI × DEVM × ADIVTORE × MEVM. Grande croix coupant la légende. En légende intérieure, VILLA × CALISIE, et, dans un deuxième cercle en grenetis, douze besants disposés trois par trois.

Gros d'argent : 70 gr. (DUBY, pl. LXXVI, n° 8.)

1854. + hENRIC' × DI . ⁑ GRA ⁑ REX ⁑ ANG ⁑ F. Même type. — ℞. Mêmes légende et type. VILLA ⁑ CALIS' ×.

Demi-gros d'argent : 35 gr. (*Ibid.*, n° 5.)

HENRI VI, 1422—1471.

1855. Mêmes légendes et types qu'au n° 1853 ci-dessus, sauf qu'au droit le buste est accosté de deux trèfles au lieu de deux annelets. — ℞. VILLA ⁑ CALISIE ; les deux L de VILLA sont séparés par un losange.

Gros d'argent : 70 gr. (*Ibid.*, n° 10.)

1856. Mêmes légendes et type qu'au n° 1854, sauf que les trèfles remplacent aussi les annelets ; les mots de la légende du droit sont séparés par des rosaces.

Demi-gros d'argent : 35 gr.

1857. + hERICVS × REX. Losange. ANGLIE. Tête couronnée dans un cercle simple. — ℞. VILLA × CALISIE en légende extérieure. Type des douze besants.

Quart de gros d'argent : 17 gr. (*Ibid.*, n° 11.) Variété.

Selon quelques numismatistes, les monnaies d'Henri V se distinguent de celles de son fils par les deux annelets qui se trouvent de chaque côté du buste. J'ai suivi cette distinction, quoique j'ignore sur quoi elle est fondée.

ARTOIS.

ARTOIS. L'Artois fut formé en province, en 863, par Charles-le-Chauve, en faveur des comtes de Flandre. Il fut réuni à la couronne de France en 1180, lors du mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut. Érigé en comté en 1236, par saint Louis, il fut donné à Robert, son frère, et resta dans cette lignée jusqu'en 1329, que Jeanne d'Artois épousa le roi Philippe-le-Long et le rendit possesseur de cette province. Peu d'années après, l'Artois fut réuni au duché de Bourgogne par le mariage de Jeanne de France avec Eudes de Bourgogne. Au commencement du XVIe siècle, cette province passa sous la domination des rois d'Espagne, lorsque Charles-Quint succéda à Philippe-le-Beau, son père. Par suite du traité de Nimègue, l'Artois fut définitivement réuni à la couronne en 1678.

L'histoire monétaire de l'Artois a été savamment traitée par M. Alexandre Hermand, dans un ouvrage étendu publié en 1843. Son travail, comme tous ceux de ce genre, a un peu vieilli. De nouvelles découvertes, des faits incontestablement acquis à la science, modifieraient essentiellement quelques-unes de ses assertions. Malgré cela, c'est toujours à son ouvrage qu'il faudra recourir quand l'on voudra s'entourer des documents nécessaires pour connaître à fond toutes les phases du monnayage artésien et puiser aux sources écrites qu'il a savamment réunies et élaborées.

Les premières monnaies seigneuriales que l'on puisse donner à l'Artois ont échappé aux recherches de M. Hermand, ou plutôt il leur a donné une attribution tout autre que celle qui leur appartient. Je veux parler des deniers avec des noms royaux et qui pourtant appartiennent incontestablement aux seigneurs. On en acquiert la preuve en jetant les yeux sur la planche II de l'ouvrage de M. Hermand, et, sans voir les monnaies en nature, on peut affirmer à coup sûr que les six derniers numéros au moins sont des monnaies seigneuriales. Au surplus, je possède une de ces pièces, et son analogie avec celles de l'ouvrage précité suffit pour asseoir ma conviction. Non, ces monnaies ne sont pas royales, et personne aujourd'hui n'oserait soutenir cette thèse.

Je suis donc parfaitement de l'avis de M. Barthélemy, qui, dans son *Manuel*, combat l'allégation de M. Hermand tendant à établir que les premières monnaies émises par les comtes de Flandre et d'Artois furent ces petits deniers muets que l'on appelle vulgairement *mailles*. Les comtes d'Artois ont primitivement continué le monnayage aux types royaux. Les espèces aux noms d'Eudes, Charles et Lothaire, à faible poids et avec des légendes bouleversées, leur appartiennent.

Quant aux petits deniers muets ou mailles dont je viens de parler, je n'oserais pas affirmer, avec M. Hermand, qu'ils sont tous artésiens. Les numismatistes de la Belgique en réclament une partie pour la Flandre, et la question peut rester encore longtemps indécise. Le défaut de légendes rendra toujours leur attribution fort difficile. Toutefois un examen sérieux des types et la comparaison des deniers muets avec ceux de même

fabrique qui ne tardent pas à recevoir des noms de villes de l'Artois, peut, pour une certaine partie de ces pièces, faire pencher la balance en faveur de l'Artois ; mais, je le répète, il en restera toujours quelques-unes en litige.

Lorsque, en 1236, l'Artois entra dans la famille de Robert de France, les monnaies commencèrent à être signées, et celles qui ne portent pas le nom du comte ont au moins un écusson qui rend leur attribution incontestable. Les pièces de cette période sont rares. Il n'en est pas de même des espèces émises dans l'Artois par les rois d'Espagne ; on en trouve d'assez nombreuses variétés, dont l'étude, utile pour une monographie, serait peu profitable pour la science. Il y a lieu seulement à faire une observation, c'est qu'à partir de cette époque la marque caractéristique de l'atelier monétaire d'Arras est un rat, emblème parlant de la ville.

1858. Légende indéchiffrable par suite de surfrappe. On y voit seulement les débris du monogramme de Charles. La croix du revers se trouve en creux. — ℞. + ATRE B·AS CIVI. Croix.

Denier d'argent : 24 gr. (HERMAND, pl. II, n° 21 ou 22.)

Le dessin de M. Hermand ne reproduisant pas assez à mon gré l'aspect de ce denier, je le reproduis pl. XXII, n° 1er. Cette monnaie appartient au commencement du XIe siècle.

PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE.

1859. PHS · D · G · HISP · ⁊ REX · C · ATRE. Un rat entre les chiffres 4—8. Buste couronné à gauche. — ℞. DOMINVS · MIHI · ADIVTOR. Écusson couronné.

Liard de cuivre : 66 gr. (*Ibid.*, pl. VI, n° 71.)

1860. PHS · D · G · HISP · ⁊ · REX · CO AR. Buste nu à gauche ; derrière, trois points placés verticalement ; en dessous, un rat. — ℞. Même légende et type.

Demi-liard de cuivre : 45 gr. (*Ibid.*, n° 79.)

PHILIPPE IV.

1861. PHIL · IIII · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · Légende finissant par un rat. Lion debout tenant de la patte droite une épée ; la gauche appuyée sur un écusson ovale. — ℞. ARCHID · AVS · DVX · BVRG · AR · Écusson couronné sur une croix de Bourgogne.

Escalin d'argent : 68 gr. (*Ibid.*, n° 85.)

—

SAINT-POL.

« Dans les premiers temps du moyen-âge, dit M. Hermand (ouvrage précité), Boulogne et Saint-Pol paraissent avoir été réunis sous l'autorité du même seigneur. Ensuite

ARTOIS. Saint-Pol, qui n'avait d'autre importance que par son château, releva de Boulogne. Cette dépendance n'était pas tellement bien établie que les comtes de Flandre, voisins envahissants, ne crussent pouvoir prétendre à la suzeraineté de Saint-Pol. Ces prétentions toutefois n'eurent pas un grand succès. A ce sujet, des luttes s'engagèrent et durèrent jusqu'à la formation de la province d'Artois. Les seigneurs ou comtes d'Artois possédèrent, sans discussion possible, un titre réel à la suzeraineté du comté de Saint-Pol. Compris dans la donation faite par son père à Robert, deuxième fils du roi Louis VIII, l'hommage de Saint-Pol fut acquis à l'Artois jusqu'aux temps voisins du nôtre. Dans le naufrage de leur puissance dans le nord des Gaules, les rois d'Espagne voulurent en vain conserver, au XVII^e^ siècle, la suzeraineté de Saint-Pol; ils durent l'abandonner après une lutte assez longue. »

La numismatique saint-poloise est intéressante et a été étudiée avec soin. Outre le travail étendu que M. Hermand lui a consacré dans son ouvrage, M. Rigollot, dans un article développé dans la *Revue numismatique*, 1850, p. 203, a récapitulé tout ce qui avait été dit jusqu'alors sur les monnaies de Saint-Pol et décrit toutes celles qui lui étaient connues; enfin, dans son *Manuel*, M. Barthélemy est entré dans d'assez longs détails sur le monnayage de Saint-Pol. Je n'ai donc point à discuter l'origine ni le type de ces monnaies; je me contenterai de dire un mot des armes parlantes, que, de très bonne heure et avant que le blason fût créé, les comtes de Saint-Pol ont mis sur leurs espèces : je veux parler de la tige, puis de la gerbe d'avoine qui y figure et qui fait allusion au mot Candavenne, surnom des premiers seigneurs de Saint-Pol.

COMTES DE SAINT-POL.

ROGER, 1023.
HUGUES I^er^ CAMPDAVENNE, 1060—1070.
GUI I^er^, 1070—1083.
HUGUES II, 1083—1126.
HUGUES III, 1126.
ENGUERRAND, 1141—1150.
ANSELME, 1150—1174.
HUGUES IV, 1174—1205.
ÉLISABETH et GAUCHER DE CHATILLON, 1205—1222.
GUI II, 1222.
HUGUES V, 1232—1248.
GUI III, 1248—1289.
HUGUES VI, 1289—1292.
GUI IV, 1292—1317.
JEAN, 1317—1344.
GUI V, 1344—1360.
MAHAUT et GUI VI, 1360—1371.
WALERAN DE LUXEMBOURG, 1371-1415.
JEANNE DE LUXEMBOURG, 1415.
PHILIPPE DE BOURGOGNE, 1415—1429.
PIERRE, 1431.
LOUIS, 1433.
PIERRE II, 1476.

La chronologie des comtes de Saint-Pol a été savamment établie et discutée par M. Hermand.

HUGUES III, 1141—1145.

1862. + SCS PAVLVS. Dans le champ, HVG✠ en deux lignes. L'O n'est point, à proprement parler, cruciforme; il a une forme particulière que l'on retrouve sur les monnaies de Montreuil et de Boulogne. — ℞. MONЄTA. Croix. Deux tiges d'avoine traversent la légende et ont leur pied dans les 1er et 4e cantons. ARTOIS.

Denier d'argent un peu fracturé : 16 gr. Pl. XXII, n° 2.

M. Rigollot a donné, dans la *Revue*, un denier à peu près semblable à celui-ci, et qui n'en diffère que par la légende du revers, qui est rétrograde. Auquel des trois premiers Hugues faut-il attribuer cette rarissime monnaie? Le numismatiste que je viens de citer n'ose pas décider la question. Les probabilités paraissent être en faveur de Hugues III.

GUI IV, 1292—1317.

1863. + G ⁝ COMЄS · S · PAVLI. Aigle éployée. — ℞. + MONЄTA · ЄL'ICORT. Croix simple.

Bas billon : 19 gr. (*Rev. num. belge*, T. III, pl. VII, n° 2.)

Cette monnaie a été frappée à Élincourt, seigneurie située en Cambraysis, que Gui IV avait acquise en 1300. Le peuple avait donné à ce petit denier et à d'autres, qui sont analogues, le nom de *cokibus*, probablement parce qu'il confondait l'aigle avec un petit coq. Il faut voir, dans la *Revue numismatique belge*, T. III, p. 180, les recherches de M. R. Chalon sur les monnaies de Wallincourt, où il fait connaître deux chartes fort intéressantes concernant les *cokibus*.

1864. + G ⁝ COMES ⁝ S ⁝ PAV. Écusson. Bourgogne au 1er et Dreux aux trois autres. — ℞. + MONETA · ELIN. Croix cantonnée au 1er d'une tige de trèfle.

Denier de billon : 17 gr. Pl. XXII, n° 3.

Ce denier a été décrit, mais non figuré, par MM. Hermand et Rigollot; c'est la copie identique de celui de Jean III de Limoges, dessiné dans la *Revue*, 1841, pl. Ire, n° 2, et que j'ai catalogué sous le n° 773. Gui IV de Saint-Pol avait épousé, en 1292, Marie, fille de Jean II, duc de Bretagne, et, à une époque où l'imitation des monnaies était passée en quelque sorte à l'état de principe, il reproduisit exactement l'empreinte des deniers de Jean III. M. Rigollot dit que l'imitation n'est pas complète. Cette observation ne me paraît pas exacte, à moins qu'il ne raisonne sur une variété de ce denier. On n'a qu'à comparer le dessin que je donne avec celui de la *Revue*, et l'on verra qu'il y a identité dans les types.

ARLEUX.

ARTOIS. Arleux est une petite ville dépendant anciennement de l'Artois, et qui fait maintenant partie du département du Nord. Elle a été, au commencement du XIV^e siècle, le siége d'une officine monétaire. Il ne paraît pas que les espèces qui en sont sorties aient eu un long cours. Jusqu'à présent on n'en connaît que la variété que je vais décrire, et qui est rare. M. Dancoisne a, en outre, publié dans la *Rev. num.*, 1842, p. 186, une précieuse monnaie de Béatrix, veuve de Jean de Flandre. Il nous fournit, en même temps, quelques renseignements historiques sur Arleux.

JEAN DE FLANDRE, 1313.

1865. + IOh'ES ∘ DE ∘ FLANDR. Croix fleuronnée. — ℟. + MONETA · NOVA · DE · A · LVES. Ces quatre dernières lettres sont une espèce d'édifice surmonté d'une feuille de trèfle.

Double de billon : 22 gr. Pl. XXII, n° 4.

Cette monnaie, qui est une imitation, a été décrite par MM. Dancoisne et Delanoy, dans un *Recueil de Monnaies pour servir à l'histoire de Douai*, p. 129—132, et dessinée pl. XX, n° 1^er. Ces numismatistes l'attribuent à Jean de Flandre, fils puîné de Guillaume, frère de Robert III, comte de Flandre. Jean devint possesseur d'Arleux vers 1313. Ces auteurs voient dans le type du revers une sorte de trône ou de fauteuil seigneurial.

—

CAMBRAY.

La numismatique des évêques et archevêques de Cambray est fort riche et très variée. Pourtant elle n'offre pas un très grand intérêt à la science; c'est qu'en général ces espèces ne sont que des reproductions de monnaies déjà connues. Les évêques de Cambray ont pris à tâche de reproduire tous les types non-seulement des rois de France, des seigneurs voisins, y compris ceux du Hainaut, de la Flandre et du Brabant, mais encore ceux des empereurs d'Allemagne. On conçoit qu'avec une telle diversité, il est inutile de discuter les types qui d'ailleurs n'offrent rien de particulier et que l'on ne connaisse déjà. Des monnaies aussi nombreuses méritaient bien une monographie; déjà M. Tribou s'en est occupé. Je ne connais pas sa publication, mais je sais que les découvertes récentes l'ont rendue fort incomplète et que nous ne tarderons pas à avoir un travail complet sur la numismatique cambraysienne. Nous le devrons à M. Robert, ce qui donne l'assurance que ce sujet sera consciencieusement et savamment traité. Ce numismatiste voudra bien me pardonner de publier quelques monnaies que je crois inédites et de lui enlever ainsi le plaisir de les faire connaître le premier.

ÉVÊQUES DE CAMBRAY.

Étienne, 22e évêque, 905—934.
Fulbert, 934—956.
Bérenger, 956—957.
Enguerrand, 957—960.
Autbert ou Ansbert, 961—965.
Wibold, 965—966.
Tédon, Théodose ou Théodore, 967—976.
Rothade II, 977—995.
Herluin, 996—1012.
Gérard Ier de Florennes, 1012—1048.
Saint Lietbert, 1049—1076.
Gérard II, 1076—1092.
Gaucher ou Gautier, 1093—1095.
Manassé, 1095—1105.
Eudes, dit le Bienheureux, 1105—1113.
Burchard, 1115—1131.
Liétard, 1131—1137.
Nicolas Ier de Chièvres, 1137—1167.
Pierre Ier d'Alsace, 1167—1170.
Robert, 1170—1174.
Alard, 1175—1178.
Roger de Waurin, 1180—1191.
Jean II d'Antoing, 1192—1196.
Nicolas II de Rœux, 1197—1198.
Hugues d'Oisy, 1198.
Pierre II de Corbeil, 1199—1200.
Jean III de Béthune, 1200—1219.
Godefroi II de Condé, 1219—1236. ARTOIS.
Guillaume Ier, 1236—1238.
Gui Ier de Laon, 1238—1248.
Nicolas II de Fontaines, 1250—1274.
Enguerrand II de Créqui, 1274—1290.
Guillaume II de Hainaut, 1292—1296.
Gui II de Colmieu, 1300—1306.
Philippe de Marigni, 1306—1309.
Pierre III de Lévis de Mirepoix, 1310—1327.
Gui III d'Auvergne et de Boulogne, 1330—1336.
Guillaume III d'Auxonne, 1336—1342.
Gui IV de Ventadour, 1342—1347.
Pierre IV d'André, 1347—1368.
Robert II de Genève, 1368—1372.
Gérard III de Dainville, 1372—1378.
Jean IV de Serclaes, 1378—1388.
André de Luxembourg, 1389—1396.
Thierri II de Nihem, 1397.
Pierre V d'Ailli, 1398—1412.
Jean V de Gavre, 1413—1438.
Jean VI de Bourgogne, 1440—1479.
Henri de Berghes, 1480—1502.
Jacques de Croï, 1502—1516.
Guillaume IV, cardinal de Croï, 1517—1519.
Robert III de Croï, 1519—1556.

ARCHEVÊQUES.

Maximilien de Berghes, 1559—1570.
Louis de Berlaimont, 1570—1596.
Jean VII Sarrazin, 1596—1598.
Guillaume V de Berghes, 1601—1603.
Jean VIII Richardot, 1609—1614.
François Ier Buisserat, 1614—1615.
François II Van-der-Burch, 1615—1644.
Joseph de Bergaigne, 1645—1647.
Gaspard Dubois, 1649—1667.
Lancelot Jonnart, 1668—1674.
Jacques-Théodore de Brias, 1675—1694.
François III de Salignac de la Motte-Fenélon, 1695—1715.
Jean IX d'Estrées, 1716—1718.

ARTOIS. JOSEPH-EMMANUEL, cardinal de La Trimouille, 1718—1720.

GUILLAUME VI, cardinal Dubois, 1720—1723.

ANONYME.

1866. Sans légende. Tête de face ayant une crosse à droite et un croissant à gauche. — ℞. Sans légende. Croix cantonnée de deux S et de deux points.

Petit denier d'argent : 7 gr. 1/2. (DUBY, *Supplém.*, pl. X, n° 9.)

Cette petite monnaie est attribuée, sur je ne sais quel fondement, aux évêques de Cambray. Sur la foi de Duby, j'ai adopté cette opinion, que je ne trouve contredite nulle part.

GUILLAUME II DE HAINAUT, 1292—1296.

1867. + GVILLS · ЄPISCOPVS. Tête nue de face. — ℞. ⍺⍲MЄR⍲⍺ЄNSIS. Type des esterlins.

Esterlin d'argent : 24 gr. (*Ibid.*, pl. VI, n° 10.)

GUI D'AUVERGNE, 1330—1336.

1868. + GVIDO · ЄPISⵁOPVS · ⍺⍲MЄR⍲⍺. Écusson dans quatre demi-arcs de cercle avec un trèfle à chaque angle. Au premier canton, une aigle éployée; dans les trois autres, un lion. — ℞. + MOПЄT⍲ ⍺⍲MЄR⍲⍺'. Croix. En légende extérieure, + BПDIⵁTVM : SIT : ПOϖЄ ⁝ DПI : ПRI.

Gros d'argent : 33 gr. Pl. XXII, n° 5.

Cette jolie monnaie est une imitation des gros de Jean III de Brabant.

MAXIMILIEN DE BERGHES, 1559—1571.

1869. MAX × ABERG · ARCH × Ƶ × D × CAM × IMP · PR · G · CA. Écusson aux armes de l'évêque ayant pour cimier un heaume fermé et au-dessus une couronne avec trois panaches. — ℞. MAXIMILI · II · ROMAN · IN · SEM · AVGV · 1568 · Aigle à deux têtes éployée et couronnée.

Quart d'écu d'argent : 130 gr. Pl. XXII, n° 6.

1870. + M × A × B × D × G × ARCEPS × D × CA × S × IMP × P × CO × CAM : Écusson simple aux armes du prélat. — ℞. NEC × CITO × NEC × TEMERE. Croix très ornée et fleuronnée aux quatre branches avec l'aigle à deux têtes éployée au centre.

Plaque d'argent : 133 gr. (DUBY, pl. VI, n° 1er.) Variété.

1871. + M × A × BERGIS × D × G × EPS × D · CA × S × IMP × P × Même écusson. — ℞. Même légende. Croix dans un cercle à quatre lobes dont les bras coupent la légende et ayant une aigle à deux têtes éployée au centre.

Quart de plaque de billon : 43 gr. Pl. XXII, n° 7.

LOUIS DE BERLAIMONT, 1570—1596.

ARTOIS.

1872. LVD · A · BERLAIMONT · D · G · ARCH · ⁊ · DVX · CAM · Écusson aux armes de l'archevêque entouré de riches arabesques et surmonté d'un heaume fermé ; au-dessus, une armure sur laquelle est assis un lion portant un étendard. — ℞. MAXI-MILI · II · ROMA · IMP · SEM · AVG · 1572· Aigle à deux têtes éployée et couronnée.
Grand écu d'argent : 7 gros 47 gr. (Duby, pl. VI, n° 4.)

1873. : LVD · A · BERLAIM · ARCH · ⁊ · D · CA · Même type. Les arabesques sont moins riches. — ℞. Mêmes légende et type, sauf qu'il y a AV. 1572.
Quart d'écu d'argent : 1 gros 63 gr. Pl. XXII, n° 8.

1874. LVD · A · BERLAIMONT · D · G · AR · Écusson simple ; au-dessus, II. — ℞. ARCHIEP · ET · DVX CAM. Croix fleuronnée coupant la légende.
Demi-liard de cuivre : 42 gr. (Duby, pl. VI, n° 5.)

1875. LVD · A · BERLAIMONT · D · GRA. Même écusson ; au-dessus, VI. — ℞. Même croix ayant au centre un lion et cantonnée des lettres L · O Y · S ·, le tout dans une couronne au lieu de grenetis.
Liard de cuivre : 94 gr. (*Ibid.*, n° 6.)

1876. LVD · A · BERLAIMONT. Même écusson. — ℞. + D · G · ARCH · ⁊ · DVX · CAM · Écu à trois lions dans un double cercle.
Petit liard de cuivre : 27 gr. (De Renesse, n^os^ 20, 319.)

CAMBRAY-VILLE.

1877. DENIERS · MONNOIE. Dans le champ, VI sous une large couronne. — ℞. + DE · CAMBRAY. Aigle éployée.
Liard de cuivre : 40 gr. (*Ibid.*, n^os^ 34, 367.)

—

HAINAUT.

En commençant la description des monnaies du Hainaut, qui, dans les deux chapitres suivants, sera suivie de celle des monnaies de Flandre et de Brabant, il est nécessaire que je donne quelques explications sur la marche que je vais adopter et qui ne sera plus celle que j'ai suivie jusqu'à présent. Les espèces de ces trois provinces ont été étudiées avec soin par les numismatistes belges, qui les regardent comme faisant partie de leur domaine scientifique. Il y aurait bien quelque chose à dire sur cette prétention, mais nous n'avons pas trop à nous en plaindre, puisqu'elle nous a valu de bons et utiles travaux. Nos voisins, il faut leur rendre cette justice, ont mis plus d'ardeur que nous

ARTOIS. dans la recherche et la publication de leurs monnaies nationales; il est vrai de dire que leur besogne était loin d'être aussi ardue et aussi forte que la nôtre. La Belgique aura, dans peu de temps, fini l'inventaire complet de ses richesses numismatiques, tandis que nous attendrons longtemps encore la refonte de Leblanc et de Duby.

En présence de tous ces grands travaux et après des recherches aussi assidues, il est évident que je ne puis pas avoir la prétention de faire connaître le premier quelques monnaies importantes de cette série, ni de dire rien de nouveau à ce sujet. Je me contenterai donc de les décrire sans aucune dissertation, en ayant soin de renvoyer aux ouvrages où elles sont mentionnées.

Le Hainaut, en particulier, a été l'objet d'une excellente publication de M. R. Chalon. On est heureux de suivre des traces aussi sûres.

COMTES DE HAINAUT.

RENIER IV, 998—1013.
RENIER V, 1013—1030.
RICHILDE, HERMAN et BAUDOUIN Ier DE MONS, 1030—1070.
BAUDOUIN II DE JÉRUSALEM, 1070—1099.
BAUDOUIN III, 1099—1120.
RAUDOUIN IV LE BATISSEUR, 1120—1171.
BAUDOUIN V LE COURAGEUX, 1171—1195.
BAUDOUIN VI DE CONSTANTINOPLE, 1195—1206.
JEANNE DE CONSTANTINOPLE, 1206—1244.
MARGUERITE Ire DE CONSTANTINOPLE, 1244—1280.
JEAN Ier D'AVESNES, 1280—1304.
GUILLAUME Ier D'AVESNES LE BON, 1304—1337.
GUILLAUME II D'AVESNES, 1337—1345.
MARGUERITE II D'AVESNES, 1345—1355.
GUILLAUME III DE BAVIÈRE, L'INSENSÉ, 1355—1389.
ALBERT DE BAVIÈRE, 1389—1404.
GUILLAUME IV DE BAVIÈRE, 1404—1417.
JACQUELINE DE BAVIÈRE, 1417—1433.
JEAN II (IV) DE BRABANT, 1418—1427.
PHILIPPE-LE-BON, 1433—1467.
CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 1467—1477.
MARIE DE BOURGOGNE, 1477—1482.
MAXIMILIEN et PHILIPPE-LE-BEAU, 1482—1494.
CHARLES-QUINT, 1506—1555.
PHILIPPE II, roi d'Espagne, 1555—1598.
ALBERT et ISABELLE, 1598—1621.

MONS.

MONNAIES MUETTES.

1878. Armes de Hainaut. — ℞. Croix cantonnée de deux croissants et de deux points.
Petit denier d'argent : 10 gr. (CHALON, pl. Ire, n° 4.)

1879. Château à trois tours sur un pont à trois arcades. — ℞. Croix cantonnée de croissants avec un point en dedans.
Petit denier d'argent : 10 gr. (*Ibid.*, n° 7.) Très rare.

VALENCIENNES.

1880. VALENCENE. Armes du Hainaut. — ℞. Croix pattée cantonnée de quatre croissants. ARTOIS.

Petit denier d'argent : 9 gr. (*Ibid.*, n° 1er.)

MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, 1244—1280.

1881. + MONETA VALENCIENSIS. Marguerite à cheval à droite tenant une épée. — ℞. MARGARETA COMITISSA · En légende intérieure, + SIGNVM CRVCIS. Croix cantonnée de quatre croissants.

Gros d'argent : 47 gr. (*Ibid.*, pl. II, n° 13.)

JEAN II D'AVESNES, 1280—1304.

1882. + : I : COMES : HANONIE. Figure de face couronnée de roses. — ℞. + MELBODIENSIS. Type des esterlins.

Esterlin d'argent : 24 gr. (*Ibid.*, pl. V, n° 42.)

GUILLAUME Ier, 1304—1337.

1883. + GVILLELMVS COMES HANONIE. Armes du Hainaut dans un cercle à six lobes. — ℞. + MONETA VALENCENIS. Grande croix coupant la légende. Légende intérieure, + SIGNVM CRVCIS.

Gros d'argent : 34 gr. (*Ibid.*, pl. V, n° 50.)

1844. VALENAHENENS. Monogramme de Hainaut dans un carré. — ℞. G · COMES HANONIE. Type des esterlins.

Esterlin d'argent : 24 gr. (*Ibid.*, n° 52.)

1885. + GVILLELMVS COMES HANONIE. Lion debout dans un cercle à six lobes. — ℞. + MONETA × VALENCEN. Croix. Légende extérieure, + XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT.

Gros d'argent : 62 gr. (*Ibid.*, pl. VII, n° 53.)

1886. + GVILLELMVS COMES HANONIE. Quatre lions dans un cercle à quatre lobes. — ℞. MONETA VALENA. Croix. Légende extérieure, + BNDICTVM, &c.

Gros d'argent : 36 gr. (*Ibid.*, n° 56.)

1887. + GVIL' : COMES : HANONIE. Même type. — ℞. + MONETA VALENC'. Croix cantonnée de quatre fleurs.

Demi-gros : 18 gr. (*Ibid.*, n° 56.)

1888. + G : COMES : HANONIE. Lion debout. — ℞. + VALENCENENSIS. Croix.

Billon : 17 gr. (*Ibid.*, n° 58.)

ARTOIS. 1889. + MONETA · VALENCEN. Armes du Hainaut avec sept astérisques. — ℞. + GVIL·L·ELM' COMES. Croix fleurdelysée et à pied.

Billon : 19 gr. (*Ibid.*, pl. VIII, n° 60.)

GUILLAUME II, 1337—1345.

1890. + MONETA · VALENCENENSIS. Armes du Hainaut dans un cercle à six lobes, avec un astérisque au milieu et quatre points. — ℞. + G · COMES · hANONIE. Croix. Légende extérieure, BNDICTVM, &c.

Gros de billon : 36 gr. (*Ibid.*, pl. IX, n° 70.) Rare.

1891. Aigle éployée. MONETA × VALENCN. Lion debout. Bordure d'un lion et de onze feuilles de trèfles. — ℞. hANONIE × COMES. Croix coupant la légende intérieure. En légende extérieure, BNDICTV, &c.

Gros : 54 gr. (*Ibid.*, pl. X, n° 73.)

1892. Aigle. MONETA : VALENCEN. Lion debout. — ℞. hAIONIE COMES. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre feuilles trilobées.

Petit billon : 19 gr. (*Ibid.*, n° 74.) La pièce décrite par M. Chalon porte COMES.

MARGUERITE II D'AVESNES, 1345—1356.

1893. + MARGARETA : COMITISA : hANOIE. Armes du Hainaut formant la croix et cantonnées des lettres hA · hOZE FR. — ℞. Rosace. MONETA : VALENCENEN-SIS. Croix coupant la légende et cantonnée de deux aigles et de deux lions.

Plaque de billon : 76 gr. (*Ibid.*, pl. XI, n° 82.) Sur l'exemplaire dessiné par M. Chalon, les mots des légendes sont divisés par deux croisettes.

GUILLAUME III, 1356—1389.

1894. + GVILLELMVS : COMES : hANONIE. Mêmes type et cantonnement. — ℞. Mêmes légende et type.

Plaque de billon : 55 gr. (*Ibid.*, pl. XIV, n° 101.) Au lieu d'annelets, la pièce de M. Chalon porte des points divisant les légendes.

ALBERT DE BAVIÈRE, 1389—1404.

1895. + ALBERT : DVX : COMES : hNIA. Écu incliné parti Bavière et Hainaut. — ℞. MONETA : NOVA : hNIA. Croix coupant la légende cantonnée de douze besants trois par trois.

Billon : 32 gr. (*Ibid.*, pl. XVI, n° 120.)

GUILLAUME IV, 1404—1417.

1896. GVILM : DX : DGI : GR : COM : hANOIG : hOL : Z : ZG'. Lion assis dans un enclos de palissades et tenant un écu écartelé de Bavière et Hainaut. — ℞. + MONGTA : NOVA : FACTA : IN : VALGNC. Croix coupant les légendes et traversant un épicycloïde à quatre lobes dont les angles rentrants se terminent en trèfles. ARTOIS.

Billon : 66 gr. (*Ibid.*, pl. XIX, n° 137.)

JACQUELINE DE BAVIÈRE.

1897. + DVCISSA : IAQ : COI : hANOI. Écu écartelé de Bavière et de Hainaut. — — ℞. MONGTA : NOVA : IN : VALG. Croix comme au n° précédent sans les trèfles.

Billon : 30 gr. (*Ibid.*, n° 145.)

JEAN IV, DUC DE BRABANT, 1417—1433.

1898. + IOh : DX : BRAB : Z : LIMB : COM : hAN : hOL : Z : ZG. Deux écus inclinés, l'un de Brabant-Bourgogne, l'autre de Hainaut; au-dessous, un lion; le tout sur un cercle à huit lobes, dont les angles sont terminés en fleurs de lys. — ℞. MONGTA : FCTA : IN : VALGNC. Croix. Légende extérieure, + SIT : NOMGN, &c.

Double gros ou gros et demi de billon : 48 gr. (*Ibid.*, pl. XX, n° 148.)

1899. + IOh : DX : BRAB : Z : LIMB : COM : hAN : hO. Même type. — ℞. + MONGT : FCA : IN : VALG. Même type.

Quart ou demi-gros de billon : 35 gr. (*Ibid.*, n° 150.) Rare.

PHILIPPE-LE-BON.

1900. + PhS : DGI : GRA : DVX BVRG : Z : COM : hANONIG. Armoiries à sept quartiers remplissant le champ. — ℞. + MONGTA : NOVA : VALGNCENGNSIS. Croix cantonnée de deux lions et de deux lys; au centre, le monogramme du Hainaut.

Sol : 52 gr. (*Ibid.*, pl. XXII, n° 163.)

1901. Même légende, sauf le Z. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.

Demi-vierlander de billon : 26 gr. (*Ibid.*, pl. XXII, n° 164.)

Sur l'exemplaire dessiné par M. Chalon, la légende du droit porte BVRG : Z : COM. Très rare.

1902. + PhS : DVX : BVRG : COM : hANONINIGG *(sic)*. Écu à sept quartiers

ARTOIS. dans un cercle festonné. — ℞. Mêmes légende et type, sauf que la croix n'est pas cantonnée.

Cuivre : 46 gr. (*Ibid.*, n° 165.) Variété.

PHILIPPE II, 1581—1587.

1903. PHS : D : G : HISP : ✠ : REX : CO : hAN · I · Tour · 8 · Tête de profil à gauche et couronnée. — ℞. DOMINVS : MIHI : ADIVTOR. Écusson couronné.

Liard ou pièce de douze mites, cuivre : 1 gros 30 gr. (*Ibid.*, pl. XXV, n° 187.)

1904. Mêmes légende et type avec 2, tour, 8. La couronne n'est surmontée que du globe sans la croix. — ℞. Mêmes légende et type.

Liard de cuivre : 1 gros 30 gr. (*Ibid.*) Variété.

FLANDRE.

FLANDRE Des travaux fort intéressants ont été publiés jusqu'à présent sur la numismatique flamande. Outre les nombreux et savants articles qui lui ont été consacrés dans la *Revue numismatique belge*, M. Serrure, dans la *Description des Monnaies du cabinet du prince de Ligne*, et M. Denduyts, dans sa *Notice sur les anciennes Monnaies de Flandre, Brabant*, etc., ont fait connaître une grande partie des richesses numismatiques de la Flandre. Il manquait une monographie complète de ces monnaies et un ouvrage qui, résumant tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour, pût discuter les attributions et leur donner une espèce de fixité. Cette lacune a été comblée en partie par M. Victor Gaillard, qui vient de publier des *Recherches sur les Monnaies des comtes de Flandre jusqu'à Robert de Béthune*. C'était la partie la plus ardue et celle qu'il était le plus essentiel de connaître. Espérons que ce travail sera bientôt complété, et que ces recherches s'étendront jusqu'à la fin du monnayage flamand. Il y faudra joindre encore la description des seigneuries de Flandre indépendantes du comté.

COMTES DE FLANDRE.

BAUDOUIN V DE LILLE, 1036—1067.
BAUDOUIN VI DE MONS, 1067—1070.
ARNOUL III LE MALHEUREUX, 1070—1071.
ROBERT Ier LE FRISON, 1071—1093.
ROBERT II DE JÉRUSALEM, 1093—1111.
BAUDOUIN VII A LA HACHE, 1111—1119.
CHARLES-LE-BON, 1119—1127.
GUILLAUME CLITON, 1127—1128.
THIERRI D'ALSACE, 1128—1168.
PHILIPPE D'ALSACE, 1168—1191.
MARGUERITE D'ALSACE et BAUDOUIN VIII, 1191—1194.

BAUDOUIN IX DE CONSTANTINOPLE, 1194—1206.
JEANNE DE CONSTANTINOPLE, 1206—1244.
MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, 1244—1280.
GUI DE DAMPIERRE, 1280—1305.
JEAN DE NAMUR et PHILIPPE DE THIETTE, 1302—1305.
ROBERT III DE BÉTHUNE, 1305—1322.
LOUIS Ier DE NEVERS OU DE CRÉCY, 1322—1346.
LOUIS II DE MALE, 1346—1384.
PHILIPPE-LE-HARDI, 1384—1405.
JEAN-SANS-PEUR, 1405—1419.
PHILIPPE-LE-BON, 1419—1467.
CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 1467—1477.
MARIE DE BOURGOGNE, 1477—1482.
MAXIMILIEN et PHILIPPE-LE-BEAU, 1482—1494.
PHILIPPE-LE-BEAU, 1494—1506.
CHARLES-QUINT, 1506—1555.
PHILIPPE II, roi d'Espagne, 1555—1598.
FRANÇOIS, duc d'Alençon, 1581—1584.
ALBERT et ISABELLE, 1598—1621.

MAILLES OU PETITS DENIERS ANONYMES.

DOUAI.

1905. Sans légende. Rameau à sept branches. — ℞. Sans légende. Croix cantonnée de quatre besants.

7 gr. (*Rev. num. belge*, T. XIV, pl. IV, n° 20.)

ALOST.

1906. Guerrier à mi-corps à gauche couvert de la cotte de mailles et ayant la main gauche appuyée sur la hanche; au-dessus de l'épaule, un annelet. — ℞. Sans légende. Croix coupant tout le champ. Au lieu de la légende, deux annelets, deux astérisques et huit points; cercle en mosaïque cantonné de quatre points.

Première moitié du XIIe siècle : 7 gr. (*Ibid.*, pl. Ire, n° 2.)

COURTRAI.

1907. Écusson triangulaire chargé d'un chevron brisé et de trois fleurettes; autour de l'écusson, trois annelets. — ℞. CVRT dans les branches d'une croix ayant un cercle concentrique non cantonné.

Première moitié du XIIIe siècle : 7 gr. (*Ibid.*, pl. III, n° 15.)

LILLE.

1908. Triangle ayant un annelet à chaque extrémité et cantonné de trois fleurs de lys. — ℞. LILA dans les branches d'une croix pattée. Cercle concentrique cantonné de quatre points.

Fin du XIIIe siècle : 7 gr. (*Ibid.*, pl. VI, n° 37.)

YPRES.

FLANDRE. 1909. Lion debout dans un écusson triangulaire. A l'extérieur, dans chaque angle, un annelet entre deux points. — ℞. IPRA dans les branches d'une croix; dans un cercle concentrique, seize points quatre par quatre.

Fin du XIIIe siècle : 7 gr. (*Ibid.*, pl. X, n° 66.) Variété.

1910. Étoile à six pointes dont trois sont terminées par des annelets et trois autres par des fleurs de lys; six annelets et six points dans les angles. — ℞. Sans légende. Croix avec huit annelets ayant chacun un point au centre et placés deux par deux; cercle concentrique cantonné de quatre points.

7 gr. forts.

1911. Même type. — ℞. IPRA entre les branches d'une croix pattée; cercle concentrique cantonné de deux annelets et de deux points.

7 gr. (DENDUITS, pl. Ire, n° 5.)

1912. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit l'étoile n'a autour d'elle que six points et qu'au revers le cercle est cantonné de quatre points et de deux points.

7 gr. Variété.

BRUGES.

1913. Guerrier debout tenant une épée de la main droite et un bouclier de la gauche. — ℞. Sans légende. Croix fleurdelysée aux quatre branches.

XIIIe siècle : 7 gr. (DENDUYTS, pl. Ire, n° 4.)

GAND.

1914. Tête à gauche portant un casque surmonté d'une fleur de lys; sur le bandeau, trois annelets; derrière la tête, quatre globules en croix. — ℞. Croix à doubles bandes recourbées.

7 gr. (*Ibid.*, n° 1er; LELEWEL, pl. XX, n° 14.)

1915. Même type. Le casque surmonté de deux annelets entre un trait. — ℞. Même type.

7 gr.

1916. Même type. Rien au-dessus du casque; deux fleurs de lys sur le bandeau. — ℞. GANT dans les branches d'une croix pattée; le cercle concentrique est cantonné d'un point aux 1er et 4e.

7 gr. (*Ibid.*, pl. Ire, n° 2.)

1917. Même type. Un lys au-dessus du casque et un autre derrière la tête. — ℞. Même

légende dans les branches d'une croix simple cantonnée au centre de quatre points. FLANDRE.
7 gr. Variété rare.

1918. Même type. — ℞. Même légende dans les bras d'une croix ancrée à chaque extrémité.
7 gr. Variété très rare.

SIMON.

1919. ME dans un cercle ; au-dessus et au-dessous un annelet ; dans le cercle extérieur, deux S et deux annelets. — ℞. + SIMON. Croix cantonnée de deux croissants et de deux annelets allongés en forme de clou.
7 gr. (DENDUYTS, pl. Ire, n° 15.)

1920. Dans le champ, deux lys, un croissant et un astérisque ; quatre annelets dans la bordure. — ℞. Mêmes légende et type.
7 gr. (*Ibid.*, n° 16.)

1921. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers les croissants et les annelets n'ont pas de filets qui les attachent à la croix.
7 gr. (HERMAND, pl. III, n° 34 *bis*.)

Les monnaies au nom du monétaire Simon ont reçu jusqu'à présent diverses attributions. M. Denduyts les place parmi les indéterminées de la Flandre. M. Piot (*Rev. num. belge*, p. 25) pense que l'on peut les donner à la ville de Lille à cause de quelque ressemblance dans le type. Enfin M. Hermand les a revendiquées pour l'Artois. Cette dernière opinion me paraît la plus probable, ou du moins je crois que si l'Artois n'est pas le lieu précis de leur émission, on ne peut le chercher que dans quelque localité voisine. Dans mon Supplément je ferai connaître une nouvelle monnaie de Crépy, en Valois, dont la découverte est de quelque poids dans la question.

Pour la classification des petits deniers anonymes des villes de la Flandre, j'ai suivi l'ingénieuse méthode de M. Piot, qui a tiré de si heureuses conséquences du rapprochement des sceaux des villes avec le type des monnaies. A cette occasion, je n'entrerai point dans le débat qui s'est élevé entre ce numismatiste et M. Hermand ; je me contenterai de répéter ce que je crois déjà avoir dit, à savoir que l'on peut tirer d'utiles enseignements de l'examen des sceaux, mais qu'il y a lieu d'établir que les sceaux ont pris plus souvent le type des monnaies que les monnaies n'ont emprunté le type des sceaux.

PHILIPPE D'ALSACE, 1168—1191.

1922. + PH · COMES. Croix cantonnée de quatre points. — ℞. + G, trèfle · CO, trèfle · M, trèfle · IT. Croix.
Petit denier d'argent : 7 gr. Très rare.

BAUDOUIN VIII, 1191—1194.

FLANDRE. 1923. Guerrier debout brandissant une épée et tenant de la gauche un bouclier devant lequel est une fleur de lys. Croix coupant tout le champ. Dans la bordure extérieure, huit annelets ayant un point au centre; dans le cercle intérieur, quatre points.

Petit denier d'argent : 7 gr. (DENDUYTS, pl. Ire, n° 12.) Variété.

BAUDOUIN IX, 1194—1206.

1924. Tête à gauche couverte d'un casque ayant un lys sur le bandeau. Légende : + G · quatre globules en croix, A, trèfle · N, fleur de lys couchée · T · — ℞. + B · COMES. Croix cantonnée de deux points et de deux rosaces.

Petit denier d'argent : 7 gr. (*Ibid.*, n° 18.)

MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, 1244—1279.

1925. MARGARETA COMITISSA. Croix à trois bandes fleuronnée et terminée par des trèfles coupant la légende. Dans les cantons, ALOS. — ℞. + FLANDRIE : AC : hANOIE. Aigle à deux têtes éployée dans un cercle de quatre ogives.

Gros d'Alost : 36 gr. (*Ibid.*, n° 21.)

ROBERT DE BÉTHUNE, 1305—1322.

1926. + R : COMES : FLANDRIE. Tête couronnée de face. — ℞. MONETA ALOTEN. Type des esterlins.

Esterlin d'argent : 25 gr. (*Ibid.*, n° 20.)

1927. + R : COMES : FLANDRIE. Même type. — ℞. MONETA ALOTEN. Même type.

Esterlin d'argent : 25 gr. Variété.

LOUIS DE NEVERS OU DE CRÉCY, 1322—1346.

1928. LVDOVIC · COMES : FLAD. Croix coupant la légende et cantonnée de deux aigles et de deux lions. — ℞. + MONETA : GANDENSIS. Lion debout dans un double cercle à six lobes.

Gros de Gand : 35 gr. (*Ibid.*, n° 22.)

1929. LVDOVIC' · COMES. Croix coupant la légende. En légende extérieure, BNDICTV, &c. — ℞. Aigle · MONETA, trèfle, FLAND'. Lion debout. Lion et douze feuilles pour bordure.

Gros au lion : 66 gr. (*Ibid.*, pl. III, n° 26.)

1930. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au revers l'aigle qui commence la légende est remplacée par une croisette.

Gros au lion : 66 gr. (*Ibid.*, n° 27.)

1931. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le trèfle qui divise la légende du ℞. a la queue à droite.

Gros au lion : 66 gr. Variété.

1932. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Tiers de gros au lion : 17 gr. (SERRURE, *Cab. du pr. de Ligne*, n° 62.) Très rare.

M. Serrure attribue cette monnaie à Louis II. Selon M. Denduyts, elle appartient à Louis Ier.

1933. LVD COMFLANDRI. Croix coupant la légende. — ℞. MONETA : GANDENS. Grand L dans le champ accompagné de quatre trèfles.

Denier de bas billon : 18 gr. (*Ibid.*, IV, n° 28.)

1934. Mêmes légende et type. — ℞. ALOST. Même type.

Denier de billon : 18 gr. (*Ibid.*, n° 29.)

LOUIS DE CRÉCY ET JEAN III DE BRABANT.

1935. + IOhSAOWNAM ⁝ LVDOVIA ⁝ COWFLANDIE. Quatre lions dans un écusson quadrilobé. — ℞. + WONETA VETRIVIL'. Croix. Légende extérieure, BNDICTVM, &c.

Gros d'argent : 31 gr.

Cette rarissime monnaie est le résultat d'une convention faite entre les deux princes en 1339, afin de faire circuler leurs monnaies réciproques dans les deux pays de Flandre et de Brabant.

LOUIS DE MALE, 1346—1384.

1936. LVDOVIAVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ AOMES ⁝ F ⁝ DNS ⁝ FLANDRIE. Lion heaumé et assis. — ℞. MONETA DE FLANDRIA. Les mots de la légende sont divisés par des trèfles. Croix fleuronnée. Légende extérieure, BENEDIATV, &c.

Lion heaumé : 73 gr. (DENDUYTS, pl. VI, n° 40.)

1937. LVDOVIA : DEI : GRA : COM : ✠ : D : FLANDRIE. Même type. — ℞. MONETA FLANDRIE. Croix coupant la légende. Légende extérieure, BENEDICT : &c.

Demi-lion heaumé : 36 gr. (*Ibid.*, n° 41.) Variété.

PHILIPPE-LE-HARDI, 1384—1404.

1938. PhILIP ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ DVRG ⁝ AOM ⁝ FLAD. Aigle éployée assise tenant de ses griffes deux écus, l'un aux armes de Bourgogne, l'autre au lion de Flandre. — ℞. MONETA ⁝ DE FLANDRIA. Croix coupant la légende. En légende extérieure, SIT : NOMEN, &c.

Double gros à l'aigle : 76 gr. (*Ibid.*, pl. VII, n° 44.)

FLANDRE. 1939. + PhILIPP ⁝ DЄI ⁝ G ⁝ DX ⁝ BVRG ⁝ Z ⁝ ЄOM ⁝ FLANDD. Lion assis portant au col une bannière aux armes de Bourgogne. — ℞. + SIT ⁝ NOMЄ ⁝ DOMINI ⁝ BENEDIЄTVM. Croix coupant en quatre la légende et l'écu de Bourgogne.

Double gros au lion de Flandre : 74 gr. (*Ibid.*, nº 46.)

1940. + PhILIP ⁝ DЄI ⁝ G ⁝ D ⁝ BVRG ⁝ Z ⁝ ЄOM ⁝ FLAND. Même type. — ℞. + SIT ⁝ NOMЄ ⁝ DNI ⁝ BЄNЄDIЄTVM. Même type.

Demi-gros : 42 gr. (*Ibid.*, pl. VIII, nº 47.)

1941. + PhS · D · B · ЄOM · FLAND. Dans le champ, FL barrés. — ℞. + MONЄTA ⁝ FLANDRIЄ. Croix cantonnée d'un lion au 2e et d'un lys au 3e.

Billon : 24 gr. (*Ibid.* nº 49.)

1942. Mêmes légende et type avec FLAD dans la légende. — ℞. + MONЄTA ⁝ FLAND.

Billon : 24 gr. Variété.

1943. + PhILIPP' ⁝ DVX ⁝ BVRG. Écu de Bourgogne. — ℞. + MONЄTA ⁝ FLANDRES. Croix.

Bas billon : 17 gr. (*Ibid.*, nº 51.)

Le dessin de M. Denduyts est inexact et porte FLANDRIЄ ; il ne concorde pas d'ailleurs avec la description du nº 185.

1944. Même légende ; dans le champ, FL barrés. — ℞. + MONЄTA ⁝ FLAND. Croix coupant la légende.

Billon : 18 gr. (SERRURE, *Cab. du prince de Ligne*, nº 81.) Diffère.

JEAN-SANS-PEUR, 1404—1419.

1945. IOhS : DVX : BVRG : Z : ЄOMЄS : FLANDRIЄ. Deux écussons de Bourgogne et de Flandre surmontés d'un heaume orné d'une fleur de lys. — ℞. + MONETA ⁝ NOVA ⁝ ЄOMETIS ⁝ FLANDRIE. Croix cantonnée de deux lions et de deux lys.

Double gros aux deux écus : 85 gr. (*Ibid.*, pl. IX, nº 54.)

1946. Même légende et type, sauf qu'il n'y a que ЄOM ⁝ — ℞. Mêmes légende et type.

Gros aux deux écus : 53 gr. (*Ibid.*, nº 55.) Très rare.

1947. Mêmes légendes et types avec FLAND seulement. — ℞. + MONЄTA ⁝ NOVA ⁝ ЄOMЄTIS ⁝ FLAND. Même type.

Demi-gros : 27 gr. (*Ibid.*, nº 56.) Diffère par les légendes. Très rare.

1948. + IOhS ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ ЄOMЄS ⁝ FLAND. Même type. — ℞. MONЄTA ⁝ NOVA ⁝ FLANDRIЄ. Même type. Croix coupant la légende.

Quart de gros : 16 gr. (SERRURE, *Cab. du prince de Ligne*, nº 87.)

1949. + IOhS · D · BG · Z · COM · FLAND. Écusson à cinq quartiers. — ℞. + MONETA · COM · FLAND. Croix cantonnée des lettres FLAD. FLANDRE.
Huitième de plaque : 16 gr. (DENDUYTS, pl. X, n° 58.) Très rare.

1950. Mêmes légendes et types sans le Z. — ℞. + MONETA · FLAND. Croix coupant la légende et non cantonnée.
Huitième de plaque : 20 gr. (*Ibid.*, n° 59.) Diffère. La pièce dessinée par M. Denduyts est cantonnée.

1951. + IOhS ∘ D' ∘ B ∘ COM · FLAND. Même type. — ℞. + MONETA FLANDRIE. Croix cantonnée d'un lion au 2e et d'un lys au 3e.
Billon noir : 25 gr. (SERRURE, n° 89.)

PHILIPPE-LE-BON, 1419—1467.

1952. + PhS ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ Z ⁝ COMES ⁝ FLANDRIE. Lion debout ayant une partie du corps couverte d'un écu à cinq quarts. — ℞. + MONETA ⁝ COMITIS ⁝ FLANDRIE. Croix coupant la légende cantonnée des lettres FLAD.
Double gros au lion : 63 gr. (DENDUYTS, pl. X, n° 63.)

1953. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Gros : 33 gr. (*Ibid.*, pl. XI, n° 64.)

1954. + PhS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ COMES ⁝ FLAND. Écusson à cinq quarts remplissant le champ. — ℞. + MONETA ⁝ NOVA ⁝ COMITIS ⁝ FLAND. Croix coupant la légende cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lys; au centre, une fleur de lys.
Plaque de billon ou *vierlander* : 48 gr. (*Ibid.*, n° 67.)

1955. + PhS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ COM ⁝ FLAD. — ℞. Mêmes légendes et types avec FLAD seulement.
Demi-plaque : 25 gr. (*Ibid.*, n° 68.)

1956. + PhS ∘ D ∘ G ∘ D ∘ B ∘ Z ∘ COM ∘ FLAD. Écusson remplissant le champ. — ℞. + MONETA ∘ NA ∘ COM ∘ FLAD. Croix; au centre, une fleur de lys.
Quart de plaque de billon : 15 gr. (*Ibid.*, pl. XII, n° 71.)

1957. + PhS ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ Z ⁝ COMES ⁝ FLANDRIE. Les deux écus de Bourgogne-Flandre et de Flandre juxtà-posés; au-dessus, un heaume surmonté d'un panache. — ℞. + MONETA ⁝ NOVA ⁝ COMITIS ⁝ FLANDRIE. Croix pattée cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lys.
Double gros : 70 gr. (DUBY, pl. XV, n° 6.)

1958. + PhS · D · B · COM · FLAD. Écu à cinq quarts remplissant le champ. — ℞. + MONETA · FLAND. Croix cantonnée d'un lion au 2e et d'un lys au 3e.
Billon noir : 25 gr. (SERRURE, n° 96.)

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 1467—1477.

FLANDRE. 1959. + KAROLVS ⁝ DGI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ GO ⁝ FLA. Écu à sept quarts. — ℞. + SIT ⁝ NOMEN ⁝ DOMINI ⁝ BENEDICTVM. Briquet. Croix fleuronnée et chaque branche terminée par un gland de chêne ; au centre, une fleur de lys.
Double sol : 60 gr. (DENDUYTS, n° 75.)

1960. Autre. Variété de coin. Les ornements de la croix du revers sont évidés.
Double sol : 60 gr.

1961. + KAROLVS ⁝ DGI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BG ⁝ GOM ⁝ FL. Écusson remplissant le champ. — ℞. + MONETA ⁝ NA ⁝ GOMIT ⁝ FLAND. Croix coupant la légende cantonnée de deux lions et de deux lys; au centre, un lys.
Sol : 64 gr. (*Ibid.*, n° 76.)

1962. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au ℞. il y a GOMES.
Sol : 60 gr. Variété.

1963. Mêmes légende et type avec GO. — ℞. Mêmes légende et type qu'au n° 1960 ci-dessus avec NOVA.
Demi-sol : 31 gr. (*Ibid.*, n° 77.)

1964. Mêmes légende et type avec KAROL. — ℞. Mêmes légende et type.
Quart de sol : 18 gr. (*Ibid.*, n° 78.) Très rare.

1965. + KAROL · DI · GRA · DX · BG · GO · FL. Même type. — ℞. + MONETA : NOA : GOMITI : FL. Croix cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lys ; au centre, une fleur de lys.
Huitième de plaque : 12 gr. (*Ibid.*, n° 79.) Diffère.

MARIE DE BOURGOGNE, 1477—1482.

1966. + MARIA ⁝ DVCISSA ⁝ BG ⁝ GOMIT ⁝ FL. Deux lions assis et affrontés ; entre eux, le bijou de la Toison-d'Or avec étincelles. — ℞. + SALVV ⁝ FAC ⁝ PPLM ⁝ TVV ⁝ DNE 1478. Écusson à sept quarts sur une croix fleuronnée.
Double briquet : 55 gr. (*Ibid.*, pl. XIV, n° 81.)

1967. Autre avec FLAD. A l'exergue, un astérisque évidé ou molette d'éperon.
Double briquet : 55 gr. Variété.

1968. + MARIA × DVCISSA × BG × GO × FL. Grand M gothique dans un entourage de quatre demi-cercles et de quatre angles. — ℞. + BENEDIC × MIA × MEA × DNO × 1478. Croix fleuronnée ; au centre, une fleur de lys.
Gros : 32 gr. (*Ibid.*, n° 84.)

1969. Autre avec le millésime de 1477.

1970. Autre avec ꝺO × hO. — ℞. Mêmes légende et type. Millésime, 1480 : 32 gr. FLANDRE.

1971. + MAꝛIA × DVꝺISSA .... GꝺLRI. Même type. — ℞. + BꝺnꝺDIꝺ × AIA × MꝺA × DnO × An. Même type.
Gros de Gueldres : 32 gr.

1972. Lys. MARIA ⁝ ꝺOMIT ⁝ FLAD. Croix. — ℞. Lys. In ⁝ nOMInꝺ ⁝ DOMInI. Dans le champ, un grand M.
Gigot : 22 gr. (*Ibid.*, n° 85.)

MAXIMILIEN ET PHILIPPE-LE-BEAU, 1482—1494.

1973. Couronne. PhI ARꝺhID AVST DVX BVRG ꝺO FLA. Écu remplissant le champ. — ℞. Couronne. MAXIM RꝺX ROMAnORV PATꝺR. Croix fleuronnée ayant un lys au centre. Les légendes des deux côtés sont divisées par des trèfles.
Demi-sol : 30 gr. (*Ibid.*, pl. XV, n° 89.) Diffère par les légendes. Rare.

1974. Lys. MAXIM RꝺX ROM PATꝺR. Écusson à l'aigle éployée et couronnée. — ℞. PhI ARꝺD AV BG · CO · F. Écusson au lion sur une croix fleurdelysée dont les bras coupent la légende.
Vieux liard d'argent : 13 gr. (*Ibid.*, n° 90.) Très rare.

1975. + PhS · ARꝺhID ..... AnDRIꝺ. Lion tenant un écu. — ℞. + MAXIM RꝺX ROMAnORVM PATꝺ. Croix fleuronnée ; au centre, un lys.
Vieux lion de billon : 43 gr. Très rare.

1976. Lys, MAXIMILIAnVS, lys, ꝺT PhS. Type des gros de Marie (n° 1968.) — ℞. + ꝺVSDODI, lys, nOS, deux fleurettes superposées, DOMInꝺ, lion, lion debout.
Gros, 24 gr. Rare.

1977. + MO ARꝺhIDVCV AVST BG · ꝺO · FLA. Écu à neuf quarts. — ℞. + SIT nOMꝺn · DnI BꝺnꝺDIꝺTVM. Croix à triples bandes fleuronnée et ornée ; au centre, une fleur de lys. Les mots des légendes sont divisés par deux trèfles superposés.
Denier de six gros : 53 gr. (SERRURE, n° 126.) Très rare.

VILLE DE GAND, 1488—1489.

1978. PhS D GRA DB CO FLAn. Écu à neuf quarts sur une croix à doubles bandes dont les extrémités sont fleuronnées et ornées. — ℞. + ꝺQVA LIBꝺRTAS · DꝺO · GRATA. Grand lion debout.
Double gros : 60 gr. (SERRURE, n° 128.) Très rare.

La ville de Gand s'était soulevée contre Maximilien et avait exclu son nom des monnaies qu'elle faisait battre en ne conservant que celui de Philippe-le-Beau.

FLANDRE.

1979. PhS × DⱭI × GRⱦ × DVX × B × ⱭO × FLⱦ. Lion debout ; à l'exergue, trois croisettes. — ℞. + FIⱦT × PAX × IN × VIRTVTE × TVⱦ. Croix à trois baudes couronnées et ayant un lys au centre.

Demi-briquet : 30 gr. (DENDUYTS, pl. XV, n° 93.) Très rare.

1980. Autre avec ⱭO × F.

Demi-briquet : 30 gr. Variété.

PHILIPPE-LE-BEAU, 1494—1506.

1981. PHS · DⱭI · GRⱦ · ⱦRⱭhID · AVST · DVX · BG · ⱭO · F. Écusson à cinq quarts couronné. — ℞. + SIT · NOMAN · DNI · BANADIC ..... Croix ancrée et pattée coupant la légende ayant au cœur une fleur de lys ; huit arcs de cercle ornés de trèfles aux points de jonction descendant du cercle. Les mots des légendes des deux côtés sont divisés par un trèfle.

Sol : 48 gr. (SERRURE, n° 143.)

1981 *bis*. Lion, PhS ⱦRⱭhID ⱦVST BVRG ⱭOM FL : Écusson remplissant le champ. — ℞. BANADIⱭ ⱦNIMⱦ NOMINO. Croix coupant la légende ayant au cœur une fleur de lys et cantonnée de deux annelets et de deux fleurs de lys. Les légendes sont divisées par un trèfle.

Demi-sol : 30 gr. (DENDUYTS, pl. XVI, n° 97.)

1982. + PhS DⱭI GRⱦ DVXB · CO F. Lion debout. — ℞. + IN DOMINO ⱭON-FIDO. Petite croix ; dans le centre, une fleur de lys. Légendes divisées par un trèfle.

Cuivre : 16 gr. (*Ibid.*, n° 98.)

1983. Autre sans le B de l'avers.

Cuivre : 16 gr. Variété.

1984. + PhS ARⱭhID · AVST : BG · CO F. Dans le champ, un grand P couronné. — ℞. + IN NOMINA · DOMINI. Même type. Légendes divisées par des trèfles.

Cuivre : 18 gr. (SERRURE, n° 149.)

CHARLES-QUINT (MINORITÉ DE), 1506—1520.

1985. Couronne, MO' · ARⱭhIDVC × AVSTRA × DVX × B × F. Armoiries remplissant le champ. — ℞. SIT × NOMAN · DOMINI × BANA × DIT. Croix ancrée et pattée cantonnée d'une fleur de lys et d'un lion ; au cœur, une fleur de lys.

Billon : 16 gr. (SERRURE, n° 152.)

CHARLES-QUINT (majorité de) 1520—1555.

1986. KAROLVS : ROM : IMPERAT. Écusson couronné. — ℞. Lys, DA : MIHI : VIRTVTE : CO HOSTES : TVOS. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux lys et ayant un lys au centre. FLANDRE.

Quart de sol : 13 gr. (Denduyts, pl. xvii, n° 102.)

1987. Lys, KAROLVS : D : G : ROM : IMP : H : REX. Grand K couronné. — ℞. Même légende. Croix simple ayant un lion en cœur.

Billon noir : 13 gr. (*Ibid.*, n° xviii, n° 104.)

1988. + KAROLVS × D ⁘ G × ROMANOR × IMP × HISP × REX. Écu couronné au double aigle. — ℞. Lys, DA × M' × V'TVTE' × COTRA × HOSTES × TVOS. Écu à douze quartiers attaché par deux nœuds à une croix dont on ne voit pas la partie supérieure.

Réal d'argent : 55 gr. (Serrure, n° 157.)

1989. · CAROLVS .... Écusson couronné. — ℞. DA : MIHI, &c. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux lys.

Petit billon : 13 gr.

LES ÉTATS DE FLANDRE, 1576—1579.

1990. Lys, PHS · DG · HISP · ⁘ ··· COM · FLA. Buste nu de Philippe à gauche. — ℞. + PACE · ET · IVSTITIA. Écusson couronné et entouré du collier de la Toison-d'Or.

Pièce de douze mites : 117 gr.

GAND (ville de), SOUS PHILIPPE, 1581—1582.

1991. ❀ XII ❀ GHENT. ❀ 1581. Lion debout. — ℞. PACE · ET · IVSTITIA. Écu couronné de Philippe II entouré du collier de la Toison-d'Or.

Pièce de douze mites : 100 gr. (Denduyts, pl. xix, n° 113.)

FRANÇOIS, DUC D'ALENÇON, 1581—1584.

1992. Lys, FRAN · F · FRAN · D · G · COM · FLAN. Croix cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lys. — ℞. ÆTERNVM · MEDITANS · DECVS : écu cantonné.

Demi-liard : 84 gr. (Serrure, n° 178.)

GAND (ville de), 1582—1583.

1993. XII GHENT MYTEN. Mots séparés par des lys. Lion debout. — ℞. NISI · DNS · FRVSTRA. Écu couronné du duc d'Alençon entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel.

Pièce de douze mites : 122 gr. (Denduyts, pl. xx, n° 119.)

GAND (VILLE DE), 1583—1584.

FLANDRE. 1994. ❀ VI ❀ GHENT ❀ 1583. Lion debout. — ℞. NISI · DNS · FRVSTRA. Écu couronné avec S · P Q · G. Des deux côtés de l'écu, un G couronné.
Pièce de six mites : 48 gr. (*Ibid.*, pl. XXII, n° 128.)

PHILIPPE II, 1576—1598.

1995. Lys · PHS · D · G · HISP · REX · CO · FLA. Croix de Bourgogne cantonnée de quatre lys. — ℞. + DOMINVS · MIHI · AIVT. Écusson couronné au lion et accosté de 8—6.
Liard de cuivre : 40 gr.

1996. Même légende. Même type ayant au centre un briquet. Quatre lys pour cantonner. — ℞. + DOMINVS M · ADIVT. Même type.
Demi-liard à la croix : 22 gr.

1997. Même légende. Buste à droite. — ℞. DOMINVS · MIHI · ADIVTOR. Écusson couronné sur une croix de Bourgogne.
Demi-liard : 54 gr. (SERRURE, n° 109.) Variété.

1998. Même légende avec CO FL. Même type. Sous le buste, 8—6. — ℞. Mêmes légende et type.
Liard de cuivre : 82 gr. (*Ibid.*, n° 190.)

ALBERT ET ISABELLE, 1598—1621.

1999. Lys · ALBERTVS · ET · ELISABET · DEI · GRATIA. Croix de Bourgogne surmontée d'une couronne et portant au milieu le briquet ; en dessous, le joyau de la Toison-d'Or ; de chaque côté, le chiffre couronné d'Albert et d'Isabelle. — ℞. ARCHIDVC · AVST · DVCES · BVRG · ET · CO · FL ⁂. Écu couronné et entouré du collier de la Toison-d'Or.
Quart de patagon : 120 gr. (SERRURE, n° 194.)

2000. ALBERTVS · ET · ELISABET · D · G · Même type. — ℞. Lys, ARCH · AVST ··· CO · FLA. Même type.
Quart de patagon : 120 gr. Variété.

2001. Même légende. Écusson couronné et entouré du collier de la Toison-d'Or. — ℞. ARCH ···· AVST · DVCES ···· COM · FLA. Briquet couronné ; en dessous, le bijou de la Toison-d'Or ; de chaque côté, le briquet, 1603.
Billon : 16 gr.

2002. ALBERTVS · ET · ELISABET · DEI · GRATIA. Paon couronné avec écu parti. —

℟. ARCHID · AVST · DVCES · BVRG · CO FLA. Écusson couronné ; sur l'écu, croix de Bourgogne. FLANDRE.

Escalin au paon : 90 gr. (De Renesse, n° 23617.)

CHARLES II.

2003. CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIARVM · REX. Briquet couronné entre trois écussons. — ℟. ARCHID · AVST · DVX · BVRG · CO · FLAN · 1695. Écusson couronné.

Liard de cuivre : 72 gr. (*Ibid.*, n° 23677.)

2004. Autre avec le millésime de 1696.

Liard de cuivre : 72 gr. Variété.

—

CREVECŒUR (sires de).

JEAN DE FLANDRE, 1313—1325.

2005. + IOhANNE ⁝ DЄ FANDRIA. Cavalier portant un drapeau à gauche. — ℟. MONETA ⁝ NOVA ⁝ CREPICORDI. Légende intérieure, SIGNVM CRVCIS. Croix.

Gros d'argent : 40 gr. (*Rev. num.*, 1836, pl. IV, n° 2.)

2006. Mêmes légende et type des deux côtés, sauf qu'au droit il y a FLANDRIA et au ℟. CREPICORDII.

Gros d'argent : 40 gr. (*Ibid.*, p. 188.)

—

TOURNAY.

PHILIPPE II.

2007. PHS · D · G · HISP · Croix, D · TORN 8 · Tour, 6. Buste couronné à gauche. — ℟. DOMINVS · MIHI · ADIVTOR. Écusson couronné.

Liard de cuivre : 94 gr. (De Renesse, n° 23562.)

2008. Autre aux mêmes légendes et types avec Z · R · DOM · TOR au droit et 8 · tour, 4.

Liard de cuivre : 94 gr. (*Ibid.*, n° 23561.)

2009. PHS · D · H · HISP · REX DOM · TORN. Écusson couronné. — ℟. DNS · MIHI · ADIVT ···· Croix à double bande fleuronnée et ayant au centre un lion.

Sol de billon : 30 gr. Très rare.

ALBERT ET ISABELLE, 1598—1621.

FLANDRE. 2010. Tour · ALBERTVS · ET · ELISABET · DEI · GRATIA. Croix de Bourgogne couronnée ; au-dessous, le bijou de la Toison-d'Or ; de chaque côté, le chiffre couronné des archiducs. ARCHID · AVST · DVCES · BVRG · TORN ⁂. Écu couronné et entouré du collier de la Toison-d'Or.

Quart de patagon : 126 gr. (SERRURE, n° 17.)

2011. Mêmes légendes et types avec TOR.

Quart de patagon : 120 gr.

2012. Même légende avec D · G. Écusson couronné et entouré du collier de la Toison-d'Or ; de chaque côté, 16—01. — ℞. ARCHIDVCES · BVR · ET COM · TOVR · Tour. Croix ornée cantonnée de deux lions et de deux lys.

Deux sols : 57 gr.

2013. Même légende. Tour. Dans le champ, Æ couronné. — ℞. ARCHIDVCES · BVRG · DOM · TORN ⁂. Écu couronné sur une croix de Bourgogne et accosté de 16—16.

Liard : 46 gr. (SERRURE, n° 24.)

2014. Mêmes légende et type. — ℞. ARCH · AVS · DVC ET · DOM · TOR · ⁂. Même type. Millésime, 16—15.

Liard : 46 gr. (*Ibid.*) Variété.

2015. Mêmes légende et type. De chaque côté de l'écusson, 16—15. — ℞. Même légende. Croix ornée à trois bandes et ayant un Æ au cœur ; le tout sur un cercle à trois lobes.

Billon : 31 gr.

PHILIPPE IV.

2016. PHS · D · G · REX · HISP · INDIAR. Croix double fleuronnée avec une tour en cœur. — ℞. ARCHID · AVST · DVX · BVRG · TOR · ⁂. Écusson couronné. 1641.

Billon : 30 gr.

—

NAMUR.

Dans le *Catalogue de la Collection du prince de Ligne*, M. Serrure s'est occupé l'un des premiers de la monnaie des comtes et marquis de Namur, dont ni Duby ni ses devanciers n'avaient fait mention. Je renvoie à la notice de M. Serrure ceux qui voudraient avoir quelques renseignements plus étendus.

MARQUIS DE NAMUR.

PHILIPPE Ier LE NOBLE, 1196—1212.
YOLANDE et PIERRE DE COURTENAY, 1212—1216.
PHILIPPE II DE COURTENAY, 1216—1226.
HENRI DE COURTENAY, 1226—1228.
MARGUERITE DE COURTENAY, 1228—1237.
BAUDOUIN DE COURTENAY, 1237—1263.
GUI DE DAMPIERRE, 1263—1297.
JEAN Ier, 1297—1331.
JEAN II, 1331—1335.
GUI, 1335—1336.
PHILIPPE III, 1336—1337.
GUILLAUME Ier LE RICHE, 1337—1391.
GUILLAUME II, 1391—1418.
JEAN III, dit THIERRI, 1418—1421.
PHILIPPE-LE-BON, 1421—1468.
CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 1468—1477.
MARIE DE BOURGOGNE, 1477—1488.
MAXIMILIEN et PHILIPPE-LE-BEAU, 1482—1494.
PHILIPPE-LE-BEAU, 1494—1506.
CHARLES-QUINT, 1506—1555.
PHILIPPE II, 1555—1598.
ALBERT et ISABELLE, 1598—1621.

GUI DE DAMPIERRE, 1263—1297.

2017. + MARChIO NAMVRC. Buste nu de face. — ℞. G. COMES FLADRE. Type des esterlins.

Esterlin d'argent : 27 gr. (DENDUYTS, pl. F, n° 29.)

GUILLAUME II, 1391—1418.

2018. + GVILLELMVS · COMES. Dans le champ, NAM. — ℞. + MONETA · NAMVRCEN. Croix égale et fleurdelysée.

Double de billon noir : 17 gr. (*Ibid.*, pl. VI, n° 38.)

—

LOOS.

Les monnaies des comtes de Loos ont été fort bien décrites, dans la *Revue numismatique belge*, T. II, 1re Série, p. 87 et suiv., par M. Perreau, qui a donné un *Essai historique sur le comté et ses seigneurs*. Cette suite de monnaies n'est pas dénuée d'intérêt et mérite d'attirer les recherches des numismatistes. M. Perreau n'a fait connaître que trente-quatre pièces; il est probable que des découvertes postérieures augmenteront ce nombre. On conçoit que, éloigné comme je le suis, du pays où ces monnaies ont été émises, elles ont dû peu fixer mon attention. Je renverrai donc encore une fois les amateurs qui désireraient étudier la matière à la savante notice de M. Perreau.

COMTES DE LOOS.

FLANDRE.

ARNOULD I^{er}.
ARNOULD II.
ARNOULD III, 1014—1021.
OTHON, 1021.
EMMON.
ARNOULD IV, ... à 1107.
ARNOULD V, 1107—1146.
LOUIS I^{er}, 1146—1171.
GÉRARD I^{er}, 1171—1191.
LOUIS II, 1191—1218.
ARNOULD VI, 1218—1223.
LOUIS III, 1223—1229.
ARNOULD VII, 1229—1256.
JEAN I^{er}, 1256—1280.
ARNOULD VIII, 1280—1328.
LOUIS V, 1328—1356.
THIERRI, 1356—1361.
GODEFROI, 1361—1363.
ARNOULD DE RUMMEN, prétendant, 1363—1367.

ARNOULD VIII, 1280—1328.

2019. + COMES ⁑ ARNOLDVS. Buste de face couronné de roses. — ℟. MONETA COMITIS. Type des esterlins.
Esterlin d'argent : 25 gr. (*Rev. num. belge*, pl. IV, n° 12.)

2020. + ARNOLDVS COMES. Croix feuillue. — ℟. + MONETA, trèfle · DVPLEX. Dans le champ, COMITIS en deux lignes sous un trèfle.
Double de billon : 24 gr. (*Ibid.*, pl. V, n° 24.)

Cette pièce est une imitation évidente des doubles parisis de Philippe-le-Bel.

BRABANT.

BRABANT.

En me voyant étendre mes investigations jusqu'à la province de Brabant, on trouvera sans doute que j'élargis singulièrement le domaine de la numismatique française. Il me serait facile de produire bien des raisons plausibles en faveur de ma manière d'agir. Je me contenterai de dire que le Brabant a été français et que le monnayage de cette province a eu tant de points de contact avec le nôtre qu'il y a entre eux bien des rapprochements à faire. D'ailleurs pour une suite de monnaies baronales il n'en est pas de même que pour des espèces royales; les limites peuvent souvent être franchies sans inconvénient, et il y a au contraire de grands avantages à les dépasser. Toutefois, ainsi que je l'ai déjà déclaré, je m'abstiendrai totalement de développements historiques et de discussions sur les types. Les numismatistes de la Belgique ont trop bien traité ces sujets pour qu'il me soit permis de les aborder.

DUCS DE BRABANT.

Godefroi Ier le Grand, 1106—1140.
Godefroi II le Jeune, 1140—1143.
Godefroi III le Courageux, 1143—1190.
Henri Ier le Guerroyeur, 1190—1235.
Henri II le Magnanime, 1235—1248.
Henri III le Débonnaire, 1248—1261.
Jean Ier le Victorieux, 1261—1294.
Jean II le Pacifique, 1294—1312.
Jean III le Triomphant, 1312—1355.
Jeanne et Wenceslas, duc de Luxembourg, 1355—1383.
Jeanne seule, 1383—1405.
Anthoine de Bourgogne, 1405—1415.
Jean IV, 1415—1427.
Philippe Ier, comte de Saint-Pol, 1427—1430.
Philippe-le-Bon, 1430—1467 [1].

PETITS DENIERS OU MAILLES ANONYMES.

2021. Aigle éployée; derrière la tête, une étoile. — ℞. TENI dans une croix rayée.
Argent : 10 gr. (Denduyts, pl. Ire, no 13.)

2022. Aigle à deux têtes. — ℞. Même croix. I · T · O O.
Argent : 10 gr. (*Ibid.*, no 16.)

2023. Tour à cinq étages; autour, quatre globules. — ℞. Croix rayée et cantonnée de deux T et de deux annelets attachés dans les branches de la croix.
Argent : 10 gr. (Vanderchys, pl. II, no 22.) Diffère.

2024. Lion sur un écu. Dans les trois côtés, O entre deux points. — ℞. Croix double coupant la légende · BATI.
Argent : 10 gr.

HENRI III LE DÉBONNAIRE, 1248—1261.

2025. · H · D · V · ɑIS. Écusson triangulaire portant un lion. — ℞. Croix pattée évidée et ornée; dans les cantons, BꟗST.
Argent : 10 gr. (Denduits, pl. II, no 26.)

2026. V × N × Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Argent : 10 gr. (*Ibid.*, no 28.)

JEAN Ier, 1261—1294.

2027. I · DVX. Même type. — ℞. Croix pattée et cantonnée du mot ꟗLOT.
Argent : 7 gr. (*Ibid.*, pl. III, no 29.)

---

[1] Pour la suite des ducs de Brabant voir la liste des comtes de Flandre, p. 410.

BRABANT. 2028. + I · DEI GRATIA. Trèfle. Croix double coupant la légende et cantonnée des lettres WALT. — ℞. DVX BRABANCIE. Écusson triangulaire au lion.
Esterlin d'argent : 22 gr. (*Ibid.*, n° 31.)

2029. ❀ + ❀ MONETA. Même croix cantonnée de BRVX. — ℞. Mêmes légende et type.
Esterlin : 22 gr. (SERRURE, n° 32.)

JEAN II LE PACIFIQUE, 1294—1312.

2030. DVX LIMBVRGIE. Écusson triangulaire à deux lions. — ℞. DVX BRABANTIE. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre trèfles.
Esterlin : 23 gr. (DENDUYTS, pl. III, n° 33.)

2031. DVX BRABANTIE. Même type. — ℞. MONETA ANTWP. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre espèces de feuilles de trèfle.
Esterlin d'Anvers : 17 gr. (*Ibid.*, n° 35.)

JEAN III LE TRIOMPHANT, 1294—1312.

2032. Même légende. Écusson triangulaire aux quatre lions. — ℞. + MONETA : LOVANIES. Croix fleuronnée.
Esterlin : 25 gr. (*Ibid.*, n° 38.)

2033. Mêmes légende et type. — ℞. MONETA : hALENSIS. Même type.
Esterlin : 22 gr. (*Ibid.*, n° 40.)

2034. MONETA : BRVXELIS. Même type. — ℞. IOhANNES : DVX : BRABANTIE. Légende intérieure, + SIGNVM : CRVCIS. Croix.
Gros de Bruxelles : 29 gr. (*Ibid.*, n° 41.)

2035. + IOhES : DVX : BRABA : ET : LEB. Même type. L'écusson est entouré de six feuilles de trèfles à longue tige. — ℞. + MONETA : NOVA. Croix à triples bandes feuillue et coupant la légende cantonnée du mot LOVA.
Gros de Louvain : 39 g. (*Ibid.*, n° 42.)

2036. + IDVX : BRABANTIA. Château à deux tourelles. — ℞. MONETA BRVXEL. Type des esterlins.
Esterlin de Bruxelles : 27 gr. (*Ibid.*, n° 44.)

2037. DVX BRABANTIE. Même type. — ℞. MONETA TRAIECTNS. Croix fleuronnée.
Esterlin de Maestricht : 24 gr. (SERRURE, n° 61.)

2038. + MONETA × NRA × ANTVVERP'. Tête de face couronnée dans un entourage de huit arcs de cercle avec des trèfles dans les angles intérieurs. — ℞. + SIGNVM CRVCIS. Type du gros. Légende extérieure, BNDICTV, &c.
Gros d'Anvers : 37 gr. (*Ibid.*, n° 51.)

Cette pièce, qui est très rare, est une monnaie de convention entre le duc de Brabant et Édouard III ; aussi est-ce le type du gros anglais qui a été adopté. BRABANT.

2039. + MOnATA × BRVXELLEnSIS. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.
Gros de Bruxelles : 39 gr. (*Ibid.*, n° 52.)

Cette monnaie a la même origine que la précédente et est tout aussi rare.

2040. Aigle · MOnETA × BRABAn. Lion debout. Bordure extérieure, deux lions et douze trèfles. — ℞. IO' · DVX · LOT · BRAB' × Croix coupant la légende. Légende extérieure, BNDIATV, &c.
Gros au lion : 65 gr. (*Ibid.*, n° 53.)

2041. + S ⁝ PETRVS ⁝ LOVAnIEnSIS. Buste de saint Pierre nimbé tenant de la main droite un livre ; de la gauche, une clef ; devant lui, l'écu à quatre lions ; le tout dans un cercle à six lobes. — ℞. + · I · DVX ⁝ LOT ⁝ BRAB ⁝ LEB ⁝ ET ⁝ MARAIO. Croix fleuronnée et ornée.
Gros de Louvain au saint Pierre : 63 gr. (*Ibid.*, n° 49.)

2042. + MOnETA ⁝ NOVA ⁝ BRABAnAIE. Écu aux quatre lions dans un cercle quadrilobé ; dans les angles extérieurs, un annelet. — ℞. + IOh ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DVX. Croix. Légende extérieure : + LOT ⁝ BRAB ⁝ LEMB ⁝ AA ⁝ MARAhIO ⁝ IMPERII.
Gros : 45 gr. (*Ibid.*, n° 55.)

2043. + MONETA : IOhANNIS : DVAIS. Écusson à quatre lions remplissant le champ. — ℞. + IOhAnnES : DVX. Croix. Légende extérieure, + nOMEN : DOMInI : SIT · BEnEDIATVM.
Gros : 40 gr. (*Ibid.*, n° 56.)

JEANNE ET WENCESLAS, 1355—1388.

2044. Dans le champ, WAn entre deux rosaces accompagnées chacune de deux trèfles. Légende, + : Z : IOh : BRABA' : DVA. — ℞. + MOnETA : BRABAn'. Croix.
Denier de billon : 15 gr. (VANDERCHYS, pl. X, n° 12.)

JEANNE ET PHILIPPE-LE-HARDI, COMTE DE FLANDRE, 1384—1389.

2045. + IOh : DVA : BRAB : PhS : DVX : BORG : Z : AOM : FLAnD. Écusson de Brabant et de Bourgogne-Flandre juxtà-posés ; au-dessus, une couronne de roses entre deux fleurs de trèfles ; en dessous, une autre fleur de trèfle. — ℞. + MO-

NETA : NOVA : BRABANTIE : ET : FLANDRIE. Écusson au lion sur une croix fleuronnée.

Gros de billon : 56 gr. (*Rev. num. belge*, T. II, pl. II, n° 3.) Rare.

JEANNE SEULE, 1383—1406.

2046. + MONETA, trèfle · FILD'. Lion debout, bordure de onze trèfles et d'un petit lion. — ℟. IO · DVC ⁝ LOT BRAB × Croix coupant la légende. En légende extérieure, : + BNDICTV, &c.

Gros au lion de Vilvorde : 55 gr. (DENDUYTS, pl. IX, n° 65.)

ANTHOINE DE BOURGOGNE, 1405—1415.

2047. ANThONIVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DX ⁝ BRABANTIE. Lion assis la tête couverte d'un heaume surmonté d'une fleur. — ℟. MONETA : DVX : BRABANTIE ET : LIMB. Croix coupant en quatre la légende et l'écusson à quatre quarts.

Lion heaumé frappé à Vilvorde : 68 gr. (*Ibid.*, n° 68.) Très rare.

2048. Mêmes légende et type. A l'exergue, LOVAN. — ℟. Mêmes légende et type avec DVC.

Demi-lion heaumé de Louvain : 35 gr. (*Ibid.*, n° 70.)

2049. + ANThONIVIS · DX : BRAB'. Écusson à quatre quarts. — ℟. MONETA · BRABANT. Croix.

Billon noir : 21 gr. (*Ibid.*, n° 71.)

JEAN IV, 1415—1424.

2050. IOhANES ⁝ DI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BRABANTI ⁝ ET ⁝ LIMB. Deux écus; au-dessus, un heaume surmonté d'une fleur de lys. — ℟. MONETA ⁝ NOVA ⁝ DVC ⁝ BRABANTIE ⁝ ET ⁝ LIMB. Croix cantonnée de deux lions et de deux lys.

Double gros frappé à Vilvorde : 70 gr. (SERRURE, n° 94.)

2051. IOh : DX : BRAB : Z : LIMB : COM : hAN : hOL : Z : Z : Deux écussons inclinés, l'un de Bourgogne, l'autre de Brabant, dans un entourage de six demi-cercles à doubles bandes; aux angles intérieurs, des lys; à l'intérieur, des trèfles; un lys au-dessous des écus. — ℟. + MONETA : FCA : BRVXEL'. Croix cantonnée de deux lions et de deux lys. Légende extérieure, + SIT : NOMEN, &c.

Gros de Bruxelles : 31 gr. (DENDUYS, pl. XI, n° 74.)

2052. + IOh' : DVX : BRAB : ET : LIMB. Écusson à quatre quarts. — ℟. + MONETA : FCA · BRVXELLE. Croix cantonnée d'un lys au 2e et d'un lion au 3e.

Billon : 15 gr. (VANDERCHYS, pl. XIV, n° 11.)

PHILIPPE-LE-BON, 1430—1467.

2053. + PhS ⁝ DЄI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ BRAB ⁝ Z ⁝ LIMB. Écusson remplissant le champ. — ℟. + MONЄTA ⁝ NOVA ⁝ DVC ⁝ BRABANT. Croix coupant la légende cantonnée de deux lions et de deux lys et ayant en cœur un lion. BRABANT.
Plaque de billon : 60 gr. (DENDUYTS, pl. XI, nº 78.)

2054. PhS ⁝ DЄI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BRABANCIЄ. Même type. — ℟. + MONЄTA ⁝ NOVA ⁝ FCA ⁝ LOVANIЄ. Croix simple ayant en cœur l'écu de Louvain.
Liard d'argent de Louvain : 15 gr. (VANDERCHYS, pl. XVI, nº 12.)

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 1467—1477.

2055. + KAROL' ⁝ DЄI ⁝ GRA ⁝ DX ⁝ BG ⁝ BRA ⁝ Z ⁝ LI. Main. Deux lions assis et affrontés; entre eux, le bijou de la Toison-d'Or et étincelles. — ℟. + SALVV' ⁝ FAC ⁝ PPLM ⁝ TVV ⁝ DNЄ ⁝ A ⁝ 1474. Écu à cinq quarts sur une croix fleuronnée et terminée par des pommes de pin.
Double briquet d'Anvers : 60 gr. (DENDUYTS, pl. XII, nº 80.)

2056. + KAROLVS ⁝ DЄI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BG : BRAB ⁝ Z ⁝ LIMB. Écusson à cinq quarts. — ℟. + SIT ⁝ NOMЄN ⁝ DOMINI ⁝ BЄNЄDICTVM ⁝ AM. Croix fleuronnée ; au centre, un lion.
Double sol : 55 gr. (*Ibid.*, nº 81.)

2057. Mêmes legende et type avec LIM. — ℟. Mêmes légende et type. La légende est terminée par un briquet.
Double sol : 57 gr. (*Ibid.*) Variété.

2058. Même légende. Écusson remplissant le champ. — ℟. + MONЄTA : NOVA : DVC BRABANT. Croix coupant la légende cantonnée de deux lions et de deux lys ; un lion en cœur.
Double sol : 58 gr. (VANDERCHYS, pl. XVII, nº 4.)

2059. Mêmes légende et type. Les mots de la légende divisés par deux points. — ℟. Mêmes légende et type avec BRABA.
Sol : 31 gr. (DENDUYTS, pl. XII, nº 82.)

2060. KAROLVS : DЄI : GRA : DVX : ····· Même type. — ℟. + MONЄTA : NOVA : FACT : LOVAN. Croix ayant en cœur l'écu de Louvain.
Liard d'argent : 12 gr. (VANDERCHYS, pl. XVII, nº 10.)

MARIE DE BOURGOGNE, 1477—1482.

2061. MARIA ⁝ DЄI ⁝ G ⁝ DVCISS ⁝ BG ⁝ BR ⁝ Z ⁝ LI. Tour. Deux lions assis et

BRABANT.

affrontés; au-dessus, le briquet de la Toison-d'Or. — ℞. SALVV ⁝ FAA ⁝ PPLM ⁝ TVV ⁝ DNA ⁝ A ⁝ 1480. Écusson à cinq quarts sur une croix fleuronnée.
Double briquet frappé à Daelhem : 52 gr. (DENDUYTS, pl. XII, n° 83.)

2062. Même légende. Tour. Lion assis tenant un écu à cinq quarts. — ℞. + BANA-DIA ⁝ hARADITATI ⁝ TVA ⁝ A ⁝ 1478. Croix à triples bandes fleuronnée; en cœur, une rosace.
Briquet de Daelhem : 60 gr. (*Ibid.*, pl. XIII, n° 84.)

2063. Autre avec A ° ⁝ 1479.
Briquet : 60 gr. Variété.

2064. Autre avec une main au-dessus de l'écusson. 1481.
Briquet d'Anvers : 60 gr. (SERRURE, n° 117.)

2065. + MARIA ⁝ DAI ⁝ G ⁝ DVA!SS ⁝ BG ⁝ BR ⁝ L. Main. Grand nœud dans le champ. — ℞. SIT ⁝ NOMAN ⁝ DBANADICT ⁝ 1481. Croix coupant la légende.
Denier noir : 18 gr. (DENDUYTS, pl. XIII, n° 85.)

MAXIMILIEN ET PHILIPPE, 1482—1494.

2066. Couronne · PhI · ARAhIDVA ····· BG · BRAB. Écusson remplissant le champ. — ℞. MAXIMILIANVS ROMANOR ···· 1490. Croix simple coupant la légende.
Billon : 18 gr.

2067. Couronne · DENARI · SIMPLEX · NOIAT · GRIFON. Griffon debout tenant un briquet et une pierre dans les pattes de devant. — ℞. DEV' · PLVS · AMA · QVA · ARGENTV. Écusson à trois quartiers sur une croix pattée.
Simple griffon frappé à Malines : 61 gr. (SERRURE, n° 123.)

2068. + MO · ARAhIDVAV ° AVST ° BG ° BR ° DS ° ML. Armoiries à neuf quarts remplissant le champ. — ℞. + BANADIA ° ANIMA ° MAA ° DNO. Croix coupant la légende cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lys et ayant un lion en cœur.
Denier d'un gros et demi frappé à Malines : 28 gr. (*Ibid.*, n° 125.) Rare.

PHILIPPE-LE-BEAU, 1494—1506.

2069. Rosace · PhS × ARAhIDVX × AVSTRIA × BVRGVNDIA × BRAB. Lion debout tenant un écu. — ℞. + BANADIA' × hARADITATI × TVA × 1492. Croix à trois bandes fleuronnée et terminée par des pommes de pin.
Vieux lion : 50 gr. (DENDUYTS, pl. XIV, n° 94.)

2070. Mêmes légende et type avec BVR × AO × hO ··· — ℞. Mêmes légende et type. Une rosace au cœur de la croix.
Vieux lion : 44 gr.

2071. + PhS × ANDVX × AVSTRIA × DV × BG × BRA. Écusson remplissant le champ. — ℞. + BANA × ANIMA × MEA × DOMINO. Croix coupant la légende cantonnée de deux lys et de deux annelets ; en cœur, un A. BRABANT.

Demi-patard : 28 gr. (*Ibid.*, pl. XX, n° 96.)

2072. PhS × DEI × GRA × ANDhIDVC × AVSTA × DVX × BVRG × BRAB. Écusson couronné dans un cercle à six lobes. Quatre trèfles à l'intérieur, quatre croix à l'extérieur. — ℞. + OMNIS × SPIRITVS × LAVDAT × DOMINV × ANNO 1500. Croix fleuronnée ; au centre, un lion.

Double sol : 44 gr. (*Ibid.*, pl. XVI, n° 101.) Variété.

2073. Mêmes légende et type avec BG × B. — ℞. Mêmes légende et type avec DOMINVM × ANO × 1490.

Double sol : 55 gr. (*Ibid.*) Variété.

2074. Autre avec BG × B × Z. — ℞. Mêmes légende et type avec DOMINV × ANN ····

Double sol : 55 gr. (*Ibid.*) Variété.

2075. Autre avec BG × B. — ℞. avec DOMIN × A × 1504.

Double sol : 55 gr. (*Ibid.*) Variété.

2076. × PhS × DE × G × ANDhID × AVSTE × DVX × BG × B. Écusson couronné sur une croix fleuronnée. — ℞. Lion. INIAIVM × SAPIENAIE × TIMVR × DOMINI × ANNO × 1498. Grande Toison surmontée de deux briquets ; autour, des étincelles.

Toison d'argent : 63 gr. (*Ibid.*, n° 100.)

2077. + PhS × ANDhIDVX × AVSTRIA × BVR' × BR'. Écusson remplissant le champ. — ℞. × BANAD ANIMA MEA × DOMINO × Croix coupant la légende cantonnée de deux lys et de deux annelets ; au centre, un A.

Sol : 20 gr. (VANDERCHYS, pl. 21, n° 32.)

CHARLES-QUINT (MINORITÉ DE), 1506—1520.

2078. + MO × ARG × ARChIDVC × AVSTRIA × DVCV × BG × B × Écusson couronné. — ℞. SIT × NOMA : DOMN × BANADAT 1508. Croix coupant la légende entourée de quatre demi-cercles ; à l'intérieur, des trèfles ; à l'extérieur, des fleurons ; en cœur, un lion.

Double sol : 54 gr. (DENDUYTS, pl. XVII, n° 104.) Variété.

CHARLES-QUINT, 1520—1555.

2079. KAROLVS × D × G × ROM × IMP × HISPAR × REX. Croix. Écu au double aigle sur une couronne. — ℞. + DA × MICHI × VIRTVTE × COTRA × HOSTS × TVOS. Écu à seize quartiers couronné sur une croix à branches fleuronnées et qui coupent la légende.

Réal d'argent : 54 gr. (SERRURE, n° 161.)

LES ÉTATS DE BRABANT, 1576—1579.

BRABANT. 2080. PHS · D · G · HISP · ⁊ · REX · DVX · BRA. Le roi couronné à mi-corps tenant le sceptre de la main droite, la gauche appuyée sur un écu à cinq quarts placé devant lui. — ℞. PACE · ET · IVSTITIA · 15—B—77. Croix formée de quatre H et de quatre P couronnés; à côté, 16.—S. Quatre fleurons descendant de la bordure extérieure.

Demi-écu de Bruxelles : 3 gros 4 gr. (*Ibid.*, n° 181.) Rare.

2081. Même légende. Écu couronné accosté de 1—S. — ℞. Même légende. 15—B—77. Croix ornée et évidée au cœur.

Sol de Bruxelles : 41 gr. (*Ibid.*, n° 184.)

2082. Mêmes légende et type. 15—Main—77. — ℞. Mêmes légende et type.

Sol frappé à Anvers : 41 gr. (*Ibid.*, n° 185.)

PHILIPPE II, 1555—1598.

2083. ✣ PHS · D · C · HISP · REX · DVX · GEL · Buste à gauche; en dessous, 1571 et rosace. — ℞. ✣ DNS · MICHI · AIVTOR. Briquet sur une croix de Bourgogne; au-dessus, une couronne; en bas, le bijou de la Toison-d'Or; des deux côtés, étincelles.

Dixième d'écu de Gueldres : 63 gr.

2084. Même légende avec DVX · BRA. 15—Main, 72. Même type. — ℞. Mêmes légende et type.

Dixième d'écu : 65 gr. (VANDERCHYS, pl. XXIX, n° 25.)

2085. Même légende. Écu couronné et entouré du collier de la Toison-d'Or. — ℞. Même légende. 15—Main, 73. Croix fleuronnée; trèfle en creux au centre.

Argent : 60 gr. (*Ibid.*, pl. XXX, n° 42.)

2086. Même légende avec DNS · TRAEC. Même type. — ℞. Mêmes légende et type. 15—74.

Dixième d'écu de Maestrich : 60 gr.

2087. PHS · D · G · HISP · ⁊ · REX · DVX · B. Buste couronné à gauche; en dessous, 15 ❀ 87. — ℞. Même légende. Écusson.

Liard : 125 gr. (DE RENESSE, n° 23032.)

2088. Autre avec 15 ❀ 91.

Liard : 88 gr. (*Ibid.*, n° 23049.)

2089. Autre avec BR. Buste à gauche; au-dessous, 6—6. — ℞. Même légende. Écu sur une croix.

Écu d'argent : 120 gr. (VANDERCHYS, pl. XXIX, n° 31.)

ALBERT ET ISABELLE, 1598—1621.

2090. + ALBERTVS · ET · ELISABETH · D · G · Écusson couronné; au-dessus, 1600. — ℞. + ARCHIDVCES · AVST · DVCES · BVRG · ET · BRAB. Croix ornée cantonnée de deux couronnes et de deux lions. BRABANT.

Argent : 72 gr.

2091. Même légende. Æ couronné. — ℞. ARCH · AVST · DVC · BVRG · ET · BRA. Main. Écusson couronné. 16—06.

Liard : 44 gr. (De Renesse, n° 23153.)

PHILIPPE IV.

2092. PHS · D · G · HISP · ET INDIAR · REX 16—Main, 34. Buste colleretté à droite. — ℞. ARCHID · AVST · DVX BVRG · BRAB · ℥. Écusson accosté de deux lions ayant chacun une patte sur l'écusson et supportant de l'autre une couronne.

Demi-écu d'argent : 4 gros 18 gr. (De Renesse, n° 23187.)

2093. PHS · D · G · REX · HIS · INDIAR · ℥ · Croix avec un briquet à chaque branche. — ℞. ARCH · AVS · DVX · BVRG · BRAB · Écusson couronné. 1643.

Plaquette : 1 gros 18 gr.

2094. PHS · D · G · HISP · ℥ REX · D · BRA. Main. Buste nu à droite. — ℞. DOMINVS MIHI · ADIVTOR. Écusson couronné sur une croix.

Liard : 68 gr. (Vanderchys, pl. xxxi, n° 51.)

2095. Mêmes légendes et types des deux côtés. Étoile.

Liard : 68 gr. (*Ibid.*, n° 52.)

2096. PHIL · IIII · D · G · HISP · ℥ REX D · BR. — ℞. ARCHIDVX · AVST · DVX BVRG · BRAB. Écusson. 16—32.

Liard : 60 gr.

CHARLES II.

2097. CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX. A l'exergue, 1667 divisé par une espèce de bucrâne. — ℞. Mêmes légende et type qu'au n° 2092.

Double ducaton : 1 once et 1 gros.

PHILIPPE V D'ANJOU.

2098. PHIL · V · D · G · HISPANIAR · ET · INDIAR · REX. Buste à longs cheveux de profil à droite. — ℞. + DVX · BVRGVND · BRABAN · ℥ 1709. Écusson couronné accosté de 2—4.

Liard : 2 gros.

BRABANT. 2099. Même légende. Briquet couronné entre trois écussons. — ℞. Même légende. Écusson couronné.

Demi-liard, 54 gr.

MAXIMILIEN-EMMANUEL.

2100. + MAX · EMMANVEL · D · G · S · R · I · ARC · EL · ET · VIC. Briquet couronné entre trois écus. — ℞. + V · B · B · L · L · ET · DVX · COM · BR ⅋, &c. Ecusson couronné. 1712.

Liard : 56 gr. (De Renesse, n° 23286.)

2101. Autre avec ARCH. Mêmes types.

Liard : 56 gr. Variété.

—

NIVELLES (abbaye de).

On connaît de l'empereur Henri III une charte de 1040, par laquelle il rend à l'abbaye de Nivelles le droit de battre monnaie. Elle l'avait donc possédé antérieurement. Ce droit fut confirmé, en 1209, par l'empereur Othon IV. On suppose qu'il fut enlevé à l'abbaye par les ducs de Brabant Henri II ou Henri III.

2102. Sans légende. Portail d'église dans lequel se trouve une crosse. — ℞. Sans légende. Croix rayée cantonnée de deux rameaux et de deux fuseaux ou crosses.

Petit denier ou maille d'argent : 10 gr. (*Revue num. belge*, T. Ier, pl. v, n° 8.) Rare.

2103. + S. GERTRVDIS VIRGO. Croix cantonnée au 1er d'un alpha et au 4e d'un oméga. — ℞. SP NI R — VIELLA — VDENS + en trois lignes; la dernière renversée. *(S. Niviella prudens.)*

Denier d'argent : 21 gr. (*Ibid.*, T. V, pl. II, n° 3.) Très rare.

BRUXELLES (ville de).

2104. + OTGERVSMS P9ꝯ. Croix cantonnée aux 1er et 4e et aux 2e et 3e d'un signe ressemblant à trois boucliers superposés? — ℞. BRVOC — SELLA en forme de croix. Dans les cantons, S — G — E · q. *(Sancta Gedula patrona.)*

Denier d'argent : 18 gr. (*Ibid.*, n° 5.) Très rare.

Cette curieuse monnaie, ainsi que la précédente, provient d'un trésor rencontré à Betekom, près de Malines. On place l'époque de leur émission au commencement du XIe siècle. M. Piot (*Revue num. belge*, T. V, p. 76) a rendu compte de cette découverte et a fait ressortir l'importance qu'elle présente pour la numismatique brabançonne.

PIÈCES DE MARIAGE.

Les monuments décrits dans ce chapitre appartiennent à la série des médailles ou des pièces de plaisir; mais comme plusieurs d'entre eux, avant d'être détournés de leur but primitif d'émission, étaient de véritables monnaies, je n'ai pas cru hors de propos de placer à la suite de mon Catalogue la description de ceux que je suis parvenu à réunir. Mon exemple engagera peut-être quelques amateurs à ne pas négliger une branche toute nouvelle de la numismatique.

Dans ses *Considérations sur les Monnaies de France*, p. 115, M. B. Fillon a déjà sommairement indiqué l'usage auquel avaient dû servir les pièces d'or frappées pendant la période carlovingienne. Les notes manuscrites qu'il me communique viennent développer son opinion à ce sujet. Jointes à mes propres observations, les nouvelles recherches de mon collègue me permettent aujourd'hui de poser quelques principes fondamentaux qu'il me semble difficile de ne pas admettre.

Le *Pontifical romain* renferme, à l'article du *Sacre des Reines*, un article caractéristique où il est dit que la princesse couronnée devait donner *treize pièces d'or*. Si mon éloignement des grands dépôts publics m'eût permis des recherches plus approfondies, je serais parvenu sans nul doute à trouver d'autres mentions plus anciennes de cet usage; « car on sait qu'autrefois les rois et les autres princes faisaient, dans la même occurrence, un hommage semblable en commémoration de leur *mariage spirituel* avec l'Église, qui, par l'onction sacrée, se les appropriait et les faisait entrer plus intimement dans son sein. On peut à peu près affirmer que cette coutume datait de Pépin-le-Bref, c'est-à-dire de l'époque où l'or cessa d'être employé dans la monnaie. On est donc tout naturellement porté à en conclure que les *aurei*, dont on se servait en pareilles circonstances, étaient les *munus divinum* de Louis-le-Débonnaire et les autres médailles de même genre qui nous sont parvenues.

» Depuis ces temps reculés, l'habitude d'émettre une certaine quantité de pièces de plaisir ou de dorer de véritables monnaies, à défaut des autres, ne s'est pas perdue. Indépendamment des imitations barbares des *munus divinum*, dont l'émission est souvent postérieure à la mort du fils de Charlemagne, tous les amateurs ont parfois rencontré des

PIÈCES DE MARIAGE. deniers carlovingiens à la tête, des *christiana religio*, des pièces des premiers Capétiens et jusqu'à des baronales revêtues d'une couche d'or plus ou moins épaisse. Il n'y a pas d'interruption dans la série; qui veut se donner la peine d'en suivre la trace, est facilement convaincu de l'exactitude de ce que j'avance. D'où il faut tirer la conséquence que tous ces monuments appartiennent à une donnée unique, qui nous est indiquée par la découverte de *treizains de mariage* composés d'éléments identiques à ceux que je signale, renfermés dans de petites boîtes d'argent ou simplement de bronze. Quelques-uns de ces *treizains* remontent au commencement du XIII^e^ siècle, et il est indubitable que l'on a dû en trouver d'antérieurs, mais que, tombés en des mains ignorantes, ils ont été perdus pour la science. L'attention que j'appelle sur ces objets permettra sans doute d'en retrouver encore quelques-uns. »

Telle est la solution proposée par M. B. Fillon et telle est celle, je le répète, que de minutieuses observations m'ont conduit à adopter moi-même.

A partir de la chute des Carlovingiens, les pièces de mariage n'eurent plus de types propres jusqu'à la seconde moitié du XV^e^ siècle; mais alors, quoique les empreintes monétaires servissent encore de base, les légendes commencèrent à subir quelques variations, et, au XVI^e^ siècle, les sujets symboliques et les devises amoureuses furent souvent employés. Néanmoins on continua à se servir simultanément de simples monnaies dorées, coutume qui de nos jours n'est pas encore disparue.

Les pièces de mariage furent, à l'instar des monnaies, soumises à la loi de l'immobilisation et de la dégénérescence des types; l'inspection de mes planches suffira pour le prouver.

Je renvoie à la fin de cet article les observations de détail que l'examen des pièces que je me suis procurées a pu me suggérer.

Ce n'est qu'assez récemment que l'idée m'est venue de former une suite de ces pièces; cela explique le petit nombre de celles que je possède.

Je dois signaler ici la composition de quelques *treizains* qui sont venus à ma connaissance. Je n'ai pas pu obtenir la possession de quelques-uns; la nature des autres échappe à la description. L'un était composé de deniers de *christiana religio* dorés, l'autre de deniers de saint Mayeul de Souvigny au type le plus commun; un troisième, que j'ai possédé, était formé de treize demi-écus d'or variés, depuis Charles VIII jusqu'à Louis XIII inclusivement.

1. DIHIIVDOHVHC. Tête laurée à droite. — ℟. 'NIIVIIIIVIIIVIIIIO. Croix.
Sol d'or blanc : 83 gr. Pl. XXIII, n° 1^er^.

Il est difficile de lire sur cette pièce le nom de Louis-le-Débonnaire; cependant, avec quelques efforts, on peut parvenir à démêler au droit une partie du mot HLVDOWICUS. Il n'est pas aussi facile de trouver au revers la légende qui devrait s'y trouver : MVNVS DIVINVM. C'est une preuve que cette pièce est de beaucoup postérieure au règne de ce prince.

Est-il possible de rattacher ce sol aux pièces de mariage? J'ai déjà dit ce que j'en pensais et que, dans tous les cas, il n'a pu avoir d'autre usage que de servir soit à un sacre, soit à quelque cérémonie religieuse impliquant toujours une idée d'alliance. PIÈCES DE MARIAGE.

2. ꟻD · PO · GIT RꟻG ··· ⱯNGL. Type des hardis. — ℞. PRIꟻPSⱯQTⱯNꟻ. Type des hardis.

Hardi du Prince Noir en argent doré : 16 gr.

Ce hardi a été doré pour servir de pièce de mariage ; le *treizain* était complet. Le style de la boîte qui le contenait indique un usage postérieur au règne d'Édouard et le place vers le règne de Henri II.

3. + TVRONVS. Fleurette à quatre pétales. FRANCIE. Deux fleurs de lys inclinées dans un cercle à trois ogives. — ℞. Même légende qu'au droit. Croix dans un cercle à quatre ogives.

Argent doré : 26 gr. Pl. XXIII, n° 2.

Cette pièce est une imitation d'un double parisis de Charles VI ; la forme des lettres indique qu'elle est de beaucoup postérieure au règne de ce prince. Elle paraît plutôt coulée que frappée.

4. × IESVS · CHRISTVS. Croix dans un cercle à quatre ogives. — ℞. × SALVATOR · MONDI. Deux fleurs de lys sur la même ligne ; en dessous, un croissant.

Argent : 18 gr. Pl. XXIII, n° 3.

5. × QVOD · DEVS · CONIVNXIT. Rosace. Même type qu'au revers du n° précédent. — ℞. HOMO · NON · SEPARET · M · 109. Croix égale fleurdelysée aux quatre branches.

Argent doré : 34 gr. *Ibid.*, n° 4.

6. Mêmes légendes et types des deux côtés.

Argent : 49 gr.

7. Croix de Malte. Mêmes légende et type avec CONIVNGXIT. — ℞. HOMO · NON · SEPARET. Croix échancrée avec une feuille dans chaque angle et cantonnée de quatre points.

Argent doré : 31 gr. *Ibid.*, n° 5.

8. Mêmes légende et type. — ℞. Même légende. Croix ornée cantonnée de deux H et de deux L couronnés.

Argent doré : 33 gr. *Ibid.*, n° 6.

9. Mêmes légende et type avec CONIVNXIT. — ℞. Mêmes légende et type. La croix est cantonnée de deux D et de deux H.

Argent doré : 33 gr. *Ibid.*, n° 7.

10. Mêmes légende et type avec trois astérisques dans le champ. — ℞. Même légende. Croix fleurdelysée et cantonnée de deux D et de deux L.

Argent doré : 30 gr. *Ibid.*, n° 8.

PIÈCES DE MARIAGE.

11. Mêmes légendes et types des deux côtés. Au revers, la croix est cantonnée de deux B et de deux I.
Argent doré : 33 gr. *Ibid.*, n° 9.

12. + DENIER · TOVRNOIS. Même type. Le croissant est remplacé par une rosace. — ℟. POVR · EPOVSER. Rosace. Croix simple fleurdelysée.
Argent doré : 38 gr. *Ibid.*, n° 10.

13. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Argent : 30 gr.

14. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'au droit les fleurs de lys sont seules dans le champ.
Argent : 55 gr. *Ibid.*, n° 11.

15. + DENIER + POVR. Deux lys couronnés. — ℟. + ESPO + VSER. Croix de Malte.
Argent : 16 gr. *Ibid.*, n° 12.

16. + DENIER : TOVRNOIS. Même type. Sous les lys, une rosace. — ℟. + POVR + EPOVSER. Croisette cantonnée de quatre petits lys.
Argent : 12 gr. *Ibid.*, n° 13.

17. Même légende. Les deux mots séparés par un astérisque ; la légende terminée par un rameau bifurqué. La couronne n'est pas fermée. — ℟. Même légende. Les deux mots séparés par une fleurette et terminés par le même rameau. Croix pattée et cantonnée de quatre lys.
Argent : 13 gr. *Ibid.*, n° 14.

18. + DENIER. Une croisette entre chaque lettre. Même type. — ℟. + A EPOVZER. Croix pattée.
Argent : 13 gr. *Ibid.*, n° 15.

19. + DENIER + POVR. Même type. — ℟. + ESPO + VSER. Croix de Malte.
Argent . 9 gr. Pl. XXIV, n° 1er.

20. : DA · PACEM · DOMINE. Deux fleurs de lys sur une seule ligne ; au-dessus, une croisette ; en dessous, un trèfle.
Argent : 9 gr. *Ibid.* n° 2.

21. + DENIER × + POVR. Trois lys dans le champ. 2—1. — ℟. + × EPOVSER × *DON* × *DAMI.* Croix fourchée cantonnée de quatre lys.
Argent : 18 gr. *Ibid.*, n° 3.

22. + HENRI · III · R · DE · FRAN · ET · POL. Buste à droite. — ℟. + DENIER · TOVRNOIS. Deux lys ; en dessous, A.
Denier tournois d'Henri III en cuivre doré : 29 gr.

23. Mêmes légendes et types des deux côtés. A la fin de la légende du revers, 1580. Denier tournois en cuivre doré : 30 gr.

23 *bis*. ❀ HENRI · III · R · D · FR · ET · POL · G. Buste lauré. — ℞. + DENIER TOVRNOIS 1586. Dans le champ, deux fleurs de lys et la lettre G. Un point secret sur la huitième lettre des deux légendes.
Argent : 25 gr.

24. HENRI · IIII · R · DE · FRAN · ET · NAV · A. Buste lauré à droite. — ℞. + DOVBLE · TOVRNOIS · 1605. Trois lys dans le champ, 2—1.
Double tournois d'Henri IV en argent doré : 48 gr.

25. + LVD · XIII · D · G · FRAN · ET · NAV · Rex. Buste à gauche. — ℞. Mêmes légende et type. 1642.
Double denier de Louis XIII en argent : 56 gr.

26. LOYS · XIII · R · D · FRAN · ET · NAV. Buste colleretté à droite. — ℞. + DENIER · TOVRNOIS · 1622. Deux lys ; en dessous, G.
Argent : 34 gr. Pl. XXIV, n° 4.

27. Mêmes légendes et types des deux côtés. — Au ℞., 1615 et la lettre A.
Denier de cuivre doré : 40 gr.

28. LOYS · XIII · R · DENIER . TOVR · G. Buste plus vieilli. — ℞. + NOIS · POVR · ESPOVSER. Deux lys ; en dessous, G.
Argent doré : 27 gr. *Ibid.*, n° 5.

29. Mêmes légendes et types des deux côtés.
Argent : 15 gr.

30. LVDOVICVS · XIII · D · G · FR · ET · NAV. Rex. Buste lauré à droite. — ℞. Rosace. SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTVM · 1642. Écusson aux trois lys couronné ; en dessous, un A.
Douzième d'écu d'argent doré : 44 gr.

31. LOVIS · XIIII. Buste jeune et lauré à droite. — ℞. + DENIER · TOVRNOIS · 1648. Deux lys ; en dessous, A.
Denier en cuivre doré : 32 gr.

32. + DENIER · TOVRNOIS. Trois lys dans le champ. — ℞. + POVR · EPOVSER. Croix fleurdelysée et ornée.
Argent : 15 gr. Pl. XXIV, n° 6.

33. LVD · XV · D · G · FR · ET · NAV · REX. Buste avec bandeau à gauche. A l'exergue, un animal passant. — ℞. + SIT, &c. 1745. Écusson rond couronné et accosté de deux branches de laurier ; au-dessous, A.
Dixième d'écu d'argent doré : 57 gr.

PIÈCES DE MARIAGE.

34. Mêmes légendes et types des deux côtés. Sous le buste, un cœur. — Au revers, 1741 et la lettre E.
Dixième d'écu d'argent doré : 57 gr.

35. DIEV · NOVS · VNIT. Nœud. Deux figures debout tenant un cœur au-dessus d'un autel et surmonté d'un Saint-Esprit. Sous les figures, deux branches d'arbre. — ℞. ET · NOVS · BENIT. Croix de Malte évidée. Deux branches d'arbre.
Argent doré : 16 gr. *Ibid.*, n° 7.

36. · LA · FOY · VNIT · NOS · DEVX · CŒVRS. Deux mains jointes soutenant deux cœurs. — ℞. × DENIERS · POVR · EPOVZE. Même type. La croix est cantonnée de quatre lys.
Argent doré : 18 gr. *Ibid.*, n° 8.

37. × UNIS × D'UN × AMOUR × ETERNEL. Deux mains jointes et soutenant deux cœurs enflammés sur une branche d'arbre. — ℞. Mêmes légende et type qu'au droit.
Argent : 19 gr. *Ibid.*, n° 9.

38. Rosace · IEHSVS · ℳARIA. Croix fourchée et évidée cantonnée de quatre lys. — ℞. : LA · FERME · ME · CONTAN. Deux mains jointes; au-dessus, un cœur; au-dessous, deux rosaces.
Argent : 13 gr.

39. × IEHSVS × MARIA × Croix fourchée simple. — ℞. LA · FERME · ME · CONTENTE. Même type sans les rosaces.
Argent : 7 gr. *Ibid.*, n° 10.

40. × IESVS × MARIA. Même type. La croix a des rayons partant des angles; c'est celle du Saint-Esprit. — ℞. LA · FERME · ME · CONTANE. Même type.
Argent : 7 gr.

41. VNIS · POUR · TOUJOURS. Deux cœurs enflammés et réunis par un lien. — ℞. · L'AMOUR · ME · FAIT · NAITRE. Plante portant un cœur à l'extrémité de ses rameaux.
Argent : 17 gr. *Ibid.*, n° 11.

42. LA FOY · NOVS · VNIS *(sic)*. Deux mains jointes; au-dessus, deux cœurs enflammés; au-dessous, deux palmes.
Bractéate d'argent : 13 gr. *Ibid.*, n° 12.

43. VNE · SEVLLE · FOY · DE · NOS · DEVX · COEVRS. Même type.
Bractéate d'argent doré : 14 gr.

44. LA FOY · NOVS VNIS *(sic)*. Même type; au-dessous, une rosace.
Bractéate d'argent : 14 gr.

45. ❀ ESPO ❀ USER. Deux mains jointes; au-dessus, deux cœurs percés d'une flèche; au-dessous, un cœur.

Bractéate d'argent : 14 gr.

C'est évidemment le revers d'une autre bractéate qui était soudée avec celle-ci.

46. DOVCE × VNION. Deux cœurs percés d'une flèche posés sur un terrain orné de fleurs. — ℞. IE SVIS × MON × PENCHANT. Une boule descendant d'une montagne formée de rochers entassés.

Argent : 22 gr. Pl. XXIV, n° 13.

Cette pièce provient de la famille Pidoux, dans laquelle je suis entré par alliance. D'autres branches de la même famille possèdent des deniers de mariage tout-à-fait semblables, ce qui établit que c'était un type adopté par elle [1].

---

[1] On me pardonnera sans nul doute de faire une excursion hors de la numismatique pour donner en passant quelques détails inédits sur un point resté jusqu'ici incertain de la biographie de l'un des plus grands hommes dont s'honore la France. Je les extrais d'une notice manuscrite de M. B. Fillon, intitulée : *La Famille de la mère de La Fontaine.*

Le 25 mai 1622 se fit à Coulommiers le partage des biens provenant de la succession de Jean Pidoux, écuyer, seigneur de La Maduère, médecin ordinaire du roi et doyen de la Faculté de Poitiers, et de Françoise Bobé, sœur de ce Simon Bobé, bailli de Coulommiers, et gendre du célèbre avocat Dumoulin, dont la mort tragique de la femme provoqua un procès resté célèbre dans les annales judiciaires du XVIe siècle. Les copartageants furent :

Valentin Pidoux, bailli de Coulommiers; François Pidoux, écuyer, seigneur du Thillou, médecin du roi, professeur à la Faculté de Poitiers; Louis Pidoux, écuyer, seigneur de Polié; Léon Piguonneau, écuyer, seigneur de Boisgigon, époux de Jeanne Pidoux, et Charles de La Fontaine, écuyer, maître des eaux et forêts et capitaine des chasses à Châtillon-sur-Marne, au bailliage de Château-Thierry, à cause de Françoise Pidoux, sa femme.

Ces derniers étaient le père et la mère de l'immortel fabuliste, né l'année précédente.

Ainsi se trouve rectifiée une erreur généalogique commise par tous les écrivains qui se sont occupés de la vie de La Fontaine, y compris M. de Walckenaer, et qui ont fait de Françoise Pidoux la fille et non la sœur de Valentin.

Le lecteur connaît la piquante et singulière lettre dans laquelle La Fontaine raconte à sa femme le voyage qu'il fit à Limoges, en 1663, et la visite à ses parents maternels de Châtellerault et de Poitiers. « Tous les Pidoux ont du nez, et abondamment », y dit-il entre autres choses dans le portrait qu'il fait d'un sien vieil oncle, constatant ainsi de quel côté lui venait le trait le plus caractéristique de sa physionomie originale. M. Fillon a remarqué que ce signe typique de race s'est conservé intact jusqu'à nos jours chez la plupart des derniers cousins de l'illustre poète.

La famille Pidoux, indépendamment de sa parenté avec La Fontaine, mérite elle-même une place honorable dans les annales de la science; elle a fourni trois médecins distingués qui furent successivement attachés à la personne de nos rois depuis Henri II jusqu'à Louis XIII. Jean, l'un d'eux, dont il a été question plus haut, a laissé plusieurs traités estimés et est l'introducteur de la douche en France. Pierre Pidoux, connu sous le nom du capitaine Nesde, était son frère. D'abord chef de compagnies franches au service du parti protestant pendant la seconde période des guerres de religion, il s'attacha au service de Henri IV, qui lui donna un régiment et le fit nommer, en 1603, capitaine général des troupes de la république de Genève. Il fut tué peu de temps après, avec son fils, dans une rencontre d'avant-garde.

La branche qui habite aujourd'hui Fontenay et d'autres parties du Poitou est issue de François Pidoux, médecin de Louis XIII, doyen de la Faculté de Poitiers, et frère de la mère de La Fontaine, comme l'établit

PIÈCES DE MARIAGE.

47. VNIS A IAMAIS. Deux cœurs enflammés et percés d'une flèche ; au-dessous, un nœud.

Bractéate d'argent : 7 gr. *Ibid.*, n° 14.

48. Fleurette. NI · BENEDICTVM : Croix fleuronnée dans un cercle à quatre ogives.

Bractéate d'argent : 6 gr.

Ainsi que le n° 45, cette pièce n'est que le revers d'une autre bractéate.

49. · DENIERS · POVR · EPOVSER. Croix fleurdelysée et cantonnée de quatre cœurs.

Bractéate d'argent : 6 gr. Pl. XXIV, n° 15.

50. · LA FOI NOUS UNIS *(sic)*. Deux mains jointes ; au-dessus, deux cœurs enflammés ; au-dessous, deux branches en sautoir entre deux astérisques.

Bractéate d'argent : 6 gr.

51. ORA PRO NOBIS. Saint mitré de face. De chaque côté, S. — M.

Bractéate d'argent : 5 gr. (*Rev. num.*, 1851, pl. XI, n° 8.)

52. ELLE SONT · UNIE *(sic)*. Deux colombes. — ℞. IL SONT INSEPARABLE *(sic)*. Deux cœurs enflammés.

Argent : 7 gr.

Cette petite pièce est gravée au burin.

53. REPUBLIQUE FRANÇOISE · LE 25 BRUMAIRE AN 2 (1793). Faisceau du licteur sur une pierre en forme d'autel et ornée de fleurs et de feuillages. En croix derrière l'autel, une épée et le bonnet de la liberté au bout d'une pique. — ℞. J · PRE BOHELLEC · L SE MICHEL. Deux cœurs enflammés sur un autel orné de fleurs.

Billon : 2 gros 26 gr. Pl. XXIV, n° 16.

FRANÇOIS II ET MARIE STUART.

54. FRAN · ET · MA · D · G · R · R · SCOTOR · D · VIE. Le chiffre F · M sous une couronne accosté d'un dauphin et d'un chardon couronnés. — ℞. Dans un cartouche, IAM · NON · SVNT · DVO · SED · VNA · CARO en quatre lignes ; en dessus, une croisette ; au-dessous, le millésime 1559.

Billon : 28 gr.

J'ai cru que cette pièce ne serait pas déplacée parmi les monnaies de mariage. Elle a certainement trait au mariage de François II et de Marie Stuart, et se rapporte par conséquent, quoique fort indirectement, à la note de la page précédente.

---

l'acte de partage mentionné tout à l'heure. Par les femmes, cette branche se trouve alliée à divers hommes d'un rare mérite, entre autres à Adam Blacwood, secrétaire de Marie Stuart, qui, après la mort de cette infortunée princesse, se voua à la réhabilitation de sa mémoire, et au célèbre philosophe Mallebranche.

Je n'ai pas voulu interrompre la description de ces pièces par des observations. Voici celles qu'elles m'ont suggéré.

Les nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 sont sur les mêmes données. Les quatre derniers ont des lettres dans les cantons; on peut conjecturer que ce sont les initiales des noms des deux époux.

Les deux pièces suivantes forment une autre série, qui est nombreuse et fort variée comme les précédentes; ce sont des imitations plus ou moins parfaites du type des monnaies courantes.

Les nos 22, 23, 27, 30, 31, 33 et 34 ne sont que des monnaies courantes dorées à l'effet de servir de treizains de mariage.

Les nos 23 *bis*, 24, 25, 26, 28 et 29 méritent une attention particulière; ce sont des monnaies véritables, mais frappées en un autre métal que celui qu'elles devraient avoir. On prend généralement toutes ces pièces pour des essais; c'est à tort, il y a lieu à établir une distinction. Les essais ont toujours eu un poids supérieur à celui de la monnaie qu'ils représentent. C'est tout le contraire pour les pièces de mariage; leur poids est inférieur à celui de la monnaie primitive. La démonstration est facile à faire au moyen des quatre pièces précitées. La destination des nos 23 *bis* et 24 serait douteuse sans la présence du no 26, qui est évidemment une pièce de mariage et qui prouve que l'autre en est aussi une. Le no 25 est un essai. La légende des nos 28 et 29 ne laisse pas de doutes; ils servent à établir la filiation et à achever la démonstration. Leur fabrique est plus négligée.

Les nos 23 *bis*, 24, 26, 28 et 29 portent la lettre G, marque de l'officine monétaire de Poitiers. Cela nous prouve que l'atelier de cette ville a été employé assez activement à la fabrication des pièces de mariage. La fabrique soignée des trois premiers fait honneur aux artistes de la capitale de notre province.

A partir du no 35, les légendes changent tout-à-fait de caractère et deviennent purement emblématiques, ainsi que les types; ils suivent les uns et les autres le caprice des graveurs ou de ceux qui fournissaient leurs idées. Il n'y a aucune observation utile à faire à leur sujet. Pourtant, il y a lieu de faire remarquer que primitivement l'idée religieuse domine et que surtout le mot *foi* joue le plus grand rôle. Il est là comme un emblème parlant. On sait que deux mains jointes s'appellent une foi, et cela explique que les légendes se marient avec les types et en dérivent pour la plupart du temps. On trouve par ce moyen à interpréter la légende des nos 38, 39 et 40, qui paraît singulière au premier coup-d'œil; il semblerait que l'on veut assimiler le mariage à une ferme. Il n'en est pas ainsi; il faut sous-entendre le mot *foi* et lire : LA FOI FERME ME CONTENTE. Ce dernier type a eu une certaine vogue; on s'en aperçoit par les diverses variétés de cette même pièce. J'ai d'ailleurs possédé plusieurs treizains complets à ce type.

Ces pièces deviennent plus tard des bractéates, c'est-à-dire qu'elles ne sont frappées que d'un seul côté. Elles n'étaient alors fabriquées qu'au moyen de l'estampage.

PIÈCES DE MARIAGE.

Le n° 51 a été publié dans la *Revue numismatique* par M. Ardant, 1851, p. 223; il en fait un méreau de l'église de Saint-Martial de Limoges, et ajoute qu'il a aussi servi de pièce de mariage.

Le n° 52 est le dernier et plus moderne monument que nous ayions; c'est une petite plaque d'argent assez grossièrement gravée au burin, ainsi que l'indique la corruption de l'orthographe. Je connais plusieurs autres pièces de ce genre.

Le n° 53 est plus curieux par l'époque où il a été créé; il rappelle de bien mauvais temps et est la commémoration d'une union consacrée sur l'autel de la Liberté. Si, comme on le pense, le mariage de PIERRE BOHELLEC et de LOUISE MICHEL a été célébré à Nantes, il dut l'être sous de bien tristes auspices; et, malgré soi, l'on se trouve reporté aux autres *mariages républicains* du terrible proconsul Carrier.

SUPPLÉMENT.

DUCHÉ DE FRANCE.

ORLÉANS.

PHILIPPE Ier.

1. + DEI DE REX PHLIPVS ; dans le champ, porte de la ville avec les lettres NE EX TR. — ℞. AVRELIANIS CIVITAS. Croix cantonnée aux 3e et 4e d'une croisette attachée à la croix. SUPPLÉMENT.

Denier d'argent : 25 gr. Pl. XXV, n° 1er.

Cette pièce, par son type et par sa légende, se rattache à celle que j'ai publiée sous le n° 2. Il est facile de voir dans les lettres qui accostent la porte de ville le complément de la légende DEXTRA DEI BENEDICTA. Cette variété avait été déjà décrite dans un catalogue, mais non figurée.

Au sujet des monnaies des ducs de France et des deniers d'Eudes frappés à Orléans, M. Fillon m'a fait observer que l'opinion que je lui attribuais, que ce duc aurait fait battre monnaie au type carlovingien pour constater sa puissance, n'est pas celle que ce numismatiste a émise ; qu'au contraire, il a dit qu'Eudes, se trouvant aux droits de roi, avait continué le monnayage en modifiant légèrement les types.

SAINT-MARTIN DE TOURS.

2. + SCS MARTINVS. Châtel. — ℞. + TVRONVS CIV. Croix.
Denier d'argent : 18 gr. forts. Pl. XXV, n° 2.

3. + SCS MARTINVS. Même type. — ℞. + TVRONVS CIVI. Croix.
Denier d'argent : 18 gr. 1/2. Variété.

SUPPLÉMENT. Ces deux deniers viennent combler une lacune que M. Fillon et moi avions pressenti devoir être remplie tôt ou tard. Ils doivent prendre place tout au commencement de la troisième période, c'est-à-dire entre les nos 12 et 13.

TOURS ET CHINON.

4. + TVR⊹NES CIVITAS. Croix. — ℞. + CAINONI CASTRO. Monogramme de Charles avec un O au centre; au droit, le V et l'R sont liés ensemble.
Denier d'argent : 26 gr. (*Cabinet de l'Amateur*, 1844, pl. III, n° 1er.)

Cette pièce provient d'un trésor rencontré auprès d'Évreux; il en comprenait trente-quatre exemplaires formant trois variétés. M. Fougères a décrit la composition de ce trésor dans le *Cabinet de l'Amateur;* mais il ne donne aucune solution satisfaisante au sujet du denier de Tours-Chinon. M. Fillon, dans ses *Considérations sur les Monnaies de France*, p. 101, l'attribue à Thibaut Ier. Je partage son opinion. Du moins c'est bien à cette époque (938 à 941) qu'il faut le placer. Le point important de numismatique que soulève la question des pièces de Tours et Chinon mériterait d'être longuement discuté. Je laisse à mes successeurs le soin de le traiter plus convenablement que je n'ai pu le faire.

BLOIS.

GUI DE CHATILLON, 1307—1342.

5. + GVIDO COⅯES. Croix cantonnée d'un B au 2e. — ℞. BL'S CⱭSTRO. Type blésois.
Denier de billon : 12 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. VII, n° 9.)

CHARTRES.

6. + K · COMCⱭRTIS CIVIS. Croix. — ℞. Sans légende. Même type qu'au n° 65.
Denier de billon : 18 gr. (*Rev. num.*, pl. II, n° 14.)

VENDOME.

7. + VDONCAO ∞TO. Croix. — ℞. Sans légende. Même type qu'au n° 75.
Denier de billon : 18 gr. Variété.

8. + VDON CAOⱿTO. Croix. — ℞. Même type.
Denier de billon : 15 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. X, n° 5.)

JEAN III, 1207—1218.

9. I€h—Ⱥ. — Type du n° 79. — ℞. + V€DOⅯ€ CⱭSTR.
Denier de billon : 19 gr. Pl. XXV, n° 3.

Ce denier est identique avec l'obole que j'ai décrite sous le n° 82; je le figure parce qu'il a été inconnu à M. Cartier.

CHATEAUDUN.

MONNAIES ANONYMES.

10. + DVNICꝺ : AꝺTLLL. Croix. — ℞. Type dunois. Un ℳ gothique à droite ; au centre du type, une croisette ; au-dessus et au-dessous, un besant.
Denier d'argent : 21 gr. (*Rev. num.*, 1845, pl. XV, n° 3.)

11. Mêmes légendes et types, sauf qu'au centre un troisième besant remplace la croisette et qu'au-dessous du poteau de droite il y a un S.
Obole d'argent : 10 gr. Pl. XXV, n° 4.

12. + DVNIOꝺTILI. Croix. — ℞. Sans légende. Même type qu'au n° 99.
Denier de billon : 13 gr. Variété.

13. + DVNIOSTILI. Croix. — ℞. Même type, mais en sens inverse ; le pieu se trouve à droite.
Denier de billon : 18 gr. Pl. XXV, n° 5.

On trouve sur ce denier un retour à l'ancien type. Cette variété est fort rare et n'a pas été connue de M. Cartier.

RAOUL DE CLERMONT.

14. + RADVLFVS VICONS. Croix cantonnée d'un besant au 2e. — ℞. + CASTRIDVNI. Type dunois dégénéré et imité du type tournois.
Piéfort en billon du denier dessiné par M. Cartier dans la *Rev. num.*, 1849, pl. VIII, n° 6 : 126 gr.

15. Même légende. Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 3e. — ℞. Même légende et type. Le croissant est renversé.
Obole de billon : 7 gr. (*Ibid.*, n° 1845, pl. XVI, n° 28.)

16. Même légende. La croix n'est cantonnée qu'au 1er. — ℞. Mêmes légende et type. Le croissant est droit et a un point au centre.
Obole de billon : 7 gr. (*Ibid.*, 1849, pl. VIII, n° 7.)

Je ne veux pas revenir sur le sujet du type chartrain ; ma conviction est toujours la même. Je dois seulement faire observer que, sur les dessins que j'ai donnés, c'est à tort que ce type a été renversé. Persistant à y voir la tête chinonaise, les dessins auraient dû la reproduire.

NORMANDIE.

17. Fronton accosté de besants. — ℞. Croix cantonnée de quatre besants.
Denier d'argent : 21 gr. Pl. XXV, n° 6.

BRETAGNE.

CONAN-LE-TORT, 987—992.

SUPPLÉMENT. 18. CONANVS ꝶOI. Monogramme dégénéré. — ℟. + IIAGIONSICV. Croix.
Denier d'argent : 20 gr. 1/2. Pl. XXV, nº 7.

Malgré l'élévation de son poids, cette monnaie doit être placée postérieurement à celles que j'ai cataloguées sous les nºs 159, 160, 161, 162 et 163; le style et la dégénérescence du type le prouvent évidemment. C'est aussi une nouvelle attestation que ce type a été continué par les successeurs de Conan. Ce denier appartient au milieu du XIe siècle.

GEOFFROI II, 1171—1190.

19. GAVFRIDVS. Croix. — ℟. + DV + BRITANI. Fleur à trois pétales.
Denier d'argent : 21 gr. Variété du nº 181.

La présence de ce denier dans un trésor trouvé récemment à Notre-Dame-d'Or (Vienne), avec de nombreuses monnaies du XIIe siècle, prouve que j'ai eu raison, contrairement à l'opinion commune, de le classer à Geoffroi II.

ANONYME DE RENNES.

20. REDONIS DON. Croix. — ℟. + DVX BRITANIE. Croix ancrée.
Denier d'argent. Variété du nº 182 : 14 gr.

JEAN Ier, 1237—1286.

21. IOhANNES · DVX.— ℟. BRITANIE. Écusson triangulaire. Dreux au franc quartier de Bretagne.
Piéfort en billon du nº 205 : 1 gros.

CHARLES DE BLOIS, 1341—1364.

22. KAROLLVS DEI ❀❀ GRA. Croix fleurdelysée à long pied. Légende extérieure, + BNDITV, &c. ··· XPI. — ℟. BRITAŌRV ⁝ DVX en deux lignes dans le champ sous une large couronne. Bordure extérieure de trois lys, chacun dans des cercles séparés par des I.
Blanc de billon : 1 gros. Belle variété du nº 224. La couronne est remarquablement plus large. Sur l'exemplaire dessiné dans la *Rev. num.*, les mots DEI et GRA sont divisés par deux annelets; sur celui-ci il y a deux fleurettes ou rosaces.

JEAN V OU VI.

SUPPLÉMENT.

23. + IOhANNES · DVX. Hermine. Trois larges mouchetures d'hermine dans un cercle à trois ogives. — ℞. + MONETA BRITANNIE. Croix pattée.
Billon : 36 gr.

Cette pièce est remarquable par la forme des mouchetures; malheureusement elle est trop fruste pour que je puisse la faire dessiner.

MAINE.

24. + COMES CENOMANNIS. Monogramme d'Herbert. — ℞. + SIGNVM DEI VIVI. Croix cantonnée de deux points aux 1er et 2e, d'un alpha au 3e et de l'oméga au 4e.
Denier : 25 gr. (HUCHER, pl. III, n° 6.)

Cette pièce, par son poids et la forme particulière des M et des N, doit être placée, comme l'a fait M. Hucher, au quatrième rang des monnaies à ce type.

25. + COMES·CENOMANNIS. Même type. — ℞. + SIGNVM DEII VIVI.
Denier de billon : 23 gr. 1/2. Variété des deniers au petit A.

Une étude plus approfondie de la loi constante de la continuation des types m'a fait reconnaître que le classement des monnaies au nom d'Herbert ne peut être fait utilement par prince. On peut tout au plus fixer les époques de fabrication; mais, je le répète, la division entre les différents comtes du Maine des monnaies que nous connaissons serait tout-à-fait arbitraire.

CHARLES Ier.

26. + KCOMES PROVINCIE. Monogramme d'Herbert. — ℞. + FILI' REGIS FRANCIE. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 2e, d'un lys au 3e et d'un alpha au 4e.
Denier de billon : 21 gr. 1/2. (*Revue num.*, 1846, pl. X.) Diffère en ce que l'E qui termine la légende du droit n'est pas lunaire, et qu'au revers la fleur de lys du 3e canton n'est pas inclinée.

Duby avait classé cette pièce parmi les monnaies de Provence. Le style de ce denier, tout-à-fait identique à celui des autres monnaies frappées par Charles Ier dans le Maine, ne permet pas qu'on puisse le supposer émis en dehors de cette dernière province.

ANJOU.

La classification que j'ai donnée des monnaies des comtes d'Anjou est presque entièrement fautive, du moins jusqu'à Charles Ier. Égaré par mes devanciers, j'ai fait remonter

SUPPLÉMENT. beaucoup trop haut le monnayage angevin. Voici ce qu'après un examen sérieux il y a lieu d'établir :

Les premières monnaies connues, c'est-à-dire les larges deniers au monogramme, appartiennent à Foulques-Nerra, ou du moins sont de l'époque où régnait ce comte. Ce principe une fois posé (et je ne crois pas maintenant qu'il soit contestable), il en résulte que Geoffroi Ier se trouve dépossédé des monnaies que je lui attribuais. J'ai reconnu que la classification des monnaies au nom de Geoffroi est impossible à établir par prince ; il ne faut y voir qu'un type continué. Bien plus, il y a probabilité que les ateliers de l'Anjou employèrent simultanément les noms de Geoffroi et de Foulques. Il y a donc nécessité dans cette province, comme dans beaucoup d'autres, de renoncer à la classification par princes ; on peut seulement placer les monnaies par époque. D'après ces données, il sera facile d'obtenir un classement chronologique, et les monnaies devront toujours rester dans l'ordre où je les ai placées, en descendant les dates de près d'un siècle, à partir du n° 491. Je dois faire observer encore que l'obole de Foulques, portée au n° 524, n'est nullement à sa place, et que l'examen de son style la reporte au commencement du XIIIe siècle. Sa fabrique a beaucoup d'analogie avec celle des deniers au type tournois de Philippe-Auguste frappés à Rennes ; c'est l'opinion de M. B. Fillon (*Consid.*, p. 157), et je la partage entièrement.

Voici maintenant quelques variétés de monnaies de Geoffroi qui me sont survenues :

27. + GOSRFIDVS COS. Croix cantonnée d'un alpha au 3e et d'un oméga au 4e. — ℞. + VRBS AIDCV. Monogramme de Foulques ; un point dans le haut du C.
Denier d'argent : 21 gr.

28. + GOSFRIDV∽ CO∽. Même type. — ℞. VRBS AIDECV. Même type.
Denier d'argent : 23 gr.

29. ..... Même type. — ℞. + VRBS AIDECAVS. Croix très pattée.
Denier d'argent : 22 gr. Variété.

D'après ce que j'ai établi précédemment, je crois que ces trois deniers, qui sont à peu près de la même époque, doivent appartenir au milieu du XIe siècle.

BERRY.

J'ai déjà fait remarquer qu'un grand nombre de seigneurs particuliers du Berry avaient fait battre monnaie ; c'est avec une bien vive satisfaction que je viens enrichir la numismatique de cette province en faisant connaître les produits de deux ateliers nouveaux. On verra dans la suite de ce Supplément quelques autres bonnes fortunes de ce genre ; c'est une nouvelle démonstration de cette assertion, déjà avancée par moi, que la numismatique seigneuriale est plus féconde encore qu'on ne le croit et que son étude nous réserve bien d'autres précieuses découvertes.

BOURGES.

30. + LOTERIVS REX. Croix. — ℞. + BITVRICES CIVITA. Monogramme de Lothaire. SUPPLÉMENT.
Obole d'argent : 12 gr.

Une pièce à peu près semblable a été publiée par M. Cartier dans la *Revue numism.*, 1837, p. 8, n° 19. Sur l'exemplaire dessiné par ce numismatiste, on voit une espèce de crosse dans l'un des cantons de la croix. Cette superfétation est difficile à expliquer. M. Cartier ne la mentionne pas dans sa description, et, comme je n'ai pas vu cette monnaie en nature, je ne puis pas dire si ce n'est pas l'effet du tréflage.

Toutes les oboles de Lothaire à ce type sont extrêmement rares. La découverte de Châteauneuf n'en a produit que deux ou trois.

Je dois ici consigner une observation : c'est que la fabrique des monnaies de Lothaire avec le monogramme diffère très sensiblement de celles des deniers et oboles au temple. Leur poids n'est pas aussi le même, ce qui établit qu'elles ne sont pas de la même époque. Les monnaies au monogramme ont précédé les autres.

ISSOUDUN.

EUDES.

31. + ODO SENIOЧ. Croix. — ℞. ЄXOLDVCATO. Dans le champ, ϖ gothique, ou plutôt la dégénérescence de l'oméga.
Obole d'argent : 10 gr. (*Rev. num.*, 1846, pl. XVII, n° 9.)

Cette obole, qui, à ce que l'on m'assure, est restée unique, provient du trésor de Saint-Paul-Hors-Les-Murs de Rome. En rendant compte de cette découverte, M. Cartier attribue cette pièce à Eudes I^er^, dont il est fait pour la première fois mention en 1012, et établit que le mot SENIOR n'est que l'équivalent de *seigneur*, et que, quoique Eudes I^er^ ait eu la dénomination de *Vieux*, ce nom n'a pu lui être donné que postérieurement et eu égard à sa position de chef de race.

32. OQR + XЄ · T. Croix cantonnée d'un besant aux 2^e^ et 4^e^. — ℞. + DTR · ES + I.
Même type que l'obole qui précède, sauf qu'au-dessous de l'oméga il y a un large annelet.
Denier de billon : 20 gr. Pl. XXV, n° 8.

Ce denier n'est qu'une variété des pièces que j'ai publiées sous les n^os^ 667, 668, 669, 670, 671 et 672; elles sont toutes de la même époque. A ce sujet, je dirai que je crains de les avoir un peu trop vieillies, leur fabrique et leur poids les rejetant à la fin du XI^e^ siècle.

SAINTE-SEVÈRE.

SUPPLÉMENT. 33. + VGO VICECOMES. Croix ancrée aux quatre branches. — ℟. SANCTA SEVERA. Croix.

Denier de billon : 13 gr. Pl. XXV, n° 9. Un peu fracturé et a perdu une partie de son poids par le frai.

J'avais déjà signalé ce denier (p. 153); mais la description que j'en ai donnée était incomplète et inexacte. Je suis heureux que mes espérances n'aient pas été vaines et que je puisse le reproduire entièrement.

Ainsi que je l'ai déjà fait observer, on ne connaissait jusqu'à présent des monnaies de Brosse et Huriel qu'avec ces deux titres réunis. J'ai fait connaître deux deniers avec les titres de ces deux fiefs séparés l'un de l'autre. Voici, à son tour, une monnaie plus précieuse encore, avec le titre de Sainte-Sevère seul, et faisant remonter de plus d'un demi-siècle le monnayage de la maison de Brosse. Espérons que tôt ou tard nous verrons aussi paraître des espèces avec le nom de Boussac.

L'attribution du denier de Sainte-Sevère n'offre pas de difficulté; un seul seigneur peut le revendiquer : c'est Hugues Ier, seigneur de Brosse, Huriel, Boussac et Sainte-Sevère, qui vivait en 1256. Il eut bien un fils portant le même nom que lui; mais, par suite de partage, il n'eut que la vicomté de Brosse, tandis que Sainte-Sevère, Boussac et Huriel furent attribués à son frère Roger (1287).

SULLY.

En décrivant les monnaies connues des seigneurs de Sully frappées à Henrichemont, j'avais écarté la chronologie de ces princes antérieurement à l'époque où ce fief entra dans la maison de Béthune, ne prévoyant pas que l'on pût trouver de monnaies plus anciennes. Mes prévisions ont été heureusement trompées, et il devient nécessaire de compléter la liste des seigneurs de Sully. Je l'emprunte au *Manuel* de M. Barthélemy :

Hercenaud, 8....
Herbert, 8....
Hercenaud II, 9....
Gillon II, 109..
Mahaut et Eudes Arpin, 11...
Agnès et Guillaume de Champagne, 11...
Eudes-Archambaud de Champagne, 1150.
Gillon de Champagne, 1163.
Archambaud II, 1177.
Henri Ier, 1217.
Henri II, 1252.
Jean Ier, 1269.
Henri III, 1281.
Henri IV, 1285.
Jean II, 1320.
Louis, 1360.
Marie de Sully et Guy de La Trimouille, puis Charles d'Albret, comte de Dreux, 1381.

HENRI II DE SULLY, 1252.

34. + ENRI S DE SOLI. Fasce avec une fleur de lys à droite. — ℟. + SIRES DE MAVM ou MAVN. Croix. SUPPLÉMENT.

Denier de billon : 19 gr. Pl. XXV, n° 10.

Sur ce denier les légendes des deux côtés sont en langue vulgaire : HENRI, SIEVR DE SVLLY, — SIRE DE MEHVN. Son attribution paraît difficile au premier coup-d'œil, car on ne voit pas comment Henri de Sully peut se qualifier de sire de Mehun, fief qu'il ne possédait pas. Pour lever la difficulté, il m'a fallu recourir aux historiens du Berry. Tous les renseignements nécessaires m'ont été fournis avec obligeance par M. Berry, qui les a extraits de la Thaumassière et du P. Anselme. Henri de Seuly (c'est ainsi que les historiens orthographient le mot Sully) avait épousé, en 1252, Péronnelle de Joigny, veuve, en 1250, de Pierre de Courtenay, possesseur de Mehun-sur-Sèvre. Ce Pierre de Courtenay ne laissait qu'une fille, Amicie de Courtenay, dont Henri de Seuly devint tuteur. C'est donc à titre de bailliste et comme possesseur des biens de sa pupille que ce seigneur a fait frapper monnaie en prenant le titre de seigneur de Mehun. Cette présomption est corroborée jusqu'à l'évidence par la mention que nous trouvons de l'hommage rendu par Henri, au nom de sa pupille, de la seigneurie de Mehun, le lendemain de l'Assomption de l'année 1261.

Il y a lieu de remarquer que le type du droit du denier qne je publie est en quelque sorte identique avec celui des pièces connues de Mahaut, comtesse de Nevers, qui, elle aussi, était de la maison de Courtenay.

BOURBONNAIS.

MONTLUÇON.

35. + GVIDONIꝭ. Croix cantonnée d'un alpha au 2e et d'un oméga au 3e. — ℟. MONLVCON. Monogramme angevin renversé et dégénéré.

Denier de billon : 19 gr.

C'est encore, par la position du cantonnement, une nouvelle variété du même denier à ajouter à celles que j'ai publiées sous les nos 745 et 746. Quoique cette pièce soit à fleur de coin, son poids est sensiblement plus faible. Elle provient du trésor de Notre-Dame-d'Or.

AUVERGNE.

M. B. Fillon pense que le denier que j'ai attribué à Brioude (n° 747) est moins ancien que je ne le crois et que son poids doit le faire placer dans la première moitié du XIe siècle. Selon lui, ce serait un type perpétué.

RIOM.

ALPHONSE, 1230—1271.

SUPPLÉMENT. 36. ⱯNFOVRS COMЄS. Châtel surmonté d'une aigrette à trois pointes et d'une croix. — ℟. + RIOMЄNↃ IↃ. Croix.
Denier de billon : 15 gr. Variété.

CLERMONT (ÉVÊQUES DE).

37. VRBS disposé dans le champ en forme de croix. + ARVERNA en légende circulaire. — ℟. + SⱠA MARIA. Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 4e.
Denier de billon : 16 gr. Pl. XXV, n° 11.

Ce denier est une variété de celui que j'ai catalogué sous le n° 754 ; il appartient à la même époque. Il a perdu une partie de son poids par le frai.

38. + VRBS ⱯRVERNⱯ. Croix cantonnée d'un lys au 2e. — ℟. S. MⱯRIⱯ. Tête de face avec une couronne en forme de bandeau et surmontée de lys dégénérés.
Obole de billon : 9 gr. Pl. XXV, n° 12.

Cette obole, par son style, me paraît devoir être placée entre les monnaies que j'ai décrites sous les nos 755 et 756 et les deniers si connus des mêmes évêques.

39. + VRBS · ⱯRVERNA. Croix ayant deux petits besants attachés par des filets aux extrémités de chaque branche. — ℟. SⱠⱯ · MⱯRIⱯ. Tête couverte d'un bandeau avec des fleurs de lys.
Denier de billon : 19 gr. Pl. XXV, n° 13.

Je crois que ce denier est aussi une monnaie de transition entre l'ancien et le nouveau type.

LIMOUSIN.

LIMOGES.

40. + GRATIA D—IIE. Dans le champ, ✠D✠ entre deux croisettes. — ℟. + LIM✠VICAS CVS. Croix.
Denier de billon : 23 gr.

41. Mêmes légende et type. — ℟. LIM✠VICAS · CIVS. Croix.
Denier de billon : 24 gr.

42. Mêmes légende et type. — ℟. + LIM✠VICAS CIVIS. Croix.
Denier de billon : 22 gr. 1/2.

43. SCS MARCIAL. Type des barbarins. — ℟. + LEMOVINCENSiS. Croix. SUPPLÉMENT.
Denier de billon : 17 gr.

AQUITAINE.

ANGLO-FRANÇAISES.

ÉDOUARD III.

44. + ED' REX ANGLIE. Les mots de la légende divisés par deux quatre-feuilles évidés et superposés. Croix. Légende extérieure, BN :... SIT, &c. — ℟. DVX · AGITANIE. Châtel surmonté d'un léopard et ayant au centre une couronne. Bordure extérieure de feuilles.

Gros de bas billon : 28 gr. Pl. XXV, nº 14.

45. + ED' DVX : AGITANIE. Couronne dans le champ ayant au-dessous un léopard; sous le léopard, un annelet. — ℟. MONETA ⁝ DVPLEX. Croix cantonnée d'une couronne aux 1er et 4e.

Double de bon billon : 21 gr. (AINSWORTH, pl. IV, nº 35.) Diffère et plus complète.

HENRI IV, 1399—1413.

46. hENRICVS .... ANGLIE. Type des hardis. — ℟. FRANCIE DNS AGITANIE ❀ Croix à triples bandes coupant la légende et cantonnée d'un léopard aux 1er et 4e, et d'un lys aux 2e et 3e.

Double hardi d'argent : 36 gr. Pl. XXV, nº 15.

HENRI V, 1413—1422.

47. + hENRICVS REX. Un point secret sous la première lettre. Léopard passant.— ℟. TVRONVS CIVIS. Croix coupant la légende évidée en trèfle au centre avec la lettre h.

Petit denier blanc : 20 gr. (*Rev. num.*, 1846, pl. XIII, nº 8.)

BÉARN.

HENRI D'ALBRET, 1516—1555.

48. hENRICVS : DEI : G ·· Écusson couronné portant une épée et accosté de deux besants. — ℟. + SIT · NOMEN : DO : B ····· Croix fourchée et cantonnée de deux couronnes et des lettres h—E.

Denier de billon : 19 gr. Pl. XXVI, nº 1er.

SUPPLÉMENT. Cette monnaie ne mentionnant aucun nom de lieu, je ne saurais affirmer qu'elle appartient avec certitude à Henri d'Albret. Le type de l'épée me la fait attribuer au Béarn.

NAVARRE.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, 1555—1562.

49. + A · ET IOA · D · G · RR · NA · DDB. Traits divisant le champ en quatre : au 1er, un A; au 2e, un I; aux 2e et 3e, une vache. — ℟. + G · D · SVMVS · QD · SVMVS. Croix dans un cercle à quatre ogives.

Douzième d'écu en billon : 7 gr. (DUBY, *Supplém.*, pl. III, n° 12.)

LANGUEDOC.

TOULOUSE.

PONS, 1037—1060.

50. PONCIO CONES. Croix. — ℟. + VRBS TOLOSA. Dans le champ, les lettres TO et une croisette.

Denier d'argent : 21 gr. 1/2. Pl. XXVI, n° 2.

Ce denier est rarissime et remarquable à plus d'un titre. Duby a donné, pl. CIV, n° 1, une obole à peu près semblable. Sur son dessin on ne voit dans le champ du revers que deux croisettes et un annelet; sur mon denier il y a bien réellement TO et une croisette. Cette différence est essentielle à faire remarquer. En effet, en se reportant au commentaire du n° 509 du *Catalogue Rousseau*, on voit que M. Duchalais, cité par M. de Longpérier, a trouvé sur un denier au nom de Guillaume, comte de Toulouse, le mot ETO, et ces numismatistes établissent que c'est le nom d'un évêque de Toulouse qui siégeait en 982. Pons ayant succédé immédiatement à Guillaume, il est tout naturel de tirer la conséquence que les lettres TO, qui se trouvent sur le denier que je publie, sont la fin et la dégénérescence du mot ETO. On pourrait être tenté de voir sur cette monnaie la transformation du type odonique, qui a joué un si grand rôle sur les monnaies du Midi. La première opinion doit être préférée. Du reste, l'examen de la fabrique de ce denier m'engage à revenir sur l'idée que j'avais émise, qu'il y avait doute sur l'attribution à Pons de Toulouse de l'obole que j'avais cataloguée sous le n° 1055. Le style des deux monnaies se rapproche tellement que maintenant il n'y a plus de doute dans mon esprit.

GUILLAUME-LE-JEUNE, 1114—1120.

51. WIELMO COME. Croix cantonnée d'un S au 1er.— ℞. TOLOSA CIVI. Dans le champ, le mot VGO dégénéré : l'V est formé de deux jambages ; l'O est remplacé par une croisette. SUPPLÉMENT.

Denier d'argent : 21 gr. Pl. XXVI, n° 3.

La connaissance de ce denier tend à donner un grand poids à l'opinion de M. B. Fillon cherchant à établir que ce type, emprunté à Guillaume-Taillefer, a été perpétué depuis ce prince, et que ses successeurs ont continué à emprunter son nom. En effet, cette empreinte est tout-à-fait dégénérée et se rapproche de celles employées au XIIe siècle. (Cf. le commentaire du n° 1056.)

CARCASSONNE.

ROGER II, 1167—1194.

52. ROGER COME ou COME. Croix coupant la légende et cantonnée d'un croissant au 3e. — ℞. CAAƆ ONACI. Crosse accostée par le pied de deux jambages ; celui de droite a un point au-dessus.

Denier d'argent : 16 gr. Pl. XXVI, n° 4.

En lisant ce que j'ai dit lorsque j'ai décrit les deux deniers de Bernard-Hatton (nos 1081 et 1082) on verra que l'attribution de cette troisième pièce à Roger II est tout-à-fait fondée. Duby a dessiné, pl. CV, n° 2, un denier au nom du même Roger et qui est évidemment le même que le mien. Soit que son dessin soit inexact, soit qu'il y ait variété de coin, les différences sont assez sensibles pour que j'aie jugé à propos de le reproduire.

FEZENZAC (COMTÉ DE).

A son origine, le comté de Fezenzac a été plus étendu qu'il ne l'était devenu lorsque la France a cessé d'être divisée en provinces. Il a eu des comtes particuliers, mais amovibles, dès le temps de Charlemagne. Leur existence dura jusqu'à l'extinction du royaume d'Aquitaine. En 920, Garcie-Sanche, duc de cette province, érigea le Fezenzac en comté héréditaire et le donna en partage à Guillaume-Garcie, l'un de ses fils. L'existence du Fezenzac comme comté séparé n'eut guère que deux siècles, car, en 1140, Béatrix, dernière héritière du comté, étant morte sans enfants, Giraud III, comte d'Armagnac, comme plus proche héritier se mit en possession du Fezenzac et le réunit à son domaine.

Une seule monnaie de ces comtes nous est connue ; il est donc difficile d'en discuter le type, qui est toujours dans les mêmes données que les espèces des seigneurs voisins.

COMTES DE FEZENZAC.

SUPPLÉMENT.

GUILLAUME GARCIE, 920—960 environ.
OTTON, 960 environ.
BERNARD-OTTON.
AYMERI Ier.
GUILLAUME, dit ASTANOVE, 1032—1050 ou environ.
AYMERI II, dit FORTON, 1070 environ, vers 1097.
ASTANOVE II.
AZALINE ou ADALMUR, femme d'ARNAUD.
BERNARD, comte d'Armagnac.
BÉATRIX, femme de GASTON DE BÉARN? .... morte vers 1140.

AYMERI II, 1050, VERS 1097.

53. + AIMERICOCO. Croix ayant un alpha au 3e canton et un oméga au 4e suspendus par des filets aux branches de la croix. — ℞. + AVSCIO CIV. Dans le champ, LOS, ou plutôt SOL, disposé en triangle.

Denier d'argent : 21 gr. Pl. XXVI, n° 5.

Voici encore un atelier tout-à-fait nouveau et une de ces précieuses monnaies que l'on peut se glorifier de faire connaître le premier. La fabrique de ce denier est tout-à-fait remarquable. Il a été néanmoins cassé en deux morceaux ; mais ils ont été si habilement soudés que la conservation est encore fort belle.

Auquel des deux comtes portant le nom d'Aymeri faut-il attribuer cette monnaie? Je crois qu'il y a plus de certitude pour le deuxième. Voici sur quoi je me fonde : Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* nous apprennent qu'Aymeri II prenait le titre de comte d'Auch, et citent une charte de 1068 où il a cette qualification.

Quant aux trois lettres qui figurent dans le champ du revers, j'avoue que leur signification m'est tout-à-fait inconnue. J'ai beau les combiner de toutes les manières, je ne puis pas réussir à leur donner un sens. Peut-être que la lettre que j'ai désignée comme un L est-elle un V; alors on aurait VOS ou SOV. Les amateurs du pays trouveront peut-être la solution de ce petit problème.

SUBSTANTION-MELGUEIL.

L'impression de cet Ouvrage était déjà fort avancée quand j'ai reçu un Mémoire de M. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, sur les anciennes monnaies de Melgueil et de Montpellier. C'est, on peut le dire, un traité presque complet sur la matière. On y trouve tous les documents que l'on peut désirer sur la fabrication de la monnaie melgorienne, ses variations de titre et de poids, etc. M. Germain était mieux placé que personne pour élucider toutes ces questions. J'ai donc beaucoup regretté, en lisant son Mémoire, que la suite de ses recherches ne l'ait pas amené à traiter l'origine de la monnaie de Substantion. Les monuments lui ont manqué. Cette circonstance ne détruit pas ma conviction; je maintiens l'attribution de mon

n° 1090 et ne perds pas l'espérance que quelque découverte postérieure fournira les preuves de mon assertion.

J'aurais quelques objections à faire à M. Germain sur des points assez peu importants, il est vrai, de son Mémoire ; mais mon intention n'est pas d'en entreprendre ici la réfutation. Je crois pourtant devoir soutenir l'opinion de M. Chaudruc de Crazannes tendant à trouver dans des monnaies d'or à légendes arabes, émises par les évêques de Maguelonne, le sujet des reproches du pape Clément IV. Je crois, avec M. Germain, que ces évêques n'ont point eu de monnaie d'or spéciale ; mais rien ne s'oppose à ce qu'ils aient fait fabriquer des espèces d'or identiques avec les monnaies arabes qui avaient cours dans le pays. Peut-être se sont-ils contenté, ainsi que cela s'est souvent pratiqué, de mettre quelques points secrets qui pussent faire reconnaître leurs espèces à des yeux exercés, mais qui échappaient au vulgaire. C'est donc, je le répète, parmi les monnaies d'or arabes que je pense qu'il faut chercher les monnaies dont la fabrication a été incriminée par le pape. Les amateurs du Midi, et M. Germain particulièrement, sont très aptes à faire cette recherche.

VIENNOIS.

CHARLES VII, DAUPHIN.

54. + KAROLVS · REX. Croix coupant la légende. — ℞. Couronne. DALPΠ'S · VIEHES. Dauphin.

Petit dauphin de billon : 19 gr. (*Catal. Rignault*, n° 261.) Très rare.

GAP.

55. + MONETA en légende rétrograde suivie de trois besants disposés en triangle. Croix. — ℞. SCE MANVE en légende rétrograde. Trois besants placés de la même manière qu'au droit. Rosace à six branches non arrondies.

Grand denier d'argent : 21 gr. (*Rev. num.*, 1844, pl. v, n° 3.) Variété.

56. Même légende non rétrograde. Croix. — ℞. Même légende rétrograde. Rosace.

Obole d'argent : 10 gr.

M. Requien, en publiant le denier n° 55 dans la *Revue num.*, 1844, p. 121, interprète ainsi, d'après M. Cartier, la légende du revers : *SanCtE Marie Nobilis Vapiensis Ecclesie*, ou plutôt N... *Vapiensis Episcopus*. Au sujet de cette dernière interprétation, le directeur de la *Revue* fait pourtant remarquer qu'il n'y a pas d'évêques de Gap dont la légende commence par un M ou un N. J'avoue que ces deux propositions ne me satisfont pas plus l'une que l'autre, et je me fonde sur ce qu'il serait tout-à-fait insolite de trouver sur les monnaies de cette époque des légendes formées en partie d'initiales. On

SUPPLÉMENT. rencontre souvent des élisions, mais cela ne va pas au-delà. Par exemple, sur les monnaies en question, les trois lettres de la fin, NVE, ne signifieraient-elles pas NOVE? J'ignore si à Gap il existe quelque église ou monastère qui ait eu le titre de Sainte-Marie-Neuve. Est-on bien certain aussi que c'est à Gap qu'il faut chercher le lieu de cette fabrication? J'ai avancé que le type des monnaies à la rosace n'appartenait pas exclusivement à Gap, à Orange, au Puy; j'ai publié un denier de Saint-Paul-Trois-Châteaux avec le même type. J'ai soumis plusieurs autres de ces monnaies à un examen attentif, et j'ai acquis la conviction que ce type s'est fort répandu. Il appartient donc aux numismatistes du Dauphiné de se livrer à une étude approfondie des deniers au type de la rosace, et je puis leur promettre une abondante moisson de découvertes. Je reviendrai tout-à-l'heure sur ce sujet; je dois auparavant faire connaître un denier dont l'attribution aux évêques de Gap n'est pas contestable.

57. Deux clefs en sautoir. ЄPISCOPVS ... en légende rétrograde. Croix. — ℟. VAPICƎCIS. Rosace à branches arrondies.

Denier de billon : 15 gr.

Je viens de dire que le type de la rosace a été très répandu; j'ajouterai qu'il a été longtemps conservé, et je vais en donner la preuve : J'ai réuni le plus qu'il m'a été possible de deniers de cette nature, dans l'espérance d'y trouver quelques bonnes nouveautés; malheureusement, comme chacun le sait, ces monnaies sont souvent altérées et les légendes presque toujours rognées. Je n'ai donc pas obtenu les résultats que j'avais espéré. Ils n'ont pourtant pas été tout-à-fait négatifs, et voici ce que j'ai observé : Sur les deniers que l'on trouve le plus communément, presque toutes les lettres de la légende paraissent être séparées par un jambage fourchu en haut et en bas et qui ne fait peut-être pas partie de cette légende. Le denier que je donne pl. XXV, n° 6, quoique incomplet, donnera une idée de la forme de ce jambage. Je crois que l'on peut lire sur ces deniers, et du côté où se trouve la rosace, le mot VAPIECI disposé de diverses manières. Sur l'autre côté de cette monnaie, et sur des variétés où le jambage est moins indiqué, on retrouve les deux clefs en sautoir et une légende que je n'ai pas pu recomposer en entier. Je crois y lire ЄT... O... CTV. La dernière lettre a la même forme que sur le grand denier (n° 55 ci-dessus). Au surplus, je donne (pl. XXVI, n° 7) le dessin de ce denier. Sans doute que quelque numismatiste sera plus habile que moi. Enfin, j'ai rencontré et je fais dessiner (pl. XXVI, n° 8) un denier de très bas aloi et en cuivre presque pur, sur lequel les légendes, au moins celle du côté de la croix, qui est seule visible, sont remplacées par un trait en zigzag, ce qui prouve, par l'extrême dégénérescence du type, qu'il a été longtemps utilisé.

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.

En examinant plus attentivement la pièce cataloguée sous le n° 1255, j'ai reconnu que la légende commence par les lettres BE. Ce denier doit donc être donné à Bertrand de Clansayes (1251), ou à son successeur, Benoît (1288).

CADENET.

SUPPLÉMENT.

En décrivant les monnaies au nom de Bertrand, nos 1127, 1128, 1129 et 1130, j'ai développé mon avis tendant à établir que leur attribution était encore à chercher. Je propose aujourd'hui de les donner aux vicomtes de Cadenet. Ces seigneurs ont émis des monnaies non retrouvées; quelques-uns d'eux ont porté le nom de Bertrand. La légende des monnaies que l'on voulait donner aux comtes de Seyne ne s'oppose pas à ce que l'on puisse y voir le nom de Cadenet, ou du moins on n'a pas besoin de la torturer autant qu'on l'a fait pour obtenir le mot SEDENA. Au surplus, ce n'est qu'une simple proposition que je fais. Que l'on étudie de nouveau la question, et je pense que l'on obtiendra une solution satisfaisante. C'est en lisant l'article du *Manuel* de M. Barthélemy consacré aux monnaies de Cadenet que cette idée m'est venue. Elle naissait en même temps, et sans que nous nous fussions concertés, dans l'esprit de M. B. Fillon; cette coïncidence est de quelque poids.

BOURGOGNE-DUCHÉ.

HUGUES II, 1102—1142.

58. + HVGO BVRG ⁝ DIE. Dans le champ, DVX accompagné de trois annelets. — ℞. + DIVIONENSIS. Croix cantonnée de deux astérisques et de deux annelets.
Denier de billon : 19 gr. (BARTHÉLEMY, pl. Ire, no 5.)

EUDES III, 1193—1218.

59. + ÓDO DVX BVRG ⁝ DIE. Annille avec un besant en haut et l'autre en bas. — ℞. + DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un fer de flèche aux 1er et 4e.
Denier de billon : 18 gr. (*Ibid.*, no 9.)

SAINT-NAZAIRE-D'AUTUN.

60. KARLCTIO *(Carlemanus)*. Grand R dont la queue est barrée pour former le monogramme de REX. — ℞. + MON TS NAZ *(Moneta Sancti Nazari)*.
Denier d'argent pur : 29 gr. Pl. XXVI, no 9.

D'autres variétés de coin portent le nom de Carloman plus correctement inscrit.

Voici encore une de ces monnaies transitoires qui servent à relier le monnayage carlovingien au monnayage féodal. Son style, sa fabrique, son poids, fixent sa date vers le dernier tiers du Xe siècle. Elle prouve que ce fut sous Carloman que Saint-Nazaire fit acte complet d'indépendance et que le régime féodal commença à s'introduire à Autun, fait on ne peut plus important pour l'histoire de cette ville.

SUPPLÉMENT. La découverte de ce beau denier infirme l'opinion de ceux qui avaient voulu faire de celui publié par M. de Longpérier, dans le *Catalogue Rousseau*, p. 192, une pièce exceptionnelle. Aujourd'hui la filiation est parfaitement établie, malgré la distance qui les sépare.

M. B. Fillon fera prochainement connaître une variété de coin et deux oboles frappées à Saint-Nazaire et provenant de la même découverte.

BOURGOGNE-COMTÉ.

CHARLES-QUINT, 1530—1556.

61. Couronne. C ◦ V ◦ R ◦ IMP ◦ C ◦ BVRGVN. Lion dans un écusson chargé de billettes. — ℞. + M · C · BVRGVNDIE. 1551. Croix à pointes.
Obole de billon : 12 gr. Pl. XXVI, n° 10.

PHILIPPE II, 1556—1598.

62. PHS · D · G · COMES BVRG. Même type. — ℞. + M · C · BVRGVNDIE · 1567. Croix à pointes.
Obole de billon : 12 gr. Pl. XXVI, n° 11.

BESANÇON (ÉVÊQUES DE).

On m'a fait observer que le type du revers de la pièce cataloguée sous le n° 1457 est inexactement décrit, et qu'au lieu d'une croix archiépiscopale il faut y voir une croix ordinaire dont le pied est coupé par une crosse. Au surplus, le dessin rectifie cette erreur.

BESANÇON-VILLE.

63. + CAROLVS · V · IMPERATOR. Buste lauré à gauche; en dessous, (l). — ℞. + MONETA · CIV · IMP · BISONT. Deux colonnes entre lesquelles se trouve un B couronné de chaque côté. 1623.
Billon : 35 gr.

CHAMPAGNE.

TROYES.

64. + GRACIA DI RES. Monogramme carolin dégénéré. — ℞. + TRECAS CIVI : Croix.
Denier de billon : 24 gr. Pl. XXVI, n° 12.

Ce denier présente un certain degré d'intérêt. Il est sur les mêmes données que les monnaies de Sens, ayant au droit une légende presque semblable. Du reste, sa fabrique et son poids l'en rapprochent tout-à-fait et sont aussi d'une identité presque complète avec les deniers de Meaux et de Troyes (nos 1491 et 1492). C'est donc au XIe siècle qu'il y a lieu de le placer. Il faut ici encore reconnaître combien est utile l'étude du poids des monnaies dont M. de Longpérier a fait un si heureux usage dans le *Catalogue Rousseau*. Les résultats de cette observation sont presque aussi avantageux que l'examen du style. C'est un excellent moyen de contrôle dont l'application égare rarement.

RETHEL

LOUIS III DE MALE, 1346.

65. MONETA. Trèfle. FLANDˈ Ƶ Rˈ. Lion debout. Bordure de onze feuilles et d'une aigle éployée. — ℞. LVDOVICˈ ⁘ COMES. Croix coupant la légende. En légende extérieure, + BNDICTV : SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ NRI ⁝ IhV ⁝ XPI.
Gros de billon : 65 gr. Pl. XXVI, n° 13.

Ce remarquable et rarissime gros est une variété, jusqu'à présent unique, des deux autres publiés par M. Gaillard dans la *Revue belge (loco cit.)*, pl. IX, nos 6 et 7; il en diffère par la forme des feuilles de la bordure.

LORRAINE.

RENÉ Ier, 1451—1453.

66. + RENATI × DVX × BARREN × Ƶ × LOh × M × Champ écartelé de Lorraine et de Bar, Lorraine brochant sur le tout. — ℞. + MONETA × FACTA × IN × S. MIChAL. Épée la pointe en bas entre un barbeau et un aiglon.
Billon : 23 gr. (DE SAULCY, pl. XI, n° 3.) Diffère en ce que le 3e canton est, comme le 2e, semé de croisettes.

ANTOINE, 1508—1544.

67. + ANThON : D : G : CALAB : Ƶ LOTOR : B : D. Écusson couronné aux armes de Hongrie, Naples, Jérusalem, Aragon, Anjou et Bar, Lorraine sur le tout. — ℞. + MONETA : NOVA : FACTA : NANCEIO. Bras armé sortant d'une nue.
Argent : 31 gr. (*Ibid.*, pl. XIV, n° 13.)

METZ.

68. + STEFANI en légende rétrograde. — ℞. + SPINAL. Édifice.
Argent : 12 gr. (DE SAULCY, *Supplément aux Recherches sur les Monnaies des évêques de Metz*, p. 32.)

STRASBOURG-VILLE.

SUPPLÉMENT. 69. + GROSSVS. Lys. ȺRGȣnTInȣnSIS. Dans le champ, un grand lys dans un double cercle à huit ogives ayant huit fleurettes dans les angles extérieurs. — ℟. Légende extérieure : GLORIȺ ❀ In ❀ ȣXȣȣLS' ❀ DO ❀ ȣT ❀ In. Légende intérieure, TRȺ PȺX hOIBVS. Croix coupant cette dernière légende.

Gros d'argent : 60 gr.

VALOIS-CRESPY.

La maison des comtes de Valois, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, est une branche cadette de celle de Vermandois. Pépin, frère d'Herbert, comte de Vermandois, est regardé comme le premier comte de Valois ; il régnait vers la fin du IXe siècle. Les comtes de Vexin devinrent possesseurs du Valois vers le milieu du Xe siècle. En 1077, Herbert IV, qui avait épousé Hildebrande ou Adèle, sœur de Simon, comte de Vermandois, réunit les deux comtés de Valois et de Vermandois, qui ne furent plus divisés jusqu'en 1240, que saint Louis accorda le Valois à la reine Blanche, sa mère. Après diverses phases, cette seigneurie fut donnée en apanage à Gaston, frère de Louis XIII, dont la famille la conserva jusqu'au moment où elle fut réunie à la couronne.

Crespy étant le chef-lieu du Valois, les comtes ont pris indifféremment le titre de Valois ou de Crespy.

COMTES DE VALOIS.

Pépin, 890.
Pépin II, 922.
Bernard.
Adèle et Gautier II de Vexin, 956.
Raoul Ier.
Raoul II.
Gauthier II, 1066.
Simon, 1074.
Adèle et Herbert IV de Vermandois, 1077.
Adèle de Vermandois et Hugues de France.
Raoul III, 1102.
Raoul IV, 1152.
Éléonore, Geoffroi de Hainaut, Guillaume de Nevers, Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, et Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise.

MATHIEU D'ALSACE, 1170, 1173 ou 1174.

70. + MADS COMES FLȺNDRE. Dans le champ, CRESPI en deux lignes. — ℟. + ∝IMON ME FЄCIT. Croix pattée cantonnée aux 1er et 4e d'un croissant ayant en avant deux points et derrière un autre point; aux 2e et 3e, un S.

Denier de billon : 17 gr. Pl. XXVI ; n° 14.

La découverte de ce denier me semble avoir une haute importance; car, outre la curiosité de retrouver une variété des monnaies de Crespy, dont les spécimens sont si rares, il y a à tirer de celle-ci plusieurs conséquences d'un grand intérêt. Je ne me

chargerai pas de lever toutes les difficultés qu'elle soulève ; je me contenterai de les exposer, laissant à de plus habiles le soin de déduire toutes les conséquences de ces prémisses.

L'attribution que je propose est-elle solidement appuyée ? Selon moi, l'on ne peut donner cette pièce qu'à Mathieu d'Alsace, qu'Éléonore, comtesse de Valois, avait épousé en troisièmes noces. Lui seul, parmi les deux comtes de Valois au nom de Mathieu, a pu prendre le titre de Flandre, que pourtant il ne possédait pas. Fils et frère d'un comte de Flandre, il a pu sur ses monnaies usurper cette qualification ; la numismatique nous en offre d'autres exemples. Le denier que je publie a d'ailleurs un certain air de famille avec les monnaies que le même Mathieu a fait frapper comme comte de Boulogne, et je serais tenté de croire que, par la même raison, il y a lieu de lui restituer le denier que Duby a dessiné pl. LXXVIII, et qu'il a donné à Mathieu, comte de Beaumont-sur-Oise, quatrième mari d'Éléonore.

La légende du revers mérite de fixer particulièrement l'attention. On connaissait déjà quelques monnaies où l'on voyait figurer le nom de Simon ; on n'a pas toujours voulu en faire un monétaire. Le denier de Crespy lève tous les doutes. Sa connaissance met à néant les conjectures et l'attribution faites par M. de Saulcy d'une monnaie portant le nom de Simon et qu'il a voulu donner à la Champagne. (*Rev. num.*, 1839, p. 441.) Avec les nouvelles données que je fournis, et qui sont incontestables, il n'est pas, à ce que je crois, impossible de trouver une attribution plus certaine à cette pièce. Selon moi, elle appartient à Philippe d'Alsace, qui fut comte de Valois et qui en même temps possédait l'Amiénois. L'A qui se voit dans le champ serait l'initiale de la ville d'Amiens et un souvenir de l'ancien type des monnaies de cette ville. Toutefois, si l'on rapproche le type de cette monnaie de celui du denier de Mathieu de Boulogne, que j'ai catalogué sous le n° 1850, on trouvera entre eux une telle ressemblance que l'on serait tenté de donner aussi à Boulogne le denier décrit par M. de Saulcy. Alors ce serait encore à Philippe d'Alsace qu'il faudrait l'attribuer ; car nous trouvons qu'en 1173 il eut la garde noble d'Ide, sa nièce, qui succédait au comté de Boulogne à Mathieu d'Alsace, son père. On concevra néanmoins que, n'ayant pas vu en nature le denier prétendu champenois, je raisonne un peu au hasard. Dans tous les cas, je crois qu'il faut induire de ma précieuse découverte et des rapprochements qu'elle m'a permis de faire que c'est parmi les seigneurs de Valois et de Boulogne, et plus particulièrement encore parmi ceux qui appartiennent à la branche d'Alsace, qu'il faut placer les espèces portant le nom du monétaire Simon. C'est à cette famille qu'il a dû être attaché. Il appartient aux numismatistes du pays de rendre cette démonstration plus complète et de trancher plusieurs questions depuis longtemps en litige.

HAINAUT.

MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, 1244—1280.

SUPPLÉMENT. 71. + MARGARETA COMITISSA. Légende intérieure, + ❀ SIGNVM ❀ CRVCIS ❀ Croix cantonnée de quatre croissants. — ℞. + MONETA VALENCIENSIS. Marguerite à droite brandissant une épée.

Gros d'argent : 40 gr.

FLANDRE.

PHILIPPE-LE-BEAU.

72. + PhS ARGhID AVST BVRG GO FL .... Écusson remplissant le champ. — ℞. + BENEDIC ANIMA MEA DOMINO. Croix coupant la légende évidée au centre et y portant une fleur de lys cantonnée d'un lion au 1er, d'une fleur de lys au 4e, d'un annelet aux 2e et 3e.

Demi-sol : 29 gr.

Je ne veux pas clore mon Catalogue sans chercher à rassurer quelques-uns de mes lecteurs. J'en connais qui poussent le scepticisme au point de douter de l'authenticité de toute pièce nouvelle qui leur paraît un peu singulière. Je veux bien croire que quelques amateurs ont des raisons particulières pour être prudents; mais de là à des craintes puériles poussées à l'extrême il y a trop loin. Les faussaires ont exercé leur coupable industrie sur les monnaies du moyen-âge, cela est incontestable; mais jusqu'à présent ils n'ont guère osé s'attaquer aux monnaies seigneuriales. Il m'en a été offert une ou deux au plus dont j'ai suspecté l'authenticité; encore d'autres amateurs fort compétents n'ont-ils pas été de mon avis. Un numismatiste fort distingué a publié récemment un denier que j'avais rebuté comme contrefait. Selon moi, il était même impossible. La dissertation qui accompagne sa publication m'a-t-elle convaincu? Je n'oserais pas l'assurer.

Il ne s'agit que des pièces que j'ai décrites. Je puis affirmer que l'authenticité d'aucune d'elles ne peut même être suspectée. Lorsqu'une monnaie importante se présentait et que sa venue était tellement importante et inespérée qu'elle pouvait inspirer quelques doutes, je ne l'admettais dans mes cartons qu'après l'avoir soumise à un examen attentif et prolongé et à une espèce d'enquête sur sa provenance. Quelquefois je la communiquais à mes collègues; enfin, sans me départir d'une juste défiance, je ne rejetais pas une monnaie, comme on me l'a quelquefois conseillé, parce que son existence paraissait étrange à quelques esprits timides. Ma collection est à la disposition de tous les amateurs, et j'ose affirmer de nouveau qu'aucune des pièces qui la composent ne craint un examen si sévère qu'il soit.

TABLE

DES NOMS DE PROVINCES ET DE LIEUX.

Alby, 230
ALSACE, 370
Amiens, 384
Andance, 239
Anduze, 236
Anglo-françaises, 180—457
Angoulême, 159
ANJOU, 87—451
AQUITAINE, 169—457
Arlai, 312
Arles, 272
Arleux, 402
ARTOIS, 398
Auch, 459
Autun, 463
AUVERGNE, 143—455
Auxerre, 317
Avignon, 275
Bâle, 378
BAR, 343
BÉARN, 192—457
Beauvais, 385
BERRY, 111—452
Besançon, 308—464
Béziers, 220
Blainville, 358
Blois, 14—448
Boisbelle, 129
Bouillon, 339
Boulogne, 395
Bourbon, 137
Bourges, 112—453
BOURGOGNE-duché, 292-463
— comté, 305-464
BRABANT, 426
BRETAGNE, 40—450
Brioude, 145—455
Brissach, 376
Brosse, 122
Bruxelles, 436
Cadenet, 463
Cahors, 234
Calais, 396
Cambray, 403
Carcassonne, 218—459
Celles, 13
Châlons-sur-Marne, 333
CHAMPAGNE, 314-323-464
Charenton, 121
CHARTRAIN (Pays), 9
Chartres, 19—448
Châteaudun, 25—449
Château-Landon, 3
Château-Meillant, 123
Château-Renaud, 338
Châteauroux, 113
Chinon, 9—448
Clermont, 147—456
Cluny, 303
Colmar, 375
COMTAT-VENAISSIN, 274
Corbie, 394
Crespy, 466
Crèvecœur, 423
Cugnon, 381
DAUPHINÉ, 262
Die, 262
DIOIS, 265
DOMBES, 285
Dreux, 382
Évreux, 32
FEZENZAC, 459
FLANDRE, 410—468
Foix, 197
FRANCE (duché de), 1—447
FRANCHE-COMTÉ, 305
Gap, 271—461
Gien, 127
Grenoble, 271
Haguenau, 376
HAINAUT, 405—468
Henrichemont, 129
Huriel, 150
Issoudun, 117—453
Langres, 331
LANGUEDOC, 210—458
Laon, 389
Limoges, 154—456
LIMOUSIN, 152—456
Lixheim, 357
Loos, 425
LORRAINE, 344—465
Lure, 377
Lyon, 247
Macon, 301
MAINE, 80—451

MARCHE (La), 159
Mauléon, 110
Meaux, 321
Mehun, 124
Melgueil, 225—460
Metz, 359—465
Montbelliard, 313
Montluçon, 142—455
Montpellier, 229
Murbach, 377
Namur, 424
Narbonne, 220—239
NAVARRE, 197—458
Neufchâtel, 380
Nevers, 130
Nivelles, 456
NORMANDIE, 29—449
Noyon, 386
Orange, 280
Orléans, 2—447
PENTHIÈVRE, 72
PERCHE, 27
PÉRIGORD, 165
Perpignan, 209
Phalsbourg, 337
PICARDIE, 384
POITOU, 94
PONTHIEU, 391
PORCIEN, 334
PROVENCE (Royme de), 242
— (Comté de), 254
Provins, 320—326—327
Puy (Le), 148
Reims, 324—328
Rethel, 335—465
Riom, 146—456
Rodez, 252
Rois de la mer, 34
Romorantin, 17
ROUSSILLON, 207
Sainte-Sevère, 454
Saintes, 167
Saint-Aignan, 11
Saint-Étienne de Dijon, 300
Saint-Martin de Tours, 4—447
Saint-Médard de Soissons, 389
Saint-Nazaire d'Autun, 463
Saint-Paul-Trois-Châteaux, 270—462
Saint-Pol, 399
Sancerre, 119
Sédan, 339
Sens, 318—320—327
Seyne, 239
Soissons, 387
Souvigny, 137
Strasbourg, 370—466
Sully, 454
Substantion, 225—460
Thann, 377
Tonnerre, 315
Toul, 365
Toulouse, 210—458
TOURAINE, 4
Tournay, 423
Tournus, 304
Tours, 8—448
TROIS-ÉVÊCHÉS, 339
Troyes, 321—325—464
Turenne, 152
Valence, 262
VALENTINOIS, 265
VALOIS, 466
Vauvillars, 357
Vendôme, 20—448
Verdun, 367
VERMANDOIS, 393
Vienne, 242
VIENNOIS, 266—461
Vierzon, 125
Viviers, 238

—

PIÈCES DE MARIAGE, 437

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 4, ligne 39, *au lieu de* prenons, *lisez* possédons.
13, ligne 32, *au lieu de* Chalons, *lisez* Chalon.
37, ligne 31, *au lieu de* eroix, *lisez* croix.
39, ligne 19, *au lieu de* proposa, *lisez* propose.
47, ligne 9, *au lieu de* même type, *lisez* croix ancrée.
82, ligne 22, *au lieu de* flanc, *lisez* flan.
109, ligne 25, *au lieu de* ALFNNSVS, *lisez* ALFVNSVS.
141, ligne 6, *au lieu de* SILVIANICO, *lisez* SILVINIACO.
157, ligne 7, *au lieu de* uum., *lisez* num.
195, ligne 5, *au lieu* d'un, *lisez* un.
195, ligne 9, *au lieu de* denier, *lisez* demi.
202, ligne 23, *au lieu de* GIRR, *lisez* GRR.
203, ligne 26, *au lieu de* dessus, *lisez* dessous.
214, ligne 17, *au lieu de* 1998, *lisez* 1098.
220, ligne 30, *au lieu de* Trencaval, *lisez* Trencavel.
227, ligne 3, *au lieu de* Chaudrue, *lisez* Chaudruc.
227, ligne 6, *au lieu de* 1097, *lisez* 1197.
255, ligne 19, *au lieu de* ces, *lisez* les.
346, ligne 13, 2e colonne, *au lieu de* CHARLES II, *lisez* CHARLES III.
352, ligne 7, *au lieu de* Charles II, *lisez* Charles III.
365, ligne 31, 2e colonne, *au lieu de* SIERTH, *lisez* SIERK.
420, ligne 15, *au lieu de* NOMINO, *lisez* DOMINO.

PRIX

DES

MONNAIES SEIGNEURIALES FRANÇAISES

DE LA COLLECTION DE M. POEY D'AVANT

DONT LA VENTE A EU LIEU AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, A PARIS, LES 13, 14, 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 1853.

NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.
	F. C.		F. C.		F. C.		F. C.
1	39 »	61 à 63	8 »	114 à 123	22 50	492 à 497	6 »
2	9 50	64	6 »	124 à 126	14 50	509 à 523	
3	53 »	65		127 à 156	225 »	524	4 »
4	1 »	67		159 à 175		525	» 50
5	35 »	68	17 50	178 à 195		526	
*6	40 »	*SUP.* 6.		200 à 289		529 à 531	5 50
7	19 »	69	10 50	291		532	3 50
8		70	20 »	292		533	5 25
9 à 12	26 »	71		293 à 296		534	10 »
13 à 23	9 »	72	9 50	299 à 351	1345 »	535	
SUP. 2 et 3		73	5 »	353 à 366		536	8 50
24 à 34	3 »	74	3 »	368 à 372		537	
35	65 »	75 à 79	8 »	374 à 402		538	3 »
36	34 »	*SUP.* 7 et 8		404 à 415		539	
*37	25 »	80	1 75	417 à 423		540	3 »
38	19 50	81		*SUP.* 18.		541	
39	22 »	82	11 50	19, 21 et 23		542	1 75
40	21 »	*SUP.* 9		424 à 469	15 50	543	
41	7 75	83	7 »	*SUP.* 23 à 25		544	6 50
42		84		470	8 »	545	11 »
43	11 »	85 à 88	15 »	471	4 25	545 *bis.*	6 50
44		89	11 50	472		546	
45	10 50	90	13 »	473	16 »	547 à 570	40 »
47	3 75	91 à 94	17 »	474	2 75	570 *bis.*	6 »
48	10 50	96 à 99	8 50	475		571 à 573	5 »
49	9 50	*SUP.* 10 et 12		476	8 »	574	14 »
50	14 50	100 à 103	4 75	477 à 479	3 »	575 à 580	6 »
51		104 à 106	4 75	480	14 50	581 à 600	16 50
52	9 50	107	4 75	481	4 50	601	1 50
53 à 55	9 »	108		482	8 50	602	13 »
56	6 »	109	100 »	483 à 490	12 50	603 à 621	20 »
57	22 »	110	12 »	498 à 508		623	2 50
58	19 »	111	20 »	*SUP.* 27 à 29		622 à 625	1 50
59	5 »	112	28 »	491	4 »	626 à 630	13 »
60		113	46 »			629	4 75

NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.
	F. C.		F. C.		F. C.		F. C.
631 à 633	3 »	729 à 731	1 25	* 809	16 »	905 à 938	30 »
634	1 75	732	10 »	810	1 »	939	2 50
635		733	4 50	811		940	
635 *bis.*	15 »	734 à 740	7 »	812	21 »	941	1 50
636 à 639	14 50	* 741	26 »	813	12 50	942	3 »
640 à 642	9 »	742	11 »	814	10 »	943	
643	19 »	743	4 »	* 815	20 »	944	
643 *bis.*	24 »	744	14 »	816	36 »	945	2 75
644	6 »	745	20 »	817	46 »	*SUP.* 46	
645	5 50	746	15 »	818	13 50	946	9 50
646 à 649	11 »	747	14 »	819	11 »	947	
650	13 »	748 à 753	13 »	820	2 50	948 à 950	3 25
651	2 25	*SUP.* 36		821 à 828	8 50	951	8 »
652	5 »	* 754	40 »	* 829	55 »	952	» 75
653		755	17 »	830	15 »	953	2 »
654 à 660	13 »	756		831 à 833	8 50	954 à 960	8 »
661	3 »	757 à 759	8 50	834	20 »	961	5 50
662		760	12 »	835	13 »	962	2 50
664 à 666	15 »	*SUP.* 57	6 »	836	17 »	963	
667 à 672	35 »	* 762	53 »	837	15 »	964	4 »
SUP. 32		* 763	52 »	838	10 »	*SUP.* 63	
673	29 »	764	4 »	839	3 50	966 à 970	3 »
674	29 »	765	6 »	840	3 75	* 971	20 »
675	20 »	766	5 »	841	15 50	972	4 25
676	30 »	767		842 à 848	22 »	973	6 50
677 à 680	15 »	768	15 »	849	15 »	974	11 50
681	8 »	*SUP.* 40 à 42		850		975	4 50
682		769	5 »	851	11 50	976 à 978	7 »
683	8 50	770	3 50	852		979 à 984	4 75
684	7 »	771	17 »	853	4 »	985	1 25
684 *bis.*		772		854	5 »	986	7 »
685	19 50	773 à 776	18 50	855	9 50	*SUP.* 48	
* 686	60 »	777	6 50	856		* 987	50 »
* 687	41 »	778 à 782	7 50	857	10 »	988	15 »
* 688	31 »	783	20 »	858	11 »	989	26 »
* 689	16 »	784	15 »	859	4 »	990	29 »
690	12 50	786		860		991	16 »
691	11 50	785		861	7 »	992	40 »
692	25 »	789	5 »	862	1 50	993 à 995	5 25
693	31 »	790		863		996 à 998	14 »
694	15 »	788	8 »	864	16 »	999 à 1002	5 50
695 à 698	3 »	791 à 793	3 25	865	39 »	1003 à 1005	2 »
699 à 707	1 75	794 à 796	5 50	866	5 25	1006	10 »
708	6 »	797	17 »	867	19 »	1007	10 »
709		798		868 à 871	21 »	1008	
710 à 714	8 »	799	29 »	872	5 25	1009 à 1011	5 50
715	4 50	800		873	6 »	*SUP.* 49	
* 716	27 »	* 801	40 »	874	5 »	1012 à 1015	30 50
717 à 720	2 50	* 802	31 »	875		1016 à 1018	16 »
721	21 »	* 803	24 »	876	1 »	1019 à 1022	20 »
* 722	30 »	* 804	27 »	877 à 892	74 »	1023	14 »
723	10 »	* 805	37 »	893 à 901	13 »	1024	
724		* 806	18 »	902	5 »	1026 à 1028	15 »
725 à 727	17 50	* 807	21 »	903	1 »	1029	6 »
728	2 25	* 808	21 »	904	15 50	1030	

NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.
	F. C.		F. C.		F. C.		F. C.
1031 à 1034	6 25	1127	9 »	1273	1 25	1396	40 »
1035	13 »	1128	10 »	1274	1 25	1397	
1036		1129	10 »	1275	1 50	1398	14 »
1037 à 1045	6 25	1130	15 50	1276	2 »	1399	18 »
1046	5 »	1133	70 »	1277		1400	2 »
1047	1 »	1136	41 »	1278	1 »	1401	1 50
1048 à 1050	11 50	1138 à 1140	21 »	1279 à 1282	2 »	1402	23 »
1051	11 »	1141 à 1151	6 75	1283 à 1287	1 50	1403	8 »
1052	2 25	1156	70 »	1288	2 50	1404	
1053		1157	31 »	1289 à 1292	2 75	1405	15 »
1054	12 »	1158	27 »	1293	3 25	1406 à 1408	3 »
1055	52 »	1159 à 1167	19 »	1294		1409	3 25
1056	31 »	1168	28 »	1295	39 »	1410	
1057	29 »	1169		1296		1411	13 »
1058		1170 à 1173	20 »	1297	10 »	1412 à 1414	4 25
1059 à 1061	30 »	1174 à 1182	29 »	1298		1415	10 50
1062 à 1064	16 »	1183	19 »	1299	5 50	1416	
1065 à 1075	11 »	1184		1300	5 50	1417 à 1419	2 50
1076 à 1079	15 50	1185	31 50	1301		1420	7 »
1080	8 50	1186		1302	33 »	1421	7 »
1081		1187 à 1189	4 50	1303	18 »	1422	
1081 *bis.*	39 »	1190 à 1192	31 »	1304		1423	3 »
1082	29 »	1193	13 »	1305	6 »	1424	9 »
1083	14 50	1194 à 1200	26 »	1306	4 »	1425	
1084	12 50	1202 à 1204	3 »	1307		1426	2 »
1085	26 »	1205 à 1207	13 50	1308	10 »	1427	
1086	29 »	1208 à 1211	19 50	1309		1428 à 1430	16 »
1087	20 »	1212	28 »	1310 à 1317	19 »	1431	5 »
1088	18 »	1213		1318 à 1322	7 25	1432 à 1434	17 »
1089	5 »	1214 à 1217	43 »	1323 à 1325	1 25	1435	14 50
1090	35 »	1218 à 1221	7 50	1326 à 1337	35 »	1436	
1091 à 1093	2 25	1222	36 »	1338 à 1342	4 »	1437	5 50
1094	45 »	1223	21 »	1341	4 »	1438	201 »
1095	1 75	1224	3 50	1343		1439	2 »
1096	16 »	1225 à 1228	19 »	1344 à 1347	40 »	*SUP.* 61	
1097	1 75	1229 à 1254	22 »	1348 à 1356	31 »	1440	» 75
1098	3 »	*SUP.* 54		1357	17 »	1441	
1099	1 »	1255	16 »	1358 à 1363	8 50	1442 à 1444	2 25
1100	5 50	1256	39 »	1364 à 1380	8 »	*SUP.* 62	
1101 à 1104	4 50	1257	4 25	1381	15 »	1445	8 50
* 1105	47 »	* 1258	28 »	1382	13 »	1446	5 »
1106	3 50	1259	8 50	1383	20 »	1447	3 50
1107		1260		1384	2 50	1448	
1108	44 »	1261	8 50	*SUP.* 59		1449	10 »
1109	11 50	1262	5 25	1385	» 50	1450	30 »
1110		* 1263	30 »	1386	1 50	1451	6 25
1111	8 50	1264	8 »	1387	8 »	1452 à 1456	11 »
1112 à 1115	3 25	1265	8 50	1388	6 50	1457	21 »
1116	» 50	1266	5 »	1389	20 50	1458	6 »
1117	2 75	1267	9 »	1390	4 »	1459	1 25
1118 à 1122	15 »	1268	3 50	1391	6 »	1460	10 50
1123	5 »	1269	3 75	1392	8 »	1461 à 1469	9 »
1124	5 »	1270	8 75	1393	10 50	1471 à 1473	32 »
1125	10 50	1271		1394	5 »	1474	26 »
1126		1272	5 »	1395		1475 à 1479	12 50

NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.
	F. C.		F. C.		F. C.		F. C.
1480 à 1482	6 50	1622 à 1625	6 »	1795 à 1797	5 »	1883	4 »
* 1483	110 »	1626 à 1634	15 50	1798 à 1800	3 50	1884	3 »
1484 à 1489	16 »	*SUP.* 67		1801	7 »	1885	17 50
1490	14 »	1635	6 »	1802 à 1812	8 »	1886	6 50
1491	4 »	1636		1813 à 1815	12 »	1887	10 50
1492	7 »	1637 à 1643	5 »	1816	» 50	1888	2 »
1493 à 1502	30 »	1644 à 1649	2 75	1817	1 »	1889	
1503	4 50	1650 à 1652	10 »	1818		1890	12 50
1504 à 1506	12 »	1653	8 »	* 1819 à 1821	42 »	1891	2 »
1507 à 1509	5 50	1654		1822	20 »	1892	
1510	3 »	1655	7 »	1823	10 50	1893	7 »
1511		1656		* 1824	61 »	1894	2 25
1512 à 1517	9 »	1657 à 1660	7 »	* 1825	24 »	1895	20 »
1518	3 25	1661	26 »	* 1826	31 »	1896	1 »
1519		1662 à 1672	4 50	* 1827	19 »	1897	
1520 à 1524	10 50	1673 à 1682	6 50	1828	11 »	1898	2 »
* 1524 *bis*.	49 »	1683 à 1689	3 25	1829		1899 à 1904	10 »
1525 à 1528	6 25	1690	5 »	1830	23 »	1906 à 1921	17 »
1529	30 »	1691	18 »	1831	9 25	1922	20 »
1530		1692		1832 à 1834	7 »	1923	8 50
1531 à 1533	4 »	1693	4 50	1835 à 1837	7 50	1924	
1534	10 50	1694		1838	5 »	1925 à 1927	10 »
1535		* 1695 à 1698	36 »	1839		1928 à 1932	19 50
1536	18 »	* *SUP.* 68		1840	31 »	1933 à 1935	80 »
1537		1699 à 1704	3 75	1841		1936	2 »
1538	10 50	1705	7 »	1842 à 1844	7 50	1937	
1539	5 »	1706		1845	37 »	1938 à 1940	7 »
1540	2 »	1707	5 50	1846		1941 à 1945	3 75
* 1541	29 »	1708		1847	9 »	1946 à 1948	46 »
1542 à 1556	9 75	1709 à 1712	2 50	1848		1949 à 1952	7 50
1557 à 1568	8 »	1713	25 »	1849	5 »	1953 à 1956	4 »
1569	8 50	1714 à 1716	5 »	* 1850	45 »	1957 à 1962	8 »
1570	17 »	1717 à 1721	5 75	1851	16 »	1963 à 1972	11 »
1571	21 »	1722 à 1728	4 »	1852		1973 à 1977	5 »
1572 à 1585	5 »	1729 à 1731	3 »	1853	4 »	1978 à 1985	9 50
1586	2 25	1732	7 25	1854		*SUP.* 72	
1587	3 »	1733 à 1735	10 50	1855 à 1857	8 50	1986 à 1991	3 »
1588	2 »	1736	2 »	1858	3 »	1992	6 »
1589	1 75	1737		1859 à 1861	8 »	1993 à 2000	1 50
1590	10 50	1738	77 »	* 1862	21 »	2001 à 2009	4 50
1591	3 »	1739 à 1741	11 50	1863	20 »	2010 à 2016	4 »
1592 à 1601	11 50	1742	2 25	1864		2017 à 2020	5 »
1602	16 »	1743 à 1746	12 50	* 1865	46 »	2021 à 2027	2 50
1603	12 »	1747	12 »	1866	10 »	2028	1 75
1604	27 »	1748	13 »	1867		2029	
1605 à 1607	20 »	1749		1868	80 »	2030	1 75
1608	17 »	1750	13 »	1869	41 »	2031	
1609	9 50	1751		1870	8 50	2032	2 25
1610		1752 à 1767	10 50	1871	19 50	2033	
1611	2 25	1768 à 1774	11 50	1872	31 »	2034	3 »
1612		1775 à 1782	5 50	1873	46 »	2035	4 »
1613	5 »	1783 à 1789	4 »	1874 à 1877	1 50	2036	2 25
1614 à 1616	3 »	1790 à 1792	3 75	1878 à 1880	3 75	2037	1 50
1617 à 1621	13 »	1793	15 »	1881	5 25	2038	4 75
SUP. 66		1794		1882	4 »	2039	4 »

NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.	NUMÉROS.	PRIX.
	F. C.		F. C.		F. C.		F. C.
2040	4 25	2067	3 50	SUPPLÉMENT		44	4 75
2041	2 50	2068 à 2071	1 50			45	6 75
2042	2 »	2072 à 2075	5 50	1	21 »	47	6 »
2043	2 »	2076	4 75	4	26 »	50	49 »
2044	1 75	2077		5	6 »	51	19 50
2045		2079	5 »	11	5 50	* 52	35 »
2046	1 »	2080	3 25	13	4 50	53	105 »
2047	1 »	2081 à 2086	3 25	14	145 »	55	1 »
2048	1 75	2087 à 2091	3 25	15	8 »	56	
2049	» 50	2092	10 »	16		* 58	11 »
2050	3 »	2093 à 2097	15 50	17	13 50	* 60	41 »
2051		2098 à 2101	2 25	26		64	15 50
2052	2 »	2102	7 50	30	11 50	65	13 50
2053		2103		* 31	73 »	69	2 25
2054	3 »	2104	7 »	* 33	41 »	* 70	45 »
2055				* 34	39 »	71	4 »
2056 à 2060	2 75	PIÈCES		35	19 »		
2061	3 »	DE MARIAGE.		37	40 »		
2062 à 2064	5 50			38	35 »		
2065	2 25	2 à 54, 53 non	132 »	39			
2066		compris.		43	3 »		

Les numéros du Supplément qui ne figurent pas sur cette dernière liste ont été réunis à ceux des provinces dont ils dépendaient et vendus avec eux.

Le relevé qui précède étant destiné à servir en quelque sorte de complément à mon Ouvrage, il est utile de le faire suivre de quelques observations.

Quelques amateurs m'ont exprimé le regret de ce que je n'ai pas fait suivre la description de chacune des monnaies de ma Collection de sa valeur commerciale. J'en avais eu d'abord l'idée, mais j'y ai renoncé. La science ne doit rien avoir de mercantile. Je me suis donc contenté d'indiquer le plus souvent que je l'ai pu le degré de rareté des monnaies que je possédais. Le prix des monnaies du moyen-âge, et plus particulièrement des monnaies seigneuriales, est difficile à établir. Il n'y a pas assez longtemps que l'on s'occupe de leur recherche. Aucune Collection de cette spécialité n'a encore été mise en vente. D'ailleurs la valeur de ces pièces ne peut être que fort variable, puisque les découvertes que l'on fait chaque jour viennent la modifier. Quoi qu'il en soit, le relevé que je donne comblera le vœu de ces amateurs. Peut-il bien servir de base? On ne peut pas répondre affirmativement à cette question. Dans les ventes publiques aux enchères, il faut faire la part de quelques surprises inévitables, du caprice des amateurs spéciaux et de l'entraînement que cause la concurrence. Ces faits

ont dû se produire lors de ma vente. Les monnaies rares et uniques ont, sauf quelques rares exceptions, atteint un prix élevé ; les pièces communes, au contraire, ont été vendues à vil prix. Il ne reste donc que les monnaies d'une médiocre rareté dont les prix d'adjudication puissent servir de base à peu près certaine pour les acquisitions futures. Ces prix, rapprochés de ceux de quelques Collections vendues aux enchères, sont à peu près les mêmes.

On m'a reproché aussi de n'avoir pas fait suivre mon Ouvrage d'un *Index* fournissant le rapport des planches avec le texte. Je reconnais l'utilité d'un pareil travail et je le donne ci-après. Cela me permet de corriger quelques erreurs qui se sont glissées lors de l'impression du texte, qui avait lieu concurremment avec le dessin des planches.

Je ne répondrai point ici aux autres objections qui m'ont été faites et aux critiques dont mon Ouvrage a été l'objet. J'en trouverai l'occasion lorsque je donnerai un Supplément. Je n'ai que des remercîments à adresser à ceux qui ont bien voulu rendre compte de mon Ouvrage. J'aurai égard à leurs observations toutes bienveillantes, en regrettant toutefois qu'ils n'aient point précisé davantage les points reprochables. Je ne demande pas mieux que de corriger les erreurs qui m'ont échappé ; mais aussi je dois dire d'avance qu'il y a quelques critiques que je ne puis pas accepter.

INDEX

CORRESPONDANCE DES NUMÉROS DES PLANCHES

AVEC CEUX DE LA DESCRIPTION.

PLANCHE Ire.

1 — 3
2 — 6
3 — 7
4 — 10
5 — 38
6 — 45
7 — 49
8 — 58
9 — 66
10 — 69
11 — 70
12 — 71
13 — 72
14 — 74
15 — 88

PLANCHE II.

1 — 113
2 — 114
3 — 117
4 — 119
5 — 118
6 — 120
7 — 121
8 — 122
9 — 123
10 — 125
11 — 126

PLANCHE III.

1 — 128
2 — 129 *bis*
3 — 130
4 — 131
5 — 134
6 — 136
7 — 138
8 — 139
9 — 140
10 — 142
11 — 146
12 — 150
13 — 152
14 — 153
15 — 154
16 — 156

PLANCHE IV.

1 — 162
2 — 163
3 — 176
4 — 198
5 — 199
6 — 200
7 — 203
8 — 215
9 — 230
10 — 233
11 — 236
12 — 245
13 — 251

PLANCHE V.

1 — 232
2 — 276
3 — 277
4 — 278
5 — 280
6 — 289
7 — 290
8 — 291
9 — 342
10 — 343
11 — 348
12 — 367
13 — 385

PLANCHE VI.

1 — 392
2 — 394
3 — 401
4 — 404
5 — 406
6 — 415
7 — 419
8 — 420
8 *bis* 469
9 — 470
10 — 486
11 — 491
12 — 502
13 — 508
14 — 535

PLANCHE VII.

1 — 537
2 — 565
3 — 570 *bis*
4 — 573
5 — 574
6 — 593
7 — 601
8 — 602
9 — 603
10 — 622
11 — 623
12 — 629
13 — 631
14 — 633
15 — 643

PLANCHE VIII.

1 — 645
2 — 648
3 — 650
4 — 651
5 — 656
6 — 666
7 — 667
8 — 668
9 — 669
10 — 670
11 — 671
12 — 672
13 — 676
14 — 683
15 — 686

PLANCHE IX.

1 — 688
2 — 693
3 — 708
4 — 722
5 — 727
6 — 729
7 — 733
8 — 741
9 — 742
10 — 745
11 — 747
12 — 749
13 — 750
14 — 751
15 — 753

PLANCHE X.

1 — 754
2 — 755
3 — 760
4 — 761
5 — 762
6 — 765
7 — 766
8 — 767
9 — 768
10 — 775
11 — 778
12 — 779
13 — 780
14 — 781
15 — 782

PLANCHE XI.

1 — 783
2 — 788
3 — 801
4 — 803
5 — 804
6 — 805
7 — 806
8 — 809
9 — 814
10 — 815
11 — 817
12 — 818
13 — 819
14 — 829
15 — 831

PLANCHE XII.

1 — 835
2 — 837
3 — 840
4 — 865
5 — 869
6 — 870
7 — 873
8 — 875
9 — 876
10 — 904
11 — 946
12 — 963

PLANCHE XIII.

1 — 970
2 — 972
3 — 974
4 — 975
5 — 978
6 — 986
7 — 987
8 — 990
9 — 992
10 — 995
11 — 1016
12 — 1035

PLANCHE XIV.

1 — 1046
2 — 1047
3 — 1048
4 — 1049
5 — 1050
6 — 1051
7 — 1054

PLANCHE XV.

1 — 1055
2 — 1058
3 — 1061
4 — 1076
5 — 1079
6 — 1081
7 — 1081 *bis*
8 — 1082
9 — 1083
10 — 1084
11 — 1085
12 — 1086
13 — 1088
14 — 1090
15 — 1092

PLANCHE XVI.

1 — 1096
2 — 1099
3 — 1101
4 — 1105
5 — 1108
6 — 1109
7 — 1111
8 — 1120
9 — 1125
10 — 1126
11 — 1129
12 — 1130

PLANCHE XVII.

1 — 1131
2 — 1132
3 — 1133
4 — 1134
5 — 1135
6 — 1136
7 — 1137
8 — 1138
9 — 1152
10 — 1153
11 — 1154
12 — 1155
13 — 1156
14 — 1171

PLANCHE XVIII.

1 — 1186
2 — 1188
3 — 1204
3 *bis* 1205
4 — 1206
5 — 1211
6 — 1213
7 — 1214
8 — 1215
9 — 1225
10 — 1255

PLANCHE XIX.

1 — 1262
2 — 1268
3 — 1269
4 — 1305
5 — 1309
6 — 1316
7 — 1317
8 — 1347
9 — 1351
10 — 1383
11 — 1397
12 — 1398
13 — 1410

PLANCHE XX.

1 — 1434
2 — 1435
3 — 1436
4 — 1438
5 — 1449
6 — 1451
7 — 1457
8 — 1471
9 — 1474
10 — 1483
11 — 1489
12 — 1490
13 — 1503
14 — 1504

PLANCHE XXI.

1 — 1526
2 — 1537
3 — 1538
4 — 1569
5 — 1602
6 — 1606
7 — 1691
8 — 1693
9 — 1694
11 — 1729
12 — 1738

PLANCHE XXII.

1 — 1858
2 — 1862
3 — 1864
4 — 1865
5 — 1868
6 — 1869
7 — 1871
8 — 1873

PIÈCES DE MARIAGE.

PLANCHE XXIII.

1 — 1
2 — 3
3 — 4
4 — 5
5 — 7
6 — 8
7 — 9
8 — 10
9 — 11
10 — 12
11 — 14
12 — 15
13 — 16
14 — 17
15 — 18

PLANCHE XXIV.

1 — 19
2 — 20
3 — 21
4 — 26
5 — 28
6 — 32
7 — 33
8 — 36
9 — 37
10 — 39
11 — 41
12 — 42
13 — 46
14 — 47
15 — 49
16 — 53

SUPPLÉMENT.

PLANCHE XXV.

1 — 1
2 — 3
3 — 9
4 — 11
5 — 13
6 — 17
7 — 18
8 — 32
9 — 33
10 — 34
11 — 37
12 — 38
13 — 39
14 — 44
15 — 46

PLANCHE XXVI.

1 — 48
2 — 50
3 — 51
4 — 52
5 — 55
6, 7, 8 } P. 402
9 — 60
10 — 61
11 — 62
12 — 64
13 — 65
14 — 70

FONTENAY.
IMPR. DE ROBUCHON.

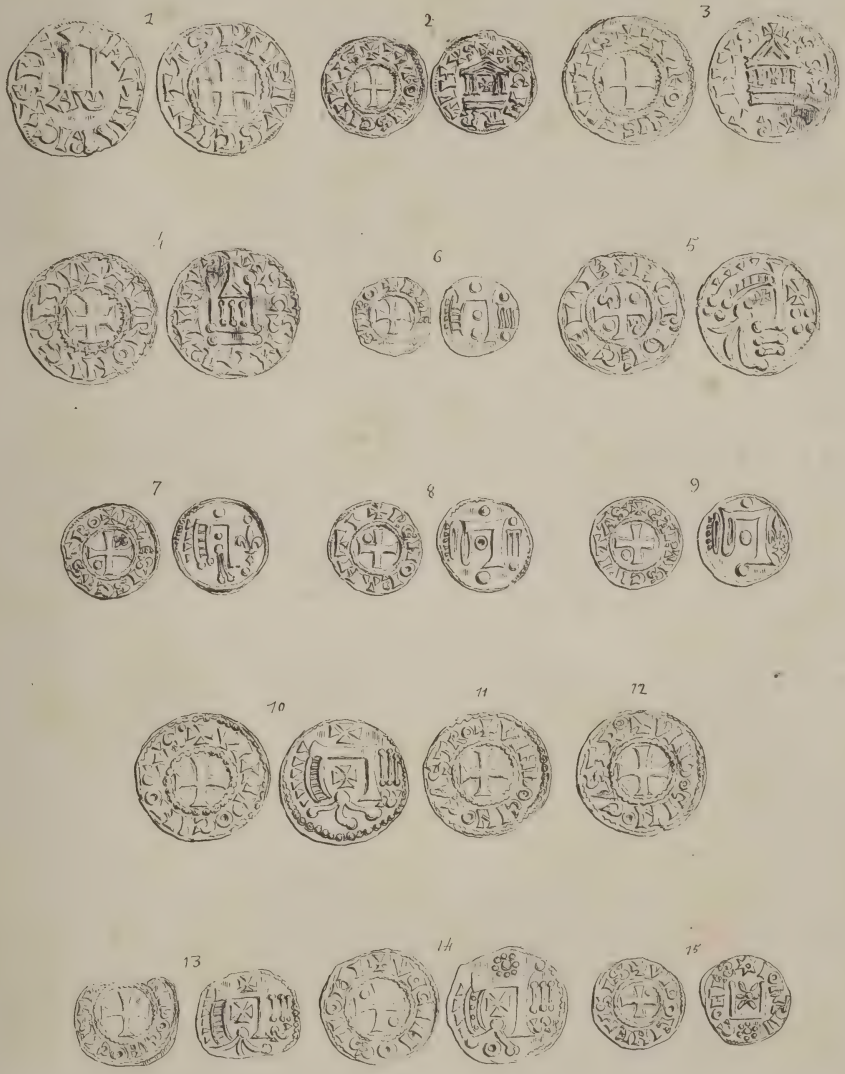

Parenteau del.

Autog. Charpentier Nantes.

Autographie Charpentier, Nantes

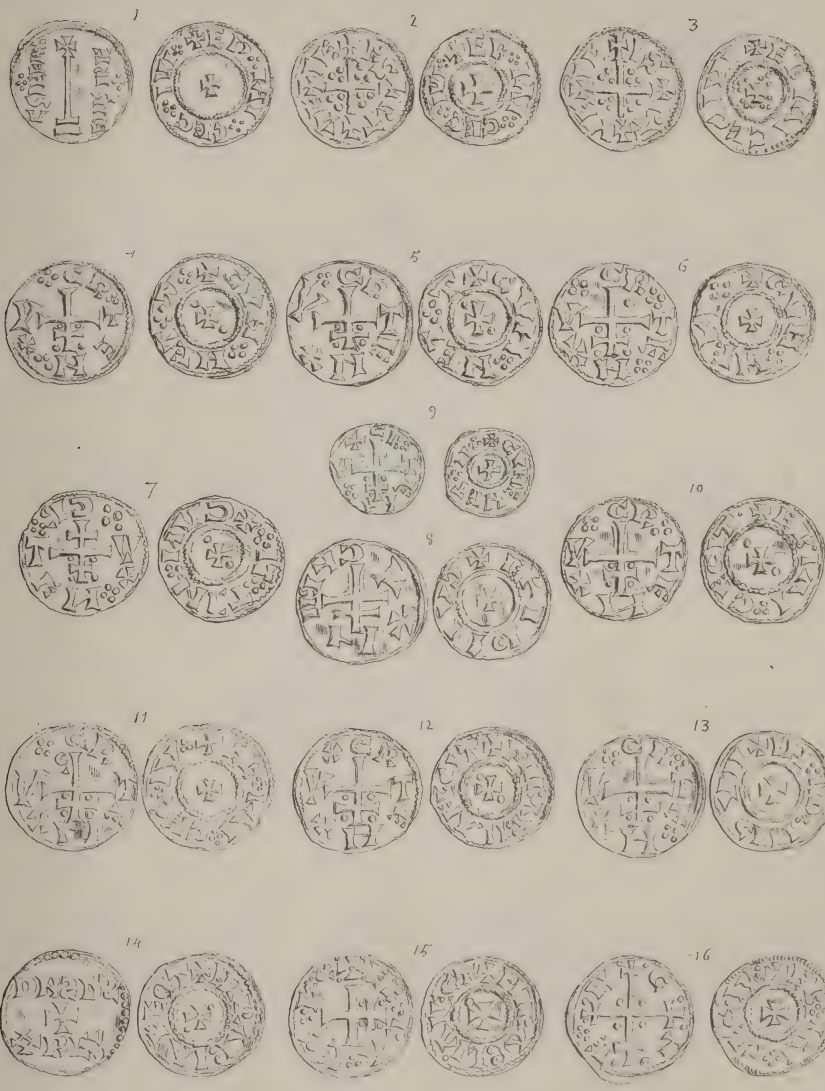

Parenteau F.

Autog. Charpentier Nantes

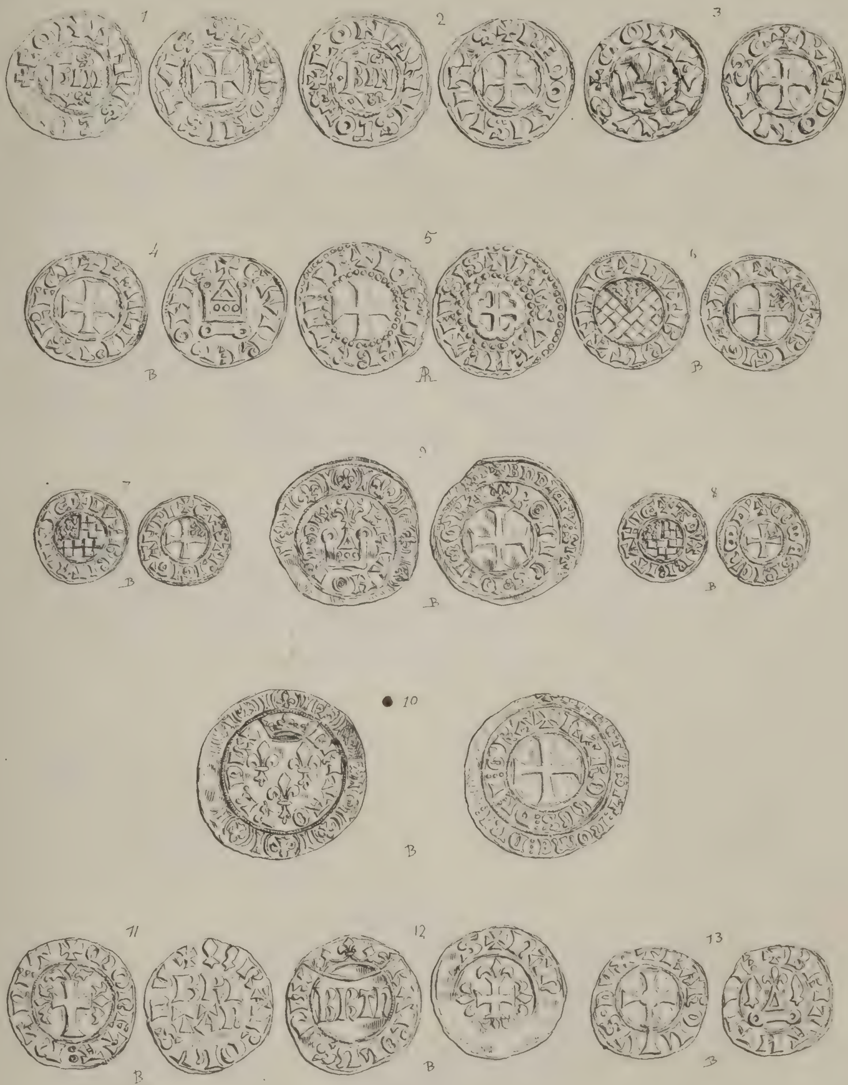

Parenteau Del^t.

Autog. Charpentier Nantes.

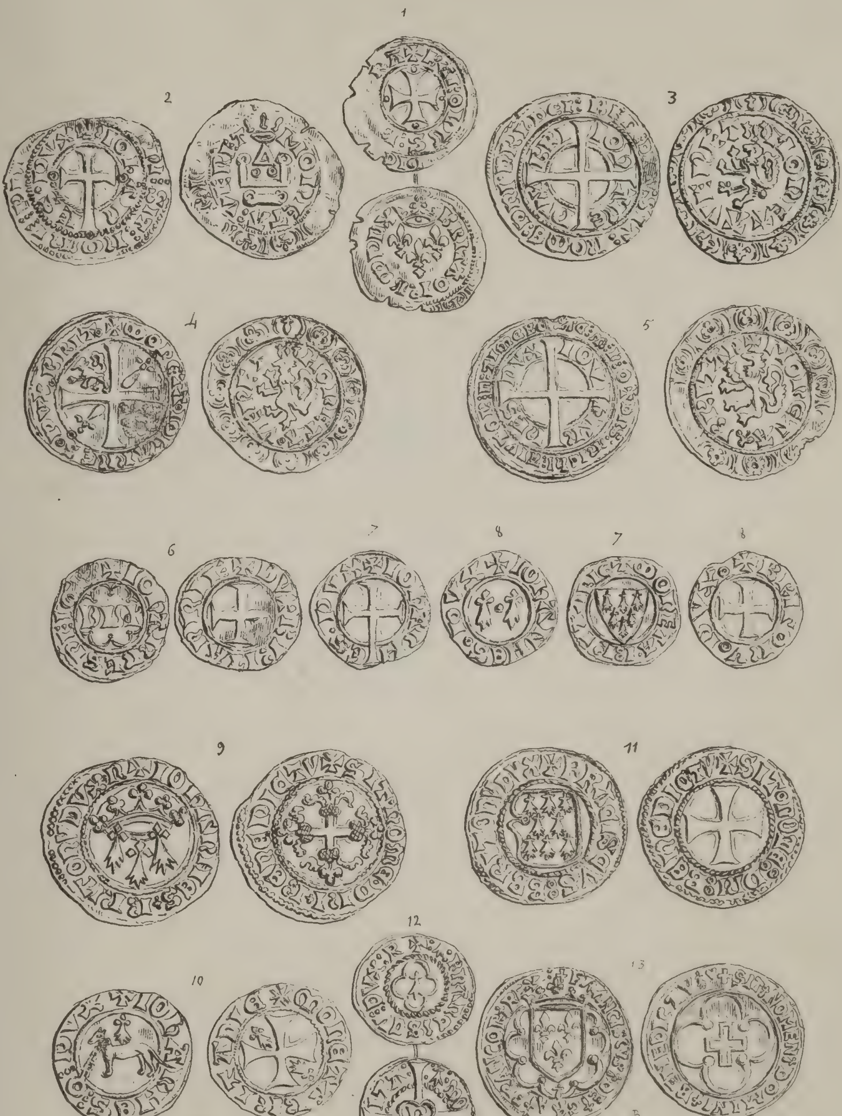

Parenteau F.t

Autog. Charpentier Nantes.

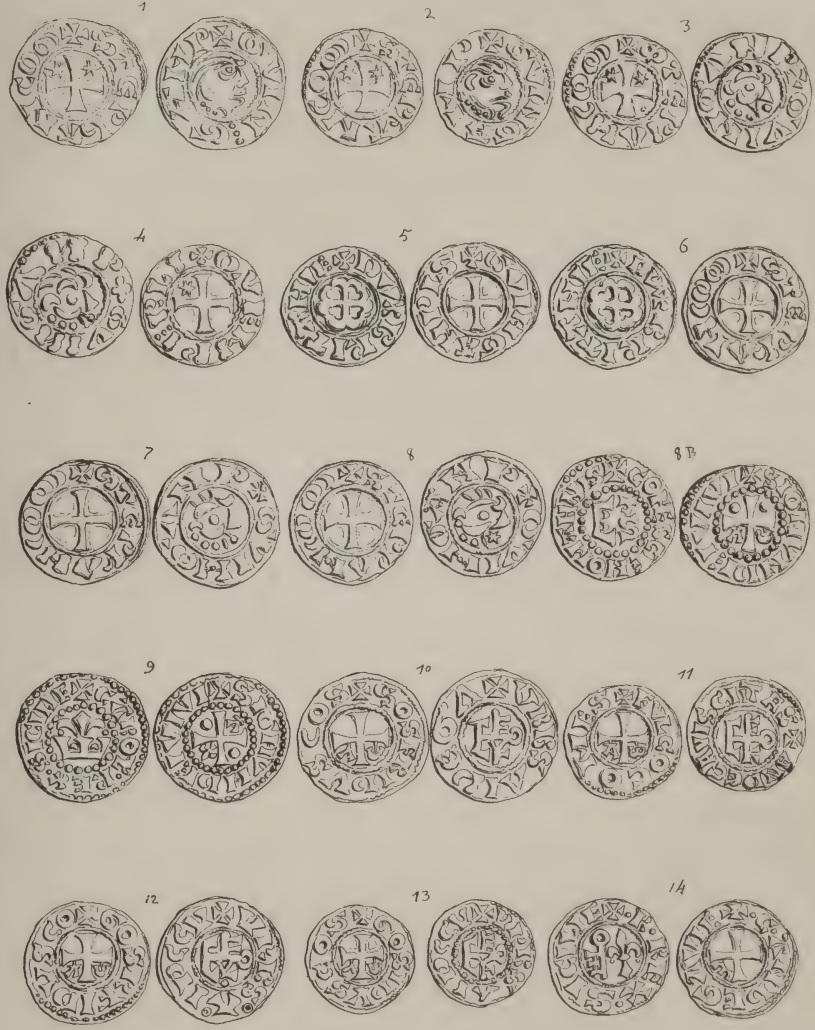

Parenteau T.t

Aubry Charpentier. Nantes

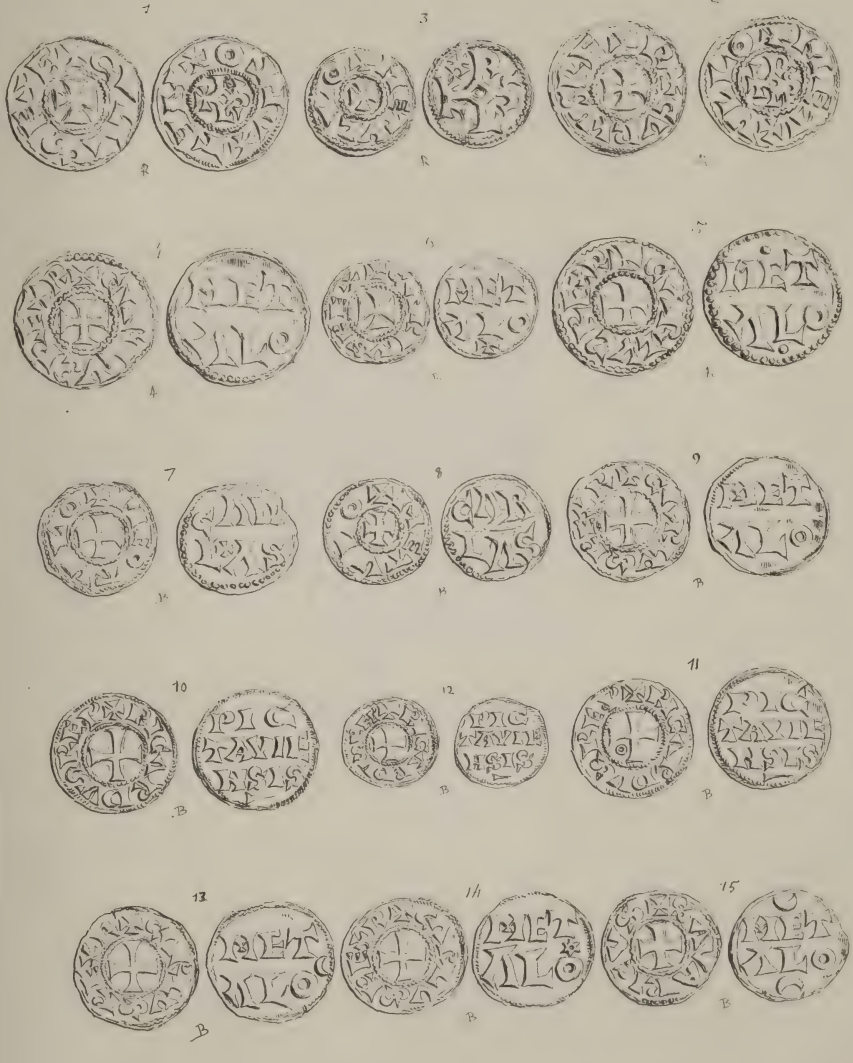

Parenteau Del.t

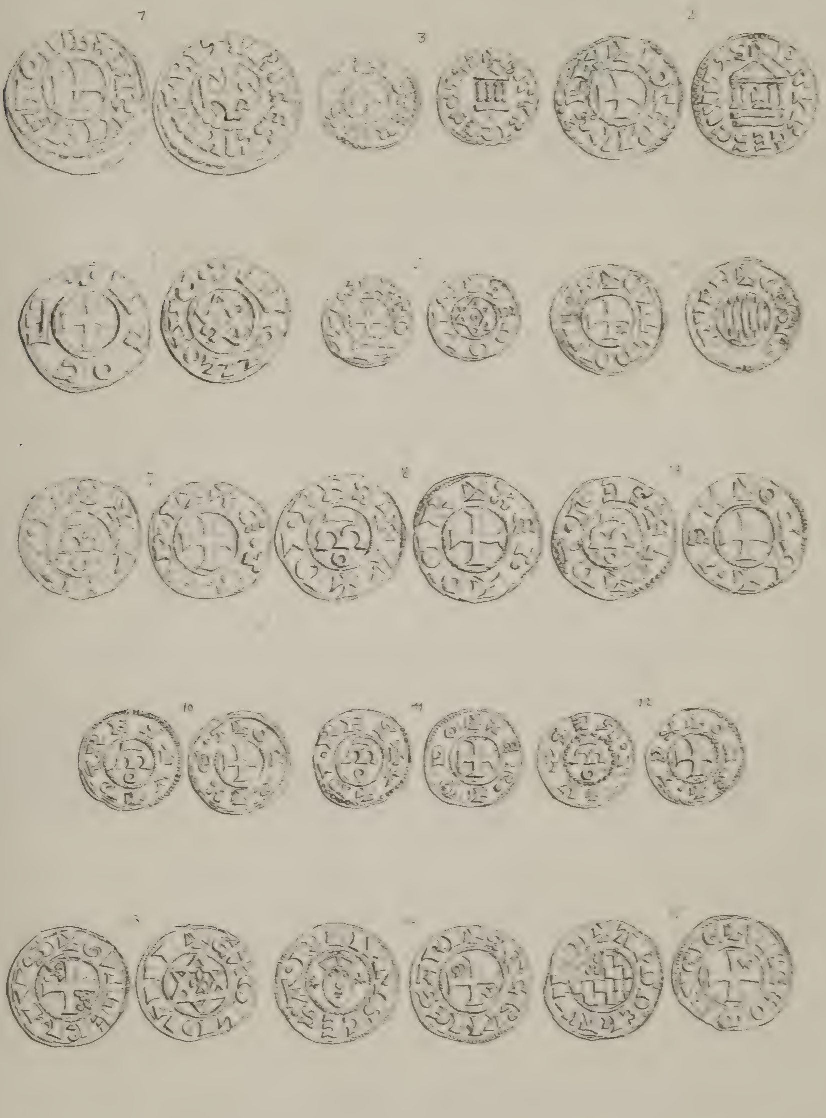

Parenteau F^c

N°3

N°1

N°6

N°2

N°4

N°5

N°7

N°9

N°8

N°10

N°11

N°12

N°13

N°14

N°15

P.

Autog. Charpentier Nantes.

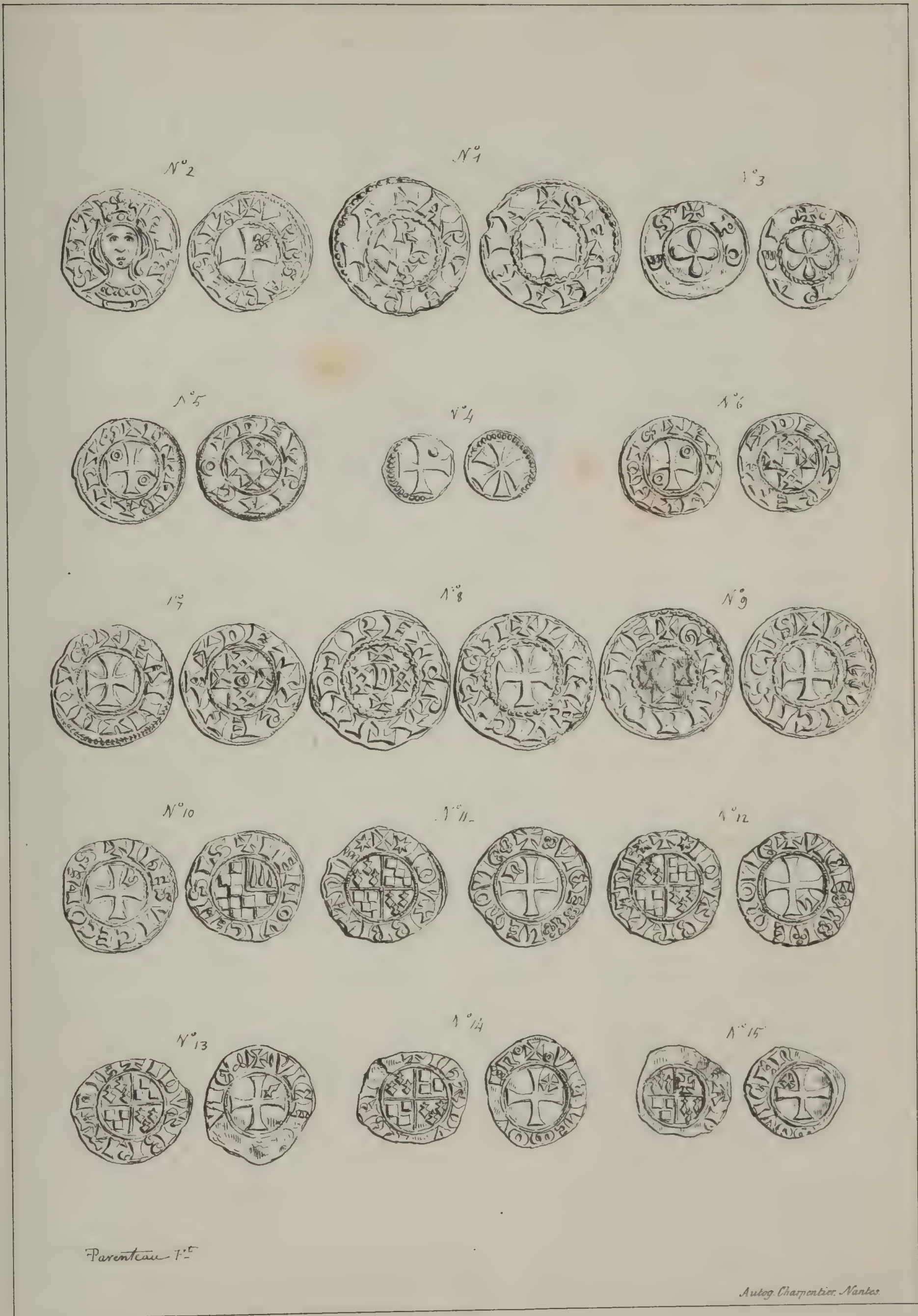
N° 2
N° 1
N° 3
N° 5
N° 4
N° 6
N° 7
N° 8
N° 9
N° 10
N° 11
N° 12
N° 13
N° 14
N° 15
Parenteau f.t
Autog. Charpentier. Nantes.

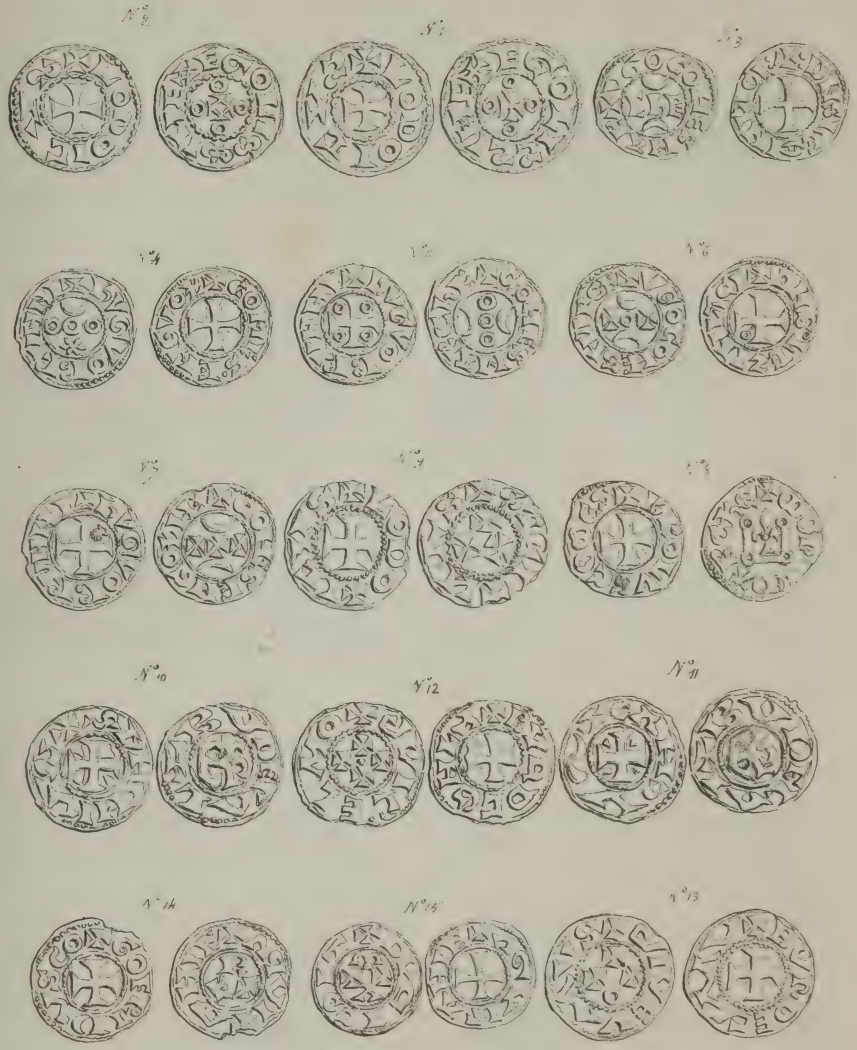

Parenteau Fec

Autog. Charpentier. Nantes.

N°1

N°3

N°2

N°5

N°6

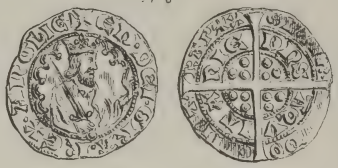

N°4

N°8

N°7

N°9

N°10

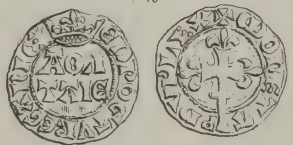

N°12.

N°11.

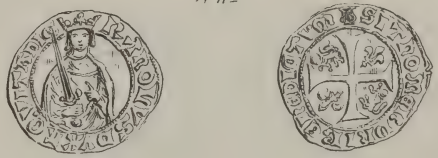

Parenteau Dir.

Autog. Charpentier. Nantes.

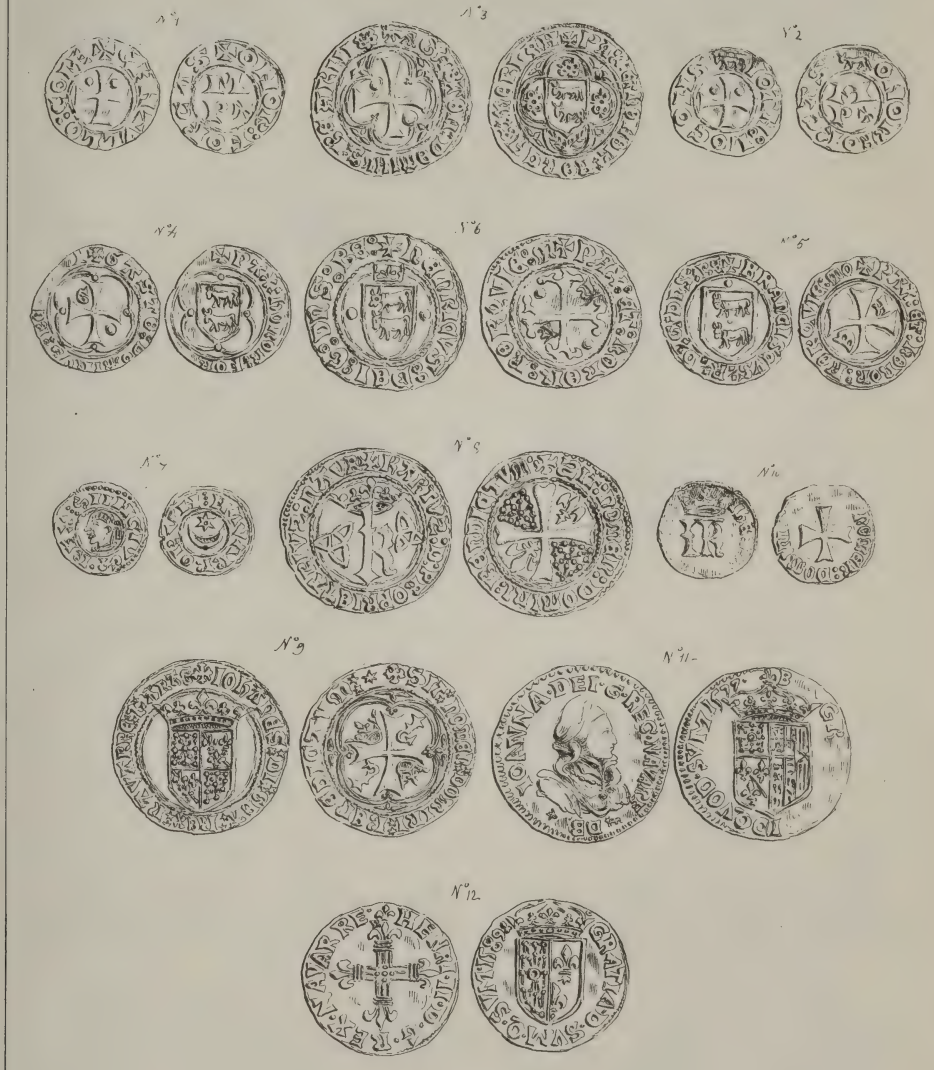

Parenteau Tit

Autog. Charpentier, Nantes

Parenteau F.t

Autog. Charpentier, Nantes

Parenteau Fecit

Autog. Charpentier. Nantes.

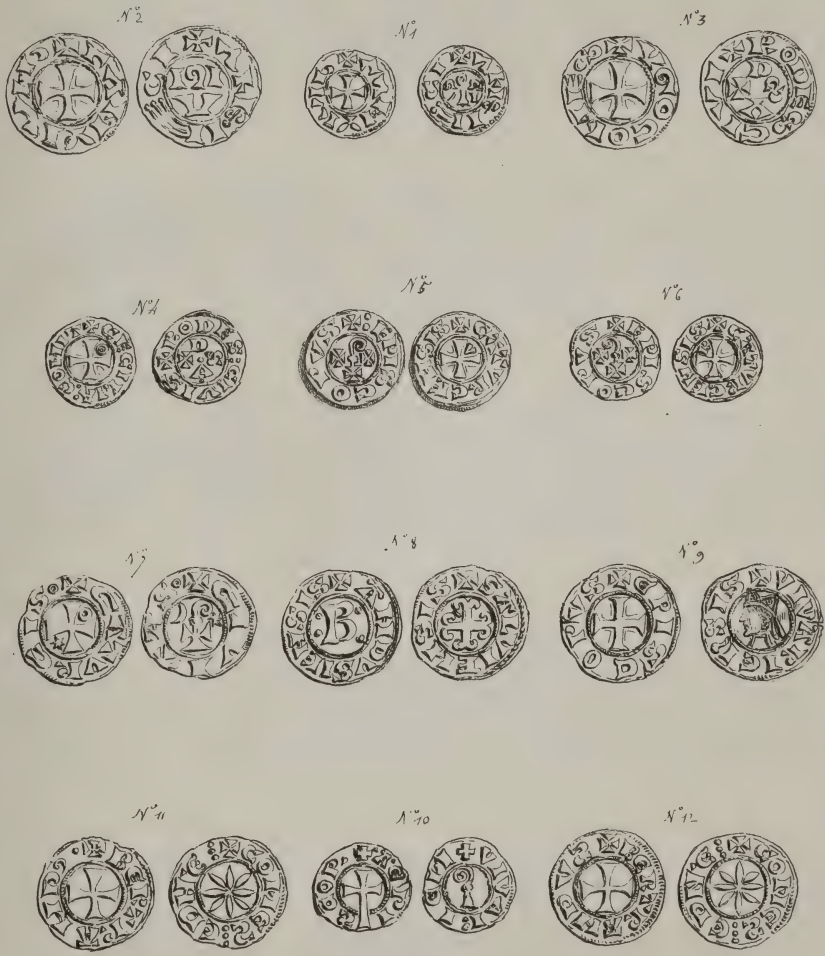

Parenteau . F.

Autog. Charpentier Nantes.

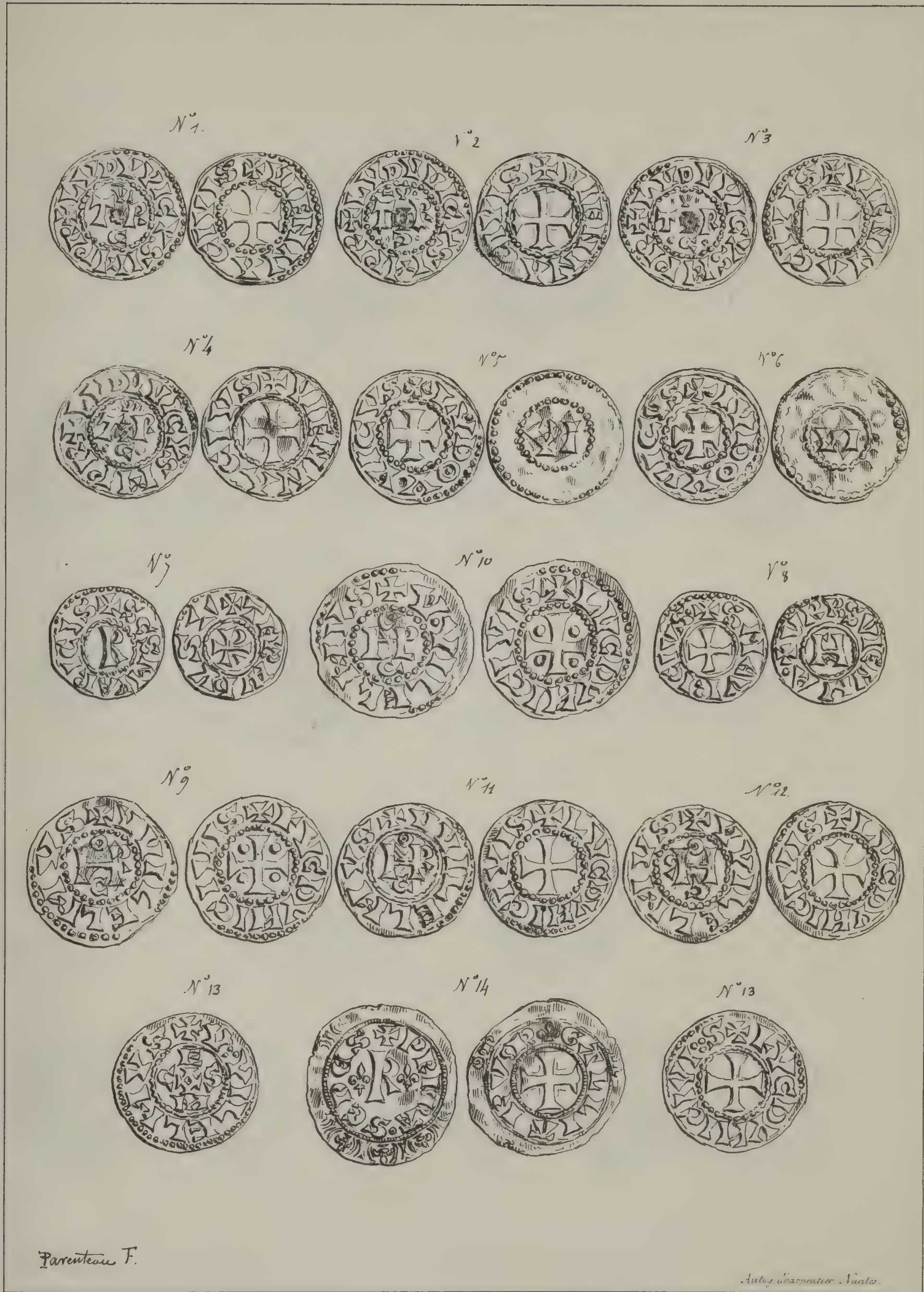

Parenteau F.

Autog. Charpentier Nantes.

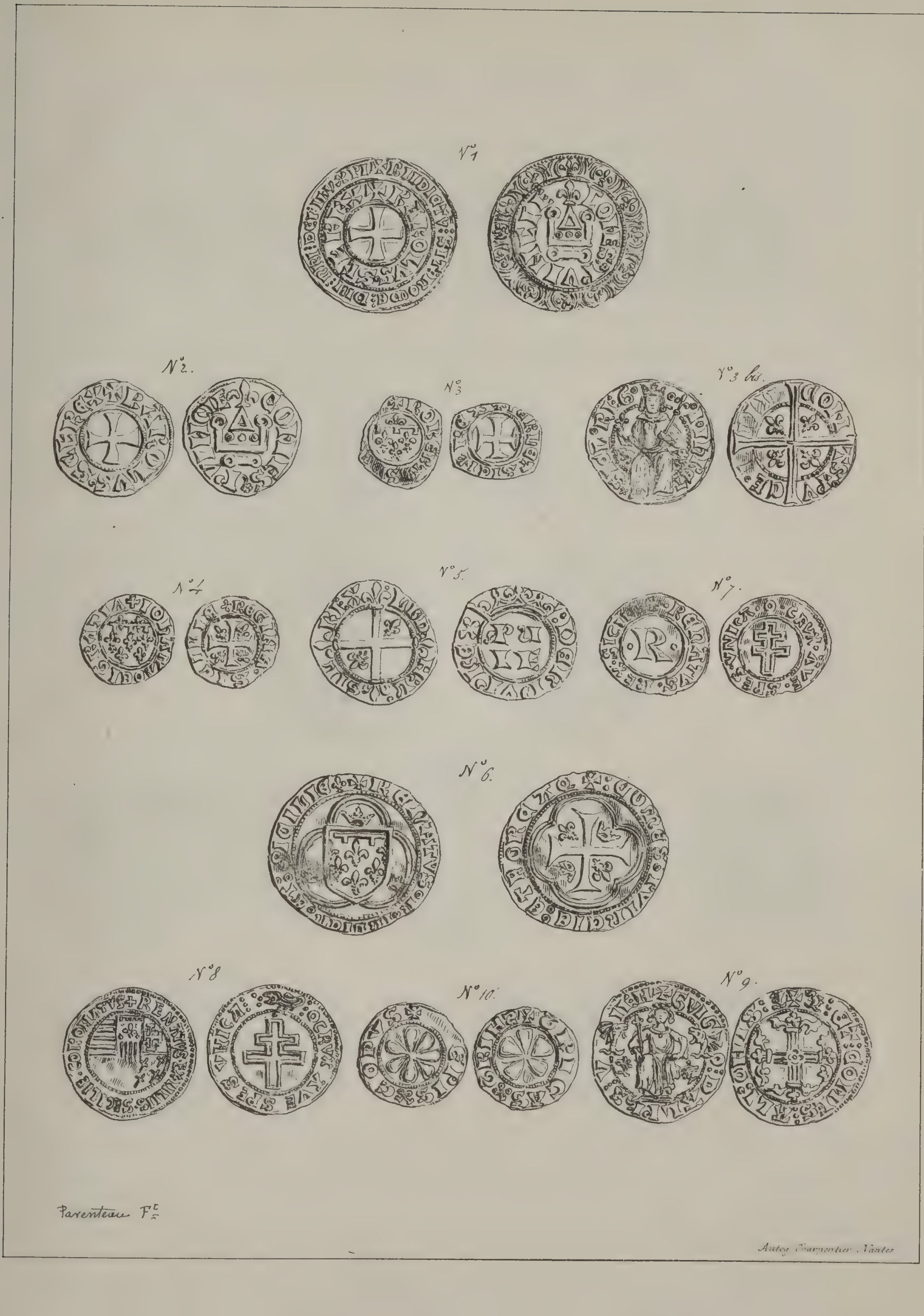
N° 1
N° 2.
N° 3
N° 3 bis.
N° 4
N° 5.
N° 7.
N° 6.
N° 8
N° 10.
N° 9.
Parenteau F.t
Autog. Charpentier, Nantes

Parenteau Fec

Autog. Charpentier, Nantes.

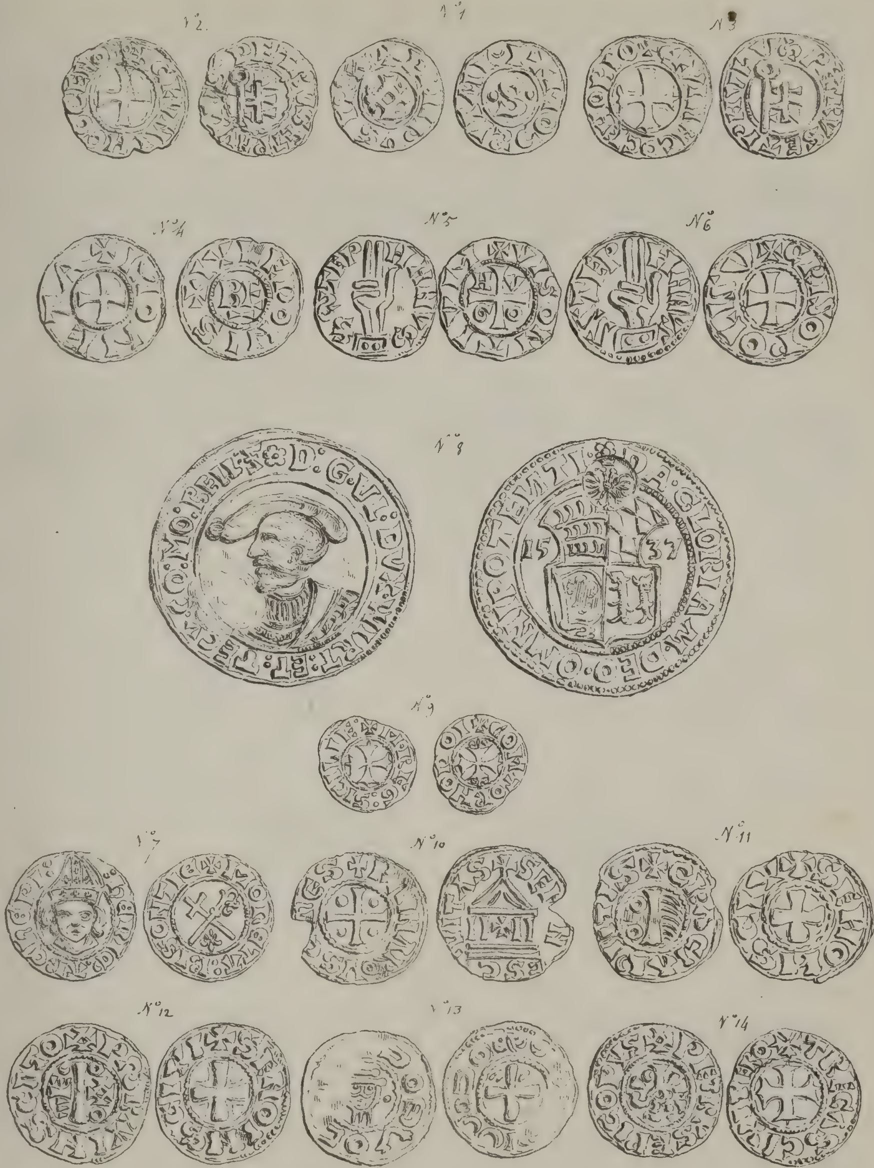

Parenteau F.

Autog. Charpentier. Nantes.

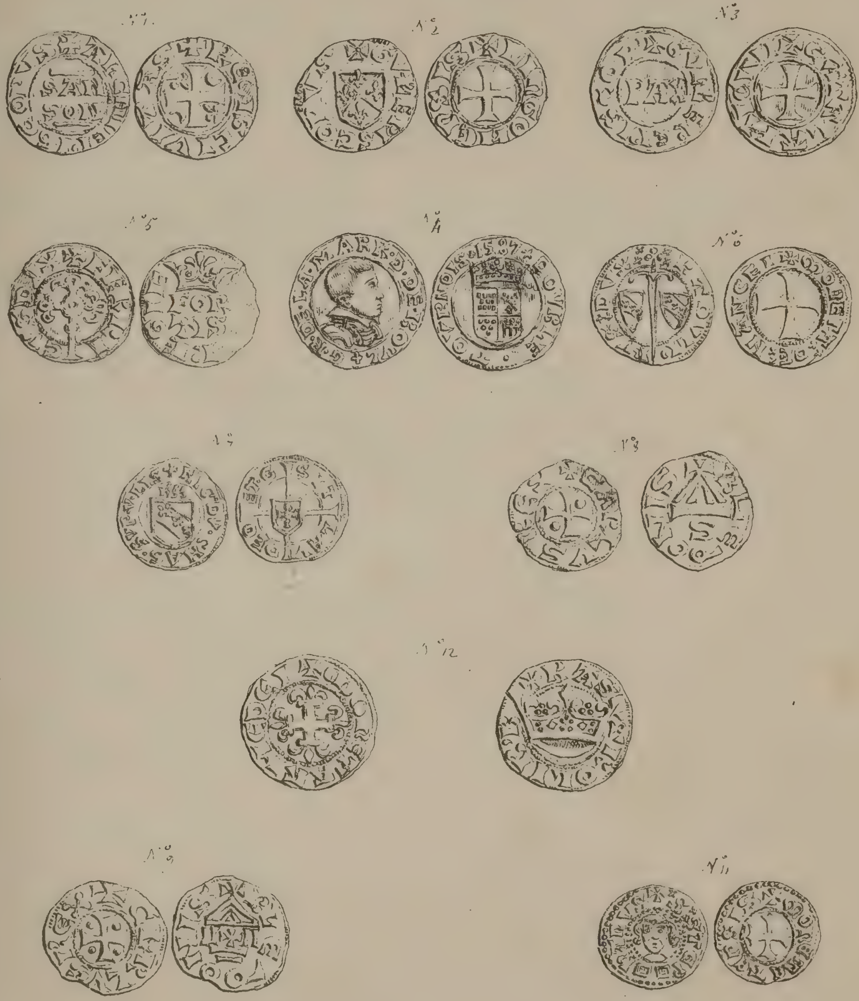

Parenteau F.

Autog. Charpentier. Nantes.

N°2 N°1 N°3

N°4 N°5

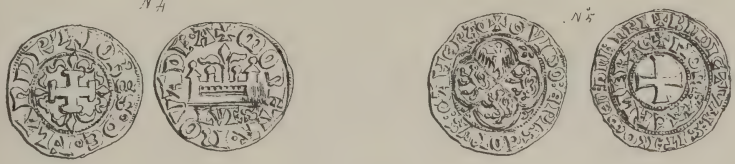

N°6

N°7

N°8

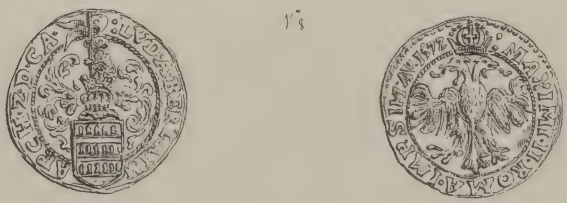

Perrineau F.

Autog. Charpentier. Nantes.

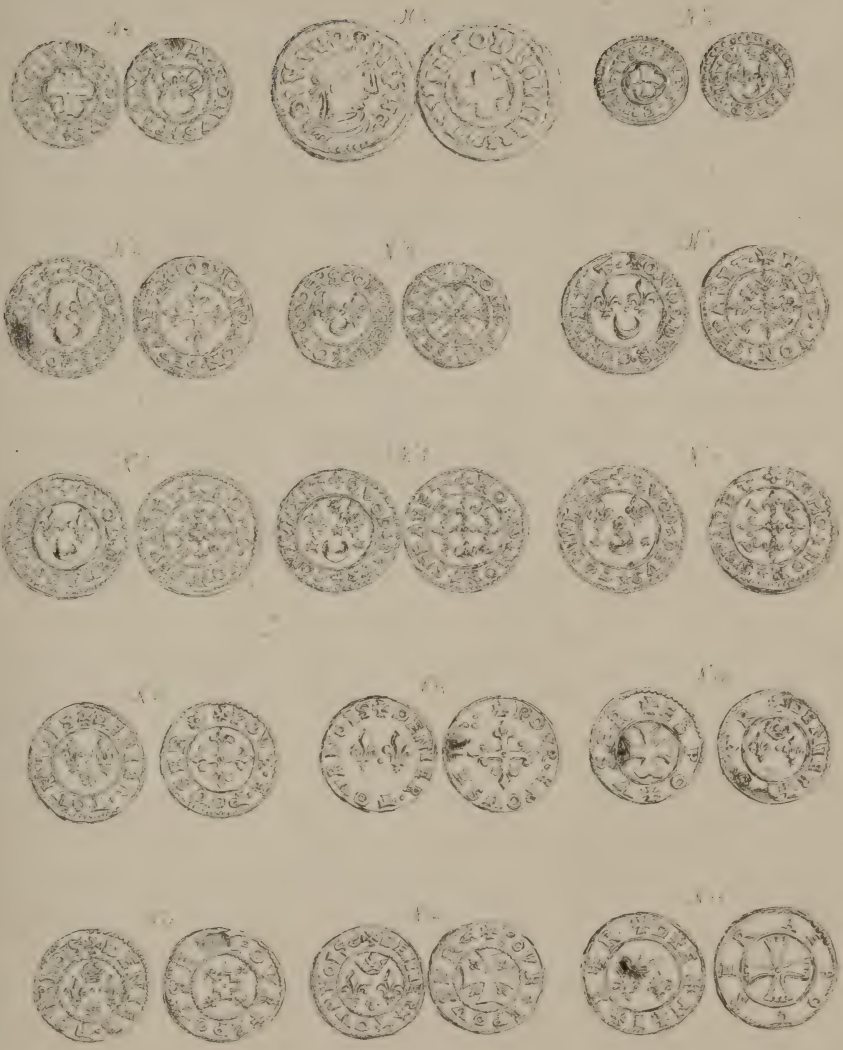

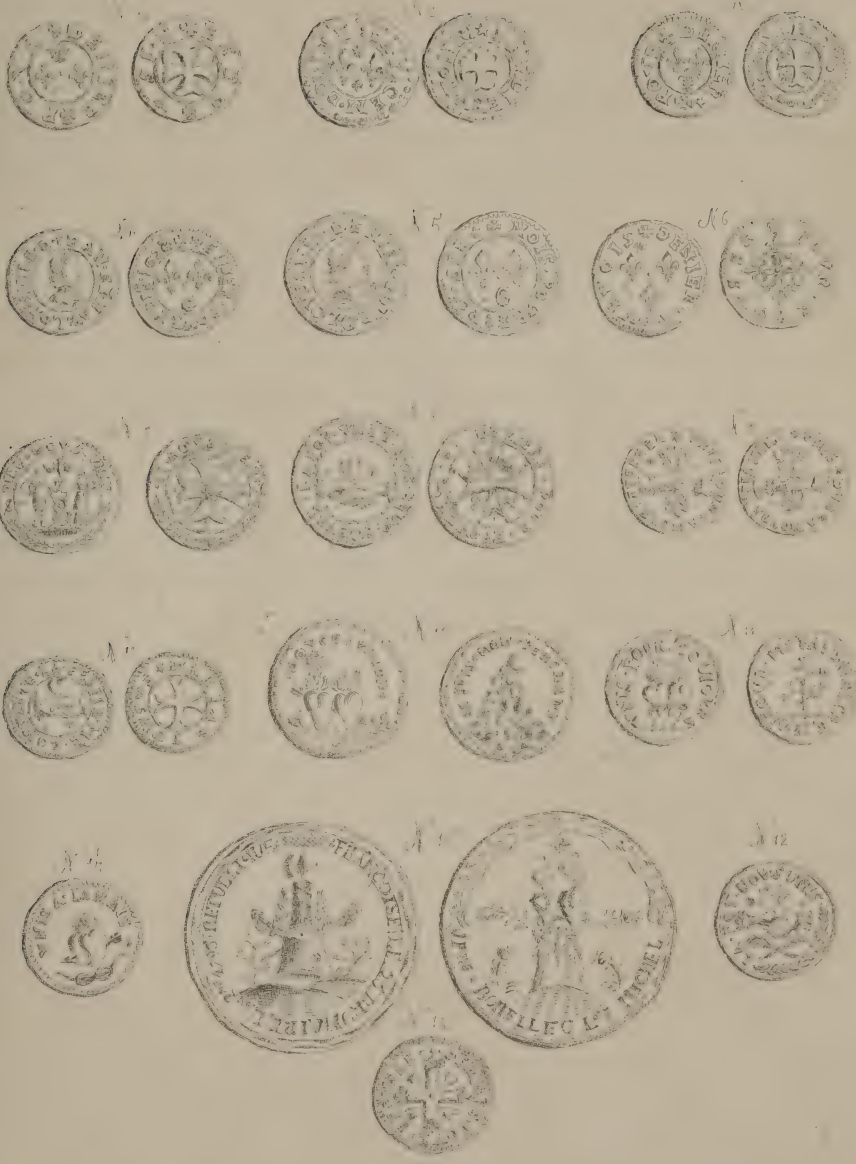

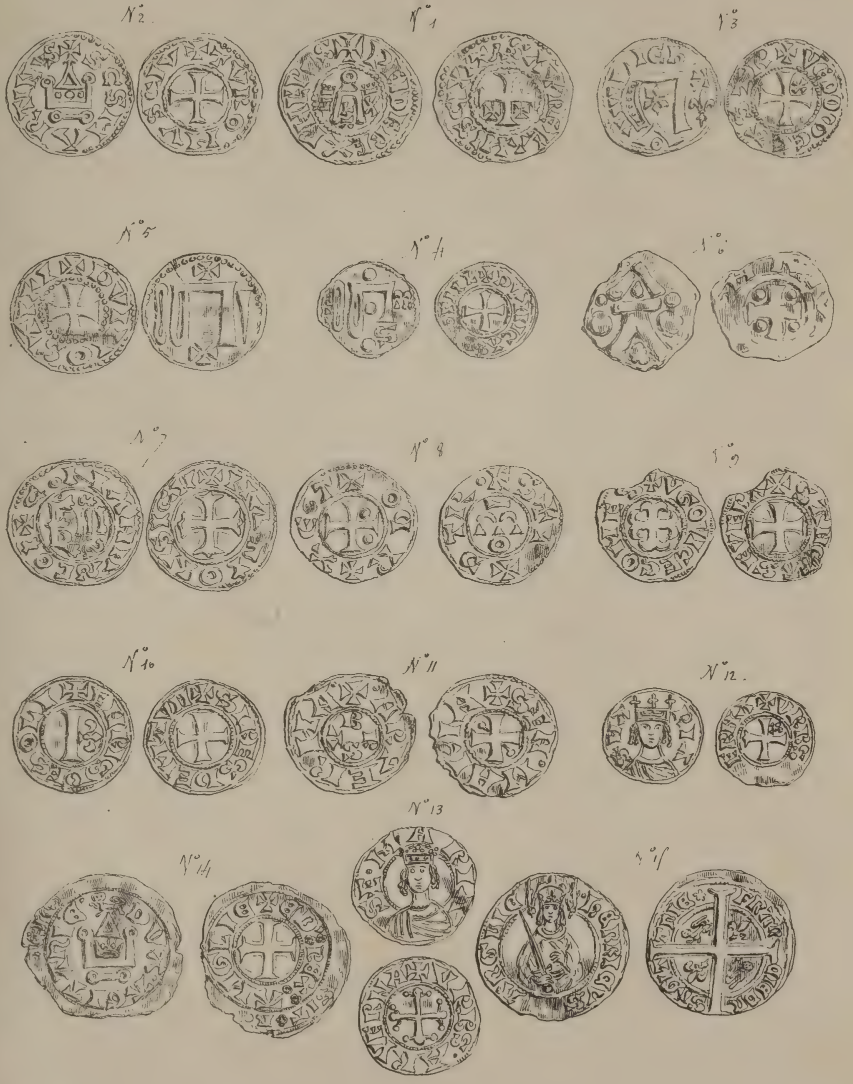

Parenteau F.t

Autog. Charpentier, Nantes.

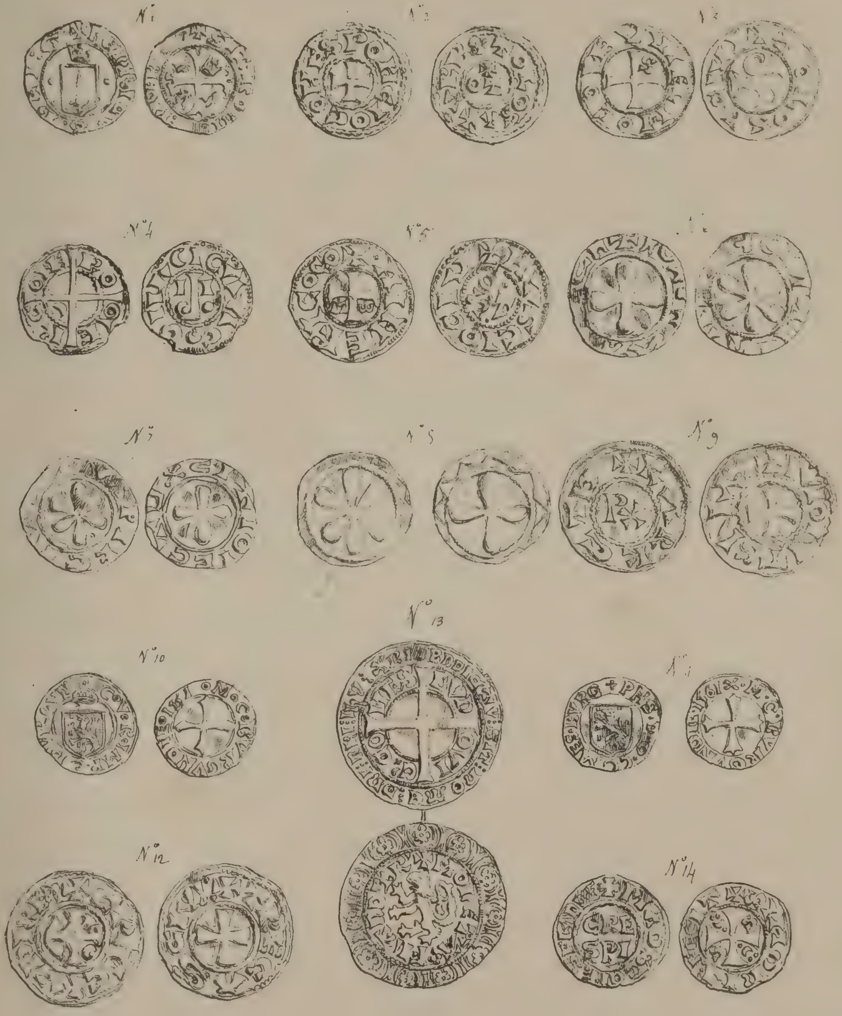

Fariteau F.t

Autog. Charpentier, Nantes.